UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

UNIVERSITE NANCY 2

FACULTE DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
U.F.R. des Sciences Historiques et Géographiques
Département de Géographie

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES PAYSAGES (CERPA)



UNE IDENTITE PAYSAGERE DU LUXEMBOURG ?

Thèse de doctorat

WEALER Robert

Sous la direction du Professeur André HUMBERT

Jury : M. Romain DIEDERICH, *Professeur, Chargé de direction du département ministériel de l'aménagement du territoire au Luxembourg*
M. Jean-Paul DIRY, *Professeur émérite à l'Université Blaise-Pascal-Clermont Ferrand II*
M. André HUMBERT, *Professeur émérite à l'Université Nancy 2*
M. Jean-Pierre HUSSON, *Professeur à l'Université Nancy 2*
M. Laurent RIEUTORT, *Professeur à l'Université Blaise-Pascal-Clermont Ferrand II*

NANCY, décembre 2010

Commentaire du cliché de couverture :
Ce cliché, pris en mai 2010, présente une vue vers l'ouest des extensions de la Ville d'Ettelbruck dans la vallée de la Haupeschbaach. Ce cliché résume parfaitement l'organisation d'une grande partie des paysages luxembourgeois : tandis que la structure des paysages actuels a été déterminée par les géosystèmes d'agriculture traditionnelle, l'urbanisation récente se surimpose. Les fondements traditionnels du paysage persistent ici non seulement dans la structure générale du paysage, mais également dans le détail ; durant l'Ancien Régime, les versants de la vallée de la Haupeschbaach étaient déjà dominés de terres de labour parsemées d'arbres fruitiers (sur le centre gauche du cliché). Les traits principaux de l'évolution récente des espaces ruraux se distinguent parfaitement : l'agrandissement des parcelles de culture sous l'effet de l'emploi de grandes machines agricoles (visible sur le centre droit du cliché), la multiplication des prairies en raison de la place prédominante que l'élevage occupe dans l'agriculture (sur la gauche du cliché) et l'extension tentaculaire des espaces urbains permise par une motorisation de plus en plus élevée de la population.

UNIVERSITE NANCY 2

FACULTE DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
U.F.R. des Sciences Historiques et Géographiques
Département de Géographie

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES PAYSAGES (CERPA)

"The present project is supported by the National Research Fund, Luxembourg"

UNE IDENTITE PAYSAGERE DU LUXEMBOURG ?

Thèse de doctorat

WEALER Robert

Sous la direction du Professeur André HUMBERT

Jury : M. Romain DIEDERICH, *Professeur, Chargé de direction du département ministériel de l'aménagement du territoire au Luxembourg*
M. Jean-Paul DIRY, *Professeur émérite à l'Université Blaise-Pascal-Clermont Ferrand II*
M. André HUMBERT, *Professeur émérite à l'Université Nancy 2*
M. Jean-Pierre HUSSON, *Professeur à l'Université Nancy 2*
M. Laurent RIEUTORT, *Professeur à l'Université Blaise-Pascal-Clermont Ferrand II*

NANCY, décembre 2010

Remerciements

Avant tout, je tiens à remercier Xynthia, mon épouse, qui, au cours de toutes ces années, m'a constamment soutenu et encouragé.

Je remercie vivement Monsieur André Humbert, qui a accepté d'encadrer cette thèse de doctorat et qui, outre ses conseils avisés, a réalisé de nombreux clichés aériens qui ont grandement relevé la qualité de ce travail. Je le remercie particulièrement pour avoir pris en charge ma formation de géographe. Durant tout mon parcours universitaire, qui a culminé en la rédaction de cette thèse de doctorat, il m'a toujours fait part de ses précieux conseils, tout en me laissant libre de mes décisions.

Je remercie tout particulièrement Monsieur Romain Diederich, chargé de direction du Département ministériel de l'aménagement du territoire du Luxembourg, qui, outre ses conseils de géographe, m'a ouvert de nombreuses portes et veillé à mon bon encadrement. Au cours de nos discussions au sujet des paysages, il m'a non seulement ouvert les yeux pour les problématiques d'aménagement du territoire mais surtout permis de découvrir un univers géographique autre que la géographie analytique.

Un grand Merci à toute l'équipe du Département ministériel de l'aménagement du territoire qui, dès les premiers jours des stages que j'y ai effectué, m'a accueilli comme un des leurs. La réussite de cette thèse leur est due en grande partie.

Mes remerciements s'adressent également à plusieurs autres personnes qui ont grandement contribué à l'élaboration de cette thèse. A commencer par les Messieurs Lucien Hoffmann et Laurent Pfister du Centre de Recherche Public-Gabriel Lippmann, qui m'ont accueillis dans leur environnement scientifique et ont veillé à mon initiation à l'outil géomatique ArcGIS. Je remercie également Monsieur Paul Derkum, géomètre officiel de l'Administration du Cadastre et de la Topographie et le directeur précédent, André Peffer, pour m'avoir ouvert les portes des archives du cadastre et permis la réception des plans cadastraux numérisés dont l'analyse constitue un des piliers essentiels du présent travail de recherche.

Finalement, je tiens à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de cette thèse. Je les remercie pour m'avoir éclairé sur divers sujets, pour m'avoir donné accès aux données ou simplement pour m'avoir accordé leur soutien.

Last but not least, je tiens à exprimer ma gratitude envers mes parents sans qui l'élaboration de ce travail n'aurait tout simplement pas été possible.

UNE IDENTITE PAYSAGERE DU LUXEMBOURG ?

I) UNE APPROCHE METHODOLOGIQUE CENTREE SUR L'ORGANISATION DES PAYSAGES

A) Un plan chronologique pour une approche géosystémique

B) Les sources utilisées

II) L'ORGANISATION ACTUELLE DES PAYSAGES LUXEMBOURGEOIS

A) Le paysage déblayé de l'Oesling du nord

B) L'Oesling du sud, un paysage de hautes terres apprivoisées dominant comme des îles une vaste mer de forêt

C) Le paysage de côtes du Gutland

D) Les paysages à l'interface de l'Oesling et du Gutland

E) Le paysage industriel de la Minette

F) Le paysage de la vallée de la Moselle : un paysage créé par les vignerons

III) LES SYSTEMES AGRAIRES TRADITIONNELS ET LEUR IMPACT SUR LES PAYSAGES LOCAUX DE L'EPOQUE PRE-INDUSTRIELLE

A) Le système d'*infield-outfield* de l'Oesling

B) Le système d'*openfield* du Gutland

C) Variations locales du système d'*openfield*

D) Les différents types de géosystèmes paysagers traditionnels

IV) LE LENT DECLIN DES GEOSYSTEMES AGRAIRES TRADITIONNELS ET L'IMPACT PAYSAGER DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE

A) La persistance du paysage agraire traditionnel

B) La réorganisation du paysage par la sidérurgie

C) Le territoire luxembourgeois caractérisé par une dichotomie paysagère qui oppose les paysages ruraux et sidérurgique

V) L'EVOLUTION PAYSAGERE ACTUELLE SUR LES VESTIGES DE L'ORGANISATION TRADITIONNELLE: UN DEVELOPPEMENT DIRIGE PAR L'ACCROISSEMENT DE LA MOBILITE ET LE DECOLLAGE ECONOMIQUE

A) La fulgurante croissance des espaces périurbains

B) Les évolutions contrastées des espaces ruraux

C) La reconversion industrielle dans la région de la Minette

VI) LE PAYSAGE REVISITE

A) La perception altérée des paysages et ses effets sur l'approche de l'aménagement du territoire

B) Une identité paysagère ?

UNE IDENTITE PAYSAGERE DU LUXEMBOURG ?

Introduction

« Une identité paysagère du Luxembourg », suivi d'un point d'interrogation : voilà un titre qui frappe ! L'identité du peuple luxembourgeois et de son territoire serait-elle mise en doute en ces temps de réaffirmation régionale et de recherche identitaire dans un espace communautaire agrandi ?

Pourtant, vu de près, le seul mot de ce titre qui bénéficie d'une définition claire et unanime est le « Luxembourg », nom d'un petit Etat grand-ducal d'une superficie de 2 586 km^2 situé au cœur de l'Europe et peuplé d'un peu plus de 500 000 habitants dont quelques 43 % d'étrangers. La définition des autres termes employés, identité et paysage, suscite de vives discussions.

Les mots « paysage » et « identité » ont de nombreuses définitions, toutes dépendantes « du point de vue » de l'observateur. Ainsi, il existe du paysage une définition artistique, politique, scientifique etc. mais il y a également le paysage perçu par chaque individu. Ce dernier diffère non seulement suivant l'endroit à partir duquel on observe, qui détermine ce qu'on peut voir, mais dépend également de la perception individuelle, subjective par définition. Le problème est donc compliqué par le fait que la perception dépend des connaissances, du vécu, ou encore des opinions personnelles de l'observateur. Par ailleurs, sachant qu'on peut également parler de paysage olfactif ou sonore, certains mettront en doute le fait qu'un paysage doive uniquement être perçu par la vue.

Le problème est similaire lorsqu'on cherche à définir l'identité. L'identité est – selon le Dictionnaire Le Robert – le caractère de ce qui est un, de ce qui demeure identique à soi-même. Néanmoins, un objet – impersonnel – ne peut avoir d'identité hormis celle de celui qui le façonne et qui lui est attribuée. Certains pourraient donc voir l'identité du peuple luxembourgeois remis en question par le titre de cette thèse… Ou alors, un objet – comme par exemple un paysage – ne peut avoir que l'identité que l'observateur y perçoit ou veut y percevoir – qui elle, dépend encore de la personnalité de l'observateur – ce qui nous rejette à l'origine du problème : il existe quasiment autant de définitions de l'identité et du paysage qu'il existe d'individus sur Terre. Nous reviendrons sur le problème de la définition de l'identité dans le chapitre final du présent travail de recherche.

En raison de la multitude de définitions possibles, nous abordons le paysage à travers une définition visuelle très générale, notamment celle de la Conférence européenne du paysage qui s'est tenue à Florence le 20 octobre 2000 : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (Texte de la convention, Chapitre I, Art.1) ». Nous avons volontairement choisi cette définition, car elle ne limite pas le paysage aux campagnes libres de constructions dans lesquels la nature et les aspects esthétiques tiennent le premier rôle[1], mais au contraire, elle englobe l'ensemble, autant un site naturel à caractère exceptionnel qu'une zone industrielle en friche : tout ce qu'on voit est paysage.

Ainsi, chaque personne qui visite le Luxembourg et qui connaît ses régions limitrophes remarquera que le paysage du Grand-Duché se distingue par de nombreuses particularités. Certains remarqueront l'étonnante diversité des paysages ruraux concentrée sur un territoire aussi restreint, d'autres relèveront surtout les nombreux quartiers pavillonnaires huppés et peu diversifiés, des bâtiments prestigieux en banlieue urbaine et le bon état de la voirie. De cette façon, de nombreuses caractéristiques isolées peuvent être énumérées.

Or, ces caractéristiques suffisent-elles à individualiser les paysages luxembourgeois parmi les paysages des régions limitrophes françaises, allemandes ou belges ? Est-ce que dans cet ensemble de caractéristiques qui différencient les paysages luxembourgeois, une identité paysagère typiquement luxembourgeoise peut être décelée ?

Une petite partie méthodologique nous a paru nécessaire pour détailler l'approche choisie pour aborder ce sujet complexe. Nous analyserons également les sources utilisées afin d'éviter des remarques redondantes concernant leurs particularités.

[1] Cette perception du paysage, aujourd'hui encore très courante, est probablement héritée de l'approche des artistes peintres, qui longtemps, étaient les seuls à s'intéresser aux paysages.

I) UNE APPROCHE METHODOLOGIQUE CENTREE SUR L'ORGANISATION DES PAYSAGES

Afin de répondre à la problématique d'une identité paysagère, une analyse approfondie des paysages s'impose, de leur organisation, de leur topographie et de leur histoire. Seule la compréhension des fonctionnements systémiques et des interrelations entre ces différents aspects permettra de comprendre les paysages et leurs particularités pour finalement être en mesure d'y reconnaître une éventuelle spécificité luxembourgeoise.

Les recherches porteront sur l'ensemble des paysages luxembourgeois, à l'exception du paysage urbain de la capitale. En effet, les influences culturelles variées de cette ville internationale et cosmopolite sont multiples. Au cours de son histoire, elle a été conquise maintes fois et les occupants français, autrichiens, allemands, néerlandais et même espagnols ont développé la ville ; leurs influences sont par conséquent omniprésentes. Déceler les différentes influences dans le bâti urbain et y rechercher une identité typiquement luxembourgeoise relève en grande partie du domaine de l'histoire de l'art et de l'architecture. L'analyse de la Ville de Luxembourg est un sujet à part entière, car elle répond à des fonctionnements fondamentalement différents des autres paysages du Luxembourg ; de ce fait, le paysage urbain de la capitale luxembourgeoise ne trouve pas sa place dans cette étude.

Nous nous sommes donc concentrés sur les paysages ruraux du Grand-Duché de Luxembourg tout en y englobant les paysages industriels de la Minette. Comme nous le verrons au cours de nos recherches, ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que le paysage traditionnellement rural de cette région a commencé à être de plus en plus dominé par l'industrie sidérurgique extractive et transformatrice.

Evidemment, en tant que géographe, les paysages actuels constituent le point de départ de nos recherches ; leur description constitue le second chapitre. Ensuite, l'organisation des paysages et leur évolution jusqu'à aujourd'hui est étudiée en détail dans les chapitres trois à cinq. Nous avons approfondi davantage l'analyse des paysages traditionnels – cette partie constitue le cœur de ce travail – car ce sont eux qui ont posé les fondements des paysages luxembourgeois actuels. Enfin, le sixième chapitre répond à notre problématique initiale : l'identité des paysages luxembourgeois. Dans ce cadre a été entrepris une brève étude de l'évolution de la perception des paysages. Cette réflexion, appuyée par une analyse de

l'évolution de la notion de paysage au sein des politiques de l'aménagement du territoire, nous mène directement au problème de l'identité des paysages luxembourgeois.

Nous commençons donc par l'analyse de l'organisation paysagère du Luxembourg. Par conséquent, une définition approfondie de la notion de paysage s'impose par rapport à la définition générale de la Conférence européenne du paysage.

Un paysage est une étendue terrestre, une portion d'espace qu'un observateur perçoit, embrasse du regard en traversant ou en survolant une contrée. Il est caractérisé par l'organisation et la répartition des différents éléments en place (massifs forestiers, villages, etc.), qui sont le produit d'une combinaison de facteurs humains (densité démographique, mise en valeur agricole, etc.) et naturels (relief, végétation, etc.). Le paysage est donc un ensemble complexe de formes intimement liées par des fonctions et une histoire. Son organisation est comparable à un système où chaque modification d'une composante a des répercussions sur les éléments qui y sont associés. Depuis le temps que l'homme s'est installé dans un espace donné, il a modifié les paysages en les aménageant en fonction de ses besoins et des possibilités de l'environnement naturel. Le complexe paysager d'aujourd'hui, la *Kulturlandschaft*, est donc composé des héritages des systèmes de mise en valeur des époques passées ainsi que des aménagements récents.

Ainsi, si l'on cherche à comprendre l'organisation d'un paysage donné, il est nécessaire d'analyser les différents systèmes territoriaux auxquels il correspond actuellement et auxquels il a correspondu au cours de son histoire, car le paysage est une réalité fonctionnelle : il est aménagé par l'homme en fonction de ses besoins. Par conséquent, une analyse géohistorique et géosystémique de son organisation s'impose. C'est elle qui permettra de répondre – par le biais de comparaisons avec les paysages limitrophes des frontaliers – à la problématique de l'identité paysagère du Luxembourg.

Traditionnellement, la géographie approchait les paysages en superposant les différentes composantes tels des couches. Ainsi, après avoir expliqué le cadre physique, c'est-à-dire le substrat géologique, le climat et la végétation naturelle, ils superposaient les aménagements de l'homme dans un ordre chronologique. Une analyse historique, parfois politique et économique précédait alors les analyses de structures agraires et du développement urbain. Or, cette façon de procéder est aujourd'hui totalement révolue car elle abrite de nombreux dangers. De plus, comment saisir un complexe paysager en analysant l'un après l'autre ses différents composantes indissociables car interreliées ?

En effet, lorsqu'un chercheur approche son objet d'étude à travers certaines idées prédéfinies ou selon une approche sectorielle, il court le danger de passer à côté de certains éléments révélateurs et de fonder ses explications ultérieures sur des conclusions tirées de l'analyse de cet aspect unilatéral. Ainsi, par exemple, une approche axée sur l'économie ou la

politique explique différemment un paysage qu'une approche géophysique ou culturelle ; néanmoins leur point commun est qu'elles ramènent une grande partie des faits à leur point de vue unilatéral, ce qui entraîne généralement une analyse incomplète. En voici une illustration : on entend souvent que les versants raides des vallées de l'Oesling sont plantés d'épicéas car ils sont peu aptes à la mise en culture. Cependant, comme le prouveront nos recherches, non seulement ces versants ont longtemps été dominés de haies à écorces et régulièrement cultivés, mais également que cette pratique d'importance majeure dans le système agraire local s'est effacée à cause de l'importation de tanins chimiques. Ce n'est que par la suite que les épicéas ont commencé à apparaître sur les versants ardennais. La première affirmation n'est pas totalement fausse, mais incomplète en de nombreux points, car n'ont pas été considérés les autres aspects économiques, agraires fonctionnels, démographiques ou encore historiques ; l'explication en a été réduite au substrat géologique.

Nombreuses sont les études, non seulement dans les domaines paysager ou géographique, qui de cette manière ont été pris au piège par certaines formes de déterminisme, de causalité : connaissant les causes, le chercheur en déduisait les faits. Néanmoins, dans beaucoup de cas, le résultat n'est pas la conséquence d'une raison ou d'une cause surdéterminante, mais bien la combinaison de l'ensemble des différents éléments et agents qui mènent à un résultat donné.

Lorsqu'on aborde un objet d'études aussi complexe que le paysage, le danger de l'approcher de façon unilatérale est omniprésent. De plus, la perception, par définition subjective, influe fortement sur l'orientation de l'analyse. Par ailleurs, un paysage familier est appréhendé différemment qu'un paysage nouveau, inconnu. Nous essayerons donc d'éviter ces pièges en approchant les paysages luxembourgeois dans leur ensemble, de la manière la plus neutre possible tout en ne traitant pas de façon surdéterminante une de ses composantes. Nous tenterons de trouver – de manière inductive – les systèmes qui ont généré et façonné ces paysages, à l'intérieur desquels différents fonctionnements – d'origines variées et certains plus que d'autres – ont eu différents effets. Néanmoins, nous éviterons d'approcher les paysages par des causes, mais bien par ce qui autrefois consistait en la conclusion, au résultat des recherches : la description des paysages actuels.

En théorie, une approche des paysages purement géographique impose une analyse « à rebrousse-temps », donc une approche qui part de l'état actuel pour ensuite remonter dans le temps. Néanmoins, en raison des difficultés que celle-ci est susceptible d'engendrer au niveau de la compréhension du travail, nous avons opté pour une organisation plus classique des chapitres, historique, qui suit le fil du temps. En ce sens, l'analyse, initiée dès le troisième chapitre – tributaire des sources historiques et archivistiques exploitables disponibles –

approche les géosystèmes traditionnels du XVIIIe en suivant leur évolution jusqu'au début du XXIe siècle[1].

A) UN PLAN CHRONOLOGIQUE POUR UNE APPROCHE GEOSYSTEMIQUE

Le point de départ de nos recherches – **la seconde partie** de ce travail – constitue la description de l'organisation actuelle des paysages luxembourgeois. L'organisation générale de l'ensemble des paysages luxembourgeois est décrite afin de mettre en évidence les particularités locales, tout en suivant une démarche en entonnoir. L'importance et la répartition des différents types de terres composant un finage*, le site et la forme des villages, la topographie, l'urbanisation, etc. sont d'abord prises en compte. Il en résulte une typologie cartographiée et une description des différents paysages répertoriés, basées sur l'observation. Certes, les limites entre les différents types de paysages sont souvent floues, mais des différences se manifestent de part et d'autre.

La cartographie, la description et la délimitation des paysages luxembourgeois observés permettent également au lecteur de ce travail de se repérer ; elles facilitent ainsi la compréhension de la géographie luxembourgeoise.

Par ailleurs, l'approche de l'objet d'étude par sa description a également un autre avantage non négligeable : elle nous permet de l'aborder d'un œil plus innocent. En effet, le regard averti du géographe l'amène à observer et à interpréter. Pourtant, la compréhension de certains phénomènes a de fortes incidences sur la neutralité de l'observateur et peut, de ce fait, altérer – voire conditionner – sa perception. Ainsi, un chercheur averti pose d'autres priorités de recherches qu'un observateur plus neutre. La vision plus innocente de ce dernier lui permet d'apercevoir des éléments et des particularités qui semblent évidentes au premier et qui de ce fait peuvent s'effacer dans le tableau d'ensemble. Il va sans dire que la description ainsi réalisée a été faite de la façon la plus objective possible.

Pour faire suite à l'approche des paysages luxembourgeois à travers leur description, nous avons entamé leur analyse **dans le troisième chapitre** en choisissant plusieurs communes et sections communales que nous avons jugé exemplaires. En effet, une analyse exhaustive des finages de l'Ancien Régime étant irréalisable dans un laps de temps aussi restreint, un

[1] Dans sa thèse de doctorat d'état, le Professeur Humbert a adopté un cheminement régressif dans sa démarche historique. Or, au final, afin que ses recherches soient le plus compréhensibles possible, il a été obligé de rédiger un bilan récapitulatif qui suivait tout de même le fil du temps. André Humbert, 1988, *Campagnes andalouses et colons castillans. Paysages d'un front pionnier entre Grenade et Jaén*, Madrid, Publications de la Casa de Velázquez, Série Recherches en Sciences Sociales VIII, 296 p.

* Les mots signalés par astérique figurent dans le glossaire à la fin de ce travail de recherche.

échantillonnage s'impose. Dans ce cadre, la typologie élaborée au préalable nous a largement facilité la tâche : nous avons choisi de préférence des territoires de communautés situées à cheval sur différents types de paysages. Cette façon de procéder nous a permis de déceler les finages aux paysages les plus complexes et d'ainsi englober dans l'analyse le plus de fonctionnements systémiques différents, ce qui finalement nous a permis d'étudier et surtout de comprendre un maximum de mécanismes à l'origine de nos paysages actuels. Les autres finages choisis présentaient certaines particularités par rapport aux autres territoires du même faciès paysager ; de ce fait, leur analyse nous semblait d'un intérêt certain. Au final, notre échantillon est constitué de dix finages jugés représentatifs. L'étude du paysage de ces territoires sous l'Ancien Régime, fondement de nos paysages actuels, compose le troisième chapitre de cette thèse de doctorat.

Dans le cadre de l'analyse géosystémique de ces entités, nous tentons d'abord d'élucider le système agraire qui a traditionnellement organisé le paysage du territoire d'une communauté. En partant de la représentation du paysage par la Carte de Ferraris et d'informations tirées du Cadastre de Marie-Thérèse, nous essayons de trouver le ou les systèmes qui jadis ont posé les bases de nos paysages actuels. L'analyse sera ensuite approfondie, et une éventuelle évolution sera déjà mise en évidence grâce à l'étude de la répartition des différents types de culture et de la propriété paysanne sur l'*Urkataster*. Par ailleurs, en abordant les paysages traditionnels par la Carte de Ferraris, nous avons choisi de représenter non seulement les finages qui seront par la suite analysés en détail, mais aussi la commune dans son ensemble. Ceci permettra d'une part d'avoir une vue plus générale du paysage local, et d'autre part de montrer – lorsqu'il y a eu changement – le lien qui existe entre les limites du finage traditionnel et les limites communales actuelles.

Ces analyses détaillées se sont avérées extrêmement complexes et leur forme rédigée a été très difficile à organiser. En effet, nous disposons *a priori* des mêmes sources pour chaque village. Ce constat est vrai pour la Carte de Ferraris et l'*Urkataster*. Or, en ce qui concerne l'étude du Cadastre écrit de Marie-Thérèse, il s'agit plutôt de collecter des informations éparses et d'élaborer des hypothèses sur ce fondement. En effet, si nous en disposons, l'information donnée par communauté ou par propriétaire n'est pas toujours identique, voire indéchiffrable. Nous reviendrons sur ce problème lors de la critique des sources utilisées. Quoi qu'il en soit, à la fin des analyses de chaque communauté, nous avons tenté de tirer le bilan et d'expliquer le système agraire qui a généré les paysages visibles sur les cartes historiques dont nous disposons.

De plus, l'analyse des différents finages nous a également permis de mettre en exergue une particularité locale (un système d'irrigation communautaire, une forge proto-industrielle, le partage d'un finage par plusieurs communautés, etc.) ou simplement d'approfondir sur la base d'un exemple, une composante omniprésente du paysage traditionnel (la hiérarchie des fermes à l'intérieur du village groupé, le fonctionnement d'un moulin ou d'une ferme isolée,

l'exploitation des taillis de chênes, etc.). Ceci nous a non seulement permis de diversifier l'analyse, mais surtout d'embrasser l'explication d'un maximum de fonctionnements traditionnels ayant un impact sur le paysage. De cette façon, l'analyse se veut la plus complète possible, sans pour autant répéter de manière trop redondante l'explication de systèmes à fonctionnements identiques éparpillés à travers le territoire luxembourgeois. Appuyé de représentations schématiques, cette analyse détaillée conclut sur la répartition des différents types de systèmes agraires à l'échelle du Grand-Duché et sur leur impact sur les paysages actuels.

La quatrième partie de ce travail de recherche met la lumière sur les changements lents – systémiques et par conséquent paysagers – qui ont eu lieu au cours du XIXe siècle et jusqu'à la deuxième moitié du XXe siècle. Basée en partie sur la comparaison de cartes[2] de certaines des communes et sections exemplaires à plusieurs stades de leur évolution, cette analyse met l'accent sur l'explication des phénomènes ayant induit une évolution générale des paysages. La compréhension de cette évolution visible sur les cartes a pu être atteinte à travers l'analyse de données statistiques, par la consultation de délibérations des conseils communaux aux cours du XIXe et au début du XXe siècle, mais aussi grâce à une bibliographie plus abondante : le lent déclin du fonctionnement des systèmes traditionnels et l'éclatement de la société traditionnelle y est traduite par l'abandon des pratiques communautaires traditionnelles encadré par les politiques promouvant l'individualisme. Cette partie traite également de l'impact paysager de l'évolution agraire récente.

Par la suite est étudié l'impact paysager de la sidérurgie, qui au cours des dernières décennies du XIXe siècle commença à réorganiser le paysage de l'extrémité sud-ouest du Luxembourg. En partant du fonctionnement d'une aciérie concrète, l'impact paysager de ce type de géosystème est mis en évidence. Ici encore, des représentations schématiques des géosystèmes paysagers agraires et sidérurgiques permettent la mise en exergue de leur fonctionnement.

Cette partie conclut sur la dichotomie paysagère du territoire luxembourgeois à l'aube de son essor économique ; celle-ci résultant de la supplantation locale des géosystèmes agraires et ruraux – qui jusqu'à présent organisaient l'ensemble des paysages luxembourgeois – par des géosystèmes sidérurgiques industriels.

[2] Nous avons comparé les cartes topographiques luxembourgeoises disponibles depuis la Carte de Ferraris du XVIIIe siècle. Or, d'échelles différentes, les informations représentées peuvent varier. Ainsi, par exemple la Carte de Ferraris est beaucoup plus riche en détails en ce qui concerne les différentes cultures que la Carte Hansen au 50 000^{e} qui ne distingue que les vignobles des autres terres de culture. Dans ce cas, nous nous sommes limités à l'analyse de la structure générale des paysages.

La cinquième partie analyse les changements paysagers récents, dominés par le développement de l'urbanisation du pays. En effet, l'introduction du secret bancaire dans la législation luxembourgeoise et divers avantages fiscaux ont engendré une croissance économique fulgurante à une époque où, à travers la généralisation de la voiture, la mobilité individuelle s'accroissait de plus en plus. Leurs effets sur les paysages sont perceptibles dans l'ensemble du pays : une croissance rapide des constructions en milieu périurbain et dans les espaces ruraux traversés par une voie de communication majeure mais également une reconversion industrielle facilitée dans la région de la Minette. Dans la conclusion, une représentation schématique retrace jusqu'à aujourd'hui l'évolution générale des paysages des finages ruraux traditionnels du Luxembourg.

Sur la base des connaissances acquises au préalable, **le sixième et dernier chapitre** de ce travail de recherche se concentre de nouveau sur la problématique de l'identité paysagère du Luxembourg. Nous abandonnons les analyses concrètes des paysages pour nous pencher sur l'évolution de la perception de ces derniers par la population. Initialement une réalité fonctionnelle, le paysage est aujourd'hui devenu un élément central de la qualité de vie. Comme nous le verrons, cet intérêt nouveau s'est développé à partir de réalités concrètes, dont particulièrement des changements sociodémographiques, surtout dans le monde rural, et a été rendu possible par la mondialisation de l'économie.

Les origines et le développement de cette reconsidération du paysage peuvent être analysés en montrant sa montée en puissance dans le domaine politique de l'aménagement du territoire qui depuis quelques années, s'inscrit dans une logique de développement durable. En ce sens, les politiques – nationales et internationales – visent à protéger les paysages et donc à préserver et développer les qualités patrimoniales et écologiques afin d'éviter le mitage de l'espace tout en permettant un développement économique et spatial. L'attention sera portée sur la place réelle du paysage dans le cadre de la politique du développement du Luxembourg.

Aujourd'hui, dans ce contexte de mondialisation et de prise d'importance du paysage, les habitants des différents pays européens (voire d'entités administratives inférieures) perçoivent souvent une identité particulière dans les paysages de leur territoire. La dernière partie de ce travail de recherche tente de répondre à la problématique initiale en comparant – à travers les âges – les paysages luxembourgeois aux paysages des régions frontalières. Les origines des particularités du territoire luxembourgeois seront mises en avant pour rechercher une éventuelle identité luxembourgeoise des paysages.

B) LES SOURCES UTILISEES

Un travail de recherche géohistorique comme celui-ci est fortement tributaire des sources disponibles et exploitables. Ce sont elles qui déterminent jusqu'à quel point et à quel niveau de détails nous pourrons remonter dans le temps.

Néanmoins, l'étude de certaines sources archivistiques, notamment celles qui sont antérieures à l'époque contemporaine, est réservée aux personnes ayant été formées en paléographie ; une simple formation géographique n'en permet donc pas l'exploitation systématique. Ainsi, la source historique la plus ancienne consultée date de la seconde moitié du XVIIIe siècle : il s'agit du Cadastre de Marie-Thérèse, un cadastre écrit qui – en raison des écritures gothiques manuscrites – imposait déjà un certain temps d'adaptation.

Par ailleurs, pour l'exploitation de plusieurs sources historiques cartographiques, comme la Carte de Ferraris et le premier cadastre napoléonien, un traitement informatique a été nécessaire. La maîtrise de logiciels de cartographie comme par exemple ArcGIS est indispensable pour pouvoir comparer les différentes cartes entre elles et en tirer des conclusions concernant l'évolution paysagère.

Tout au long de ce travail, il sera fait référence à ces sources ; leur présentation – ainsi que celle des éventuelles difficultés rencontrées lors de l'étude – s'impose dès maintenant. L'ordre chronologique permettra au lecteur de s'y retrouver facilement. Ainsi, nous commençons donc par le document archivistique le plus ancien, à savoir le Cadastre de Marie-Thérèse de 1766. Seront ensuite présentés la Carte de Ferraris de 1777 et l'*Urkataster*, ce dernier ayant été confectionné au début du XIXe siècle. L'analyse de l'*Urkataster*, donc du premier cadastre napoléonien du Luxembourg, soulève également le problème du lien entre les limites de finages traditionnels et les limites communales actuelles.

Les autres sources exploitées pour l'analyse paysagère – essentiellement des cartes du XXe siècle, des clichés aériens ainsi que des délibérations de conseils communaux – sont plus récentes et ne nécessitent pas de présentation particulière ou d'explications supplémentaires.

1) Le Cadastre de Marie-Thérèse

Confectionné entre 1766 et 1771, le Cadastre de Marie-Thérèse est un cadastre écrit (en allemand et en français), dont la partie concernant l'actuel territoire luxembourgeois est conservé pour la majeure partie aux Archives Nationales du Luxembourg (A.N.L.). Organisées en liasses, les tabelles cadastrales regroupées par communauté, les tables récapitulatives et finalement les récapitulations par quartier sont consultables sur microfilms sous la référence A XIV.

Une des étapes préliminaires à la confection du Cadastre sont les déclarations de la communauté, composées chacune de 31 questions sur l'organisation locale, auxquelles ont répondu ensemble les membres de la communauté. Ces dernières peuvent être consultées aux Archives Générales du Royaume (A.G.R.) à Bruxelles, dans le fonds du Comité pour le dénombrement du Luxembourg (C.D.L.).

Un bref rappel historique nous a paru nécessaire pour expliquer les origines, l'organisation mais également les problèmes liés à l'exploitation de ce document.

a) Aux origines de l'égalité fiscale

A l'époque de confection du Cadastre de Marie-Thérèse, c'est-à-dire à la fin de l'Ancien Régime, la population était encore subdivisée en trois Etats : le clergé, la noblesse et la caste défavorisée du Tiers. En 1766, Marie-Thérèse, impératrice des Pays-Bas autrichiens depuis 1740, a imposé un dénombrement des ressources afin de protéger les manants contre de nouvelles exigences de la part des seigneurs. Visant à effacer les inégalités des différentes classes par rapport aux impôts, cette déclaration des propriétés foncières n'est malheureusement pas accompagnée d'une représentation cartographique, difficilement réalisable avec exactitude à cette époque. Dans le cadre du présent travail de recherche, le registre des propriétaires, la matrice cadastrale, constitue la partie la plus intéressante du document. Il décrit la nature et la taille des parcelles appartenant aux différents propriétaires de la communauté villageoise. En réalité, la fiche établie par propriétaire terrien ressemble fortement à une déclaration fiscale d'aujourd'hui.

Dès le 12 mars 1766, un édit de Marie-Thérèse ordonnant le cadastre était placardé au Luxembourg. Une des étapes préliminaires à la confection du cadastre était les « déclarations des communautés » rassemblées par quartier. Cette enquête au sein des communautés luxembourgeoises fut réalisée entre 1767 et 1768, devant la communauté rassemblée. Un questionnaire comportant 31 questions était rempli avec accord public. Ensuite, des dépôts étaient ouverts dans les villes pour que chacun puisse se fournir en exemplaires du placard ainsi qu'en tabelles à remplir de ses déclarations individuelles. Ces données, rassemblées par les responsables locaux, civils et religieux, étaient remises aux magistrats ou aux justices respectives, qui les examinaient et les corrigeaient si nécessaire. Le 22 septembre 1766 commencèrent les travaux de synthèse. La présence d'importantes erreurs et lacunes impliquait plusieurs révisions des travaux de dépouillement des fiches fiscales. Le 21 mars 1771, une ordonnance de Marie-Thérèse, comportant 28 articles a été émise. Elle permettait d'appliquer le nouveau système fiscal lors de la levée de 1772.

Le document cadastral que l'on peut consulter aujourd'hui aux Archives Nationales du Luxembourg est divisé en trois grandes parties : les tabelles cadastrales, regroupées par

communauté, c'est-à-dire les déclarations faites par les propriétaires, contenant des corrections et des observations faites par les justices locales, les tables récapitulatives qui résument et corrigent une partie des tabelles cadastrales, et finalement les récapitulations par quartier[3], servant à évaluer les biens-fonds de toute la province. D'autres documents concernent le relevé des biens-fonds et immeubles des nobles et ecclésiastiques ainsi que le recensement de la population par doyennés. Tandis que les documents de synthèse sont généralement rédigés en français, les déclarations individuelles et communautaires ont le plus souvent été rédigées en allemand.

Nous disposons donc aujourd'hui d'un document exhaustif qui nous informe non seulement sur l'exploitation agricole des finages communautaires et par conséquent sur le paysage généré, mais aussi sur le fonctionnement de la société en général à la fin de l'Ancien Régime. Il va sans dire que nous nous sommes avant tout penchés sur les données d'intérêt dans le cadre de cette thèse paysagère.

b) Une analyse ciblée non dépourvue de problèmes

Parmi les documents du Cadastre de Marie-Thérèse, ce sont surtout les déclarations des communautés ainsi que les fiches de déclaration individuelle par propriétaire qui se sont avérées les plus précieuses.

Les déclarations des communautés, déposées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, comportent des réponses aux 31 questions, dont les plus intéressantes définissent les « tenants et aboutissants » de la communauté (question 15), l'organisation administrative (questions 13 et 31) et l'occupation du sol (questions 3, 6 et 8). D'autres questions nous renseignent sur le nombre des « communs habitants[4] » (question 1), la géographie paroissiale (questions 4 et 21) ou les justices (question 27). Ces déclarations de la communauté ne sont pas à confondre avec la fiche de déclaration de la communauté, généralement regroupée avec les fiches de déclaration individuelle. Malheureusement, nous ne disposons pas des déclarations des communautés pour chaque finage exemplaire.

Les tabelles cadastrales contiennent la déclaration individuelle des biens de chaque membre de la communauté. Tous les propriétaires étaient obligés d'informer le juge de district sur leurs possessions : l'étendue totale, les charges inhérentes aux biens et droits, la valeur en capital ainsi que le produit net annuel des terres labourables, sartables, des vignes, des jardins et vergers, des prairies, des enclos, des bois et haies, des étangs, des pâturages et finalement des landes, bruyères, marais et autres terres incultes ainsi que sur leurs habitations, moulins, châteaux, etc. et des tailles respectives. De plus, les fiches individuelles sont généralement

[3] Le territoire du Duché de Luxembourg était subdivisé en 14 quartiers.
[4] Il s'agit du nombre de chefs de famille membres de la communauté.

précédées de quelques lettres informatives précisant les années de culture, la quantité produite des terres labourables et sartables, la mesure des grains utilisée dans le village, et les corvées. Malheureusement, l'absence d'une représentation cartographique associée à l'absence quasi générale de localisation annotée par toponyme ne nous permettent pas d'acquérir un aperçu de la distribution du parcellaire.

Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse, consultable sur microfilms aux Archives Nationales du Luxembourg, nous nous sommes heurtés à plusieurs problèmes. En effet, en dehors du problème des écritures gothiques manuscrites, très difficiles à déchiffrer pour quelqu'un qui n'y est pas habitué[5], il était d'abord nécessaire de comprendre l'organisation générale et les éventuels dangers liés à l'exploitation de ce document. Par ailleurs, en ce qui concerne les déclarations de communautés conservées aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, certaines sont aujourd'hui introuvables.

Dans le cadre de notre analyse, le problème majeur du Cadastre de Marie-Thérèse est – outre des données parfois incomplètes ou peu précises – la fraude des propriétaires terriens. Leur méfiance envers les autorités les amenait le plus souvent à déclarer moins qu'ils ne possédaient en réalité. Leur incapacité de mesurer leurs terres ainsi que le manque de moyens pour payer un arpenteur justifiaient leurs estimations, qui étaient souvent fausses. Les rectifications par l'administration n'ont pas réussi à éliminer ces erreurs et donc à améliorer de façon conséquente la fiabilité du document. De plus, les superficies sont indiquées dans la mesure que les paysans avaient l'habitude d'utiliser. Dans le Grand-Duché de Luxembourg, avant le passage au système métrique imposé par les révolutionnaires français, la mesure la plus usitée était le journal[6] de 160 perches de 16 pieds qui équivalait à 35,68 ares.

En outre, dans les déclarations des particuliers du cadastre, nous retrouvons diverses erreurs : des biens non déclarés à l'endroit de leur situation, des propriétés déclarées deux fois (une première fois par le propriétaire et la seconde par celui qui prétend y avoir quelque droit), la confusion entre terres sartables et terres labourables, des terres sartables classées sous la catégorie des bruyères, une détermination arbitraire des durées de repos (souvent exagéré afin de diminuer leurs valeurs), dans la classe des pâturages ont parfois été ajoutées les terres labourables et sartables utilisées comme pâture après les récoltes, les biens communaux ont été

[5] A cette époque, l'analphabétisme généralisé dans les campagnes impliquait que les déclarations soient le plus souvent rédigées par les quelques personnes du village qui savaient lire et écrire ; le plus souvent il s'agissait des ecclésiastiques.

[6] Voir la définition du *Morgen* dans le glossaire pour plus de détails concernant les mesures anciennes. Toutes les conversions réalisées dans le cadre de ce travail de recherche sont basées sur les indications de Jean Nicolay, 1938, *Bauern und Landwirtschaft in der Geschichte des Luxemburger Landes. Urgeschichte bis 1915*, p. 60. Les valeurs indiquées par cet auteur se confondent plus ou moins avec celles calculées par Claude De Moreau de Gerbehaye, 1981, Contribution à la métrologie luxembourgeoise, Mesures de longueur, de superficie et de capacités en Gaume sous l'Ancien Régime, In : *Annales de l'Institut d'Archéologie du Luxembourg*, 1981-1982, Tomes 112-113, p. 3-12. Tandis que le premier se base sur un pied de Saint Lambert évalué à 29,54 cm, le second calcule à partir d'un pied de 29,51 cm, ce qui, à l'échelle d'un journal, ne fait que très peu de différence.

déclarés parfois par la communauté entière, parfois par les particuliers (en raison de la part dont ils jouissent), le nombre de bétail était faussé ou parfois même non déclaré etc.

Les données chiffrées sont donc davantage des estimations et elles ne sont utilisables qu'à titre de valeurs indicatives. En ce qui concerne l'analyse générale, il est rare qu'une information claire ait pu en être tirée ; l'analyse est donc quasi essentiellement fondée sur une interprétation d'informations éparses et sur des hypothèses concernant le fonctionnement du système agraire qui a généré les paysages sous l'Ancien Régime.

Néanmoins, l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse, combinée à celle de la Carte de Ferraris – 11 ans séparent le début des travaux du dénombrement des ressources de l'achèvement de la carte chorographique – permet d'éclaircir de nombreuses questions liées à l'organisation des paysages de l'époque. Ainsi, les paysages ont pu être abordés à partir des cartes retravaillées pour ensuite être expliqués grâce au Cadastre de Marie-Thérèse.

2) La Carte de Ferraris

La Carte de Ferraris est une carte topographique des Pays-Bas autrichiens (l'actuel Benelux) datant de 1777. Elle donne une image fidèle du paysage à la fin de l'Ancien Régime. Réalisée par une équipe de cartographes supervisés par le Comte de Ferraris elle représente, en couleurs, les villages ou villes, entourées de leurs terres agricoles et des espaces forestiers. La légende, très détaillée permet de différencier entre les types de terres (sartables/labourables) et de forêt (feuillus/conifères). La carte est si détaillée que dans la campagne, nous pouvons compter les habitations et distinguer le tracé des haies. Le résultat de ce travail cartographique est double : il existe aujourd'hui la Carte de Cabinet et la Carte marchande, la deuxième étant réalisée sur la base de la première.

1) La Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens, manuscrite et en couleurs, comprend 275 grandes feuilles d'un format moyen de 0,90 m x 1,40 m, pliées en quatre, à une échelle approximative de 1 : 11 520.

   Au document cartographique s'ajoutent douze volumes de « *Mémoires historiques, chronologiques et œconomiques* », manuscrits, qui comprennent au total plus de 4 000 pages. Pour chaque feuille de la carte, un certain nombre de pages fournissent un commentaire d'ordre historique, géographique, économique, social et militaire. On y trouve également la légende générale ou « *Eclaircissement* ».
2) La Carte marchande, réduction gravée de la carte de cabinet, à l'échelle de 1 : 86 400. Conçue comme une suite à la carte de France, dite de Cassini, elle en a adopté l'échelle. Son titre est : « *Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens, dédiée à Leurs Majestés impériales et royales par le Comte de Ferraris, Lieutenant-général de leurs armées. Gravée par L. A. Dupuis en 1777* ».

Composée de 25 feuilles, c'est la seule carte faisant partie de l'œuvre de Ferraris qui porte une graduation. Les degrés sont indiqués conformément à ceux de la carte générale des triangles de la France par Maraldi et Cassini de Thury de 1744. Les 3 copies de l'original sont aujourd'hui conservées dans la Bibliothèque Royale de Belgique, aux Pays-Bas et aux Archives de Vienne.

Aujourd'hui, nous pouvons consulter la Carte de Ferraris éditée en couleurs par le Centre *Pro Civitate* en Belgique. Publiée en 1965, elle a été réduite à une échelle d'environ 1 : 25 000 et reproduite sur des planches au format A4 afin d'en faciliter la consultation. La carte est accompagnée de reproductions des mémoires militaires sous forme manuscrite.

La Carte de Ferraris constitue donc un document essentiel pour les analyses paysagères et leur évolution depuis l'Ancien Régime, mais certaines précautions doivent être prises lors de son exploitation.

En 1767, le Comte de Ferraris, alors directeur général de l'artillerie et de l'Ecole des Mathématiques à Malines, a présenté à Charles de Lorraine en 1769 un « projet pour lever une carte générale de tous les Pays-Bas autrichiens, à l'instar de la nouvelle carte de France ». Néanmoins, la manière dont Ferraris envisage son travail n'implique pas le recours à la triangulation[7] qui pourtant fut à cette époque la spécialité de l'artillerie. Rapidement, Ferraris avait obtenu un accord favorable pour son projet et les levés sur le terrain ont pu commencer en 1771. Le travail cartographique, qui est un prolongement de la carte de France de Cassini, a pris fin en 1777. Représentation fidèle du paysage d'antan, la Carte de Ferraris est aujourd'hui d'une grande valeur pour les géographes et les historiens.

La majorité des problèmes liés au traitement de la Carte de Ferraris découlent du fait que les cartographes n'ont pas eu recours à la triangulation lors de sa confection. Ainsi, les distances entre différents repères géographiques sont pour la plupart erronées. Les cartographes partaient généralement du centre des villages pour mesurer les finages, ce qui a pour conséquence que le dessin cartographique présente des distorsions de plus en plus fortes à fur et à mesure que l'on s'éloigne du village. De plus, il n'a pas été utilisée de projection mathématique (la projection Mercator par exemple, existe depuis le XVIe siècle) permettant de réduire les distorsions inévitables si l'on représente un objet tridimensionnel comme la Terre dans un plan.

En comparant cette carte avec une carte plus récente, force est de constater qu'au niveau de la topographie, son exactitude laisse aussi parfois à désirer. En effet, plus le relief est vigoureux (les vallées de l'Oesling par exemple, fortement encaissées et sinueuses), plus la carte

[7] Joseph Ruwet et Claude Bruneel, 1982, *Le Duché de Luxembourg à la fin de l'Ancien Régime, Atlas de géographie historique, Fascicule I : Introduction*, p. 101

affiche une déformation. Ce phénomène est probablement à mettre en relation avec la faible visibilité sur le terrain lors des levés.

Un autre désavantage, certes mineur, est le problème de la légende dont les figurés sont parfois difficiles à distinguer. Ayant été confectionnée par de multiples dessinateurs, les styles de dessin variés engendrent parfois des difficultés de lecture. Les distinctions dans la végétation entre haute et basse futaie par exemple sont difficilement reconnaissables. De plus, le dessin parcellaire est généralement schématisé ou même purement fantaisiste.

Par ailleurs, lors de l'analyse, nous nous sommes rendus compte que dans le Gutland, la Carte de Ferraris ne représente que rarement les étendues couvertes de landes à bruyère. Or, selon le Cadastre de Marie-Thérèse, quasiment toutes les communes possédaient des terres sartables à jachère longue, sur lesquelles se développaient forcément des landes. Sachant qu'il est impossible qu'une intensification générale des cultures ait eu lieu entre 1766 et 1777, nous pouvons supposer que Ferraris ait omis de les représenter. L'origine de ce défaut se trouve probablement dans le fait que les bruyères n'étaient pas aussi répandues dans les essarts du Gutland que dans l'Oesling.

Malgré l'énumération des défauts de la Carte de Ferraris, lesquels, pour la plupart, sont liés à l'époque de réalisation de celle-ci, cette carte est néanmoins d'une grande valeur pour toutes les informations qu'elle contient. Pauvre en toponymes, elle indique les limites administratives de l'époque, les éléments de géographie physique (le relief et les cours d'eau), les paroisses, les villages (en dehors des villes, il est même possible d'en compter les maisons), la végétation et les cultures (forêts de conifères ou de feuillus, les vergers, les vignes, les terres de culture, les prairies marécageuses, les bruyères, les haies, etc.) et l'industrie. Les « Mémoires » qui accompagnent la cartographie peuvent parfois donner des informations supplémentaires à la carte. La description du paysage, brève, peut nous procurer des détails sur les types de cultures pratiquées. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une carte et de mémoires à vocation militaire, ce qui implique que les mémoires mettent l'accent sur la praticabilité de la voirie et sur l'intérêt stratégique de la région. L'avantage de cette particularité est que certains éléments paysagers d'intérêt stratégique sont soulignés : ainsi, les haies, les arbres dispersés, etc. permettent aux troupes en rapprochement de n'être aperçues qu'au dernier moment.

Dans le cadre de nos recherches nous nous sommes servis de la réédition de la carte au 25 000^{e} : *Carte de cabinet des Pays-Bas Autrichiens (1777), Grand-Duché de Luxembourg, levée à l'initiative du comte de Ferraris*, 1965, 1 : 25 000, Bruxelles, Centre *Pro Civitate*. Après la numérisation des planches, le traitement de la carte de Ferrais avec le logiciel ArcGIS nous a permis de rectifier les erreurs de distances et de topographie les plus grossières afin d'obtenir une carte illustrant de façon claire le paysage d'antan, comparable avec les croquis fondées sur des cartes plus récentes (des cartes similaires ont été réalisées sur le fond des

premiers cadastres napoléoniens et des cartes topographiques de 1907, 1954 et 1998). La mise en œuvre d'une légende identique pour toutes les cartes permet une comparaison plus aisée.

Néanmoins, le redressement des cartes n'a pas toujours été possible ; ainsi, la plupart des croquis présentent toujours des distorsions. Aussi, les erreurs sur le document de base et les déformations induites par le traitement de la carte ne nous permettent pas d'en tirer des données statistiques (sur l'évolution de la forêt par exemple). L'objectif principal de ce travail de recherche étant l'explication de l'organisation du paysage à travers son évolution, le traitement de données statistiques est de toute façon secondaire. En conclusion, les défauts de cette carte ne présentent guère de désavantages pour une analyse paysagère ; au contraire, ce document nous est d'une immense valeur.

Par ailleurs, vers la fin de l'année 2009, la Bibliothèque Royale de Belgique a mis en ligne une version numérisée de la Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens dans une résolution très élevée permettant d'apercevoir encore davantage de détails que sur les reproductions sur lesquelles nous nous sommes fondés (*www.kbr.be/collections/cart_plan/ferraris/Ferraris_fr.html*).

Dans un ordre chronologique, la prochaine source d'intérêt majeur est sans conteste le premier cadastre napoléonien. Grâce à un traitement informatique de longue haleine, nous avons pu en sortir une image fidèle du paysage d'antan, qui non seulement a rendu possible une comparaison entre le paysage local de la fin de l'Ancien Régime (1777) et du début de l'époque contemporaine (1842), mais a également permis d'approfondir nos analyses concernant le fonctionnement des systèmes agraires à l'origine des paysages. Néanmoins, sa mise en place soulève également le problème de la relation entre les nouvelles limites administratives et les finages traditionnels.

3) L'*Urkataster*

Le premier cadastre cartographié du Luxembourg, dit « *Urkataster* », a été mis en place au début du XIXe siècle par la République française qui à cette époque avait annexé le Luxembourg, la Belgique et une partie des Pays-Bas. L'occupation de ce territoire eut comme effet l'application de la législation française dans le nouveau Département des Forêts, dont la loi du 1er décembre 1790 instaurant un nouveau système de contribution foncière.

Ce cadastre napoléonien consiste en un registre public composé d'un état de sections – donc d'un registre par section recensant l'ensemble des informations par parcelle (le propriétaire, le type de culture, etc.) – et d'un plan parcellaire définissant dans chaque commune la surface et la valeur des biens-fonds. Le motif principal de l'introduction du cadastre fut de créer un organisme permettant une répartition de l'impôt foncier la plus juste possible.

a) L'établissement du cadastre napoléonien

Dès 1801, les travaux d'arpentage du cadastre napoléonien étaient réalisés sur l'ensemble des communes luxembourgeoises et les premiers plans parcellaires achevés datent de 1811 (commune de Flaxweiler). Les travaux ont été interrompus par les guerres et la défaite de Napoléon 1er, puis repris en 1816 par les Pays-Bas pour finalement être achevés en 1830. Le régime néerlandais a conservé, suite à un referendum, les communes « françaises » dans leur forme acquise, mais a réparti les biens de la commune sur les différentes sections.

Dans le cadre de cette analyse, le « *Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France* » édité à Paris en 1811, constitue un document d'intérêt central. Il s'agissait en réalité de la « refonte en un seul volume, dans un ordre méthodique, des instructions [de la mise en place du cadastre] contenues dans la Collection en cinq volumes » ; donc d'un ouvrage de synthèse des principes applicables lors de l'établissement du cadastre. Après 1815, il a été traduit et repris par les Néerlandais pour achever la confection du cadastre au Luxembourg.

Après la confection des plans au 2 500e et la numérotation des parcelles, le géomètre dressait des registres cadastraux sous forme d'un tableau indicatif renseignant pour chaque parcelle les noms et profession du propriétaire, la nature de la culture, la contenance de la parcelle et son lieu-dit. Chaque parcelle était répertoriée par son numéro. Un tableau d'assemblage, un plan général au 10 000e, représentait la division de la commune en sections, la division des sections en feuilles ainsi que les noms des villages, des hameaux, la voirie, les espaces forestiers, les cours d'eau et les pièces d'eau.

Les mises à jour des documents cadastraux étaient opérées à l'encre rouge sur les documents de base, registres et plans. Dès 1842, a été entreprise une révision du cadastre qui aboutit à la confection de nouveaux plans et registres. De nouveaux registres cadastraux dont la conception a été maintenue à ce jour, ont été introduits : le tableau indicatif avec une liste des propriétaires et la matrice cadastrale renseignant, par commune, la propriété par propriétaire individualisé.

Aujourd'hui, l'*Urkataster* peut être consulté aux Archives Nationales du Luxembourg (A.N.L.) et à l'Administration du Cadastre et de la Topographie (A.C.T.). L'édition des archives ne comporte aucune mise à jour ; elle représente donc la situation parcellaire à la création du cadastre. Malheureusement, elle n'est pas complète, certaines communes sont manquantes et les registres sont absents pour l'ensemble. Nous nous sommes principalement penchés sur l'édition complète avec les registres consultables aux archives de l'Administration du Cadastre et de la Topographie qui, de surcroît, comporte les mises à jour jusqu'en 1842. Les archivistes de cette administration ont choisi la date de 1824 comme date de publication générale de l'*Urkataster*. Les feuilles numérotées (1, 2, 3, etc.), sur lesquelles l'année réelle d'élaboration est parfois

indiquée, y sont regroupées par commune (Ettelbruck, Basbellain, etc.) et par section (A, B, C, etc.).

Dans le cadre d'une analyse paysagère, l'exploitation du cadastre napoléonien est sans conteste d'un intérêt majeur. L'utilisation des outils informatiques modernes dans le cadre d'un travail de cartographie peut parfois faire apparaître certaines distorsions mineures au niveau des plans parcellaires ; toutefois, leur fiabilité est généralement très élevée.

b) Les limites de sections actuelles, en général identiques à celles des finages traditionnels

L'approche systémique et géohistorique choisie dans le cadre de ce travail nous impose de baser nos recherches sur la plus petite entité territoriale susceptible de générer une organisation paysagère particulière. Au cours de l'Ancien Régime, il parait clair que le finage d'une communauté agraire constituait la plus petite enveloppe à l'intérieur de laquelle un système agraire communautaire organisait le territoire sur lequel il était appliqué. Se pose alors le problème de savoir si les subdivisions du territoire en communes par les révolutionnaires français – qui au préalable avaient fait table rase de l'organisation administrative antérieure – ont conservé le tracé des limites des anciens finages communautaires ou s'ils ont été remplacés par de nouvelles subdivisions administratives.

Une brève description de l'actuelle subdivision administrative en communes s'impose : Le Luxembourg compte actuellement 116 communes, toutes nommées d'après leur chef-lieu. De tailles relativement homogènes – leur superficie est en moyenne d'un peu plus de 2 000 ha – certaines sont cependant de dimensions supérieures. Quasiment toutes ces entités (hormis 4 exceptions) sont encore subdivisées en sections communales d'une surface moyenne d'environ 500 ha, parmi lesquelles se distinguent deux types différents. Le type de section le plus courant est centré sur un village dont la section porte alors le nom. Le second type de section abrite des forêts et/ou des terres labourables, avec parfois aussi quelques fermes.

Comme nous venons de le décrire, dans cette mosaïque communale, nous distinguons certaines communes de taille supérieure. Elles découlent de la vague de fusions qui a eu lieu dans les années 1970, mais également des fusions qui s'opèrent actuellement dans le cadre de la réorganisation territoriale du Gouvernement luxembourgeois. Néanmoins, afin d'expliquer les autres particularités de cette cartographie communale, une analyse des principes poursuivis lors de leur mise en place est utile. Pour ce faire, certaines précisions sont à donner en ce qui concerne le vocabulaire utilisé dans le Recueil méthodique : en effet, le terme de commune était déjà usité sous l'Ancien Régime pour désigner la communauté ou le finage communautaire ; particularité susceptible de prêter à confusion.

Sous le régime français, lors de la délimitation des nouvelles communes, une des premières étapes à la confection du cadastre était la reconnaissance des limites communales existantes (donc du finage) par un procès-verbal descriptif entre les maires des différentes communes (articles 69 et 70 du Recueil méthodique). Même si les nouvelles limites communales devaient de préférence épouser des limites naturelles et invariables telles que des chemins ou des rivières (article 74 du Recueil méthodique), il apparaît clairement que leurs tracés ne sont en aucun cas des limites fictionnelles, mais réelles, découlant des anciens finages des différentes communautés rurales. Les portions de terrain enclavées de toutes parts dans une commune (issues de la répartition complexe des terres seigneuriales) étaient, moyennant compensation, réunies à la commune nouvelle sur le territoire de laquelle elles étaient situées (article 77 et 79 du Recueil méthodique).

Comme tout changement de limite de l'ancien finage aurait donné lieu à de vives contestations de la part des communautés, les nouvelles subdivisions administratives devaient non seulement tenir compte des limites des finages traditionnels mais aussi les épouser. Comme nous le verrons au cours de nos recherches, un système agraire encore fonctionnel à cette époque ne peut que très difficilement être coupé de certaines parties de son territoire. Par conséquent, tous les efforts étaient faits pour conserver la situation ancienne[8] : les limites des nouvelles communes coïncident donc largement avec les limites extérieures des anciennes communautés (sections actuelles).

Néanmoins, le problème ne s'arrête pas là. Le système que nous venons de décrire aboutirait en une organisation dans laquelle chaque village formerait une commune. Or, la description préalable de la cartographie communale luxembourgeoise a révélé que la majorité des communes étaient formées de plusieurs sections communales généralement centrées sur un village.

Le Recueil méthodique nous permet également d'élucider cette particularité : il précise notamment le problème des « communes susceptibles d'être réunies » dans l'article 67 : « Le préfet constate d'abord si quelques-unes des communes sont, par l'exiguïté de leur territoire, le petit nombre de leurs habitants, la modicité de leurs revenus communaux, ou autre cause, dans le cas d'être réunis dans une commune, attendu qu'il est très – important que toutes les réunions projetées ou convenables s'opèrent avant la confection du cadastre ». Ainsi, un certain nombre de communes de petite taille – donc de petits finages – formeront une même commune, divisée en sections communales, appelées par les premières lettres de l'alphabet (A, B, C, etc.) et le

[8] Les historiens Joseph Ruwet et Claude Bruneel prouvent cette affirmation en se basant sur une circulaire du 10 mars 1806, qui impose que tout changement du tracé ancien devrait être entériné par l'Empereur. Le ministre des Finances conseille par conséquent au géomètre en chef « de ne proposer que les changements absolument nécessaires et de se renfermer dans les anciennes limites des communes » (1982, *Le Duché de Luxembourg à la fin de l'Ancien* Régi*me, Atlas de géographie historique, Fascicule I : Introduction*, p. 126-128).

nom du village. Dans ce cadre, il n'est pas exclu que des rapports fonctionnels hérités de l'Ancien Régime – d'ordre seigneurial, ecclésiastique ou même agraires – entre les différents villages aient pu jouer un rôle dans le choix des finages à regrouper sous forme de sections au sein d'une même commune.

Cependant, certaines communes semblent avoir généré la situation contraire. En effet, une commune de taille supérieure pouvait également être divisée en plusieurs sections pour en faciliter l'administration et surtout la fiscalité foncière.

En ce sens, le chapitre III du Recueil méthodique concerne uniquement le problème de la division de la commune en sections. L'article 105 du Recueil méthodique précise que « la division de la commune en sections n'intéressant en rien ni le droit de territoire ni la propriété, le géomètre doit, de l'avis du maire, s'attacher aux convenances, aux habitudes, et sur-tout aux limites naturelles et invariables ». Les autres articles de ce chapitre (106 – 109 du Recueil méthodique) concernent la taille des sections (de 200 à 400 arpens), leur nombre (3 à 8) et leur dénomination (A, B, C, etc.). Ainsi, les grandes communes ont été subdivisées en différentes sections qui regroupaient souvent des espaces forestiers et/ou un certain nombre de fermes isolées.

En conclusion, nous constatons qu'il existe aujourd'hui deux types de sections communales : les sections communales découlant de l'ancien finage des villages ruraux (qui représentent la majorité), et les sections communales permettant une gestion facilitée des communes de taille supérieure.

Aujourd'hui, en observant la subdivision du territoire luxembourgeois en sections communales, il nous est donc aisément possible de retrouver les anciennes limites de finages. En effet, dans la majorité des cas, les limites de sections communales actuelles épousent le tracé des frontières entre les finages d'autrefois. Néanmoins, elles sont aujourd'hui complètement dépourvues de fonctions. Aussi longtemps que les systèmes agraires traditionnels fonctionnaient, elles constituaient des limites territoriales relativement importantes en ce qui concerne les pratiques communautaires (pâturage du bétail, coupe de bois dans les forêts communautaires, etc.). De plus, depuis 1848, la loi électorale communale a imposé jusqu'à récemment l'établissement des listes d'électeurs par section communale ; ceux-ci ayant droit à être représenté par au moins un membre du conseil. Or, comme les pratiques agraires anciennes sont aujourd'hui abandonnées depuis longtemps et que depuis 2003 la nouvelle loi électorale a aboli les sections électorales, les sections communales ont aujourd'hui perdu toutes leurs fonctions, au point que les cartes topographiques les plus récentes ne représentent plus leur tracé.

Toutefois, lorsqu'on veut établir le lien entre les limites de sections actuelles et les finages traditionnels, chaque cas est à analyser individuellement. En effet, parfois, l'élimination d'enclaves territoriales ou d'excroissances a pu modifier les limites traditionnelles. De plus,

depuis la mise en place des nouvelles communes, des modifications mineures des limites traditionnelles ont pu être entreprises. Pourtant, aujourd'hui, il est relativement facile de retrouver de tels changements car la constitution du 9 juillet 1848 arrête le principe que toute modification de limite communale ou de section doit être effectuée par une loi.

Actuellement, l'Administration du Cadastre et de la Topographie est en train d'achever la numérisation de l'ensemble des documents de l'*Urkataster* – plans et registres. Dans le cadre de nos analyses, nous avons utilisé les plans cadastraux numérisés, nous les avons découpé et accolé (en général, une section est représentée sur 4 à 7 plans) pour avoir une vue d'ensemble de la section communale qui nous intéressait. Ce travail de cartographie consistante (d'un côté, le traitement des plans cadastraux numérisés en haute résolution représente une opération relativement lourde ralentissant le fonctionnement de l'ordinateur, et, d'un autre côté, le repérage des masses de cultures et des parcelles des différents propriétaires est un travail de longue haleine) nous a permis de réaliser des cartes sur lesquelles ont pu être analysés non seulement la répartition des cultures dans la première moitié du XIXe siècle (les plans comprenant les mises à jour, nous avons pu repérer d'éventuels changements entre la date d'achèvement du plan de base et 1842), mais également l'éparpillement de la propriété privée. Ceci nous a permis non seulement de visualiser l'évolution paysagère en comparant ces croquis avec ceux basés sur la Carte de Ferraris, mais également d'approfondir notre analyse des systèmes agraires.

Cette brève présentation des sources utilisées s'imposait ; elle nous permet d'avancer dans l'analyse tout en évitant de rappeler régulièrement les problèmes rencontrés lors de leur traitement. Dès à présent, nous entrons au cœur du sujet : les paysages du Luxembourg.

II) L'ORGANISATION ACTUELLE DES PAYSAGES LUXEMBOURGEOIS

D'un point de vue paysager, le Luxembourg se compose de deux grands types de paysages : l'Oesling au Nord et le Gutland au Sud. Plusieurs caractéristiques permettent une distinction claire entre ces deux espaces.

L'Oesling, qui se situe sur la limite sud-est du massif ardennais (faisant partie du massif schisteux rhénan), est un paysage de hautes terres schisteuses partiellement découpées par un réseau dense de cours d'eau profondément entaillés. Baigné dans un climat tempéré humide, et de plus en plus rude à fur et à mesure que l'on remonte vers le nord, les terres acides de l'Oesling sont dominées par des forêts de conifères (épicéas) et des taillis de chênes souvent surannées. Avec une densité démographique plus faible, l'Oesling est parsemé de nombreux villages groupés de petite, voire de très petite taille situés au centre de leurs terres ou dans les vallées encaissées. L'activité agricole domine ce paysage rural dans lequel l'élément urbain est quasiment absent.

Le Gutland, situé sur l'extrémité nord-est du Bassin Parisien et séparé de l'Oesling par une dépression périphérique, présente une organisation bien différente. Son climat tempéré, moins pluvieux et légèrement plus doux que celui de l'Oesling, domine les terres sédimentaires structurées par un relief de côtes. Plus densément peuplé que les terres du nord, les villages groupés, de taille moyenne et entourés de terres agricoles, sont dominés par plusieurs villes. L'activité urbaine est principalement tertiaire ; l'industrie reste néanmoins très présente, surtout dans le sud-ouest du pays où l'extraction de la minette a généré un paysage particulier. De plus, la viticulture est présente uniquement dans la vallée de la Moselle – où elle marque profondément le paysage – et quelque peu dans l'arrière-pays de ce cours d'eau.

Néanmoins, une observation approfondie permet de distinguer plusieurs sous-ensembles paysagers différents à l'intérieur des grandes entités de l'Oesling et du Gutland. Afin de réaliser une description pertinente nous procéderons à une typologie paysagère. Celle-ci permettra de mettre en évidence ces différents types de paysages et leur délimitation souvent floue. La typologie paysagère, fondée sur la description des paysages, servira ultérieurement de base à l'analyse.

Cette dernière est entièrement basée sur l'observation des paysages. Par conséquent, les critères de définition d'un type paysager sont basés sur l'ensemble des éléments qu'un

observateur perçoit en se promenant ou en survolant ces paysages, tels que l'allure du relief, la répartition spatiale et l'importance de la forêt, le type de forêt, la forme et le site des villages, les terres agricoles et leur localisation, le parcellaire, l'impact de la rurbanisation ou de la périurbanisation, les aménagements touristiques, l'industrialisation, etc. L'organisation des territoires villageois a également été prise en compte dans le cadre de cette description ; pour cet exercice, les cartes topographiques nous ont évidemment été d'une aide précieuse[1].

Au contraire d'autres typologies précédemment établies, nous avons davantage mis l'accent sur l'impact humain structuré par l'organisation des finages villageois[2]. Dans la première moitié du XXe siècle, les premières descriptions et explications des paysages du Luxembourg ont été réalisées par Michel Lucius[3], géologue, et Georges Baeckeroot[4], géomorphologue. Partant de leur formation scientifique, ceux-ci se basaient essentiellement sur le cadre géophysique pour expliquer les paysages, l'impact humain, s'il était analysé, restait marginal. En 1940, l'ouvrage du géographe Josef Schmithüsen sur le Luxembourg est le premier travail de recherche à étudier le territoire luxembourgeois sous toutes ses facettes, malgré une approche parfois un peu déterministe. De fait, il structure son approche en superposant le paysage aménagé par l'homme sur le milieu naturel[5]. D'autres typologies plus récentes[6], quoique très rares, suivent également cette approche qui déconnecte et analyse un par un les éléments composant cet ensemble que forme le paysage.

Ainsi, dans le cadre de ce travail de recherche, nous avons essayé d'englober tous les éléments caractérisant le paysage, et non de les analyser séparément. Ce principe est effectivement abordé dès la description des paysages actuels. De cette façon, nous n'entamerons pas notre étude par des explications sur le cadre physique des paysages, mais nous ne nous bornerons pas non plus à l'unique explication des aménagements humains. En aucun cas nous ne cherchons à minimiser l'importance de l'environnement physique et à ne considérer que l'impact humain. Par ailleurs, la typologie définie le prouve bien : combinée aux aménagements locaux, les reliefs majeurs structurent les grands traits des paysages.

---

[1] Cartes Topographiques du Luxembourg, 2000, 1 : 20 000, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (1998-2000).

[2] Comme nous l'avons vu dans l'introduction, les anciennes limites de finage ont persisté jusqu'à aujourd'hui sous forme des limites de sections communales.

[3] Michel Lucius, 1937, *Die Geologie Luxemburgs in ihren Beziehungen zu den benachbarten Gebieten*, Tome I, 176 p.

[4] Georges Baeckeroot, 1942, *Oesling et Gutland, Morphologie du bassin ardennais et luxembourgeois de la Moselle*, 309 p.

[5] Josef Schmithüsen, 1940, *Das Luxemburger Land*, 431 p.. L'ouvrage suscite certaines polémiques car il a été écrit par un allemand durant l'entre-deux-guerres dans le cadre de la politique territoriale expansive du troisième Reich.

[6] Jos Molitor et Jean-Marie Gehring, 1984, Milieu naturel (la partie sur les paysages naturels, p. 256-269), In : *Luxembourg* (Paul Margue et collab), p. 219-286 ; Alex Storoni, 1999, Les paysages du Luxembourg, In : *Le Luxembourg au tournant du siècle et du millénaire* (Gilbert Trausch (dir.)), p. 59-77 ; Claude Gengler, 2003, La toile de fond physique, naturelle et administrative (comprend une page sur « La grande diversité des paysages », p. 23) In : *Histoire du Luxembourg* (Gilbert Trausch (dir.)), p. 15-26.

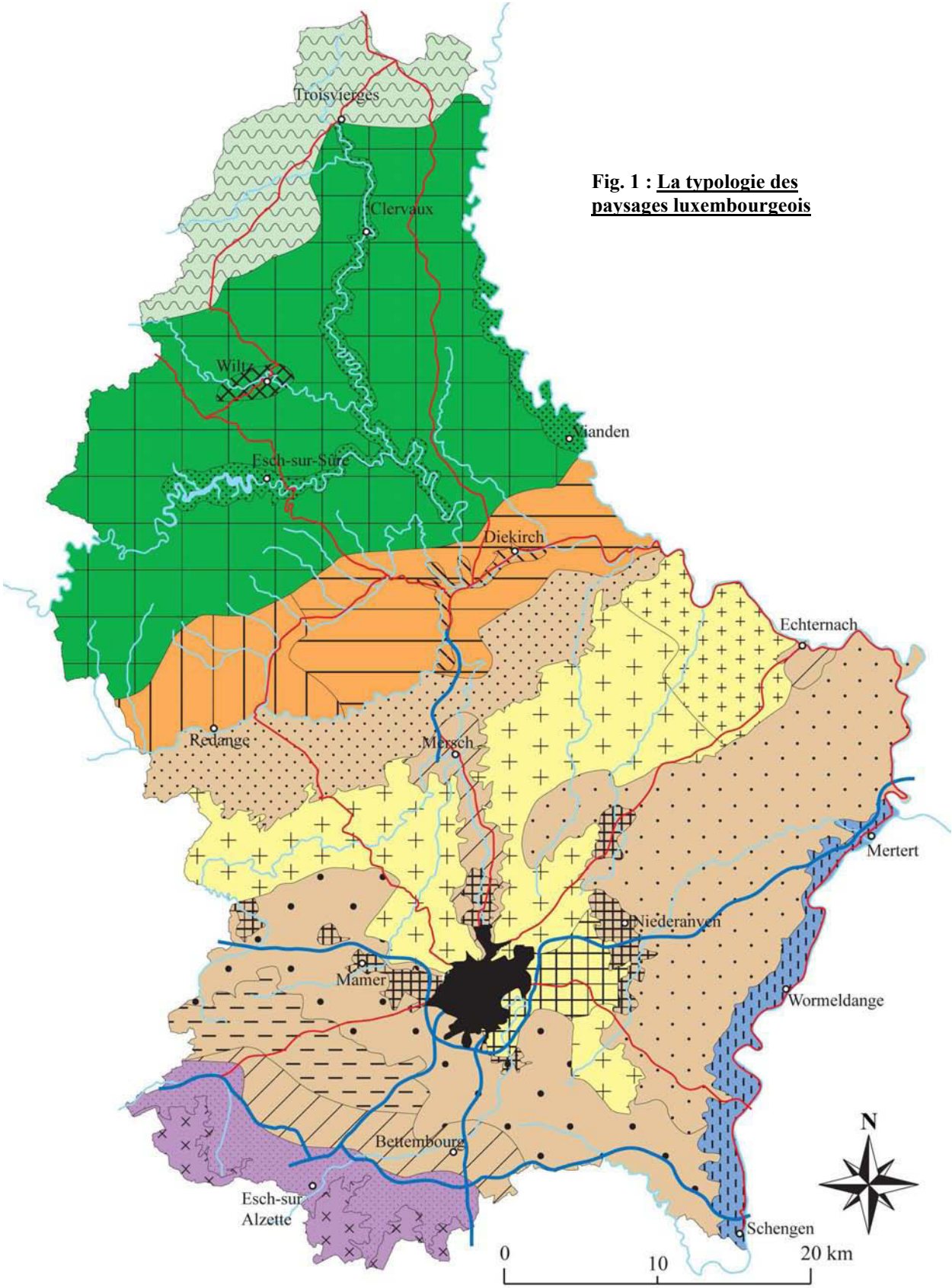


Fig. 1 : La typologie des paysages luxembourgeois

Source : © Administration du Cadastre et de la Topographie, 2000, Cartes Topographiques du Luxembourg, 1 : 20 000, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites

Légende



Faciès de hautes terres vallonnées (altitude moyenne : 500 m), couverture forestière très faible (principalement composée de conifères), distribution en timbre-poste occupant les hauteurs et parfois les fonds des vallées. Paysage caractérisé par les cultures agricoles. Espace parsemé de villages de taille inférieure, souvent rurbanisés le long des voies principales (surtout entre Troisvierges et Wiltz), parcelles de forme allongées, parfois légèrement trapues, maillage resserré en proximité du village situé au centre de ses terres. Cultures principalement céréalières et de pommes de terre. Absence totale de vergers. Parsemé de quelques zones d'activités et industrielles éparpillées.



Faciès de hautes surfaces agricoles découpées par de nombreuses vallées étroites en « V » fortement encaissées et quasi entièrement boisées ; légère prédominance des forêts de conifères au nord-est contrairement au sud-ouest, où les feuillus semblent dominer.



Sous-ensemble des hautes terres (altitude moyenne : 500 m), intégralement défrichées dans un but agricole, villages (ou bourgs locaux) généralement situés sur les têtes de vallons ou sur l'interfluve. Cultures principalement céréalières et absence de vergers. Industrialisation relativement faible sous forme de zones d'activité à proximité des bourgs locaux. Importante rurbanisation aux bords de la pénétrante N7.



Sous-ensemble des vallées principales composées de prairies humides encaissées de 200 à 300 m (Clerve, Wiltz, Our, Sûre) occupées par de petits villages (comportant souvent des châteaux médiévaux) présentant de nombreux éléments évoquant le tourisme vert (restaurants, hôtels (principalement dans les centres tel que Vianden ou Clervaux), mais surtout les campings). Hautes terres environnantes réservées à l'agriculture.



Sous-ensemble de la seule localité à caractère urbain, Wiltz, située dans une large vallée. Site de la plus grande zone industrielle de l'Oesling.



Faciès du paysage d'interface entre l'Oesling et le Gutland ; dépression périphérique au paysage mitigé : éléments paysagers de l'Oesling (relief accidenté, importance de la forêt, etc.) et du Gutland (fonds de vallée élargis, sites des villages, distribution de la forêt, vergers, etc.).



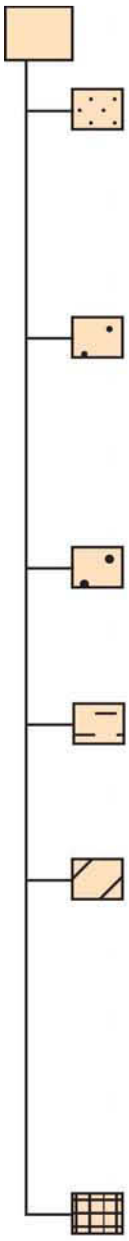
Sous-ensemble du paysage d'interface occidental, progressif. Transition douce entre les hautes terres de l'Oesling et la plaine de la côte du grès de Luxembourg. Paysage limité au sud par la vallée de l'Attert (au bord de laquelle se situent plusieurs villages de tailles supérieures), caractérisé dans le nord par des cours d'eau, affluents perpendiculaires de l'Attert, toujours bordés de villages. Forêt limitée aux espaces en relief et parfois sur les versants. Présence de vergers atténuée vers le nord.



Sous-ensemble du paysage d'interface oriental : hautes terres du paysage type Oesling du sud séparées de la côte du Muschelkalk par la vallée de la Sûre. Axe hydrologique bordé de plusieurs villages de taille supérieure. Paysage de la partie nord dominé par les caractéristiques ardennaises (relief accidenté, importance de la forêt, etc.) et du Gutland (sites des villages, répartition de la forêt, etc.). Paysage particulier type Gutland de la partie sud, du plateau de côte étroit, dépourvu de villages (mis à part les hameaux Broderbour et Michelbouch), largement forestier (feuillus), présentant des espaces défrichés autour de fermes isolées.



Sous-ensemble de l'urbanisation continue autour des villes de Diekirch et d'Ettelbruck, la Nordstad. Espace concentré autour de la confluence de la Wark, de l'Alzette et de la Sûre, abritant les plus importantes zones industrielles du faciès du paysage d'interface.



Faciès du paysage de plaine ouverte, parsemé de villages entourés de vergers, partiellement rurbanisés. Légère prédominance des prairies dans les terres agricoles.

Sous-ensemble de la plaine de la côte du grès (altitude d'environ 275 m) parsemée de plusieurs villages. Espace largement défriché, présence de lambeaux forestiers, le plus souvent en limite de section. Outre le type de village situé au centre de ses terres, de nombreux villages se situent au pied d'un des talus en limite de plaine, alors plus (permettant la présence de vergers) ou moins défriché. Par endroits, la forêt domine les talus (majoritairement composée de feuillus, présence de parcelles de conifères).

Sous-ensemble de la plaine du sud-est de la côte de grès présentant un relief accidenté, *Hügelland* (terre à collines à cause de fréquents accidents tectoniques). Villages généralement installés dans les bas fonds des vallées faiblement encaissées. Forêt réservée aux espaces en relief. Espace délimité au nord par un regard de faille et à l'ouest et au sud par un talus de côte, les deux dénivelés étant boisés. Présence de nombreuses prairies parsemées d'arbres fruitiers de haute tige.

Sous-ensemble de la plaine du sud-ouest, parsemée de villages situés à proximité des nombreux cours d'eau. Forêt sous forme de massifs situés en limite des sections. Limite floue entre le paysage du plateau de grès au nord. Forte périurbanisation, surtout le long des autoroutes.

Sous-ensemble de la côte du Macigno, ayant une faible influence sur l'organisation paysagère de plaine. Forêt de feuillus principalement située sur le haut du talus et partiellement sur le plateau. Présence de plusieurs fermes isolées. Villages rurbanisés par l'influence urbaine de la capitale et de la région de la Minette.

Sous-ensembles fortement rurbanisés et centres secondaires :
- vallée large de l'Alzette, voie principale reliant la ville de Luxembourg à Mersch, continuellement urbanisée (abrite une partie de l'agglomération de la capitale (Dommeldange, Walferdange,etc.)). Espace abritant plusieurs zones industrielles de taille importante.
- dans le sud, à la limite nord du paysage de la Minette, paysage fortement industrialisé (nombreuses zones d'activités) et rurbanisé sous l'influence de la première et véritable région industrielle du pays
- la ville d'Echternach, abritant une ancienne abbaye, pôle touristique

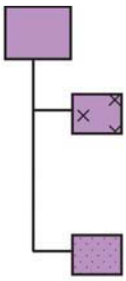
Sous-ensembles périurbains situés sur les principales voies d'accès à la capitale

Faciès du paysage de plateau de grès (altitude moyenne de 350 m), sillonné par des vallées au fond large, fortement encaissées.

Sous-ensemble du plateau en grande partie occupé par la forêt entrecoupée d'aires de défrichement. Villages entourés de vergers, généralement situés sur le plateau de côte ou encore dans les vallées, si la largeur du fond le permet (surtout dans l'est). Terres agricoles regroupées sous forme de clairières autour des villages. Présence de plusieurs fermes isolées dans la partie orientale.

Sous-ensemble du plateau largement périurbanisé et intégré dans l'agglomération de la capitale. Site du Kirchberg, centre bancaire et de politique européenne du pays et du Findel, aéroport international.

Sous-ensemble du paysage du Mullerthal, région à fort potentiel touristique.
Paysage de plateau découpé par des gorges marquées de blocs glissés et tombés, d'abris sous roche, de cavernes, etc. grâce au grès localement plus fracturé. Villages principalement situés sur le plateau. Zone marquée par le tourisme vert (campings, sentiers de randonnée, etc.).



Faciès de la côte du Dogger, fortement urbanisée et industrialisée par la sidérurgie. Nombreuses friches industrielles partiellement réinvesties par de nouvelles activités.

Sous-ensemble du revers de côte (altitude d'environ 410 m), largement boisé, affichant des défrichements locaux sous forme de clairières quelquefois centrées sur des fermes isolées. Paysage marqué par l'exploitation minière (nombreuses carrières partiellement reconverties en espaces naturels, affaissements miniers).

Sous-ensemble de la plaine industrielle (altitude 300 m), dominée par un tissu urbain dense entrecoupé de vastes structures sidérurgiques englobant des aciéries, des crassiers, des bassins de décantation et des espaces de stockage de produits finis ; l'ensemble étant traversé par un réseau ferré présentant encore parfois des vestiges de liaisons avec les carreaux miniers sur le talus boisé. Centres des localités situées au pied du talus de côte, extensions modernes entrecoupées de cités industrielles. Terres agricoles (essentiellement des prairies) restreintes à de petits espaces résiduels situés entre les extensions des localités. Réutilisation de nombreuses friches sidérurgiques par d'autres activités économiques.



Faciès de la vallée frontalière de la Moselle, fortement encaissée au fond plus large dans le sud (gravières) que dans le nord et dont le versant est entièrement cultivé de vignes, parsemé de villages et de vergers. Villages situés au pied du versant, à proximité immédiate du cours d'eau. Concurrence directe entre les cultures non viticoles et la forêt sur le haut versant et en dehors de la vallée. Région à fort potentiel touristique pour son paysage harmonieux et sa route du vin. Légère industrialisation autour du port de Mertert.



Faciès paysager urbain de la Ville de Luxembourg

Cette typologie met donc en évidence les différentes entités paysagères tout en y différenciant des sous-ensembles à l'intérieur. En englobant dans la description l'ensemble des éléments qui le composent, nous avons essayé d'approcher le paysage de la façon la plus objective possible. Certes, toute typologie est critiquable, surtout en ce qui concerne les limites des différentes entités paysagères, mais également au niveau des critères utilisés pour déterminer les différents types de paysages. Or, la difficulté de trouver un consensus n'empêche aucunement l'utilisation de cette typologie comme fondement de nos recherches, car elle ne guidera pas les analyses. Au contraire, ces dernières sont destinées à expliquer ce que nous venons de décrire.

A) LE PAYSAGE DEBLAYE DE L'OESLING DU NORD

Le paysage très rural de l'Oesling du nord, s'étendant au-delà de la frontière nationale au nord-est, est une surface schisteuse de haute altitude, vallonnée et largement défrichée. Cet espace ardennais ouvert, baigné dans un climat tempéré humide, présente de nombreuses caractéristiques des terroirs autrefois subdivisés en trois soles suivant une rotation triennale des cultures. Pourtant, comme le montreront les recherches historiques, le système d'*openfield** n'est pas à l'origine de ces paysages.

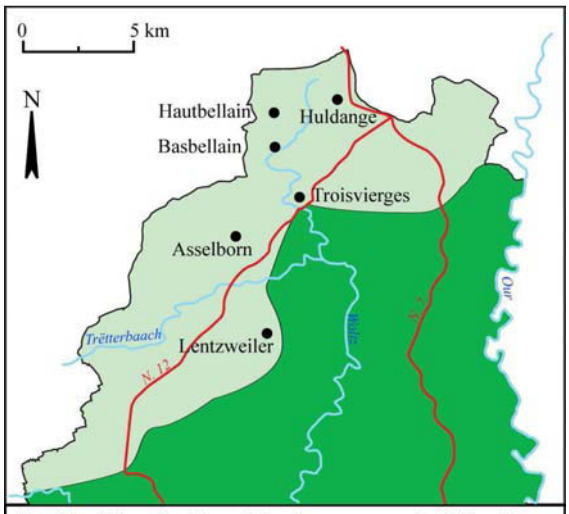
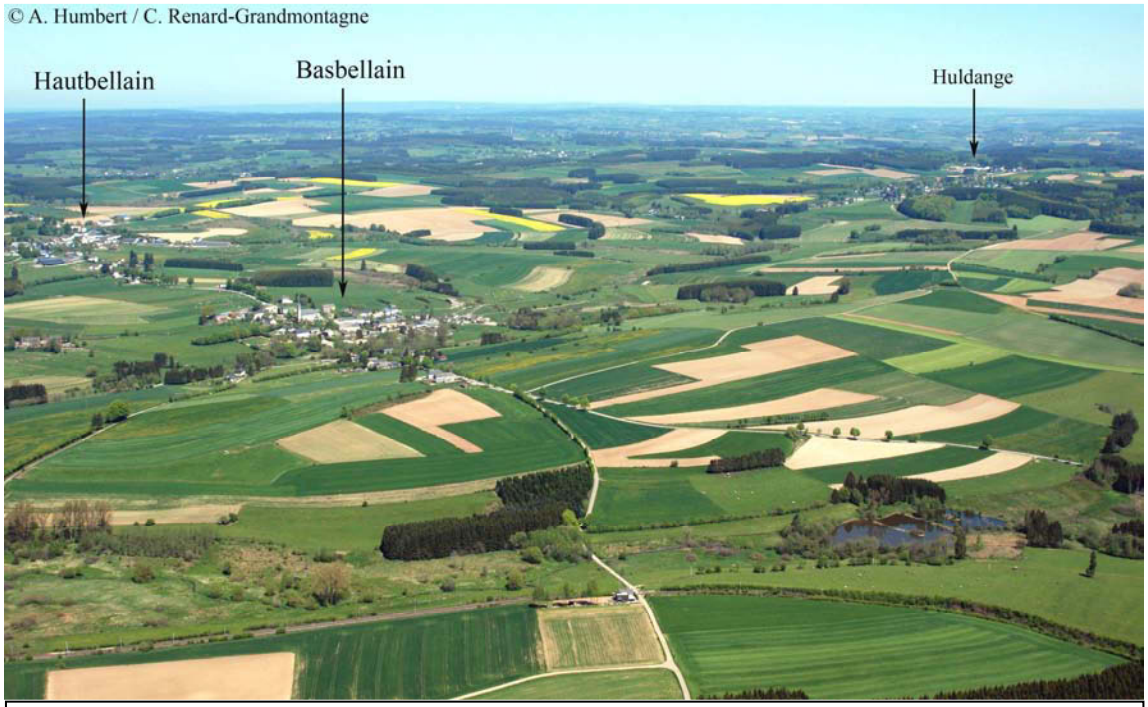


Fig. 2 : Sites des localités du paysage de l'Oesling du nord évoquées dans le texte.

Situé à une altitude moyenne de 500 m, le paysage est doté d'un réseau dense de petits ruisseaux très faiblement encaissés et souvent chenalisés, le plus souvent à proximité des habitations. Dans cet espace, nous notons la présence de nombreuses zones humides (nommées « Fenn » dans la toponymie locale), en bordure des cours d'eau. Le paysage est parsemé de petits villages groupés, faiblement rurbanisés, parfois même réduits à la taille d'un hameau, généralement situés à proximité d'un des ruisseaux. Le parcellaire, des champs allongés et souvent regroupés en quartiers, paraît être hérité d'une organisation de campagne. Néanmoins, l'organisation n'est pas aussi rigoureuse (une grande partie des parcelles ne sont pas organisées en quartiers réguliers), et les parcelles sont souvent plus trapues que celles d'un *openfield* classique. Le parcellaire à proximité du village est souvent plus morcelé et divisé par des haies, tandis qu'à partir d'une certaine distance la présence des haies se raréfie et les parcelles s'agrandissent. Comme dans l'ensemble de l'Oesling, les vergers sont totalement absents.

La forêt, qui subsiste principalement aux limites des communes ou des sections communales se compose presque exclusivement de conifères. Elle est très parcellarisée (les parcelles ne sont généralement pas très grandes) et nous notons la présence de nombreux lambeaux forestiers allongés, répartis en timbre-poste à l'intérieur des terres agricoles. Les véritables massifs forestiers n'existent pas dans ce paysage.

Une caractéristique particulière de ce paysage sont les nombreux anciens moulins aux abords des cours d'eaux secondaires. En effet, pratiquement chaque village possède son propre moulin (certains en possèdent même plusieurs), généralement éloigné du village. Les fermes isolées sont au contraire très rares.



Cliché 1 : <u>Le paysage ouvert de l'Oesling du nord</u> (mai 2010, vue vers le nord-est). Ce cliché montre l'ensemble des éléments caractérisant les paysages de cet espace : son ouverture, liée aux villages de taille inférieure situés au centre de leurs terres agricoles marqués d'un parcellaire irrégulier, les parcelles plantées d'épicéas répartis en timbre-poste, mais également les espaces humides des fonds de vallée, localement aménagés en viviers. Sur l'arrière-plan du cliché, au-delà de la frontière belgo-luxembourgeoise, le taux de boisement est plus important, parallèlement au relief également plus accidenté ; cet espace se situe au nord de la ligne de partage des eaux entre la Meuse et la Moselle (celle-ci traverse le cliché plus ou moins diagonalement en partant d'en bas à gauche).

La toponymie se réfère surtout au relief, à la végétation, et aussi à l'activité agricole. A quelques rares endroits, nous pouvons repérer des toponymes se référant à l'exploitation de schistes, et parfois même à une ancienne structure industrielle isolée en friche (Asselborn). Néanmoins, ce paysage reste très rural étant donné la faible activité industrielle. Hormis quelques rares établissements à caractère industriel (essentiellement des stations services[7] et de petits garages de voitures sur la route principale de la région, la N12), elle est regroupée dans des zones d'activités juxtaposées à quelques villages (Troisvierges et Lentzweiler).

La délimitation de ce paysage est déterminée de façon évidente par sa topographie légèrement vallonnée et son caractère rural marqué par une répartition particulière de la forêt. Sur le territoire luxembourgeois, les extensions de cette haute surface ardennaise se limitent à l'extrême nord, mais au-delà elle s'étend davantage vers le nord et le nord-ouest, en territoire belge ; bien que le taux de boisement y semble accentué. Lorsque l'on s'avance davantage vers le sud de l'Oesling, le paysage change brusquement ; effectivement, les vallées des cours d'eau

[7] Sur la voie rapide N7, à proximité de la frontière, se situent deux grandes stations services avec de vastes surfaces commerciales associées. La même situation se présente à la frontière ouest, au lieu-dit Pommerlach dans la commune de Winseler, au bord de la voie rapide N15.

sont profondément entaillées et boisées, et découpent les hautes terres résiduelles réservées à l'agriculture.

B) L'OESLING DU SUD, UN PAYSAGE DE HAUTES TERRES APPRIVOISEES DOMINANT COMME DES ILES UNE VASTE MER DE FORET

Le paysage de l'Oesling du sud se présente sous forme de hautes terres schisteuses (le « plateau » ardennais situé à une altitude moyenne de 500 m) disséquées par de nombreuses vallées en forme de « V », fortement encaissées : dans les vallées principales, l'encaissement est généralement supérieur à 100 m, tandis que dans la vallée de l'Our, l'encaissement peut atteindre les 200 m. Les vallées de cet ensemble paysager aux caractéristiques très rurales sont entièrement boisées, alors que les hautes surfaces sont quasiment totalement défrichées. Le géographe allemand Josef Schmithüsen décrivait ce paysage en 1940 comme suit : « *Im südlichen Teil des Öslings, wo der Höhenunterschied und der landschaftliche Gegensatz zwischen den Hochflächen und den steil eingekerbten Tälern am stärksten ist, liegt das offene besiedelte Land wie auf Inseln über einem weiten Waldmeer*[8]. »

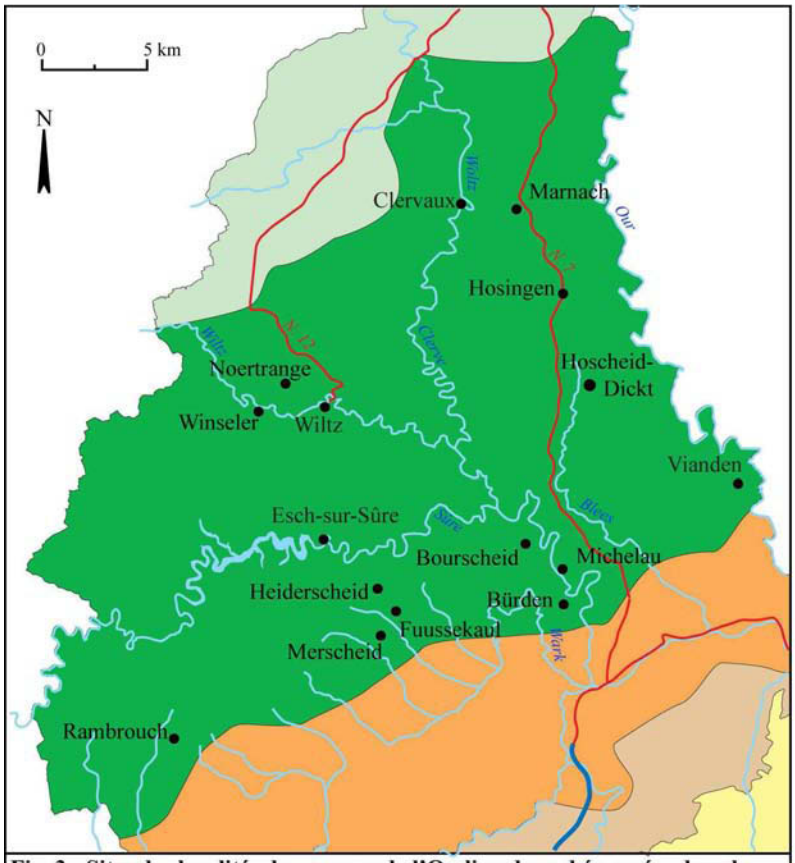
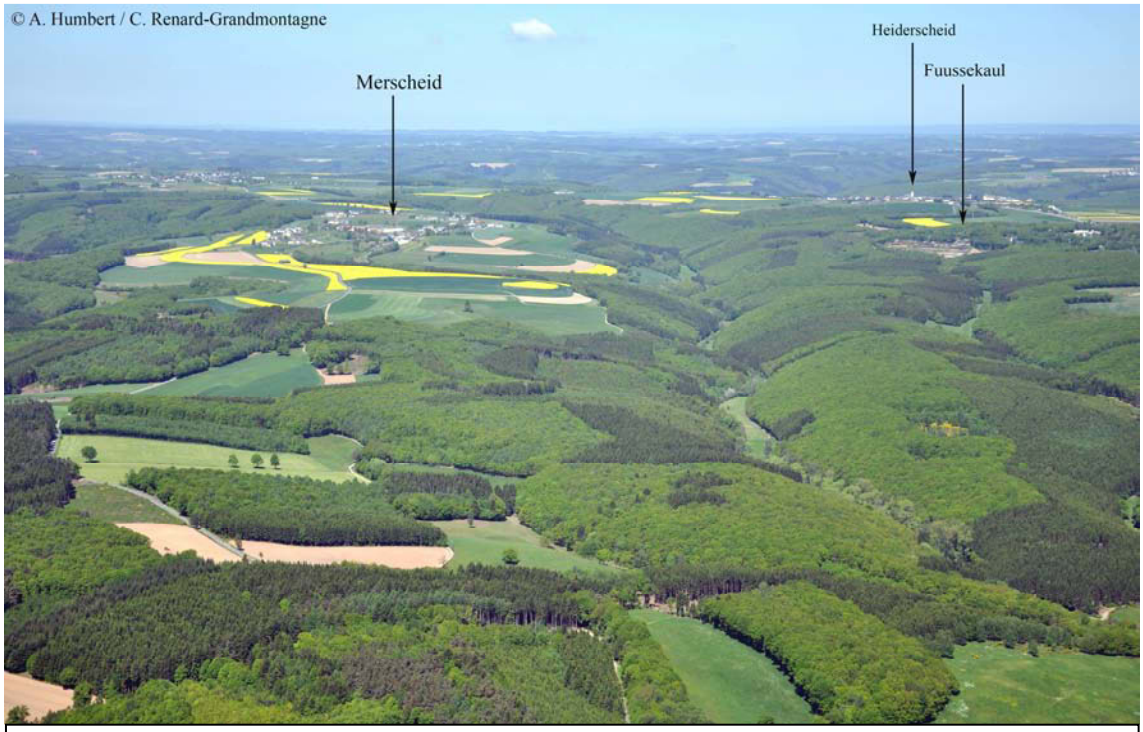


Fig. 3 : Sites des localités du paysage de l'Oesling du sud évoquées dans le texte.

[8] Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 224 – 225. « Dans le sud de l'Oesling, où l'opposition entre hautes surfaces et vallées profondément encaissées est la plus marquée, les terres colonisées ouvertes dominent tels des îles une vaste mer de forêt. »



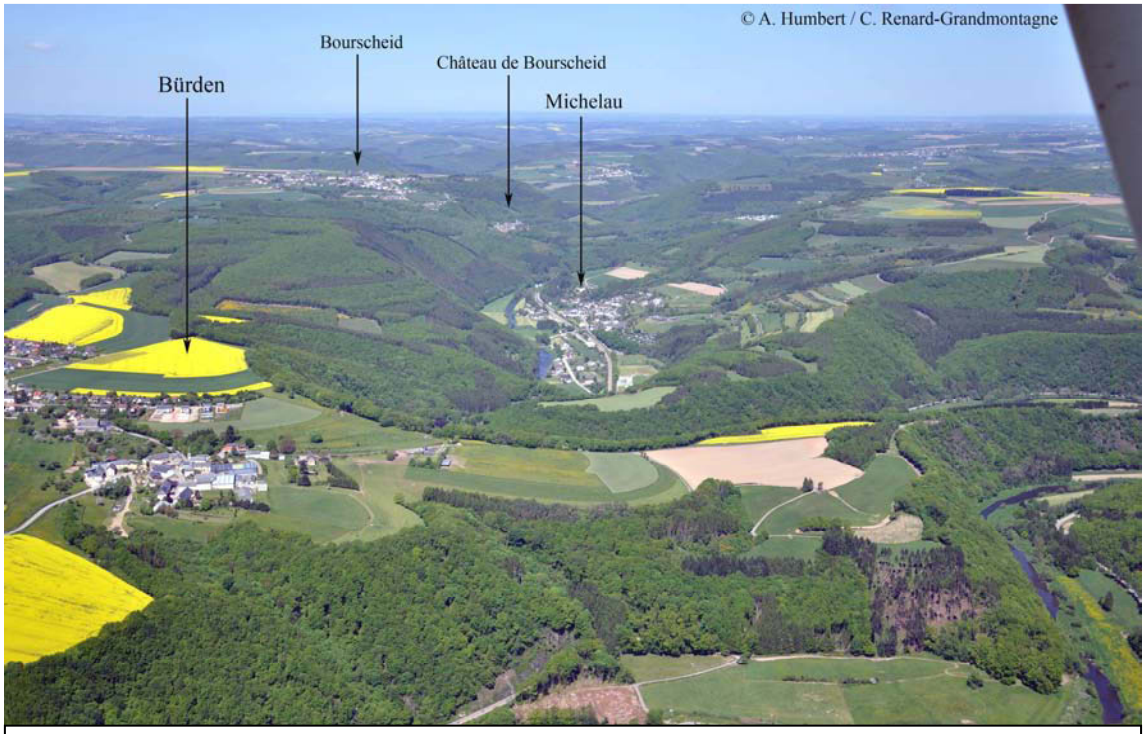
Cliché 2 : <u>Le paysage de l'Oesling du sud ou l'opposition entre les hautes terres défrichées et les vallées profondément encaissées</u> (mai 2010, vue vers le nord). Comme le montre clairement ce cliché, le paysage de l'Oesling du sud est marqué de hautes terres défrichées (dominées ici par le village de Merscheid) découpées par des vallées boisées en forme de « V ». Le fond étroit des vallées encaissées est généralement occupé par des prairies humides. L'importance du boisement, mais également la mosaïque des différentes essences forestières, donnent une idée de la position importante de la forêt dans l'économie locale mais également des changements qui l'ont affecté. En effet, tandis que les taillis de chênes surannés et autres feuillus dominent ici le paysage, des conifères apparaissent en limite des étendues forestières et sous la forme de parcelles au cœur des massifs. Sur la droite du cliché, nous apercevons un quartier résidentiel particulier (Fuussekaul) ; en effet, il s'agit là d'un des rares lotissements touristiques qui témoignent de l'omniprésence de la valorisation de ce paysage par le tourisme vert.

Les localités de cet espace sont de toutes dimensions, variant entre la taille d'un hameau et celle d'une petite ville (Wiltz, seule localité à caractère urbain de l'Oesling possédant également la plus grande zone industrielle, la deuxième étant celle de Lentzweiler à l'ouest de Clervaux). Cependant, nous remarquons une forte domination des petits villages ruraux.

Ces localités, dépourvues de vergers, peuvent se regrouper en deux types de sites :

- D'une part, la majorité des villages s'est installée sur les hautes surfaces défrichées, le plus souvent sur les têtes de vallons, à l'abri des vents dominants. Entourés de haies à proximité des villages, leur organisation paysagère rappelle celle des localités de l'Oesling du nord.

- D'autre part, le deuxième type de village, plus rare, occupe les lobes de méandre et les bas versants des vallées encaissées. A proximité immédiate, le versant est défriché, parfois structuré par quelques haies, et le haut versant conserve quant à lui la forêt. Les terres agricoles de ces villages se situent majoritairement sur les plateaux défrichés à cette fin, de même que celles du premier type de village.



Cliché 3: <u>Le paysage et les différents types de villages de l'Oesling du sud</u> (mai 2010, vue vers le nord). Sur ce cliché nous distinguons aisément les caractéristiques principales du paysage de l'Oesling du sud. Les vallées, fortement encaissées, sont entièrement occupées par la forêt de feuillus entrecoupée de parcelles de conifères. Les hautes surfaces planes sont entièrement défrichées et principalement céréalières, et consacrées pour une partie non négligeable à la culture du colza. A l'intérieur des hautes terres agricoles nous apercevons quelques rares parcelles forestières de conifères dispersées en timbre-poste. Ce cliché regroupe les deux types de villages – toujours groupés – du paysage de l'Oesling du sud. Sur la gauche, Bürden et Bourscheid, type de village le plus répandu, sont installés sur les hautes terres au milieu de leurs terres agricoles. Au centre du cliché, la localité de Michelau est située dans la vallée, sur un lobe de méandre. L'encaissement vigoureux des vallées réduit les espaces en pente douce susceptibles de servir de site de village et encore moins d'accueillir des terres agricoles alors installés sur les hautes terres. Ainsi, sur la droite du cliché, les terres de culture situées sur les hautes terres appartiennent, comme ceux du versant convexe de la Sûre, au village de Michelau. Au Moyen-Age, cette topographie accidentée a servi à l'implantation de nombreux châteaux en position défensive. Au premier plan du cliché, la vallée de la Sûre, qui entre ici dans le Gutland, s'élargit considérablement.

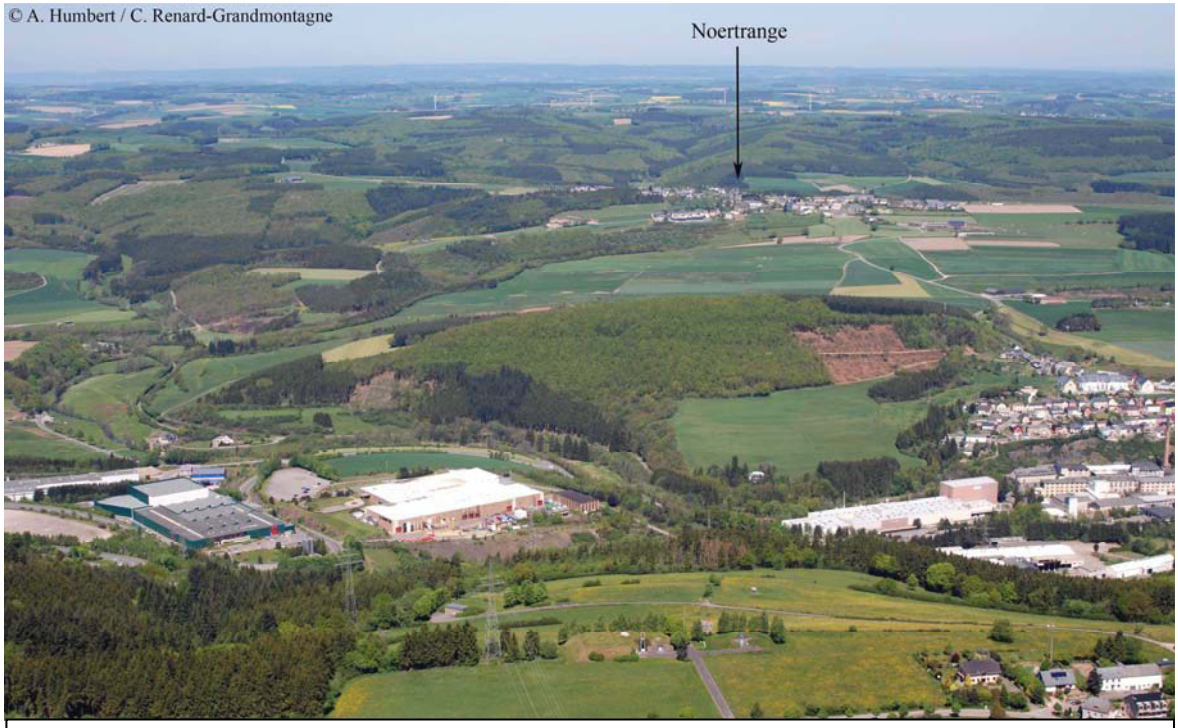
Dans la partie orientale du paysage de l'Oesling du sud, l'orientation nord-sud de l'écoulement des cours d'eau principaux Woltz et Our a créé une large surface de hautes terres parcourue par la pénétrante essentielle de l'Oesling, la N7. Au contraire des villages de vallée, les localités aux abords de cette voie rapide semblent attirer l'essentiel du développement de cette contrée aux caractéristiques rurales. Le long de cette route se sont également installées plusieurs activités économiques. En dehors des zones d'activité de Hosingen et Marnach, celles-ci se concentrent essentiellement à Hoscheid-Dickt.

En général, dans le paysage de l'Oesling du sud, nous notons la présence d'un nombre relativement réduit d'éléments isolés, tels que des fermes, généralement situées sur les hautes terres, mais surtout d'anciens moulins – servant aujourd'hui le plus souvent à des fins d'habitation, voire de restauration – en bordure des cours d'eau. Par endroits, dans les fonds de

vallée le plus souvent occupés de prairies, nous apercevons des canaux de dérivation d'écoulement fluviatile, qui approvisionnaient jadis un moulin en eau. Dans certains cas, surtout lorsqu'ils recoupent un des nombreux méandres de vallée, ils servaient à l'irrigation des prés de fauche.

La forêt occupe l'ensemble des versants de vallée, et partiellement les hautes terres. Les limites de communes ou de sections suivant souvent les talwegs, la forêt se trouve donc généralement en limite de commune ou de section. En règle générale, des parcelles de taille modeste des deux types de forêts, conifères et feuillus, coexistent ; contrairement aux forêts mixtes qui sont plutôt rares.

Néanmoins, nous notons une différence de répartition des deux types de forêt ; en effet, l'Oesling du nord-est semble dominé par les forêts de conifères, tandis que le sud et le sud-ouest paraissent dominés par les forêts de feuillus, notamment les taillis de chênes surannés. Comme dans tout l'Oesling, les haies à écorces et les plantations d'épicéas sont le plus souvent équiennes, et la forêt fortement parcellarisée.



Cliché 4 : <u>L'impact de la géologie sur les paysages : le synclinal de Wiltz</u> (mai 2010, vue vers le nord). En général, le paysage de l'Oesling du sud est constitué de hautes terres entaillées par des vallées étroites. Cependant, ce cliché, qui montre l'extrémité occidentale de la zone industrielle de Wiltz, présente une dépression d'une largeur inhabituelle. En effet, le synclinal de Wiltz, ici emprunté par la vallée de la Wiltz, traverse l'Oesling du sud-ouest vers le nord-est. Cette topographie particulière a été choisie comme site pour la seule localité à caractère urbain de l'Oesling : Wiltz. Au nord et au sud de cette particularité topographique, le paysage reprend ses formes typiques. Ainsi, le village de Noertrange, visible à l'arrière-plan droit du cliché (nord), est de nouveau installé au centre de ses terres agricoles sur les hautes terres. Par endroits, comme nous le distinguons à l'arrière-plan de ce cliché, des éoliennes ont été installées sur les hautes terres exposées aux vents dominants.

Une observation plus fine permet de se rendre compte qu'il existe un sous-ensemble paysager. En effet, certaines de ces vallées fortement incisées, et souvent dominées de châteaux médiévaux, sont entièrement aménagées dans un but touristique ; par exemple, dans la vallée de la Clerve, de la Woltz et de l'Our se suivent des restaurants, des hôtels, mais surtout des campings, faisant preuve d'un tourisme vert très développé. Le paysage de la vallée de la Sûre affiche les mêmes particularités. Cependant, le phénomène est renforcé par la présence d'un lac de barrage servant – outre son attractivité touristique – de réservoir d'eau potable[9].

C) LE PAYSAGE DE COTES DU GUTLAND

Les terres sédimentaires du sud du Luxembourg, du Gutland[10], sont organisées en côtes qui structurent l'espace en lui imposant trois, voire quatre barrières topographiques orientées nord-ouest – sud-est et sud-ouest – nord-est. D'un point de vue géologique, ce paysage appartient au Bassin parisien ; dans son nord-est, celui-ci s'étend sur la « Lorraine belge », sur la Lorraine française, et même jusqu'en Allemagne, dans le Bassin de Trèves en passant par le Gutland luxembourgeois.

Au Luxembourg, du sud vers le nord, la première est la côte du Dogger, relief vigoureux qui a imposé sa structure au développement industrialo-urbain de la minette. Vers le nord, moins facilement perceptible car moins vigoureuse et plus découpée par le réseau hydrographique, elle est relayée par la côte du Macigno. La côte la plus marquante est certainement la côte du grès, dont le talus marquant s'étire de Beckerich à l'ouest, à Bigelbaach à l'est, et également de Welfrange dans le sud-est à Junglinster en passant par Niederanven. Le talus orienté vers le sud-est entre Altlinster et Echternach, d'origine géomorphologique différente, est à l'origine d'un paysage similaire. Dans le nord, la vallée de la Sûre, au pied du relief vigoureux de la côte du Muschelkalk, sépare le paysage type hautes terres de l'Oesling de ceux du Gutland. A l'est, à hauteur d'Eppeldorf et de Bigelbaach, elle forme une côte dédoublée avec la côte du grès.

Le paysage de côtes regroupe en réalité deux types de paysages, celui de la plaine d'une part et celui du plateau d'autre part ; leur répartition étant évidemment déterminée par le substrat géologique. Ces deux ensembles se caractérisent par une organisation territoriale similaire. En effet, comme tout espace colonisé, le paysage est organisé par les communautés qui structurent leurs territoires. Dans la plaine et en partie sur le plateau, l'organisation paysagère des finages répond à un schéma concentrique centré sur le village entouré de ses jardins et vergers. Une seconde couronne est formée par les terres de culture tandis que la forêt

[9] Dans l'est, à Vianden, le barrage de l'Our est relié par pompage à des bassins supérieurs servant à la production d'énergie hydroélectrique par turbinage. Au contraire du barrage de la Sûre, celui-ci n'est pas ouvert au tourisme balnéaire.
[10] signifiant « Bon Pays »

se situe sur les limites de finage. En général, le paysage de ce type de finage est ouvert car peu d'obstacles s'opposent à la vue à l'intérieur des terres de culture. Celles-ci sont organisées en parcelles allongées, regroupées en quartiers, et également en parcelles de dimensions plus vastes, souvent même de la taille d'un quartier de parcelles entier. Les haies apparaissent souvent le long des cours d'eau, parfois des chemins et quelquefois même en limite de certaines parcelles. Les finages de la plaine comme ceux du plateau répondent à ce schéma. Néanmoins certaines différences fondamentales, telles que l'importance de la forêt ou des prairies et évidemment l'encaissement des cours d'eau, peuvent être observées.

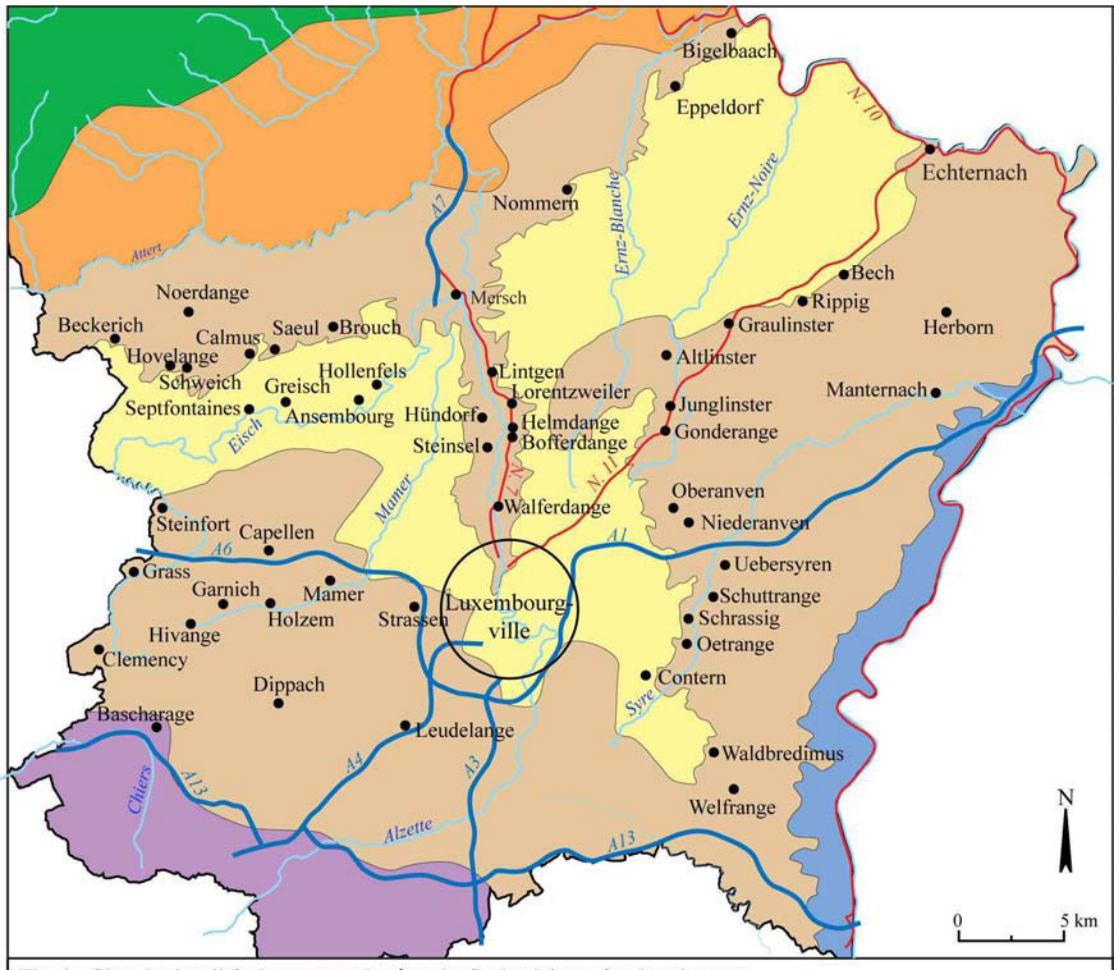


Fig. 4 : Sites des localités du paysage de côtes du Gutland évoquées dans le texte.

Cependant, l'observation des paysages révèle que de nombreux villages sont situés au pied du talus de côte. Les finages de ces villages rompent avec le schéma habituel d'organisation concentrique. En outre, les finages de certains villages de pied de talus englobent une partie de la plaine, du talus et du plateau créant de cette façon des liens de complémentarité entre les trois terroirs. D'autres, au contraire, sont restreints à la limite supérieure du talus boisé, n'englobant ainsi que la plaine et le talus.

Trois types de finages organisent donc le paysage du Gutland central : les finages de plateaux, les finages de plaine et les finages des villages de pied de talus. Les descriptions de ce

chapitre se concentrent sur les paysages de côte tout en écartant le paysage de la côte du Dogger, du Muschelkalk et celui de la vallée de la Moselle ; en raison de leurs spécificités, ces derniers seront décrits sous un autre point.

1) Le paysage boisé du plateau de grès de Luxembourg du Gutland

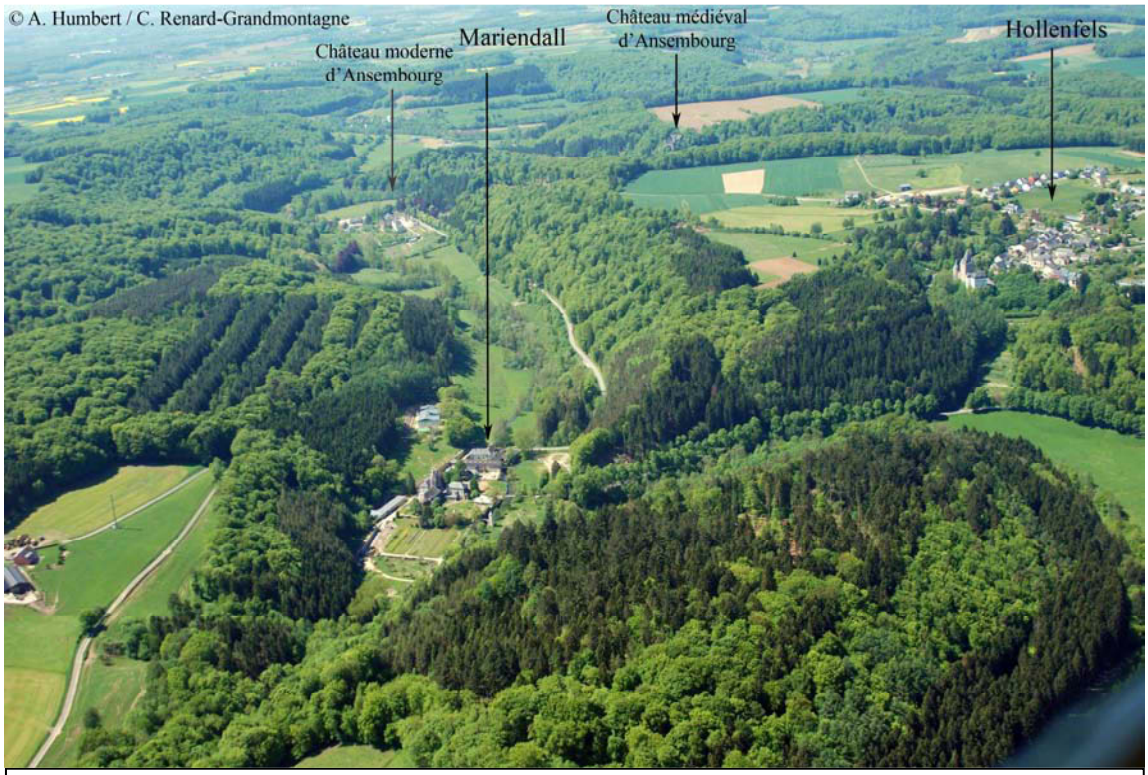
Le paysage du plateau de grès, d'une altitude moyenne d'environ 340 m, s'étend, comme l'indique son nom, sur le plateau du grès de Luxembourg. Les plateaux des trois autres côtes, celle du Lias, du Muschelkalk et celle du Dogger ne font pas partie de cet ensemble paysager car leurs caractéristiques dominantes diffèrent de celles du plateau de grès. La première, la côte du Lias, appartient au paysage d'*openfield* de plaine ; son impact sur le paysage est tellement faible qu'elle ne semble pas générer d'organisation particulière de plateau. La côte du Muschelkalk (intégrée dans le paysage d'interface Oesling – Gutland) présente un plateau peu peuplé et de faible largeur, contrairement au plateau de grès. Le plateau de la côte du Dogger (région de la Minette) est marqué par les vestiges de l'extraction du minerai de fer, et de ce fait présente un paysage spécifique.

Le paysage du vaste plateau de grès est découpé par des vallées fortement encaissées et escarpées (variant entre 100 et 150 m). Ce paysage est délimité par un talus de tous les côtés, hormis dans son sud-ouest[11]. Ici, la limite du plateau peut être déterminée, en termes topographiques, par l'absence de vallées encaissées, par une moindre importance de la masse forestière, ainsi que par une répartition différente. Celle-ci, dominée par les feuillus, subsiste dans la majorité des vallées et sur les limites communales ou de section. L'observation de la répartition de la forêt au Luxembourg révèle que le plateau de grès abrite les massifs forestiers les plus étendus du Grand-Duché, le *Bambësch* au nord-ouest de la capitale et surtout le *Gréngewald* au nord-est. Le paysage, à dominante rurale, ressent l'influence urbaine aux alentours de la Ville de Luxembourg.

Les localités peuvent être séparées en deux types, dépendant de leur site. Le premier type de village est installé dans la vallée, en dehors de la zone inondable, le plus souvent au niveau d'une confluence ou encore sur un lobe de méandre. Les habitations groupées au pied du versant sont entourées de leur jardins et vergers. Le fond de vallée est le plus souvent occupé par des prairies humides, parfois aussi par quelques parcelles de culture pour autant que la largeur du fond le permette. Les terres de culture du village se situent majoritairement sur le plateau sous forme de clairières culturales. Etant donné que les terres agricoles se limitent au bas versant, les versants de vallée sont le plus souvent quasi entièrement boisés ; certains supportent également des vergers.

[11] Cependant, l'origine géomorphologique de ce talus diffère : tandis qu'il s'agit en général d'un talus de côte, à l'ouest, le talus orienté vers le sud est un regard de faille.

Les terres du deuxième type de village rappellent la structure paysagère d'*openfield* de la plaine. De fait, situés au centre de leurs terres, les villages groupés et accompagnés de vergers ont défriché les grandes clairières sur le plateau. La présence de haies se vérifie aussi dans ces espaces. Nous notons la présence de nombreuses fermes isolées possédant parfois même leur propre section communale, surtout dans le nord-est de ce type de paysage.



Cliché 5 : **Le paysage boisé du plateau de grès de Luxembourg** (mai 2010, vue vers l'ouest). Sur ce cliché nous distinguons aisément toutes les caractéristiques du paysage de plateau. Les villages (ici : Hollenfels) sur le plateau apparaissent comme des clairières forestières entourées de leur terres agricoles céréalières et herbagères. Dans les vallées encaissées et boisées, lorsque la largeur du fond le permet, se situent des établissements (généralement des villages ; en l'occurrence un château moderne (construit entre 1639-1647 par le maître de forge local) et un ancien monastère) entourés de prairies tandis que leurs terres de culture se situent sur le plateau. Ce dernier est également mis en valeur par de nombreuses fermes isolées, dont une est en partie visible sur le premier plan gauche du cliché, entourée d'une aire de défrichement. Comme dans le paysage de l'Oesling du sud, la topographie a localement favorisé l'implantation de châteaux médiévaux en position défensive (château d'Ansembourg). La forêt est à dominante feuillue, cependant, nous distinguons par endroits des parcelles de conifères ou des forêts mixtes.

D'un point de vue paysager, il est possible de relever l'extrémité nord-est du plateau de grès sur le territoire luxembourgeois : le Mullerthal. Dans cet espace, une des caractéristiques marquantes de ce paysage semble renforcée : la forme des vallées. En effet, les vallées y sont plus vigoureuses et les formes spécifiques d'abri sous roche, de blocs tombés, etc. accentuées. Cette particularité régionale a donné naissance à un tourisme vert basé sur la randonnée, localement plus marqué que sur le reste du plateau.

Centré sur les espaces habités, le paysage de plateau est généralement ouvert ; cependant des haies sont apparues en certains endroits sur les limites de parcelles. A de nombreux endroits, surtout sur les versants, les prés parsemés d'arbres fruitiers de haute tige (*Streuobstwiesen* en allemand) marquent le paysage de leur empreinte. La rurbanisation croît en importance à proximité de la Ville de Luxembourg. L'industrie reste toutefois très secondaire.

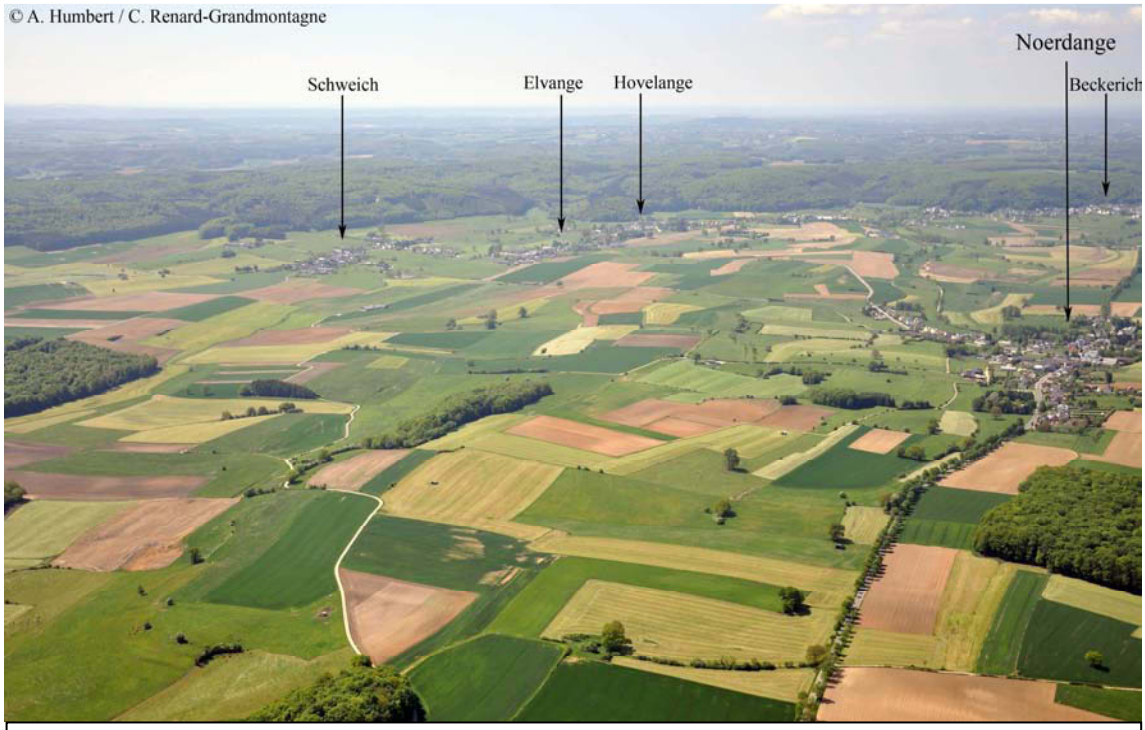
2) La plaine d'openfield du Gutland

L'espace de plaine du Gutland est le paysage luxembourgeois le plus étendu d'un point de vue spatial. Ce paysage est caractérisé par une topographie relativement plane, avec des cours d'eau faiblement encaissés. La structure du paysage est typique de l'organisation paysagère de campagne.

Les localités de la plaine se situent pour la majorité au centre de leur finage, le plus souvent installées à proximité d'un des cours d'eau. Elles possèdent également toutes des vergers généralement accolés aux habitations. Le parcellaire agricole autour de la localité est organisé en quartiers de parcelles allongées ou alors en de grandes parcelles aux formes plus ou moins rectangulaires de la taille d'un quartier. Un schéma de répartition des prairies, hormis celles de fond de vallée humide, ne peut être clairement défini. La forêt, le plus souvent dispersée en lambeaux, se compose quasi essentiellement de feuillus.

Cette organisation ouverte du paysage de plaine peut être observée dans trois espaces distincts du Luxembourg : la plaine dans l'est du pays, entre la vallée de la Moselle et le plateau de grès ; la plaine du sud entre la côte du Dogger et le plateau de grès ; et finalement dans le nord, la plaine de la cuesta du grès de Luxembourg, qui, dans notre typologie, englobe la vallée de l'Alzette. D'un point de vue paysager, nous retrouvons, malgré de légères différences, les principales caractéristiques dans ces quatre espaces.

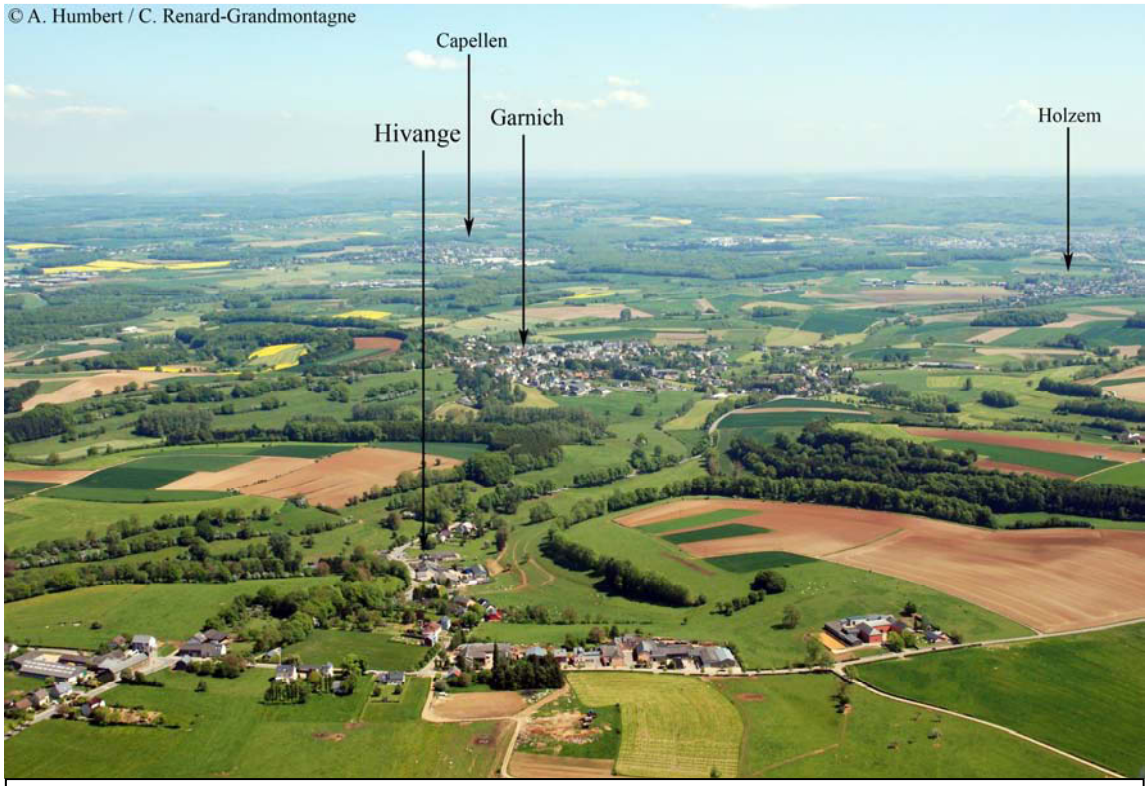
Du point de vue topographique, l'espace de plaine le plus caractéristique est la plaine de la cuesta du grès dans le nord. Son paysage, selon notre typologie paysagère, s'étend du sud de l'Attert jusqu'à Bigelbaach, à l'est. Peu densément peuplés, les villages ont le plus souvent gardés leurs caractéristiques profondément rurales.



Cliché 6 : <u>La plaine typique de la côte du grès de Luxembourg</u> (mai 2010, vue vers le sud-ouest). La plaine de la côte du grès de Luxembourg est typique d'un paysage de plaine : les villages, comme ici Noerdange, sont situés au milieu de leurs finages au relief légèrement vallonné. L'élevage imprègne le paysage par l'importance des prairies productrices de foin. Par endroits, des arbres dispersés sont implantés sur les limites de parcelles ou aux abords des voies routières. Les forêts occupent essentiellement les rares collines ainsi que les espaces en bordure des cours d'eau. La limite entre le plateau et la plaine est ici particulièrement marquée car non seulement le relief, mais également la végétation, met en évidence la limite entre les deux types de paysages. Les trois villages à l'arrière-plan du cliché, Schweich, Elvange et Hovelange sont entièrement tournés vers la plaine, et de ce fait considérés comme villages de plaine. Leurs finages n'englobent que la plaine et le talus boisé ; le plateau appartient aux territoires des villages sis sur le plateau.

La topographie du paysage de plaine du sud-ouest est atypique : l'homogénéité de son organisation est interrompue par quelques failles et surtout par la cuesta du Lias. Cette côte, composée de « grès du Macigno d'Aubange » aussi appelée « grès de Dippach », est fortement disséquée par les cours d'eau et présente peu de reliefs escarpés ; son talus discontinu n'est effectivement pas très marqué. Elle ne semble pas, ou en tout cas très peu, influer sur l'organisation du paysage en *openfield* de plaine[12]. L'organisation du finage des localités reprend les mêmes caractéristiques que celles des paysages de campagne ouverte. Néanmoins, la distribution de la forêt, répartie en lambeaux étroits et discontinus sur les espaces élevés et parfois sous forme de massifs, semble donc influencée par le relief. De cette façon, une partie des espaces boisés dans le paysage de plaine du sud-ouest se situe sur les reliefs du plateau de la côte du Lias ; toutefois, cette répartition de la forêt n'apparaît pas de façon aussi évidente dans ce paysage qu'au niveau des autres côtes.

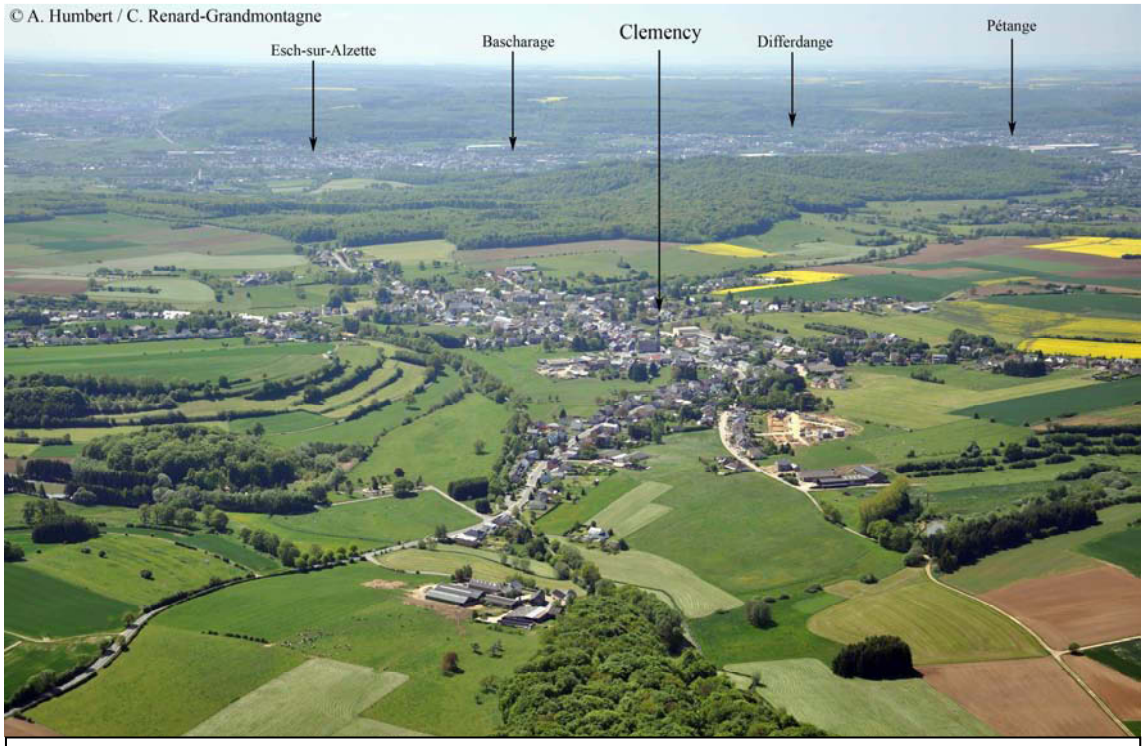
[12] C'est pour cette raison que, dans le cadre de notre typologie des paysages du Luxembourg, nous avons inclus la côte du Macigno dans le paysage de la plaine du sud-est.



Cliché 7 : <u>La côte du Macigno à Garnich, endroit où son ampleur est des plus marquées</u> (mai 2010, vue vers le nord-est). Ce cliché, qui est orienté du plateau vers la plaine, illustre le faible impact de cette côte sur l'organisation du paysage local, lié à sa faible ampleur mais surtout au très faible escarpement. Certes, le relief influence l'organisation des haies et partiellement de la forêt en partie située sur la limite supérieure du talus. Néanmoins, l'analyse de l'organisation paysagère sur les cartes topographiques n'a pas révélé d'impact marquant ni dans la plaine ni sur le plateau de la côte du Macigno ; cette forme de relief ne constitue donc aucunement une barrière, et – comme dans les autres paysages de plaine – les espaces de culture sont omniprésents et les collines réservées à la forêt.

De plus, nous notons la présence de nombreuses fermes isolées dans cet espace. La situation de cet espace, à mi-chemin entre la capitale luxembourgeoise et l'agglomération industrielle de la Minette, a donné lieu à la « ceinture verte interurbaine » du programme directeur de l'aménagement du territoire. Ce dernier prévoit de sauvegarder de l'urbanisation excessive un espace interurbain soumis à une forte sollicitation résidentielle et des activités économiques.

Outre les zones périurbanisées localisées sur les principales routes d'accès à la capitale, le sud de ce paysage est également marqué par une périurbanisation accentuée mais surtout par l'omniprésence de zones d'activités éparpillées, particularité qui nous a amené à le noter dans notre typologie.

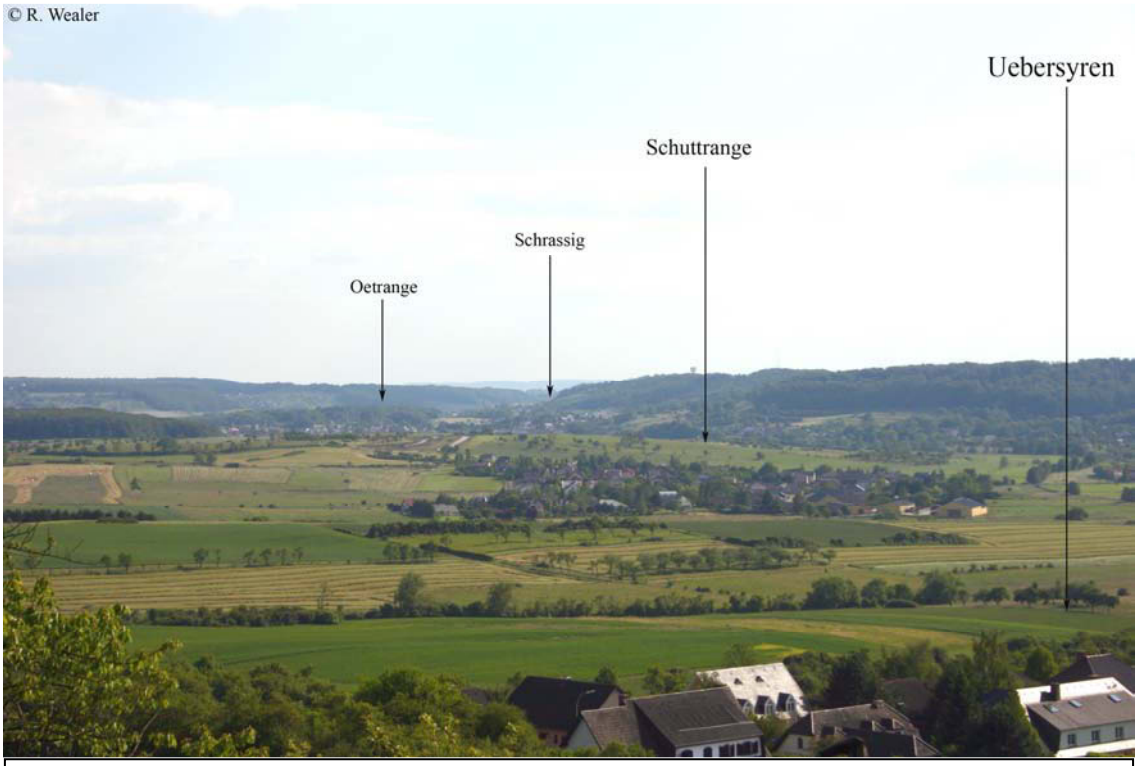


Cliché 8 : <u>Le paysage particulier de plaine du sud-ouest</u> (mai 2010, vue vers le sud). Le relief vallonné aux environs de Clemency est un peu atypique pour un paysage de plaine. En effet, une observation plus fine révèle que le village se situe dans une vallée qui découpe le revers de la côte du Macigno (le cliché est orienté sur le font de côte). Néanmoins, la présence de cette forme de relief ne semble pas être à l'origine d'un paysage de côte particulier comme nous le distinguons entre autre dans la région de la côte du Dogger, à l'arrière-plan du cliché. L'impact de la topographie vallonnée sur l'organisation du paysage semble se réduire à une organisation des haies perpendiculaire à la pente et la présence du massif forestier couvrant les espaces en altitude au sud du village. En raison de l'influence faible de cette forme de relief, nous avons intégré ce paysage dans le faciès de la plaine.

La plaine du sud-est est également atypique – au même titre que la plaine du sud-ouest – dans le sens où le relief n'est pas réellement plan. En effet, de nombreux incidents tectoniques, à l'origine du relief vallonné de l'espace entre la vallée de la Moselle et le plateau de grès, transforment celui-ci en un véritable *Hügelland*[13]. Cette particularité ne semble pourtant pas modifier l'organisation du paysage de plaine.

Toutefois, l'observateur se rend immédiatement compte de plusieurs particularités locales comme par exemple l'importance accrue de la forêt, souvent sise sur les hauteurs, et surtout l'abondance des vergers. Le paysage est également marqué par l'omniprésence de prairies parsemées d'arbres fruitiers de haute tige.

[13] Terre à collines



Cliché 9 : <u>La plaine vallonnée de la côte du grès à l'est</u> (mai 2006, vue vers le sud). La plaine du sud-est du Gutland est – outre l'organisation concentrique des différents types de terres autour des villages, typique de la plaine – caractérisée par un relief accidenté, visible à l'arrière-plan gauche du cliché, mais également par une présence renforcée des vergers. De plus, les prairies parsemées d'arbres fruitiers sont omniprésentes. Dans ce paysage généralement ouvert, des haies et des arbres isolés sont apparus en bordure des cours d'eau, comme on le distingue au premier plan du cliché, ainsi qu'aux limites de certaines parcelles qui ont souvent la taille d'un ancien quartier.

A l'intérieur du paysage de côtes du Gutland, dominé par des finages de plateau et de plaine, la transition entre les deux types de finage peut s'effectuer sous deux formes. D'une part, le contact entre les finages de plateau et de plaine est direct, et se place donc à la limite supérieure du talus. D'autre part, le paysage du talus est organisé par un finage englobant une partie du plateau, du talus et de la plaine.

3) <u>Le paysage variable des différents types de finages des villages situés au pied des talus</u>

En observant les paysages de talus, espace de contact des paysages de plateau et de plaine, nous nous rendons compte qu'ils se divisent en deux types. Il y a d'abord les paysages de talus quasi entièrement boisés d'une forêt touffue, avec, situés à leur pied, des villages qui semblent entièrement tournés vers la plaine souvent déblayée de forêt. Ensuite, nous apercevons également des talus en grande partie défrichés, structurés par des haies perpendiculaires à la pente et au niveau desquels l'espace de plateau présente une forêt entrecoupée d'aires de défrichement et/ou comprenant de vastes zones à conifères au milieu des massifs feuillus.

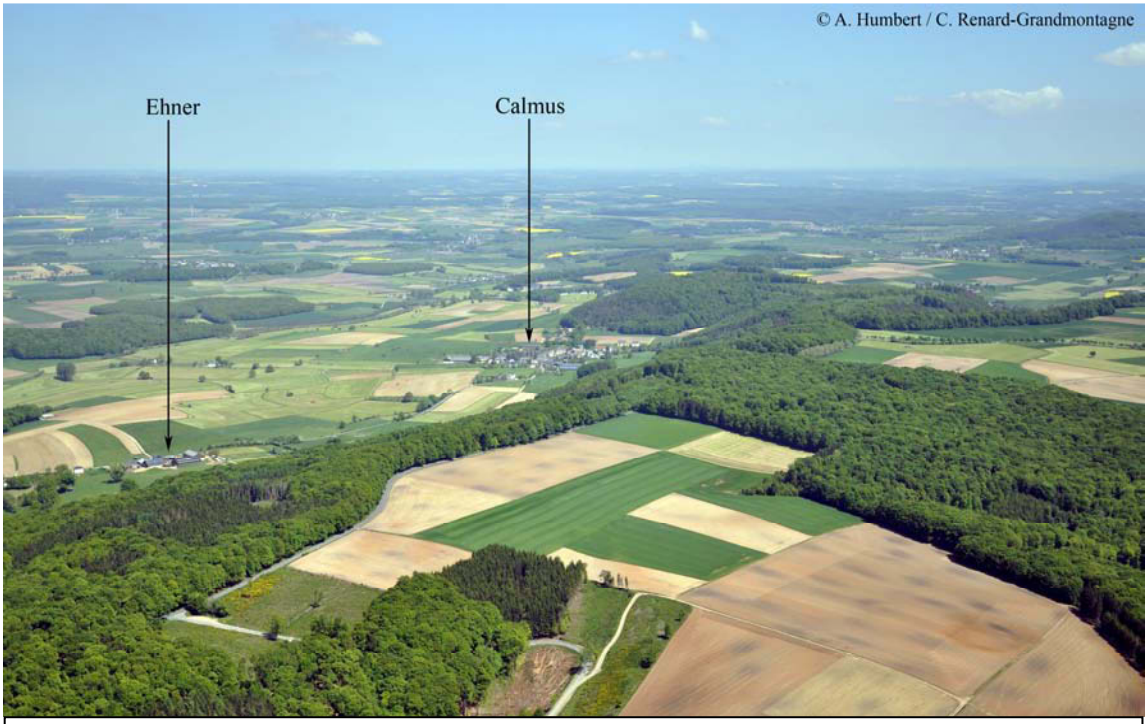


Cliché 10 : **Le village de Calmus, situé au pied du talus de la cuesta du grès** (juin 2006, vue vers l'est). Sur ce cliché nous reconnaissons aisément le type d'organisation d'une partie des finages situés au pied du talus de la côte de grès : les terres agricoles se situent dans la plaine, au premier plan, tandis que la forêt (à dominante de feuillus) occupe le talus entier et le plateau à l'arrière-plan. Les cultures agricoles sont céréalières et surtout herbagères. Par endroits, le terroir agricole est structuré par des haies. Le bâtiment isolé sur la gauche de cette vue est le vieux moulin de Calmus, situé sur la rive droite de la Hasselbaach.

La répartition des deux types de paysages de talus semble coïncider avec la présence ou non de finages de talus. Ainsi, certains finages englobent une partie de la plaine mais également du talus et du plateau, profitant ainsi d'une certaine complémentarité. A d'autres endroits, les villages de pied de talus possèdent des finages intégralement orientés vers la plaine, la limite avec le finage de plateau limitrophe épouse alors la limite supérieure du talus entièrement boisé.

Cette observation se confirme par exemple au niveau des villages de pied de côte de Calmus, Ehner, Schweich, Waldbredimus, Rippig ou encore Oberanven, où la plaine est séparée du plateau par un talus intégralement boisé. Les villages sont donc entièrement tournés vers la plaine, et le revers de côte est exploité par le village de plateau limitrophe.

Au contraire, les finages d'autres villages, comme par exemple ceux de Junglinster, de Graulinster, de Schrassig et de Beckerich englobent tous une partie du plateau forestier, qui est alors marqué par des espaces de culture. L'exploitation du milieu par ces villages, également situés au pied de la côte, n'est donc pas exclusivement orientée vers la plaine mais sur la complémentarité qui peut exister entre les trois différents terroirs du plateau, de la plaine et du talus.



Cliché 11 : <u>La limite paysagère nette entre les finages de plaine et de plateau de grès</u> (mai 2010, vue vers le nord-est). L'observation du paysage, tout en tenant compte des limites de finages, révèle par endroits des limites paysagères très nettes. Ainsi, la lisière forestière qui traverse diagonalement le cliché constitue la limite entre les deux finages de Calmus et d'Ehner (voir également le cliché 10), des finages de plaine englobant le talus de côte entièrement réservé à la forêt, et de Septfontaines et de Greisch (finages de plateau situés à droite du cliché). Les espaces défrichés du plateau appartiennent donc aux villages du plateau de la côte du grès, en l'occurrence Septfontaines et Greisch ; ce qui montre à quel point l'organisation du paysage par les villages de Calmus et d'Ehner sont tournés vers la plaine.

Néanmoins, il n'est pas possible d'attribuer tous les villages de pied de côte à un de ces deux types ; la différence paysagère est effectivement souvent floue. Ainsi, nombreux sont les villages comme par exemple Saeul, Nommern ou Gonderange qui englobent une petite partie du plateau, pourtant tellement petite qu'il nous paraît difficile de parler d'une complémentarité de terroirs d'autant plus que le talus peut se présenter de façon boisée ou, au contraire en grande partie défriché et structuré par des haies.

De plus, les trois types de finages d'un village de pied de côte, à savoir les finages de talus, les finages de plaine et les situations intermédiaires sont souvent juxtaposés, nous interdisant ainsi de définir des aires de répartition. Seul le paysage de la vallée de l'Alzette est entièrement organisé par des finages embrassant les trois types de terroirs.



Cliché 12 : <u>Le paysage rurbanisée de la vallée de l'Alzette inférieure</u> (mai 2010, vue vers le sud). Dans la vallée au fond large de l'Alzette, les villages sont situés au pied des versants droit ou gauche du cours d'eau central divagant. La partie inférieure des versants entaillés dans la côte du grès est cultivée et structurée par des haies le plus souvent perpendiculaires à la pente. Au contraire, la partie supérieure est réservée à la forêt, partiellement sous forme de bois de conifères. Les berges drainées de l'Alzette sont occupées de prairies productrices de foin ou cultivées de maïs fourrager. Les plateaux, partagés entre les villages situés au pied des versants présentent de nombreuses aires de défrichement. De cette façon, les finages des villages exploitent une partie de la plaine (prairies), du talus cultivé et du plateau (forestier et cultural). Le paysage de cette vallée large est caractérisé par une forte rurbanisation le long de l'axe routier qui relie cet espace à la capitale (Bofferdange, Steinsel, Heisdorf et Walferdange, la dernière localité étant comprise dans l'agglomération urbaine). Les villages comme Hünsdorf qui ont conservé leur caractère à dominante rurale y sont rares.

En effet, dans la vallée de l'Alzette, entre Walferdange et Rollingen (Mersch), l'ensemble des finages situés sur les rives de l'Alzette englobe une partie de la plaine du talus et du plateau[14]. Ainsi, la forêt sur le plateau présente plusieurs clairières culturales et des espaces boisés de conifères. Comme la majorité des talus cultivés, ceux de la vallée de l'Alzette sont également structurés par des haies parallèles aux courbes de niveau et abritent souvent des vergers. Les extensions récentes se sont étalées sur les anciennes terres agricoles (repérables grâce aux toponymes) dans la vallée au point de parfois former une conurbation. La rivière qui

[14] En réalité, la vallée inférieure de l'Alzette, certes relativement large, ne peut être qualifiée de plaine en termes de relief. D'un point de vue géomorphologique, il s'agit d'une vallée anaclinale entaillée dans le plateau de la cuesta du grès de Luxembourg. Néanmoins, l'organisation paysagère ressemblant à celle rencontrée autour d'autres villages de pied de talus a justifié notre choix d'intégrer ce type de paysage dans la plaine. En raison des limites très floues et de l'absence de continuité (en forme de bande de talus), ce type d'organisation paysagère n'aurait pu constituer faciès paysager à lui seul.

s'écoule au centre de la plaine constitue la limite entre les finages exploitant les versants droit et gauche du cours d'eau.

Dans le cadre de cette description, nous avons jusqu'à présent omis d'évoquer l'impact urbain dans les paysages. En effet, tandis que nous avons pu relever des caractéristiques paysagères similaires dans les espaces de plaines luxembourgeoises, la périurbanisation et la rurbanisation obéissent à leur propre schéma de répartition, indépendamment des caractéristiques paysagères précédemment décrites. De fait, elles s'organisent en fonction des voies de communications majeures et se caractérisent surtout par l'habitat pavillonnaire. De cette façon, le développement de la Ville de Luxembourg, sous forme d'une tâche d'huile, reflète l'organisation générale des voies de communication, toutes centrées en forme d'étoile sur la capitale[15]. Outre de nombreux villages rurbanisés en monde rural situés aux abords des routes nationales, l'impact urbain est le plus sensible dans plusieurs zones à proximité de la capitale dont les plus importantes s'étirent – à l'est de la Ville de Luxembourg – de Contern à Junglinster en passant par Niederanven, – au nord de la ville – entre Beggen et Mersch et – à l'ouest de la ville – entre Strassen et Steinfort. Dans le sud, en bordure du paysage de la Minette, la rurbanisation est également renforcée.

La périurbanisation de Luxembourg-Ville touche également le paysage de plateau du grès de Luxembourg ; cependant, elle se limite au Kirchberg, centre d'affaires et de politique européenne, au nord-est du Luxembourg.

D'autres régions du Gutland, comme notamment le Mullerthal avec la Ville d'Echternach ou encore la vallée des sept châteaux[16], sont marquées par le tourisme vert. Comme dans l'Oesling, l'attrait des paysages y a alors favorisé la multiplication de sentiers de randonnée, de campings et d'autres structures d'accueil associées.

Dans le nord, la côte du Muschelkalk présente un paysage qui diffère quelque peu du paysage de la côte de grès dominant le Gutland. Juxtaposé au seuil des Ardennes, nous l'avons intégré dans un autre type de paysage faisant partie d'un espace de transition, d'interface entre l'Oesling et le Gutland.

[15] Les routes nationales, les autoroutes et les lignes de la voie ferrée ; les deux premières étant même numérotées dans le sens des aiguilles d'une montre en partant de la capitale.
[16] La vallée de l'Eisch entre Septfontaines et Mersch abrite sept châteaux (voir cliché 5).

D) LES PAYSAGES A L'INTERFACE DE L'OESLING ET DU GUTLAND

Vers le sud, le relief des hautes terres ardennaises fait place au paysage du Gutland, marqué par le relief de côtes. La partie ouest de cette limite affiche un talus bordier peu vigoureux, créant ainsi une transition paysagère progressive. Le changement sur la partie orientale est au contraire bien plus brutal ; en effet, le paysage type hautes terres ardennaises est séparé du paysage de la côte du Muschelkalk par les vallées encaissées de la Wark et de la Sûre.

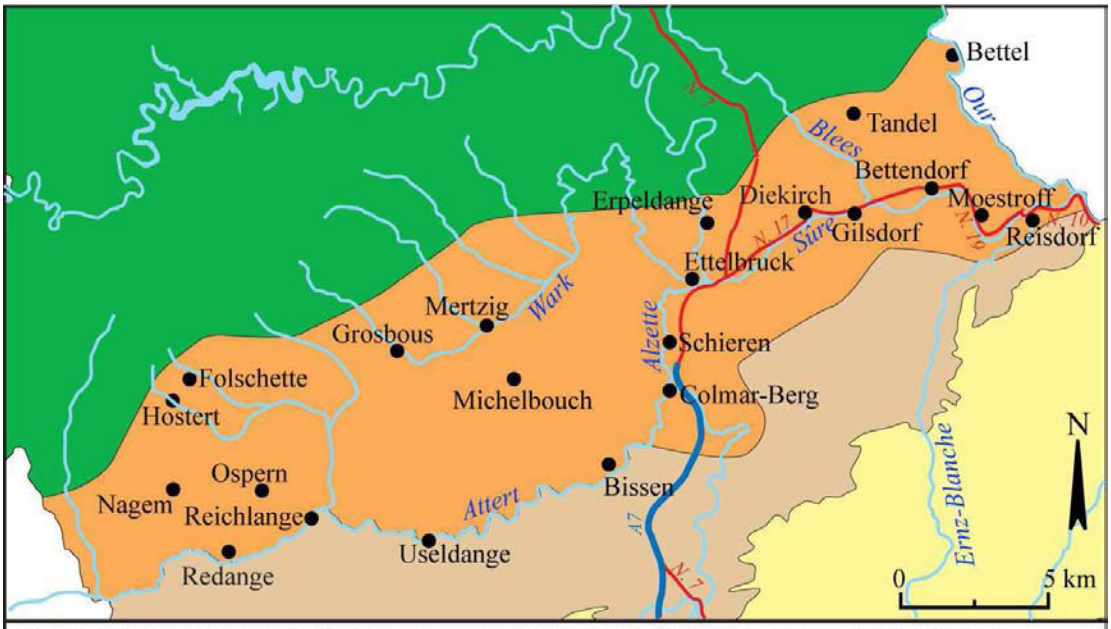


Fig. 5 : Sites des localités du paysage d'interface entre l'Oesling et le Gutland évoquées dans le texte.

Les paysages situés à cheval sur l'Oesling et sur le Gutland présentent un cas particulier. Même si l'on peut y retrouver des caractéristiques rappelant les paysages ardennais ou ceux du Gutland, on ne peut réellement les attribuer ni à l'un, ni à l'autre. Nous avons donc décidé d'en faire un type de paysage à part, affichant des caractéristiques propres.

Par ailleurs, il serait plus exact de parler « des paysages » à l'interface de l'Oesling et du Gutland car cet espace de transition peut encore être subdivisé en plusieurs sous-ensembles caractérisés par des paysages différents. Ainsi, dans notre typologie, trois sous-ensembles paysagers ont pu être dégagés : le paysage de transition oriental ; le paysage de transition occidental ; et le paysage urbanisé de la Nordstad, conurbation de deux villes avec quatre autres localités situées autour de la confluence des vallées de l'Alzette, de la Wark et de la Sûre.

1) L'opposition du paysage type haut plateau ardennais – côte du Muschelkalk (E)

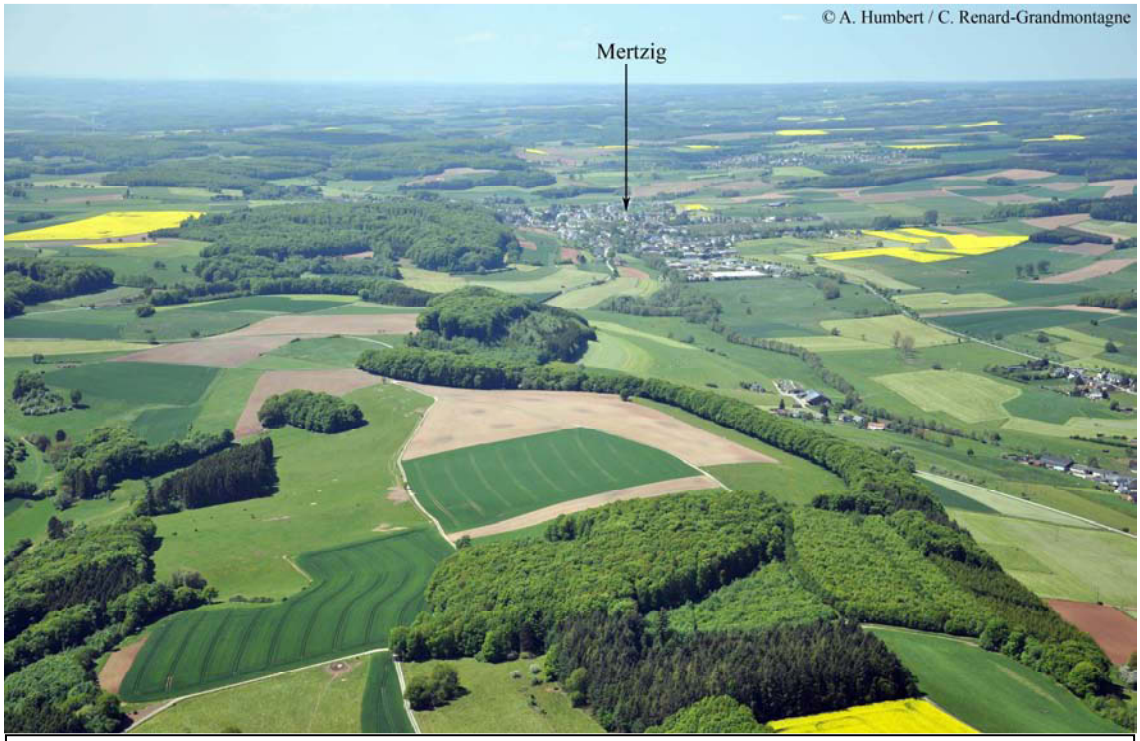
Cet espace d'interface, s'étendant au nord et au sud de la vallée de la Wark et de la Sûre, est caractérisé par une opposition entre le paysage type ardennais au relief accidenté (environ 300-400 m d'altitude) et la côte du Muschelkalk (en moyenne 360 m d'altitude).

En réalité, la majeure partie de l'espace défini s'étend sur l'extrémité nord-est du Gutland car les couches monoclinales[17] se superposent au socle plissé des Ardennes, et on retrouve notamment leurs traces jusqu'au sud de Vianden. Cette preuve géologique nous informe que la vallée de la Sûre n'est donc aucunement une dépression périphérique entre le massif ardennais et la structure géologique du Gutland, au contraire de la vallée de la Wark, axe central de ce paysage à l'ouest. Dans sa partie orientale, la transition Ardennes-Gutland s'apparente à un contact en glacis qui se trouve approximativement au même niveau que notre limite entre les paysages ardennais et d'interface dan notre typologie.

L'observation du paysage de cet espace permet de distinguer des éléments rappelant à la fois le paysage de l'Oesling et celui du Gutland. Afin de mettre en évidence les particularités de ce paysage, nous procéderons à une description de cet espace en le subdivisant en trois secteurs : l'axe central, composé par la vallée de la Wark et de la Sûre (suivant les routes nationales N7, N17, N19 et N21, entre Ettelbruck et Mertzig) ; la partie septentrionale, à mi-chemin entre hautes terres ardennaises et plateaux sédimentaires du Gutland ; et finalement le plateau étroit du Muschelkalk situé au sud de l'axe central.

L'encaissement de la vallée de la Wark et de la Sûre s'accentue de l'ouest vers l'est, dans la direction de l'écoulement. Au niveau de Mertzig, l'encaissement (Wark) est d'environ 50 à 100 m, tandis que vers l'est, au-delà de la confluence avec l'Alzette et la Sûre, la vallée (Sûre) atteint des profondeurs dépassant les 150 m à l'est de Gilsdorf. Le paysage des versants de vallée est structuré par de nombreuses haies, généralement parallèles aux courbes de niveau. Les localités situées dans l'axe central de ce paysage (Mertzig, Reisdorf, Bettendorf, etc.), sont de taille supérieure – grossis par l'habitat pavillonnaire – et sont toutes situées dans cette vallée au fond large composée majoritairement de prairies. Cet espace comprend également deux villes, Diekirch et Ettelbruck autour desquelles s'organise le pôle urbain Nordstad. La rurbanisation a fortement touché les autres villages entourés de leurs jardins et vergers. Le plus souvent, les finages englobent les deux versants de la vallée ; ceux-ci sont en grande partie mis en valeur, seule la partie supérieure du talus étant réservée à la forêt. Au niveau de Bettendorf, plusieurs fermes isolées dominent les versants.

[17] Ces couches sont inclinées vers le sud-ouest.



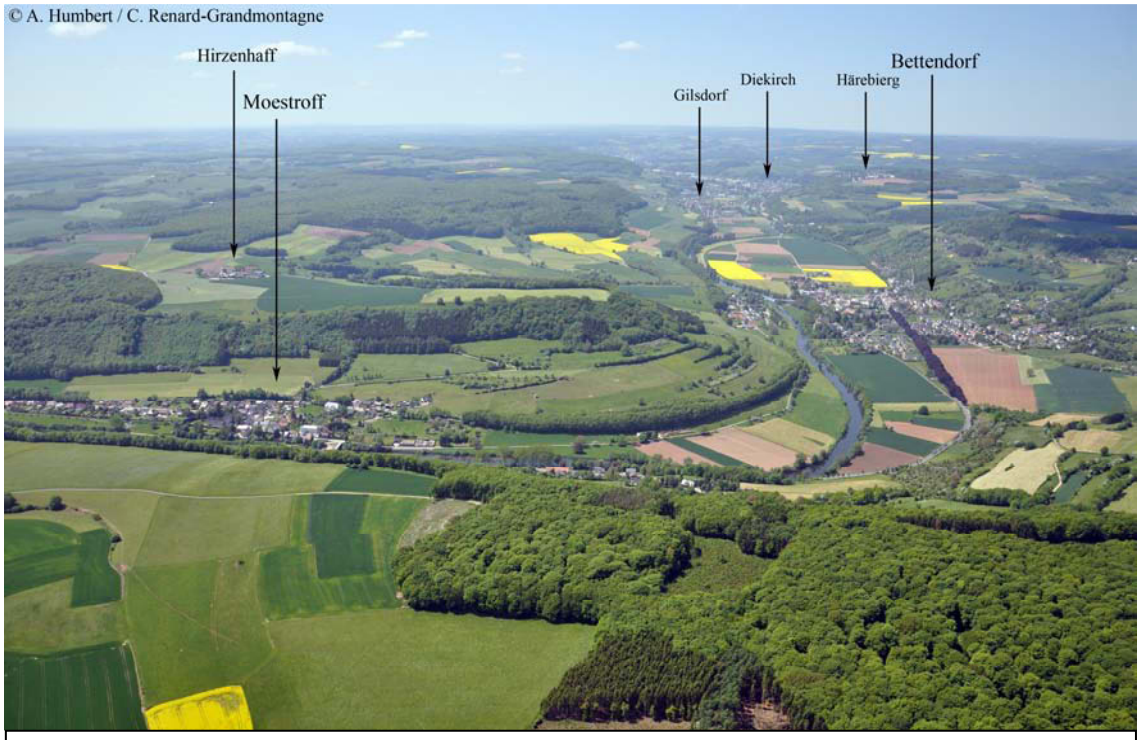
Cliché 13 : <u>L'opposition du paysage des hautes terres ardennaises et de la côte du Muschelkalk à Mertzig</u> (mai 2010, vue vers l'ouest). Ce cliché montre l'opposition entre les deux types de paysages dans sa partie occidentale, où l'opposition entre la côte du Muschelkalk (sur la gauche du cliché) et les hautes terres ardennaises (sur la droite) sous forme de dépression périphérique semble la plus évidente. Le village de Mertzig, grossi par la proximité immédiate de la Nordstad, est situé dans la vallée de la Wark qui forme la dépression périphérique entre les deux ensembles géologiques et paysagers : la côte du Muschelkalk, au plateau boisé présentant des zones de défrichement et les hautes terres agricoles ardennaises découpées par des vallées boisées. Le finage de Mertzig s'étend du plateau de côte jusque sur les terres du talus bordier de l'Oesling ; le reste du plateau étant exploité par le hameau de Michelbouch, village de plateau du Muschelkalk, d'organisation paysagère similaire à ceux du plateau de grès.

Au nord de cet axe est-ouest, la partie orientale de ce paysage évoque les paysages de l'Oesling, surtout au niveau du relief accidenté. Les hautes surfaces sont disséquées par des vallées qui diffèrent pourtant des vallées ardennaises par leur fond plus large et leurs versants moins raides. Le boisement, à dominante de feuillus, y semble également moins important que dans l'Oesling. Le fond de vallée élargi est également le site préférentiel de l'ensemble des villages. Une autre caractéristique paysagère du Gutland sont les vergers – quasi absents dans l'Oesling – qui sont surtout importants lorsque le site du village comprend un versant orienté vers l'est (Bettel, Tandel), limitant ainsi les gelées matinales.

D'un point de vue géologique, la partie occidentale de cet espace au nord de l'axe central (entre Erpeldange et Grosbous), dépourvu de localités et exploité par quelques fermes isolées (Bamhaff, Wandhaff), appartient au massif ardennais et est caractérisée par un dénivelé progressif des hautes terres vers la vallée de la Wark[18]. Le paysage est très boisé, avec une

[18] Entre Niederfeulen et Ettelbruck, la vallée de la Wark fait un coude dans les terres de l'Oesling.

légère domination des feuillus. L'occupation de la forêt est croissante en partant de la vallée de la Sûre et de la Wark vers les Ardennes. A proximité immédiate de la vallée, la forêt apparaît sous forme de lambeaux forestiers, mais se transforme en forêt continue plus on s'avance vers le nord.



Cliché 14 : <u>La vallée de la Sûre à l'interface des paysages type Oesling et de plateau boisé du Gutland</u> (mai 2010, vue vers le sud-ouest). Les communautés villageoises, installés au bord du cours d'eau, ont défriché une grande partie de la vallée à des fins agricoles. Le haut du talus de côte est réservé à la forêt de feuillus. En aval, on distingue des haies perpendiculaires à la pente. La vallée de la Sûre, à fond large et fortement encaissée, nous a servi d'axe central de la zone de transition entre les paysages de l'Oesling et du Gutland. En réalité, le versant nord de cette vallée est cependant encore en structure monoclinale, comme le montre le *Härebierg*, butte témoin de la cuesta du Muschelkalk dominé par le centre d'instruction militaire luxembourgeois.

La partie méridionale du paysage d'interface entre Oesling et Gutland, composé du plateau très étroit de la côte du Muschelkalk, est différent ; de fait, il reprend davantage la structure paysagère des reliefs de côte du Gutland. En effet, le talus est en grande partie défriché, et la forêt subsiste sur le haut du versant et partiellement sur le plateau. Néanmoins, contrairement au plateau de la côte du grès, peu de villages dominent cet espace à l'exception de quelques hameaux et des fermes isolées. D'un point de vue administratif, le plateau du Muschelkalk appartient aux territoires communaux des villages situés dans la vallée de la Sûre. Au sud, ce paysage est délimité par la plaine de la côte du grès de Luxembourg, qui affiche des caractéristiques propres au Gutland.

L'espace central de la partie méridionale du paysage d'interface, dominé par les villages de Schieren, Colmar-Berg et Bissen (situés dans la vallée anaclinale de l'Alzette en aval de la

confluence avec l'Attert), ont organisé leurs finages de la même façon que les villages de pied de talus de la vallée de l'Alzette entre Mersch et Walferdange. En effet, l'essentiel de leurs terres de culture se concentrent sur les versants tandis que les fonds de vallées drainées abritent des prairies et du maïs, mais également d'importantes zones industrielles. L'importance des vergers s'accroît plus on monte sur le versant. Les limites supérieures des versants sont le plus souvent forestières, et les plateaux sont dominés de plusieurs fermes isolées.

En général, ce paysage conserve un caractère rural malgré la présence de l'espace urbain Nordstad et de la rurbanisation des villages qui en découle.

2) Le paysage d'interface progressif entre les hautes terres de l'Oesling et les plaines du Gutland (W)

Le deuxième type de paysage d'interface entre l'Oesling et le Gutland est beaucoup plus progressif que le premier. En effet, les hautes terres ardennaises s'abaissent lentement et laissent place au paysage de plaine du Gutland (l'altitude descend progressivement d'environ 500 m à 300 m). Ce paysage particulier, assis sur le versant septentrional de la dépression périphérique entre Oesling et Gutland, et sur le versant gauche de la vallée de l'Attert, conserve un caractère très rural. Les villages, souvent entourés de haies et de vergers, sont généralement de petite taille. Les localités les plus peuplées se situent dans le sud, à proximité de la vallée de l'Attert qui est faiblement encaissée. Nous distinguons de nombreux éléments isolés, des fermes, mais aussi des anciens moulins situés dans la vallée de l'Attert ou dans un des affluents descendant des Ardennes. Cet espace très rural est en grande partie exempt d'industrie.

Cependant, nous constatons certaines différences entre le nord et le sud de cet espace. La partie septentrionale de l'espace se rapproche des caractéristiques topographiques accidentées, typiques des Ardennes. Néanmoins, nous constatons que la localisation préférentielle des villages est ici dans les vallées secondaires défrichées. En effet, une partie des vallées orientées vers le Sud sont entièrement défrichées et occupées par un village (Ospern, Nagem, Grosbous…). La forêt, composée de feuillus et de conifères, occupe surtout les zones trop raides et parfois les sommets des interfluves. Ainsi, les terres agricoles sont réparties sur les interfluves et dans les vallées. Il existe néanmoins des vallées entièrement boisées et dépourvues d'habitations, caractéristiques de l'Oesling.

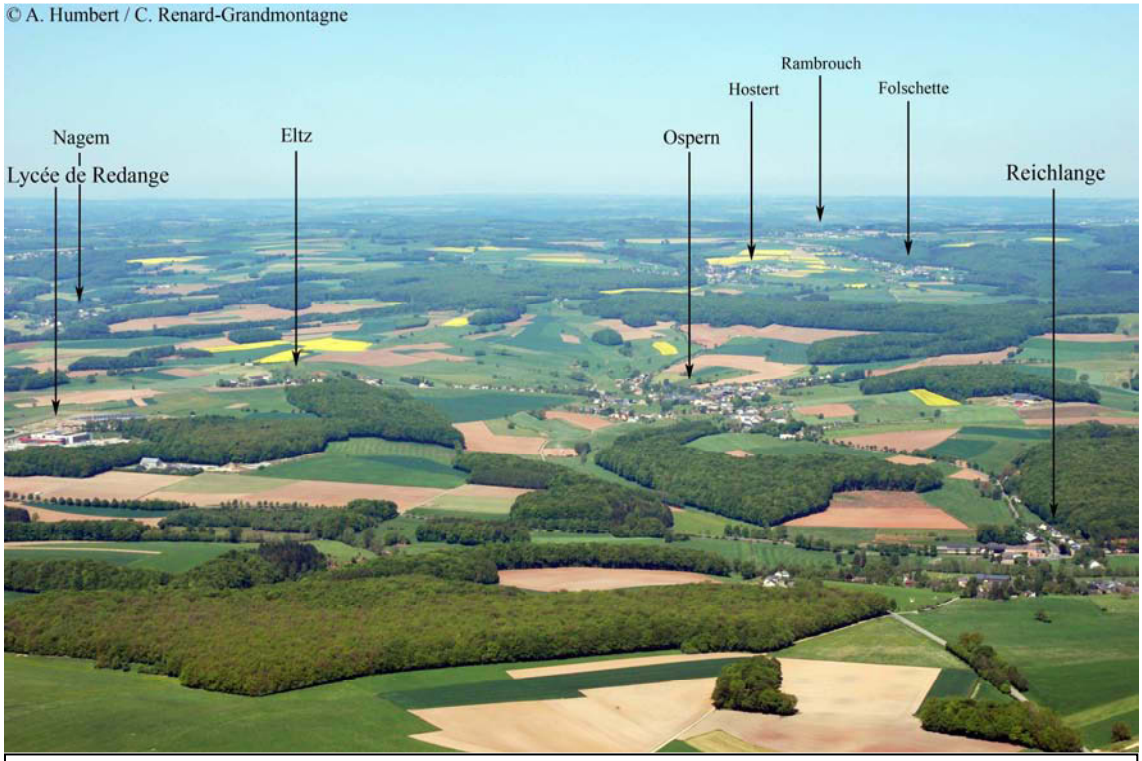


Cliché 15 : <u>Le paysage d'interface ouest entre les hautes terres de l'Oesling et les plaines du Gutland</u> (juin 2006, vue vers le sud). Cette vue, prise à l'amont d'un cours d'eau affluent de l'Attert, illustre parfaitement le paysage caractéristique de cet espace. Les vallées affluentes de l'Attert, moyennement encaissées et au fond large entièrement défriché, sont séparées par des lignes de faîtes boisées. Le village d'Ospern, visible à l'arrière-plan du cliché, est situé à proximité de la tête de vallon. L'horizon du cliché est formé par la plaine de l'Attert limitée au sud par la côte du grès de Luxembourg.

Dans la partie méridionale, à proximité de la vallée de l'Attert, où le relief est moins vigoureux, se concentre la majorité des cultures. La forêt est plus rare et généralement répartie sous forme de lambeaux. Elle est principalement composée de feuillus. La présence de vergers s'accentue au fur et à mesure que l'on avance vers le sud. Dans cette partie, le paysage prend davantage l'allure d'une plaine dominée par de petits bourgs tels que Redange ou encore Useldange.

Comme nous venons de le voir, la limite nord du Gutland abrite un paysage particulier, mitigé, regroupant des caractéristiques similaires mais différentes des grandes entités paysagères environnantes.

La partie suivante de ce chapitre se penche sur un paysage unique au Luxembourg. Il s'agit du paysage de la Minette situé au sud-ouest du Luxembourg, où le relief de la côte du Dogger a été profondément marqué par l'industrie sidérurgique extractive et transformatrice.



Cliché 16 : <u>Le dénivelé progressif entre les hautes terres de l'Oesling et la plaine de l'Attert</u> (mai 2010, vue vers le nord-ouest). Cet espace de transition douce sépare les hautes terres de l'Oesling (qui forment l'horizon du cliché) dominées par des villages comme par exemple Rambrouch ou Folschette du paysage de plaine de l'Attert comme Redange (à gauche du cliché) et Reichlange, situés sur les rives de ce cours d'eau. Localement, le paysage d'interface est colonisé par des villages comme Ospern ou Nagem, situés sur les rives d'un des nombreux cours d'eau affluents de l'Alzette, marqués par des vallées en forme de cuvettes ouvertes vers le sud, faiblement encaissées et à fonds larges. Certains espaces en hauteur et les rares versants abrupts sont alors réservés à la forêt. Sur ce cliché, la transition entre l'Oesling et le Gutland peut sembler brouillée par l'importance forestière dans la plaine au premier plan. En effet, il se trouve que la vallée de l'Attert a érodée la couche localement fine de roche tendre pour ensuite s'encaisser dans le substrat dur du Muschelkalk. La forêt occupe alors les espaces en pente plus abrupte et les limites de finage.

E) <u>LE PAYSAGE INDUSTRIEL DE LA MINETTE</u>

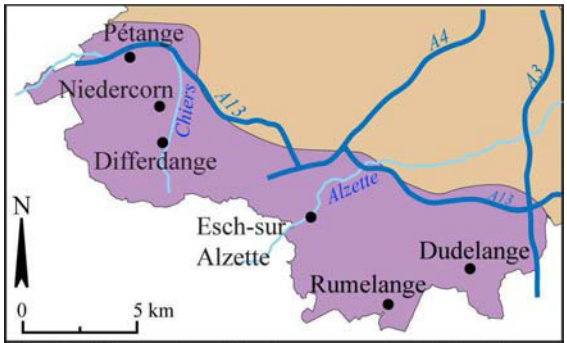
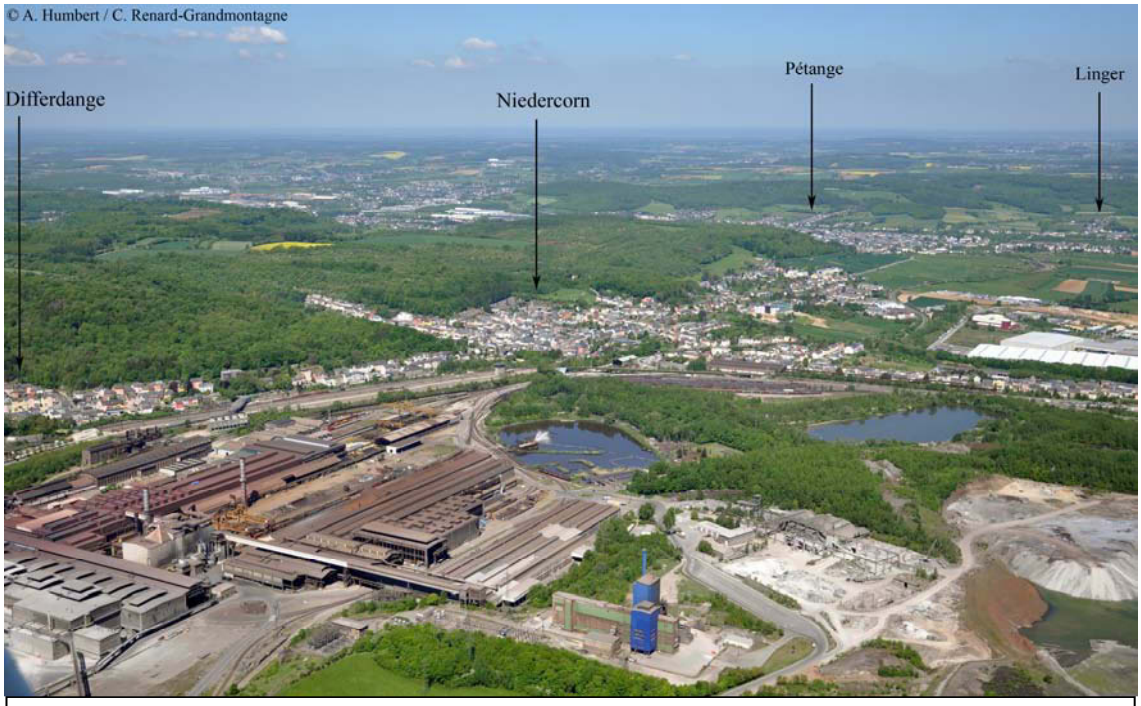


Fig. 6 : <u>Sites des localités du paysage de la Minette évoquées dans le texte.</u>

Le paysage de la Minette, espace comprenant une partie de la plaine de la côte du Dogger, le talus de côte et le plateau jusqu'à la frontière française et belge, est caractérisé par un paysage très industriel. Les anciens villages, aujourd'hui urbanisés, installés en contrebas du talus, se sont fortement développés dans la plaine grâce à l'industrie sidérurgique. En revanche, le

plateau conserve un caractère rural, et très forestier, marqué surtout par l'extraction du minerai de fer.

Les centres historiques des localités sont tous installés au pied du talus ou dans la plaine. L'essor de l'industrie sidérurgique a généré un fort développement de l'habitat dans la plaine et sur le talus. De cette façon, le bâti, souvent aggloméré, ressemble par endroits à une conurbation, et les anciens centres villageois ne se retrouvent que difficilement. Les extensions récentes se présentent souvent sous forme de lotissements résidentiels, parfois sous forme de cités ouvrières, entrecoupées de grands sites industriels. Les parcelles construites, de forme allongée, disposent le plus souvent de vergers et de jardins accolés derrière les habitations.



Cliché 17 : <u>Le paysage industriel de la Minette</u> (mai 2010, vue vers le nord-ouest). Le paysage de la Minette est caractérisé par une forte urbanisation et industrialisation au pied et sur le talus de la côte. Comme on le distingue aisément sur le premier plan du cliché, la sidérurgie – avec ses aciéries, ses crassiers et bassins de décantation – domine largement le paysage. Le développement urbain semble conditionné entre la voie ferrée de l'usine et le talus de côte. Traditionnellement, la première région industrielle du pays, la sidérurgie, quoique fortement réduite, continue à dominer le paysage d'aujourd'hui. Elle est toujours en fonctionnement comme le prouve le jet d'eau dans le bassin de décantation, au premier plan. En effet, il subsiste encore quelques grandes usines de transformation du fer, mais la reconversion industrielle a éliminé une grande partie de l'industrie lourde ouvrant ainsi la voie à l'implantation d'autres industries sur les anciennes friches (la zone industrielle Hahnebësch, visible sur la droite du cliché). Le plateau à l'arrière-plan de la prise de vue est entièrement boisé, présentant tout de même quelques aires de défrichement mises en valeur par l'agriculture.

Le paysage de plaine est donc intégralement urbain et marqué par la sidérurgie. L'activité agricole est très réduite dans la plaine. Elle n'est visible qu'à travers quelques prairies de fond de vallée, mais elle est pourtant fortement ancrée dans la toponymie. La récente industrie s'est donc superposée à un paysage traditionnellement rural. L'activité industrielle (l'extraction et la transformation de la minette) touche l'ensemble de cet espace, particulièrement la plaine et les vallées. Les sites industriels ne tiennent pas compte des anciennes limites de finage. Par endroits, notamment à proximité des grandes aciéries et sur le talus (les carreaux miniers), d'importantes friches – partiellement réinvesties – marquent le paysage. En effet, l'extraction de fer dans ces espaces a cessé dans les années 1960. Les anciennes aciéries de l'industrie lourde, dont le procédé de transformation a aujourd'hui été électrifié, continuent à transformer de la matière première, à savoir de la ferraille importée. Aujourd'hui, la reconversion industrielle, à travers la diversification industrielle dans la plaine, a effacé de nombreux témoins de cette activité.

Le plateau de la côte du Dogger, d'une altitude d'environ 400 m, est en grande partie forestier (à dominante de feuillus). Nous remarquons cependant quelques parcelles de conifères (dont l'importance semble s'accroître vers le centre du plateau) et quelques zones de culture. A l'ouest, au niveau de Differdange, une fine observation sur le terrain permet de distinguer, outre les quelques sites d'exploitation à ciel ouvert sur le plateau et surtout le talus, plusieurs affaissements de galeries creusées horizontalement dans la côte afin d'extraire le minerai. A l'est, les anciens sites d'extraction à ciel ouvert dominent le paysage. Le tourisme industriel et vert commence peu à peu à valoriser ce paysage. Dans les anciennes carrières, des pratiques de pâturage extensif ont même été introduites pour conserver la biodiversité importante en plantes pionnières.

Le paysage industriel de la côte du Dogger a donc été quasi entièrement créé par la main de l'homme. Dans la vallée de la Moselle, la situation est similaire : la viticulture a déterminé les aspects essentiels du paysage.

F) LE PAYSAGE DE LA VALLEE DE LA MOSELLE : UN PAYSAGE CREE PAR LES VIGNERONS

La vallée de la Moselle, qui constitue la frontière sud-est du pays, est fortement encaissée (entre 100 et 150 m) dans la couche géologique du Muschelkalk, dont les roches affleurent par endroits. La Moselle se distingue des autres vallées car il s'agit de la seule rivière navigable, mais surtout par ses vignobles omniprésents sur les versants. Cette bande de paysage rural est parsemée de localités de tailles variées, qui pratiquent toutes une culture intensive de vignes.

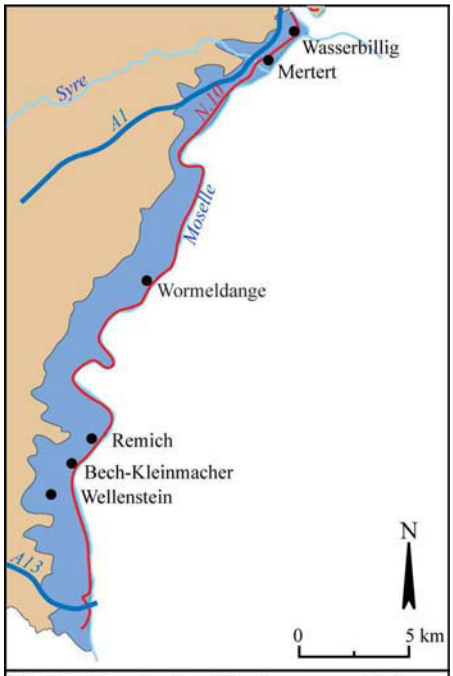


Fig. 7 : Sites des localités du paysage de la Moselle évoquées dans le texte.

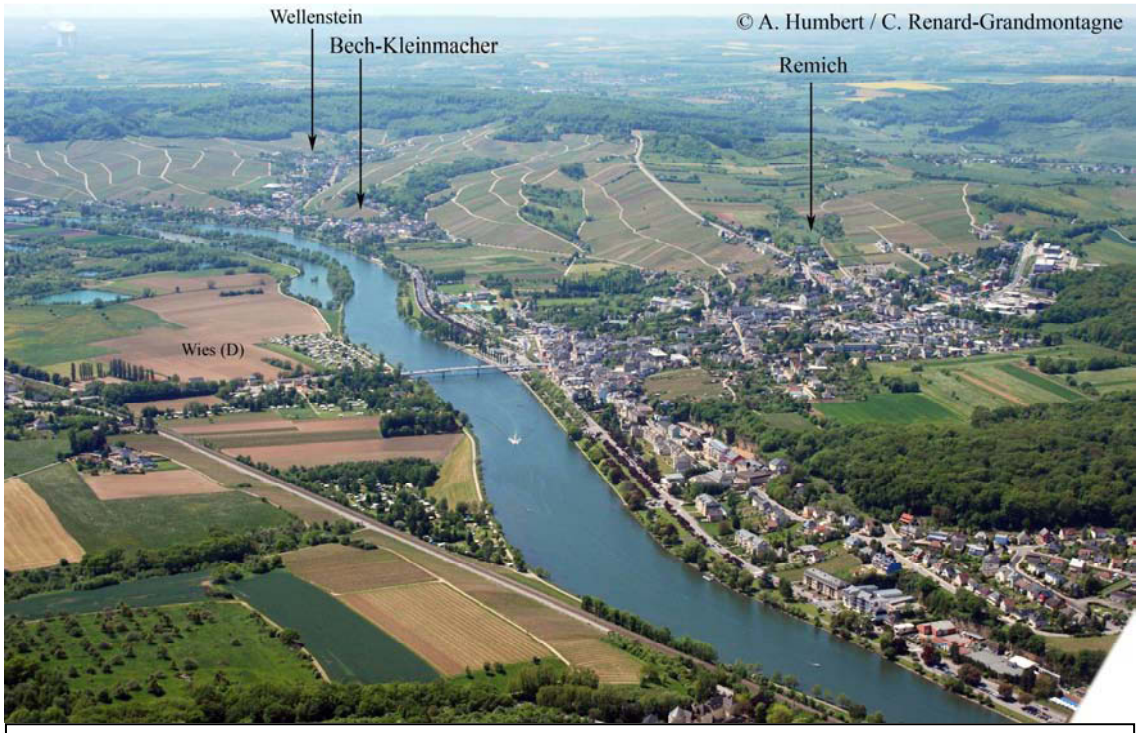
Les localités, groupées, sont installées pour la majorité au pied du versant, souvent au lieu de confluence d'un affluent et de la Moselle ; le fond de vallée étant occupé par le cours d'eau. Certaines sont fortement rurbanisées et atteignent parfois la taille de bourgs locaux. La vallée est très peu industrialisée ; elle vit essentiellement grâce à la viniculture et au tourisme. En effet, les paysages harmonieux et la viniculture (route du vin, caves, etc.) ont généré une activité touristique florissante. Celle-ci s'est imprégnée dans le paysage par la présence de nombreux hôtels et restaurants.

Les vignobles occupent tout le versant gauche[19] de la vallée, propice à la culture de vignes grâce à leur exposition favorable au soleil. Cet espace de culture est structuré par plusieurs chemins d'exploitation, perpendiculaires à la pente. Entre ces chemins se trouvent les parcelles de vignes souvent allongées dans le sens de la pente. Intercalés dans la mosaïque parcellaire des vignobles se trouvent quelques rares vergers. Le « plateau » est défriché et supporte les autres cultures. Par endroits, le haut du versant est réservé à la forêt, mais cet espace est le plus souvent défriché à des fins agricoles.

Une fine observation permet, outre les terrasses décrites ci-dessus, de distinguer un deuxième type de terrasse viticole sur le versant mosellan. En effet, certains vignobles de dimensions restreintes n'ont pas été remembrés par endroits. Les terrasses y sont petites, irrégulières, et ne permettent pas le travail mécanisé.

Dans le sud, ce paysage est marqué par une ancienne activité industrielle extractive, aujourd'hui abandonnée. En effet, la plaine alluviale, localement fortement élargie, abrite de nombreuses gravières à l'origine des lacs aux formes souvent géométriques. Ceux-ci sont aujourd'hui mis en valeur par un tourisme « lacustre » et par la pêche de poissons d'élevage. Le paysage de ce faciès se présente sous forme d'un paysage davantage rural, mis à part les localités de Mertert et de Wasserbillig, qui sont quant à elles industrialisées car Mertert dispose d'un port fluvial. L'importance des stations services marque également le paysage de cette localité frontalière.

[19] Du côté allemand, le versant droit de la Moselle, orienté vers l'est, est également dominé par les vignes, néanmoins en une moindre mesure, l'exposition vers l'Est étant moins favorable.



Cliché 18 : <u>Le paysage viticole de la Moselle</u> (mai 2010, vue vers le sud-ouest). Le paysage de la vallée de la Moselle, seule rivière navigable du Luxembourg, est caractérisé par la viticulture. Sur le talus, les vignobles se présentent en général sous forme ordonnée, et régulière, et ne sont entrecoupés de forêts que lorsque la topographie locale est trop abrupte. En général, le haut du talus et les premiers espaces plans des hautes terres sont boisés, mais les vignes peuvent également s'avancer jusque dans l'arrière-pays de la Moselle où le paysage prend une allure de plaine. Les localités, le plus souvent de taille inférieure (hormis la Ville de Remich), se situent presque toujours à l'embouchure d'un cours d'eau et sont entourés de vergers. Au sud de Remich (à l'arrière-plan du cliché), le fond de vallée de la Moselle, jusqu'ici entièrement occupé par le cours d'eau, s'élargit et accueille de nombreuses gravières tant du côté allemand que du côté luxembourgeois.

Cette description succincte des paysages, censée uniquement relever les grandes entités paysagères, a montré à quel point les paysages luxembourgeois sont variés. Plus on se rapproche de l'objet d'étude, plus il nous apparaît diversifié. Ainsi, vu de l'espace le Luxembourg se compose de deux grandes entités paysagères : l'Oesling et le Gutland. En contemplant de plus près, l'observateur se rend compte qu'il n'y a pas seulement deux faciès structurant les paysages du Luxembourg, mais sept au total. En outre, de plus près encore, on voit apparaître plusieurs nuances à l'intérieur de ces grands faciès ; ce qui nous a mené à définir plusieurs sous-ensembles à l'intérieur de chaque faciès paysager.

Certes, un approfondissement de la description reste désormais possible, celui-ci risque cependant de brouiller la vue d'ensemble. Par exemple, deux villages peuvent se ressembler de loin ; alors qu'ils sont pourtant loin d'être identiques quand on les observe de plus près. Par ailleurs, une typologie basée sur l'observation est toujours – faute de la perception individuelle – profondément subjective. Approfondir davantage cette description en essayant de relever un maximum de nuances paysagères aura pour effet de multiplier les désaccords et le consensus – déjà fragile – entre les observateurs. Ainsi, nous nous contenterons de cette description très

généraliste, mais susceptible de bénéficier du consentement de la majorité des observateurs en ce qui concerne les paysages relevés, sachant que les limites – floues – entre les différents paysages sont toujours sujettes à objection.

Ces paysages sont le fruit d'une interaction entre l'homme et son milieu. Dans certains, tels que dans l'Oesling du sud ou dans le paysage de plateaux de côte du Gutland, le substrat naturel semble avoir joué un rôle important. Dans d'autres – à Esch-sur-Alzette par exemple – la main de l'homme semble avoir façonné la majeure partie du paysage perceptible. Au cours des trois chapitres suivants de ce travail de recherche géohistorique, organisés dans un ordre chronologique, nous approfondirons l'analyse de cette interaction à l'origine des paysages luxembourgeois.

III) LES SYSTEMES AGRAIRES TRADITIONNELS ET LEUR IMPACT SUR LES PAYSAGES LOCAUX DE L'EPOQUE PRE-INDUSTRIELLE

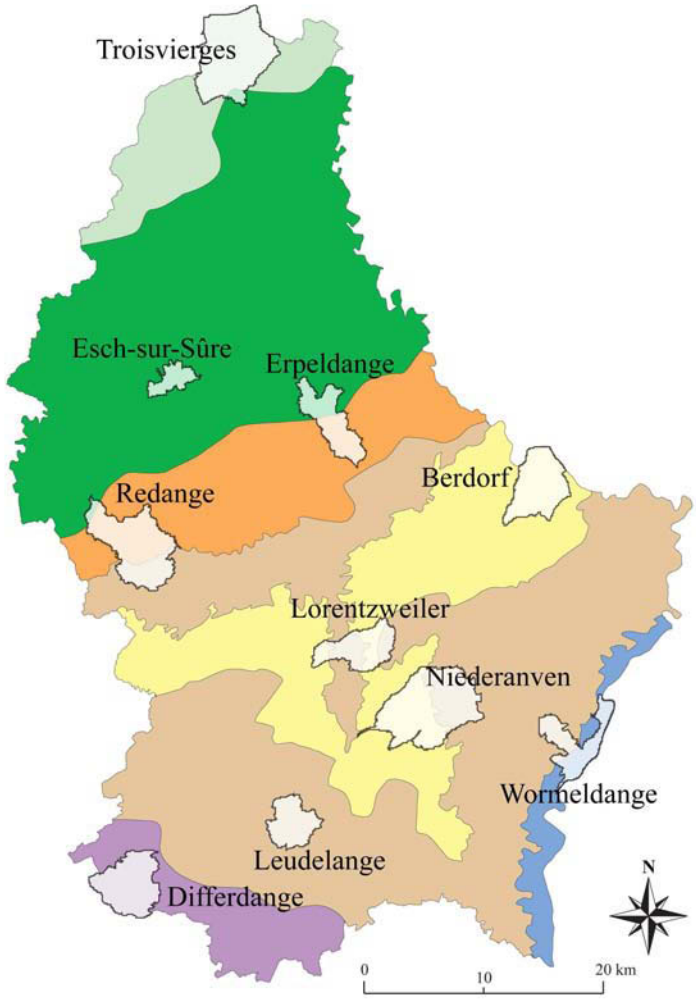
Un système agraire est le système agricole mis en œuvre par une communauté rurale afin de mettre en valeur son territoire, le finage. Il englobe donc toutes les composantes nécessaires au fonctionnement de l'agriculture locale. Son fonctionnement organise les diverses composantes du paysage à l'intérieur des limites du système ; il en définit l'étendue et la répartition – la structure du système – et par conséquent le paysage local. L'analyse de la genèse des paysages luxembourgeois impose donc une analyse des systèmes agraires traditionnels afin de montrer l'impact que ces anciens géosystèmes pouvaient avoir sur l'organisation des paysages actuels. En raison de l'évolution de ces systèmes à travers le temps, une approche géohistorique semble la plus appropriée.

Dans le cadre de ce chapitre, nous expliquerons la structure des paysages de l'époque préindustrielle, directement organisée par le fonctionnement des systèmes traditionnels.

Comme point de départ de ces recherches ont été choisies les sections communales actuelles, issues des limites des anciens finages des communautés rurales. Elles étaient organisées par le système agraire mis en œuvre sur le territoire de la communauté villageoise. Afin de comprendre ces systèmes agraires traditionnels, nous nous sommes penché sur l'analyse de trois documents historiques essentiels nous permettant d'éclaircir leur fonctionnement et leur structure. Nous avons procédé de cette façon pour 10 villages que nous avons jugés exemplaires du type de paysage associé ou à cheval sur deux grandes entités paysagères : la Carte de Ferraris, le Cadastre de Marie-Thérèse et l'*Urkataster*[1]. Tandis que le premier document, la Carte de Ferraris, représente le paysage vers la fin de l'Ancien Régime, le Cadastre de Marie-Thérèse nous permet de comprendre son fonctionnement. Le premier cadastre napoléonien a l'avantage de consister en une représentation claire et précise du plan parcellaire nous permettant à la fois d'approfondir l'analyse de son fonctionnement (la répartition de la propriété individuelle ou encore la répartition des cultures) mais également de nous rendre compte

[1] La composition, la mise en place ainsi que les problèmes liés à l'exploitation de ces trois sources historiques essentielles ont été détaillés dans le premier chapitre du présent travail.

d'éventuels changements systémiques, étant donné qu'il comporte les mises à jour jusqu'en 1842.



Source : © Administration du Cadastre et de la Topographie, 2000, Cartes Topographiques du Luxembourg, 1 : 20 000, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites

Fig. 8 : <u>Les territoires communaux jugés exemplaires pour l'analyse des différents types de paysages luxembourgeois.</u> Nos recherches géohistoriques débutent par l'analyse de la plus petite cellule génératrice d'une organisation paysagère : le finage traditionnel d'un village, dont les limites coïncident aujourd'hui le plus souvent avec les limites de section communales. Cependant, nous avons choisi d'aborder ces territoires à travers les communes actuelles. Ceci ne nous permettra non seulement d'avoir une vue plus globale des paysages locaux, mais également de nous rendre compte d'éventuels changements systémiques liés au territoire et à son centre décisionnel.

Nos recherches ont montré qu'au tournant du XVIIIe au XIXe siècle, les paysages luxembourgeois étaient essentiellement organisés par deux types de systèmes agraires : le système d'*infield-outfield** de l'Oesling et le système d'*openfield* du Gutland, dichotomie qui a également influencé l'organisation de ce chapitre. Dans un troisième point, nous analyserons quelques variations locales du système d'*openfield* pour finalement conclure sur les paysages générés, après avoir établi un bilan des différents types de géosystèmes qui ont organisé les paysages.

A) LE SYSTÈME D'*INFIELD-OUTFIELD* DE L'OESLING

Lors de la description des paysages de l'Oesling, nous avons pu relever deux grandes entités paysagères : l'Oesling du nord et l'Oesling du sud (voir la typologie paysagère p. 31). Les deux finages choisis pour l'analyse de détail, Basbellain et Esch-sur-Sûre, nous ont semblé représentatifs de ces entités paysagères. Comme les paysages qui en sont issus, les deux systèmes présentent certaines différences mais également des points communs.

1) Le système agro-pastoral de Basbellain

a) Le finage de Basbellain : un paysage dominé par les landes

Le paysage des finages composant l'actuelle commune de Troisvierges était marqué par la domination des landes à bruyère, le *saltus*. Dans un cadre topographique vallonné, les espaces forestiers apparaissaient comme des îlots dans les vastes espaces de lande. En bordure des espaces humides, qui couvraient de larges parties du territoire[2], se situaient de petits villages groupés entourés de leurs jardins. Les terres labourables étaient constituées de petites zones, parfois de la taille d'une parcelle à proximité du village mais aussi à une certaine distance des lieux habités au centre des landes. La faible densité de population, groupée dans des villages de taille inférieure, a favorisé le regroupement de plusieurs finages sous forme de sections à l'intérieur d'une même commune dont le chef-lieu était Basbellain[3].

[2] Les couches géologiques du Siegenien (schiste ardeoisier) supportent un sol limono-caillouteux à charge schisto-phylladeuse, non gleyifiés à horizon B structural avec des poches de sol limoneux, peu caillouteux. Cet ensemble imperméable se situe sur la ligne de partage des eaux entre la Meuse et la Moselle. En résulte un relief vallonné, marqué de plusieurs collines arrondies qui séparent les deux bassins versants (dont le point culminant du pays au lieu-dit *Kneiff* à Wilwerdange d'une altitude de 560 m) et d'espaces humides.

[3] Afin d'éviter toute confusion, nous mentionnons ici que le chef-lieu de cette commune à été transféré à Troisvierges en 1908. En outre, jusqu'en 1928, la commune n'englobait pas la section de Biwisch. Néanmoins, ces changements, y compris le rattachement en 1977 de quelques terrains de la commune voisine à celle de Troisvierges, n'ont pas affecté les limites de la section de Basbellain.

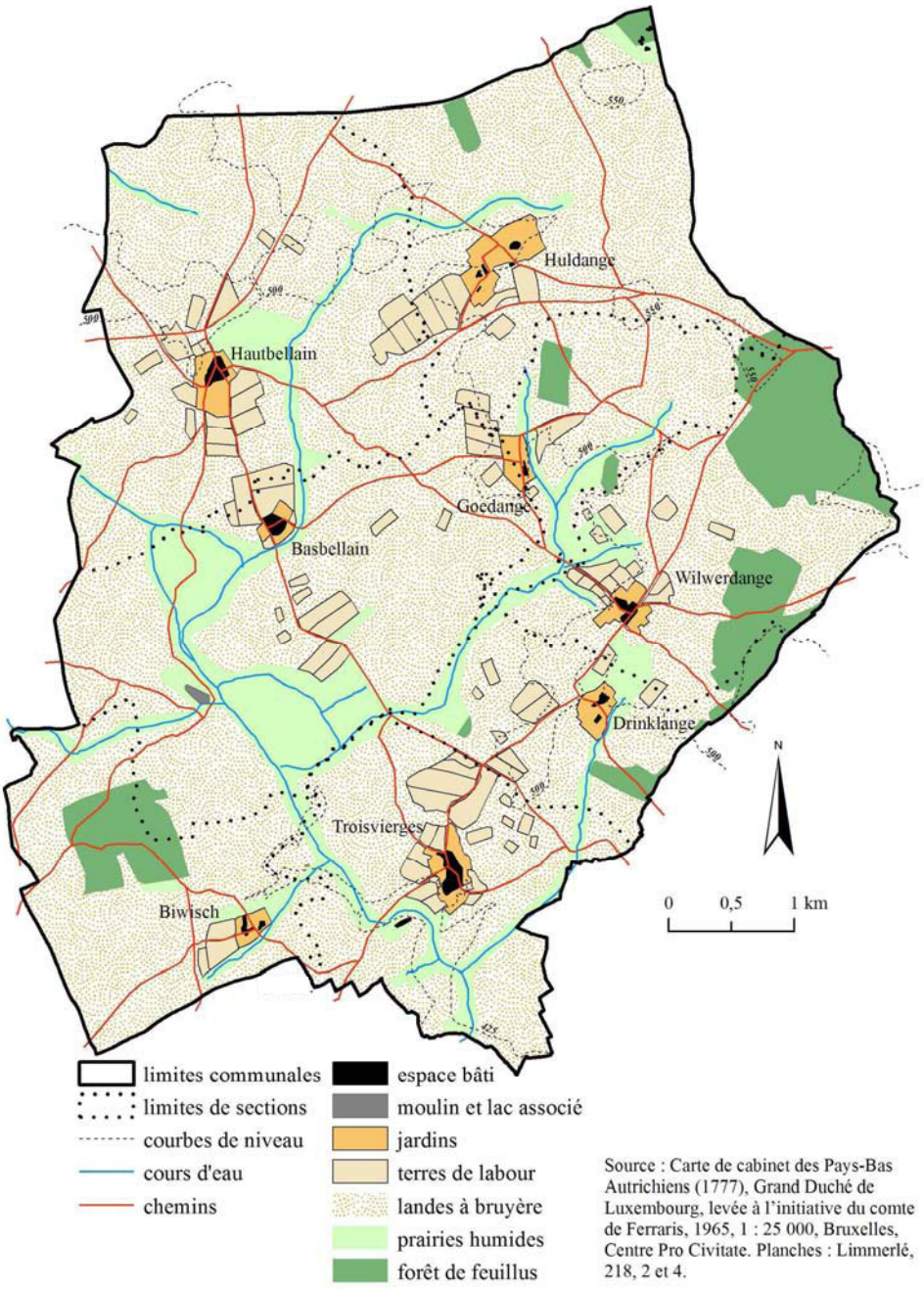


Fig. 9 : <u>Le paysage de l'actuelle commune de Troisvierges vers la fin de l'Ancien Régime (1777).</u> Trois caractéristiques de ce paysage s'imposent à l'évidence : la domination du paysage par les landes à bruyère, l'absence de grands espaces forestiers et les vastes espaces humides. Les villages groupés étaient entourés de leurs jardins et de quelques zones de culture permanente. Au milieu des landes étaient isolées quelques petites zones de labour. La commune et les sections communales n'ont été créées qu'au début du XIXe siècle ; cependant, leurs limites indiquent les extensions des finages traditionnels. Les villages, faiblement peuplés ont été regroupés en une grande commune dont le chef-lieu était le village de Basbellain. Malheureusement, la rectification des distorsions de la Carte de Ferraris par le logiciel ArcGis n'est pas entièrement réussie. Certains décalages sont encore visibles, notamment le tracé de certains cours d'eau ainsi que la localisation de certaines zones de labour sur les limites de finages.

Les mémoires militaires qui accompagnent la Carte de Ferraris donnent une image de pauvreté de « ce pays entièrement couvert de Bruyères sur de hautes montagnes ». L'activité d'élevage ovin domine cette région marquée par une agriculture insuffisante : « Le sol généralement pierreux, est tres ingrat pour tout ce qu'on peut ÿ planter ou semer. Le plus grand produit que retirent les habitans de cette contrée consiste en moutons qu'ils nourissent en assez grande quantité, au moïens des Bruïeres, qui restent la plus part du tems en friche, servent de paturages. Les campagnes produisent du seigle, de l'avoine et des Pommes de Terre, le tout en si petite quantité qu'elle peut à peine pourvoire à la subsistance des habitans. Il en est de même des Bois qui ne pourroient suffire pour le chauffage, si on ne bruloit le gazon des Bruïeres. Le Chêne, le hêtre, le Charme et le Noisettier y dominent en taillis, comme en haute, moïenne et basse futaie. Les Prairies ÿ sont d'un mauvais rapport, tant par la qualité du foin, que pour la quantité, et les Bruïeres ne sont réduites en terres qu'après un terme de vingt, trente, quarante et soixante ans[4] ».

Ces descriptions nous transmettent donc une image de misère relative de cette contrée où la population survit essentiellement grâce à l'élevage ovin.

b) Une organisation paysagère générée par une économie herbagère

1. Le système d'agriculture traditionnelle d'infield-outfield de Basbellain

En 1769, la déclaration de la communauté[5] indiquait que 25 chefs de famille, jouissant tous des droits communs (*Äänsrecht*, Äänsrechter* au pluriel en luxbg.), résidaient à Basbellain. La population totale, selon un recensement paroissial de 1766[6] s'élevait à 130 personnes. Les limites de finage, dont le tracé a été repris par les limites de section communale, englobent aujourd'hui un territoire de 729 ha.

L'analyse de la déclaration de la communauté[7] permet de comprendre certains détails du fonctionnement du système agraire, en particulier les droits communs. Région caractérisée par l'élevage ovin, ceux-ci consistaient principalement en la pâture commune. Dès le lendemain des récoltes, toutes les terres du finage étaient ouvertes au pâturage. La pâture du bétail sur les

[4] Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 19 - 24.
[5] A.G.R., C.D.L., 23.
[6] Cité d'après Jean Stephany, 1985, 1400jähriges Besslingen (IV), *De Cliärrewer Kanton*, N° 3, p. 49. Tandis que la déclaration de la communauté de 1769 indiquait 25 chefs de famille jouissant des droits communs, le dénombrement de la population dans les paroisses de 1766 a recensé 130 personnes. Ainsi, nous pouvons estimer qu'une famille se composait alors en moyenne de 5,2 personnes. Cette information nous servira également de base pour calculer la population des autres villages dont nous disposons uniquement du nombre de chefs de famille.
[7] A.G.R., C.D.L., 23.

vastes landes était organisée en commun car dans la réponse à la 23e question[8] la communauté déclare payer au prorata un berger, un pâtre pour les bêtes à sabots et un pâtre pour les cochons[9]. L'engagement de trois pâtres prouve, malgré l'absence de chiffres, la présence d'un troupeau très important, déjà mentionné dans les mémoires accompagnant la Carte de Ferraris.

Par ailleurs, l'ensemble des membres de la communauté avait le droit de chasse et de pêche (avec les villages voisins) sur le territoire du prévôté de Bastogne. Cependant, seul une partie des membres avait également droit au bois de feu, composé de deux hêtres et d'un chêne pour chaque membre de la communauté[10] provenant de la forêt seigneuriale appelée *Harth*[11].

Hormis un quart de journal (*Morgen** en allem.) de prairies (8,9 a), la communauté de Basbellain ne possédait pas de terres communes. Son produit en foin était entièrement destiné au membre de la communauté qui gardait le taureau du village[12].

La compréhension du fonctionnement du système agraire peut être approfondie par l'analyse des fiches individuelles du Cadastre de Marie-Thérèse[13].

Le système de mise en valeur du finage de Basbellain était très extensif. Hormis la présence de jardins et de prés clos (en luxbg. : *peschen*, *pesch* au singulier), nous retrouvons deux types de terres de culture : les terres « labourables » et les terres « sartables ». La mise en valeur de celles-ci se distinguait par les cultures pratiquées et la durée du repos nécessaire. Le

[8] *Ibid*. Question 3. Les 13 sujets de la cour de Weiswampach n'y avaient pas droit. En effet, l'appartenance juridique des différents membres de la communauté était compliquée : selon la déclaration de la communauté (question 1), sur 25, 13 appartenaient à la Cour de Weiswampach, Seigneurie de St-Vith ; le Cadastre de Marie-Thérèse (A.N.L., A XIV, Liasses 149, 157 et 158) distingue entre ceux ayant appartenu à la Mayeurie Royale de Hoffelt, Prévoté de Bastogne (Liasse 149), et ceux ayant appartenu à la Cour de Troisvierges, Seigneurie de Clervaux (Liasses 157 et 158). Dans le cadre de cette étude paysagère, il nous paraît peu judicieux d'approfondir l'analyse de ce problème car elle n'a pas d'influence sur l'organisation paysagère qui était organisée par la communauté. Celle-ci, comme l'a souligné la question 13 se composait de 25 chefs de famille, indépendamment de leur juridiction.

[9] *Ibid*. Question 23 concernant les salaires des pâtres et des autres « employés communaux ». Un *schäffer* (berger), un *hufhirt* (pâtre des bêtes à sabots) et un *schweinhirht* (pâtre pour les cochons).

[10] *Ibid*. Question 2 et 11. La réponse à la seconde question précise que seul une dizaine des membres de la communauté de Basbellain possédait ce droit. Nous pouvons donc supposer que les 13 habitants (mentionnés dans la première question) qui, tout en faisant partie de la communauté de Basbellain, étaient sujets de la Cour de Weiswampach, et de ce fait exclus de ce droit commun.

[11] Le toponyme *Harth*, fréquent dans tout le Luxembourg, apparaît dans le nord-ouest de la section communale sous le nom de *Gemeinenhart* signifiant « colline forestière communautaire » (voir figure 14). Néanmoins, aucune forêt n'occupe et n'a occupé cet espace au cours de la période durant laquelle nous disposons de représentations cartographiques (1777, 1842, 1907, 1954 et 2000). Pierre Anen (1945, *Luxemburgs Flurnamen und Flurgeschichte*, p. 114) ajoute à la définition de *Haardt* l'aspect du pâturage par le bétail. Lors d'une pratique trop intensive, celui-ci a largement contribué, voire était à l'origine de la disparition de la forêt du *Gemeinenhart* de Basbellain.

[12] *Ibid*. Questions 6 et 7. En effet, il semblerait que la communauté ne possédait qu'un seul taureau (appelé *Dorff Stier*, taureau du village) qui était gardé par un membre de la communauté. Comme l'identité de celui-ci n'a pas été précisée, nous supposons qu'il changeait ; ainsi, tous les ans, le taureau était mêlé au troupeau d'un autre chef de famille, probablement à des fins de reproduction.

[13] A.N.L., A XIV, Liasses 149, 157 et 158. L'analyse de ces fiches s'est avérée relativement compliquée : d'un côté, les archives répertoriaient l'ensemble des fiches de déclaration individuelle de Basbellain dans la liasse 149. Cependant, elle n'en contient que quelques-unes et nous en avons également retrouvé dans les liasses 157 et 158. De l'autre côté, l'analyse de ces données était rendue difficile par l'écriture souvent illisible. Nous avons fait de notre mieux pour extraire un maximum d'information de ces documents sans pour autant nous perdre dans des hypothèses trop incertaines.

premier type de terres supportait une culture de seigle suivie de deux d'avoine (sur une même parcelle), ces cultures étant interrompues par un repos variable entre 14 et 20 ans. La productivité du second type de terres était encore plus réduite : 30 à 60 ans étaient nécessaires pour produire une récolte de seigle (parfois suivie d'une d'avoine). Il n'y avait donc pas de terres de culture permanente à Basbellain.

Nous savons que dans l'Oesling, et plus généralement dans les Ardennes, les terres d'essart, comprenant les landes et les forêts, étaient mises en valeur par essartage[14]. Dans cette région particulière, où les landes dominaient, les terres sartables et peut-être même les terres labourables (à jachères longues) étaient mises en valeur par écobuage[15]. La distinction entre ces deux types de terres, probablement mis en valeur par la même technique, résidait sûrement dans l'apport de fumure produite dans les étables sur les terres les plus proches des habitations. La différence de soin apportée aux différents types de terres expliquait alors leur distinction au niveau de la productivité, celle-ci étant liée à la période de repos plus ou moins longue. Logiquement, les terres les plus soignées se situaient alors à proximité immédiate de l'espace bâti, au contraire des landes mises en valeur à de larges intervalles. Ceci nous permet d'établir une distinction[16] entre l'*infield** et l'*outfield**, le premier englobant les terres plus soignées, annotées dans la catégorie des terres labourables, tandis que le deuxième comprenait les landes occasionnellement cultivées, les terres sartables.

Les fluctuations extrêmes du temps de repos nécessaire entre les différentes cultures sur les terres privées ne nous permettent pas de conclure sur la présence d'une forme d'assolement

[14] Les mémoires de la Carte de Ferraris l'évoquent (*Op. Cit.*, p. 23). Voir également les recherches de Josef Birkenhauer, Eugène Fischer, Jules Gosselet, Jean-Claude Grosbusch, Giovanni Hoyois, Karl Lamprecht, Jean Nicolay, Karlheinz Paffen, François Reitel, Joseph Ruwet, Josef Schmithüsen, Gilbert Trausch, Nicolas Van Werveke – cette liste est loin d'être exhaustive.

[15] La fiche de la « Noble Dame Marie Catherine Buchet » (A.N.L., A XIV, Liasse 149-1) indique dans la catégorie des terres labourables : « 29 et demi journaux lesquels après un repos de douze années et étant enfumés produisent un seigle et deux avoines. (...) » Les terres les plus soignées étaient engraissées par le fumier produit dans les étables. La fiche d'un propriétaire résidant à Wilwerdange (Pier Girres, Liasse 149-37), village voisin, souligne aussi l'amendement : (...) peuvent (...) être labourés, et bien amendés portent (...). L'utilisation du verbe « enfumer » dans la déclaration de Marie Catherine Buchet, signifiant « remplir ou environner de fumée » pourrait éventuellement indiquer le système de mise en valeur par écobuage, cependant, il est bien plus probable qu'il s'agisse ici d'une erreur de langage.

[16] La distinction dans le système agraire entre un *infield* cultivé en permanence et un *outfield* temporairement cultivé était à l'origine des paysages de pays du nord européen, tels que l'Irlande, l'Ecosse, la Norvège, l'Allemagne du nord ou encore la Hollande. De nombreux auteurs, tels que Nicolas Van Werveke (*Op. Cit.*, Tome I, p. 180), Marc Bloch (1931, éd. 1999, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, p. 98), Karlheinz Paffen (1940, *Heidevegetation und Ödlandwirtschaft der Eifel*, p. 178), Josef Schmithüsen (*Op. Cit.*, p. 193), Giovanni Hoyois (1953, *L'Ardenne et l'ardennais*, Tome I, p. 103), André Meynier (1958, *Les paysages agraires*, p. 31 et 34), Josef Birkenhauer (1960, *Die Eifel in ihrer Individualität und Gliederung*, p. 70), René Lebeau (1969, éd. 2004, *Les grands types de structure agraire dans le monde*, p. 77), François Reitel (1973, *Un massif central rhénan et ses bordures*, Tome II, p. 219) et Jean-Claude Grosbusch (1984, *Changes in the regional geography of Luxembourg*, p. 143 et 144) pour ne citer que les plus importants, évoquent cette dichotomie pour les pays du nord européen comme pour l'Oesling et ses régions avoisinantes. De nombreux autres termes désignant l'opposition d'i*nfield-outfield* ont été évoqués : terres chaudes - terres froides, terres de labour - terres sauvages, terres de bouvière - terres d'essart, *Innenfeld - Aussenfeld*, *Dungland - Wildland, Mistland - Schiffelland, Ackerland – Rottland* etc.

communautaire, ni dans les terres labourables[17] ni dans les terres sartables. La présence de vastes surfaces disponibles à la pâture du troupeau commun (l'*outfield*) dispensait probablement la communauté d'organiser son ban (*Bann* en luxbg.) par de rigides contraintes collectives. La rare mise en culture de parcelles dispersées ne semblait pas gêner le libre parcours du bétail et ôtait ainsi la nécessité d'un assolement communautaire[18]. En outre, parmi les fiches individuelles des membres de la communauté se trouve également la fiche de déclaration individuelle de la communauté. Cette dernière précisait que la communauté envoyait paître l'ensemble de son bétail sur une surface qui s'étendait sur 1 000 jours (357 ha, donc environ la moitié de la surface totale du finage)[19]. Par ailleurs, elle indiquait qu'en parcourant les terres des finages voisins (*überdrifft**) elle disposait des mêmes surfaces[20]. Ainsi, nous pouvons supposer que les vastes pâturages mentionnés consistaient principalement en l'*outfield*, temporairement cultivé. Ces terres privées étaient donc ouvertes au pâturage commun – qui s'étendait au-delà du propre finage – durant les longues jachères.

La définition du pâturage commun sur les terres de l'*infield* est fort complexe. Après les récoltes et surtout durant les phases de repos des terres labourables, l'herbe envahissait ces terres, et elles étaient théoriquement ouvertes au pâturage commun[21]. Cependant, du 1er mai au 15 août, c'est-à-dire durant la phase de croissance de l'herbe, elles étaient fermées au bétail communautaire afin de permettre le pâturage individuel du bétail du propriétaire sur ses

[17] A.N.L., A XIV, Liasses 149, 157 et 158. Les rotations individuelles pratiquées sur les terres labourables comprenaient des jachères comprises entre 14 et 20 ans. En ce qui concerne les charges à payer sur les terres labourables, elles ont toutes été évaluées selon une jachère de 15 ans sur 18, la durée du repos réellement pratiquée dépendait cependant du propriétaire. La rotation indiquée par chaque propriétaire était généralement mise en œuvre sur l'ensemble de ses parcelles indépendamment de leur localisation. Au village voisin, à Troisvierges, nous avons même rencontré un propriétaire (Peter Koch, Liasse 158-67) qui a déclaré que ses terres labourables se rassemblaient toutes en un même endroit (9 a). L'assolement cultural de ces terres était donc très peu probable. Ceci n'empêche cependant pas un arrangement entre quelques paysans : en effet, à Troisvierges, la majorité pratiquait une jachère de 12 ou de 15 ans pour cultiver une année de seigle et deux d'avoine.

[18] Cette hypothèse est également avancée par le géographe Jean-Claude Grosbusch (1983, Le parcellaire de l'Oesling, *Nos Cahiers*, N°3, p. 79).

[19] A.N.L., A XIV, Liasse 158-152. Celle-ci n'a pas particulièrement indiqué de terre collective malgré l'existence d'une petite prairie communautaire prouvée par la question 6 de la déclaration générale de la communauté. En outre, sur la fiche de déclaration, l'argument que l'on vient d'énoncer est biffé. Néanmoins, nous pouvons supposer que la communauté, en remplissant sa fiche individuelle, s'était rendue compte que la pâture sur ces terres était déjà inscrite dans les déclarations individuelles des propriétaires des terres de privées de l'*outfield.* Les charges étaient donc perçues individuellement et leur mention dans la déclaration communautaire devenait alors superflue. Ou alors, ces terres appartenaient au seigneur et pouvaient être jouies de façon usufruitière par la communauté, ce qui expliquerait pourquoi l'ensemble des propriétés individuelles déclarées ne couvraient pas l'ensemble du finage.

[20] Le droit de parcours, *überdrifft* en allemand, était défini dans les Coutumes générales. Néanmoins, nous n'avons pas pu élucider la raison pour laquelle les troupeaux communautaires avaient le droit réciproque de paître sur les finages voisins au lieu de se limiter sur leur propre territoire communautaire (Article 1 et 20-22, Coutumes générales de 1623 publiées dans les annexes de l'ouvrage de Jean-Pierre Ferron, 1853, *Essai d'un système sur le droit coutumier luxembourgeois*, p. 26 et 28).

[21] *Ibid*.

parcelles privées[22]. Cette pratique permettait à chaque paysan propriétaire de terres labourables de profiter au maximum de sa propriété individuelle en terre labourable. Les villages voisins fonctionnaient selon le même principe. La seule différence à mentionner est que la période de défruitement privé pendant les phases de repos des terres labourables variait légèrement : elle commençait aussi le 1er mai, mais se terminait le 24 août. A l'intérieur de la communauté de Drinklange[23] la situation était particulière ; de fait le pâturage particulier commençait le 1er mai et se terminait le 15 août. Cependant, chez certains membres de la communauté, il s'étendait jusqu'à la Saint Michel, le 29 septembre (dans ce cadre, les Coutumes générales de 1623 soulignent que les coutumes locales étaient à observer). D'autres ont précisé que leurs terres labourables reposaient « *zu Nutz der Gemeinde* », elles étaient donc collectives durant les phases de jachère, hormis les phases de pâturage particulier. La variation de longueur des phases de repos à l'intérieur d'un même finage et l'absence d'assolement communautaire compliquait la vaine pâture (*Weedgang** en luxbg.) sur ces terres. Néanmoins, la nécessité de celle-ci pouvait être mise en doute en raison des vastes surfaces d'*outfield* en friche.

Le système agraire qui semblait jadis organiser le paysage de Basbellain et des villages environnants est qualifié de *Feldgraswirtschaft** par les géographes allemands[24]. Le système faisait alterner sur l'ensemble du territoire, principalement composé de landes à genêts, la culture temporaire et la jachère herbeuse pâturée durant les longues périodes de repos. En raison des temps de repos extrêmement variables, aucune forme d'assolement communautaire n'était

[22] A.N.L., A XIV, Liasse 158-152. Tous les propriétaires de terres labourables ont indiqué que durant leur repos, ces champs étaient « paturés par le possesseur depuis le 1er mai jusqu'au 15 aout ». Certains propriétaires ont déclaré cette pratique dans la catégorie des terres labourables, tandis que d'autres l'ont enregistré dans la catégorie des pâturages, outre le pâturage commun, tel André Schuncken (Liasse 149-60) qui précise : « Paturage en particulier sur (...) journaux des terres labourables susdites depuis le 1er de mai jusqu'au 15 aout compris dans la taxe des terres labourables ». La production de foin augmentait la valeur des terres et justifiait la perception de taxes plus importantes. Cependant, pour qu'un propriétaire puisse faire pâturer son bétail sur ses terres, il devait disposer de vastes parcelles bien gardées. Ce constat nous renvoie à l'organisation sociale basée sur les voueries qui dominaient la propriété privée de Basbellain. Dans ce cas, le bétail de tout un chacun aurait été gardé individuellement sur les vastes terres des voueries. De plus, les quelques propriétés individuelles déclarées à Basbellain étaient toutes relativement vastes, les terres labourables dépassant quasi toujours les 10 journaux (3,568 ha) réparties en un nombre réduit de parcelles (si indiquées inférieures à 8). Néanmoins, lorsque nous supposons que le morcellement parcellaire de l'époque de l'*Urkataster* (voir ci-après l'analyse du premier cadastre napoléonien) était déjà en place dans les années 1760, le pâturage de ces parcelles aurait été impossible en raison de leur accès difficile (insuffisance des chemins d'accès aux parcelles) et de l'absence de clôtures. La plus grande propriétaire était Marie Catherine Buchet (Liasse 149-1) qui disposait de 29,5 journaux (10,5 ha) de terres labourables et de 31 journaux de terres sartables (11 ha). Par ailleurs, le fait de disposer de vastes parcelles enlevait l'obligation de l'assolement communautaire. Ainsi, une partie des membres de la communauté sans terres (labourables) travaillait probablement comme journalier sur les grandes propriétés (il n'y a que 62 fiches de déclaration individuelle pour les 4 villages de Wilwerdange, Basbellain, Durler et Dinez (Liasse 149-1 – 149-64, parmi ces déclarations une partie ne possédait pas de terres labourables)).

[23] *Ibid*., Liasse 158.

[24] Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 193 ; Karlheinz Paffen, *Op. Cit.*, p. 191; Josef Birkenhauer, *Op. Cit.,* p. 70-71; Theodor Brinkmann, Aus dem Wirtschaftsleben der Eifelbauern, In : *Eifelfestschrift 1888-1913*, p. 355 ; et français, François Reitel, *Op. Cit.*, p. 685. Liste non exhaustive.

envisageable, ni dans l'*infield* ni dans l'*outfield*. L'élevage fonctionnait essentiellement sur les landes de l'*outfield* ; dans l'*infield*, la vaine pâture était de moindre importance comme elle était interdite pendant les phases de défruitement privé, c'est-à-dire lorsque les terres de labour étaient en culture ou pendant la période de croissance de l'herbe. Au mieux, elle ne pouvait donc y être pratiquée de septembre à mai, période de croissance végétative très faible. Il est fort probable qu'après les récoltes estivales à la fin du mois d'août, l'ensemble du finage, tous types de terre confondus, était ouvert à la vaine pâture jusqu'à la remise en culture. Le système, qui fonctionnait sur de grandes parcelles, associait donc étroitement la culture et l'élevage, ce dernier dominant cependant l'activité agricole. Du point de vue paysager, une limite floue devait être perceptible entre l'*infield* plus soigné et l'*outfield*.

L'absence de grandes forêts dans ces espaces (elles étaient présentes sous forme d'îlots dispersés, voir fig. 9) pouvait être expliquée par le système de mise en valeur. L'essartage combiné à une culture temporaire, voire sporadique, nécessitait de grandes surfaces afin de nourrir toute une communauté. Ainsi, les forêts existantes avaient rapidement été transformées en landes par le système de mise en valeur. Le pâturage intensif du bétail villageois, comprenant surtout des ovins mais également des bovins, maintenait la végétation naturelle à un stade de lande. Les mentions de bois dans les fiches individuelles du Cadastre de Marie-Thérèse soulignent à chaque fois que la forêt (de hêtres) se trouvait dans un état « fort dégradé[25] », phénomène lié au surpâturage et à la mise en culture par essartage. Comme le mentionnaient déjà les mémoires qui accompagnent la Carte de Ferraris[26], il n'y avait pas assez de bois de feu pour toute la communauté qui brûlait alors les bruyères et le genêt. Avec la disparition du couvert forestier, les animaux sauvages se raréfiaient, ce qui devait poser certains problèmes à la chasse. Des forêts malmenées à ce point, voire même éliminées pour la mise en culture temporaire, témoignent de la faible importance de celles-ci dans l'économie locale.

Dans le système d'agriculture d'Ancien Régime de Basbellain, les propriétaires de terres labourables étaient peu nombreux. Nous supposons qu'elles appartenaient entièrement aux voueries (*Gehöfer** ou *Gehöber* en luxbg.) qui se partageaient l'essentiel du finage. Nous y reviendrons dans le cadre de l'analyse de l'*Urkataster*. Les autres paysans (en grande partie journaliers) survivaient surtout grâce à l'élevage et à la culture temporaire de quelques parcelles de terres sartables. Le droit de vaine pâture (*Weedrecht** en luxbg.), qui semblait être essentiellement pratiqué sur les terres hors culture de l'*outfield*, permettait à chaque *Äänsmann** à faire paître son bétail et d'assurer ainsi sa survie. Cette organisation de la société se traduisait évidemment dans l'aspect des villages.

[25] A.N.L., A XIV, Liasses 149, 157 et 158.
[26] *Op. Cit.*, p. 23

2. *Le village groupé de Basbellain dans le système d'agriculture ancienne*

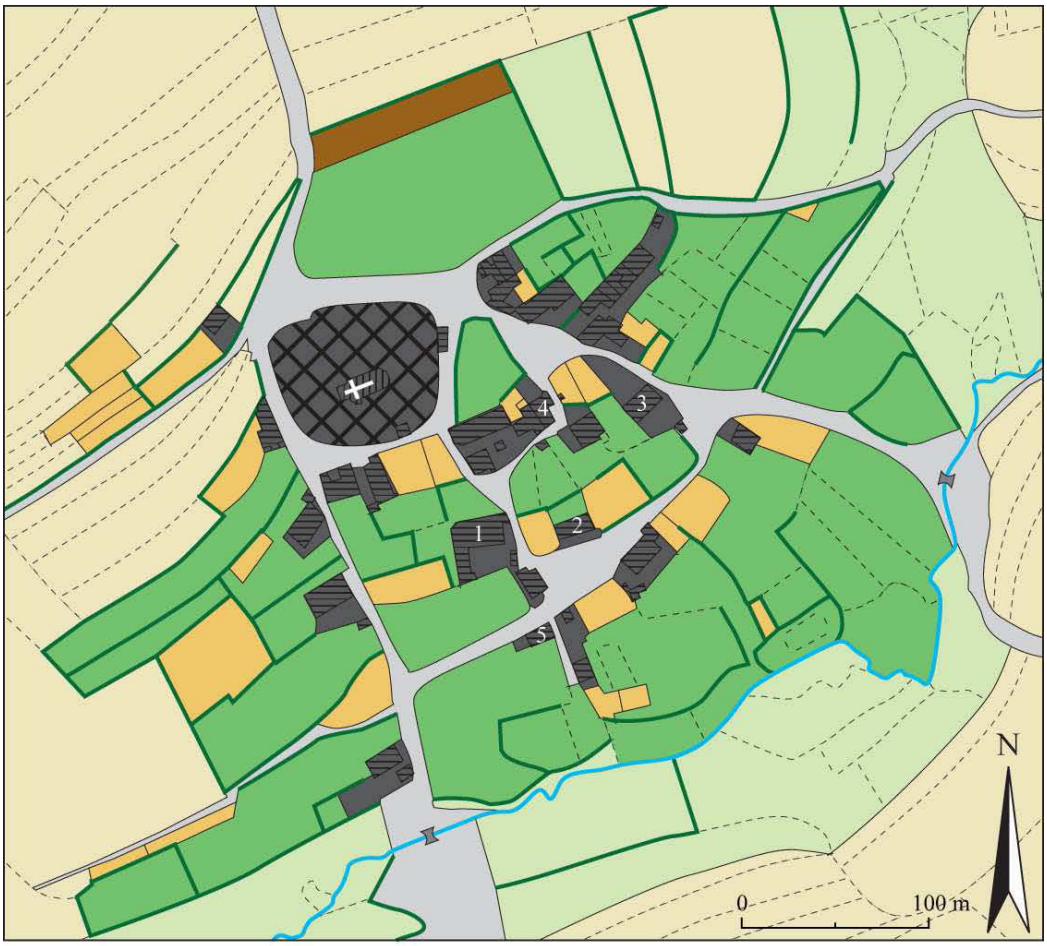
Comme nous le distinguons sur la Carte de Ferraris (fig. 9) et sur le premier plan napoléonien (fig. 13), le village de Basbellain était un village entièrement groupé. Le seul écart était le moulin banal. Les terres à proximité immédiate de l'espace bâti étaient les jardins et surtout des *peschen*. Tandis que les premiers pourvoyaient aux besoins quotidiens en légumes, les seconds fournissaient le foin nécessaire pour le bétail en stabulation. En outre, les quelques arbres fruitiers souvent dispersés sur ces parcelles infimes produisaient quelques fruits.

Le détail du plan cadastral (fig. 10) nous montre la présence de nombreuses clôtures sous forme de haies entourant quasiment chaque parcelle privée de cette couronne. En dehors de cet espace, le paysage était complètement dépourvu de clôtures. Contrairement aux terres de culture, soumises à la vaine pâture, la haie structurait les jardins et vergers qui formaient une couronne autour du village. Dans cet espace, outre la délimitation de la propriété privée, nous pouvons supposer que les haies servaient à la protection des cultures délicates contre les vents parfois virulents dans cette campagne rase d'altitude, et également que les propriétaires laissaient temporairement paître quelques bêtes dans les prés clos ; peut-être après la deuxième coupe de foin (regain, *Groum** en luxbg.), la rentabilité de la troisième ne justifiant plus le travail. A la limite des jardins et *peschen*, les haies protégeaient les cultures jardinées du bétail en vaine pâture sur les terres de culture.

Sous le système d'agriculture ancienne, le village tas de Basbellain se composait de l'église, entourée de son cimetière, ainsi que de plusieurs fermes (26 en 1842[27]) de tailles différentes. Chaque ferme se composait d'une maison d'habitation, d'une étable (le plus souvent une bergerie) pour les bêtes[28], ainsi que d'une grange où l'on stockait les récoltes (reconnaissable à la grande porte permettant d'entrer avec un char rempli). A la ferme était généralement associée une place (la cour, en terre battue) pour le tas de fumier et d'éventuelles machines agricoles. La taille de l'ensemble variait évidemment selon la richesse du propriétaire, tout comme les surfaces de ses terres agricoles. A proximité de toutes les fermes se situaient leurs jardins potagers et surtout les *peschen*. L'importance de ces prés clos était localement justifiée par la rudesse et la durée du climat hivernal, qui privait le bétail nombreux de ses pâturages.

[27] En 1769, le Cadastre de Marie-Thérèse indiquait que 25 chefs de famille formaient la communauté. Il est tout à fait possible qu'en 1842, il s'agissait toujours des fermes des mêmes chefs de famille (ou plutôt de leurs héritiers) que sous l'Ancien Régime, le village se serait alors agrandi d'une ferme.

[28] Dans le Cadastre de Marie-Thérèse les déclarants ont généralement indiqué posséder « *ein Wohnhaus mit Haus und Stallung* » (une maison avec habitation et étable).



fermes et bâtiments (les numéros indiquent les propriétés des cultivateurs Felten Jean-Georges (1), Hammer Jean (2), Garians Jean (3), Borges Jacques (4) et Braquet Henry Joseph (5))

église

places

chemins

cimetière

cours d'eau (Woltz), avec pont

parcelle jardinée

parcelles de prés clos (*peschen*)

parcelles de prés de fauche

parcelles de terres de labour

parcelle de labour clôturée

haies (délimitant les parcelles)

Source : © Administration du Cadastre et de la Topographie, *Urkataster*, 1824 (comportant les mises à jour jusqu'en 1842), 1 : 2 500, Basbellain, Section G, Feuilles 1 - 2, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites

Fig. 10 : <u>L'organisation du village de Basbellain et de ses environs immédiats en 1842.</u> Situé en bordure du ruisseau faiblement encaissé de la Woltz, le village de Basbellain était un village tas. Aucune organisation apparente dans la distribution des fermes n'est discernable sur le plan cadastral. Le village était entouré de ses jardins potagers mais surtout des prés clos, les *peschen*. Leur parcellaire fragmenté, tout comme celui des prés de fauche, contrastait avec le parcellaire des terres labourables à proximité du village, organisés en lanières étroites. En dehors des limites de cette carte, les haies étaient quasi inexistantes. Les différentes fermes analysées (1-5) représentent les différentes catégories sociales qui composaient le village ; du gros propriétaire (1) au petit cultivateur (5). Sous forme de maison-bloc, toutes les fermes associaient une maison d'habitation, une étable et une grange sous un même toit, l'ensemble étant de taille variable. Une corrélation étroite était évidemment décelable entre la taille de la ferme et l'extension de la propriété en terres agricoles.



Cliché 19 : <u>Le village de Basbellain et ses environs aujourd'hui : un héritage de l'agriculture traditionnelle</u> (mai 2010, vue vers le sud-ouest). Une rapide comparaison avec la figure 10 montre que le village de Basbellain a – outre la trame viaire – conservé ses formes traditionnelles. Certes, certaines fermes ont subi d'importantes transformations ou ont été remplacées par des bâtiments plus modernes, mais le bâti traditionnel domine toujours le village. Malgré les récentes délocalisations vers l'extérieur du village de certaines exploitations agricoles, les cinq fermes traditionnelles analysées existent toujours. Cette vue permet de distinguer facilement les fermes : d'un côté, leur taille reflète toujours la richesse des anciens propriétaires et de l'autre les différents types de fermes se distinguent facilement. Ainsi, la ferme de Braquet Henry Joseph se démarque par sa petitesse et la ferme de Jacques Borges (4) se distingue des autres fermes par son toit faiblement incliné. Néanmoins, l'héritage traditionnel ne se limite pas au village mais également à ses alentours. Une comparaison avec la figure 10 montre que la structure parcellaire est directement héritée de l'Ancien Régime (voir les haies courbées au premier plan droit, les parcelles parallèles au chemin à l'arrière-plan droit, etc.). Malgré les rotations culturales différentes aujourd'hui, les *peschen* ne semblent pas avoir subi de changements majeurs. Les jardins au contraire, ont le plus souvent été transformés en pelouses.

Avant d'approfondir l'étude des fermes agricoles, une petite parenthèse sur l'organisation sociale des communautés rurales – en grande partie composées de voueries – s'impose. Les voueries, fermes agricoles avec une certaine étendue de terres associées, découlent de l'organisation sociale des communautés rurales établies au Moyen-Age (héritées du droit coutumier* moyenâgeux, les voueries étaient des propriétés dépendantes d'une seigneurie[29] ; l'exploitant était tenu de payer des redevances au seigneur). Ces biens de vouerie s'étaient conservés car ils avaient été hérités indivis selon le droit d'aînesse*. L'ensemble des voueries avait à sa tête un « administrateur », le *Meier** ou *Meyer* en allemand. Celui-ci était

[29] A moins que le village ne soit affranchi par la Charte de Beaumont, donc débarrassé de toute servilité envers un seigneur, toutes les terres des finages appartenaient à un seigneur.

chargé de veiller à ce que les redevances soient versées et les corvées exécutées. S'ajoutent encore les maisons de journaliers qui vivaient du travail sur les grandes propriétés. S'ils n'étaient pas logés à la ferme, ils disposaient de petites maisons simples qui, en raison de leur précarité[30], n'ont généralement pas survécu jusqu'aujourd'hui. Ces journaliers, lorsqu'ils n'appartenaient pas à la communauté, n'avaient, le plus souvent, pas accès aux droits communautaires.

Dans l'objectif d'analyser l'organisation du village, le fonctionnement des fermes mais également leur importance dans le paysage actuel, nous avons analysé trois fermes de taille variable encore existantes aujourd'hui. Dans ce sens, l'analyse compare les fermes actuelles avec la représentation de leur structure dans l'*Urkataster*. La figure 10, nous permet de localiser les fermes dans le village (numéros 1, 4 et 5) et de les comparer avec les fermes voisines de l'époque. Des clichés de leur état actuel arrondiront cette analyse.





Clichés 20 et 21 : <u>La ferme en longueur à grange haute de Jean-Georges Felten aujourd'hui</u> (juin 2008).Cette ferme – sous forme de maison-bloc en longueur – regroupe traditionnellement sous un même toit la partie réservée à l'habitation des hommes et la partie réservée à l'exploitation, tout en séparant clairement les deux fonctions. La partie d'habitation, spacieuse, abrite la cuisine et le séjour au rez-de-chaussée, et les chambres à l'étage. La grange, vaste et à fenêtres étroites (*Scheierliicht*) permettant l'aération et donc le séchage de la récolte, est construite sur les étables. Des portes donnant dans le vide au premier étage permettaient de rapidement descendre le foin aussitôt servi au bétail. A travers un pont de grange, elle est accessible par l'arrière du bâtiment. Le plan incliné (qui débouche sur le pont de grange) permet d'entrer directement dans la grange avec le char rempli pour y déposer les récoltes. Le corps de logis est légèrement surélevé (imposant la présence d'escaliers devant la porte d'entrée) en raison d'une cave permettant le stockage des pommes de terre. Cette particularité nous permet de dater cette ferme de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, époque d'introduction de la pomme de terre dans l'agriculture locale (au dessus de la porte d'entrée nous lisons la date de 1765). Traditionnellement, les fermes de l'Oesling étaient couvertes d'ardoises. A ses extrémités, la ligne de faîte du toit était interrompue pour former le *Krëppelwalm*, la croupe faîtière.

[30] La précarité n'était pas simplement liée au matériau de construction et aux faibles moyens disponibles pour leur entretien, mais également influencés par l'exode rural et l'inadaptation de ce type de maisons aux yeux de la société du XIX et XXe siècle.

La ferme de Jean-Georges Felten (figure 10, numéro 1), le plus gros propriétaire terrien analysé, était de dimensions importantes[31]. Il s'agissait d'une ferme en longueur à grange haute, typique des Ardennes et d'autres espaces montagneux pastoraux (voir clichés 20 et 21)[32]. Comprenant deux étages, cette maison-bloc réunit sous un même toit la partie d'habitation des hommes et la partie réservée à l'exploitation ; à l'intérieur de la ferme, les deux étaient effectivement clairement séparés. Le corps de logis regroupe la cuisine et le séjour au rez-de-chaussée, ainsi que des chambres à coucher à l'étage. La partie d'habitation est surélevée et un accès à la cave est perceptible devant la porte d'entrée. Celle-ci servait au stockage des pommes de terre ; n'ayant été introduites au Luxembourg qu'au début du XVIIIe siècle, cette particularité aide à dater l'époque de construction, forcément postérieure. La date de construction inscrite au dessus de la porte d'entrée indique l'an 1765.

La partie réservée à l'exploitation regroupait une vaste grange aérée permettant le stockage et le séchage de la récolte sous les combles ; l'ensemble surplombant les étables. La grange était accessible de l'extérieur par un plan incliné (remblayé ou une rampe construite), le pont de grange (*Scheierbrëck* en luxbg.). Ce type de construction permettait d'emmener les récoltes directement sur le char dans la grange. Les vastes dimensions de cette grange traduisent une adaptation de l'habitat à l'économie herbagère ; de fait, elle permettait d'emmagasiner les énormes provisions de foin pour les hivers longs et rudes. Sur le plan cadastral, la ferme présente une forme en « L » ; les propriétaires avaient probablement annexé une bergerie supplémentaire à l'exploitation. En effet, les quantités de bétail ovin pouvaient être assez conséquentes dans cette région agro-pastorale.

La ferme de Henry Joseph Braquet, petit propriétaire terrien (voir cliché le 22 et la figure 10, numéro 5) regroupe les mêmes éléments que la ferme analysée ci-dessus, les dimensions en sont cependant bien inférieures.

Aujourd'hui, l'ancienne ferme de ce petit cultivateur a été agrandie. La partie initiale, de taille réduite, abritait les habitations des hommes ainsi que les parties fonctionnelles de l'exploitation, les étables et la grange. Cette petite maison-bloc en longueur abritait donc les mêmes éléments que la grande ferme de Jean-Georges Felten ; les deux propriétaires vivaient néanmoins des mêmes productions agricoles. En effet, le système agro-pastoral traditionnel de cette région impliquait que chaque paysan dispose, outre ces habitations, d'une bergerie et d'une grange pour le stockage des récoltes. Les dimensions des différentes parties variaient alors proportionnellement à la richesse en terres et en bétail du cultivateur.

[31] Vu les dimensions de la ferme, la plus importante du village, il s'agissait peut-être de la vouerie principale, appartenant au *Meier* du village. Cependant, dans certains autres villages, la ferme de la vouerie principale pouvait davantage ressembler à un château. Sur ce sujet, voir également Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 242

[32] René Lebeau et Josef Schmithüsen définissent les Alpes du nord, les hautes régions du Massif Central, les Vosges, la Forêt Noire, le Haut-Jura, l'Eifel, et les Monts des Géants (Sudètes) (René Lebeau, *Op. Cit.*, p. 39 et Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 251 et 264).



Cliché 22 : <u>L'état actuel de la maison du petit cultivateur Henry Joseph Braquet</u> (juin 2008). La ferme, telle que nous la voyons sur le plan cadastral de 1842 se limitait au bâtiment central. Le garage à gauche du cliché ainsi que la partie de droite, une étable marquée par ses petites fenêtres encadrées de briques ont été ajoutés ultérieurement. La ferme traditionnelle (maison-bloc en longueur) regroupait tous les éléments fonctionnels nécessaires à l'exploitation : la partie droite du bâtiment abritant le corps de logis (cuisine, séjour et chambres à coucher à l'étage) et la partie réservée à l'exploitation, au premier plan, composée des étables et de la grange sur la gauche. La forme de l'ancienne porte de grange, rectangulaire, est caractéristique de la région. Elle était initialement surplombée d'une poutre en chêne.

En ce qui concerne la partie annexée à la ferme, il est probable qu'elle ait été rajoutée à la fin du XIXe siècle, époque où la stabulation du bétail se généralisait en raison de l'intensification culturale, ce qui augmentait ainsi les quantités de fourrages disponibles. En effet, les fenêtres de faible hauteur sont peu adaptés à la taille humaine, mais ressemblent davantage à des fenêtres de bergerie ou d'étable. L'étage supérieur permettait alors de stocker davantage de foin pour le bétail en stabulation.

La ferme de Jacques Borges, de style différent, regroupait les mêmes éléments fonctionnels que les autres fermes analysées (voir les clichés 23 et 24 ainsi que la figure 10, numéro 4). Néanmoins, sa forme particulière représente un troisième type de maison que l'on rencontre parfois dans l'Oesling. De fait, à coté du type de maison-bloc en longueur, parfois à grange haute, qui dominait dans les Ardennes, il s'agit d'une maison-bloc à terre, à large pignon, qui peut être facilement confondue avec la maison lorraine (une maison-bloc à terre en profondeur). Au contraire de cette dernière, l'accès principal ne se trouve pas au niveau du mur gouttereau, mais sur le mur pignon, et l'organisation en travées n'est pas aussi régulière. Ce type de maison caractéristique de l'Ardenne wallonne et de l'Eifel allemande avait un large mur pignon ce qui causait une faible inclinaison du toit.

Accolé à la ferme existe une annexe de laquelle dépasse une cheminée nous laissant présumer qu'il s'agissait d'un four à pain[33]. Comme cette annexe est déjà représentée sur le premier plan cadastral, et comme nous n'avons pas rencontré de construction semblable dans le village, nous supposons qu'au début du XIXe siècle, le propriétaire faisait, outre le travail agricole, le pain qu'il vendait ensuite aux autres membres de la communauté.

[33] La pièce abritant le four à pain est appelée *Bakes** en luxembourgeois.





Clichés 23 et 24 : <u>L'ancienne ferme de Jacques Borges, une maison-bloc à terre à large pignon</u> (juin 2008). Cette ferme, qui appartenait en 1842 à un propriétaire terrien moyen, est caractérisée par son organisation particulière. L'entrée de la maison se trouve sur le mur pignon tandis qu'un des murs gouttereaux présente les entrées de grange et d'étable surplombées d'une poutre en chêne. Ne présentant que peu d'ouvertures, l'organisation en travées est moins régulière que dans une maison de type lorrain. En effet, dans ce type de maison, la porte d'entrée donne directement dans la cuisine avec une fenêtre, visible de l'extérieur par la présence d'une cheminée (voir cliché de gauche). A côté de la cuisine se trouvaient les autres pièces d'habitation. Le bâtiment annexé, qui présente également une cheminée, abritait probablement un four à pain. Sur le cliché de droite, le mur gouttereau de la maison est structuré par les portes d'entrée de la grange et des étables. Plusieurs éléments nous indiquent que la maison a subi de légères transformations : l'entrée sur la gauche présente une partie supérieure légèrement arrondie et une cheminée d'aspect moderne domine le toit de cette partie de la maison. Cet ensemble est surplombé d'un vaste grenier aujourd'hui transformé en pièces habitables.

Cette brève analyse du village de Basbellain et du type de fermes qui la composent nous montrent à quel point le fonctionnement systémique organisait l'ensemble. Les dimensions, la forme et la disposition interne des fermes étaient adaptées au système de culture et à l'étendue de l'exploitation[34]. Le système agro-pastoral de l'Oesling du nord dictait à chaque cultivateur de disposer d'une bergerie et d'une grange pour stocker les récoltes et surtout le foin nécessaire au bétail en stabulation durant les hivers ardennais.

3. Le moulin de Basbellain : un fonctionnement garanti grâce à une arrivée d'eau artificielle

A l'écart du village, à une distance d'environ 1 km, le moulin de Basbellain, localement appelé *Kiirchermillen*, a partiellement conservé les bâtiments ayant composé l'exploitation. De nos jours, nous apercevons, en aval du lac de retenue permettant d'actionner le moulin à céréales, la maison d'habitation du meunier, le moulin à farine, une grange avec étables ainsi qu'un moulin à huile.

Néanmoins, en 1842, la disposition des bâtiments était légèrement différente : le moulin de Basbellain se composait de la maison d'habitation, d'une grange, d'une étable ainsi que du moulin à farine, actionné par une roue hydraulique. La description du moulin dans le cadastre de

[34] Albert Demangeon, cité d'après René Lebeau, *Op. Cit*, p. 38

1821 révèle la présence de « deux tournants à poches [dont] l'un des deux ne sert qu'à émonder [débarrasser de son écorce, enveloppe ou peau] l'avoine (...)[35] ». Le barrage de retenue, installé dans la vallée de la *Weierbaach* (« Rivière de l'étang »), emmagasinait la totalité de l'eau d'écoulement de ce ruisseau. Située à une altitude supérieure par rapport au moulin, une vanne permettait de régler le débit d'eau qui se déversait sur la roue hydraulique par un canal. Actionnée par la force hydraulique, la roue actionnait les deux meules du moulin à farine[36], pour ensuite se déverser dans le ruisseau de la *Woltz*.

Un second canal aujourd'hui inutilisé a particulièrement retenu notre attention. Celui-ci est situé entre le ruisseau *Rénkebaach* et le lac de retenue d'eau en amont du moulin[37]. Dans la description du moulin de 1821, il est précisé que le moulin était « activé par les ruisseaux dits *Rinkenbach* et *Welschwier*[38] qui se réunissent peu audessus du moulin[39] ». En effet, le meunier avait – afin d'augmenter les débits nécessaires à l'actionnement du moulin – entièrement dévié le cours d'eau de la *Rénkebaach* dans son lac de retenue (voir fig. 12).

Au cours du XIXe siècle, deux changements majeurs ont modifié l'aspect du paysage local ; la construction de la voie ferrée sur remblai d'une part (ligne Troisvierges – Gouvy) et le développement du moulin par l'adjonction d'un moulin à huile d'autre part.

---

[35] Dans un de ses articles, Jean Stephany (1982, « D'Kirchermillen » – Le moulin de Basbellain*, De Cliärrewer Kanton*, N°1, p. 39) a repris certaines informations contenues dans diverses sources historiques tel que l'état des lieux (*Bestandsaufnahme*) de 1821, qui précéda la confection du premier plan cadastral daté de 1824.

[36] Aujourd'hui, nous voyons encore les meules du moulin à farine ainsi que divers éléments du mécanisme de transmission, une turbine (probablement issue d'une rénovation tardive qui a engendrée certaines transformations du fonctionnement traditionnel du moulin) et les élévateurs (conduits rectangulaires en bois servant au transport automatique à l'étage supérieur de la mouture par une sangle munie de puisoirs).

[37] En effet, sa représentation sur le plan cadastral a compliqué les recherches : au nord du lac de retenue d'eau, le canal parcourait les prés de fauche de la vallée de la *Woltz* vers l'amont et se terminait à la limite d'une parcelle de pré sur le versant. Il semblait irriguer, avec l'eau du lac de retenue, les prés de la vallée de la *Woltz.* L'irrigation était très courante dans l'Oesling, elle se pratiquait sur les prairies de rive de quasiment tous les cours d'eau et ruisseaux afin d'augmenter la production de foin. Néanmoins, une visite sur le terrain montre que la topographie locale ne permettait pas un écoulement du lac vers les prairies en amont, mais surtout que le canal est bien plus long. La consultation d'autres documents historiques (la description du moulin en 1821) a permis de résoudre cette énigme. Le moulin était actionné par deux ruisseaux : le premier appelé *Welschwier*, l'actuelle *Weierbaach*, qui se déverse directement dans le lac de retenue et le second, l'actuelle *Rénkebaach*, qui – à l'état naturel – se déverserait dans la *Woltz* en amont du moulin. Néanmoins, comme le démontrent la description de 1821 et la carte topographique de 1907, le canal observé sur le plan cadastral est un canal de dérivation de la *Rénkebaach*. La quantité d'eau emmagasinée dans le lac nécessaire au fonctionnement du moulin était augmentée par la dérivation entière de ce ruisseau secondaire. En raison des faibles débits estivaux, même l'utilisation de l'eau de deux ruisseaux pour actionner le moulin était insuffisante durant certaines années très sèches pendant lesquelles l'activité était temporairement interrompue. La description de 1821 prouve que le canal existait bel et bien avant la confection du plan cadastral, daté de 1824, et que sa représentation totale avait été omise par le géomètre.

[38] En réalité, le mot *Welschwier* désigne le barrage du lac ; le suffixe –*wier* , mot luxembourgeois dérivé de l'allemand *Wehr*, barrage de rétention d'eau. Le mot *Welsch* est probablement le nom du propriétaire qui a érigé le barrage.

[39] Jean Stephany, 1982, « D'Kirchermillen » – Le moulin de Basbellain, *Cliärrewer Kanton* , N°1, p. 39

La ligne de chemin de fer construite localement sur remblai au début des années 1860 a bouleversé la topographie locale. D'une hauteur d'une dizaine de mètres, le remblai est encore aujourd'hui muni de plusieurs aqueducs permettant le passage de l'eau (sur le tracé du canal, pour déverser l'eau dans la *Woltz* après avoir actionné le moulin mais également pour la route d'accès).

Par ailleurs, en 1859, le propriétaire du moulin, Pierre Pauly, avait introduit la demande pour construire un moulin à huile sur le même site[40] auprès du ministère de l'Intérieur. Afin de faire fonctionner ce nouveau moulin construit à côté de la grange, il sollicitait le droit d'utiliser l'eau de la *Woltz*. Après avoir obtenu un accord favorable en 1868, il fut nécessaire d'emmener l'eau par un canal sur la rive droite de la *Woltz*. Pour ce faire, le canal préexistant de dérivation de la *Rénkebaach* a été prolongé jusqu'à la *Woltz*. Il était muni de deux vannes ; l'une à l'entrée du canal, au *Mertesgaart*, et l'autre à proximité du moulin[41]. Le canal de dérivation amenait donc l'eau de la *Woltz* ainsi que l'eau du ruisseau confluent *Rénkebaach* pour actionner successivement les deux moulins.

Le moulin faisait intégralement partie du fonctionnement du géosystème villageois d'agriculture ancienne car, la mouture du grain, et par conséquent sa transformation en farine, permettait la production de l'aliment de base : le pain. Dans certains cas, notamment à Basbellain où les membres de la communauté étaient sous la juridiction de deux seigneurs différents, une partie des membres devait moudre son grain dans le moulin banal, tandis que l'autre partie était tenue de moudre son grain dans le moulin de leur seigneur[42]. Cette particularité d'Ancien Régime ne marquait cependant pas le paysage local mais illustre la complexité de l'organisation de la société.

Au XIXe siècle, le système agraire traditionnel de Basbellain devait s'adapter aux nouvelles exigences démographiques causées par la transition démographique[43]. Celle-ci avait évidemment des répercussions sur l'ensemble des éléments qui le composaient. Cependant, les changements paysagers les plus marquants eurent lieu dans les terres de culture, phénomène qui devient évident en comparant la Carte de Ferraris (1777) au premier cadastre napoléonien (1842).

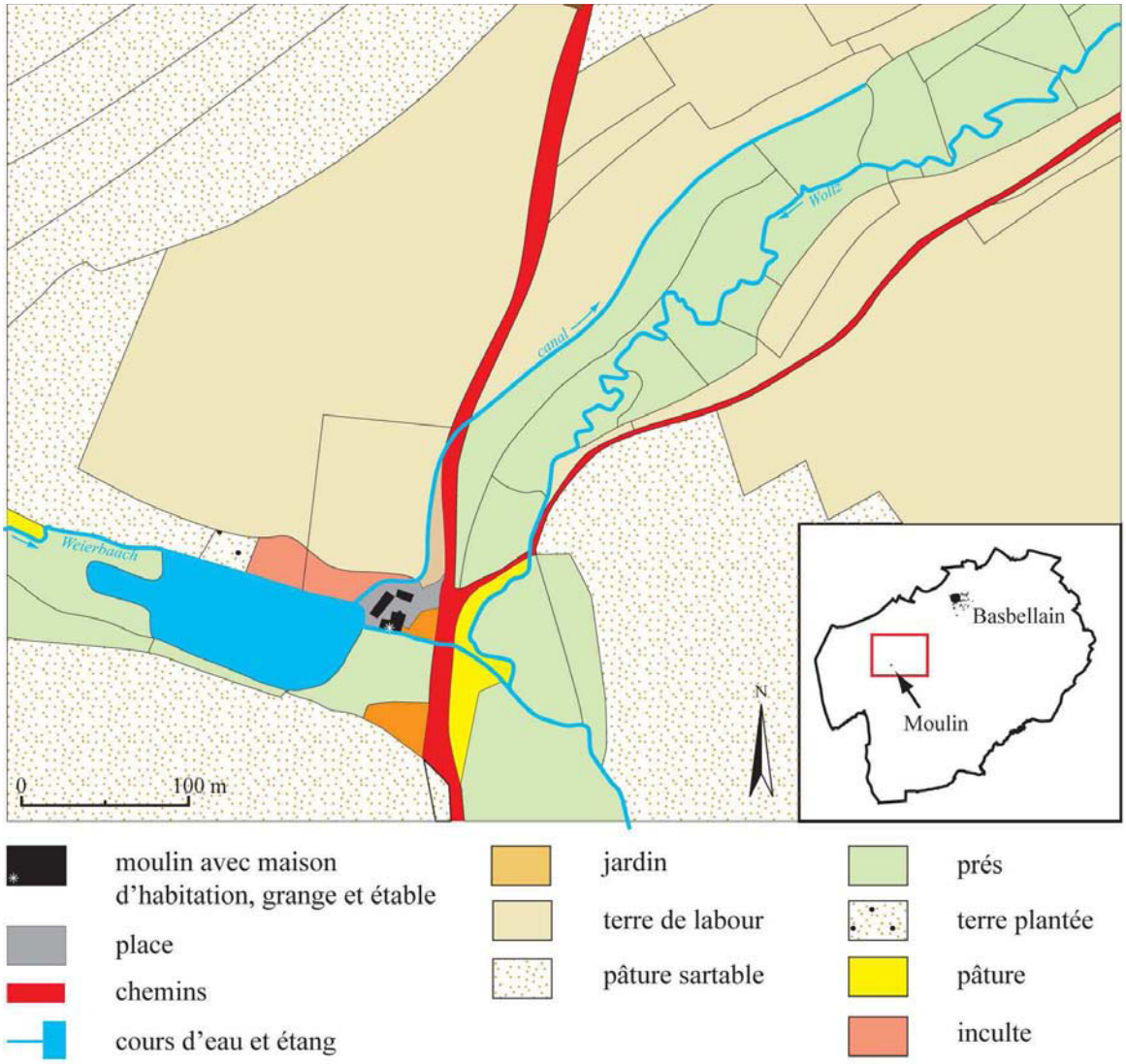
---

[40] *Ibid*., p. 40

[41] En réalité, le canal préexistant, qui dérivait les eaux de la *Rénkebaach*, était prolongé vers la *Woltz* (voir fig. 12). D'une longueur totale d'environ 955 m, le canal dérivait l'eau de la *Woltz* en aval du village de Basbellain (dans les prés situés à l'extrémité sud-ouest de la figure 10) pour ensuite profiter de l'altitude plus élevée et l'acheminer vers le moulin à huile. Après avoir actionnée ce moulin, l'eau se déversait dans le lac de retenue. Cette situation est visible sur la Carte Hansen datant de 1907.

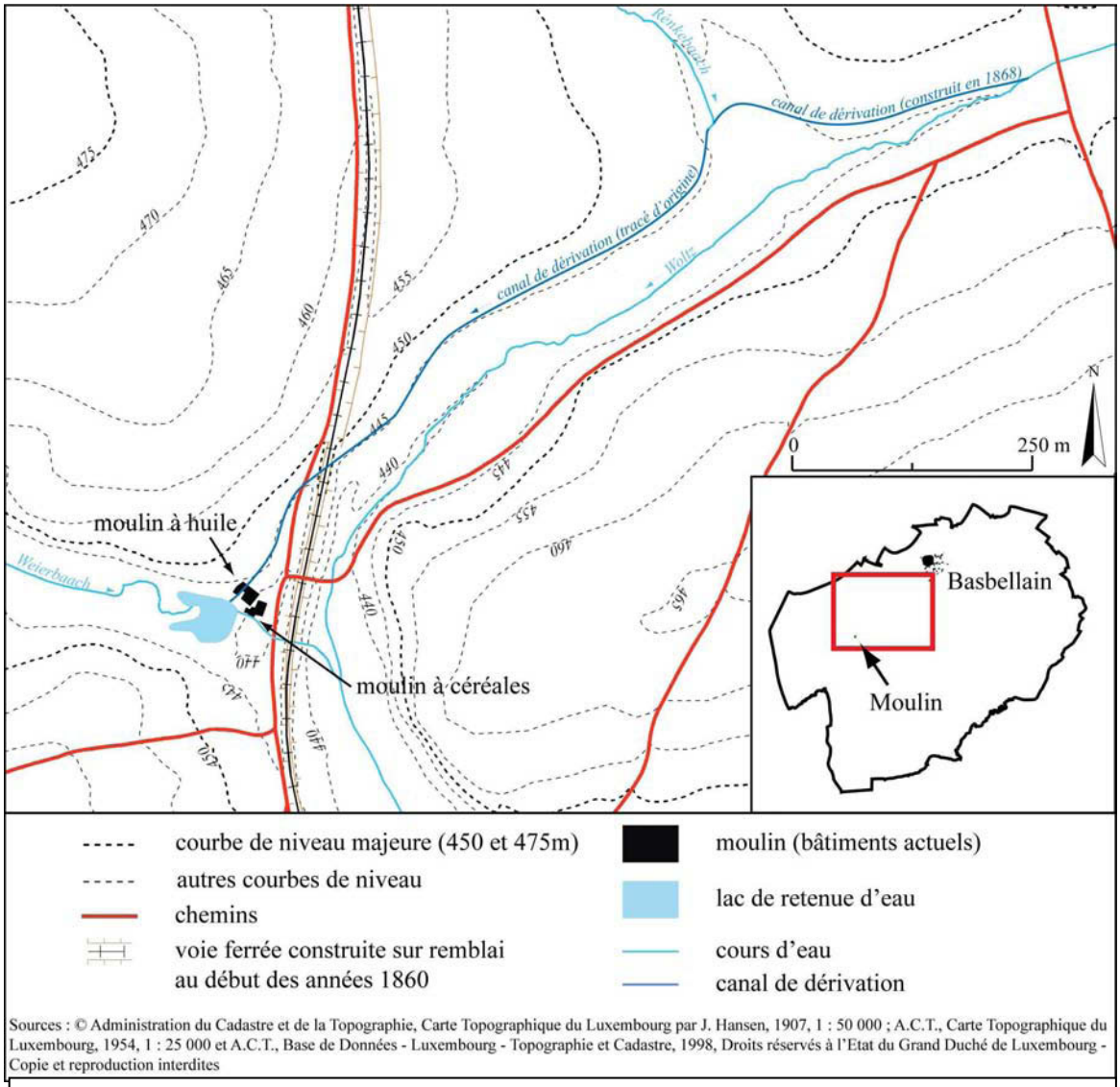
[42] Comme précédemment indiqué, 13 des 25 membres de la communauté de Basbellain étaient soumis à la Seigneurie de St-Vith, les autres à la Seigneurie de Clervaux.

[43] La population s'est accrue d'environ 130 personnes en 1768 à 194 en 1843. (Voir l'Arrêté du 1er septembre 1843 concernant le nombre des Conseillers à élire par les communes et les sections de communes.)



Source : © Administration du Cadastre et de la Topographie, *Urkataster*, 1824 (comportant les mises à jour jusqu'en 1842), 1 : 2 500, Basbellain, Section G, Feuille 3, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites.

Fig. 11 : <u>Le moulin de Basbellain en 1842.</u> Cet extrait du cadastre napoléonien montre le moulin et les terres aux abords immédiats. Le moulin était accolé à la maison d'habitation et deux bâtiments étaient juxtaposés : une grange et une étable. L'eau du ruisseau de la *Weierbaach* était entièrement emmagasinée dans un lac de retenue d'eau surélevé. Le dénivelé ainsi créé permettait d'actionner la roue du moulin grâce à la force hydraulique. Après avoir actionné le moulin, l'eau se déversait dans le ruisseau de la *Woltz*. Le meunier aurait installé un deuxième canal qui semblait irriguer ses prés. Néanmoins, il s'agit ici d'une imprécision du plan cadastral ; de fait, comme l'ont prouvé d'autres documents historiques, il s'agissait d'un canal d'arrivée d'eau permettant d'accroître les débits nécessaire à l'actionnement du moulin – ce qui n'excluait pas son utilisation à des fins d'irrigation durant certaines périodes de l'année (voir fig. 12).

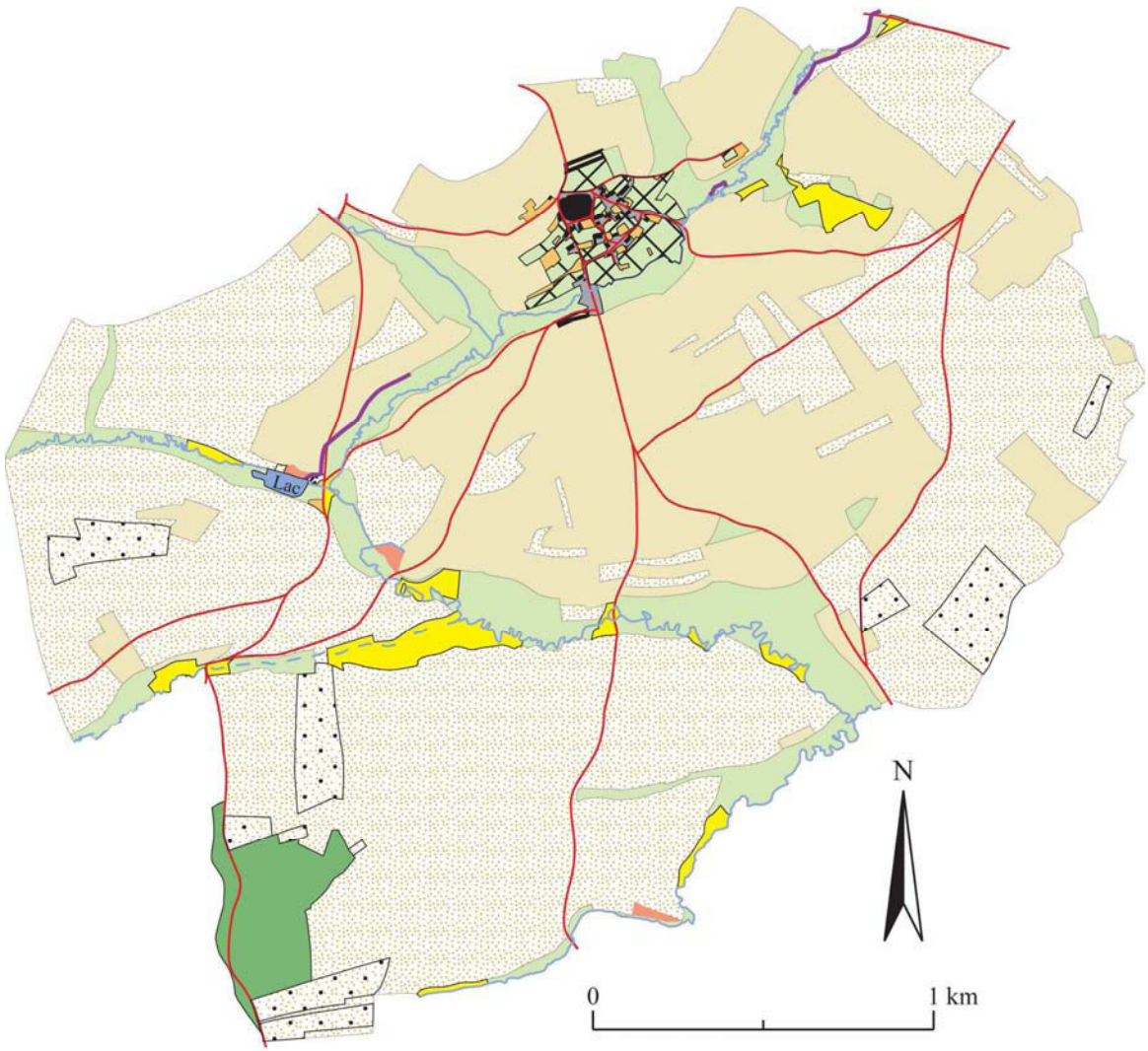


Sources : © Administration du Cadastre et de la Topographie, Carte Topographique du Luxembourg par J. Hansen, 1907, 1 : 50 000 ; A.C.T., Carte Topographique du Luxembourg, 1954, 1 : 25 000 et A.C.T., Base de Données - Luxembourg - Topographie et Cadastre, 1998, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites

Fig. 12 : <u>Le fonctionnement du moulin de Basbellain.</u> Le moulin à céréales était initialement nourri par les eaux de la *Weierbaach*, emmagasinées dans un lac de retenue, mais également par les eaux de la *Rénkebaach*, ruisseaux entièrement dérivés, car seuls les débits de la *Weierbaach* n'étaient guère suffisants. Lorsqu'en 1868, le propriétaire avait obtenu l'accord pour l'adjonction d'un deuxième moulin, à huile, il était nécessaire d'augmenter davantage les débits. Les quantités d'eaux véhiculées par le tracé d'origine du canal de dérivation ont ensuite été augmentées par les eaux dérivées de la *Woltz*. Après avoir actionné le moulin à huile, l'eau, emmagasinée dans un lac de retenue, actionnait le moulin à céréales et était déversée dans la *Woltz*. Le chemin de fer, construit localement sur remblai au début des années 1860, présente plusieurs aqueducs afin de garantir le bon fonctionnement des moulins.

c) <u>La conquête partielle des landes au début du XIXe siècle</u>

L'analyse de la répartition des cultures sur le plan cadastral de 1842 prouve que le système traditionnel était toujours en vigueur durant la première moitié du XIXe siècle. En effet, hormis l'extension des terres labourables, aucun changement notable n'est discernable. Ainsi, nous retrouvons les deux couronnes de terres de culture organisées de façon concentrique autour du village de Basbellain.



Source : © Administration du Cadastre et de la Topographie, *Urkataster*, 1824 (comportant les mises à jour jusqu'en 1842), 1 : 2 500, Basbellain, Section G, Feuilles 1 - 6, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites

Fig. 13 : <u>La répartition des cultures à l'intérieur du finage de Basbellain (section G de la commune de Basbellain) en 1842.</u> Hormis l'extension sur des surfaces plus importantes des terres labourables de l'*infield*, le paysage de Basbellain n'avait guère changé depuis 1777. Les landes (terres sartables) de l'*outfield* et les prairies humides dominaient toujours le paysage. Néanmoins, le détail du plan cadastral montre certaines nuances invisibles sur la Carte de Ferraris. La première couronne autour du village groupé était composée des *peschen*, prés clos parsemés de quelques arbres fruitiers. En outre, nous distinguons la présence de quelques canaux de dérivation en bordure des cours d'eau, creusés pour irriguer des zones adjacentes, mais également pour desservir le moulin en eau. L'extension spatiale de la forêt restait marginale. En outre, les espaces identifiés comme « terre plantée » consistaient en des terres agricoles parsemées de quelques arbres. Seraient-elles liées à la pratique de l'essartage, celle-ci laissant subsister quelques baliveaux afin d'assurer la reprise de la forêt ? Les parcelles de labour clôturé semblaient être des parcelles à culture jardinée ; la clôture servant ainsi à protéger ces cultures du bétail et des vents virulents.

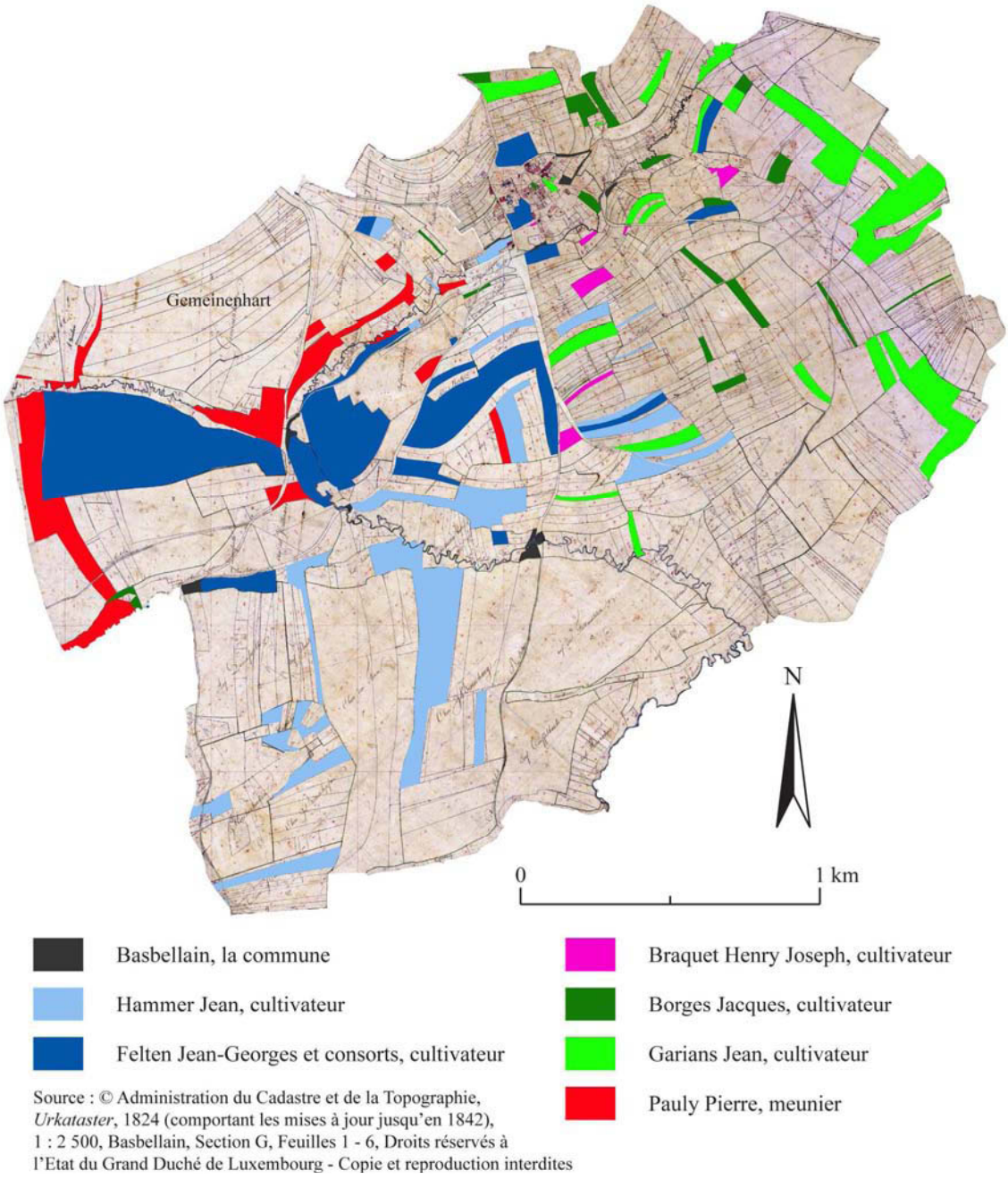


Fig. 14 : <u>Le parcellaire et le morcellement de la propriété dans le finage de Basbellain dans la première moitié du XIXe siècle.</u> A chaque type de terre du finage correspondait un parcellaire particulier. La première couronne autour des villages, composée des jardins et des *peschen*, était marquée par un maillage parcellaire serré. Les parcelles labourables allongées étaient groupées par lanières dans des quartiers. Les terres sartables et forestières se présentaient pour la majorité sous forme de parcelles trapues, pourtant dans certaines zones la division en lanières avait déjà été mise en œuvre. L'état d'avancement du morcellement de la propriété agricole traduit l'importance des différents types de terre dans le système agraire. La propriété communale de Basbellain, extrêmement réduite, se limitait à quelques parcelles de pâture en bordure des cours d'eau et à des terres incultes. Les propriétaires privés possédaient tous quelques parcelles de chaque type de terre. Néanmoins, la répartition de la propriété privée semblait suivre une certaine orientation : les terres de Jean Garians se trouvaient toutes dans l'est du finage tandis que celles de J.-G. Felten occupaient la partie ouest du finage. Une grande partie des terres de J. Hammer se situaient dans le sud du finage. Cette répartition particulière représente un argument contre l'assolement communautaire et semble dériver des anciennes propriétés de voueries.

La première auréole était composée des terres labourables. Malheureusement, le plan cadastral n'a pas indiqué le fonctionnement détaillé du système de mise en culture, nous savons cependant que ces terres étaient soumises à une culture régulière. Comme le montre la comparaison de la figure 9 et 13, l'espace des terres labourables a été agrandi et la culture intensifiée[44] ; cette évolution étant sûrement liée à la croissance démographique. L'existence d'un système d'assolement n'ayant jamais été détectée sur les terres de l'*infield* traditionnel, toute discussion sur l'intégration des terres nouvellement conquises dans le système préexistant devient superflue. Par ailleurs, la conquête irrégulière de l'espace des terres labourables sur les terres sartables (des terres sartables persistaient à l'intérieur des zones récemment englobées dans les terres de culture régulière), ne nous permet pas de conclure sur une nouvelle forme d'assolement dans les terres de culture récemment intensifiée, ou de leur intégration dans un système préexistant.

La seconde auréole, composée des terres sartables temporairement cultivées, dominait toujours le paysage de par son extension. C'est dans cet espace que l'on reconnaît la situation de transition dans laquelle le système agraire se trouve au moment de la mise en place du cadastre. D'un coté, nous rencontrons certains espaces identifiés par le cadastre par l'expression « terre plantée[45] ». Il s'agissait probablement de zones de culture temporaire parsemées de quelques arbres, témoins d'une présence forestière antérieure. Le système de mise en valeur par essartage, laissant subsister les arbres de grande taille capables de régénérer la forêt, est certainement à l'origine de ces zones intermédiaires entre la forêt et la terre arable. De l'autre coté, nous apercevons aussi plusieurs parcelles de terres labourables, régulièrement cultivées. Elles appartenaient à des propriétaires désireux d'intensifier la culture sur leurs terres privées. L'*outfield* persistait donc sous sa forme traditionnelle, une certaine intensification est néanmoins perceptible.

Les bois, d'extension spatiale trop restreinte et localisée pour former une véritable couronne, subsistaient sous forme de parcelles dans les espaces les plus éloignés du finage. Les prairies s'agençaient autour des cours d'eau (le parcellaire y était organisé en forme d'arrêtes de poisson), leur emplacement était donc déterminé par la topographie locale. Elles étaient localement caractérisées par la présence de canaux d'irrigation et de drainage. Ceux-ci

[44] L'intensification a été possible grâce à l'utilisation de la chaux. Une intervention du Gouvernement a permis la fourniture de la chaux aux régions les plus éloignées des bancs calcaires. Eugène Fischer, 1860, *Notices historiques sur la situation agricole du Grand-Duché de Luxembourg*, p. 26.

[45] Le Recueil méthodique qui servait à la mise en place du cadastre ne donne aucune définition du terme. Sur la dernière page de l'exemplaire consultable à l'A.C.T., une personne a annoté certaines traductions au crayon sur la dernière page de l'ouvrage. Le terme de terre plantée a été traduit en allemand par « *Baumacker* ». Ce terme, signifiant « terre labourable plantée d'arbres » (généralement fruitiers), indique une plantation volontaire d'arbres. Néanmoins, sa localisation (voir fig. 13) en limite de finage nous permet de supposer qu'il s'agit ici de forêts essartées dans lesquelles on a laissé subsister quelques arbres. Il s'agirait alors de forêts clairsemées temporairement cultivées (comparer cette note de bas de page avec la note 485 à la page 280, dans l'analyse du finage de Wormeldange).

dérivaient une partie de l'eau du ruisseau en question pour suivre ensuite, avec une pente plus douce que le lit du ruisseau, le tracé des courbes de niveau. Ceci permettait aux paysans d'irriguer voire d'assécher les bas-fonds humides de leurs prés de fauche, et de disposer ainsi d'un foin plus abondant nécessaire au bétail en stabulation pendant les hivers ardennais[46].

En ce qui concerne le parcellaire, il nous a été possible de déceler une corrélation entre la surface des parcelles et le type de terre. Les parcelles jardinées et les *peschen* étaient caractérisées par leur petitesse et leur forme souvent rectangulaire. Les parcelles de labour étaient souvent regroupées en quartiers de taille moyenne. Elles étaient habituellement allongées en lanières, la division parcellaire ne semblait cependant pas être aussi avancée que dans les paysages traditionnels d'*openfield* dans le sud du pays.

De même que le parcellaire forestier, le parcellaire des terres sartables était dominé par les grandes parcelles trapues[47]. Certaines montraient cependant une division, probablement récente, en lanières. Le parcellaire des prairies humides était caractérisé par des parcelles souvent allongées, généralement perpendiculairement au cours d'eau. Leur division semblait assez avancée en comparaison avec les terres sartables. Ainsi, le degré de parcellarisation reflétait l'importance des terres pour les paysans.

Au niveau du morcellement de la propriété agricole (voir fig. 14), assez prononcé, nous remarquons que tous les propriétaires étudiés possédaient des parcelles de chaque type de terre. En outre, les petits propriétaires (les propriétaires Braquet et Borges) semblaient être les plus désireux d'intensifier la culture sur leurs terres car ils ne possédaient souvent plus ou très peu de terres sartables.

La répartition générale des terres des grands propriétaires est particulière. En effet, leur propriété semblait toujours s'étendre dans une zone particulière du finage (voir les propriétaires Felten, Hammer, Garians et Pauly), ce qui n'autorisait aucune forme d'assolement collectif. Aucune information ne nous permet d'élucider l'origine de cette répartition particulière. Néanmoins, il est fort probable qu'elle a été héritée de la division de plusieurs grandes

[46] En raison de l'importance des zones humides dans l'Oesling du nord, les systèmes y étaient moins développés que dans l'Oesling du sud où la topographie favorisait également la superposition de canaux d'irrigation à plusieurs niveaux sur les versants raides.

[47] La forme des parcelles essartées (forestières et de landes) découlait probablement du type de charrue utilisée. En effet, dans les Ardennes, le *Hôck*, araire primitif en bois, permettait de gratter le sol pierreux des terres essartées. Ne posant pas de problèmes au virage car dépourvu d'avant-train roulant, l'allongement de la parcelle n'était pas nécessaire ; le *Hôck* était donc à l'origine des grandes parcelles trapues et irrégulières (pour des représentations dessinées, voir Eugène Fischer et Jean-Pierre-Joseph Koltz, 1891, *Rapport général sur l'état de l'agriculture dans le Grand-Duché de 1839 à 1889*, p. 181 ou Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht*, N°1, p. 99). Néanmoins, le géographe André Meynier met en doute l'importance de la charrue dans la forme des parcelles (*Op. Cit.*, p. 124).

propriétés qui se partageaient le finage, donc des anciennes voueries. Entre-temps partagées, elles seraient alors à l'origine de cette répartition particulière[48].

Cette analyse nous a permis d'expliquer en grande partie le système agraire traditionnel de Basbellain et de mettre en évidence son évolution, c'est-à-dire son adaptation à de nouvelles exigences démographiques. Elle a également permis de dégager une hypothèse sur les origines de la répartition particulière de la propriété privée.

Ainsi, du Moyen-Age jusqu'au XVIIIe siècle, plusieurs voueries appartenant à deux juridictions seigneuriales différentes se partageaient le finage de Basbellain. Au cours du XVIIIe siècle, les voueries ont dû se libérer de la transmission indivise des biens à l'aîné des héritiers, ce qui explique les particularités de la propriété privée observées dans le Cadastre de Marie-Thérèse, et surtout la répartition de la propriété analysée dans l'*Urkataster*. En effet, l'état d'avancement du morcellement de la propriété privée paraît trop avancé pour être issu des partages héréditaires de deux générations successives depuis la Révolution française.

Sous l'Ancien Régime, dans le contexte de cette organisation de la société, les propriétaires de voueries possédaient des terres dans l'*infield* fumé, suffisamment vastes pour ne pas devoir les assoler avec les propriétés voisines. Les rotations culturales s'organisaient donc de façon individuelle, tout comme le pâturage – individuel – sur ces terres lors de la période de croissance de l'herbe. Après trois années de culture, auxquelles les champs étaient probablement préparés par écobuage tout comme les terres de l'*outfield*, les longues jachères herbeuses (14-20 ans) ouvraient ces parcelles à la vaine pâture. Les landes de l'*outfield* étaient usufruitières la plupart du temps car elles servaient d'abord à la vaine pâture du troupeau villageois, à l'exception des espaces temporairement mis en culture par écobuage (tous les 30-60 ans). Ainsi, l'extensivité des cultures agricoles libérait de vastes espaces disponibles au parcours du troupeau. Les géographes allemands désignaient ce système agraire de *Feldgraswirtschaft*.

En raison du climat rude, les prairies étaient d'une importance capitale pour le bétail en stabulation hivernale, ce qui explique diverses particularités systémiques tels que la présence des *peschen* ou l'interdiction de pâturage sur les terres labourables durant la période de croissance du foin ou encore l'irrigation pratiquée par endroits.

Les espaces forestiers ne semblaient pas jouer un rôle important dans l'économie de la communauté de Basbellain car, fondée sur l'élevage, la communauté ne faisait pas d'efforts

[48] Cette répartition de la propriété privée fait naître l'idée que la rotation culturale se pratiquait de façon assolée à l'intérieur des anciennes terres de grande propriété. L'*infield* serait alors marquée par un assolement en soles morcelées. Néanmoins, l'absence de preuves ne nous permet pas de fonder cette hypothèse.

pour leur conservation. Surmenés par l'essartage et la vaine pâture, ils étaient voués à une disparition quasi totale[49].

En termes paysagers, les villages devaient surgir comme des îlots dans de vastes espaces de lande dénudée. A la vue, les cultures interrompues par de longues jachères dans les terres fumées à proximité du village ne se distinguaient qu'à peine des terres de culture temporaire, voire occasionnelle à l'écart du village ; la limite visuelle entre l'*infield* et l'*outfield* était donc très floue. La forêt n'apparaissait que de façon résiduelle dans des espaces de taille restreinte.

Ce système agraire ne subvenait que très peu aux besoins de la population qui vivait avant tout de l'élevage. Au XIXe siècle, outre les changements sociaux introduits par les révolutionnaires français, la transition démographique forçait le système à s'adapter à un accroissement de la population.

Adapté à une pression démographique accrue, le système d'agriculture ancienne continuait à organiser le paysage du finage de Basbellain durant la première moitié du XIXe siècle. La persistance de ce fonctionnement garantissait la complémentarité de l'agriculture et de l'élevage ovin. Néanmoins, les cultures sur l'*infield* et probablement aussi sur l'*outfield* ont été intensifiées par le raccourcissement des jachères. L'apport de chaux permettait non seulement cette intensification, mais également d'étendre l'*infield* au détriment de l'*outfield*, toujours composé de landes pâturées et temporairement cultivées. Dans ce contexte, le terme de *Feldgraswirtschaft*, désignant un système agraire très extensif alternant la culture temporaire et la jachère herbeuse pâturée, n'est plus adapté à ce système d'*infield-outfield* intensifié. L'intensification renforçait la dichotomie paysagère entre les terres de culture permanente et les terres d'essart.

Par ailleurs, dans le contexte social du XIXe siècle misant sur l'individualisme, il est peu probable que soient nés des assolements[50]. Un fonctionnement à rotations individuelles était néanmoins compliqué par l'absence d'un réseau de chemins permettant l'accès aux parcelles. Vu les dimensions de ces terres, la vaine pâture n'aurait été possible que très difficilement et surtout fortement limitée dans le temps (entre les récoltes estivales et la remise en culture en automne). Le pâtre ou le berger devait cependant veiller à ne pas laisser le bétail empiéter les parcelles isolées en culture.

Au niveau paysager, ces changements dans le géosystème de l'Oesling du nord pourraient être interprétés comme une montée en puissance de l'agriculture au détriment de l'élevage. Néanmoins, l'accroissement de la production agricole et l'introduction de fourrages

[49] La culture agricole est également possible dans une forêt clairsemée, telle qu'elle était pratiquée sur les parcelles de « terre plantée » (voir page 88). Néanmoins, baigné dans le climat rude des Ardennes, ce système aurait probablement gêné la maturation des céréales. La communauté semble avoir préservé le minimum nécessaire à la production de bois de feu et de bois d'œuvre.

[50] Josef Schmithüsen suppose que l'assolement triennal et des systèmes de rotation plus complexes sur 9 ans y sont nés avec l'intensification permise par l'amendement des terres par la scorie Thomas, donc dans le dernier tiers du XIXe siècle (Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 343).

dans les rotations culturales permettaient une augmentation de la stabulation du bétail ; le fait que dans le finage l'espace réservé à l'élevage est en régression ne prouve donc pas la diminution de son importance dans l'économie locale. Néanmoins, malgré son intensification au début du XIXe siècle, le système agro-pastoral de l'Oesling du nord restait très extensif.

Le système de l'Oesling du sud était similaire ; une importance particulière était cependant attribuée à la forêt.

2) Le système agro-sylvo-pastoral d'Esch-sur-Sûre

Le fonctionnement du système agraire d'Esch-sur-Sûre, au contraire de celui de Basbellain, attribue une place importante à la sylve, élément marquant dans le paysage. En termes de relief, la différence majeure découle de la présence, dans le nord de l'Oesling, de la ligne de partage des eaux entre la Meuse et la Moselle. L'encaissement des cours d'eau s'approfondit de plus en plus vers le sud[51].

a) Un paysage dominé par la forêt et les landes durant l'Ancien Régime

Au cours de l'Ancien Régime, le paysage du finage d'Esch-sur-Sûre présentait les mêmes caractéristiques que les autres villages de l'Oesling du sud. Le support géologique est composé des hautes terres ardennaises découpées en lambeaux par les vallées fortement encaissées (en « V », jusqu'à 200 m) et boisées. Cette topographie particulière a engendré l'implantation d'un château médiéval sur un éperon rocheux d'un lobe de méandre marqué de la Sûre. Le village d'Esch s'est développé sur la pente raide entre la rive droite de la Sûre et au nord de ce château fort. Sur les hautes terres d'Esch-sur-Sûre, relativement planes, l'espace était disputé entre la forêt de feuillus et les landes à bruyère périodiquement mises en valeur.

Comme nous l'avons déjà constaté lors de l'analyse du finage de Basbellain, il existait une corrélation étroite entre le type de terres et sa situation par rapport à l'espace bâti. De fait, les jardins d'utilisation quotidienne entouraient l'espace bâti ; les terres labourables, régulièrement travaillées, se situaient dans les environs proches du village[52] tandis que les landes à bruyère, temporairement mises en culture, se situaient à des distances plus importantes. La forêt occupait quant à elle les espaces du finage les plus éloignés du village.

[51] Au contraire du relief, le substrat géologique d'Esch-sur-Sûre est identique à celui de Basbellain (schiste ardoisier du Siegenien). Cette particularité est due au fait que les mêmes roches affleurent au nord et au sud du synclinal de Wiltz.

[52] Dans l'est du finage, assise sur un replat relativement grand (environ 7 ha) du versant raide, se situe encore une zone de terres labourables. Celle-ci appartenait au hameau de Heiderscheidergrund. Pour des raisons qui nous échappent, celui-ci n'a pas été identifiée par une section communale, ses terres sont réparties sur les sections voisines d'Esch-sur-Sûre et Heiderscheid.

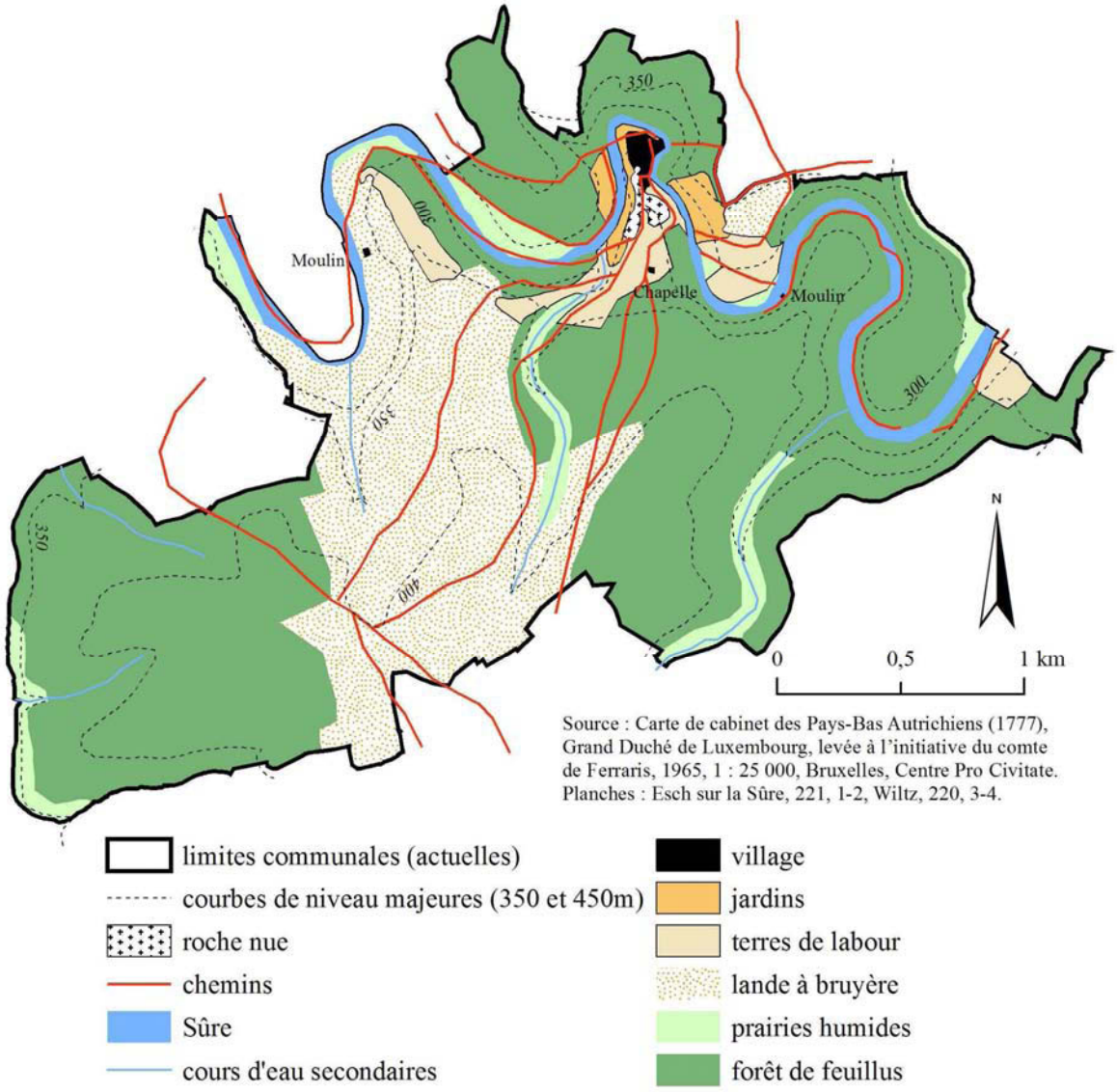


Fig. 15 : <u>Le paysage d'Esch-sur-Sûre vers la fin de l'Ancien Régime.</u> Comme la majorité des finages de l'Oesling du sud, le ban d'Esch-sur-Sûre était en grande partie forestier. Le village d'Esch est installé sur un éperon rocheux bordant la Sûre, sur lequel le château, en position défensive, est installé. A proximité immédiate du village groupé se trouvaient les jardins ainsi que les terres de labour. Ces dernières étaient réparties en trois zones distinctes (La quatrième zone de terres de labour, située à la limite est du finage appartenait au hameau voisin de Heiderscheidergrund). En dehors des prairies marécageuses situées en bordure des cours d'eau, le finage était entièrement occupé par la forêt et les landes à bruyère. La forêt, à l'époque essentiellement composée de feuillus, occupait les versants raides et disputait l'espace des hautes terres aux landes à bruyère, cultivées temporairement. Les limites retenues pour le finage d'Esch-sur-Sûre sont les actuelles limites communales.

Cependant, contrairement à Basbellain, cette organisation du paysage est perturbée par le relief d'Esch-sur-Sûre. En effet, la topographie, avantageuse pour le site défensif du château, empêchait la concentration de l'ensemble des terres de culture à proximité du village. Il en est de même avec la répartition de la forêt ; en effet, elle occupe surtout le plateau, mais souvent aussi les versants de vallées impropres à la mise en valeur permanente en raison de leur pente trop raide. Néanmoins, toutes les pentes n'étaient pas recouvertes par la forêt ; elles étaient

partiellement constituées de landes, même celles en pente raide. En ce qui concerne les prairies marécageuses, la localisation était déterminée par l'écoulement fluviatile. Sur la Carte de Ferraris, la comparaison du paysage d'Esch-sur-Sûre avec d'autres finages de l'Oesling du sud nous a permis de concevoir un schéma théorique de localisation des différents types de terre à l'intérieur du ban.

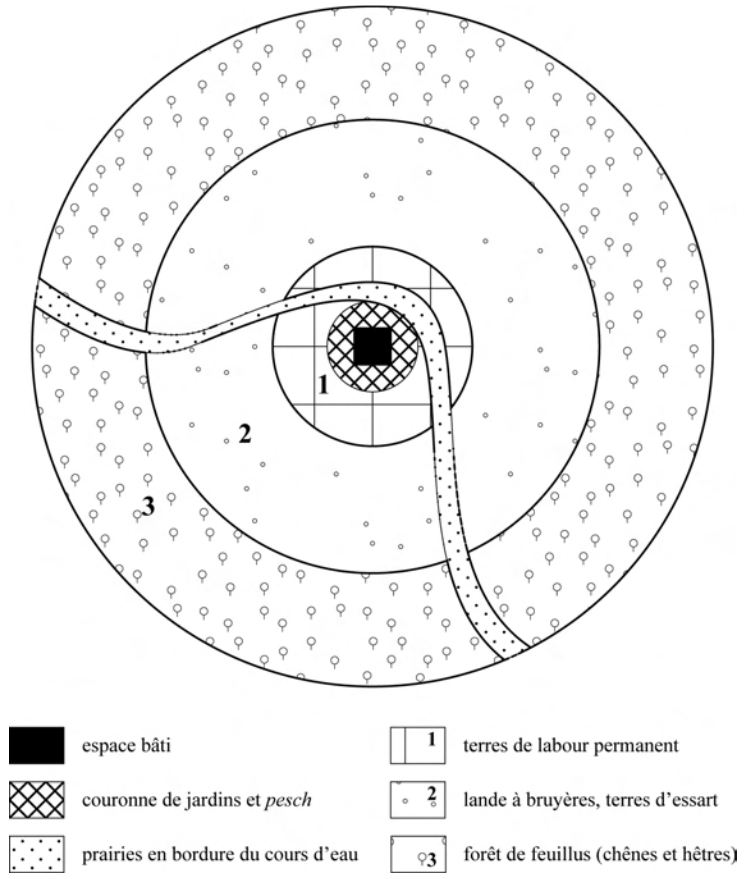


Fig. 16 : <u>Schéma théorique de la répartition des différents types de terres dans les finages de l'Oesling du sud.</u> En réalité, le paysage traditionnel obéissait à cette organisation tout en tenant compte des particularités du support topographique et géologique. Dans le cadre de cette organisation du territoire, les terres auxquelles on apportait le plus de soin se situaient à proximité immédiate du village. Il s'agissait évidemment des jardins ainsi que des terres labourables engraissées grâce au fumier provenant des étables. Le reste du territoire, plus éloigné du village, était constitué des landes à bruyère et des forêts. La mise en valeur temporaire des landes ne nécessitait pas autant de soin que les terres de labour permanent, ce qui justifiait leur localisation à l'écart de l'espace habité. Les forêts, exploitées à des intervalles très espacés, se situaient dans la frange la plus éloignée du village et dans les espaces à forte pente. La localisation des prairies était déterminée par l'écoulement fluviatile. Aisément visible sur la Carte de Ferraris, cette structure était valable pour les villages de l'Oesling du sud installés dans les vallées comme Esch-sur-Sûre, mais également pour les villages sis sur les hautes terres.

Les mémoires qui accompagnent la Carte de Ferraris donnent certaines informations sur le mode de vie des habitants de la région : « Le sol est généralement pierreux dans les Cantons et moins propre à la production de grains et des Légumes qu'à celles des Bois (décrits comme « assez épais »). (...) Malgré la faiblesse des récoltes, les habitans y vivent assez à leur aise par le Commerce en bœufs et en moutons. Ils ont du bois au delà de leur consommation tant pour le chauffage que pour la charpente ; notamment du Chêne, du Fau[53], du hêtre et du Charme qui sont les arbres dominans en haute et moyenne futaye. La basse futaïe s'y cultive ordinairement tous les 25 et 30 ans, de même que la plus part des Bruyeres, qui donnent alors du seigle, la première année, du sarazin la seconde et de l'avoine la troisieme et derniere. Quant aux Prairies, si l'on en excepte celles qui sont arrosées de la Rivière de la Sûre, on peut dire que pour la

[53] Mot de l'ancien français qui désigne le hêtre tortillard.

qualité et pour la quantité elles sont toutes médiocres. » La mention de deux moulins aux écorces et d'une papeterie dans la région souligne davantage l'importance des bois pour les habitants de la région[54].

A Esch-sur-Sûre, les vastes étendues forestières et de landes à bruyères démontrent une importance majeure de ces types de terres dans le système de mise en valeur de l'Ancien Régime.

b) La mise en valeur des différents types de terres du finage d'Esch-sur-Sûre

L'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse[55] du village d'Esch-sur-Sûre, contemporain à la confection de la Carte de Ferraris[56], peut nous fournir davantage de précisions sur les fonctionnalités qui ont jadis organisé le paysage.

1. Les différents types de terre à l'intérieur du finage

Dans l'état d'estimation des biens-fonds de la justice d'Esch-sur-Sûre[57], les différents types de terres indiqués sont les terres sartables, les bois et haies, les terres labourables et les prairies[58]. Suivent alors les espaces d'étendues moindres, à savoir les prés clôturés et les jardins. Ainsi, l'impression donnée par la Carte de Ferraris se confirme pour toute la justice : les terres sartables (identifiées comme landes à bruyères sur la Carte de Ferraris), cultivées temporairement, ainsi que la forêt dominaient spatialement le paysage du sud-ouest de l'Oesling.

Dans ce même état d'estimation des biens-fonds, nous nous apercevons que les terres de labour sont toutes répertoriées suivant une rotation triennale faisant se succéder une culture de

[54] Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 85 – 98.
[55] A.N.L., A XIV, Liasse 125-128. Ces documents regroupent les déclarations individuelles ainsi que certaines données générales de la justice d'Esch-sur-Sûre qui englobe les villages d'Esch-sur-Sûre, Bockholtz, Bonnal, Dellen, Eschdorf, la cense de Ringler, Niederfeulen, Oberfeulen, Goesdorf, Heiderscheid et le moulin de Kuborn, Lultzhausen, Merscheid, Obermertzig, Niedermertzig, Michelbouch, Neunhausen, la cense de Bourfeld, Ringel, Tadler et en partie Brattert.
[56] La Carte de Ferraris date de 1777 tandis que les données contenues dans le Cadastre de Marie-Thérèse datent de 1766 à 1771.
[57] A.N.L., A XIV, Liasse 125. Il s'agit d'une récapitulation des biens-fonds réalisée par la justice après la collecte des fiches individuelles des déclarants. L'objectif de cette récapitulation était d'indiquer les surfaces, les productions et la valeur des différents types de terres à l'intérieur de la justice (pour plus de détails voir Ruwet Joseph et Bruneel Claude, 1982, *Le Duché de Luxembourg à la fin de l'Ancien Régime, Atlas de géographie historique, Fascicule I : Introduction*, p. 69-70).
[58] Les différents types de terre sont ici présentés dans un ordre décroissant selon les étendues indiquées dans le Cadastre de Marie-Thérèse.

seigle et une d'avoine, le cycle étant fermé par une année de jachère[59]. Les terres sartables (d'essart) étaient au contraire mises en valeur de façon très extensive : pour la plupart, trois années de culture (deux récoltes de seigle et une d'avoine[60]) étaient suivies par 17 années de repos. Cependant, la jachère variait dans une fourchette comprise entre 11 ans pour les meilleures terres et 30 ans pour les plus médiocres.

Cependant, afin de réellement comprendre le fonctionnement du système agraire, il est nécessaire de consulter les fiches de déclaration individuelle[61] de chaque propriétaire. Chaque paysan de la communauté a déclaré une maison (généralement avec étable) et un jardin de taille variable. Nombreux étaient ceux qui possédaient une petite surface de prairie, permettant de récolter annuellement une certaine quantité de foin et de regain (*grummet*)[62]. La propriété des autres types de terre était très variable : certains possédaient quelques journaux de chaque type de terre, d'autres possédaient uniquement des terres labourables ou des terres sartables. Il y en avait même, principalement les journaliers, qui ne possédaient pas de terres hormis leur maison et un jardin. De nombreuses catégories socio-professionnelles peuplaient les villages où exerçaient des cultivateurs, des drapiers, des brasseurs et des tanneurs pour n'en nommer que quelques-uns. Comme nous allons le voir, le fonctionnement de la société, étroitement lié au système agraire, assurait la survie des plus pauvres.

Nous avons pu constater une corrélation entre la surface des terres privées et leur productivité : plus la productivité de la terre était importante, plus les surfaces privées étaient restreintes. Néanmoins, ce rapport ne se vérifie pas au niveau des jardins, qui ont des étendues moyennes d'environ 60 perches carrées (13,5 a)[63], ce qui est relativement grand. Les dimensions des jardins étaient probablement supérieures à Esch-sur-Sûre en raison de la présence des métiers de drapier et de tisserand, qui cultivaient dans leurs jardins le chanvre nécessaire à la fabrication des draps.

Les terres labourables semblent avoir été encore plus convoitées car, comme nous l'avons constaté préalablement, une partie des membres de la communauté n'en possédait pas et

[59] Il est nécessaire de souligner que dans l'état d'estimation des biens-fonds de la communauté, les indications de suites culturales servaient à estimer la valeur générale des différents types de terre. Pour connaître les rotations culturales réellement pratiquées, il est nécessaire d'analyser les fiches individuelles.
[60] Contrairement aux informations recueillies dans les mémoires accompagnant la Carte de Ferraris, la présence du sarrasin dans les rotations culturales ne semble pas avoir été la règle.
[61] A.N.L., A XIV, Liasse 125-128.
[62] Sur les fiches de déclaration individuelle, les prairies sont clairement différenciées des enclos, les *peschen*. La différence principale réside dans le fait que la clôture prive les autres membres de la communauté de la jouissance usufruitière durant toute l'année. A Esch-sur-Sûre, une grande partie des villageois possédaient quelques prairies, mais peu nombreux étaient ceux qui possédaient des prés clos.
[63] Le minimum de surface jardinée était de 10 perches carrées (2,2 a) contre un maximum d'un jour et demi (53,5 a). Néanmoins, les propriétaires possédant plus de 100 perches carrées (22,3 a) de jardins étaient l'exception ; il s'agissait ou bien de grands propriétaires ou bien de personnes exerçant un métier non agricole tel que le tissage, une industrie à cette époque très répandue dans cette région.

les extensions étaient relativement faibles[64]. Elles variaient entre 20 perches carrées et 4 jours (4 a à 1,4 ha).

Cependant, la large majorité des déclarants possédait des terres sartables et les surfaces privées par propriétaire pouvaient être assez conséquentes (les surfaces variaient entre 1 et 35 jours (35,68 a à 12,5 ha)). Les vastes étendues forestières étaient entre les mains de quelques déclarants (les surfaces variaient entre 1-2 à 14 journaux, soit environ 0,4 à 5 ha), mais aussi des seigneurs[65]. Les parcelles de prairies devaient être très fragmentées car quasiment aucun des nombreux propriétaires ne possédait plus d'un journal de prairies (35,68 a). La majorité des paysans jouissaient de surfaces comprises entre 50 et 100 perches carrées (11 à 22 a).

2. Le fonctionnement communautaire

Parmi les documents du Cadastre de Marie-Thérèse relatifs à la justice d'Esch-sur-Sûre se trouvent également les fiches de déclaration des communautés[66] qui la composent. La première constatation est que la propriété collective était très réduite. Chaque communauté possédait un jardin ainsi qu'une ou deux petites maisons (de berger) avec étables. Certaines possédaient en outre quelques jours de forêt (Goesdorf, Oberfeulen, Mertzig), des pâtures (Goesdorf) et des terres vaines (Goesdorf, recensées dans la catégorie « Landes, Bruières, Marais & autres terres incultes » du cadastre). La communauté de Mertzig, installée sur la limite entre Oesling et Gutland était la seule à posséder quelques jours de terres sartables et des prairies. Ainsi, nous pouvons conclure que les communautés ardennaises de la justice d'Esch-sur-Sûre, lors de l'élaboration du Cadastre de Marie-Thérèse, ne possédaient pas de terres labourables ou sartables en collectivité. Outre d'autres redevances, généralement en nature (parties de la récolte, etc.), les maisons avec étables ainsi que les jardins étaient mis à disposition du pasteur (et du sacristain) et du berger communal.

La communauté prenait donc communément à sa charge certaines prestations, mais elle disposait également de certains droits collectifs. Ceux-ci étaient identiques pour toutes les communautés de la seigneurie ; l'ensemble des membres de la communauté avait effectivement droit au pâturage commun (*Weydgâng*) sur les terres labourables (*Bauland*), les terres sartables (*Roodt-land*), les taillis de chênes (localement appelés haies à écorces ou *Hecken*/*Eichenhecken*), mais aussi dans les prairies (*Wiesen*) et les forêts (*Büschen*). Le droit de

[64] Les terres de labour permanent n'occupent que 7 % de l'ensemble des terres de la justice d'Esch-sur-Sûre. Les terres sartables, très étendues occupent 43,5 %, immédiatement suivies des forêts qui représentent 40 % de la surface totale du territoire. Les jardins et les *peschen* (ensemble 1,6 %) et les prairies (5,5 %) occupent des surfaces très restreintes dans la justice d'Esch-sur-Sûre.
[65] La présence de forêts seigneuriales est prouvée par quelques déclarants qui ont indiqué avoir droit à l'exploitation d'une certaine surface dans les *Frohnbüschen* (les forêts seigneuriales dont l'exploitation était généralement permise en échange de l'accomplissement de certaines corvées).
[66] A.N.L., A XIV, Liasse 125, 61-80.

parcours était élargi sur l'ensemble des terres des finages voisins. Cette pratique, appelée *überdrifft*, fonctionnait de façon réciproque. Ainsi, la communauté de Goesdorf, dont le finage est situé au nord-est d'Esch-sur-Sûre, disposait du droit de parcours sur les bans de Dahl, Bockholtz, Tadler, Heiderscheid, Eschdorf, Esch-sur-Sûre et Kaundorf, tandis que celles-ci disposaient du droit de parcours sur le territoire de Goesdorf. Les déclarants mentionnaient aussi l'*Ackergenuss* (ou *Ackerschatz*) dans les forêts. Il s'agit du droit de paisson des porcs (*Aker** en luxbg.) dans les forêts composées de chênes et de hêtres. En outre, tous les membres des communautés ont déclaré qu'ils disposaient du droit de pêche et de chasse dans leur propre finage. De nombreux propriétaires d'Esch-sur-Sûre ont déclaré qu'ils avaient aussi le droit à la collecte du bois de feu (*Brandholtz*) et à la coupe de bois d'œuvre (*Bauholtz*). Ce droit s'ererçait probablement dans les forêts seigneuriales ; or, cette précision n'est pas donnée dans le cadastre.

Les communautés de la justice d'Esch-sur-Sûre possédaient donc tous les mêmes droits communs, en particulier la vaine pâture, qui s'étendait des forêts usufruitières aux terres agricoles non ensemencées[67]. Ainsi, les seules terres réellement privées étaient les jardins et les maisons.

Le bétail de tous les membres du village était guidé sur les terres à pâturer par le berger communal (*Hirt*). L'institution du berger commun est prouvée dans les déclarations des communautés par la mention d'une maison appartenant à la communauté et mise à disposition du berger. Malgré le fait que le troupeau commun, qui pouvait prendre des dimensions assez importantes[68], parcourait aussi les terres de labour non ensemencées, nous n'avons trouvé aucune mention concernant l'assolement des terres de labour. Une telle organisation paraissait pourtant évidente car le réseau de chemins insuffisant interdisait l'accès à la parcelle individuelle.

[67] Il est intéressant de rappeler que la justice d'Esch-sur-Sûre englobait des communautés situées dans l'Oesling et dans le Gutland. Les communautés non ardennaises sont les suivantes : Oberfeulen, Niederfeulen, Michelbouch, Obermertzig et Niedermertzig. Nous n'avons pas constaté de véritables différences entre les déclarations des communautés ardennaises ou du Bon Pays ; contrairement à la géologie, le Cadastre de Marie-Thérèse ne traduit donc pas d'opposition systémique dans le fonctionnement communautaire.

[68] La communauté d'Esch-sur-Sûre dispose d'un troupeau de 367 bêtes (dont 11 bœufs, 112 vaches, 135 chèvres, 103 porcs et 6 ânes ; A.N.L., A XIV, Liasse 125-61). Dans l'Oesling, à tradition pastorale, les vastes étendues de landes en friche permettaient la présence d'un grand troupeau, nécessaire à la survie des habitants. Néanmoins, les troupeaux des villages ardennais belges devaient être encore plus grands qu'au Luxembourg : le chercheur Giovanni Hoyois dénombre, d'après des documents historiques du XVIIIe siècle, des troupeaux de loin supérieurs à 1 000 (voire 2 000) têtes de bétail (dont les trois quarts étaient des bêtes à laine) pour des villages de 30 à 60 maisons en Ardenne belge (Giovanni Hoyois, *Op. Cit.*, p. 127). L'économie de ces villages devait être essentiellement axée sur l'élevage ovin, similaire à Basbellain.

3. *L'absence de preuves d'un système d'assolement sur l'ensemble des terres cultivées*

Lors de la comparaison des fiches de déclaration individuelles d'Esch-sur-Sûre, nous nous rendons compte que des différences majeures y existaient au niveau des rotations sur les terres de labour. Plusieurs propriétaires de cette communauté ont déclaré, comme nous l'avons vu dans la récapitulation des biens-fonds de la justice, qu'ils pratiquaient une rotation triennale composée d'une culture d'hiver, le seigle[69] ; et d'une culture de printemps, l'avoine[70] ; suivie d'une année de repos. Hormis les déclarants qui n'ont pas précisé les rotations culturales pratiquées, certains ont indiqué que leurs cultures n'étaient pas interrompues par une période de repos. Ils ont déclaré associer seigle, avoine et sarrasin (*Hädekar** en luxbg.) sans repos[71]. Un déclarant a affirmé qu'il cultivait en permanence de l'avoine sur ses terres de labour, un autre alterne la culture du *lenz* et les *grundbirnen*[72]. Il ne nous est malheureusement pas possible d'analyser statistiquement la part de chaque type de rotation parmi les membres de la communauté car nombreux sont ceux dont la déclaration reste imprécise[73].

Le chercheur allemand Josef Schmithüsen[74] a affirmé en 1938 qu'à Esch-sur-Sûre, durant l'Ancien Régime, nous étions bien en présence d'un assolement triennal sur les terres de labour. Cependant, après avoir consulté les mêmes sources que ce chercheur, nous ne pouvons affirmer avec la même certitude que, dans ces contrées, les terres de culture permanente étaient soumises à un assolement communautaire forcé.

Contrairement à ce résultat de recherche, le géographe Jean-Claude Grosbusch affirme que dans l'Oesling « l'absence de rotation biennale ou triennale stricte ôtait la raison d'être d'une subdivision en deux ou trois soles (...)[75]».

---

[69] Les déclarants indiquent la culture de *korn*, ce qui littéralement traduit veut dire « grains », cependant dans l'Oesling, la pauvreté des sols implique que la seule céréale d'hiver cultivable soit le seigle (*Roggen*).

[70] La culture de printemps pratiquée dans l'Oesling comme dans le Gutland est l'avoine. Les déclarants ont souvent indiqué qu'ils cultivaient le *lenz*, terme allemand littéraire signifiant « printemps ». D'autres ont déclaré cultiver le *haber*, aujourd'hui *hafer*, signifiant « avoine ».

[71] A.N.L., A XIV, Liasse 128-358, Fiche de Johannes Kob. *Bauland : 2 morgen 19 kreutzruthen so alle jahr corn, houdencorn haber tragen*. « 2 journaux, 19 perches carrées qui tous les ans portent seigle sarrasin et avoine ». Le *Heidenkorn* (écrit *houdencorn* par ce déclarant) équivaut au *Buchweizen*, sarrasin.

[72] A.N.L., A XIV, Liasses 127-349 et 128-392. La *Grundbirne* est un ancien mot allemand signifiant *Kartoffel*, pomme de terre.

[73] Nombreux sont les propriétaires qui n'ont pas indiqué les cultures pratiquées ou les ont déclarées mais ne précisent pas la durée de la jachère. Il est probable que ceux-ci n'ont pas reconnu la nécessité de préciser davantage leur déclaration car, dans l'état d'estimation de la justice, il a été déclaré que toutes les terres labourables (de la justice) étaient capables de produire en 3 ans une culture de seigle et une d'avoine. En partant de cette constatation, la majorité des déclarants suivaient la rotation triennale avec jachère.

[74] Josef Schmithüsen, 1938, Die Entwicklung der luxemburgischen Landwirtschaft in geographischer Sicht, *Deutsches Archiv für Landesforschung und Volksforschung*, p. 46 et 48.

[75] Jean-Claude Grosbusch, 1983, Le parcellaire de l'Oesling, *Nos Cahiers. Lëtzebuerger Zäitschrëft fir Kultur*, p. 79.

Dans le cadre de la tradition pastorale des villages ardennais, l'assolement communautaire n'était nécessaire qu'en cas de surfaces insuffisantes disponibles pour la pâture du troupeau. En effet, les pâturages y étaient très étendus, et les terres de labour permanent relativement restreints, ce qui débarrassait les communautés de toute obligation d'assolement. Néanmoins, dans ce cas précis, l'institution du berger commun, nécessaire pour assurer la vaine pâture sur les terres labourables, mais surtout l'absence de chemins d'accès aux parcelles de labour individuelles, impliquait un assolement triennal communautaire. L'absence d'un tel système aurait limité la vaine pâture à deux mois annuels, ce qui aurait constitué une perte considérable en nourriture pour le bétail et en termes de fumure des sols[76]. La probabilité de la mise en œuvre d'une forme d'assolement est renforcée par l'absence de haies de protection autour des champs cultivés[77]. Ainsi, nous nous retrouvons encore dans la même situation que lors de l'analyse de Basbellain : l'assolement des terres est très probable, cependant nous ne pouvons le prouver.

Dans le système agraire d'Esch-sur-Sûre, les terres sartables, cultivées temporairement, étaient d'une importance majeure car non seulement elles dominaient le paysage, mais également la propriété privée. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les rotations pratiquées sur ces terres, toujours à jachère longue et pâturée, étaient très variables. Les suites culturales déclarées par les propriétaires de terres sartables comprenaient toutes une jachère de durée variable. Elle oscillait entre 11 à 30 ans et on n'y cultivait que du seigle et de l'avoine[78].

Les landes étaient périodiquement mises en valeur par écobuage (*Schiffelwirtschaft* ; ces terres étaient appelées « *triots* » en Ardenne française[79], *Schiffelland* dans l'Eifel allemande), une technique de mise en valeur similaire à l'essartage, qui consistait en la mise à feu des mottes de gazon séchées du champ préparé à la culture. Le gazon levé était érigé en forme de

[76] Dans le cadre d'une rotation triennale individuelle, la vaine pâture serait limitée aux temps entre les récoltes estivales (culture de printemps et d'hiver) et l'ensemencement en octobre (cultures d'hiver). Faute d'accès, la jachère annuelle durant la troisième année ne pourrait pas non plus être pâturée. Cet espace, susceptible d'être pâturé, ne serait profité que 6 mois sur trois ans (3 fois 2 mois) au lieu de 23 (2 + 7 + 14 mois). Nous pourrions argumenter que ceci n'a d'effet que sur une moindre partie du finage ; néanmoins, il s'agit des terres les plus chéries par leur propriétaire qui ne pourraient alors profiter de la fumure naturelle. Vu sous cet angle, la communauté locale a tout intérêt à organiser en commun ses rotations culturales, donc de les assoler.

[77] La Carte de Ferraris, dont la légende comporte un figuré pour les haies, n'en indique pas. Cependant, l'exactitude du détail de cette carte militaire peut parfois être mise en doute. Quoi qu'il en soit, le plan cadastral de la commune, confectionné en 1827, en indique quelques-unes, très rares et clairsemées (bordant parfois les chemins) sans pourtant traduire un système apparent. Cependant, les haies sont légèrement plus nombreuses dans l'espace labourable au sud du village. Cette zone serait-elle exclue d'un éventuel assolement communautaire sur les terres labourables ?

[78] Le chercheur François Reitel (*Op. Cit.*, Tome I, p. 222), qui a analysé des systèmes identiques en Allemagne a pu démontrer la présence de deux catégories de terres d'*outfield*, à rotation longue et à rotation courte. Malgré l'absence d'une différenciation aussi claire dans nos analyses, nous partageons son hypothèse qui suggère que la pratique sur brûlis est ancienne, et qu'elle est étroitement liée à l'importance locale de la population et à l'étendue des terres cultivables ; ces phénomènes interdisant une régionalisation. Ainsi, une corrélation existerait entre la durée de la jachère et la taille de la communauté : plus celle-ci est grande, plus les jachères sont courtes et inversement.

[79] *Ibid.*, Tome II, p. 384.

"fourneaux" et allumé dès le mois de juin. Les cendres étaient réparties sur la parcelle mise en culture à la fin de l'été (culture d'hiver, seigle). Cette technique était complémentaire de l'élevage des moutons car les parcelles écobuées étaient ouvertes à la vaine pâture dès le lendemain des récoltes. Les terres d'essart retournaient à l'état sauvage après une à deux récoltes.

Il est nécessaire de souligner que ces terres, malgré la culture extensive, étaient vitales pour les paysans. En effet, elles n'apportaient pas uniquement un complément, étant donné que les récoltes, surtout lors de la première année de culture, équivalaient à celles des terres de bouvière[80]. En outre, de nombreux membres de la communauté ne possédaient pas de terres à l'intérieur du *Dungland*[81], leurs récoltes annuelles provenaient alors essentiellement des terres d'essart.

Contrairement à l'état d'estimation des biens-fonds de la justice d'Esch-sur-Sûre, qui indique toujours 3 années de culture (une récolte de seigle suivie de deux récoltes d'avoine), les indications de rotation contenues dans les fiches individuelles sont généralement très variables : certains ne cultivaient que du seigle[82], d'autres cultivaient du seigle et de l'avoine sur deux voire trois ans. Ces variations de la longueur de la jachère et des suites culturales pratiquées empêchaient toute forme d'assolement communautaire. L'importance des étendues de terres sartables dans l'Oesling (dans la justice d'Esch-sur-Sûre, les terres de culture temporaire occupaient 43,5 % du territoire entier, ce calcul étant basé sur les indications de surface de l'état d'estimation des biens-fonds de la justice du Cadastre de Marie-Thérèse), semble avoir rendu superflu toute forme d'assolement collectif. Les jachères longues voire très longues procuraient de vastes espaces non ensemencées, disponibles à la pâture du troupeau commun. L'explication préalable n'empêchait pas la concentration locale – à des fins d'assolement – des terres suivant la même rotation. Néanmoins, malgré toute ces réflexions, aucune information concrète ne nous permet de conclure sur un assolement communautaire, ni dans les terres de culture temporaire, ni dans les terres de labour permanent.

Le système agraire d'Esch-sur-Sûre associait donc trois terroirs complémentaires dont l'exploitation était étroitement liée à l'élevage ovin, qui occupait une place majeure dans l'Oesling : les terres labourables, les terres sartables et les forêts.

---

[80] *Ibid*, Tome I, p. 223.

[81] Le *Dungland* désigne en allemand les terres labourables. Le mot se réfère au nom *dung* signifiant fumier. Il désigne donc les terres fumées.

[82] La pratique de cultiver du seigle sans interruption sur les parcelles équivaut à ce que l'on appelle en Allemagne du Nord *Plaggenwirtschaft* ou *Eschkultur* ». Il s'agit d'un système de culture particulier fondé sur l'engraissement du sol dans les régions à sols minces. Dans les landes, la couche supérieure du sol (en pédologie, la litière regroupe les horizons holorganiques) était enlevée (les *Plaggen*) et utilisée comme litière dans les étables. Enrichie en excréments animaliers, elle était ensuite répandue sur les parcelles à cultiver de l'*infield*, permettant ainsi une agriculture bien plus intensive. Cette pratique, surtout pratiquée en Allemagne du Nord, semblait peu répandue au Luxembourg et avait des conséquences néfastes sur les sols de l'*outfield*.

4. L'exploitation des vastes espaces forestiers dans le finage d'Esch-sur-Sûre

Les forêts, indiquées dans le Cadastre de Marie-Thérèse dans la catégorie des « Bois & Hayes » (*Büschen und Hecken*), occupent une place majeure dans le système agraire d'Esch-sur-Sûre. S'étendant sur environ 60 % du finage, les forêts étaient alors essentiellement composées de chênes et de hêtres, mais aussi de haies à écorces[83], dénomination locale pour désigner les taillis de chênes cultivés pour la production de tan (*Louhecken*, *Louheck** au singulier en luxbg., *waîbe* en Ardenne française). Aujourd'hui encore, les *Louhecken* dominent d'importantes parties du paysage de l'Oesling central et du sud, principalement sur les versants de vallée. Fortement parcellarisées, ces forêts sont principalement composées de chênes pédonculés, des arbres très élevés à tronc relativement droit et à tête étalée ; plusieurs troncs se regroupant généralement sur une même souche.

En ce qui concerne la forêt de haute futaie (*Houbësch** en luxbg.), produisant bois d'œuvre et bois de feu, la totalité des propriétaires a déclaré qu'elle était coupée à blanc tous les 60 ans. Aucun déclarant n'a indiqué une mise en culture de la forêt après la coupe, contrairement aux de taillis de chênes.

Les indications sur les haies à écorces sont bien plus informatives : nombreux sont les propriétaires qui ont déclaré que celles-ci étaient *geschlissen, gehaun dann geackert /besähet* (écorcées, abattues ensuite labourées/ensemencées) à des intervalles réguliers d'environ 20 ans[84].

Le système d'exploitation des taillis de chênes[85] mis en œuvre permettait la production de produits divers, dont les principaux étaient le bois de feu et surtout le tanin. En effet, après la phase de croissance des chênes[86], déterminée par la teneur maximale en tanin des écorces, les propriétaires procédaient à la coupe. Au cours des mois de mai et de juin, lors de la reprise de la circulation de la sève (« la montée de la sève »), l'exploitation des taillis de chênes commençait. Ainsi, avant la coupe réelle, une coupe de nettoiement était réalisée, généralement au cours des

[83] Malheureusement, la récapitulation des biens-fonds de la justice d'Esch-sur-Sûre ne fait pas la distinction entre les taillis de chênes et les hautes futaies. Nous n'en avons donc pas d'indication de surface totale.

[84] Le temps de rotation est variable : certaines rares exceptions réalisent la coupe après 18 ans, d'autres après 30 ans, mais la large majorité coupe les haies après 20 ans.

[85] Sous nos latitudes existent deux types de chêne, le chêne à fruits pédonculés (*Quercus pedunculata*) et le chêne rouvre (ou à fruits sessiles, *Quercus robur*). Tandis qu'en Allemagne, dans l'Eifel, le chêne sessile prédominait (des recherches dans le pays de la Moselle avaient prouvé que la teneur en tanin était plus élevée dans le chêne sessile que dans le chêne rouvre), au Luxembourg, le chêne pédonculé dominait. Cette circonstance serait liée à l'utilisation de glands importés de France (Marc Decker, 1986, La tannerie et les taillis à écorces dans le Canton de Wiltz, *Parcs Nationaux*, p. 76).

[86] Le temps laissé à la croissance de l'arbre variait en fonction de deux facteurs : la teneur en tanin et son prix. Comme l'écorce perd de sa qualité et de sa teneur quand elle crevasse (les couches corticales du pied de l'arbre se couvrent de rugosités), Jean-Pierre Joseph Koltz recommandait un temps de révolution de 12 à 18 ans (1859, *Traitement du chêne en taillis à écorces*, p. 56). Le prix de l'écorce, variable selon le marché, amenait les propriétaires forestiers à rapprocher ou au contraire d'espacer la fréquence des coupes.

mois de février et de mars. Celle-ci avait pour objectif d'éliminer toutes les cépées d'autres arbres et arbustes ; le bois blanc (*Wëllholz* en luxbg.). Afin de réaliser les travaux d'exploitation rapidement, les ouvriers devaient être nombreux ; les propriétaires engageaient donc généralement les nombreux journaliers résidants dans les villages[87].



Cliché 25 : <u>La technique d'écorçage des taillis de chênes</u> (mai 2006). Ce cliché visualise parfaitement la technique d'écorçage des *Louhecken*. Après avoir débarrassé des branches et écorcé la partie inférieure de l'arbre sur pied, les ouvriers coupaient l'arbre de façon à ce qu'il bascule, mais reste attaché à la souche. L'avantage de cette technique était que la partie supérieure de l'arbre pouvait être aisément écorcée. Les écorces étaient alors mises à sécher. Les techniques variaient, on les étendait sur un lit de perches ou de branches, ou alors, comme sur la gauche du cliché ci-contre, on les déposait en forme de toit contre un tas de petit bois. Après que le bois de feu et les écorces séchées avaient été enlevés, les ouvriers essartaient la parcelle, en brûlant à feu courant le menu bois (visible à l'arrière-plan du cliché), afin de la mettre en culture pendant deux années consécutives. Ce cliché a été pris sur une parcelle récemment écorcée afin de montrer les pratiques de travail anciennes dans les haies à écorces.

Avant l'abattement au moyen d'une serpe courbe (*Kromm* en luxbg.), l'arbre sur pied était nettoyé des branches secondaires et l'écorce était entaillée au pied et à environ 2 m de hauteur dans le sens de la circonférence. L'ouvrier entaillait l'écorce verticalement deux à trois fois en longueur (à l'aide de la serpe courbe ou au *Rësser* (en luxbg.), instrument à manche court avec crochet tranchant) pour ensuite détacher l'écorce à l'aide du *Louschlëssel* (aussi *Louläffel*, écorceur ; instrument en forme de petite cuillère plate, longue de 30 à 50 cm). Ce n'est que maintenant que l'arbre est coupé à sa base – à la hache – de façon à ce qu'il bascule

[87] Les sources bibliographiques consultées évoquent comme maigre rémunération des ouvriers uniquement le bois de feu (Marc Decker, Alwin Geimer et Jean-Pierre Joseph Koltz).

tout en restant attaché à sa souche, permettant ainsi d'entailler et d'écorcer (*schläissen* en luxbg.) le tronc à hauteur d'homme. La partie supérieure de l'arbre coupé était souvent appuyée sur un trépied ou un chevalet permettant ainsi de l'écorcer sans devoir se baisser. L'arbre était ensuite entièrement écorcé selon la méthode préalablement décrite (de façon horizontale, l'arbre étant coupé). Les branches et les troncs trop minces (*Louklëppel*, branche écorcée) étaient généralement écorcés à coups de marteau (*Louhummer*)[88]. Après une première phase de séchage à l'endroit de la coupe, les écorces (*Lou* en luxbg.) sont transportées dans des hangars bien aérés où elles continuaient à sécher. Une fois complètement sèches, elles étaient bottelées en fagots d'environ 25 kg (*Biirden* en luxbg.) et vendues aux tanneries après avoir été moulues au moulin à écorces.

Après la coupe, la parcelle écorcée était nettoyée et les souches coupées de façon à ce qu'il ne restait plus que quelques centimètres de vieux bois au-dessus du collet de la racine. De cette façon, les rejets de souche pouvaient se développer[89]. Ceux-ci étaient à leur tour écorcés une vingtaine d'années plus tard.

Lorsqu'un propriétaire disposait de vastes superficies de haies à écorces, il les aménageait de façon à pouvoir exploiter annuellement une portion délimitée à contenance égale. Dans le cas contraire, il était peu utile de procéder à un tel aménagement.

Outre les écorces et le bois de feu, les parcelles de haies à écorces étaient aussi cultivées. Après la coupe, entre les rejets de souche, la terre était nettoyée par le feu. Les céréales semées, rarement précisées dans le Cadastre de Marie-Thérèse, consistaient généralement en une culture de seigle (semée à l'automne de l'année de coupe et récoltée l'été suivant) parfois suivie de sarrasin (semé au printemps de la troisième année)[90]. Cette technique de mise en culture des espaces forestiers, courante dans les Ardennes luxembourgeoises, belges mais aussi dans l'Eifel allemande, est appelée essartage. En réalité, la *Rottwirtschaft** pouvait mettre en œuvre deux techniques similaires : l'essartage à feu courant (*saangen** ou *eng Saang brennen* en luxbg.) et l'essartage à feu couvert (*brëschteren** en luxbg.), également appelé écobuage.

La première méthode, plus simple, consistait à mettre à feu la totalité des broussailles et des ramilles séchées régulièrement répandues sur la parcelle. Afin de réaliser une combustion lente et complète, on faisait propager le feu contre le vent en plaine et vers l'aval sur les terres

[88] Ce travail, surtout exercé durant les phases de prix d'écorce élevé, était généralement effectué par les enfants et les personnes âgées.
[89] Les meilleurs rendements étaient obtenus lors des 2 à 3 premiers écorçages, après lesquels il était conseillé de rénover le peuplement par une coupe d'amélioration et un regarnissage par semis de glands (Marc Decker, 1986, La tannerie et les taillis à écorces dans le Canton de Wiltz, *Parcs Nationaux*, p. 76).
[90] Comparés à l'hectare, les rendements de la première année de culture étaient supérieurs à ceux obtenus dans les terres labourables. Le nettoyage de la parcelle par le feu impliquant la destruction des mauvaises herbes favorise la croissance des céréales. Néanmoins, des conditions météorologiques trop pluvieuses pouvaient retarder l'écorçage des chênes et retarder voire interdire l'essartage. Cette situation pouvait empêcher la mise en culture, rendant donc les récoltes aléatoires (Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 337).

en pente. Des petits fossés et des hommes munis de longues perches empêchaient que le feu ne se répande dans les zones voisines. Cette technique présentait néanmoins l'inconvénient de nuire quelquefois à la reproduction du taillis, mais les avantages (amendement et ameublissement de la terre) en justifiaient la mise en œuvre[91].

Afin de mettre en œuvre la seconde méthode, l'essartage à feu couvert, les paysans pelaient le terrain au moyen d'une houe, l'*écobue*, en détachant des mottes de gazon assez profondes pour déraciner les mauvaises herbes et des plantes ligneuses. Séchées, les mottes de gazon étaient empilées en petits fourneaux coniques (*Brëschter* en luxbg.) qui étaient ensuite allumés. Cette méthode présente l'avantage de mieux préserver les souches, mais risque cependant de détruire la végétation sur la surface brûlée et ne peut être mise en œuvre sans danger sur les terres à forte pente. Les cendres étaient ensuite réparties équitablement sur toute la parcelle ensemencée en seigle d'hiver. Cette pratique culturale est à l'origine des landes à genêt, plante qui caractérise aujourd'hui encore l'ensemble de l'Oesling[92].

L'exploitation des taillis de chênes était donc très intéressante en raison des nombreux produits qu'elle fournit. Ces techniques d'exploitation, pratiquées par chaque propriétaire forestier ardennais, ont généré une véritable industrie de tannerie dans la région[93]. Les tanneries se situaient habituellement à l'écart des habitations (en raison des odeurs désagréables qui en émanaient) et à proximité d'un cours d'eau (lavage des peaux avant le tannage). Après diverses opérations de préparation au tannage, les peaux de bêtes étaient empilées avec le tan dans des fosses de 2 à 3 m de profondeur (*Faasselen* en luxbg.). Les peaux (environ 40 à 50) étaient

[91] Le mot « essartage » est à l'origine de l'appellation « terres à sart » ou « terres sartables », en allemand *Rottland* pour désigner les terres de culture temporaire préparées à la culture par cette technique. Comme les techniques de l'essartage et de l'écobuage étaient similaires – dans les deux cas il s'agit d'une technique de préparation d'une terre à la culture – aucune différenciation n'a été annotée dans les sources archivistiques consultées. Cependant, nous supposons que l'essartage était plus courant dans les forêts – où abondait le menu bois après le nettoyage – et l'écobuage dans les landes pâturées – où la végétation était relativement clairsemée.

[92] Depuis 1948, une fête du genêt est annuellement organisée à Wiltz lors de la pentecôte.

[93] Au départ, les taillis étaient mis en place pour la production de charbon de bois. Ce n'est qu'au début du XVIIIe siècle que l'on a commencé à l'utiliser pour la production de tanin (première tannerie à Clervaux en 1741). En 1831, une centaine de tanneries étaient en fonctionnement ; elles étaient principalement installées dans le nord du pays. L'age d'or de cette industrie était de 1840 et 1870, en raison de la demande accrue en cuir (l'industrialisation, l'union économique avec la Prusse et le développement du chemin de fer constituaient des facteurs favorables à ce développement). L'importation de tanin d'outre-mer et le développement des tanins chimiques ont initié le lent déclin de cette industrie. En outre, l'utilisation du charbon comme combustible ainsi que l'agriculture amendée par la scorie Thomas diminuaient l'intérêt des taillis. Depuis les années 1960, l'exploitation des taillis a quasiment disparue. L'évolution spatiale des taillis de chênes est proportionnelle à son importance dans l'économie de la communauté : tandis qu'au XVIIIe et XIXe siècle, de nombreuses forêts de hêtres ont été transformés en taillis de chênes, l'évolution récente montre que les anciens taillis, aujourd'hui vieillis, sont de plus en plus transformés en forêt de conifères (parfois aussi en forêt de feuillus de haute futaie) ou en terre labourable (1900 : 26 000 ha de taillis de chênes ; 1954 : 22 000 ha ; 1963 : 16 000 ha ; 2006 : 11 000 ha). Malgré la croissance avantagée par les sols, l'exploitation des taillis ne s'est développée que marginalement dans le Gutland durant les phases de prix élevé (vers 1870, région mosellane et d'Echternach) (Marc Decker, 1986, La tannerie et les taillis à écorces dans le Canton de Wiltz, *Parcs Nationaux*, p. 76).

séparées entre elles par une couche de tan issue des écorces moulues. Après avoir ajouté de l'eau, elles y reposaient pendant 2 à 3 ans[94].

L'exploitation des taillis de chênes permettait non seulement la production de cuir et la culture temporaire[95], mais fournissait également du bois de feu. D'autres produits accessoires s'y ajoutaient : l'herbe, qui profitait de la croissance facile en raison d'absence de couvert forestier ; les feuilles de chêne, qui, récoltées au mois d'août pouvaient, à l'état séché, être utilisées comme fourrage animalier[96] ; les *Louklëppelen* (gaules de taillis) qui étaient localement utilisées comme tuteurs dans les houblonnières et les pépinières, comme échalas dans les vignes mais aussi pour la fabrication de cannes. Après la phase culturale, le genêt, omniprésent dans l'Oesling, se développait abondamment dans les coupes. Il était récolté pour être utilisé comme litière d'étable mais également pour la fabrication de balais. Accessoirement, le bétail ovin le pâturait ; cette pratique était néanmoins peu favorable aux jeunes rejets et aux nouveaux plants.

5. Le problème de l'absence des terres collectives

A ce moment de l'exposé, il est intéressant de faire une parenthèse sur la problématique des terres collectives dans les Ardennes[97]. Jusqu'à présent, nous avons analysé le fonctionnement des systèmes agraires traditionnels d'Esch-sur-Sûre et de Basbellain sur base des Cartes de Ferraris et du Cadastre de Marie-Thérèse ; nos recherches n'ont cependant pas révélé la présence de terres collectives dans l'Oesling. Or, dans de nombreux ouvrages d'historiens sont mentionnés de vastes étendues de terre appartenant à la communauté villageoise (*Allmende* en allem.). Celles-ci consistaient principalement en les terres sartables, qui dans l'Oesling, englobaient la totalité des terres du finage, hormis les espaces bâtis, les jardins et les terres labourables. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les forêts, mais surtout les landes à bruyères étaient susceptibles d'être périodiquement mises en valeur.

Le chercheur Karl Lamprecht affirme que les paysans ardennais avaient le droit de prendre possession d'une partie des terres sartables et de l'englober dans les terres de bouvière, pratique qui se serait développée lors des phases de pression démographique importantes[98]. L'historien Nicolas Van Werveke a repris ces propos et souligne qu'en raison de leur étendue,

[94] Les techniques réellement mises en œuvre varient de tanneur à tanneur.
[95] Jean-Pierre-Joseph Koltz soulignait en 1859 que l'on pouvait aussi cultiver des plantes sarclées dans les parcelles de taillis essartées (*Op. Cit.*, p. 84).
[96] Cette pratique ne se faisait que durant les années où le fourrage était rare, car elles exposaient les bêtes à certaines maladies.
[97] La mention de terres communautaires dans de nombreuses communautés de l'Eifel et de l'Ardenne belge nous laisse présumer que la situation était la même dans l'Oesling luxembourgeois.
[98] Karl Lamprecht, 1886, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*, p. 338.

chaque membre de la communauté avait le droit de découper une parcelle, de l'essarter et de la cultiver librement[99].

Or, dans nos recherches sur les systèmes agraires d'Ancien Régime d'Esch-sur-Sûre et de Basbellain, nous nous sommes rendu compte qu'en 1771, date à laquelle l'entreprise du Cadastre de Marie-Thérèse était accomplie, les communautés ne possédaient quasiment pas de terres collectives (hormis quelques maisons et jardins).

Ces terres communes (*Gemengeland** en luxbg.) ont cependant bel et bien existé car on sait par d'autres sources historiques que les Gouvernements autrichiens et français ont mis en oeuvre diverses lois pour les supprimer. En effet, selon les agronomes du XVIIIe siècle, privatiser les terres communes était le meilleur moyen d'en intensifier les cultures et d'augmenter ainsi la production agricole.

Ainsi, malgré l'absence de sources historiques d'Esch-sur-Sûre, nous pouvons supposer qu'elles ont effectivement existé ; la communauté d'Esch-sur-Sûre ainsi que celle de Basbellain, ont cependant dû s'en débarrasser bien avant les initiatives gouvernementales[100].

La définition ardennaise des terres sartables englobant les espaces forestiers, a eu comme conséquence que les forêts de l'Oesling ont souvent été partagées ou vendues, au même titre que les landes à bruyère[101]. Ce phénomène se remarque encore aujourd'hui à travers le fort pourcentage des forêts privées dans l'Oesling, au contraire du Gutland, où les forêts font généralement partie de la propriété communale, résidu des anciennes terres collectives de la commune (*Gemeng** en luxbg.), qui est aujourd'hui considérée comme une personne morale.

Certes, l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse a révélé la présence de nombreuses pratiques agraires, mais elle ne nous a pas permise de comprendre le détail du fonctionnement du système agraire. Nous savons qu'outre les prairies et les jardins qui étaient de dimensions relativement grandes à cause de l'industrie drapière dans la région, existaient trois types de terre : les terres labourées en permanence, les terres de culture temporaire et les espaces forestiers, dont les taillis de chênes liée à l'industrie du cuir, également temporairement

[99] Nicolas Van Werveke, *Op. Cit.*, Tome I, p. 180. En l'absence d'un système de partage communautaire périodique qui aurait réglé l'appropriation temporaire de ces terres, ce système aurait grignoté les terres communautaires au fur et à mesure jusqu'à leur disparition totale. Ou alors, les survivants de la guerre de Trente Ans (à l'origine de nombreuses *Wüstungen**) se les ont appropriés dans leur ensemble dès le lendemain de la guerre.

[100] Roger Engel, qui a fait une analyse détaillée du phénomène de partage des terres collectives suite aux initiatives gouvernementales (à partir de 1778), ne mentionne quasiment aucun village de l'Oesling (1956, Le partage des biens communaux (2), *Hémecht*, p. 200-202). En effet, sur 129 demandes de partage des biens communaux, seulement 3 communautés étaient de l'Oesling.

[101] Dans l'Oesling, les membres de la communauté s'étaient très tôt approprié la forêt ; dans le Cadastre de Marie-Thérèse d'Esch-sur-Sûre, les propriétaires forestiers, rares, possédaient généralement des étendues de l'ordre de 1-2 à 14 journaux (0,4 – 5 ha), donc assez conséquentes. La forêt communale semblait inexistante. Encore aujourd'hui, les taillis de chênes sont privés à 85 %.

cultivées. Pour l'essentiel, les droits communautaires se résumaient au pâturage commun et à la fin du XVIIIe siècle la communauté n'avait plus de terres communes.

Les terres labourées en permanence étaient de faibles étendues, mais nous n'avons pas réussi à prouver – aussi peu que dans les landes écobuées qui au contraire couvraient de vastes espaces – un système d'assolement quelconque. Au contraire, vu l'importance des espaces forestiers, la production de tanin occupait une place de choix dans l'économie locale. Ainsi, jusqu'à présent, le système agraire semble être identique à celui de Basbellain, donc d'*infield-outfield*, tout en étant combiné à l'industrie tanière.

En épluchant les liasses du Cadastre de Marie-Thérèse concernant Esch-sur-Sûre, nous avons fait diverses comparaisons avec les communautés installées sur les hautes terres avoisinantes et nous en sommes arrivés à une conclusion ambiguë. Tandis que la conclusion générale paraît identique – les finages sont organisés par un système d'*infield-outfield* combiné à l'exploitation des haies à écorces – la rotation triennale sur les terres labourables semble davantage généralisée et un éventuel assolement plus probable qu'à Esch-sur-Sûre. Une comparaison des finages des hautes terres avec celles d'Esch révèle également que les terres de labour permanent y étaient bien plus étendues. De plus, Esch-sur-Sûre, siège de la seigneurie, était une des rares localités à être installées dans la vallée de la Sûre. Ces raisons combinées faisaient peut-être du finage d'Esch un cas particulier dans la région.

Dès à présent, l'analyse de l'*Urkataster* nous permettra non seulement d'approfondir cette analyse, mais également d'en voir une évolution liée à l'accroissement de la population causé par la transition démographique.

c) L'évolution du paysage et le dessin parcellaire dans l'économie agro-sylvo-pastorale d'Esch-sur-Sûre dans la première moitié du XIXe siècle

1. La rationalisation de la répartition des terres de culture sous l'impulsion de la transition démographique

La recherche sur l'organisation des paysages, et la répartition des différent types de terre, directement issue du système agraire en vigueur à l'époque, peuvent être approfondies par l'analyse de l'*Urkataster*, premier cadastre napoléonien existant au Luxembourg. Le plan cadastral d'Esch-sur-Sûre[102] a été confectionné en 1827 et comporte les mises à jours jusqu'en 1842. Il représente donc le découpage parcellaire de 1842.

Au cours des 65 années (de 1777, date de publication de la Carte de Ferraris, à 1842) qui se sont écoulées entre les deux représentations cartographiques, le paysage d'Esch-sur-Sûre

[102] A.C.T., Plan cadastral parcellaire de la commune de Esch sur la Sûre, 1827, Section A, Feuilles 1-6, 1 : 2 500.

a subi d'importantes modifications. Le recul flagrant de la surface forestière témoigne de cette évolution : tandis qu'en 1777 elle occupait encore environ 60 % du finage, leur part est réduite à environ 40 %[103] en 1842. De nombreux défrichements ont été entrepris au profit des terres labourables, autant sur les versants (à l'ouest du village) que sur les hautes terres ardennaises (sur l'interfluve entre les vallées des ruisseaux *Pëtzbesch* et *Rackebaach* ainsi que dans l'extrême ouest du territoire communal). Sur les zones planes des hautes terres ardennaises, les anciennes terres forestières ont fait place à de nouveaux espaces de culture permanente ou temporaire, tandis que la forêt subsiste dans les espaces en pente trop raide pour la mise en culture. En comparant la figure 15 à la figure 17, nous distinguons aussi certaines zones de terres sartables reboisées ; il s'agit généralement d'espaces en pente peu propices à la mise en culture.

Ce phénomène est à mettre en rapport avec la transition démographique qui s'opérait au début du XIXe siècle. Comme nous l'avons observé sur la figure 17, afin de nourrir la population accrue, la communauté a défriché de nouvelles terres et raccourci les rotations sur les terres de culture existantes[104].

Le géographe Jean-Claude Grosbusch[105] explique cette évolution de la façon suivante : « Dans un premier temps, les paysans diminuèrent les durées des rotations sur les terres à sart. Cette exploitation excessive par le brûlis des landes, auquel s'ajoutaient les méfaits du surpâturage, empêchait la reconstitution des sols, seulement bonifiés par les cendres et les excréments des moutons. Le *Schiffelland* passait à un véritable état inculte car même la lande ne régénérait plus. Ces terres incultes étaient impropres à toutes les plantes semées et étaient à la proie d'une érosion accélérée des sols, qui prenait des dimensions catastrophiques sur les terrains en pente. (...) Dans un deuxième temps, les paysans réussirent heureusement, grâce à une intensification des assolements des terres de bouvière[106] et grâce à l'introduction des pommes de terre dans les successions culturales, à satisfaire aux nouveaux besoins d'une population accrue. (...) Mais dès 1840, les rendements des seules terres de bouvière, même améliorées, ne suffirent plus à garantir la nourriture quotidienne. A partir de cette date, on commença à réutiliser les terres de l'*outfield*. (...) La reconquête, cette fois définitive du *Schiffelland* d'antan, était possible grâce à l'apport d'engrais, notamment la chaux, et la culture de plantes sarclées nouvelles, qui ont des exigences différentes des céréales en éléments

[103] Les statistiques utilisées ci-contre ont été tirées de la Carte de Ferraris grâce au logiciel ArcGIS. Les statistiques de l'an 1842 sont basées sur une estimation en comparaison avec la carte ArcGIS d'Esch-sur-Sûre en 1907, elle-même basée sur la carte topographique du Luxembourg confectionnée par J. Hansen. La répartition de la forêt est quasiment identique en 1907 et 1842.

[104] Il est possible que certaines rotations culturales pratiquées dans l'*infield* à l'époque du Cadastre de Marie-Thérèse et qui étaient plus intensives que la rotation triennale classique, consistaient déjà en une première réaction à la pression démographique qui commençait à s'accroître à cette époque.

[105] Jean-Claude Grosbusch, 1983, Le parcellaire de l'Oesling, *Nos Cahiers. Lëtzebuerger Zäitschrëft fir Kultur*, p. 85.

[106] Les terres de bouvière sont les terres de labour permanent situées à proximité du village.

nutritifs. ». Ainsi, il explique comment l'*infield*, au détriment de l'*outfield*, s'étendait sur l'ensemble du finage.

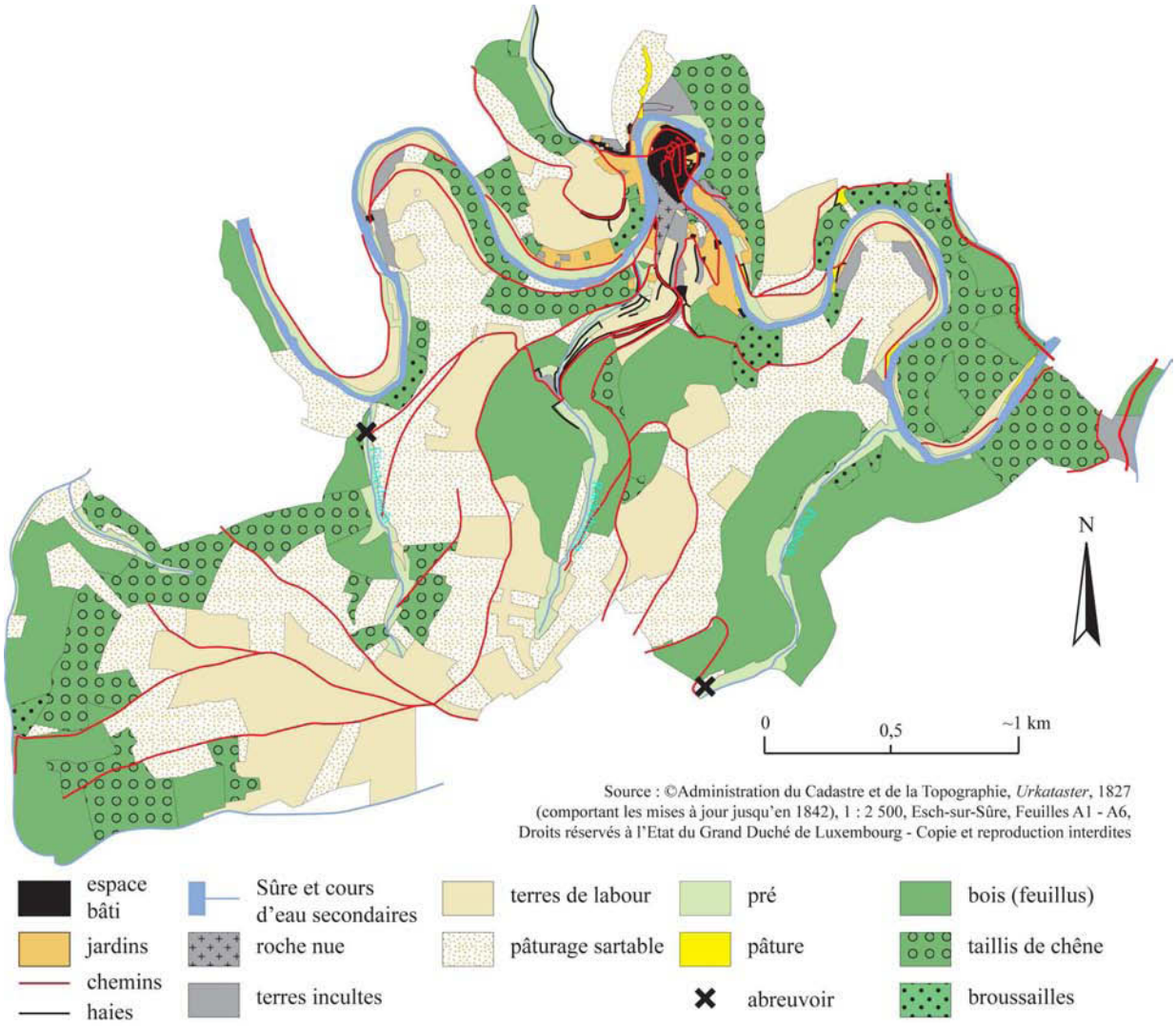


Fig. 17 : <u>L'adaptation des terres de culture à une pression démographique accrue</u> <u>dans la commune d'Esch-sur-Sûre en 1842.</u> La comparaison de cette carte avec l'organisation du paysage en 1777 (Fig. 15) est utile pour se rendre compte des changements qui ont eu lieu dans le finage d'Esch-sur-Sûre. Trois types de changements sont perceptibles : le défrichement de nouvelles terres de culture, l'intensification des cultures et la rationalisation de la répartition des différents types de terre. Les nouveaux espaces de culture ont surtout été conquis sur les hautes terres, mais aussi sur le versant à l'ouest du village. Hormis ces défrichements de grande envergure, les cultivateurs ont également raccourci les jachères sur les terres sartables qui sont alors classées terres de labour. Outre cette extension des terres labourables, les défrichements ont aussi donné lieu à une densification de la trame viaire. Les espaces enregistrés dans le cadastre comme « broussailles » se situaient tous en bordure des espaces forestiers. Il paraît évident qu'il s'agit ici des zones forestières récemment exploitées (il s'agit probablement de taillis de chênes essartés). La forêt subsistante était en grande partie composée de taillis de chênes (haies à écorces). Des reboisements ont été effectués dans les espaces en pente abrupte. Ces mutations, qui se sont opérées dans un intervalle relativement court (de 1777 à 1842, soit 65 ans), sont à mettre en rapport avec la transition démographique qui s'opérait au début du XIXe siècle. Le système traditionnel devait être adapté aux besoins d'une population accrue. Néanmoins, le système traditionnel continuait à fonctionner car, comme le témoigne la présence de 2 abreuvoirs, la vaine pâture et l'*überdrifft* (un des abreuvoirs se situe sur la limite communale avec le village voisins d'Eschdorf) continuaient à être pratiqués ; la répartition des cultures a simplement été rationalisée.

Le plan cadastral de 1842 nous montre donc le paysage d'Esch-sur-Sûre à un instant déterminant de son évolution. Tandis que sur la Carte de Ferraris nous pouvions encore observer une corrélation entre l'importance des différents types de terre et leur proximité par rapport au village, cette organisation semble bousculée sur l'*Urkataster*. La répartition des terres de labour et des terres sartables n'obéit plus à ce schéma ; les terres de labour permanent se situaient de préférence sur les espaces plans, indépendamment de leur distance par rapport au village, tandis que les forêts semblaient de plus en plus réduits aux versants de vallée.

Les terres labourables nouvellement conquises se situaient en partie dans les anciennes zones forestières. Il est fort probable que le défrichement a d'abord été réalisé par essartage dans certaines zones localisées. Suite à un raccourcissement du temps de repos entre les phases d'exploitation et de mise en valeur, la régénération de la forêt était devenue impossible. Ainsi, la technique d'essartage – toujours pratiquée car les forêts de haute futaie, mais aussi les taillis de chênes, étaient entrecoupés de parcelles de broussailles – a peu à peu grignoté la forêt au profit des terres labourables.

D'autres périmètres, notamment dans les anciens espaces forestiers du sud-ouest et du sud, font naître l'impression que les défrichements effectués étaient de grande envergure. En effet, l'importance des surfaces déblayées de forêt ainsi que le parcellaire relativement régulier nous laisse penser qu'il s'agissait localement d'opérations de défrichement organisées par plusieurs propriétaires. Après la création d'un axe de pénétration, probablement aux limites des propriétés, les travaux commençaient. Les aires de défrichement, souvent aux formes irrégulières, étaient alors structurés par les chemins d'exploitation.

Cependant, malgré l'extension zonale des terres de labour, le maintien de la distinction entre terres de labour permanent et terres sartables montre qu'au début du XIXe siècle, le système agraire traditionnel était toujours fonctionnel. La dichotomie entre l'*infield* et l'*outfield* persistait dans le système agraire, et par conséquent dans le paysage. Ces caractéristiques, y compris le fait que la vaine pâture était toujours pratiquée, constituent la preuve qu'au début du XIXe siècle, la communauté d'Esch-sur-Sûre essayait d'adapter le système d'agriculture traditionnelle aux nouvelles exigences démographiques. Le paysage de l'*Urkataster* montre donc un paysage en pleine transformation.

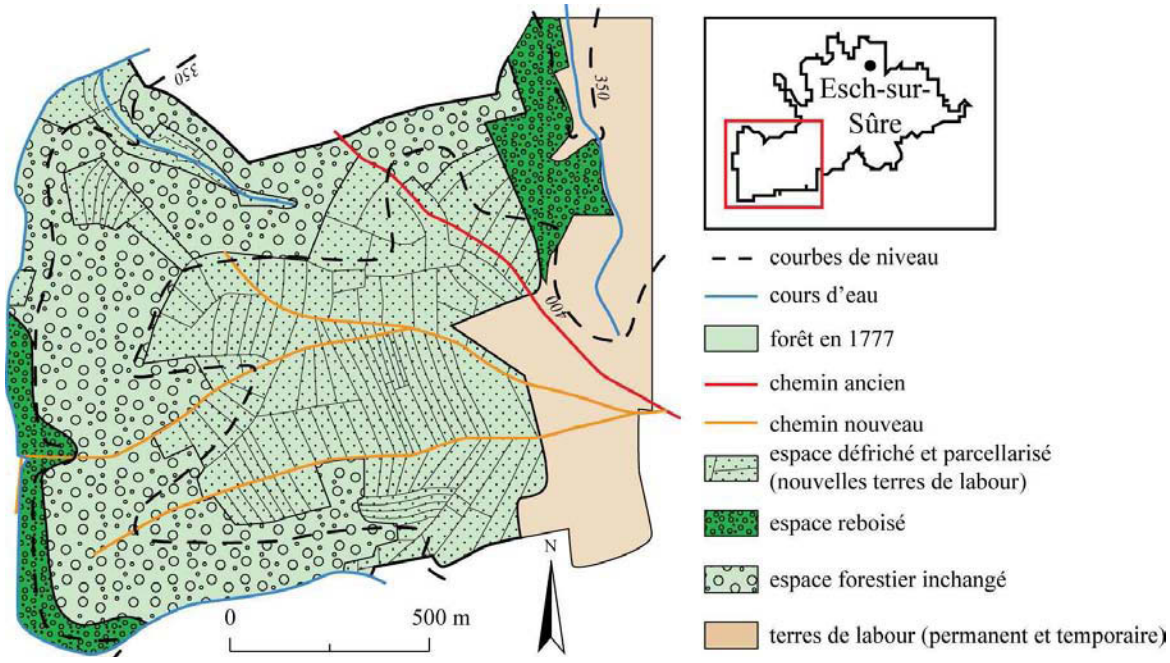


Fig. 18 : <u>Les changements dans les étendues forestières du sud-ouest d'Esch-sur-Sûre.</u> Ce croquis illustre la rationalisation de la répartition forestière. Tandis qu'en 1777, la forêt couvrait encore de larges espaces sur les hautes terres ardennaises, en 1842, son extension avait été réduite aux espaces en pente. Durant cette phase, les défrichements se sont donc surtout opérés dans les zones relativement planes des hautes terres ardennaises. Comme nous le voyons clairement sur ce croquis, les défrichements se sont fait à partir de nouveaux chemins, d'axes de pénétration dans la forêt. Ainsi, le parcellaire nouvellement créé s'orientait quasi toujours de façon perpendiculaire aux voies d'accès. Les espaces plus difficiles d'accès, comme certaines vallées encaissées, ont été reboisées.

2. *Le dessin parcellaire et la répartition de la propriété d'Esch-sur-Sûre selon l'Urkataster*

Contrairement à la nouvelle répartition des cultures, le dessin parcellaire de la commune d'Esch-sur-Sûre au début du XIXe siècle semblait avoir préservé la corrélation entre la proximité par rapport au village et le morcellement parcellaire. En effet, sur le plan cadastral de 1842, la fragmentation du parcellaire s'accentue plus on se rapproche de l'espace bâti. Ainsi, les jardins, les *peschen* et les prairies présentent le maillage parcellaire le plus serré. Suivent les terres labourables, qui ont souvent été subdivisées au cours des héritages successifs. Après les terres sartables, les espaces forestiers accusent le maillage parcellaire le plus lâche.

L'approfondissement de l'analyse d'une éventuelle organisation collective des terres labourables semble prouver l'absence d'une disposition en soles. En effet, les parcelles de labour anciennes, dont les trois zones sont visibles sur la Carte de Ferraris, présentent un maillage parcellaire particulier. Les trois espaces présentent un parcellaire différent : la zone à l'ouest du village est caractérisée d'un parcellaire moyennement morcelé aux formes trapues, au contraire de la deuxième zone, située au sud du village, où le morcellement semble excessif, comparable aux espaces occupés par les jardins et les prairies. La troisième zone de culture

permanente, située à l'est du village présente un parcellaire foncièrement différent : elle est composée de parcelles de grande dimension appartenant toutes à un même propriétaire !

Malheureusement, il nous est impossible d'élucider l'origine des caractéristiques ambiguës du parcellaire des anciennes terres labourables. Néanmoins, la répartition de la propriété privée prouve clairement que les trois zones de terres labourables visibles sur la Carte de Ferraris ne pouvaient constituer les soles d'un éventuel assolement communautaire. De plus, à l'est du village, une propriété concentrée de telles dimensions – il s'agit d'environ 9 ha – nous laisse présumer qu'il s'agit d'une propriété seigneuriale voire d'une vouerie. Les deux autres zones, marquées par un parcellaire particulier, ne correspondent aucunement au parcellaire d'*openfield* classique[107]. Ainsi, l'hypothèse d'un assolement communautaire semble contredite. En effet, pour qu'un tel système ait pu fonctionner, il aurait fallu que chaque propriétaire possède au moins une parcelle à l'intérieur de chaque sole, ce qui n'était pas toujours le cas pour les propriétaires étudiés à la figure 19. Certains, comme Henry Greisch et Michel Herman, possédaient des parcelles dans les anciennes terres de labour situées au sud et à l'ouest du village, mais n'en possédaient pas dans la troisième zone. Ainsi, nous pouvons supposer que l'assolement triennal ne fonctionnait déjà plus de façon traditionnelle – et n'aurait d'ailleurs jamais fonctionné – au début du XIXe siècle.

Cependant, l'absence d'un système d'assolement communautaire a dû poser d'importantes restrictions à la vaine pâture du troupeau commun sur les terres labourables. Deux abreuvoirs sur le territoire communal témoignent du maintien de cette pratique (voir fig. 17). En cas d'absence d'assolement, le parcours du bétail sur les terres de labour non ensemencées aurait été largement entravé par les champs en culture, à moins que la phase de pâture n'ait été limitée entre les récoltes et la remise en culture[108].

Par ailleurs, nous supposons qu'avec l'extension des terres de labour, de nouvelles rotations avaient été mises en place garantissant ainsi le fonctionnement en complémentarité de l'élevage. Ces rotations devaient cependant être bien plus complexes car elles englobaient également des cultures de plantes sarclées et fourragères[109].

---

[107] Le parcellaire d'*openfield* classique est composé de parcelles allongées regroupées par paquets en quartiers. La zone à l'ouest du village s'y apparente le plus, cependant, les parcelles sont plus trapues. Dans le sud du village, la fragmentation du parcellaire est similaire au parcellaire qui caractérise habituellement les jardins. Il est possible que les particularités du parcellaire dérivent localement du relief accidenté.

[108] Dans cette situation, la période de pâture sur les chaumes est limitée entre août (récolte des céréales de printemps) et septembre (semence de la culture d'hiver), période durant laquelle toute culture céréalière est absente des champs.

[109] Au niveau national, Gilbert Trausch (1969, Structures et problèmes agraires du passé (VII), *Hémecht*, p. 472-473) évoque de nouvelles rotations culturales sans jachère morte (assolement triennal améliorée et même la rotation libre) qui n'ont cependant commencées à être mises en œuvre que dès 1880.

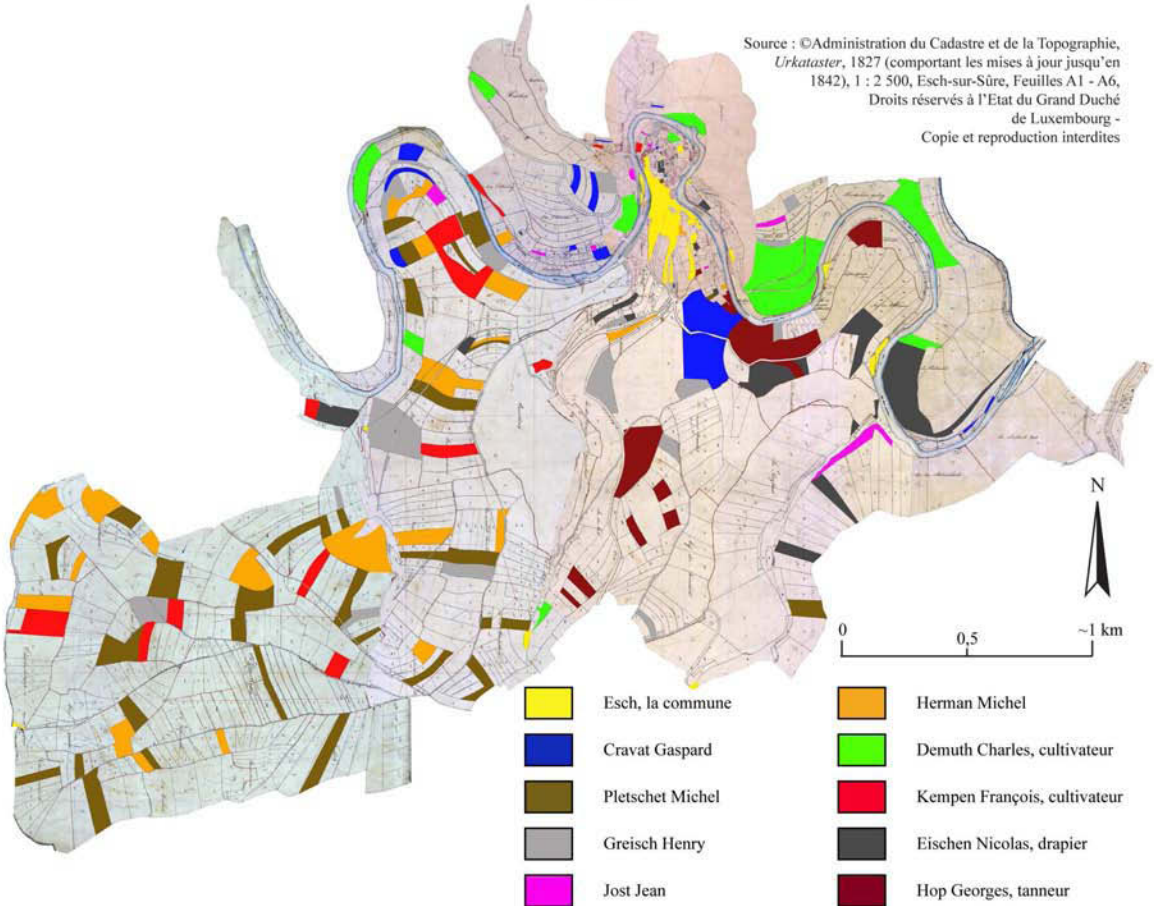


Fig. 19 : <u>La répartition des biens fonciers de différents propriétaires</u>. Cette carte, réalisée à partir des registres de l'*Urkataster*, représente la dispersion de la propriété de plusieurs déclarants d'horizons professionnels variés. A cette époque, indépendamment de la catégorie socio-professionnelle, chaque membre de la communauté avait besoin de quelques parcelles de culture afin de pourvoir à ses besoins alimentaires. Tandis que les anciennes parcelles de culture permanente sont marquées par la petitesse et une forme souvent irrégulière, les terres nouvellement conquises sont de dimensions supérieures et allongées. Les parcelles forestières sont de grandes parcelles aux formes variées, contrairement aux parcelles de taillis à écorces, qui présentent un découpage plus prononcé. Le parcellaire le plus morcelé domine dans les jardins et les prés.

Les parcelles de terre sartable, aux dimensions supérieures à celles des terres de labour, aux formes allongées et de dimensions variables, étaient regroupées en quartiers de parcelles. Cependant, malgré des caractéristiques similaires, on ne peut les confondre avec le parcellaire des paysages issus du système d'*openfield* car la surface des champs était bien supérieure. Nous savons qu'avant l'établissement du Cadastre de Marie-Thérèse, les paysans s'étaient déjà approprié les terres sartables. La lande était probablement subdivisée en de grandes parcelles aux formes trapues. Cette hypothèse permettrait aussi d'expliquer la répartition des terres des différents propriétaires à l'intérieur du finage (voir fig. 19) ; en effet, la propriété individuelle semble répartie selon deux axes, est-ouest et nord-sud. Les terres des propriétaires Pletschet, Kempen et Greisch se concentraient principalement dans l'ouest du ban tandis que celles des propriétaires Hop et Eischen se trouvaient toutes dans l'est. D'autres propriétaires, en l'occurrence Cravat et Demuth concentraient toutes leurs terres dans le nord. Comme au niveau

de Basbellain, cette particularité découle probablement de la subdivision des voueries traditionnelles. Les récentes divisions successives entre les héritiers ont alors généré ce parcellaire similaire aux paysages d'*openfield* du Gutland[110].

Par ailleurs, au début du XIXe siècle, le finage d'Esch-sur-Sûre présentait un paysage totalement ouvert : sur le plan cadastral au 2 500e les haies sont inexistantes hormis dans la zone des anciennes terres de labour permanent au sud du village. Dans cette zone, plusieurs haies ou rangées d'arbres bordent les chemins pour ainsi protéger les parcelles limitrophes du bétail en vaine pâture. Cet espace présente aussi un parcellaire plus morcelé que les autres terres de labour. Dans le finage d'Esch-sur-Sûre comme dans tout autre finage, les très rares haies ou rangées d'arbres servaient toujours à protéger certains espaces du libre parcours du bétail.

En comparaison avec le parcellaire des autres types de terre, le parcellaire forestier était particulier. Sur le plan cadastral, les espaces forestiers, situés principalement sur les versants de vallée, sont subdivisés en parcelles de propriété individuelle dont les limites semblent avoir été tracées à l'équerre, perpendiculairement aux courbes de niveau. Ces parcelles sont relativement grandes, de tailles et de formes souvent identiques. L'impression donnée est qu'elles sont issues d'un partage récent. Néanmoins, nous ne disposons d'aucune information sur un partage communautaire. Les seules grandes parcelles forestières qui semblent avoir été exemptes de la subdivision sont quelques forêts de haute futaie, comme celles au centre de la commune. Celles-ci appartenaient à quelques grands propriétaires ne résidant pas à Esch-sur-Sûre[111]. Nous pouvons supposer qu'il s'agissait des anciennes forêts seigneuriales[112] mentionnées par certains membres de la communauté. La conservation indivise de ces étendues forestières témoigne d'une appropriation récente, en tout cas plus récente que celles des terres sartables par les membres de la communauté d'Esch. Cette particularité peut être issue de deux facteurs : soit il s'agissait d'anciens biens seigneuriaux transmis aux propriétaires de 1842, soit il s'agissait de biens ecclésiastiques ou de biens de nobles qui avaient émigrés ; ces terres ont alors été classé biens nationaux et vendues au profit de la caisse publique par les révolutionnaires français – dans les deux cas, elles n'ont, jusqu'à cette date, pas encore subi de partages héréditaires.

[110] En raison de l'absence de toute preuve concernant la vente ou le partage de terres sartables collectives (voire de leur existence) dans l'Oesling, nous supposons que, dès le lendemain de la guerre de Trente Ans, les voueries locales qui avaient survécues s'étaient immédiatement accaparées ces terres. Cette hypothèse expliquerait l'existence de grandes parcelles trapues subdivisées par la suite. En une certaine mesure, cette hypothèse est en conflit avec les propos de Karl Lamprecht (1886, *Op. Cit.*, p. 338) et de Nicolas Van Werveke (1926, *Op. Cit.*, p. 180) qui affirment que les terres de l'*outfield* ont été grignotées et englobées dans l'*infield* par les agriculteurs locaux lors des phases de pressions démographiques soutenues.

[111] Ces parcelles appartiennent à Nicolas Meyers, cultivateur d'Eschdorf (parcelles n° 780 et 792) et à Vannérus François Julien, notaire à Diekirch (parcelle n° 1110). Cette dernière est issue des biens seigneuriaux d'Esch-sur-Sûre (Jos Helbach, 2009, *Der private Grossgrundbesitz in Luxemburg im 19. Jahrhundert*, p. 276).

[112] Nous savons que des forêts seigneuriales existaient dans la justice d'Esch-sur-Sûre. Nous n'avons cependant aucune information sur leur localisation exacte. Les analyses toponymiques dans le ban d'Esch-sur-Sûre n'ont pas permis d'élucider davantage ce problème.

En conclusion, il ne nous a malheureusement pas été possible d'élucider complètement les particularités du maillage parcellaire d'Esch-sur-Sûre. En outre, l'absence d'informations historiques nous empêche d'en approfondir son analyse. Cependant, nous supposons qu'aucun système d'assolement ne fonctionnait sur les terres labourées en permanence. En ce qui concerne les terres d'essart, nous supposons qu'à l'origine, probablement au Moyen-Age, elles étaient collectives. Une appropriation ancienne[113] a alors divisé ces vastes étendues en zones privées aux formes irrégulières : les actuels quartiers de parcelles. Le partage entre héritiers a ensuite provoqué la subdivision de ces grands quartiers qui, si la surface le permettait, étaient découpés en parcelles laniérées[114]. Les espaces forestiers marqués par de grandes parcelles étaient probablement d'origine seigneuriale, noble ou ecclésiastique, et ont ensuite été vendus à plusieurs propriétaires qui les ont divisés entre leurs héritiers. En raison du morcellement modéré du parcellaire du finage d'Esch-sur-Sûre, nous pouvons supposer que le droit de partage égalitaire a été introduit peu avant la Révolution française[115].

3. *L'importance des prairies dans l'économie herbagère traduite dans le paysage par l'omniprésence de systèmes d'irrigation*

Comme nous l'avions déjà constaté lors de l'analyse de la Carte de Ferraris, dans l'Oesling du Sud, le système agraire d'*infield-outfield* avait été adapté au relief. En effet, d'un point de vue topographique, l'Oesling est composé de hautes terres découpées en lambeaux par des cours d'eau fortement encaissés. Nous avons pu distinguer deux types de finages : d'une part, les finages situés sur les hautes terres comprenant toujours des tronçons de vallée, et d'autre part les finages centrés sur les vallées tels que Esch-sur-Sûre. Nos analyses ont montré qu'hormis l'intensité des cultures sur l'*infield* – variables selon les régions – le fonctionnement de leurs systèmes agraires était identique.

[113] L'appropriation des terres sartables ne s'est probablement pas fait par le biais d'un partage égalitaire car il nous est impossible de reconnaître un système de répartition des propriétés issues d'un tel partage. Il est donc probable que les voueries ayant survécu la guerre de Trente Ans se les ont accaparé dès le lendemain de la guerre.

[114] Ainsi, les terres sartables sont subdivisées en quartiers qui regroupent des parcelles laniérées. En raison des faibles étendues de terres de labour permanent, la propriété privée n'a pas pu être divisée de cette façon, il y a eu émiettement.

[115] En effet, avant que le Gouvernement français n'instaure le partage égalitaire entre frères et soeurs, le droit d'aînesse organisait les héritages. Les gens de condition servile ne pouvaient aliéner leurs biens sans le consentement du seigneur. Les biens passaient de droit à l'aîné des enfants ; les autres enfants n'étaient strictement que des domestiques et servantes et n'avaient droit qu'à un apanage (...) (Jean-Pierre Ferron, 1853, *Essai d'un système du droit coutumier luxembourgeois*, p. 47). Néanmoins, comme le montrent nos recherches, le droit d'aînesse avait probablement été abandonné bien avant la Révolution française. Quelques générations (4-5) auraient suffi pour fragmenter le parcellaire jusqu'à l'état représenté sur le premier cadastre napoléonien. Le chercheur François Reitel (*Op. Cit.*, Tome I, p. 240) en est arrivé aux mêmes conclusions pour les régions ardennaises environnantes de l'Oesling.

Outre l'adaptation du système agraire, les communautés locales avaient réussies à mettre à profit la topographie accidentée. En effet, l'économie locale, herbagère car en grande partie dépendante de l'élevage a mis en œuvre divers systèmes d'irrigation permettant d'accroître la production de foin.

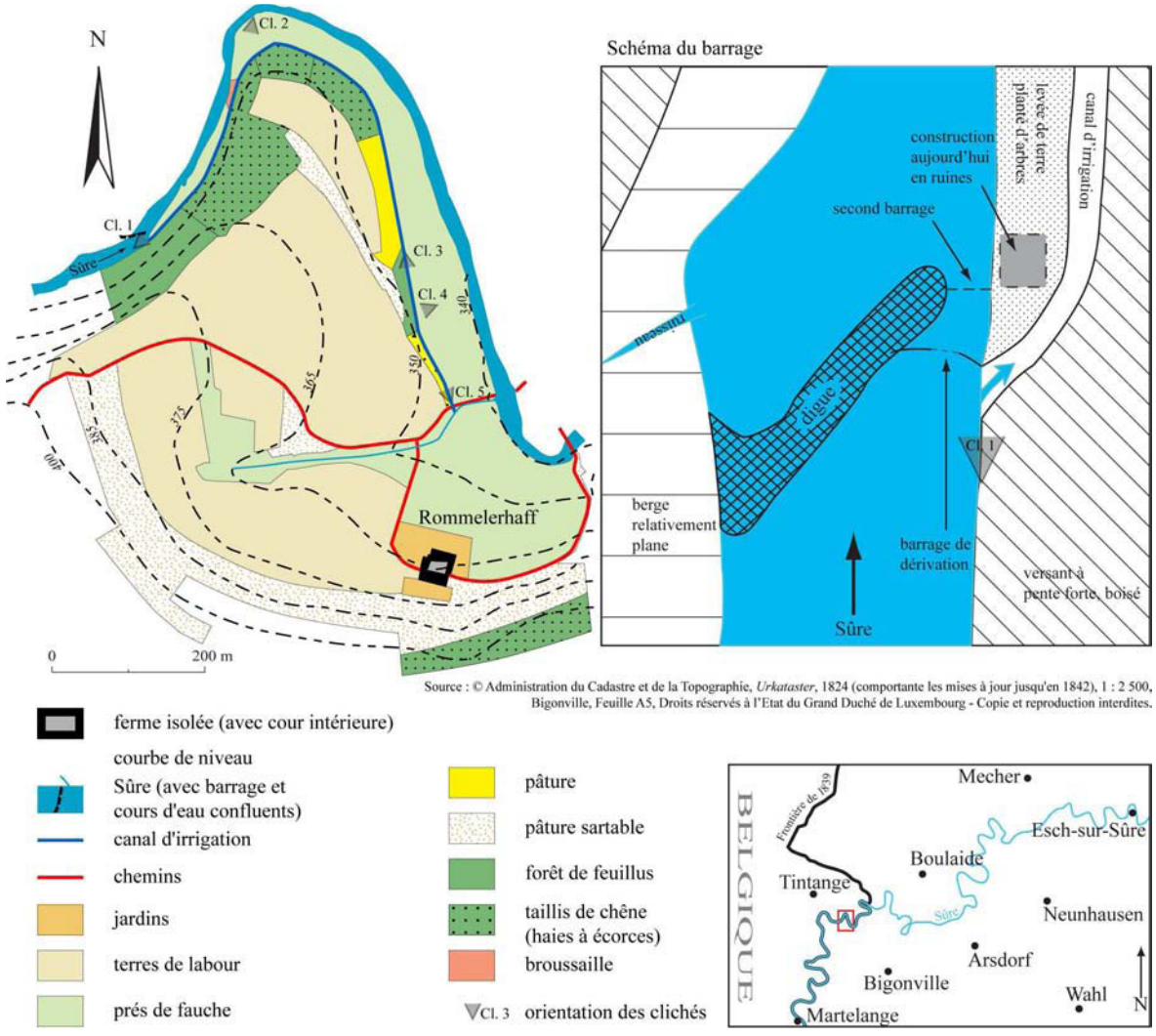
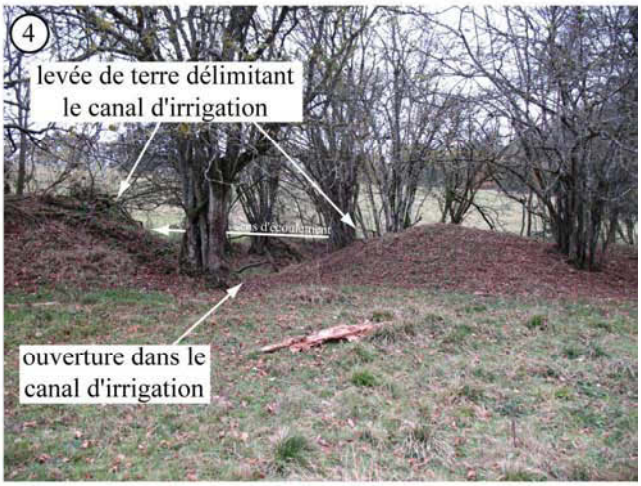


Fig. 20 (a) : <u>L'irrigation par dérivation partielle d'un cours d'eau, une technique très répandue dans les Ardennes</u>. Au Luxembourg, cet exemplaire de système d'irrigation des prés de fauche, localisé dans la vallée de la Sûre sur le territoire de la communauté de Bigonville, peut être considéré comme exemplaire pour la technique d'irrigation par dérivation partielle d'un cours d'eau. Ce croquis représente les terres appartenant au propriétaire du Rommelerhaff en 1842, toutes concentrées autour de sa ferme. Afin d'accroître la production de foin dans ses prés de fauche, il avait construit un barrage dans le chenal d'écoulement de la rivière. Le regard rapproché nous permet d'en comprendre le fonctionnement : la digue, composée de rochers et de pierres et qui rétrécit le chenal d'écoulement, permettait l'installation d'un barrage de dérivation léger, composé de dalles de schistes amovibles ; l'ensemble permettant de relever le niveau d'eau et de dériver l'écoulement dans le canal d'irrigation. Le second barrage, également constitué de dalles de schistes amovibles, permet de relever encore davantage le niveau de l'eau afin d'augmenter les quantités d'eau qui entrent dans le canal qui emmène l'eau dans les prés à irriguer. Accolée à ce système, qui permet de régler facilement les débits d'eau d'irrigation, était une construction en pierre locale aujourd'hui en ruines. Celle-ci aurait pu servir d'abri à la personne qui régulait les débits d'eau, quoiqu'il est plus probable qu'il n'en fallait pas car le système fonctionnait probablement de façon continue durant un certain temps. Le canal d'irrigation, qui transportait l'eau dans les espaces à irriguer, suivait l'écoulement naturel mais à une pente légèrement inférieure. L'espace à irriguer se trouve entre les deux écoulements.











Clichés 1 à 5 :

1) La prise d'eau d'irrigation dans la Sûre

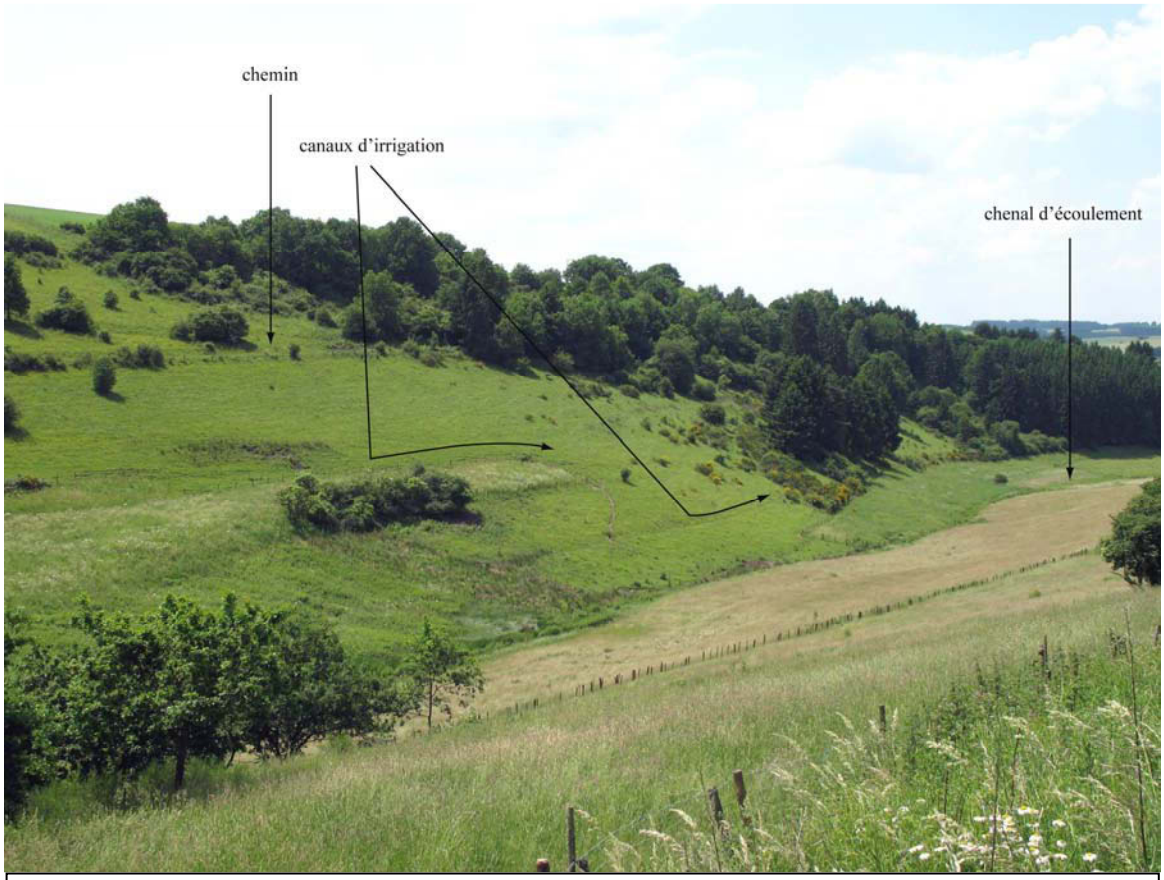
2) Les prés de fauche à irriguer

3) Le canal d'irrigation en aval

4) Une ouverture dans le canal d'irrigation

5) Portion du tracé du canal d'irrigation entaillée dans la roche

Fig. 20 (b) : <u>Le système d'irrigation des prés de fauche du Rommelerhaff aujourd'hui</u> (octobre 2007). L'observation du système sur le terrain permet aujourd'hui encore de comprendre son fonctionnement. Grâce à la digue (*Schleis* en luxbg.) et au barrage de dérivation, l'eau, dont le niveau a été relevé, entre dans le canal d'irrigation (1). D'une pente inférieure à l'écoulement naturel, le canal s'en éloigne en agrandissant ainsi la zone à irriguer (2). L'eau est acheminée par un canal bordé de levées de terre végétalisées pour les stabiliser (3). Sur son tracé, partiellement entaillé dans la roche locale (5), le canal d'irrigation présente des ouvertures permettant à l'eau véhiculée d'entrer dans les prés de fauche (4). A l'intérieur des prés de fauche, un système de billons (en enlevant temporairement des mottes de gazon ; cette pratique est peut-être à l'origine de l'actuelle microtopographie accidentée) était temporairement créé pour permettre à l'eau de se répandre de façon uniforme. Certaines sources affirment même qu'à l'intérieur de la zone à irriguer, l'eau était raclée par plusieurs ouvriers agricoles. L'analyse de photographies aériennes, voire même de cartes topographiques, révèle la présence de nombreux exemples de ce type de système, car il se reconnaît facilement dans le paysage par les haies qui bordent le canal d'irrigation. Ainsi, la plaine inondable de nombreux méandres ardennais est recoupée par une haie.



Cliché 26 : <u>Exemple de canaux d'irrigation à plusieurs niveaux du versant</u> (octobre 2007). Ce cliché, pris à Surré montre un paysage typique de l'Oesling. Il représente des prairies en pente relativement raide traversées de plusieurs replats étroits parallèles aux courbes de niveau. Invisibles à l'oeil de l'observateur non averti, ces replats sont en réalité des anciens canaux d'irrigation qui dérivaient une partie, voire la totalité, de l'écoulement naturel de l'eau d'un ruisseau dans les prairies à irriguer. Ces canaux sont ici disposés à deux niveaux, et la prise d'eau se situe bien plus en amont. Les canaux, qui suivent l'écoulement naturel en une pente légèrement inférieure, s'écartent du chenal d'écoulement naturel et agrandissent ainsi l'espace desservi par l'eau d'irrigation. Le second canal, légèrement plus haut que le premier et discernable en raison de la végétation plus foisonnante, semble ici se déverser dans le premier qui continue à longer le ruisseau naturel. Ce type de système d'irrigation, aujourd'hui en dysfonctionnement, est souvent effacé par l'érosion naturelle le long de la pente et par le passage du bétail en pâture. Tel est le cas au niveau de la haie au centre gauche du cliché, où le second canal semble être bouché et l'eau se déverse de façon incontrôlée dans les prairies créant ainsi une zone humide locale. Cependant, dans le cas présent, une source d'eau naturelle peut également être à l'origine du dysfonctionnement.

Ainsi, dans toutes les grandes vallées, nous distinguons, aujourd'hui encore, les vestiges de barrages[116] et de canaux de dérivation assurant le transport de l'eau dans les zones à irriguer. Ces canaux, à profil longitudinal moins prononcé que celui du cours d'eau, s'éloignaient du chenal d'écoulement naturel et créaient ainsi une zone susceptible d'être irriguée. A l'intérieur

[116] Il est même possible de distinguer différentes générations de tels systèmes : certains, comme par exemple à Martelinville (Sûre) paraissent relativement rudimentaires ; des levées de terres et de pierres composaient le système tandis que d'autres, comme par exemple à Wilwerwiltz (Clerve), ont été construits à l'aide de béton et sont beaucoup plus modernes. Les systèmes les plus anciens peuvent être retrouvés sur les plans cadastraux de 1842. Vers la fin du XIXe siècle et même au-delà, ces prairies sont souvent remplacées par des forêts de conifères. Aujourd'hui, en les traversant, on découvre souvent des vestiges de tels systèmes au milieu des arbres.

de ces espaces, l'eau était répande grâce à un système d'enlèvement temporaire de mottes de gazon créant un réseau de billons permettant à l'eau d'imbiber l'espace à irriguer. Ce type d'aménagement pouvait être rencontré dans toutes les vallées encaissées, indépendamment des débits véhiculés par le cours d'eau local (comparer les systèmes sur le cliché 26 et les figures 20(a) et 20(b)).

Les vallées secondaires moins encaissées étaient également aménagées de façon à être irriguées. Cependant, les systèmes qui y étaient mis en œuvre n'ont pas laissé de traces dans nos paysages actuels. En effet, la création de canaux temporaires obliques au chenal d'écoulement longitudinal à pente forte structurait par périodes les vallées secondaires en arrêtes de poisson.

d) Le système d'agriculture traditionnelle d'*infield-outfield* d'Esch-sur-Sûre et les paysages générés

Le bilan des recherches préalables nous permet d'élucider partiellement le fonctionnement du système agraire qui a organisé le paysage au cours de l'Ancien Régime. Malgré certains éléments qui n'ont pu être élucidés, les grands principes organisateurs du paysage paraissent clairs. Le système jadis en vigueur associait étroitement l'élevage et l'agriculture, mais aussi l'industrie rurale de la tannerie. Ce système peut être qualifié d'*infield-outfield*[117] ; l'*infield* consistant en les terres les plus soignées à proximité du village, l'*outfield* aux landes écobuées et aux forêts essartées. De la même façon que les autres systèmes de l'Oesling du sud, le système d'*infield-outfield* d'Esch-sur-Sûre fonctionnait de façon complémentaire avec l'exploitation des *Louhecken*.

1. Les origines du système agraire

Les résultats obtenus sont parfois ambigus et ne nous permettent pas d'expliquer l'ensemble des composantes du système ; néanmoins, ils ne nous interdisent pas d'élaborer une hypothèse sur les origines du système et sur son évolution. De plus, le nom du village – *Esch* – s'avère révélateur.

De fait, le géographe André Meynier[118] évoque une forme particulière d'organisation du territoire, voisine de l'*openfield*, appelée *Esch** : « dans toute une partie de l'Allemagne du Nord-Ouest et dans la Hollande, le dessin parcellaire régulièrement laniéré est réservé à une partie de la commune, généralement la plus proche du village primitif, située sur les sols les plus légers ou les plus fertiles : c'est l'*Esch* de Westphalie, le *Gast* de Frise. Le reste du finage est alors divisé en champs moins allongés, plus trapus, souvent enclos, les *Kampen*.

[117] Voir René Lebeau, *Op. Cit.*, p. 77.
[118] André Meynier, *Op. Cit.*, p. 19-20, 156 et 159

Exceptionnellement, l'*Esch* lui-même se divise en deux ou trois quartiers ». Il précise que ce dernier « représente alors une mise en valeur originelle tandis que les *Kampen* témoignent d'une prise de possession ultérieure du sol ».

Selon le même auteur[119], il existe encore un autre type d'organisation similaire du territoire villageois qui apparaît sous forme de « clairière d'*openfield* » dans la verdure du paysage bocager, et pouvant s'étendre sur des cantons entiers. Il s'agit là « des champagnes du Mâconnais, méjou ou trests de Bretagne bretonnante, gaigneries ou domaines de l'Armorique de langue française, coutures normandes ou limousines, akker ou velden de Flandre, infields de Norvège. Parfois divisés en quartiers (...), ils se distinguent des *openfields* typiques à la fois par leur exiguïté (2 ou 3 ha), par leur isolement au milieu du pays d'enclos (...), par la médiocrité du village (...), s'en rapprochent au contraire par l'existence ancienne ou actuelle d'obligations de culture, de publication de bans, de la vaine pâture, parfois du travail commun : bref, un micro-*openfield* avec micro-village, perdus en pays d'enclos ».

Le système agraire de l'Oesling du sud s'apparente fortement à ces deux systèmes : l'*infield* regroupe les caractéristiques du méjou tandis que l'*outfield* ressemble davantage aux structures des *Kampen*. En effet, alors qu'à proximité du village (à Basbellain) ou sur les sols les plus fertiles (Esch-sur-Sûre, sur le lobe de méandre à l'est du village) ou légers (Esch-sur-Sûre, les sols de plateaux légers au sud et à l'ouest du village) se situent les champs laniérés cultivés en permanence (*Eschflur*), le reste du finage est subdivisé en parcelles plus trapues. Ainsi, l'organisation en *infield-outfield* de l'Oesling se confond avec celle du *Esch* entouré de ses *Kampen*. Tandis que les *Esch*, avec leur organisation du territoire souvent rigoureuse, semblent davantage être des villages de colons, les méjous semblent dériver de l'évolution naturelle d'une communauté à l'intérieur de son finage.

En effet, tout porte à croire que dès le Moyen-Age, le Luxembourg était parsemé de petits hameaux composés de quelques voueries qui avaient défriché des zones de culture de forme variable en fonction de la topographie locale autour de leur espace habité. Faiblement peuplés, il n'était pas nécessaire de défricher et de mettre en culture de vastes étendues. Une grande partie, l'*outfield*, usufruitier car appartenant au seigneur local, servait alors à la pâture du troupeau[120]. Comme l'expliquaient les chercheurs Karl Lamprecht et Nicolas Van Werveke, les terres de l'*infield*[121] étaient élargies en fonction des besoins de la population. Dans la première moitié du XVIIe siècle, la guerre de Trente Ans avait comme conséquence une chute importante de la population et l'extinction de nombreux villages. Par la suite, dans l'Oesling, les voueries s'appropriaient les anciennes terres collectives au fur et à mesure que la pression démographique augmentait. Dans le Gutland, plus peuplé que l'Oesling, les densités

[119] *Ibid*., p. 31
[120] Cette hypothèse se confond avec les arguments émis par Josef Schmithüsen (*Op. Cit.*, p. 154-157, 188-189, 241-244 et 270)
[121] L'*Esch* ; nous y reviendrons à la fin de ce chapitre.

démographiques avaient probablement fait éclater les grandes voueries en une multitude de fermes de condition servile[122].

Cette redistribution des terres est susceptible d'expliquer la répartition particulière des propriétés privées des différents agriculteurs à travers le finage au début du XIXe siècle ; effectivement issus de la division des différentes voueries, les propriétés se concentraient dans certaines zones du finage[123].

Divers droits communautaires ainsi que le calendrier agricole organisaient alors le fonctionnement de l'agriculture. Afin de faire fonctionner de façon complémentaire l'agriculture et l'élevage, un pâtre faisait paître le troupeau commun dans les vastes landes, mais également sur les terres de labour permanent, soumises à une rotation individuelle par vouerie. En raison de l'absence d'un assolement communautaire, il est probable que le pâturage y était limité aux mois estivaux, des récoltes au nouvel ensemencement. Au cours du XVIIIe siècle, avec le développement de l'industrie de la tannerie, l'exploitation des taillis de chênes fut ajoutée à l'économie agropastorale locale.

Au XIXe siècle, sous l'impact de la transition démographique, le système agraire était adapté : de nouvelles terres furent défrichées au dépens des forêts, les cultures étaient intensifiées et la répartition des différents types de terre dans le finage rationalisé afin d'augmenter les rendements. De cette façon, les taillis, temporairement cultivés, s'étendaient de plus en plus sur les versants abrupts tandis que les terres planes étaient labourées de façon plus régulière.

2. Le paysage généré

Ainsi, le finage d'Esch-sur-Sûre, comme celui des communautés voisines, était subdivisé en trois grands types de terres en dehors des jardins, des *peschen*, et de l'espace bâti. En raison de la corrélation entre le type de terre, ses caractéristiques et surtout sa proximité par rapport au village, une schématisation auréolaire peut être envisagée (voir fig. 16). Néanmoins, en réalité, la schématisation était bousculée par la topographie.

Au centre du système se trouvait le village, composé de maisons typiquement ardennaises. Les fermes à large pignon[124] dominaient.

---

[122] L'obligation de nourrir une population plus importante et la nécessité de devoir faire coexister, sur un territoire délimité, l'agriculture et l'élevage, a probablement conduit à la mise en œuvre du système d'*openfield*.

[123] Cette particularité est moins marquée (voire absente) dans le Gutland en raison d'un dépeuplement moins marqué que dans l'Oesling. La redistribution des terres ne pouvait donc se faire aussi facilement. En raison des communautés plus grandes, la majeure partie des terres était cultivée de façon permanente et un assolement triennal était obligatoire pour faire fonctionner l'agriculture et l'élevage sur un territoire donné. Josef Schmithüsen discute l'hypothèse émise par Karl Lamprecht concernant l'importance des voueries dans le Gutland (*Op. Cit.*, p. 188).

[124] Georges Calteux, 1997, *D'Lëtzebuerger Bauerenhaus*, Volume I, p. 214



Cliché 27 : <u>Une ferme à large pignon à Esch-sur-Sûre</u> (juillet 2008). Sur les clichés d'Esch-sur-Sûre pris au tournant du XIXe au XXe siècle, ce type de ferme dominait la localité qui s'est développée sur un éperon rocheux. Ces grandes maisons-bloc en longueur, accédées par le mur pignon, peuvent être disposées de façon perpendiculaire à la route ou, comme ici, parallèle à la route. Cette ferme regroupe sous un même toit la partie réservée aux hommes ainsi que la partie nécessaire à l'activité agricole. Néanmoins, elle a été transformée par les occupants exerçant une activité non agricole. Nous supposons que la fenêtre au premier plan, dont le cadre diffère légèrement des autres, remplace une ancienne porte de grange. Cette particularité révèle qu'initialement, il s'agissait d'un type de ferme mixte profitant de la topographie en pente : au premier plan, nous apercevons encore le plan incliné menant à la grange haute surplombant les étables.

La première auréole autour de l'espace bâti consistait en des jardins et des *peschen*. Clôturés, ceux-ci étaient exclus de la vaine pâture. Les potagers produisaient les légumes nécessaires à l'alimentation quotidienne tandis que les *peschen*, prairies permanentes parsemées de quelques arbres fruitiers rabougris[125], fournissaient le foin nécessaire au bétail en stabulation. Il est probable que ces dernières étaient parfois directement pâturées par le bétail, sinon la clôture n'aurait pas de raison d'être et aurait été vouée à la disparition. En raison de leur utilisation quasi quotidienne, les potagers se situaient évidemment à proximité des habitations. L'industrie locale, le tissage, avait généré des jardins de dimensions parfois conséquentes en raison de la culture du chanvre, pratiquée dans les jardins.

La seconde auréole était composée des terres labourables. Leur localisation par rapport au village s'explique par le soin que l'on y apportait ; de fait, outre la fumure apportée par le troupeau qui pâturait ces terres durant la saison estivale, les propriétaires y emmenaient le

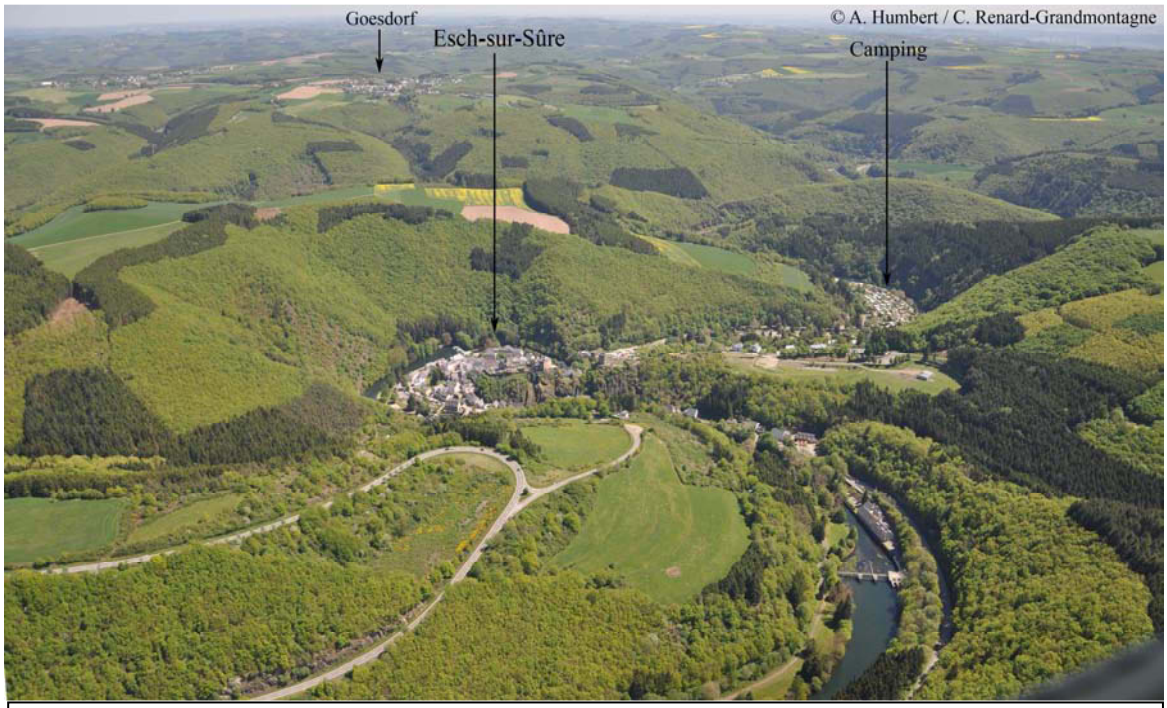
[125] Jean-Claude Grosbusch, 1983, Le parcellaire de l'Oesling, *Nos Cahiers. Lëtzebuerger Zäitschrëft fir Kultur*, p. 80.

fumier produit dans les étables, et plus tard la chaux. D'extensions limitées, nombreux étaient les paysans qui n'en possédaient pas. Ceux-ci tiraient leurs récoltes des terres d'essart.

La troisième auréole, composée des terres sartables, périodiquement mises en valeur par écobuage, ne présentait initialement aucun parcellaire fixe en raison de leur système d'exploitation. La médiocrité du sol, uniquement engraissé par les excréments du troupeau collectif, ne permettait qu'une culture temporaire, ce qui explique aussi leur localisation excentrée par rapport au village. La mise en culture pendant une ou deux années successives (seigle, avoine ou sarrasin) était interrompue par une jachère pâturée extrêmement longue variant entre 11 et 30 années pendant lesquelles la végétation naturelle reprenait ses droits. Cette pratique empêchait l'établissement d'un parcellaire fixe. En raison des vastes étendues de landes temporairement cultivées, un système d'assolement collectif ne semble pas avoir été nécessaire[126].

La quatrième auréole était composée des espaces forestiers. Outre le pâturage par le troupeau commun, les manants s'y procuraient le bois de feu et le bois d'œuvre. Certains déclarants évoquent des droits particuliers sur quelques jours des forêts seigneuriales (*Frohnbüschen*)[127]. L'auréole forestière peut encore être subdivisée en deux zones distinctes en raison des différentes essences forestières et de système d'exploitation. En effet, les limites du finage étaient occupées par la forêt de haute futaie, composée principalement de chênes et de hêtres. Coupée à blanc tous les 60 ans[128], elle était cependant pâturée en permanence par le troupeau commun. Nous n'avons rencontré aucune indication de mise en culture. Le deuxième type de forêt était les taillis à écorces, des chênes coupés à blanc tous les 20 ans. En effet, après une phase de croissance régulièrement pâturée par le troupeau commun, les paysans écorçaient les arbres, les coupaient ensuite pour finalement mettre la parcelle en valeur par essartage. Les taillis de chênes étaient généralement situés à la limite intérieure de l'auréole forestière en limite de finage, ainsi que sur les versants orientés vers le sud-est, sud et sud-ouest (les gelées printanières et automnales y sont rares ; voir croquis 17). L'importance de l'exploitation forestière dans l'économie locale a préservé son extension spatiale, au contraire de l'Oesling du nord. En outre, la topographie et les sols locaux, peu aptes à la culture céréalière, favorisaient l'implantation des taillis à écorce.

[126] L'absence d'un tel système posait cependant certains problèmes au calendrier agricole ou à la localisation des parcelles cultivées (dans la lande pâturée).
[127] Le droit d'utilisation des *Frohnbüschen* découle des *Frohndienste*, des corvées seigneuriales. Généralement, tous les membres de la communauté devaient pourvoir aux corvées seigneuriales (garde du château, fauchage du foin dans les prairies seigneuriales, etc.). Nous pouvons supposer qu'en contrepartie tous les manants avaient droit à l'exploitation des forêts seigneuriales. Cependant, le fait que seulement deux déclarants mentionnent ce droit nous laisse suggérer que les autres, considérant ce droit comme acquis et non imposable, ne l'ont pas déclaré ; ou qu'il s'agit dans ces cas de faveurs particulières du seigneur envers ces manants.
[128] Il est nécessaire de souligner que les coupes étaient très rapprochées, les récoltes ne devaient donc pas être très abondantes.



Cliché 28 : <u>Le paysage généré par le système agraire d'Esch-sur-Sûre</u> (mai 2010, vue vers l'est). Le site de la localité d'Esch-sur-Sûre a été déterminé au Moyen-Age par la position défensive du château autour duquel le village s'est développé. La répartition et l'importance des différents types de terres ont été conditionnées par le choix de l'économie, la densité démographique – donc la nécessité de production – et la topographie locale. Ainsi, les terres en altitude à droite du château et celles du camping réunies formaient environ deux tiers des terres labourables. Aujourd'hui, les terres de culture permanente sont plus étendues qu'autrefois en raison d'une pression démographique accrue dès le XIXe siècle (c'est au cours de cette période que l'espace au premier plan a été défriché et les cultures intensifiées). L'essentiel des terres de culture – les essarts – se situait pourtant sur les hautes terres, plus faciles à travailler que les versants qui étaient le plus souvent réservés à la forêt. Celle-ci est encore composée en grande partie de taillis de chênes, héritage d'une industrie tanière autrefois florissante. Les haies à écorces étaient également cultivées par essartage à des intervalles réguliers. Dès la fin du XIXe siècle, plusieurs parcelles ont cependant été replantées d'épicéas, conifères à croissance rapide. Le reboisement a également touché des espaces autrefois cultivés mais moins accessibles en raison d'une certaine rationalisation de l'agriculture mais également à cause de l'importation d'une partie de la production agricole. Sur les versants, nous distinguons encore quelques friches dont certaines sont marquées de touffes jaunes ; il s'agit de genêt, plante qui envahissait traditionnellement les landes. Ce paysage pittoresque génère aujourd'hui une importante activité touristique.

Le système de mise en valeur temporaire des forêts (quatrième auréole) et des landes (troisième auréole) impliquait que les limites entre les deux composantes du système étaient floues ; il était effectivement impossible de désigner clairement la lisière forestière. La situation était probablement similaire entre l'*infield* et l'*outfield* car la durée des jachères devait être croissante au fur et à mesure que l'on s'éloignait du village.

Les prairies productrices de foin étaient en bordure des cours d'eau. Leur valeur pour les paysans est traduite par le parcellaire fortement morcelé, phénomène qui peut encore être observé sur les plans cadastraux de 1842. Divers systèmes d'irrigation (dérivation par barrage d'une partie de l'écoulement d'un cours d'eau dans les prairies à travers un canal, petits canaux temporaires partant en forme d'arrêtes du ruisseau central ou encore, lacs d'emmagasinement de

l'eau destinée à l'irrigation[129]) sont visibles sur les plans cadastraux. Ceux-ci soulignent l'importance de l'élevage pratiqué dans cette région où les prairies étaient peu étendues.

L'*infield* mais aussi l'*outfield* changeaient d'aspect selon les saisons. Dans les terres labourables de l'*infield*, la semence des grains en automne (céréales d'hiver) et au printemps (céréales de printemps) ainsi que leurs récoltes vers la fin du mois de juin et en août, généraient un paysage variable au cours de l'année, non seulement en ce qui concerne la phase de croissance des céréales, mais aussi la présence du troupeau sur les terres non ensemencées.

Les terres sartables de l'*outfield* étaient composées de vastes espaces dominés par la végétation naturelle. Ces landes à genêt étaient entrecoupées de zones cultivées temporairement, qui se déplaçaient tous les 2 à 3 ans. L'ensemble des terres non ensemencées était parcouru par le troupeau communal. Celui-ci était surveillé par le berger qui veillait à ce qu'aucune bête n'entre dans les zones de culture. Dans le cadre de ce système, les forêts étaient surexploitées, non seulement par la demande proto-industrielle (les tanneurs et les charbonniers), mais surtout en raison de la pratique du pâturage par le bétail, qui se composait principalement de chèvres et de moutons. Les droits divers, comme la chasse, la pêche, la collecte de bois (*Holzrecht** en luxbg.), la paisson, mais surtout la vaine pâture permettaient à chaque membre de la société, indépendamment de sa propriété privée, de garder quelques bêtes. Ainsi, ce système assurait la survie des plus pauvres.

Le système d'agriculture traditionnelle de l'Oesling du sud avait donc généré un paysage complexe et très hétérogène. Cependant, les conséquences de l'explosion démographique ont introduit de nombreuses mutations en raison des limites du système traditionnel et de la nécessité d'adaptation.

Les deux systèmes agraires qui étaient à l'origine des paysages de l'Oesling du sud et du nord sont donc très différents de ceux qui ont jadis façonné les paysages du Gutland. Les deux associent un *infield* et un *outfield* complémentaires. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à élucider avec certitude le fonctionnement, et par conséquent l'organisation interne de l'*infield*. Néanmoins, la majeure différence systémique, et donc paysagère, semble être issue d'un *outfield* dans lequel l'importance de la forêt était plus grande dans le sud de l'Oesling que dans le nord. Nous pourrions argumenter que les vallées fortement encaissées de l'Oesling du sud présentaient des surfaces peu aptes à la culture agricole. Néanmoins, cette différence ne peut être simplement liée à la topographie locale car l'analyse de la répartition forestière sur la Carte de Ferraris d'Esch-sur-Sûre (voir fig. 15) montre que d'importantes zones de hautes terres à la topographie plane étaient couvertes de forêt. La communauté locale avait choisi de réserver ces

[129] Des traces de tels systèmes peuvent aujourd'hui être observées dans de nombreuses vallées de l'Oesling du Sud. Certains, probablement les plus anciens, sont visibles sur les plans cadastraux (lacs de retenue d'eau d'irrigation dans la vallée de la *Rackebaach* à Esch-sur-Sûre, dérivation de l'eau de la Sûre sur les terres du Rommelerhaff à Martelinville, etc.).

zones à la forêt au lieu de les mettre en valeur de façon très extensive, comme c'était le cas dans l'Oesling du nord[130]. L'importance, la préservation et la répartition de la forêt étaient donc étroitement liées à sa place dans le système agraire traditionnel, agro-sylvo-pastoral. La rationalisation de la répartition des cultures a ultérieurement limité la forêt aux espaces de pente, ce qui, par ailleurs, n'empêchait pas leur mise en culture temporaire.

Le système agraire qui a organisé les paysages du Gutland est beaucoup moins extensif en raison d'une densité démographique supérieure et d'une meilleure productivité des sols. En essayant de combiner l'agriculture, l'élevage et la sylviculture sur un territoire donné, le système développé devait être organisé en collectivité.

[130] Ceci est d'autant plus vrai lorsque nous comparons les surfaces des finages de Basbellain et d'Esch-sur-Sûre : le premier (729 ha) excède le second (679 ha) de 50 ha ! Nous n'avons aucune information sur la population d'Esch-sur-Sûre, mais en tant que siège seigneurial, nous supposons qu'elle était bien supérieure à celle du village rural de Basbellain. Les différences pédologiques seules ne peuvent avoir causées cette différence.

B) LE SYSTEME D'*OPENFIELD* DU GUTLAND

Afin d'analyser les systèmes agraires traditionnels du Gutland, cinq finages ont retenu notre attention. A partir de la description paysagère préalable, deux exemples typiques ont été retenus, à savoir Berdorf, représentatif du plateau de la côte du grès de Luxembourg et Leudelange, finage typique de la plaine du sud-ouest luxembourgeois. La description des paysages actuels a relevé certaines particularités locales qui se manifestaient déjà dans les paysages d'antan, notamment l'ouverture des paysages vallonnés dans la plaine et les clairières cultivées autour des villages sur les plateaux forestiers.

Cette étude ne serait pas complète si nous n'avions pas analysé des finages situés sur la limite des deux entités paysagères : Lorentzweiler, d'une part, localisé au pied du versant droit de l'Alzette, et Differdange, d'autre part, placé au pied de la côte du Dogger, où l'activité industrielle avait déjà une certaine importance au cours de l'Ancien Régime. Nous avons également analysé les conséquences de la situation exceptionnelle du partage d'un même finage entre les villages d'Oberanven, Hostert et Rameldange.

1) Berdorf, un système d'*openfield* de plateau

Outre son paysage de clairière forestière, la commune de Berdorf abrite de nombreux éléments isolés. Pour ces raisons, nous l'avons jugé exemplaire pour les finages établis sur le plateau de la côte du grès. En effet, la présence de nombreux éléments isolés est flagrante ; à l'instar du plateau qui est parsemé de fermes isolées, les vallées sont jalonnées de moulins. Cette particularité est également à l'origine du nom d'une rivière particulière ; nom qui aujourd'hui a été repris pour désigner un espace agrandi marqué de formations rocheuses particulières, et de ce fait convoité par le tourisme vert : le Mullerthal (« La vallée des meuniers », également la Petite Suisse luxembourgeoise). La fissuration de la couche du grès de Luxembourg, localement plus prononcée, est à l'origine d'un paysage varié de blocs rocheux tombés, d'abris sous roche, etc.

a) Le paysage de clairière forestière du finage de Berdorf vers la fin de l'Ancien Régime

1. Le paysage de clairière ouverte de Berdorf

Durant l'Ancien Régime, le paysage du territoire organisé par la communauté de Berdorf, tout comme celui des autres communautés installées sur le plateau de grès, ressemblait à un vaste espace forestier interrompu par une zone défrichée centrée sur le lieu habité, le village ou l'un des nombreux éléments isolés.

A l'intérieur de cette clairière, trois auréoles pouvaient être distinguées. Autour du noyau central de l'espace bâti, la première couronne était composée des jardins et des vergers. Ceux-ci étaient séparés des terres labourables par plusieurs prairies, qui, en raison de leur discontinuité, ne formaient pas de véritable couronne. Ainsi, la seconde auréole était composée des terres labourables qui dominaient le paysage. A certains endroits, comme au sud et à l'est du village de Berdorf et sur le talus de côte, elles étaient parsemées d'arbres isolés. La troisième et dernière auréole, en limite de finage, était dominée de forêts de feuillus. L'importance des fermes isolées, caractéristique du nord-est du Gutland, se vérifie également sur l'actuel territoire communal de Berdorf. Selon la Carte de Ferraris, outre une petite zone à proximité de la ferme isolée Hamhaff, les landes à bruyère étaient totalement absentes du paysage de Berdorf.

D'un point de vue topographique, le finage de Berdorf, situé sur le plateau de côte, est isolé des territoires environnants par le talus vigoureux de la côte du grès de Luxembourg et les versants de vallée de plusieurs cours d'eau. La structure monoclinale des couches du Lias inférieur, à l'origine de la cuesta du grès de Luxembourg, se prolonge au-delà des frontières nationales jusque dans la région de Trèves en Allemagne (Golfe de Luxembourg ou *Trierer Bucht* en allem.).

Généralement, la délimitation des finages traditionnels se retrouve encore aujourd'hui dans les limites des sections communales actuelles. Or, au niveau de Berdorf, la situation est plus compliquée car l'analyse de divers documents a révélé certaines différences.

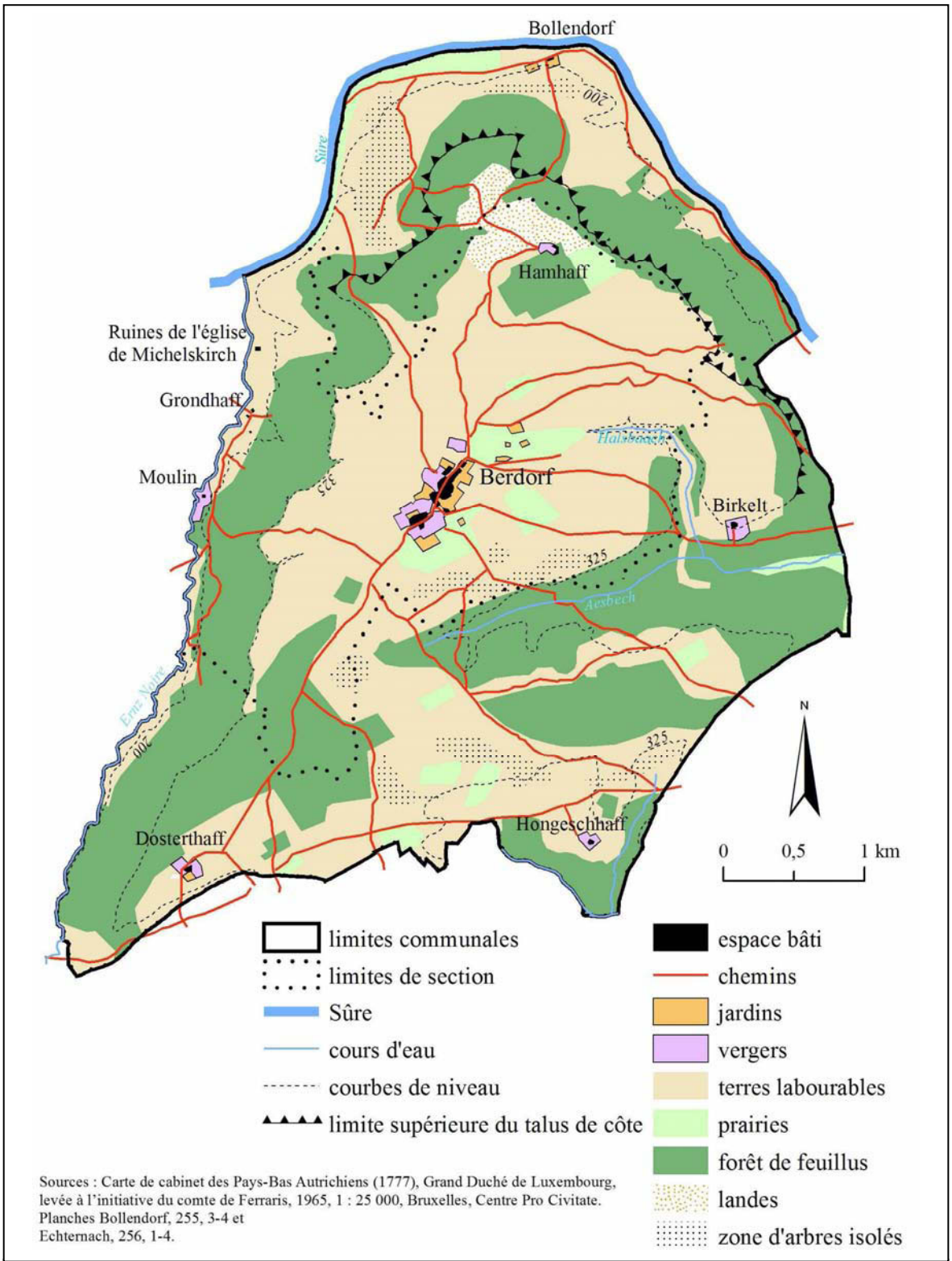


Fig. 21 : <u>L'actuelle commune de Berdorf en 1777.</u> En contemplant ce paysage, l'observateur peut avoir l'impression qu'il s'agissait d'un vaste espace forestier entrecoupé des espaces défrichés de communautés villageoises et de fermes isolées. L'organisation traditionnelle du paysage de l'actuelle commune de Berdorf pouvait être subdivisée en trois zones marquées par des caractéristiques variées. D'abord, le village central, situé sur le plateau de la côte du grès de Luxembourg et entouré de ses terres, apparaissait comme une clairière forestière. A de nombreux endroits sur le plateau et sur les versants, nous distinguons des zones parsemées d'arbres isolés ; il s'agit des ancêtres des actuelles *Streuobstwiesen*, qui jadis couvraient des espaces bien plus vastes. Ensuite, cet espace était entouré de raides versants de vallée parfois intégralement boisés. La partie inférieure du vigoureux talus de côte au nord de la commune était dominée par une seule ferme isolée, qui appartenait au village de Bollendorf, situé sur la rive gauche de la Sûre (actuel territoire allemand). Finalement, les espaces sud et est du plateau, largement forestiers, étaient dominés par quatre fermes isolées, elles aussi entourées de terres agricoles. Le paysage est donc organisé par deux types de structures : le village rural et les fermes isolées.

2. *Les limites du finage traditionnel de Berdorf*

Afin de retrouver les limites du finage traditionnel de Berdorf, certaines explications préalables sont nécessaires. Dans le chapitre sur l'approche méthodologique de ce travail de recherche, notamment dans la partie concernant l'*Urkataster*, nous avons vu que le tracé des limites des finages traditionnels du Luxembourg persiste jusqu'à aujourd'hui dans les limites administratives. En prenant en compte les analyses précédentes de Basbellain et d'Esch-sur-Sûre, nous avons rencontré les trois cas de figure possibles ; tandis que le finage d'Esch-sur-Sûre constitue à lui seul une commune[131], le finage de Basbellain a été réuni avec celui de plusieurs villages voisins au sein d'une même commune[132]. Le village de Berdorf, de dimensions plus importantes qu'Esch-sur-Sûre, illustre la troisième situation du partage d'un finage en plusieurs sections communales. Néanmoins, comme le prouveront les explications suivantes, chaque situation est à analyser en détail.

D'après le Cadastre de Marie-Thérèse, nous savons qu'avant la Révolution française, la communauté de Berdorf, soumise à la justice de Consdorf (localité située au sud de Berdorf), faisait intégralement partie de la seigneurie de Beaufort (localité située au nord-ouest de Berdorf)[133]. La communauté se composait du village de Berdorf ainsi que de cinq censes* isolés, à savoir le Dosterterhaff, le Hongeschhaff, le Grondhaff, la ferme isolée de Birkelt[134] et le moulin[135], tous visibles sur les figures 21 et 22. La ferme isolée Hamhaff[136] et les extensions du village de Bollendorf (une ferme isolée) sur le versant droit de la Sûre, situées sur les limites du finage de Berdorf, faisaient partie de la communauté de Bollendorf, dont le village central se situait sur la rive gauche de la Sûre.

[131] Le village d'Esch-sur-Sûre, dominé par le château seigneurial, était suffisamment grand pour ne pas être réuni avec des villages voisins au sein d'une même commune.
[132] L'exiguïté du village a mené à son regroupement avec plusieurs autres villages d'approximativement la même taille.
[133] A.G.R, C.D.L., 31 ; voir la question 31.
[134] Le lieu dit de Birkelt est parfois indiqué comme village (*Ibid*. Question 9) malgré le fait qu'il s'agisse d'une ferme isolée (le plus souvent, la communauté a évoqué le *Hoffmann*, l'exploitant de la ferme isolée). Ceci découle probablement du fait que cette ferme occupait de nombreux journaliers qui y résidaient avec leurs familles, mais seul l'exploitant faisait réellement partie de la communauté.
[135] *Ibid*. Question 1.
[136] Le Hamhaff appartenait à l'abbaye d'Echternach ; en 1797, il fut confisqué par les révolutionnaires français et vendu comme bien national (Jos Helbach, 2009, *Op. Cit.*, p. 214). Selon un dénombrement des feux de 1611 (A.N.L., A XIII, 6-3(306)), il faisait partie de la mairie de Bollendorf.

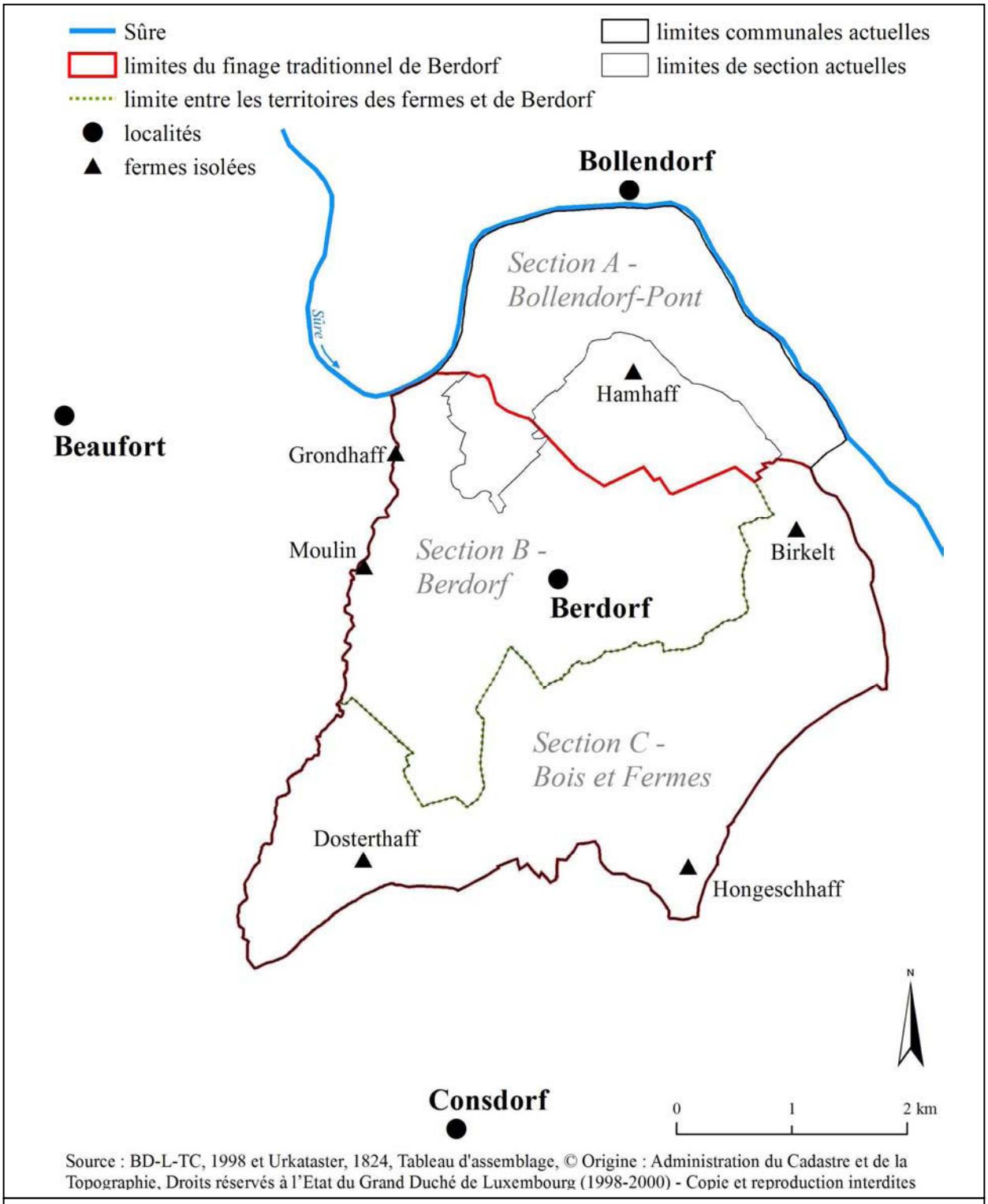


Fig. 22 : <u>Les limites du finage de Berdorf analysées à partir des limites administratives actuelles.</u>
Actuellement, le territoire communal de Berdorf est subdivisé en trois sections (trait noir) : la section A de Bollendorf-Pont, la section B de Berdorf et la section C dite « Bois et Fermes ». *A priori*, nous pourrions supposer que le finage traditionnel de Berdorf était formé par les terres appartenant au village (section B) ainsi que par les terres des fermes isolées qui l'entouraient (section A et C). Pour des raisons de commodité administrative le finage aurait alors été détaché des fermes, administrées séparément. Or, nous savons qu'en 1768 le finage de Berdorf regroupait les terres de la communauté y compris celles appartenant au moulin et aux censes du Dosterterhaff, du Grondhaff, du Hongeschhaff et de Birkelt, au contraire de celles du Hamhaff, que pourtant l'actuelle section B inclut. L'observation approfondie de l'*Urkataste*r nous fait remarquer qu'une modification des limites a eu lieu : les limites actuelles (en noir) remplacent les limites antérieures (en rouge). En effet, contrairement au finage traditionnel, la section communale de Berdorf englobe le Hamhaff, et en contrepartie, a transféré une partie de ces forêts à la section A de Bollendorf. Nous en ignorons cependant les raisons. Par ailleurs, nous ne disposons d'aucun élément nous permettant d'avancer que cette modification soit liée au changement de la frontière nationale en 1815.

Actuellement, les limites administratives de la commune Berdorf subdivisent le territoire en trois sections (section A de Bollendorf-Pont, B de Berdorf et C dite « Bois et Fermes »). *A priori*, les extensions de l'ancien finage de Berdorf comprenaient la section B de Berdorf et la section C appelée « Bois et fermes »[137].

Néanmoins, la ferme isolée Hamhaff[138] est, contrairement à la situation d'avant la Révolution française, également comprise dans la section de Berdorf. Dans le découpage actuel, la section A de Bollendorf-Pont comporte donc seulement les extensions du village de Bollendorf sur le versant droit de la Sûre ainsi qu'une excroissance vers le sud comprenant un espace forestier indiqué comme « bois communal » sur le tableau d'assemblage de l'*Urkataster*.

Les origines de ce découpage sont donc plus complexes. En effet, le tableau d'assemblage de l'*Urkataster* indique un changement de limite entre les sections A et B. De fait, au début du XIXe siècle, l'entaille de la section de Berdorf au nord-ouest du territoire, appartenant aujourd'hui à Bollendorf, faisait partie de Berdorf, tandis que la ferme isolée de Hamhaff, qui concentre toutes ses terres autour d'elle, était auparavant intégrée à la section de Bollendorf (voir fig. 22). Comme il ne nous a pas été possible de retrouver la loi à l'origine de ce changement, nous en déduisons qu'il a été effectué avant 1839 ; année à partir de laquelle les structures du Gouvernement luxembourgeois ont été élaborées.

Nous supposons donc que les limites du finage de Berdorf étaient initialement retenues pour créer la section B, ce dont témoigne la limite dessinée sur les plans de l'*Urkataster*. La section C en a été détachée pour des raisons de simplification administrative. Le rattachement du Hamhaff à la section B de Berdorf était probablement lié au rachat par un résident de Berdorf[139] de plusieurs vastes parcelles enclavées dans les terres de la ferme. Au contraire, les raisons pour lesquelles l'espace forestier au nord-ouest de Berdorf a été détaché de la section B et rattaché à Bollendorf-Pont nous échappent complètement, surtout que d'après les registres du cadastre, nous savons qu'il était exploité par la communauté de Berdorf.

Ainsi, nous pouvons conclure que l'ancien tracé de la limite de section épousait bel et bien les limites du finage traditionnel.

---

[137] Pour des raisons de simplicité administrative, les trois fermes isolées forment une section différente de celle de Berdorf.

[138] Pierre Ruppert, 1899, *Circonscription du Pays Duché de Luxembourg et Comté de Chiny en Quartiers, Hauts-Commands, Justices, Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, Moulins, Censes, Forges etc., d'après le Cadastre de Marie-Thérèse en 1766 – 1771*, 105 p. Le Hamhaff, quoique représenté sur la Carte de Ferraris (1777, voir fig. 21), n'est pas mentionné dans le recensement de Pierre Ruppert, basé sur le Cadastre de Marie-Thérèse (1768).

[139] La figure 24, qui représente le morcellement de la propriété sur le territoire de la section de Berdorf, montre que les terres du Hamhaff présentaient plusieurs enclaves appartenant à un autre propriétaire résidant à Berdorf (Bernard Wagner). Imposer les deux propriétaires dans une même section est alors plus commode d'un point de vue administratif que d'imposer Théodore Pletschet, propriétaire de la ferme Hamhaff à Bollendorf-Pont et Bernard Wagner à Berdorf. De plus, un transfert de terres d'une section à l'autre n'avait pas d'impact réel car l'ensemble des taxes revenait à la commune entière.



Cliché 29 : <u>La localité de Bollendorf séparée de son extension sur la rive droite de la Sûre</u> (mai 2010, vue vers l'est). Traditionnellement, le finage de Bollendorf occupait les deux versants de la Sûre mais la localité s'étendait essentiellement sur la rive gauche (sur la gauche du cliché) de la Sûre à proximité du château médiéval (ultérieurement modernisé). Sur la rive droite n'existait qu'une ferme. Depuis 1815, la frontière nationale entre l'Allemagne et le Luxembourg épouse le cours de la Sûre. Nous pourrions en conclure que la communauté de Bollendorf a perdu une partie de son territoire pour des raisons de politique internationale. Or, nos recherches ont prouvé qu'en réalité, la frontière naturelle que représentait à cette époque la Sûre a déterminé la limite communale – cette dernière ayant été établie avant le démembrement du Duché du Luxembourg – entre les finages de Bollendorf et Berdorf, situés sur le plateau à droite du cliché. De plus, au contraire de la Carte de Ferraris (1777), qui indique seulement la présence de quelques îles au milieu de la rivière, l'*Urkataster* indique un pont traversant la Sûre. Outre les développements résidentiels récents, le paysage actuel du versant droit de la Sûre – parsemé de vergers et d'arbres fruitiers – rappelle *a priori* celui représenté sur la Carte de Ferraris. Néanmoins, l'omniprésence de vergers semble accentuée et les haies parallèles aux courbes de niveau semblent être apparues plus récemment. En général, la forêt de feuillus et les prairies se sont étendues au détriment des terres de culture.

Par ailleurs, en 1815, sous les effets du congrès de Vienne, des territoires au-delà des cours d'eau frontaliers orientaux (Our, Sûre et Moselle), dont Bollendorf, ont été détachés du Duché de Luxembourg et attribués à la Prusse[140]. A l'époque de la mise en place du découpage communal, le village de Bollendorf, situé sur la rive gauche de la Sûre, faisait donc toujours partie du Duché de Luxembourg. C'est pour cette même raison que le tableau d'assemblage ne mentionne pas la frontière nationale que représente aujourd'hui la Sûre.

Aucune indication ne met en doute l'appartenance de la section A de Bollendorf à la commune de Berdorf dès la mise en place du cadastre à l'époque française, donc avant

[140] Le congrès de Vienne marque également la fin de la domination française et les débuts de la période néerlandaise du Duché de Luxembourg.

l'annexion de territoires par la Prusse. Ainsi, nous pouvons conclure que le territoire de Bollendorf-Pont a été rattaché à la commune de Berdorf à cause de la frontière naturelle que pouvait représenter la Sûre à cette époque. Le finage de cette communauté n'a donc pas été amputé de certaines parties de son territoire pour des raisons de politique internationale, mais au contraire pour les nouvelles limites communales censées suivre les barrières naturelles.

Cependant, malgré ces changements d'ordre administratif, le fonctionnement du système de mise en valeur du territoire mis en œuvre par la communauté persistait ; en effet, la forêt entre le Hamhaff et la ferme isolée appartenant à Bollendorf était la forêt communautaire *Fënnefter* de Bollendorf. Celle-ci a été rachetée par l'Etat luxembourgeois à l'Allemagne en 1914, ce qui prouve la continuité du fonctionnement traditionnel[141].

Ces deux exemples au sein d'une même commune illustrent que les limites de section représentent effectivement le plus souvent les limites de finages traditionnels, mais que chaque cas est à analyser séparément car certaines modification ont pu avoir lieu, qu'elles soient ultérieures (échange de terres entre les sections A et B de Berdorf) ou liées à l'époque de mise en place du cadastre (les limites communales de Bollendorf obéissent au principe que les nouvelles limites doivent suivre les barrières naturelles).

b) Le système d'agriculture traditionnel d'*openfield* de Berdorf

Selon le Cadastre de Marie-Thérèse[142], en 1768, la communauté de Berdorf se composait de 34 personnes, 30 chefs de famille résidant au village même, 4 propriétaires de fermes isolées (Grondhaff, Birkelt, Dosterterhaff et Hongeschhaff) et du meunier[143]. La population totale peut alors être estimée à 182 personnes[144].

A la deuxième question de la déclaration de la communauté, qui concerne les droits communs, la communauté a déclaré que ceux-ci résidaient dans « les terres, prairies, jardins, forêts, droit de parcours sur les terres du finage et droit de paisson des porcs »[145]. Cette réponse nécessite davantage de précisons données dans les réponses aux questions suivantes. En réalité, la communauté possédait (outre la maison du vicaire et des trois maisons de pâtres) en commun des jardins (68 perches carrées ; 0,15 ha), des prairies (5 journaux ; 1,8 ha), des terres de culture

[141] D'autant plus que la forêt au nord du Hamhaff était la forêt communautaire « *Fënnefter* » de Bollendorf. Par ailleurs, celle-ci a été rachetée par l'Etat luxembourgeois à l'Allemagne en 1914 (Jos Helbach, 2009, *Op. Cit.,* p. 213).
[142] A.N.L., A XIV, Liasses 215 et 216.
[143] A.G.R., C.D.L., 31, Question 1.
[144] Le coefficient de multiplication est basé sur des informations du village de Basbellain où une famille se composait en moyenne de 5,2 personnes. Voir p. 71.
[145]« [*Die gemeine Nutzbarkeit eines jeden besteht*] *im land, wiessen, garten, büschen, weidgang, und acker.* » A.G.R., C.D.L., 31, Question 2.

labourées tous les 15 ans (79 journaux et 138 perches carrées ; 28,5 ha) et des forêts (1 083 journaux ; 386,4 ha)[146].

L'usufruit[147] de ces terres a été éclairé dans la septième question qui précise que la communauté jouissait des terres sartables, partagées en lots égalitaires et des prairies partagées annuellement, tandis que les pâtres exploitaient les jardins.

En l'absence d'une indication sur le système de rotation sur les terres communes temporairement labourées, nous supposons qu'à l'image des terres sartables privées, les terres sartables communautaires nécessitaient un repos de 15 ans. Ainsi, le système de partage de ces terres aurait était renouvelé tous les 18 ans, pour une durée de 3 ans[148]. Ce système aurait mis à la disposition de chaque cultivateur un peu moins d'un hectare (0,84 ha) de terres susceptibles d'être mises en valeur à de longs intervalles. Ou alors, pour défruiter les terres sartables communes, celles-ci étaient subdivisées en une dix-huit soles dont 3 étaient annuellement subdivisées entre les membres de la communauté. De cette façon, le lot attribué à chaque cultivateur aurait été inférieur en surface (4,66 a par sole, 14 a par an[149]), mais aurait permis une mise en culture annuelle. En outre, ce système aurait laissé des surfaces contiguës non négligeables en jachère, disponibles à la pâture du troupeau commun.

L'exploitation de la forêt communautaire, qui se composait de forêts mélangées et de taillis, a été éclairée dans la neuvième question. La communauté y a déclaré que chaque membre de la société avait droit à sa part de bois de feu et de bois d'œuvre[150]. Néanmoins, nous ne savons pas si le bois était récolté en commun et si ensuite chacun avait droit à sa part (comme à Differdange) ou si le canton à exploiter était subdivisé en lots attribués à chacun ; la coupe aurait alors été effectuée individuellement par chaque manant (comme à Leudelange).

En outre, la réponse à la neuvième question précise les cas particuliers des fermes isolées qui n'avaient droit à la collecte de bois mort que dans certaines parties réduites des forêts communautaires. Ainsi, les fermes de Birkelt et Hongeschhaff, tout comme la communauté, avaient le droit de collecter leur bois dans l'ensemble des forêts communautaires. Au contraire, le Dosterterhaff, le Grondhaff et le meunier avaient seulement droit à l'exploitation de 433 journaux et 13 perches carrées (154,5 ha ; 40 % de la forêt communautaire), respectivement 300 journaux et trois quarts et 8 perches carrées (107,3 ha ; 28 % de la forêt communautaire) et 534 journaux et un quart et 78 perches carrées (190,8 ha ; 49 % de la forêt communautaire) de forêt.

[146] *Ibid.*, Question 3, 6 et 8.
[147] Nous n'avons trouvé aucune mention des droits de glanage* et de chaumage*.
[148] Malheureusement, les cultures pratiquées n'ont pas été indiquées. Cependant, nous pouvons supposer que, comme sur leurs terres sartables privées, les cultivateurs faisaient suivre 3 années de culture (une de seigle et deux d'avoine ; voir leurs fiches de déclaration individuelles, A.N.L., A XIV, Liasses 215 et 216).
[149] 15 années de jachère étaient suivies de 3 années de cultures assolées ; cela faisait un total de 18 soles dont 3 étaient annuellement en culture.
[150] A.G.R., C.D.L., 31, Question 9. La communauté n'a pas précisé s'il s'agissait des coupes de bois annuelles ou de récoltes de bois mort.

La Ville d'Echternach (site de la haute justice), située au sud-est de Berdorf, avait également droit à la collecte du bois mort dans une partie des forêts de la communauté[151] (147 journaux ; 52,4 ha). Les nombreux usagers de la forêt usufruitière et l'absence apparente d'un système d'exploitation[152] nous permettent de conclure que la forêt était surexploitée ; elle devait être dans un état lamentable.

Selon les Coutumes générales de 1623, le droit de parcours du bétail comportait – hormis les jardins et les vergers – toutes les terres non-ensemencées du finage[153]. *Äänsrecht* de chaque membre de la communauté de Berdorf, celui-ci s'étendait sur l'ensemble des terres hors culture du finage, communautaires et privées. Le troupeau communal, comprenant également les bêtes des propriétaires de fermes isolées, était guidé par les pâtres villageois sur les terres à pâturer[154]. Le droit de paisson des porcs était organisé en fonction de la disponibilité de nourriture dans la forêt ; de fait, selon les années, la communauté décidait du nombre de porcs admis dans les forêts communautaires, quantité alors divisée entre les membres de la communauté[155]. La communauté de Berdorf entretenait trois pâtres, ainsi que son vicaire. La présence de trois pâtres témoigne d'un troupeau important[156] (nous pouvons supposer que les pâtres, au nombre de trois se répartissaient le bétail en fonction de sa nature (bovin, porcin et ovin) et par conséquent en fonction du lieu de pâture).

Les analyses préalables, qui nous ont permis d'élucider de nombreuses caractéristiques du fonctionnement de cette communauté, ont confirmé que le système agraire était organisé de façon à faire coexister l'agriculture et l'élevage sur un territoire donné. A présent, les fiches de déclaration individuelle permettront d'analyser le fonctionnement de chaque ferme intégrée dans la communauté de Berdorf.

Quasiment chaque membre de la communauté possédait sa maison (généralement avec étable et place du tas de fumier), son jardin[157], ainsi que des parcelles de terres labourables et

[151] *Ibid*., Question 21.
[152] Les Coutumes générales de 1623 précisent cependant que la forêt était subdivisée en cantons exploités l'un après l'autre. Jean-Pierre Ferron, *Op. Cit.*, p. 28.
[153] *Ibid.* L'article XXIII du titre 18e.
[154] A.G.R., C.D.L., 31. La 13e question précise que les propriétaires des fermes isolées disposaient également du droit de parcours sur les terres du finage. *Ibid*., Question 21. La Ville d'Echternach avait le droit de pâture sur 70 journaux (25 ha) des terres de Berdorf. Il a été précisé que ce droit entre en vigueur dès le troisième jour, probablement pour laisser la priorité au troupeau de la communauté.
[155] *Ibid.* Cette information a été recueillie dans la 16e question concernant la propriété ecclésiastique dans le finage. La communauté y a précisé que si le droit de paisson communautaire s'exerçait, le vicaire aurait droit d'envoyer dans le forêt autant de porcs que chaque autre membre de la communauté.
[156] Malgré l'absence de données chiffrées, cette hypothèse est confirmée par les mémoires qui accompagnent la Carte de Ferraris : en décrivant la région d'Echternach (ville voisine localisée au sud-est de Berdorf) ces mémoires militaires signalent l'importance du commerce de bestiaux. (Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 180)
[157] Les manants indiquent quasiment toujours que leurs jardins servaient à produire des fruits (*Obst*), des légumes (*Speissen*, ce terme est ambigu ; il se rapproche du terme allemand de *Speisen*, signifiant « nourritures ».) et de l'herbe (*Gras*).

sartables. Rares sont les propriétaires ne possédant que des terres labourables ou sartables. Chaque propriétaire disposait aussi d'une certaine surface de prairies, dont certaines étaient entourées d'une clôture (*peschen*). De nombreux propriétaires possédaient des taillis de chênes.

L'ensemble des propriétaires de terres labourables a déclaré pratiquer une rotation triennale sur leurs terres labourables. Ils semaient le plus souvent du blé ou du seigle en automne, suivi d'avoine ou de sarrasin au printemps de l'année suivante ; le cycle de rotation triennale étant fermé par une année de repos de la terre. La déclaration du Vicaire Petrus Wagner est particulièrement révélatrice[158] : il a déclaré posséder trois pièces de terre (de 111 perches carrées (0,25 ha), de 76 perches carrées (0,17 ha) et d'un journal, 12 perches carrées (0,4 ha)) de surfaces relativement inégales, soumises à une rotation triennale faisant succéder une culture de seigle suivie d'une de sarrasin ou d'avoine, et qui reposaient la troisième année.

En effet, une grande partie des propriétaires de terres labourables a subdivisé ses terres de façon à pouvoir varier les cultures successives. Ainsi, le maître d'école Jacobus Bergens possédait 3 jours et 77 perches carrées (1,25 ha) de terres labourables[159] portant du seigle la première année et reposant la troisième année. Durant la deuxième année, 1 journal (0,35 ha) portait du sarrasin, et 2 journaux et 77 perches carrées (0,9 ha) de l'avoine. D'autres déclarants ont subdivisés leurs terres en terres à seigle et terres à froment. Ainsi, Mathias Fichtel[160] a déclaré 2 journaux et 46 perches carrées de terres labourables dont un demi journal de terres à froment et le reste des terres à seigle. Sur l'ensemble de ses terres labourables (0,81 ha), les cultures d'hiver et de printemps ainsi que les zones attribuées aux différentes cultures variaient : la première année, 79 % de ses terres étaient cultivés de seigle tandis que 21 % étaient cultivés de froment. L'année suivante, 65 % étaient cultivées de sarrasin, les 35 % restants étaient cultivés d'avoine. L'ensemble de ses terres reposait la troisième année.

Hormis ces variations de cultures pratiquées, l'ensemble des propriétaires pratiquait une rotation triennale faisant succéder une culture d'hiver, une culture de printemps et une année de jachère. Ainsi, nous pouvons donc être relativement sûrs de la présence d'un système d'assolement permettant de faire coexister sur ces terres privées l'élevage et la culture. Celui-ci, comme nous le verrons dans le cadre de l'analyse du cadastre napoléonien, favorisait le morcellement de la propriété agricole, car chaque paysan devait posséder au moins une parcelle dans chaque sole afin de garantir des récoltes annuelles. La fiche individuelle du Vicaire analysée ci-dessus en témoigne.

Dans le système agraire, les terres sartables jouaient également un rôle non négligeable. Ces terres de culture temporaire suivaient un assolement plus extensif. Le temps de repos étant

[158] A.N.L., A XIV, Liasse 215-16. Le vicaire a même localisé ses parcelles par rapport aux parcelles voisines. Cependant, ses indications ne nous permettent pas de retrouver leur localisation exacte.
[159] *Ibid*. Liasse 215-71. Il utilise le terme de *Flohrland* pour désigner ses terres labourables. Le *Flohrland* désigne généralement les terres du finage soumises à un assolement régulier.
[160] *Ibid.,* Liasse 216-88.

variable, les cultures pratiquées étaient cependant similaires. Le plus souvent, les propriétaires faisaient suivre une culture de seigle, une de sarrasin et une d'avoine. Certaines parcelles n'étaient cultivées que deux ans de suite, de seigle et d'avoine ou de sarrasin. Le temps de repos était de 6, 9, 12, 15, 20 ou 30 ans[161]. La constance des durées de repos donne l'idée d'un assolement communautaire sur ces terres. Néanmoins, l'absence totale d'indications sur le fonctionnement d'un système de mise en valeur communautaire ne nous permet pas d'approfondir cette hypothèse.

Les propriétaires de prairies privées récoltaient annuellement le foin, et certains mentionnent aussi la récolte du regain[162]. Quelques manants avaient clôturé certaines de leurs prairies, pratique permise depuis septembre 1770[163]. De cette façon, les propriétaires de ces parcelles étaient sûrs de pouvoir bénéficier individuellement de la totalité du foin produit sur ces parcelles et pouvaient également y laisser paître une partie de leur bétail.

Les taillis de chênes privés, relativement nombreux, étaient généralement coupés tous les 12 ans. Certains propriétaires réalisaient la coupe après 9 ou 15 ans. Le bois coupé servait principalement à la production de fascines (*faschinen* en allem., fagots). Nous supposons que le bois était également vendu aux charbonniers et les écorces aux tanneurs. Néanmoins, il ne faut pas surestimer l'importance de l'exploitation des taillis de chênes dans le système agraire de Berdorf : contrairement aux finages de l'Oesling du sud, les taillis ne sont pas reportés dans le document fiscal qu'est l'*Urkataster*.

Cette analyse nous permet de conclure que le paysage du finage de Berdorf était organisé par le système d'*openfield*. Ce système agraire organisait les terres labourables du finage en trois soles de culture, dont une produisait la céréale d'hiver, l'autre la céréale de printemps tandis que la troisième sole était en état de repos pâturé, comme l'ensemble des terres du finage hors culture. A une certaine distance par rapport au village, les terres de culture temporaire, qui suivaient une rotation plus extensive, fonctionnaient parallèlement aux cultures sur les terres labourables. Le paysage de cet *outfield* partiellement collectif différait alors du paysage organisé par le système d'*openfield* par un système de rotations différent. Des prairies à proximité du village fournissaient le foin nécessaire pour le bétail en stabulation hivernale.

[161] *Ibid*., Liasse 215-16. Le vicaire Petrus Wagner possédait des terres sartables qui, selon lui, ne pouvaient être travaillées « de la bonne façon » (*wohlgerichtet*) en raison de leur éloignement. En outre, il a indiqué qu'avant la culture, ces champs étaient nettoyés par le feu (*gebrennet* ; brûlés). L'essartage se pratiquait donc également sur les terres de culture temporaire du Gutland.

[162] Traditionnellement, les prairies étaient ouvertes au pâturage du troupeau commun quasiment tout au long de l'année. Cependant, pendant la période s'étendant du 1er mai jusqu'à la fauchée du foin en juin, le troupeau communal (*Schwankherde*), guidé par le herdier communal, était interdit sur les prairies. Cette pratique empêchait les paysans de profiter du regain. Afin de promouvoir les prairies artificielles et naturelles, productrices de foin et d'autres fourrages, une ordonnance émise le 14 mars 1762 statuait que les prairies de la province de Luxembourg seraient fermées au bétail du 1er mars au 15 octobre de chaque année (Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht*, p. 93). Elle permettait donc aux propriétaires cultivateurs de former des prairies naturelles et d'en tirer les fruits et surtout le regain, ce qui était impossible auparavant.

[163] Les paysans du Luxembourg avaient le droit de clôture depuis 1770. *Ibid.*, p. 94

L'ensemble de ces terres était entouré de vastes espaces forestiers surexploités et majoritairement communautaires. Outre la pâture, ils fournissaient surtout le bois de feu et le bois d'œuvre, les autres formes d'exploitation étaient marginales.

La compréhension du système agraire qui organisait le paysage de Berdorf peut être approfondie par l'analyse du premier plan cadastral napoléonien, qui traduit déjà certains changements liés à l'adaptation du système traditionnel aux exigences d'une population accrue[164].

c) L'adaptation du système d'*openfield* de Berdorf à une population accrue dans la première moitié du XIXe siècle

L'analyse de l'actuelle section B de Berdorf sur l'*Urkataster* a permis l'élaboration de deux cartes différentes. La première carte (voir fig. 23), qui illustre la répartition des cultures en 1842, permettra de visualiser la localisation exacte des différents types de terre mais également de mettre en évidence certains changements paysagers. La seconde carte (voir fig. 24), sur laquelle nous avons analysé la répartition de la propriété paysanne, permet d'illustrer le fonctionnement de chaque ferme, élément de base de chaque système agraire.

L'étude du paysage à partir du plan cadastral de Berdorf se concentrera essentiellement sur le territoire de la communauté de Berdorf, tout en écartant ceux des fermes isolées entourant le finage communautaire. Comme nous le voyons sur la figure 24, la ferme isolée Hamhaff concentrait la totalité de ses terres autour de son habitation ; son fonctionnement était alors quasi-autarcique[165]. En supposant que les autres fermes isolées (Birkelt, Grondhaff, Hongeschhaff et Dosterterhaff), toutes des censes, fonctionnaient de la même manière, nous pouvons les exclure du finage de Berdorf, par conséquent du territoire directement exploité par la communauté. Leur localisation au-delà des limites des terres labourables de Berdorf les exclut probablement aussi de l'assolement communautaire, ce qui n'interdit cependant pas le pâturage du troupeau communal sur ces terres.

[164] En 1843, l'Arrêté du 1er septembre 1843 concernant le nombre des Conseillers à élire par les communes et les sections de communes compte 878 habitants dans la commune de Berdorf. Nos calculs ont donné une population estimée de 182 personnes pour Berdorf en 1768. La population s'est donc presque multipliée par 5 !

[165] La toponymie indique même la présence d'une maison de pâtre (*Hirtenhaus*) à proximité de la ferme. Les landes pâturées (et temporairement cultivées) prouvent également l'importance de l'élevage dans l'exploitation de cette ferme.

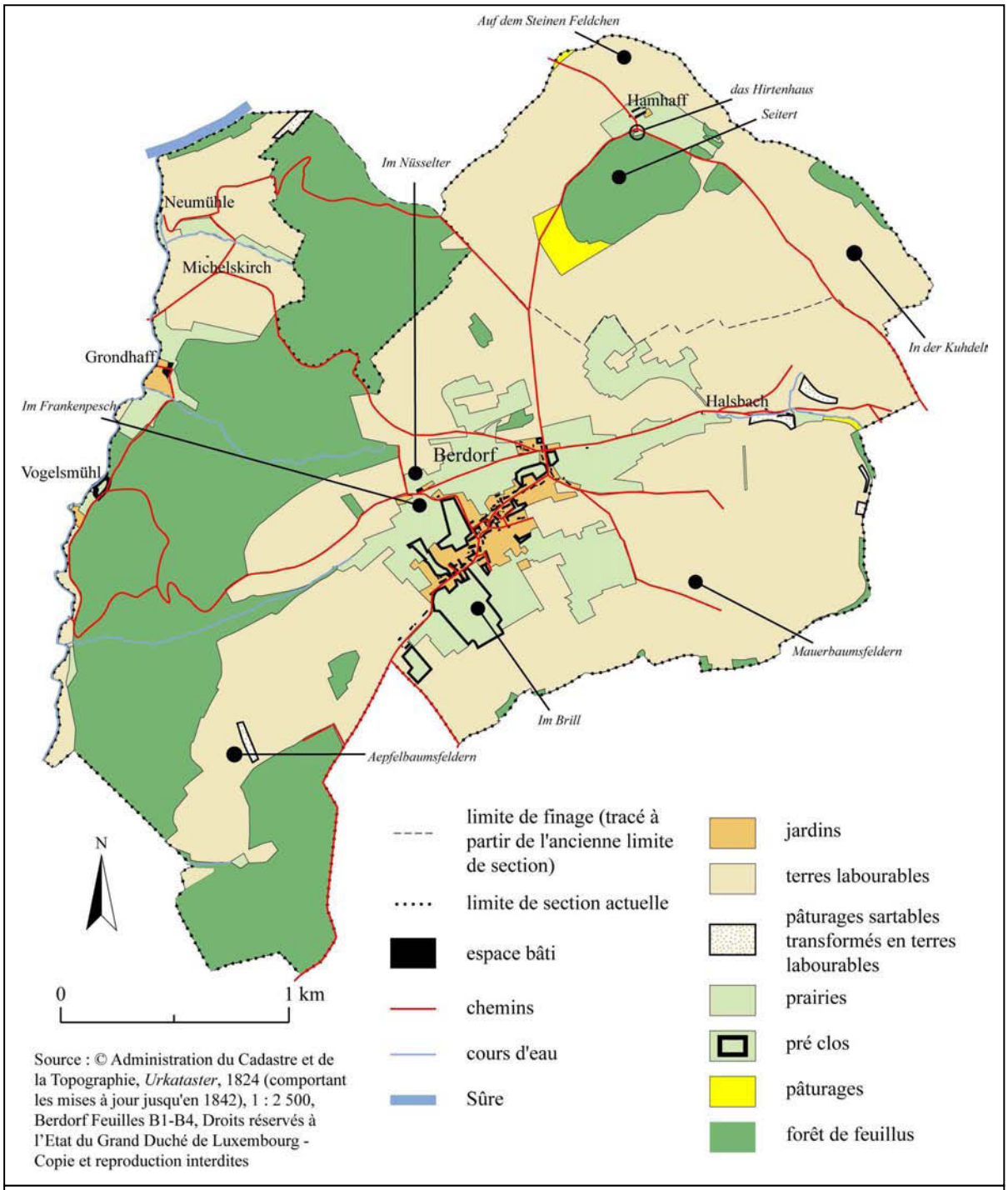
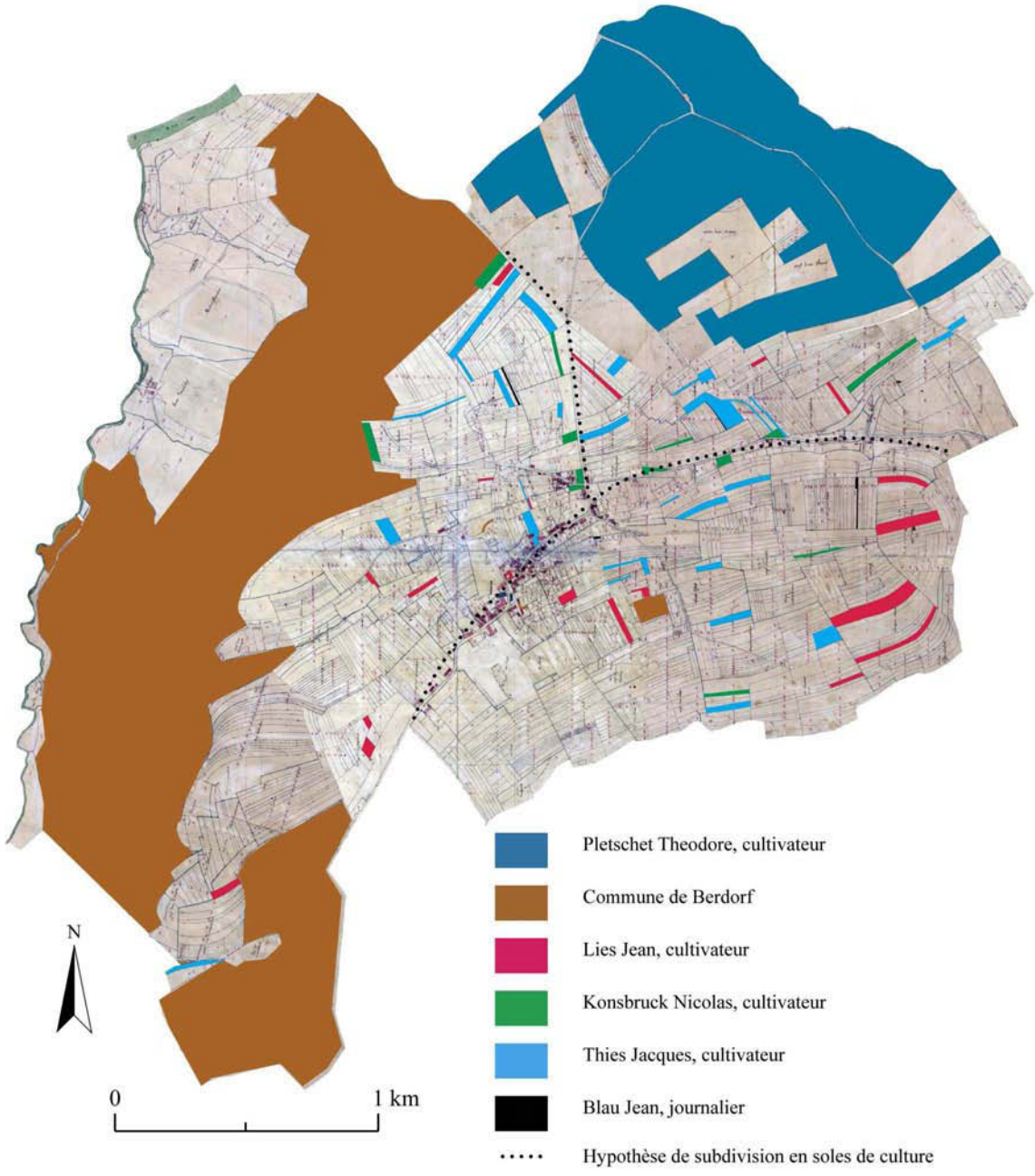


Fig. 23 : <u>Le paysage de Berdorf dans la première moitié du XIXe siècle.</u> Le paysage de Berdorf n'avait guère subi de changements depuis 1777, année de confection de la Carte de Ferraris. Les terres à proximité immédiate de l'espace bâti étaient constituées des jardins potagers, de prés clos (*Frankenpesch*, « Pré clos de la famille Frank ») et de prairies (*Im Brill*, « Dans la prairie marécageuse »). La toponymie prouve aussi la présence (antérieure ?) d'arbres fruitiers, probablement dispersés dans les espaces de prairies (*Im Nüsselter*, fait référence aux noisetiers). Sur le plateau de côte, dans les espaces de terres labourables les plus éloignés du village, les registres cadastraux indiquent plusieurs parcelles de pâturages sartables, récemment transformées en labour permanent. Nous pouvons supposer qu'avant l'intensification des cultures ces espaces étaient entièrement voués à la culture temporaire. Cela expliquerait aussi la présence de plusieurs chemins se terminant au milieu des champs. La toponymie indique aussi qu'ils étaient parsemés d'arbres (*Aepfelbaumsfeldern*, « Champs de pommiers » et *Mauerbaumsfeldern*, « Champs de l'arbre(s) enraciné dans un mur »). Au nord du finage, autour de la ferme isolée Hamhaff, la toponymie indique un champ pierreux (*Auf dem Steinen Feldchen*), une maison de pâtre (*Hirtenhaus*) et un espace pâturé par les vaches (*Kuhdelt*, « Vallon des vaches »). Par ailleurs, nous remarquons la présence d'un deuxième moulin annoté du nom évocateur de *Neumühle* (« Nouveau moulin »). La forêt était située dans les espaces les plus éloignés du village et sur les versants, et délimitait les terres de villageois.



Source : © Administration du Cadastre et de la Topographie, *Urkataster*, 1824 (comportant les mises à jour jusqu'en 1842), 1 : 2 500, Berdorf Feuilles B1-B4, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites

Fig. 24 : <u>Le morcellement de la propriété paysanne à Berdorf dans la première moitié du XIXe siècle.</u>
L'analyse de la propriété dans les registres de l'*Urkataster* a fait ressortir quatre caractéristiques majeures : le morcellement de la propriété paysanne était prononcé, les parcelles s'agrandissaient au fur et à mesure que l'on s'éloignait du village, la propriété communale se résumait aux espaces forestiers et la ferme isolée Hamhaff, appartenant à Pletschet Theodore, concentrait toutes ses terres autour des habitations. Les anciennes terres sartables partagées se situaient probablement dans les zones au sud et à l'est du finage, marquées d'un parcellaire plus géométrique. Nous avons essayé d'élaborer une hypothèse de subdivision des terres de labour permanent en trois soles de culture. Les quatre propriétaires analysés – même le journalier Jean Lies – possédaient une surface de parcelles relativement égale dans chaque sole. En considérant les terres de labour permanent des villageois – donc en enlevant les anciennes terres sartables et les terres concentrées du Hamhaff – les soles sont de dimensions quasi identiques. Néanmoins, une subdivision du terroir en soles morcelées est aussi envisageable.

L'analyse de la répartition des cultures sur la figure 23, comparée aux résultats obtenus lors de l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse, prouve que le système d'agriculture traditionnelle qui organisait le finage de Berdorf a entre-temps subi certaines modifications internes qui se sont traduites dans le paysage.

En effet, le Cadastre de Marie-Thérèse a encore indiqué de grandes étendues de terres exploitées temporairement. En 1842, ces espaces avaient cependant entièrement disparus ; néanmoins, ils ne sont pas non plus représentés sur la Carte de Ferraris[166]. Malgré cela, il nous a été possible de retrouver leur localisation grâce au premier plan cadastral napoléonien. En effet, dans le sud et dans l'est du finage nous retrouvons quelques parcelles de terres sartables sur lesquelles les cultures ont été intensifiées entre la date d'accomplissement du plan cadastral et 1842, année d'élaboration de nouveaux plans[167].

La limite traditionnelle entre les terres soumises au système d'*openfield* et des terres de culture temporaire se situait probablement au bout des deux chemins qui se terminaient au milieu des champs. Par ailleurs, dans ces endroits, la toponymie fait référence à des parcelles de culture parsemées d'arbres (*Aepfelbaumsfeldern*, « Champs de pommiers » ou *Mauerbaumsfeldern*, « Champs de l'arbre enraciné dans un mur », ce deuxième étant moins évocateur). Les espaces de culture temporaire se situaient donc dans les endroits les plus éloignés du village vu le faible soin que l'on y apportait (au-delà des terres cultivées en permanence, à proximité des espaces forestiers et en limite de finage). Le parcellaire plus géométrique visible au sud et à l'est du village en traduit probablement l'ancien emplacement.

Nous savons que des terres usufruitières de la communauté de Berdorf seules les terres de culture temporaire ont été partagées en mai 1790[168] ; leur intensification a donc probablement été réalisée à partir de cette date.

Néanmoins, ni le partage des biens communaux, ni l'intensification des terres de culture temporaire ne semble avoir changé le système agraire. En effet, en analysant la répartition de la propriété agricole sur la figure 24, qui est caractérisée par un morcellement excessif, nous remarquons que, faute de chemins d'accès aux parcelles individuelles, les propriétaires étaient toujours tenus de respecter l'assolement communautaire. En outre, l'absence d'étendues

[166] Il est peu probable que la culture dans les zones temporairement mises en valeur était entièrement intensifiée au cours des 9 années qui se sont écoulées entre la rédaction du Cadastre de Marie-Thérèse de Berdorf (1768) et la Carte de Ferraris (1777). Nous supposons que l'absence des pâtures sartables sur la Carte de Ferraris est en rapport avec l'omission de certains détails par les dessinateurs de cette carte. Contrairement aux paysages de l'Oesling, dans lesquels la nature reprenait ses droits pendant les longues phases de jachère, les cultures temporaires à Berdorf ne permettaient pas la disparition totale du parcellaire – ceci avait comme conséquence que ces terres choquaient moins dans le paysage du Gutland. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que l'existence prouvée de zones de dimensions parfois importantes de terres sartables dans le Gutland n'a jamais pu être vérifiée sur la Carte de Ferraris.

[167] Dans les registres par numéro de parcelle, nous remarquons alors que sur l'indication de culture « pâturage sartable » a été biffée et remplacée par « labour ».

[168] Suite à sa demande de partage des biens communaux daté du 19 avril 1790, la commune a reçu l'avis positif du procureur le 10 mai 1790. Le partage, qui exemptait les forêts, était effectué par l'officier de justice d'Echternach. Roger Engel, 1957, Le partage des biens communaux, *Hémecht,* n°1, p. 78.

suffisantes de pâtures permanentes imposait un assolement, libérant ainsi des espaces nécessaires à la pâture du troupeau commun guidé par le berger.

Il en allait de même avec les parcelles de culture temporaire intensifiées qui devaient être assolées en raison de la faible densité du réseau de chemins. Sur la figure 24, nous avons essayé de délimiter les soles de culture, les limites étant basées sur le réseau de chemins en forme d'étoile, centrées sur le village de Berdorf. Néanmoins, un assolement en soles morcelées sur les terres labourables aurait aussi été envisageable. En raison de l'absence d'informations, il nous est malheureusement impossible d'émettre une hypothèse sur l'éventuelle intégration des anciennes terres sartables dans les soles de culture triennales préexistantes ou sur la mise en place d'un système d'assolement indépendant.

Dans la vallée de l'Ernz Noire (qui débouche dans la Sûre au Grondhaff), nous remarquons la présence de deux moulins ; la Vogelsmühle (Moulin de Vogel, probablement un ancien propriétaire, *Vogel* signifiant « oiseau ».) et la Neumühle (« Nouveau moulin »). Nos recherches ont prouvé que l'indication toponymique s'avère exacte : la Vogelsmühle, également appelée Grundmühle (Moulin du *Grund*, du fond de vallée) ou Berdorfer Mühle (moulin de Berdorf), était très ancienne. La première mention de ce moulin banal[169] appartenant à un couvent date de l'année 1528. A la fin du XVIIIe siècle, le moulin a été vendu comme bien national. Appartenant dès lors a des personnes privées, il continuait à fonctionner jusqu'au début du XXe siècle. La Neumühle a été érigée au début du XIXe siècle (des inscriptions en témoignent), probablement par l'ancien métayer de la Vogelsmühle, vendue. Transformée au cours de l'histoire, elle continuait à fonctionner jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, de ces deux moulins, seule la Neumühle transformée, a survécu[170].

Le fonctionnement du géosystème d'*openfield* de Berdorf était organisé en commun par la communauté, mais aussi individuellement par chaque ferme, qui fonctionnait comme un géosystème emboîté dans le système d'agriculture traditionnelle. D'après les fermes traditionnelles toujours existantes aujourd'hui, le village était dominé par les fermes de style dit de Marie-Thérèse, fermes en longueur associant un corps de logis légèrement plus haut que la partie réservée à l'exploitation, qui comprenait une grange relativement spacieuse et des étables. Ainsi, chaque ferme comprise dans la communauté de Berdorf comportait, outre une étable et une place (la cour) pour le tas de fumier, un jardin et souvent quelques prairies parfois clôturées à proximité immédiate du village. Ces terres soignées pourvoyaient aux besoins quotidiens en légumes et au foin nécessaire pour le bétail en stabulation, le finage disposant de peu de prairies

[169] L'ensemble des habitants de villages voisins étaient obligés de moudre leurs grains dans ce moulin.
[170] Au XXe siècle, durant un court laps de temps, une famille avait érigé un moulin à vent. L'ensemble des informations sur les moulins de Berdorf ont été tirées du livre d'Emile Erpelding, 1981, *Die Mühlen des Luxemburger Landes*, p. 266-277, 589-590 et 611.

de fond de vallée naturelles[171]. La répartition en poches résiduelles de sols argileux sur le revers de côte serait, selon certains géographes[172], à l'origine du site des villages.

Ainsi, autour des fermes et de leurs jardins et vergers groupés, l'auréole de terres labourables était organisée selon un système d'assolement triennal communautaire comprenant une année de jachère morte. La proximité de ces terres par rapport à la ferme permettait d'amender ces terres au fumier produit dans les étables. Les terres de culture temporaire – entièrement privatisées et intensifiées sous l'effet de la pression démographique au tournant des XVIII et XIXe siècles – fonctionnaient en complément des terres de culture permanente. Dès le lendemain des récoltes, l'ensemble des terres était pâturé par le bétail guidé sur les terres du finage par les pâtres communaux. De cette façon, la communauté avait réussi à faire coexister l'agriculture et l'élevage sur un terroir délimité. Les forêts surexploitées couvraient les espaces les plus éloignés du village mais également les versants de vallées fortement encaissées.

Réparties sous forme d'astres autour des terres intégrées dans le système agraire de Berdorf se trouvaient plusieurs fermes isolées qui concentraient l'ensemble de leurs terres autour d'elles. Leurs exploitants, s'ils appartenaient à la communauté de Berdorf, avaient des droits usufruitiers réciproques sur les terres communautaires. Les fermes isolées appartenant à une communauté voisine possédaient généralement les droits similaires, mais sur les finages des communautés en question. Nous n'avons aucune indication sur une éventuelle intégration des terres associées aux fermes isolées dans les rotations culturales communautairement assolées.

L'ensemble des finages installés sur le plateau de la côte de grès répondait à cette organisation, même ceux des communautés installées dans les fonds de vallée les plus larges. En effet, l'analyse de la Carte de Ferraris prouve que celles-ci concentraient également l'essentiel de leurs terres labourables – soumises à une rotation triennale probablement assolée – sur le plateau, tandis que les forêts occupaient les versants raides et les limites de finages. Ces villages avaient l'avantage de disposer de prairies humides en quantité suffisante à proximité immédiate des habitations. Cette particularité n'empêchait cependant pas l'aménagement en terrasses de quelques parcelles de culture au pied du versant. Hormis le paysage local, le site du village dans la vallée ne semblait donc pas avoir d'impact majeur sur la structure générale des paysages de plateau. L'organisation générale était préservée ; tandis que les fonds de vallées

[171] L'essai pour expliquer l'origine des prairies autour du village de Berdorf par des arguments pédologiques est insuffisant car la répartition des prairies ne correspond pas tout à fait à ces zones. La répartition des terres des différents propriétaires et le choix d'exploitation jouent donc également un rôle. La géologie peut apporter certains éléments à l'analyse ; mais elle n'élucide pas entièrement la répartition des prairies.

[172] Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 245. Des sols argileux et argileux lourds non gleyifiés à modérément gleyifiés à horizon B structural sont présents sous formes de poches résiduelles sur le revers de la côte du grès en grande partie composée de sols sableux, limono-sableux et sablo-limoneux. Cette affirmation paraît cependant quelque peu déterministe et une analyse approfondie s'impose.

étaient occupés de prairies, les versants portaient quant à eux la forêt et les surfaces planes du plateau la céréaliculture.



Cliché 30 : <u>Le paysage actuel de Berdorf toujours imprégné de son organisation traditionnelle</u> (mai 2010, vue vers le sud-ouest). Le village de Berdorf, typique du paysage de plateau, se situe sur un lambeau de plateau défriché et découpé par des vallées boisées et fortement encaissées. Le paysage actuel, hormis évidemment les extensions récentes et les développements touristiques, reflète toujours l'organisation traditionnelle. La comparaison de ce cliché avec la figure 23 révèle que la répartition des terres agricoles et des forêts est toujours identique ; même les parcelles forestières isolées au centre du cliché existaient déjà à l'époque. Tout comme les vergers à proximité immédiate du village, le regroupement des prairies autour de l'espace habité semble également hérité de l'organisation traditionnelle. L'emplacement de certaines haies (à gauche du village notamment) font également référence à la situation traditionnelle. Dispersés sur ces prairies sont des arbres fruitiers ; l'emploi de machines agricoles en a cependant réduit l'importance et elles ont totalement disparu des terres de culture. En général, les prairies se sont étendues au détriment des terres de labour. De même, la nature de la forêt a partiellement changé ; traditionnellement exclusivement composées de feuillus, des plantations récentes de conifères peuvent aujourd'hui être observées, surtout au niveau des lisières.

Contrairement aux paysages de plateaux, les paysages de plaine sont marqués d'une topographie relativement plane. *A priori*, la répartition des éléments fonctionnels du système d'*openfield* de plaine ne semblait pas devoir s'adapter au relief local.

2) Leudelange, un système d'*openfield* de plaine

a) Le paysage ouvert de Leudelange vers la fin de l'Ancien Régime

Le finage de Leudelange, s'étendant quasi essentiellement dans la plaine liasique (composée de marnes) aux sols lourds du sud-ouest[173] du Luxembourg, était marqué par une présence forestière importante. Celle-ci formait la couronne extérieure autour du village groupé et entouré de ses jardins et de ses terres de labour. La présence de nombreux ruisseaux créait de larges espaces voués aux prairies humides. Plusieurs étangs étaient dispersés dans cette plaine humide. La cuesta du Macigno dans le sud du finage, localement caractérisée par un talus de faible ampleur, était entièrement boisée, tandis que l'ensemble des terres agricoles se concentrait dans la dépression orthoclinale, marneuse.

Dans le nord du finage, l'organisation du paysage ne répondait plus à ce schéma auréolaire de l'espace présenté ci-dessus. En effet, cette partie du finage, dominée par la grande ferme isolée du Schléiwenhaff, était composée de prairies humides et de terres agricoles.

Sur la figure 25, les limites du finage de Leudelange ont été tracées à partir des limites communales actuelles. Celles-ci, datant de 1856, sont issues des anciennes limites de la section communale de Leudelange, cette dernière ayant initialement été comprise dans la commune de Reckange-sur-Mess au moment de l'instauration des communes sous la Révolution française.

Cette brève description de l'organisation du finage de Leudelange nous permet d'avancer une hypothèse de fonctionnement du système agraire de l'époque ; en effet, il paraît fort probable que l'auréole composée des terres labourables était organisée selon un système d'assolement triennal, habituellement mis en œuvre sur une grande partie des finages du Gutland[174]. Cependant, la fragmentation des terres labourables par le réseau de chemins et par plusieurs cours d'eau ne rend pas évidente leur subdivision en trois soles de culture de taille similaire.

L'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse ainsi que des premiers plans cadastraux napoléoniens permettra de comprendre le système agraire qui jadis organisait le paysage de Leudelange.

[173] Les sols à Leudelange étaient de deux types : des sols argileux modérément gleyifiés à horizon B textural sur substrat du Macigno (le plateau de cuesta, au sud-ouest de la commune) et des sols argileux, faiblement à modérément gleyifiés à horizon B textural sur substrat d'argiles (qui occupe quasiment tout le territoire communal).

[174] Voir les analyses des autres villages du Gutland, Redange, Berdorf, Lorentzweiler, Wormeldange, Differdange et Oberanven.

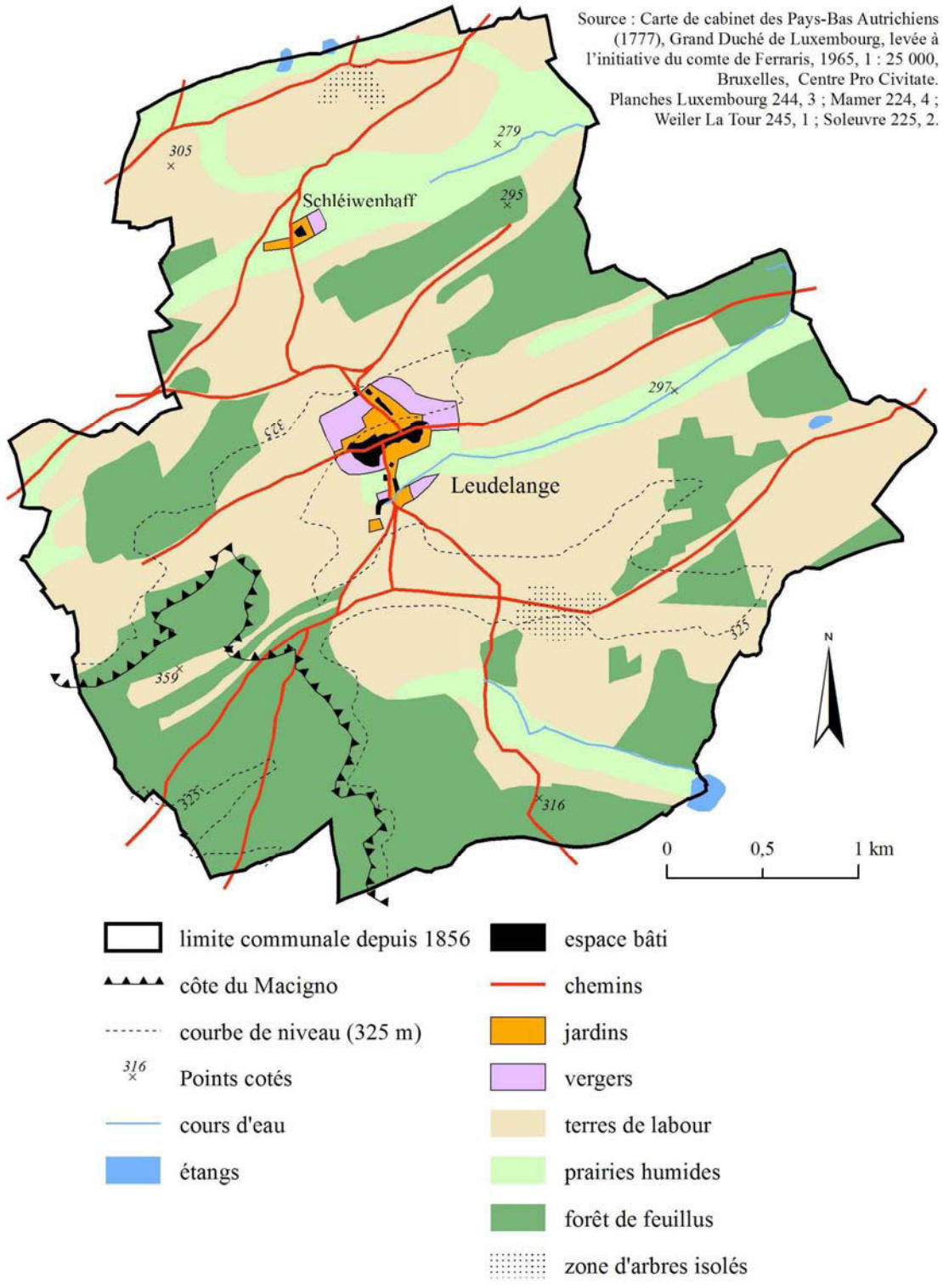


Fig. 25 : <u>L'organisation auréolaire du paysage de Leudelange vers la fin de l'Ancien Régime.</u> Le paysage du finage de Leudelange apparaissait comme une clairière agricole dans un espace forestier. Ainsi, autour du village central, trois auréoles se distinguaient : les jardins et vergers, les terres de labour et la forêt de feuillus. Les prairies humides en bordure des nombreux cours d'eau n'obéissaient pas à ce schéma concentrique. Le nord du finage, espace où la forêt était pratiquement absente, était dominé par la grande ferme isolée du Schléiwenhaff. La topographie, aux faibles amplitudes altitudinales, est marquée par les prolongements de la côte du Macigno, peu prononcée au sud du finage.

b) Le système agraire d'*openfield* traditionnel de Leudelange

Contrairement à d'autres villages, pour lesquels les données abondent dans le Cadastre de Marie-Thérèse, nous disposons de relativement peu d'informations sur le village de Leudelange, alors intégré à la seigneurie de Rumelange. Hormis quelques fiches d'informations générales, l'essentiel des données se concentre dans les fiches de déclarations individuelles[175].

Dans les fiches d'évaluation des terres du finage, nous lisons que les terres labourables ont toutes été reportées terres à seigle rapportant la première année du seigle, la seconde de l'avoine et reposant la troisième. Les terres sartables, également terres à seigle, portaient une culture de seigle et une d'avoine avant d'être mises au repos de façon ininterrompue pendant quinze ans. Néanmoins, l'évaluation des différents types de terre a été fondée sur « le prix de location ordinaire », ainsi, les indications de rotation culturale n'étaient pas forcément celles pratiquées par les paysans[176]. L'analyse des fiches individuelles permettra d'approfondir l'analyse des cultures pratiquées.

Dans leurs déclarations individuelles, l'ensemble des propriétaires de terres labourables – cultivées en permanence – a déclaré pratiquer une rotation triennale composée d'une culture de seigle et d'une culture d'avoine ; le cycle étant fermé par une année de jachère. Seuls deux grands propriétaires[177] ont déclaré cultiver également du froment en tête de rotation dans quelques parcelles. La fiche individuelle de l'un des deux, celle du prêtre du village, Valentinus Reuland est très intéressante. Il a effectivement déclaré posséder 24 parcelles qui font ensemble 29 journaux et deux quarts (10,5 ha), le tout étant divisé en trois saisons (*in drey Jahr abgetheillet*), dont deux de 10 journaux (3,5 ha) et la troisième de 9 journaux et deux quarts (3,4 ha). Cette déclaration indique la présence d'un système d'assolement communautaire sur les terres labourables du finage car, à l'époque, comme nous le verrons lors de l'analyse du premier cadastre napoléonien, la propriété agricole était fortement morcelée et l'accès aux parcelles individuelles n'était souvent pas garanti. Le nombre de parcelles dont il disposait élimine donc l'hypothèse d'un assolement individuel sur ses propres terres réparties en trois blocs.

[175] A.N.L., A XIV, Liasse 87. Les quelques feuilles de données générales concernant le village de Leudelange contiennent essentiellement des informations concernant l'évaluation des différents types de terre (sartables, labourables, prairies, jardins et forêts). Malheureusement, ni l'état d'estimation sur l'étendue des terres du finage ni la déclaration de la communauté sous forme des 31 questions, habituellement très informatives, ne sont conservés dans les A.G.R. à Bruxelles ou dans les A.N.L.. Cependant, nous disposons de la fiche de déclaration de la communauté, d'un grand intérêt.

[176] A.N.L., A XIV, Liasse 87. La formulation exacte dans la fiche d'évaluation des terres précise, par exemple pour les terres sartables : « Les terres sartables sont évaluées suivant le prix de location au rapport de 3 bichets par journal ensemencé. Elles sont toutes reportées terres à seigle rapportées les unes parmi les autres de reposer 15 ans sur 17. Raportant la 16^{e} année du seigle et la 17^{e} de l'avoine, ce qui porte le journal de ces terres année commune à 4 sols. La valeur de chaque journal exemt de dime est augmenté de 2 sols. » Il s'agit donc d'une information à caractère fiscal.

[177] *Ibid.*, Liasse 87-82 et 87-14, Ludovicus Hansen et Valentinus Reuland, le prêtre. Malheureusement, la quantité indiquée de journaux cultivés de froment par le prêtre est illisible, l'autre non spécifiée.

Cependant, elle ne donne aucune information sur l'étendue et la localisation des trois saisons[178], déjà difficilement identifiables sur la Carte de Ferraris.

Les données recueillies dans le Cadastre de Marie-Thérèse nous permettent d'affirmer que les terres labourables étaient organisées selon un système d'assolement communautaire. Mis en œuvre pour faire coexister l'agriculture et l'élevage sur une surface restreinte, le fonctionnement de ce système prouve la pratique de la vaine pâture[179], également inscrite dans les Coutumes générales de 1623[180].

Une partie des déclarants ont indiqué posséder des terres sartables (dont la représentation a été omise sur la Carte de Ferraris). Les surfaces privées, extrêmement variables[181], étaient quasiment toutes reportées reposer 15 ans pour ensuite être cultivées d'une année de seigle et d'une d'avoine[182]. Le fait que la large majorité des déclarants pratiquait la même durée de repos permet également de supposer la présence d'un système d'assolement dans ces espaces.

Quelques propriétaires ont déclaré posséder des forêts et des prairies productrices de foin. Les forêts étaient composées de bois de haute futaie (d'essence non spécifiée ; comme dans les autres finages, il s'agissait probablement de chênes et de hêtres) et de taillis de chênes. Les coupes rapprochées dans les deux types de forêt ne permettaient que de maigres récoltes : les bois de haute futaie étaient coupés tous les 30 à 45 ans et les taillis tous les 15 ans (certains, une minorité, attendaient 18 ans). En ce qui concerne les prairies, plusieurs propriétaires ont déclaré posséder des enclos. La clôture servait à exempter les prairies privées de la vaine pâture. Traditionnellement interdite par le système agraire, elle était cependant permise depuis 1770[183].

La fiche de déclaration individuelle de la communauté permet d'approfondir certains éléments du fonctionnement du système agraire[184]. En effet, la communauté possédait en commun certains types de terre de surfaces parfois assez conséquentes, à savoir des terres

[178] Dans le système d'*openfield*, les soles de culture n'étaient pas forcément d'un seul tenant. Elles pouvaient être plus ou moins morcelées.
[179] Les mémoires descriptifs qui accompagnent la Carte de Ferraris soulignaient déjà l'importance de l'élevage dans la région. Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 115 – 119.
[180] Coutumes générales de 1623 publiées dans les annexes de l'ouvrage de Jean-Pierre Ferron, *Op. Cit.*, p. 26.
[181] La surface privée individuelle variait entre moins de 10 (3,6 ha) pour les petits et plus de 20 journaux (7,1 ha) pour les grands propriétaires, le minimum étant 1 journal (35,68 a), le maximum au contraire de 28 journaux (10 ha). Le propriétaire du Schléiwenhaff possède à lui seul 75 jours (26,8 ha) de terres sartables.
[182] La durée indiquée de la jachère variait rarement ; le déclarant Ludovicus Hansen (A.N.L., A XIV, Liasse 87-82) a indiqué laisser reposer ces terres pendant 30 ans et celles appartenant à la communauté reposaient pendant 20 ans.
[183] Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht*, N°1 p. 94
[184] A.N.L., A XIV, Liasse 87-17.

sartables, des prairies et des forêts[185]. Les terres sartables communautaires s'étendaient sur 102 jours (36,4 ha) et reposaient pendant 20 ans pour porter deux cultures successives (une culture de seigle suivie d'une culture d'avoine). Le mode de faire valoir de ces terres collectives n'est pas précisé dans le Cadastre de Marie-Thérèse, mais nous pouvons supposer que la communauté partageait annuellement une partie de ces terres pour la mise en valeur individuelle ; selon ce système, les terres sartables auraient été subdivisées en 22 sections d'environ 1,65 ha – en fonction des 20 ans de jachère suivis de 2 années de culture –, dont l'une après l'autre aurait été subdivisée annuellement en autant de portions qu'il y avait de chefs de famille. Les terres en jachère (*Broochland** en luxbg.) étaient ouvertes à la vaine pâture.

Cette hypothèse suggère que tous les ans chaque chef de famille[186] aurait alors eu à sa disposition environ 2,75 a pour une culture de seigle et 2,75 a pour une culture d'avoine. Ceci parait très peu, mais servait probablement d'appoint à une grande partie des paysans ; ce système aurait ainsi garanti deux récoltes annuelles à tous les manants sans ou avec peu de terres. Cependant, cette hypothèse n'est pas certaine car nous avons aussi rencontré d'autres exemples de communautés auxquelles les terres sartables, mises en valeur collectivement, servaient à financer les dépenses et charges communes[187]. Dans la fiche de déclaration individuelle de Barbara Niles, celle-ci a déclaré posséder, en dehors de sa maison et de son jardin, des terres dans les prairies et forêts communes ainsi que les mêmes droits que les autres membres de la communauté[188]. Le fait qu'elle n'ait pas mentionné ses parts dans les terres sartables permet d'affirmer cette deuxième hypothèse ; c'est-à-dire que les recettes tirées des terres sartables collectives étaient destinées à payer les charges communautaires car, comme

[185] Hormis les forêts, les différents types de terres communautaires de Leudelange ont été partagés en 1783. (Roger Engel, 1957, Le partage des biens communaux dans le Duché de Luxembourg, *Hémecht,* n°1, p. 80)

[186] Malheureusement, le Cadastre de Marie-Thérèse ne donne aucune information sur le nombre de chefs de famille. Les fiches de déclaration individuelle de la justice de Leudelange sont au nombre de 84 ; cependant, la quantité de tabelles n'informe pas sur le nombre de personnes jouissant des droits communautaires. En outre, certains propriétaires ne résidaient pas au village (ils vivaient généralement dans des villages voisins tels que Hesperange ou Merl). Pour les calculs de cette hypothèse, nous avons estimé les *Äänsmänner* à 60 personnes.

[187] En guise de comparaison voir l'analyse de la communauté de Differdange.

[188] A.N.L., A XIV, Liasse 87-71. Ses biens privés se résumaient à une maisonnette (*häusgen*) avec étable (ce qui prouve qu'elle possédait quelques bêtes). L'information qu'elle a donnée est intéressante dans deux sens. Premièrement, elle suggère que la survie d'une personne sans terres privées était garantie par l'usufruit des terres communautaires. Deuxièmement, le fait qu'elle ait mentionné des « terres » dans les bois et les prés communautaires, tout en omettant de signaler ses droits dans les terres sartables communautaires, montre que ses parts dans les terres de culture temporaire n'avaient pas de relation directe avec le sol. Nous pouvons alors supposer que ces terres n'étaient probablement pas subdivisées en lots, mais que la mise en valeur et la récolte, collectivement organisées, ôtaient toute nécessité de privatisation temporaire de ces terres. Elles étaient mises en valeur collectivement et les recettes servaient à payer les charges communes. Le surplus, s'il y en avait, était probablement divisé entre les membres de la communauté. En revanche, nous pouvons supposer que les prairies étaient annuellement subdivisées en portions (probablement par tirage au sort) et que certaines parties des bois, ouvertes à la coupe ou la collecte de bois de feu, étaient également subdivisées et réparties entre les habitants avant la récolte, effectuée individuellement, ce qui expliquerait la mention de terres de la déclarante dans ces espaces. Malheureusement, cette hypothèse est très incertaine.

chaque autre membre de la communauté, elle était tenue de livrer une certaine quantité de céréales et de bois aux maîtres de la haute justice ainsi qu'à différents nobles.

La communauté a également déclaré posséder 17 jours et 120 perches carrées (6,3 ha) de prairies productrices de foin. Même en l'absence de précision, nous pouvons cependant supposer que les prairies étaient subdivisées en parcelles réparties entre les différents chefs de famille, de façon à ce que chacun tire ses fruits de la fauche individuelle.

Les surfaces communautaires les plus étendues étaient les bois et les haies. La communauté possédait 194 jours et 54 perches carrées (106,1 ha)[189] de bois de haute futaie, et 300 jours et 3 perches carrées (163,64 ha) de taillis de chênes. Tout comme les forêts privées, les bois usufruitiers étaient surexploités ; tandis que les bois de haute futaie étaient coupés tous les 45 ans, les taillis de chênes étaient coupés tous les 18 ans. En raison des coupes rapprochées, la phase de croissance des deux types de forêt était donc relativement réduite ce qui devait avoir comme conséquence des récoltes relativement maigres. Outre le bois de feu, les écorces des taillis de chênes étaient probablement vendues aux tanneurs, ce qui pourrait expliquer les coupes rapprochées, choisies au moment où l'écorce avait une teneur maximale en tanin. L'importance spatiale de ces forêts nous permet de supposer qu'elles étaient également exploitées par les charbonniers.

La seule information concernant le système de partage des récoltes des bois communautaires est donnée par la fiche de déclaration individuelle du prêtre du village, Valentinus Reuland, déjà citée antérieurement[190]. Ce dernier a déclaré posséder une part (tirée au sort) dans les forêts communales pour la collecte de son bois de feu, tout comme les autres chefs de famille[191]. La coupe devait donc être réalisée individuellement par chaque membre de la communauté sur les portions attribuées préalablement par tirage au sort[192]. Concernant l'usufruit des forêts communautaires il a donné une autre précision : durant les phases de l'année pendant lesquelles s'exerçait le droit de paisson, il avait le droit d'y emmener autant de porcs que les autres membres de la communauté[193]. Cette remarque nous donne deux informations ; d'un côté la forêt usufruitière était soumise au droit de paisson, et de l'autre la pâture des porcs était strictement réglée dans le temps et dans la quantité de porcs à

[189] Les unités de surface des bois utilisées dans la déclaration de la communauté de Leudelange sont de 100 perches carrées pour le journal de forêt et 25 pieds Saint Lambert pour la perche, ce qui équivaut à 54,54 a. Les mesures habituellement usitées sont de 16 pieds Saint Lambert (22,3 m^2) ou de 24 pieds Saint Lambert (50,17 m^2) pour la perche carrée.
[190] A.N.L., A XIV, Liasse 87-14
[191] *Ibid.* La formulation exacte est : « *Declarant hat eine Los in den gemeinen büschen für sein brand wie andere gemeiner.*»
[192] Une comparaison intéressante peut être faite avec le système de partage du bois de feu à Differdange. En effet, ici le bois était coupé par la collectivité, divisé en autant de parts qu'il y avait de chefs de famille et chaque part était tirée au sort après la coupe.
[193] *Ibid.* La formulation exacte est : « *Wan acker ist, kann so viel s:v: schwein einkehren wie die andern gemeiner.*»

engraisser[194]. En raison de l'absence d'indications plus détaillées sur le nombre de porcs admis dans la forêt, nous pouvons supposer que la communauté décidait annuellement de la quantité de porcs que les forêts pouvaient supporter et la répartissait entre tous les chefs de famille[195].

Concernant la vaine pâture, qui selon les Coutumes générales du Duché de Luxembourg[196] s'étendait sur toutes les terres hors culture (terres labourables, sartables, prairies et même les forêts), et dès le lendemain de la récolte, la communauté précise avoir le droit de pâture avec 102 chevaux, 190 bovins, 192 porcs et 29 chèvres, donc un troupeau considérable de 513 têtes de bétail. Le bétail était guidé par les pâtres communaux à travers le finage et même au-delà du village.

La communauté a souligné que le droit de parcours ne s'arrêtait pas aux limites du finage, mais s'étendait, pour certains d'entre eux, sur les terres du village voisin au nord-ouest, Roedgen. Néanmoins, ni la surface du ban voisin ouverte au troupeau de Leudelange[197] n'a été précisée dans le Cadastre de Marie-Thérèse, ni les membres de la communauté y ayant droit. En outre, il est probable que la communauté voisine possédait les mêmes droits sur le territoire de la communauté de Leudelange, détail qui n'a pas non plus été précisé.

En dehors des différents types de terre, la communauté possédait encore en commun d'autres propriétés foncières, à savoir les maisons des pâtres, du prêtre et la maison du vicaire. En effet, la communauté a déclaré posséder plusieurs maisons disponibles pour les pâtres, sans pour autant préciser leur quantité. Nous pouvons supposer qu'en raison du grand troupeau commun, deux voire trois pâtres étaient chargés de sa garde[198], et se divisaient le troupeau selon le type de bétail. En supplément de leur rémunération, une maison et un jardin[199] étaient mis à disposition des gardes du troupeau communal ainsi qu'aux hommes d'église.

---

[194] A ses origines, le droit de paisson a dû s'exercer librement. Néanmoins, les effets néfastes de cette pratique sur la forêt ont amené de plus en plus de restrictions à l'échelle du Duché de Luxembourg : en 1617, une ordonnance a limité la période de paisson de presque 6 mois (du 1er octobre au 17 mars) à un peu plus de 3 mois (fin du mois d'octobre au 2 février). En 1724, la forêt a même été subdivisée en différents quartiers ouverts au bétail l'un après l'autre. En 1781, la période de paisson a finalement été réduite à 3 mois (première quinzaine d'octobre au 15 janvier). (Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht*, N°1, p. 95 et 1968, N° 4, p. 556).

[195] Voir l'article 23 du Titre dix-huitième des Coutumes générales de 1623 publiées dans les annexes de l'ouvrage de Jean-Pierre Ferron, *Op. Cit.*, p. 28. Celui-ci précise qu'en ce qui concerne le pâturage des porcs, l'usage de chaque lieu devait être observé ; les pratiques et usages pouvaient donc varier de village en village.

[196] *Ibid*., p. 26 et 28. Titre dix-huitième, articles 1 et 20-28.

[197] *Ibid*., p. 26 et 28. Titre dix-huitième, article 21. En théorie, le droit de parcours sur les finages voisins (*überdrifft*) s'étendait jusqu'au milieu de ce village généralement représenté par le clocher.

[198] Le cas présent n'est pas exceptionnel ; plusieurs villages possédaient plusieurs pâtres et bergers pour assurer la garde de leur troupeau.

[199] Dans la catégorie des jardins, la communauté déclare : « *des herren Caplans garthen haltet ein halbes morgen undt die garthen der hirthen halten drey viertel landth* ». Traduction française : le jardin du vicaire s'étend sur un demi journal (17,8 a) et les jardins des pâtres s'étendent sur trois quarts de terre (de telles fractions étaient souvent utilisées pour subdiviser le journal ; trois quarts de journal équivalent à 26,8 a).

Les autres informations contenues dans la tabelle de déclaration de la communauté de Leudelange, moins intéressantes pour l'étude paysagère, concernent encore certaines charges (construction et entretien des maisons du prêtre, du vicaire et des bergers, entretien de l'église, etc.) et les corvées, légèrement variables d'un chef de famille à l'autre.

En dernière ligne des charges inhérentes aux biens communaux, sur sa fiche de déclaration individuelle, la communauté a mentionné le fait que le propriétaire de la ferme isolée du Schléiwenhaff avait droit au troupeau à part. Elle a déclaré qu'il possédait un troupeau composé de 7 chevaux, 19 bovins, 13 porcs et 150 moutons, et qu'il avait le droit d'entretenir ses bovins dans le finage sans rétribution à la communauté. Nous pouvons donc estimer que pour faire pâturer les autres types de bétail sur les terres du finage, il lui fallait payer une certaine somme d'argent. Cette ferme isolée sera analysée de façon approfondie dans un chapitre à part.

Afin d'éviter d'omettre certains détails, il nous a paru intéressant de mentionner que quatre grands propriétaires, Valentinus Reuland, Dominicus Thill, Ludovicus Hansen, Mathias Bousser et Willibrordus Vitry possédaient en commun quelques terres[200]. Celles-ci leur ont probablement été attribuées en récompense de leurs fonctions religieuses pour le premier, ou politiques de maire (*Meyer*) et d'échevins (*Scheffen*) pour les suivants[201].

La communauté de Leudelange avait donc mis en oeuvre un système d'*openfield* sur son finage. Celui-ci, basé sur un assolement triennal communautaire, libérait annuellement les surfaces nécessaires à la pâture du bétail. Durant les longues jachères, les terres sartables – qui étaient probablement assolées – étaient également ouvertes à la vaine pâture. Par ailleurs, comme dans toutes les autres communautés analysées, celle-ci ne se limitait pas seulement au finage de la communauté, mais englobait également des finages voisins dont la communauté disposait du droit réciproque. La forêt aux limites des terres de culture fournissait bois de feu et bois d'œuvre, complétant ainsi cette économie agro-sylvo-pastorale. Une partie non négligeable des terres sartables et l'essentiel de la forêt étaient en propriété collective. Dans les forêt communes, le pâturage collectif était strictement réglementé afin d'éviter des dégâts trop importants. Les pâtres et les hommes de l'église, qui exerçaient un travail profitant à l'ensemble de la communauté, étaient supportés par celles-ci. La communauté englobait également le propriétaire d'une ferme isolée dans le nord du finage qui disposait pourtant de certains droits particuliers.

[200] En dehors de leurs fiches individuelles, la fiche de déclaration de l'église paroissiale portait leurs quatre noms. Ils possédaient en commun quelques journaux de terres sartables et taillis de chênes réservés à leur propre exploitation. Hormis ces avantages, ces quatre membres de la communauté de Leudelange étaient soumis aux mêmes droits et charges que les autres chefs de familles. (A.N.L., A XIV, Liasse 87-15).

[201] Curieusement, la liste des échevins comprend une personne de plus, à savoir Ludovicus Rieber, mais ne mentionne pas le propriétaire du Schléiwenhaff, Willibrordus Vitry.

La répartition des différents types de terre, déjà introduite par l'analyse préalable de la Carte de Ferraris (voir fig. 25) peut être approfondie par l'analyse du premier plan cadastral.

c) L'extension du système d'*openfield* sur l'ensemble des terres labourables du finage de Leudelange

La comparaison du paysage de Leudelange de 1777 (fig. 25) et de 1842 (fig. 26) montre que peu de changements ont affecté le paysage traditionnel. En effet, la majorité des différences ne sont dues qu'à certaines inexactitudes de la Carte de Ferraris et de la différence d'échelle (la Carte de Ferraris est au 25 000^{e} tandis que le plan cadastral est au 2 500^{e}). Ainsi, la figure 26 fait apparaître beaucoup plus de détails, comme par exemple la distinction entre les espaces de pâtures et de prés clos dans les espaces de prairies humides.

En ce qui concerne les changements paysagers, outre une légère densification du réseau de chemins, nous remarquons surtout certains changements au niveau des étangs et des forêts. Certains plans d'eau, notamment à l'est, au nord et au sud[202] ont été asséchés ; d'autres, à l'est et à proximité de la ferme isolée ont été nouvellement créés. Il est même possible de dater approximativement leur assèchement ; ainsi, ceux du nord du finage ont été asséchés depuis peu car ils apparaissent encore en couleur bleue sur le plan cadastral, mais sont cependant reportés comme prairies. L'assèchement des étangs au sud et à l'est du village est plus ancien, ces dernières n'apparaissent plus que dans la toponymie[203]. Ce changement témoigne d'une rationalisation des terres du finage ; tandis qu'avant leur assèchement, les étangs[204] ont occupé des espaces précieux de prairies ou même de terres labourables, les plus récents se situant dans les bois et dans les espaces de pâture. L'origine de ces plans d'eau est aujourd'hui difficile à élucider ; ils peuvent effectivement avoir servi d'abreuvoir et/ou à des fins d'irrigation ou peut-être même à l'amendement des prairies par le dépôt d'alluvions fertilisantes.

Comme nous le voyons sur ce plan cadastral, le partage des anciennes terres usufruitières a conduit à une parcellarisation et à une intensification des cultures. Le toponyme « *In der grossen Sang*[205] » indiquant qu'une terre initialement mise en valeur temporairement par écobuage était régulièrement cultivée en 1842. Son parcellaire était caractérisé par une

[202] Sur la Carte de Ferraris, ceux-ci sont localisés sur la limite de finage, tandis que sur le plan cadastral ils se situent à l'intérieur des limites communales. L'erreur est liée aux distorsions de la Carte de Ferraris que le traitement avec le logiciel ArcGIS n'a pas su éliminer.
[203] La toponymie indique encore la présence d'autres lacs asséchés (voir fig. 26, le toponyme *Schwartzenweyer*, signifiant « étang noir »), nous nous sommes cependant limités à ceux représentés sur la Carte de Ferraris. En général, les différents lieux-dits font régulièrement allusion à l'humidité des sols ; cette particularité est évidemment liée aux propriétés naturelles de cette zone de plaine humide.
[204] Ils étaient probablement utilisés comme réservoir d'eau destinée à l'irrigation des prés de fauche et à l'abreuvement du bétail.
[205] Traduction française : « dans le grand essart », « *sang* » signifiant brûler à petit feux, technique autrefois utilisée pour la mise en valeur des landes ardennaises.

multitude de petites parcelles de tailles similaires (environ 25 a), caractéristique d'un parcellaire récent, mais surtout d'un partage égalitaire[206]. Comme le partage de ces terres excluait habituellement les forêts, celles-ci sont devenues propriétés communales.

D'autres toponymes repérés sur le plan cadastral font également allusion aux anciennes pratiques agraires. En ce qui concerne les toponymes forestiers, nous en rencontrons plusieurs se référant au défrichement (*Rodenbüsch*, « Forêt défrichée »), au droit de paisson (*Ackerheck*[207]), ou encore au droit de pâture (*Kehbüsch*, « Forêt des vaches », *Grasbüsch*, signifiant « Forêt d'herbe », *Geisenhop* « Colline des chèvres ») mais aussi aux activités de charbonnage (*Koleschерbüsch*). Les toponymes indiquant des systèmes de mise en valeur traditionnelle (*Freifeld*, « Champ libre » ; les toponymes composés du suffixe *–driesch* ou *–drisch* (désignant les terres de labour en jachère longue comme *Kurtzdrieschen*, *Banndriesch* ou *Wolffsdrisch*)[208]) sont nombreux dans les espaces de terres labourables[209].

Les espaces de pâture, omniprésents dans le finage de Leudelange, étaient probablement les vestiges des anciennes terres sartables. En effet, leur répartition est caractérisée par une situation excentrée par rapport au village, en bordure des forêts. Leur apparition est probablement la conséquence de la mise en valeur permanente des anciennes terres sartables (en raison de la croissance démographique), et par conséquent la diminution des vastes friches ouvertes à la vaine pâture. La vaine pâture dans les prairies continue à être pratiquée ; dans le cas contraire la mention spéciale de « pré clos ou clôturé » dans l'*Urkataster* aurait été superflue. Certes, l'espace disponible a été rétréci par l'intensification des cultures (mise en culture permanente des anciennes terres de culture temporaire, régression de la jachère morte), mais les pratiques ancestrales, fortement ancrées dans les mentalités, ne s'effacèrent pas aussi rapidement.

[206] Nous savons que la communauté possédait des terres collectives et que celles-ci ont été partagées en 1783.
[207] La signification est ambiguë ; elle indique une « haie à paisson », si l'on admet que le terme de *Aker* désigne en allemand la paisson des porcs dans les forêts, cependant, le mot *Acker* signifie aussi « terre labourée », il s'agirait alors d'une forêt de taillis temporairement mise en valeur.
[208] Le toponyme *Freifeld* est intéressant ; s'agirait il d'un espace que les membres de la communauté pouvaient librement mettre en valeur ? *Kurtzdrieschen* signifie « friches courtes » et *Banndriesch* « friche du ban » ; généralement, le mot *Wolff* signifie « loup », mais peut également être un nom de famille.
[209] Certains auteurs vont plus loin et affirment que quatre différentes techniques de mise en culture temporaire peuvent être lues dans les toponymes de Leudelange : l'écobuage périodique (*In der grossen Sang*) ; le premier défrichement de landes, *schiffeln* en allemand se retrouverait dans le toponyme *Schewelsbond* ; le défrichement en laissant les souches des arbres, *Roden ohne Ausstocken*, se retrouverait dans le toponyme *Stackels* et le défrichement avec enlèvement des souches des arbres, *Roden mit Ausstocken*, se retrouverait dans le toponyme *Rothscheuer*. Néanmoins, malgré l'intérêt que cette hypothèse représente pour ce travail de recherche, elle reste très incertaine. (Mathias Cornelius et *alii*, 1997, *Gemeng Leideléng, 1856 – 1996*, Luxembourg, Administration Communale de Leudelange, p. 45)

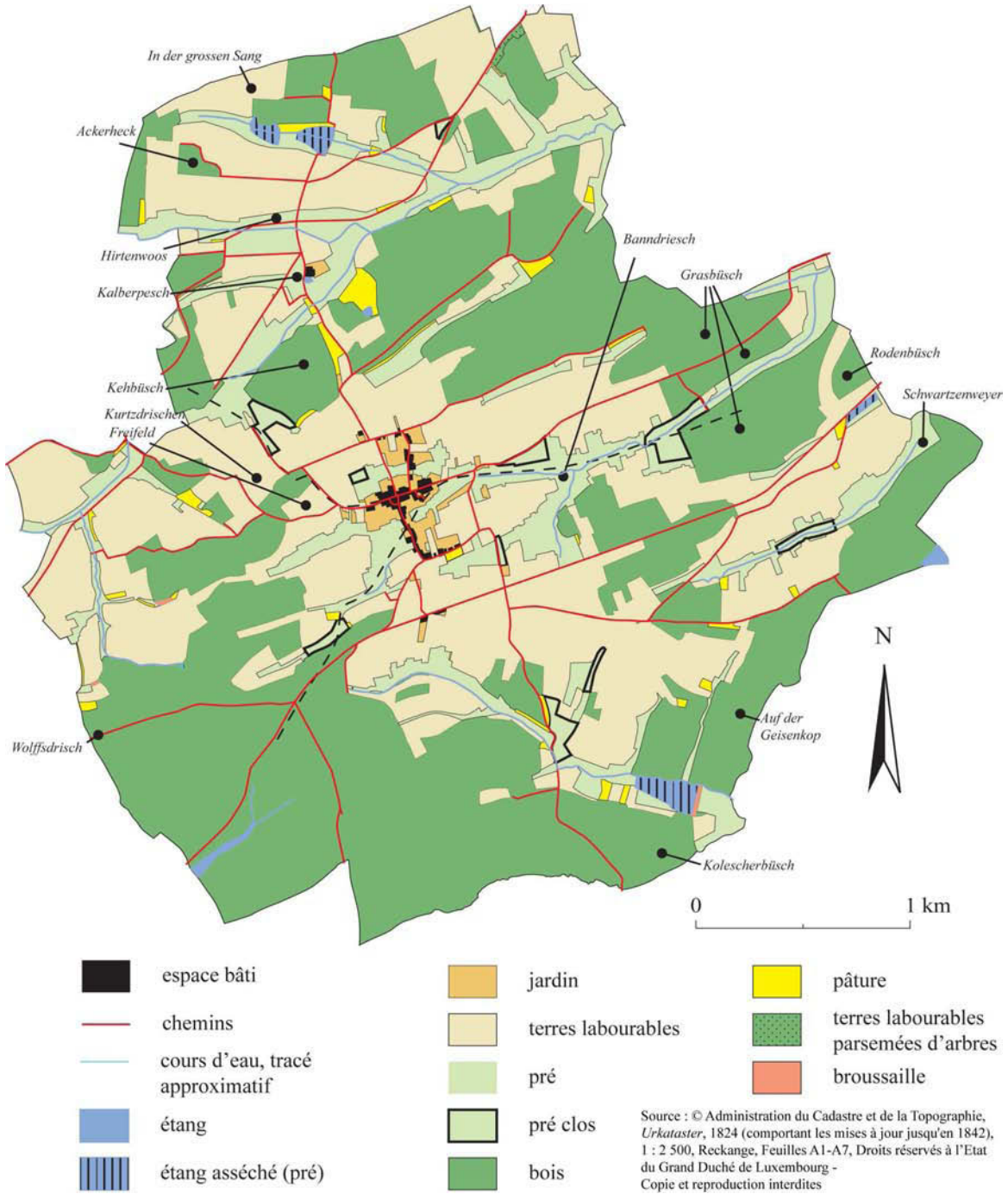


Fig. 26 : <u>La répartition des cultures dans le finage de Leudelange en 1842</u>. Le paysage de Leudelange montre peu de changements par rapport à la situation de 1777 (les différences majeures relèvent surtout du manque de détails de la Carte de Ferraris comparée au premier plan cadastral napoléonien). Les terres labourables et les forêts formaient toujours deux auréoles autour du village qui apparaissait comme installé au centre d'une clairière. En dehors du réseau de chemins légèrement densifié, le plan cadastral distingue les prés clos et les parcelles de pâture des prairies. En outre, nous remarquons des changements au niveau des étangs ; certains ont été asséchés, tandis que d'autres ont été récemment créés. Par rapport aux informations recueillies dans le Cadastre de Marie-Thérèse, nous remarquons surtout l'absence totale de terres sartables dans le finage. Nous pouvons supposer que, suite à leur partage en 1783, les cultures ont été intensifiées et ont disparu du paysage.

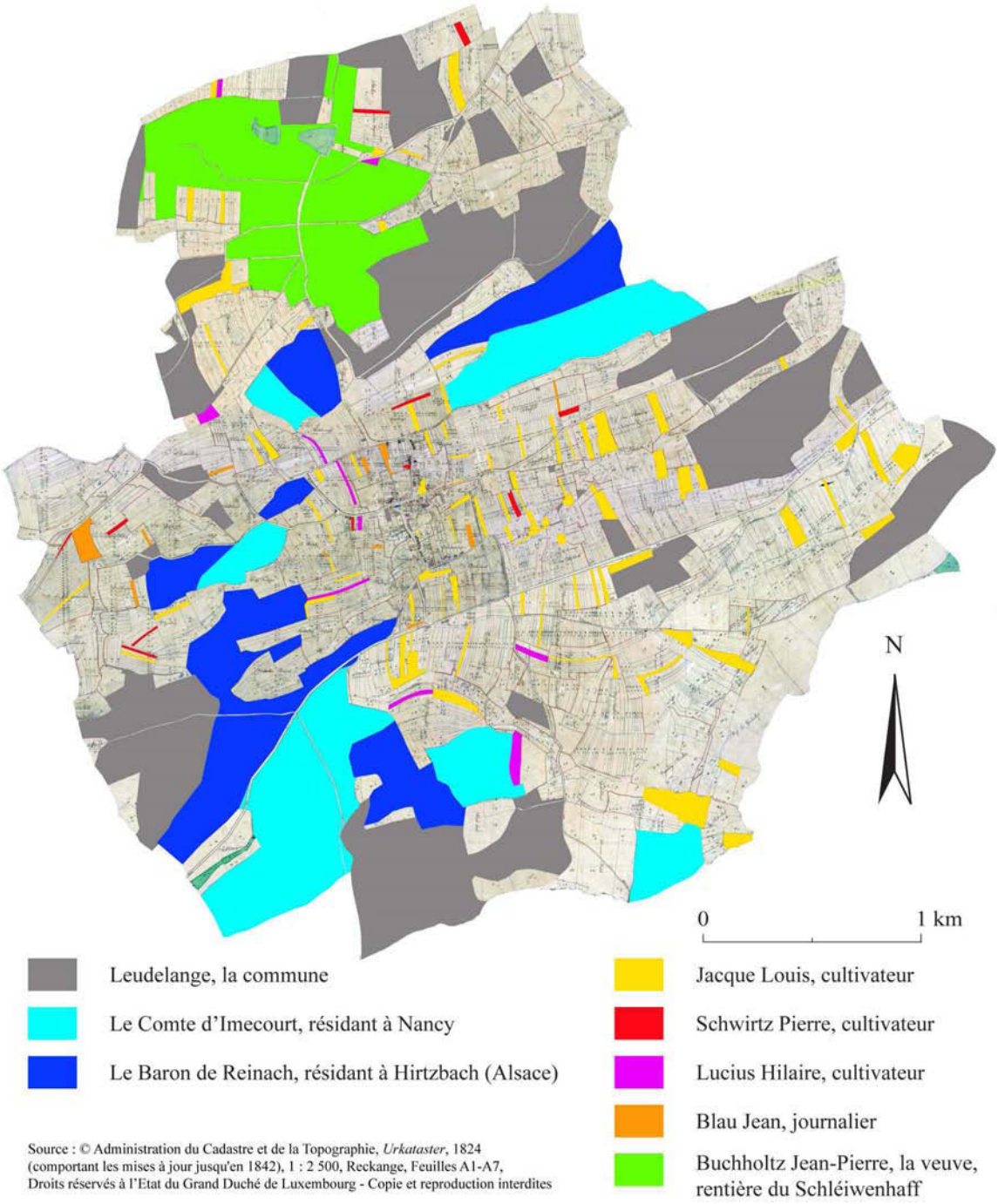


Fig. 27 : <u>La répartition de la propriété dans le système d'*openfield* de Leudelange en 1842</u>. Trois caractéristiques majeures apparaissent de façon évidente : la dispersion des terres labourables des propriétaires cultivateurs, la concentration des terres de son propriétaire autour du Schléiwenhaff et l'ensemble de la forêt répartie entre trois propriétaires, la commune et deux nobles. La dispersion de la propriété des cultivateurs et la présence d'un grand troupeau imposaient un assolement des cultures. La fragmentation des terres labourables par la densité du réseau de chemins et des cours d'eau rend aujourd'hui difficile l'élaboration d'une hypothèse sur la subdivision du terroir en soles ; un assolement triennal à soles non contiguës est cependant tout à fait envisageable. Le partage des terres collectives en 1783 a réduit la propriété communale aux espaces forestiers. Le Gouvernement français s'était approprié les anciennes forêts seigneuriales et ecclésiastiques, et les a vendues comme biens nationaux, ce qui a eu comme conséquence la présence de vastes propriétés forestières de nobles français à Leudelange.

Malgré le droit de clôture permis depuis 1770[210] et autorisant chaque propriétaire d'exempter ses parcelles de la vaine pâture, il est fort probable qu'elle s'exerçait toujours au moins après la récolte et avant la remise en culture sur les parcelles non clôturées. Aucune indication ne nous permet de conclure sur un éventuel changement de la rotation triennale traditionnellement assolée[211].

Néanmoins, il nous est malheureusement toujours impossible d'émettre une hypothèse sur la division en soles de culture. L'espace destiné à la culture permanente était fragmenté par de nombreux chemins, souvent bordés d'arbres ou de haies, et de cours d'eau entourés de prairies humides. L'hypothèse que les terres labourables étaient subdivisées en soles morcelées est très probable. Ce phénomène rompt la monotonie des paysages organisés par trois soles d'un seul tenant du système d'*openfield*.

Hormis quelques cultivateurs de Leudelange, l'espace forestier était partagé entre la commune et deux grands propriétaires nobles français. La propriété communale s'explique par les procédures habituelles de partage de terres collectives dans le Gutland[212] : la forêt en a été exempte. Ainsi, la propriété communale de 1842 reflétait les anciennes étendues forestières usufruitières. Les autres espaces forestiers, qui appartenaient à deux nobles français, étaient issus de ventes publiques de biens de seigneurs émigrés lors de la Révolution. En effet, l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse a révélé la présence d'une grande propriété noble à Leudelange (Théodore-François de Custine, seigneur de Rumelange, seigneurie à laquelle appartenait le village de Leudelange : il possédait 209 journaux et 85 perches carrées de forêt contre 194 journaux et 54 perches carrées appartenant à la communauté). Lorsqu'il a émigré lors de la Révolution française, ses biens à Leudelange ont été vendus au profit de la caisse publique et acquis par deux nobles français, le Comte d'Imecourt de Nancy et le Baron de Reinach de Hirtzbach en Alsace. L'étang seigneurial, le *Koleschерweyer*, a été acquis, asséché et transformé en pré par un cultivateur de Leudelange (Jacques Louis, voir fig. 26, le *Koleschерweyer* se trouve au nord du *Koleschерbüsch*)[213]. Nous retrouvons donc aisément l'extension des forêts seigneuriales de la fin de l'Ancien Régime de Leudelange en les comparant aux actuelles forêts privées ; les autres espaces forestiers font aujourd'hui encore partie de la propriété communale (mais ne sont plus usufruitiers).

---

[210] Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht*, N°1 p. 94

[211] L'assolement était nécessaire en raison de l'importance de l'élevage dans le système agraire local. L'importance numérique du troupeau imposait la mise à disposition de vastes espaces de pâture, auxquelles les jachères se prêtaient de façon optimale.

[212] Roger Engel, 1957, Le partage des biens communaux dans le Duché de Luxembourg, *Hémecht,* n°1, p. 80. En raison de l'absence de documents archivistiques, l'historien Roger Engel n'a malheureusement pas pu préciser le détail du partage des terres à Leudelange. Basé sur de nombreux autres exemples, il a cependant réussi à dégager certains grands principes des différents partages, tel que l'exemption des forêts.

[213] A.N.L., A XIV, Liasse 87-1. Fiche individuelle de Théodore François de Custine, Comte de Wiltz et de Meysembourg. Le *Koleschерweyer* y est déjà mentionné sous le nom de *colischer weyer*. Les autres informations sur les terres seigneuriales proviennent de Mathias Cornelius et *alii*, *Op. Cit*., p. 173.

L'analyse de la répartition des cultures et de la propriété sur l'*Urkataster* nous a permis de mettre en évidence plusieurs choses ; d'un côté, la structure générale du paysage ne diffère guère de celle représentée sur la Carte de Ferraris, mais, grâce à leur intensification, les terres de culture temporaire avaient disparu. Le système d'*openfield* – toujours fonctionnel – a été élargi sur l'ensemble de terres labourables désormais entièrement privées. De l'autre côté, la répartition de la propriété privée très morcelée nous permet de conclure sur un assolement en soles morcelées des terres de labour permanent. Comme dans l'ensemble des finages du Gutland, l'ancienne forêt usufruitière n'a pas été privatisée ; elle est restée communale. Par ailleurs, de vastes espaces forestiers autrefois seigneuriaux ont été vendus en bloc au profit de la caisse publique, ce qui leur a épargné le sort de la fragmentation en de nombreuses parcelles de tailles inférieures.

La communauté de Leudelange, tout comme de nombreuses autres communautés, incorporaient une cense sous forme de ferme isolée. Malgré le fait que les terres censières formaient le plus souvent un territoire contigu, situé à une certaine distance du village, les métayers de ces fermes partageaient les mêmes droits que les autres membres de la communauté.

d) Le système quasi-autarcique de la ferme isolée du Schléiwenhaff emboîté dans le système communautaire de Leudelange

Le Schléiwenhaff, la ferme isolée comprise dans le finage de Leudelange existait déjà à la fin du XVIIe siècle. Elle était alors géré par Christophe Hansen, « censier du Baron de Bongart à Schléiwenhaff » ; il était donc le métayer du Baron de Bongart, propriétaire du Schléiwenhaff et seigneur de Moestroff sur la Sûre, et entre autre de Cessange[214]. Tout comme la large majorité des anciennes fermes de Leudelange, le Schléiwenhaff était une ferme en longueur de style dit de Marie-Thérèse. En raison de la taille de l'exploitation, un deuxième bâtiment parallèle avait été ajouté.

Néanmoins, le premier document nous permettant une analyse de son fonctionnement est le Cadastre de Marie-Thérèse datant de 1766. Il s'agit de la fiche de déclaration individuelle de Willibrord Vitry « *vom Schloewen Hoff* »[215]. Celui-ci était le mari d'une descendante de Christophe Hansen. La ferme dépendait donc de la seigneurie foncière de Cessange, tout en étant située dans le finage de Leudelange, et soumis à la justice de celle-ci. Le déclarant a précisé qu'il dépendait de la communauté de Leudelange ; il avait donc les mêmes droits que les

[214] Nicolas Majerus, 1959, *Die Luxemburger Gemeinden nach den Weistümern, Lehenserklärungen und Prozessen*, Tome VI, p. 353 et Mathias Cornelius et *alii*, *Op. Cit.*, p. 57.
[215] A.N.L., A XIV, Liasse 87-27.

autres membres de la communauté, tout en étant exempt des charges[216]. Il recevait donc sa part de bois des forêts communautaires ainsi que sa portion dans les terres sartables et prairies communautaires. En outre, il avait droit au troupeau à part sur le finage de Leudelange.

Il possédait d'importantes étendues de terres labourables[217] lesquelles, bien fumées, supportaient une rotation triennale identique à celle des autres membres de la communauté, faisant se succéder une culture de seigle, une culture d'avoine et une année de jachère. Il a précisé que sans apport de fumure, ces terres auraient été à reporter dans la catégorie des terres sartables. Ses 75 journaux (26,8 ha) de terres d'essart reposaient 15 ans pour produire une récolte de seigle et une récolte d'avoine. Ses prairies, établies sur un mauvais sol (selon le déclarant), s'étendaient sur 35 jours et 120 perches carrées (12,8 ha). Sa forêt, composée de taillis de chênes coupés tous les 15 ans, couvrait 16 journaux et 60 perches carrées (8,3 ha)[218]. Le métayer de cette grande ferme isolée était le seul à posséder des pâturages privés (5 journaux, 1,8 ha)[219], maigres pâturages interdits au troupeau communal de Leudelange. Les charges inhérentes de ces biens immobiliers étaient payées en nature, la ferme fonctionnait donc selon le système de métayage. Cette grande ferme était partiellement destinée à l'élevage ovin ; son troupeau qui, comme nous l'avons vu précédemment comptait 189 bêtes (dont 80 % de moutons), possédait son propre berger. Celui-ci avait à sa disposition une maison et un jardin situés à coté de ceux de l'exploitant. L'importance de ce troupeau garantissait à l'exploitant d'importantes quantités d'engrais naturels indispensables au labour de ses champs.

Malgré l'absence d'informations précises, nous pouvons supposer que l'exploitant avait réparti ses terres en trois blocs suivant la rotation triennale mise en œuvre, lui permettant à les faire paître par son troupeau après les récoltes. La localisation de la ferme dans le nord, en limite du finage, à l'écart du village de Leudelange qui concentrait autour de lui ses terres labourables fumées, nous laisse supposer que la rotation des terres privées du Schléiwenhaff n'était pas forcément englobée dans l'assolement triennal de la communauté de Leudelange. Dépendant d'une autre seigneurie que la communauté villageoise, il partageait néanmoins les mêmes droits que celle-ci ; son intégration dans la communauté de Leudelange nous permet

[216] *Ibid.* La formulation exacte est : « *Schloewenhoff, dependirt von zesingen liegend auff dem bahn leutlingen. Willibrord Vitry von schloewenhoff dependirt von der gemeinde oder hoff Leutlingen undt von der herrschaft zesingen in allem begreiflich undt in allen lasten abträglich* » (Schloewenhoff, dépend de Cessange et se situe sur le ban de Leudelange. Willibrord Vitry du Schléiwenhaff dépend de la commune ou de la cour de Leudelange et de la seigneurie de Cessange ayant tous les droits (tout compris) et étant exempt des charges).

[217] *Ibid.* En raison d'une tache d'origine inconnue sur le document archivistique, la surface de terres labourables que possède le propriétaire du Schléiwenhaff est illisible. Le premier cadastre napoléonien (voir plus loin) prouve cependant que l'ensemble de ses terres labourables, toutes concentrées en bloc autour de la ferme sont de surfaces relativement importantes.

[218] La mesure de surface utilisée est la perche carrée de 24 pieds Saint Lambert, le journal à 100 perches carrées.

[219] Cette propriété privée est confirmée par une des fiches d'informations générales de Leudelange (A.N.L., A XIV, Liasse 87).

donc de supposer que le troupeau communal des villageois avait également le droit de parcours sur les terres privées du Schléiwenhaff.

Les conclusions tirées de l'analyse du Schléiwenhaff à travers le Cadastre de Marie-Thérèse sont appuyées par l'analyse du plan cadastral. Cette ferme isolée regroupe autour d'elle toutes ses terres : de grandes parcelles de culture permanente, des prairies, des forêts ainsi que des espaces de pâture. L'apparition triple du suffixe de *–gewann* (avec trois orthographes différentes ; voir fig. 28) dans la toponymie locale, évoquant un « quartier de parcelles » ou encore une « sole de culture », nous permet d'appuyer l'hypothèse précédente qui supposait la subdivision des terres labourables en trois blocs suivant la rotation triennale mise en oeuvre. L'importance de l'élevage se remarque également dans la toponymie locale ; plusieurs lieux-dits se réfèrent directement à cette activité : *Kalberpesch*, « Enclos pour veaux », *Hirtenwoos*, « Pelouse du berger » (il s'agit probablement d'un pré sur lequel reposait le pâtre et le bétail à midi[220]) ou encore *Nachtwaid*, « Pâturage de nuit ».

Le plan cadastral indique les mesures de surfaces des différents types de terre appartenant à la veuve de Jean-Pierre Buchholtz, propriétaire rentière du Schléiwenhaff. De fait, en 1842, l'ensemble des terres appartenant au Schléiwenhaff s'étendaient sur environ 86 ha, d'un seul tenant. De celles-ci, environ 43,9 ha étaient labourables (51 %), 24,3 ha étaient des prairies (28 %), 3,9 ha étaient des pâtures permanentes (4,5 %) et 12,4 ha étaient vouées à la forêt (14,5 %). L'environnement immédiat de la ferme (qui couvrait avec ses bâtiments environ 23,9 a) était composé d'un abreuvoir de 6,5 a et d'un jardin de 0,53 ha. Ces données chiffrées contrastent avec celles déclarées dans le Cadastre de Marie-Thérèse[221].

Cette ferme, qui mettait en valeur d'importantes surfaces de terre, toutes concentrées, ne pouvait être exploitée par une seule famille. Ainsi, le métayer du Schléiwenhaff était obligé d'embaucher de nombreux ouvriers agricoles. Les registres paroissiaux énumèrent de nombreuses familles qui y ont résidé durant un certain temps. A ceux-ci se rajoutent les journaliers saisonniers embauchés pour les grands travaux, tels que les récoltes ou l'ensemencement[222].

Le fonctionnement quasiment autarcique du Schléiwenhaff durant la seconde moitié XVIIIe et la première moitié du XIXe siècle rappelle le fonctionnement du géosystème villageois de Leudelange et d'autres villages du Gutland. Il représente un système paysager emboîté dans le grand système communautaire.

[220] Mathias Cornelius et *alii*, *Op. Cit.*, p. 37
[221] En effet, la sous-estimation est flagrante : 12,8 ha de prairies contre 24,3 ha en 1842 ; 8,3 ha de forêt contre 12,4 ha en 1842 et 1,8 ha de pâtures contre 3,9 ha en 1842. Dans le Cadastre de Marie-Thérèse le propriétaire de Schléiwenhaff déclare 0,7 ha de jardins contre 0,5 ha en 1842. Hormis les problèmes de sous-estimation, courants à l'époque, des changements d'affectation des terres ont eu lieu.
[222] Mathias Cornelius et *alii*, *Op. Cit.*, p. 61

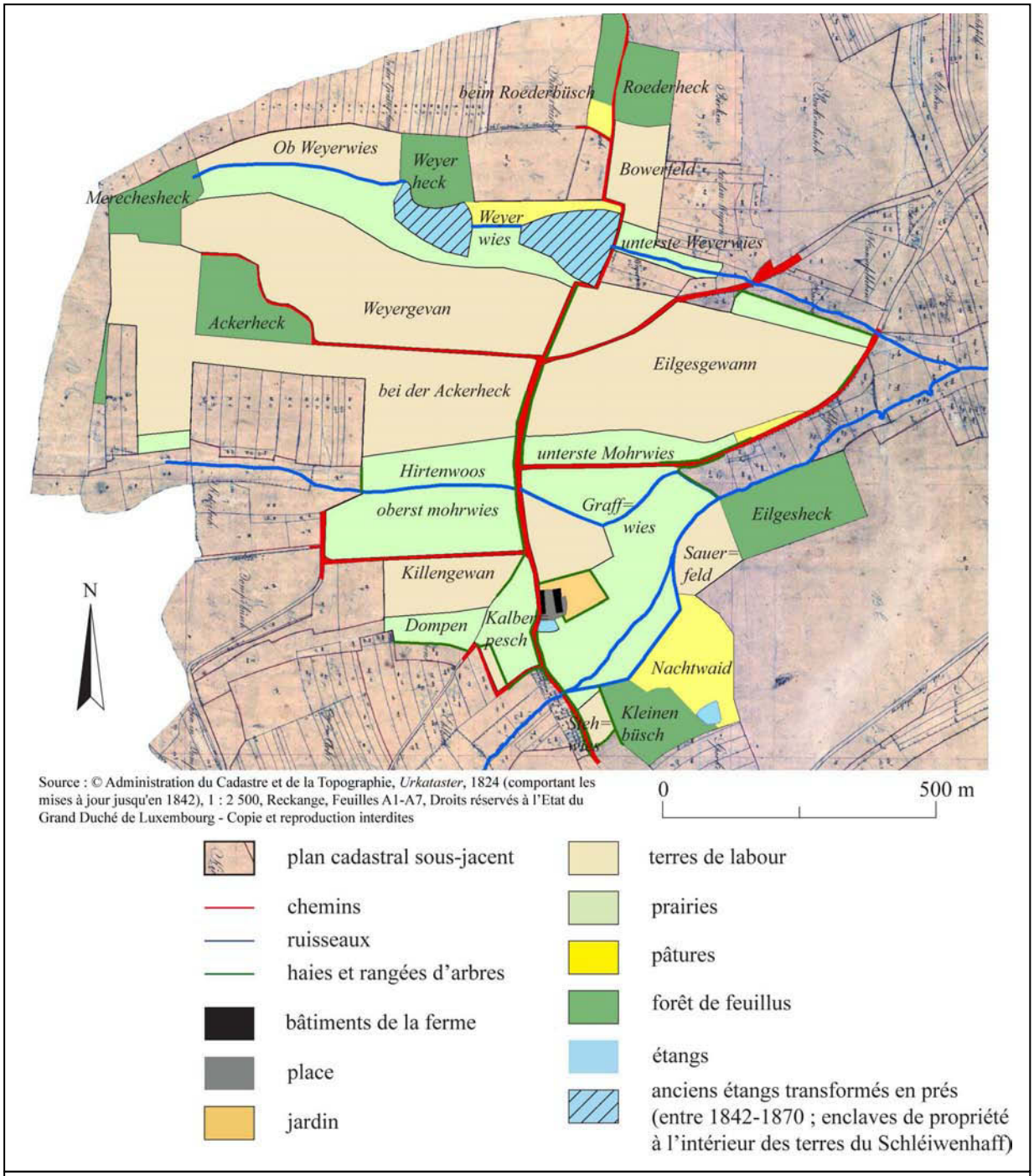


Fig. 28 : **Le Schléiwenhaff dans la première moitié du XIXe siècle.** Ce croquis es centré sur les terres privées du Schléiwenhaff, ferme isolée comprise dans le finage de Leudelange, et appartenant en 1842 à la veuve de Jean-Pierre Buchholtz, résidente à Luxembourg. Composée de deux grands bâtiments qui abritaient la maison, l'étable et la grange, elle concentrait autour d'elle l'ensemble de ses terres. La grande place autour des bâtiments, la cour, servait au stationnement des machines agricoles et au tas de fumier. La toponymie s'avère révélatrice ; d'un côté, elle illustre certains changements dans la culture des terres, et de l'autre, elle indique différentes soles de culture triennale. En effet, certaines parcelles cultivées en 1842 portent des toponymes comprenant le suffixe *–wies*, signifiant pré. D'autres, trois plus exactement, comprennent le suffixe *-gewann* qui peut ici être défini par « sole de culture ». Cependant, les surfaces variées ne nous permettent pas de fonder une hypothèse sur la répartition des soles. Par ailleurs, dans les terres n'appartenant pas au Schléiwenhaff, nous distinguons deux espaces au parcellaire géométrique composé de parcelles de tailles similaires parfois subdivisées en longueur (au sud de l'*Ackerheck* et au nord de *Ob Weyerwies*, sous le toponyme « *In der grossen Sang* ») ; il s'agit probablement d'anciennes terres collectives de Leudelange, récemment partagées. Deux hypothèses peuvent l'expliquer le dédoublement du cours d'eau sur la limite des prés *Graffwies* et la pâture *Nachtwaid* : il s'agit d'un réalignement du cours d'eau ou alors le propriétaire voulait augmenter la production de foin de ses prairies en les irriguant.



Cliché 31 : <u>Le Schléiwenhaff aujourd'hui</u> (juin 2008). Du Schléiwenhaff traditionnel seul subsiste le bâtiment principal comportant la partie réservée aux hommes ainsi que la grange accolée avec ses étables. Le cadre de la porte ainsi que le mur pignon affichent encore la date de construction : 1768. Outre la résidence privée du propriétaire, la ferme de style dit de Marie-Thérèse abrite aujourd'hui également son entreprise de vente et d'installation de cuisines professionnelles.

Les analyses du Cadastre de Marie-Thérèse et de l'*Urkataster* nous permettent donc de conclure que le système d'agriculture traditionnelle de Leudelange était un système d'*openfield*, mis en œuvre par la communauté pour permettre la coexistence de l'agriculture et de l'élevage sur leur finage. Comme le territoire communautaire était traversé par les plaines humides et herbagères de plusieurs cours d'eau, mais également par un réseau relativement dense de chemins, les soles de culture apparaissaient de façon morcelée. Ce système, qui englobait l'ensemble des terres labourables du finage, était centré sur le village groupé entouré de ses jardins. Les terres labourables fumées étaient entourées des espaces forestiers traditionnellement communautaires. Au XIXe siècle, la majorité des espaces forestiers sont restés communaux. En effet, les forêts privées sont issues de l'ancienne propriété seigneuriale ; vendues au profit de la caisse nationale, elles sont devenues la propriété privée de quelques nobles au XIXe siècle.

En limite du finage, souvent même au-delà des espaces forestiers, se situaient des terres sartables. Les cultures et les rotations qui y étaient pratiquées montraient peu de variations, ce qui nous laisse présumer qu'un système d'assolement regroupait ces terres en zones nécessitant un repos de 15 ou de 20 ans. Le parcellaire récent et régulier au niveau du toponyme évocateur « *Auf der grossen Sang* » permet d'identifier cette zone comme ayant fait partie des terres sartables communautaires. En effet, outre le parcellaire qui indique un partage récent, ce

toponyme précise même le système de mise en valeur traditionnel des terres sartables, *Saangen* signifiant essarter.

Le finage de Leudelange, qui englobait la ferme isolée du Schléiwenhaff, constituait donc un bel exemple de géosystèmes emboîtés. En effet, la concentration des terres privées autour de la ferme englobée dans le finage communautaire permettait à celle-ci de fonctionner de façon quasi-autarcique.

Dans la description des paysages du Luxembourg, à laquelle le second chapitre de ce travail de recherche était intégralement consacré, nous nous sommes rendu compte qu'il existe de nombreux villages situés au pied d'un talus dans le Gutland. Les talus peuvent être d'origine géomorphologique variable ; le plus souvent il s'agit de talus de côte, mais il peut également s'agir de versants de vallée ou encore de talus correspondant à des regards de faille.

Cette particularité topographique a donné naissance à un type de village particulier, situé au pied d'un tel talus. Leurs bans englobent alors une partie du plateau boisé, le talus mis en valeur par l'agriculture et une partie de la plaine, occupée par des prairies.

Les villages exemplaires choisis pour analyser le fonctionnement des communes à cheval sur deux faciès paysagers, à savoir le plateau de côte et la plaine au pied du versant, ont été choisis en fonction de leur représentativité.

Le premier, Differdange, est un village type de pied de côte. Son finage englobe les trois faciès cités préalablement. En outre, il a la particularité de posséder des couches ferrifères dans le sous-sol, ce qui, depuis la deuxième moitié de XIXe siècle, a généré un développement industriel fulgurant. Cependant, avant l'organisation du territoire par l'industrie sidérurgique, les systèmes d'agriculture traditionnelle ont aménagé l'espace selon les besoins de la population.

Le second village exemplaire, Lorentzweiler, paraît, d'un point de vue paysager, légèrement atypique en raison de sa localisation dans la vallée encaissée de l'Alzette. Néanmoins, le fond large et plat de cette vallée est subdivisé en deux parties par l'écoulement fluviatile. Les limites administratives des finages des villages situés de part et d'autre de l'Alzette épousent cette frontière naturelle. De nos jours, les contrastes paysagers entre ces localités sont fortes, néanmoins, dans l'Ancien Régime, les deux villages étaient caractérisés par une organisation paysagère similaire.

3) Differdange, un système d'*openfield* de pied de côte

a) Le paysage ouvert de Differdange vers la fin de l'Ancien Régime

L'analyse du paysage du finage de Differdange, qui forme aujourd'hui une commune avec les sections des villages Obercorn et Niedercorn, peut être abordée par la Carte de Ferraris, la première représentation cartographique fidèle des contrées luxembourgeoises[223]. Les villages, groupés, étaient installés au pied du talus de la côte du Dogger. Seul trois éléments isolés étaient répartis dans le finage de Differdange : la forge de Lasauvage, la ferme d'Airsaint et un ermitage à proximité d'une carrière[224]. Le village affranchi était dominé par un château, emblème du système féodal[225].

[223] Il existe une autre représentation cartographique des paysages luxembourgeois, plus ancienne que celle de Ferraris. Il s'agit des Cartes militaires des Naudin, réalisées entre 1728 et 1739 par une équipe d'ingénieurs géographes appartenant à l'atelier versaillais des Naudin. Centrées sur la Lorraine, elles représentent également le paysage de la frontière sud du Luxembourg, dont Differdange. Elles sont consultables sur Internet (*www.chr-lorraine/naudin/index.php*). Le paysage représenté sur ces cartes est identique à celui dessiné sur la Carte de Ferraris ; aucune évolution n'est visible entre 1734 et 1777. Seul le village, tout comme les localités voisines, est plus étendu : en 1734, il avait la morphologie d'un village-rue et se composait quasi essentiellement de l'actuelle Grand-Rue. Cependant, en ce qui concerne nos recherches sur les systèmes agraires, ces cartes sont moins intéressantes car moins détaillées que la Carte de Ferraris (les Cartes de Naudin ont été dessinées à une échelle de 1 : 28 800^{e} ; celle de Ferraris au 1 : 11 520^{e}). Toutefois, il est intéressant de noter qu'en 1734, la frontière franco-luxembourgeoise traverse le finage de Differdange et attribue Lasauvage à la France. En outre, la comparaison avec les frontières actuelles fait apparaître plusieurs dissimilitudes ; ainsi, la région de Mondorf-les-Bains par exemple appartenait également à la France. Cette particularité est liée au fait qu'à l'époque, les frontières, très disputées, étaient floues. Il semblerait que ce n'était qu'en 1769, sous l'impératrice Marie-Thérèse, que les frontières ont été fixées définitvement (Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 178). Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que les cartographes français avaient nommé l'actuelle localité d'Esch-sur-Alzette « Mauvaisch ». Le village de Differdange est également représenté sur la Carte de Cassini, or celle-ci est beaucoup moins détaillée en ce qui concerne ce village car il se trouve sur la limite nord de la carte.

[224] Après vérification, cet ermitage ne correspond pas à la ferme Vesque d'aujourd'hui. Sur la Carte de Ferraris, celui-ci est situé dans la vallée, au contraire de l'actuelle ferme Vesque, située sur le plateau. De plus, Karl Ferdinand Vesque ne résidait pas à Differdange avant 1786 (Nicolas Kodisch, 1981, *Studien zur Toponymie und Geschichte der Gemeinde Differdingen*, Vol. 2, p. 354). Le Cadastre de Marie-Thérèse ne comporte aucune mention de cet hermitage, ce qui prouve son importance moindre dans le sytème agraire de Differdange.

[225] Le château a été construit en 1566, mais la localité avait déjà été affranchie par la charte de Beaumont en 1338 (Alphonse Sprunck, 1957, En feuilletant les annales de Differdange, *Les Cahiers luxembourgeois*, p.149). A la fin du XVIIIe siècle, le château était délabré ; la famille seigneuriale n'y résidait pas. Aujourd'hui, le château abrite la « Miami University », une université publique basée à Oxford dans l'Ohio aux Etats-Unis.

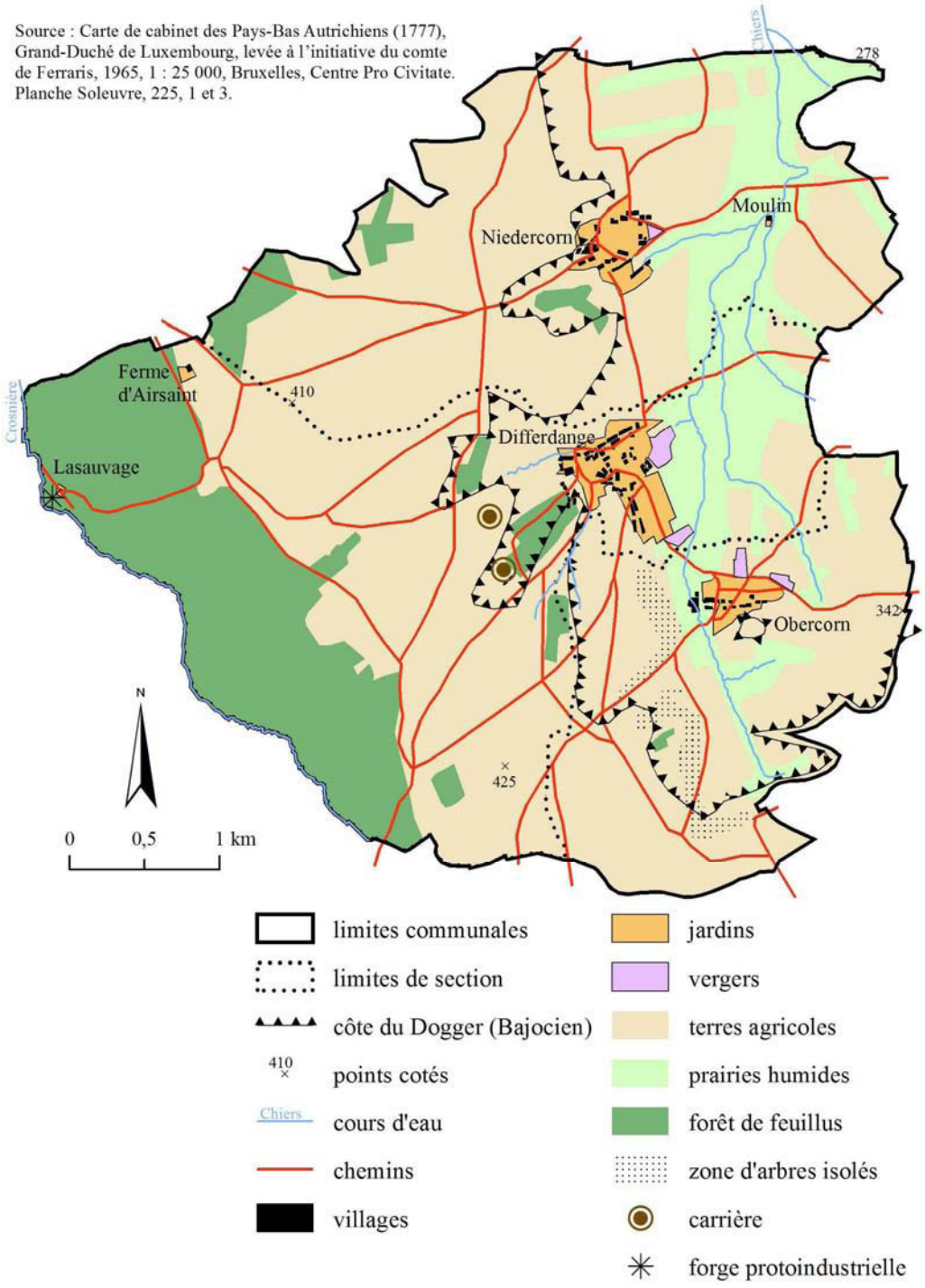


Fig. 29 : <u>Le paysage de Differdange d'après la Carte de Ferraris (1777).</u> Vers la fin de l'Ancien Régime, le paysage de Differdange était organisé à partir d'un petit village, entouré de ses jardins et vergers, situé au pied du talus de la côte du Dogger. La plaine humide constituait un milieu propice au développement des prairies. Hormis les forêts de feuillus, situées partiellement sur le talus de côte, mais surtout aux limites de finage, les terres labourables dominaient le paysage. Les paysages des finages voisins, Obercorn au sud et Niedercorn au nord s'organisaient de la même façon. En outre, la présence de fer pisolithique contenue dans les crevasses et dolines du plateau, ainsi que l'extraction de pierres de construction avaient favorisé la mise en place de petites carrières. Le fer extrait était alors principalement transformé dans la forge protoindustrielle de Lasauvage, qui existait depuis 1623. Celle-ci se servait de l'eau de la Crosnière comme force motrice et des forêts environnantes comme combustible. Il est intéressant de mentionner que la Crosnière, qui épousait initialement le tracé de la frontière franco-luxembourgeoise, a été réalignée ultérieurement.

Les mémoires militaires qui accompagnent cette représentation cartographique permettent d'affiner la description du paysage. L'impression de champs ouverts que donne la carte (les haies sont totalement absentes dans ce paysage) y est tempéré par « les inégalités de terrein, quelques bois assez étendus, et beaucoup d'arbres fruitiers répandus ça et là dans les campagnes » qui « font que les plaines rases y sont rares et de peu d'étendue ». La description souligne également les difficultés que pouvaient rencontrer les voitures (calèches) cherchant à traverser les « hautes montagnes » et les deux cours d'eau majeurs (Chiers et Crosnière), qui débordent régulièrement en hiver.

Les mémoires détaillent également la situation des habitants et les différents types de terres composant le finage. En effet, les habitants vivaient « assez à leur aise du produit de leurs terres qui consiste en Froment, Seigle, Orge, Avoine, Lin, Chanvre et Légumes ». Il est probable que les trois dernières cultures énumérées étaient pratiquées dans les jardins et potagers à proximité des maisons car, comme nous le verrons plus tard, les contraintes collectives limitaient le choix des cultures dans les terres soumises au ban communautaire. Les bois consistaient en haute, moyenne et basse futaie de chênes et de hêtres. Le surplus de production agricole ainsi que des coupes de bois de chauffage et de charpente annuelles faisait un « objet de commerce ». Les prairies humides, malgré les inondations fréquentes donnaient du foin de qualité en abondance. La description mentionne aussi un moulin à eau « pour la mouture des grains » et de carrières de pierres de construction[226].

Après cette description succincte du paysage rural du finage de Differdange à la fin de l'Ancien Régime, nous nous intéresserons davantage au système agraire qui était à l'origine de l'organisation de cet espace. La meilleure source archivistique permettant d'aborder et d'élucider le fonctionnement de ce système agraire est évidemment le Cadastre écrit de Marie-Thérèse[227]. La déclaration de la communauté ainsi que les fiches individuelles par propriétaire datent de l'année 1768.

b) Le paysage organisé par le fonctionnement du système d'agriculture traditionnelle de Differdange

Dans la déclaration de la communauté de Differdange, la communauté a déclaré 108 chefs de famille jouissant des droits collectifs (*Äänsmänner* en luxbg.). Sachant qu'à l'époque les familles se composaient de cinq à six membres en moyenne, nous pouvons estimer la

[226] Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 109-114

[227] A.N.L., A XIV, Liasse 64-67. Nous disposons également de la déclaration de la communauté de Differdange, questionnaire de 31 questions relatives à l'organisation de la communauté, qui constituait une des étapes préliminaires à la confection du cadastre (A.G.R., C.D.L., 35).

population du village à environ 560 personnes[228]. Comme partout, la vaste majorité des paysans étaient de petits propriétaires et des journaliers.

Tous les documents du cadastre indiquent que les terres agricoles du finage étaient subdivisées en deux types, à savoir les terres labourables qui représentaient plus de la moitié des terres du finage (51 %) et les terres sartables, peu étendues (environ 7 % des terres du finage). Hormis les terres agricoles, il existait des jardins et des vergers (5 %), des prairies (15 % des terres du finage), des bois et des haies (22 %), qui occupaient un peu moins d'un quart de la surface du finage[229].

Lors de l'analyse de la répartition des différents types de terre dans les déclarations individuelles des propriétaires[230] de Differdange, nous nous sommes rendu compte qu'environ 90 % des membres de la communauté possédaient des terres labourées en permanence, et que la presque totalité possédait des jardins et/ou des vergers[231]. La propriété de ces deux types de terre leur assurait la survie dans le cadre de ce système agraire. Les jardins et vergers produisaient les fruits et légumes nécessaires à la consommation quotidienne tandis que les terres labourables produisaient les récoltes annuelles de céréales[232]. En outre, environ 60 % des paysans possédaient aussi des prairies productrices de foin situées en bordure des cours d'eau. La propriété en terres sartables paraît relativement réduite, seulement un quart de la population (27 %) en possédait. Les enclos étaient quasiment absents dans le paysage de Differdange, il n'y avait que cinq membres de la communauté sur 108 qui en possédaient. La forêt privée, hormis pour les nobles et le abbayes, était inexistante pour les membres de la communauté de Differdange. Une grande partie des déclarants indiquait qu'ils n'en possédaient pas hormis celle avec la communauté (« *keine als mit der gemeinde* »).

Les fiches individuelles par propriétaire du Cadastre de Marie-Thérèse[233] nous indiquent que la totalité des terres de labour permanent reposait la troisième année. La majorité était cultivée de seigle (*roggen* en allemand, souvent écrit *rocken korn*) la première année et la

[228] Le coefficient de multiplication est basé sur des informations du village de Basbellain. Voir p. 71. Le géographe Alex Storoni (1993, *Differdange. L'évolution d'un espace minier*, p. 61) indique pour l'année 1806 une population de 793 personnes habitant le village de Differdange. En 1843 elle s'élevait à 1120 personnes. Cet accroissement de population est lié à la démographique qui s'est opérée au début du XIXe siècle ; cependant, ses effets se faisaient déjà ressentir à la fin du siècle d'avant. (Le dénombrement des feux de 1541 compte 48 ménages à Differdange. En 1611, un dénombrement des feux en indique 78, tandis qu'après la guerre de Trente Ans, celui de 1656, n'en dénombre plus que 16. En 110 ans, la population a donc été multipliée par 6. (Les statistiques sont tirées de l'ouvrage des Archives Nationales, 1987, *La commune de Differdange, Les sources de l'histoire de la Commune de Differdange*, p. 25-29))

[229] Les statistiques sont tirées de l'analyse du Professeur Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 57

[230] A.N.L., A XIV, Liasse 64-67.

[231] Selon la déclaration d la communauté de 1768 (A.G.R., C.D.L., 37), des 108 membres composant la communauté, 19 étaient des laboureurs, les autres étaient des journaliers. Ceci montre que sous l'Ancien Régime, être journalier n'était pas forcément synonyme de paysan sans terre. Après avoir travaillé leurs propres champs, ces petits propriétaires travaillaient pour les gros propriétaires.

[232] Dans les jardins étaient également cultivés le lin, le chanvre et des légumes tandis que dans les terres labourables on cultivait du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

[233] A.N.L., A XIV, Liasses 64 à 67.

suivante de céréales de printemps variées (*aller hand Lentzfruchten*), telles que l'avoine ou l'orge de printemps. Seuls trois propriétaires (l'abbaye de la fontaine Marie dite de Tiffertange[234], Gabriele Joséphine de Carnet, veuve de Nonancourt[235] et Peter Meyer[236]) ont déclaré cultiver également du froment. Il semble que la qualité pédologique des terres labourables du finage de Differdange ne supportait pas la culture régulière de cette céréale plus exigeante. La déclaration détaillée de l'abbaye de Differdange précise que les terres labourables, fumées, étaient « distribuées en trois saisons dont l'une repose chaque an »[237]. Le paysage de Differdange était donc d'évidence organisé par un système d'assolement triennal communautaire, dit d'*openfield*.

Selon les déclarations individuelles, les terres sartables, moins soignées, étaient cultivées temporairement. La rotation variait entre 9 et 15 ans, comprenant une phase de repos qui oscillait entre 6 et 14 ans et les cultures pratiquées variaient : certains cultivaient une année de seigle suivie de deux récoltes d'avoine, d'autres ont déclaré une année de culture de seigle suivie d'une récolte d'avoine, mais la majorité ne cultivait qu'une année de seigle. Ici encore, l'abbaye de Differdange semble faire exception ; de fait, elle a déclaré posséder des terres sartables cultivées tous les 9 ans qui produisaient 2 récoltes d'avoine et une de sarrasin. En outre, elle possédait des terres très médiocres « dispersées sur les revers des montagnes où la charrue ne peut aller » (encore aujourd'hui, le plateau de côte est souvent appelé « montagne » par la population) produisant deux maigres récoltes de seigle et d'avoine. Les terres de l'abbaye n'étaient donc pas regroupées, mais mêlées aux terres des autres paysans. Nous pouvons en déduire que les terres sartables, de qualité moindre, étaient mises en valeur selon leur qualité pédologique, variable, sans aucune forme d'assolement.

Par ailleurs, nous n'avons trouvé aucune indication sur le système de préparation de ces terres répertoriées sartables. Or, contrairement à Leudelange, village éloigné d'une quinzaine de kilomètres au nord et où les terres de culture temporaire étaient essartées avant la mise en culture, nous supposons qu'à Differdange elles étaient simplement labourées et ensemencées. Cette hypothèse est fondée sur le fait que partout où la pratique laborieuse de l'essartage était mise en œuvre, les paysans faisaient se succéder au moins deux récoltes. Or, à Differdange, l'importance des terres de culture temporaire semblait tellement secondaire[238] au point que leur mise en valeur ne justifiait plus l'essartage. Le plus souvent, les paysans récoltaient donc seulement une médiocre culture de seigle sur des parcelles non essartées. Néanmoins, lorsqu'un

[234] *Ibid*., Liasse 64-26.
[235] *Ibid.*, Liasse 64-19.
[236] *Ibid.*, Liasse 66-201.
[237] *Ibid*., Liasse 64-26. Elle les laissait aux pauvres paysans sans terre.
[238] Nous tenons à rappeler que 90 % des propriétaires de Differdange possédaient des terres labourables contre seulement 27 % de détenteurs de terres sartables.

propriétaire désirait produire plusieurs récoltes successives, il est probable que la parcelle était nettoyée par le feu, pratique qui avait l'avantage d'amender les terres.

Le troisième type de terres, les prairies, produisait du foin durant les phases où elles étaient fermées au bétail. Les propriétaires ont également mentionné le regain, qui produisait environ un sixième de la première coupe.

La forêt, qui occupait environ un quart de la surface du finage, était en grande partie communautaire. La forêt de statut privé était réservée aux nobles, aux seigneurs ou encore à l'abbaye. Comme nous l'avons déjà signalé, aucun paysan n'en possédait. Cependant, une partie des déclarants a précisé avoir des droits dans la forêt communautaire.

En effet, la communauté de Differdange possédait des biens communs[239]. La déclaration de la communauté, ainsi que leur fiche individuelle, prouve que les habitants du village de Differdange possédaient en commun des terres labourables et sartables, des jardins, des prairies, des bois, terres incultes servant au pâturage, mais aussi les maisons du berger et du caplan, ainsi qu'une chapelle. Le total des étendues des différents types de terre communautaires revenait à environ 25 % de la surface actuelle de la section de Differdange[240].

La communauté a indiqué dans la septième question de sa déclaration que leurs terres labourables (8 ha, 22 journaux et 66 perches carrées) et sartables (39 ha, 108 journaux et un demi) communautaires étaient mises en valeur de façon collective. Les recettes de celles-ci, ainsi que celles des 23 journaux (8 ha) de prairie, servaient à payer l'entretien des biens communautaires (deux ponts, cinq puits, l'ensemble des chemins, la chapelle et la maison contiguë du caplan, ainsi que la maison du berger) et d'autres prestations[241] (ils devaient payer les hommes de l'église, le berger, les seigneurs de la haute justice et les autres dettes[242]). Au cas où les frais dépassaient les recettes communautaires, chaque membre devait en payer une partie (au prorata) de ses propres revenus[243].

En ce qui concerne les terres sartables, ils ont déclaré un repos nécessaire de 15 ans, pour ensuite porter une culture de seigle suivie de deux d'avoine, tandis que les terres labourables étaient intégrées dans l'assolement triennal communautaire qui associait une culture

[239] Voir la fiche individuelle de la communauté de Differdange (A.N.L., A XIV, Liasse 64-46) ainsi que les questions 2 et 3 de la déclaration de la communauté (A.G.R., C.D.L., 35).
[240] Les calculs, basés sur les surfaces indiquées dans la déclaration individuelle de la communauté comparée à la surface de section actuelle, donnent un résultat de 24,28 % de terres usufruitières.
[241] A.G.R., C.D.L., 35. La question 7 précise que les terres communautaires labourables et sartables étaient défruitées de façon collective et que la somme finale obtenue permettait de rembourser les dettes et prestations (question 5 et 22).
[242] *Ibid*. Pour le détail des prestations diverses voir les questions 11, 21, 23-25 et 30 ainsi que la fiche individuelle de la communauté (A.N.L., A XIV, Liasse 64-46). Afin d'éviter toute confusion, il est nécessaire de signaler que les indications de surface varient légèrement entre la déclaration sous forme de 31 questions et la déclaration de la communauté. Nous nous sommes basés sur la réponse à la 6^{e} question de la déclaration communautaire.
[243] *Ibid*. Voir les questions 21 - 23 dans la déclaration de la communauté de Differdange.

de seigle, une d'avoine et une année de jachère. Les 0,3 ha de jardins étaient mis à disposition du prêtre et du berger.

La présence du berger, l'assolement triennal communautaire et la vaine pâture[244] permise sur toutes les terres non ensemencées souligne l'association étroite entre l'agriculture et l'élevage dans le système d'*openfield* de Differdange. En effet, il ne faut pas oublier que l'élevage jouait un rôle important dans le système agraire d'*openfield*. Les recherches sur les origines du système d'assolement ont généralement démontré que celui-ci était la conséquence d'un manque de terres disponibles à la pâture du troupeau commun. En effet, le troupeau communal de Differdange était relativement vaste : il était composé de 110 chevaux, 215 bêtes à cornes, 262 porcs, 58 chèvres et 159 brebis, ce qui, au total, équivalait à 804 bêtes[245].

En outre, la ferme d'Airsaint et l'abbaye de Differdange avaient droit au troupeau à part sur le finage de Differdange (l'abbaye possédait un troupeau de 22 bêtes à cornes, 26 porcs et 100 bêtes à laine[246]). L'importance locale des chevaux dérive du fait qu'ils étaient utilisés pour le transport du minerai de fer ; sujet particulier sur lequel nous reviendrons par la suite. Outre les chaumes et les terres non ensemencées, la communauté possédait encore 24 journaux (8,6 ha) de « *Drischer*[247] » servant à la vaine pâture, 5 jours (1,8 ha) de terres incultes, et 17 journaux (*Büschmorgen*[248], donc environ 8,5 ha) d'autres terres incultes.

Les forêts communautaires, composées de 447,5 journaux (170 ha) de taillis et de 7 jours (2,5 ha) de bois, étaient régulièrement pâturées. Les bois de haute futaie étaient coupés tous les 30 ans tandis que les taillis de chênes étaient coupés à blanc tous les 15 ans par la communauté. Ensuite, le bois récolté était divisé en 110 parts identiques, tirées au sort parmi les chefs de ménage[249]. Effectivement, on en faisait 110 parts tandis que le nombre d'*Äänsmänner* n'était que de 108, les seigneurs de la haute justice, exercée à Soleuvre, ayant droit à deux parts de tous les biens usufruitiers de la commune[250]. Afin d'éviter la surexploitation des forêts,

---

[244] *Ibid*. Dans la question 3 concernant l'usufruit de chaque membre de la communauté, nous lisons qu'il consiste en la vaine pâture (*langhalm*), bois et prairies ainsi que les autres terres exploitées collectivement.

[245] Les informations sur le troupeau communal de Differdange sont ambiguës. Personnellement, nous n'en avons pas trouvé lors de la consultation sur microfilm du Cadastre de Marie-Thérèse, mais Aline Goergen-Jacoby (1937, *Die Gemeinde Differdingen von 1795 bis 1930*, p. 54) nous informe qu'il se composait de 267 chevaux, de 471 bêtes à corne, de 165 moutons de 618 porcs et de 115 chèvres ! Elle indique qu'elle a recueilli ces chiffres, qu'elle intègre dans un tableau montrant l'évolution de la quantité et du type de bétail dans la commune (donc des 3 sections, Oberkorn, Niederkorn et Differdange) sur une feuille volante contenue dans la liasse de Differdange. Concernant le seul troupeau de la communauté de Differdange, nous avons retenu les données indiquées par Alphonse Sprunck, pourtant sans indication de source, car elles nous ont semblés les plus probables en comparaison avec les autres communautés.

[246] A.G.R., C.D.L., 35. Question 3. L'abbaye avait le droit de parcours pour 3 troupeaux à part.

[247] En réalité, ce sont des terres de culture temporaire. Cependant, la communauté les a déclarées dans la catégorie des terres de parcours pour le troupeau commun, peut-être pour en diminuer la valeur et par conséquent l'imposition.

[248] Les unités de surface utilisées sont les *Büschmorgen*, les journaux de bois, calculés de 100 perches carrées le journal et 24 pieds Saint Lambert la perche (50,17 m^2).

[249] *Ibid*. Voir les questions 8 et 9.

[250] *Ibid*. Voir les questions 1 et 21 dans la déclaration de la communauté de Differdange.

certains règlements divisaient les bois communaux en une certaine quantité de sections, de cantons exploités tour à tour[251].

Concernant les terres sartables communautaires, le chercheur Nicolas Van Werveke affirme que dans le Gutland, elles étaient redistribuées de temps à autre à parts égales entre tous les chefs de famille[252]. Cette hypothèse, non étayée par l'indication d'une source, ne semble pas se vérifier pour la communauté de Differdange. En effet, dans sa déclaration, la communauté a détaillé précisément de quelle manière la récolte de bois était répartie entre tous les membres de la communauté, mais elle n'a fait aucune mention d'un partage des terres sartables. Elle a cependant précisé que les recettes de ces terres (ainsi que de leurs terres labourables) défruitées en commun étaient destinées à payer certaines prestations de la communauté. Ainsi, nous pouvons supposer qu'à Differdange, les terres sartables communautaires, d'étendue marginale, n'étaient pas partagées entre les membres de la communauté, mais au contraire, communément mises en valeur pour payer les charges communes[253].

Le pâturage communautaire (vaine pâture) s'étendait sur les chaumes et toutes autres terres non ensemencées. L'ensemble du bétail appartenant aux paysans était mené sur les terres ouvertes au pâturage par le berger communal. Le pâturage sur les jachères et les chaumes fonctionnait en complémentarité avec l'assolement communautaire car il avait l'avantage de fournir des engrais. De cette façon, les terres pâturées étaient considérables car elles englobaient annuellement un tiers des terres labourables (à ces étendues s'ajoutaient les chaumes), la totalité des terres sartables non cultivées et les forêts. En outre, la communauté de Differdange a déclaré posséder 8,6 ha de pâturages, ainsi que 11,5 ha de terres incultes servant au troupeau commun. Par ailleurs, la communauté a déclaré posséder uniquement le droit de parcours sur le ban d'Obercorn[254]. Les communautés d'Obercorn et de Niedercorn avaient cependant toutes les deux le droit de parcours sur le finage de Differdange[255].

Les habitants de Differdange ont demandé le partage de leurs terres collectives en janvier 1785. Le décret de Differdange (daté de février 1786) a donc confié la direction du

[251] Dans les archives se trouve un document datant de 1745 qui contient un règlement nouveau des coupes annuelles dans les bois communaux désormais divisés en vingt sections (*in zwantzig gleiche portionen*) (A.N.L., A LVI, 89, repris de : Archives Nationales, 1987, *La commune de Differdange, Les sources de l'histoire de la Commune de Differdange*, p. 24). Aline Goergen-Jacoby rapporte qu'en 1841 qu'annuellement, un peu plus de 8 ha étaient exploités. Elle précise que dans les années 1890, des fagots de bois étaient encore distribués aux habitants de Differdange (*Op. Cit.*, p. 62 et 65).
[252] Nicolas Van Werveke, *Op. Cit.*, Tome I, p. 180.
[253] Cette hypothèse est confirmée par la deuxième question de la déclaration de la communauté, à laquelle elle a répondu qu'elle possédait des terres défruitées communément et non particulièrement (A.G.R., C.D.L., 35).
[254] Voir la catégorie « Droits et prestations » de la fiche individuelle de la communauté (A.N.L., A XIV, Liasse 64-46) ainsi que les questions 6 et 21 (A.G.R., C.D.L., 35).
[255] *Ibid*., Liasse 64-44 et 64-45. Fiches individuelles des communautés d'Ober- et Niedercorn. Les finages de Differdange, Obercorn et Niedercorn, donc l'actuel territoire communal était au total parcouru par 1636 bêtes (Edgar Muller et Ali Bernard, 1986, Differdange, d'après le Cadastre de Marie-Thérèse (1766), *In : 100 Joër : Livre d'or / Société de gymnastique Espérance Differdange*, p. 101).

partage au seigneur de la localité. Après le partage et la privatisation des terres, les récoltes obtenues étaient 6 fois supérieures à celles précédant le partage[256].

Le paysage de Differdange était donc organisé par le système agraire d'*openfield*. La communauté relativement importante (560 habitants), qui englobait également le propriétaire de la ferme isolée sur le plateau, mettait en valeur ses terres en respectant un assolement triennal avec jachère. Celui-ci libérait annuellement d'importantes surfaces nécessaires à la vaine pâture du vaste troupeau commun (804 bêtes dont majoritairement des bovins et des porcs). Sur le plateau se situaient également des terres sartables, peu étendues et temporairement cultivées. Environ un quart des terres du finage était des biens communs. Tandis que la majeure part de ces terres étaient forestières (seule quelques nobles possédaient de la forêt privée) et les récoltes annuellement partagées, les terres de culture étaient travaillées ensemble et servaient à payer des charges communes. Les jardins étaient mis à disposition du berger.

Dans le troupeau communal, on dénombre une part non négligeable de chevaux ; ceux-ci servaient effectivement pour le transport du minerai de fer fort, activité secondaire des paysans propriétaires de parcelles où l'on en trouvait. Comme nous le verrons, cette activité se traduisait également dans le parcellaire de Differdange.

c) La persistance du système agraire d'*openfield* à Differdange dans la première moitié du XIXe siècle

La consultation du premier cadastre napoléonien permet d'approfondir l'analyse des paysages du finage de Differdange. La première constatation lors de l'examen de ce plan comportant les mises à jour jusqu'en 1842, est la répartition géographique des différents types de terres à l'intérieur du finage qui n'a guère changé. Malgré la privatisation des anciennes terres communautaires et l'augmentation des rendements, l'utilisation du sol n'a pas changé. La persistance du système agraire explique le maintien du paysage traditionnel.

La première couronne autour du village groupé était composée des jardins, situés à proximité des maisons rurales. Cet espace voué à la culture de légumes était délimité par une haie qui protégeait les cultures délicates du troupeau communal pâturant les parcelles non ensemencées environnantes. Les parcelles de potagers en forme de bandes perpendiculaires à la rue s'agençaient à l'arrière des maisons accolées[257].

[256] Roger Engel, 1956, *Le partage des biens communaux*, p. 200, 1957, p. 77 et 81 ; c'est Ferdinand Vesque, à l'origine de l'actuelle ferme Vesque sur le plateau de Differdange qui s'est vu confier la tâche du partage des terres collectives par le seigneur. Le géomètre a ainsi réparti 192 journaux de terre (environ 68,5 ha) à 138 membres de la communauté (Nicolas Kodisch, 1981, *Studien zur Toponymie und Geschichte der Gemeinde Differdingen*, Vol. 2, p. 354).

[257] Cette disposition est identique aux *meix* des villages rue d'*openfield* lorrains.

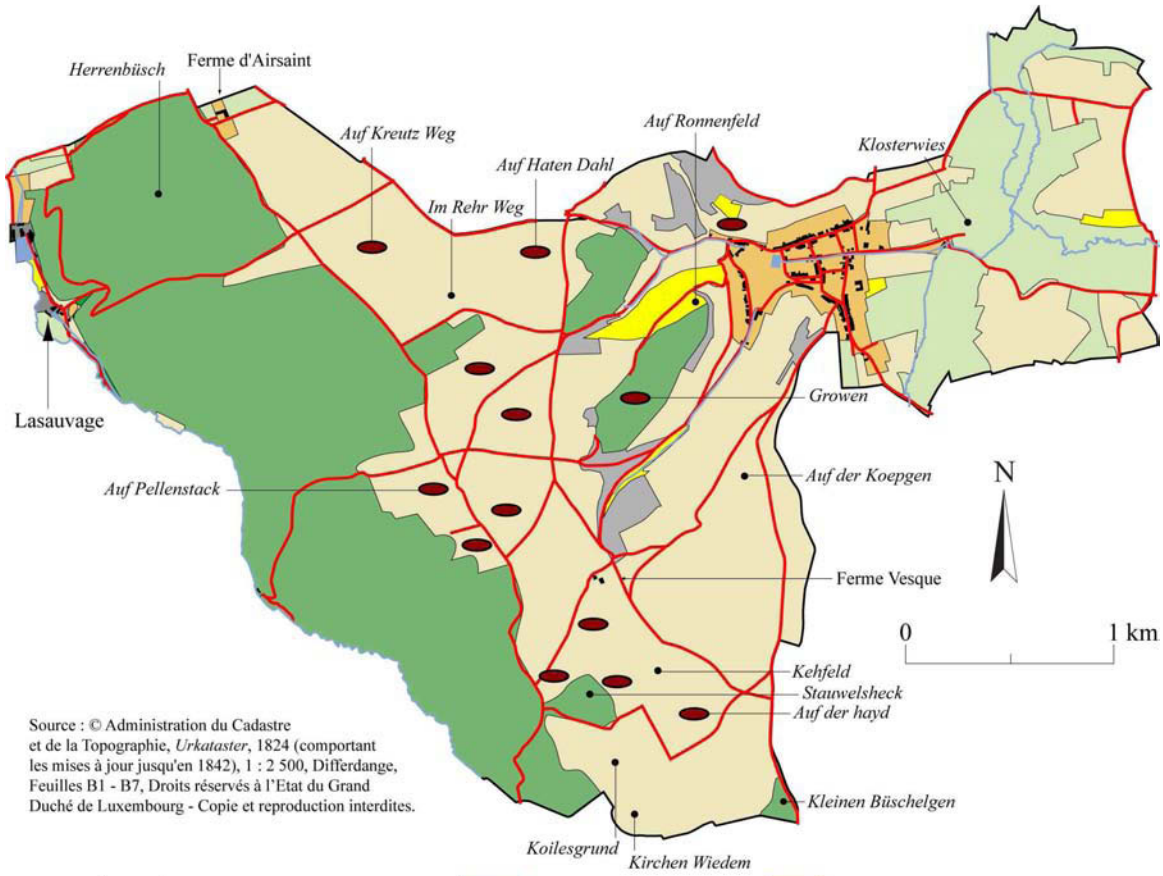


Fig. 30 : <u>L'utilisation du sol dans la section communale de Differdange au début du XIXe siècle</u>. La comparaison de la répartition géographique des différents types de terres sur la Carte de Ferraris datée de 1777 et sur l'*Urkataster* comportant des mises à jour jusqu'en 1842 nous montre que celle-ci n'a guère changé. La persistance du système agraire explique cet immobilisme. En effet, hormis la privatisation des terres anciennement usufruitières et par conséquent l'augmentation de leurs rendements, le système de mise en valeur du territoire n'a guère changé. L'extraction du fer fort est une activité qui a un impact paysager important sur les terres du plateau. Ce croquis réalisé sur la base du plan cadastral met en évidence une certaine distorsion du croquis basé sur la Carte de Ferraris.

Les champs de labour en lanières étaient groupés par paquets à l'intérieur de quartiers (*Gewan** en luxbg.) dont les noms sont indiqués sur le plan cadastral. La population se composait toujours essentiellement de petits propriétaires[258].

[258] En 1826, seul 15 propriétaires cultivateurs vivaient à Differdange. Les autres ne possédaient que quelques parcelles ou travaillaient indirectement la terre par fermage. (Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 55)

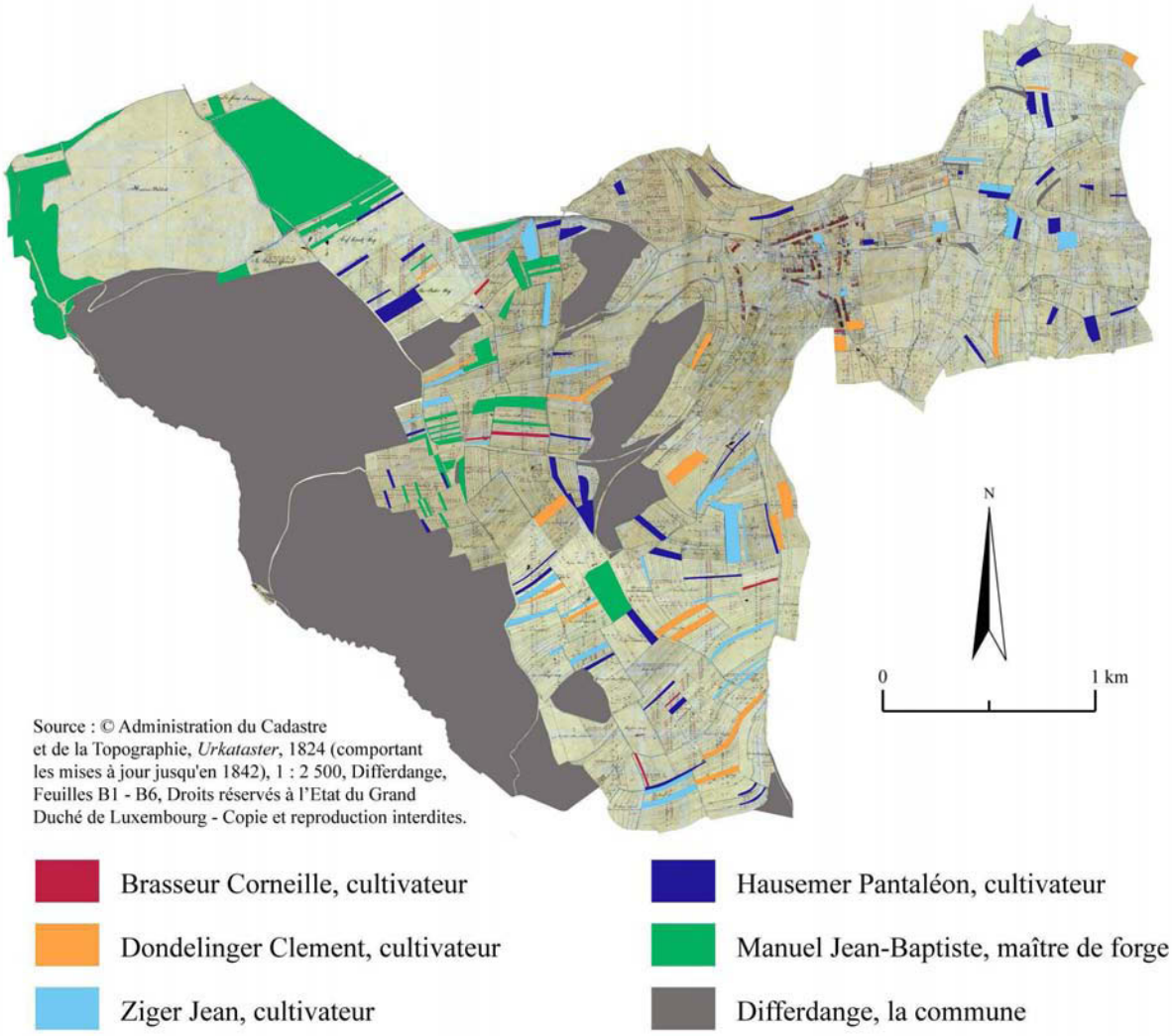


Fig. 31 : <u>La fragmentation du parcellaire et le morcellement de la propriété agricole, deux phénomènes étroitement liés au système agraire d'*openfield*</u>. Ce croquis superposé au plan cadastral de 1842 illustre certaines particularités qui peuvent être expliquées par le système agraire localement mis en oeuvre. Les cinq propriétaires (une couleur a été attribuée aux propriétés privées de chaque exploitant) disposaient de parcelles réparties dans l'ensemble du finage. En effet, l'assolement triennal impose à chaque cultivateur de disposer d'au moins une parcelle agricole dans chaque sole. La taille des parcelles est très réduite en raison des divisions héréditaires. La propriété communale se composait quasi exclusivement des forêts et de terres vaines ou incultes ; ces terres anciennement collectives n'ont pas été partagées en 1786.

La toponymie est habituellement marquée de noms qui se réfèrent à la végétation (*Stauwelsheck* (« Haie sur la colline[259] »), *Auf Pelenstack* (« Au buis »), *Kleinen Büschelgen* (« Petite forêt »), etc.) ou *Auf der Hayd* (signifiant « Sur la lande »), au propriétaire (*Kirchen Wiedem* (« Terre d'église[260] »), *Herren Büsch* (« Bois seigneurial »), *Klosterwies* (« Pré de l'abbaye »), etc.), mais le plus souvent à la topographie locale : *Auf der Koepgen* (« Sur la petite

[259] Nicolas Kodisch, 1981, *Studien zur Toponymie und Geschichte der Gemeinde Differdingen*, Vol. 2, p. 305

[260] Le mot luxembourgeois « *Widdem* » (l'orthographe rencontrée est variable, *wiedem* ou même *wydumb*) signifie qu'un bien est perpétuellement à disposition de quelqu'un.

colline »), *Auf Haten Dahl* (« Dans la vallée aux chaumières[261] »), *Koilesgrund* (« Vallée du charbon » ; selon une référence indiquée par Nicolas Kodisch, il y aurait encore des vestiges de charbonnières[262]). La toponymie peut également indiquer l'utilisation traditionnelle du sol (*Kehfeld* (« Champ des vaches »), *Growen* (« Carrières »), etc.) où comme nous l'avons vu, témoigner d'une activité ancienne. L'origine peut également être complexe voire très incertaine. Le morcellement de ce parcellaire traduit une longue tradition de partages héréditaires. La forêt occupait les zones les plus éloignées du village ainsi que les espaces en pente, peu aptes à la mise en valeur agricole.

L'analyse du plan cadastral permet aussi de mettre en évidence le nombre et la localisation des terres de différents propriétaires. Le résultat de ce travail illustre deux phénomènes qui ont jadis caractérisé l'agriculture ancienne : la fragmentation du parcellaire et la répartition de la propriété agricole sur l'ensemble du finage. Ces phénomènes étaient directement liés au fonctionnement du système d'*openfield*, basé sur un assolement communautaire triennal : le fonctionnement du système agraire imposait que chaque paysan dispose de terres dans chaque sole et la division héréditaire fragmentait les parcelles. Il est très probable que l'assolement continuait à être appliqué car en 1835, le droit de parcours était encore pratiqué de façon traditionnelle[263].

Lors de la comparaison du réseau de chemins sur le croquis basé sur la Carte de Ferraris à celui basé sur le premier plan cadastral, nous nous sommes rendu compte que la trame viaire a été légèrement densifiée. Il est fort probable que ce phénomène était une conséquence directe des politiques de liberté culturale. Cependant, outre l'absence d'un réseau dense de voies d'accès aux parcelles, l'assolement était fortement ancré dans les habitudes et les mentalités des paysans et continuait à fonctionner[264].

En 1842, les terrains communaux de Differdange se limitaient principalement aux forêts et aux terres vaines, incultes. Au contraire des terres sartables communautaires que la communauté a déclaré posséder en 1768[265], celles-ci n'ont pas été partagées en 1786. Une observation plus fine du plan cadastral nous fait remarquer qu'à plusieurs endroits, le dessin parcellaire présente une régularité flagrante. Il est composé de parcelles aux formes géométriques et de tailles identiques. Deux zones se démarquent particulièrement. La première des zones où le parcellaire présente une régularité anormale se trouve dans l'ouest du finage,

[261] Nicolas Kodisch, 1981, *Op. Cit.*, Vol. 1, p. 293
[262] *Ibid.*, Vol. 2, p. 10. *Kueleplaz** en luxbg.
[263] Le conseil communal du 20.09.1835 définissait le droit de parcours des communautés sur les trois sections communales (Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 60).
[264] En outre, ce croquis nous conduit à remettre en cause l'exactitude de la trame viaire de la Carte de Ferraris. En effet, cette carte réalisée à des fins militaires est certes très détaillée, cependant l'orientation des routes et chemins laisse parfois à désirer. Les corrections de la Carte de Ferraris réalisées avec le logiciel ArcGIS n'ont pas réussi à éliminer les distorsions dont souffre cette carte extrêmement intéressante pour l'étude du paysage de cette époque.
[265] Voir la fiche individuelle de la communauté, A.N.L., A XIV, Liasse 64-46.

Auf Kreutz Weg (« Sur le chemin du croisement » ou « Sur le chemin de la croix ») et *Um Rehr Weg* (« Sur le chemin de la rivière Rohrbach », la Crosnière), en bordure de la grande forêt communale et de la parcelle de grande dimension appartenant au maître de forge. La deuxième zone, *Auf Pellenstack*, est également située en bordure de la grande forêt communale. La localisation de ces espaces est caractérisée par un éloignement important du village, à la limite des terres labourables. La deuxième zone, désignée par le toponyme *Auf Pellenstack*, signifiant « Au buis » (un arbuste à feuilles persistantes), semble, de par la végétation évoquée, indiquer qu'il s'agit ici d'une partie des 39 ha de terres sartables que possédait la commune.

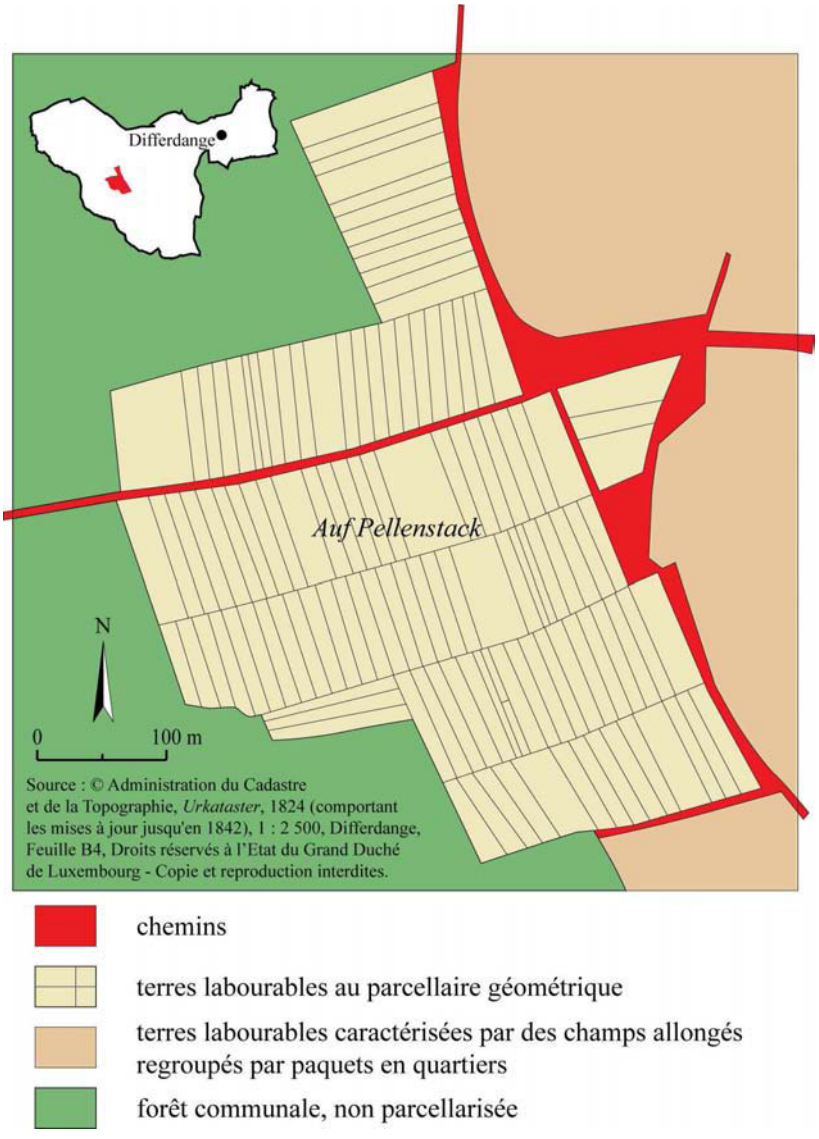


Fig. 32 : <u>Le parcellaire du lieu-dit *Auf Pellenstack* (« Au buis »).</u> En 1842, cet espace, situé en limite des terres labourables et de la forêt, était marqué par un parcellaire très géométrique, composé de champs de taille rigoureusement identique (11 a). La forme et surtout la largeur irrégulière des chemins qui entouraient la zone concernée traduisaient la même délimitation géométrique. Au départ, nous avons supposé qu'il s'agissait d'anciennes terres collectives, partagées par le seigneur entre les membres de la communauté en 1786. Néanmoins, d'autres sources ont prouvé la réelle origine de ce parcellaire particulier ; il s'agit d'anciennes terres usufruitières que la communauté n'a pas partagées en 1786, mais que la nouvelle commune – en tant que personne morale – vendait par parcelles pour l'exploitation du fer fort qu'elles contenaient. Ainsi, les irrégularités dans le parcellaire peuvent être expliquées par quelques propriétaires qui avaient acquis plusieurs parcelles contiguës ou, au contraire, qui en avaient revendu des parties (après vérification dans les registres du cadastre nous pouvons exclure le partage héréditaire).

Ainsi, nous avons cru au départ qu'il s'agissait des anciennes terres communautaires, partagées sur demande en 1786. Le caractère récent de la division aurait alors expliqué le maillage régulier du parcellaire. Pourtant, la répartition des différentes parcelles paraît irrégulière, elle oriente les recherches davantage vers une vente de parcelles qu'un partage égalitaire. La simple analyse du plan cadastral ne suffit aucunement pour élucider l'origine de ce parcellaire. En effet, en énumérant les sites d'exploitation de fer fort (pisolithique, voir fig. 32) ayant appartenus à la commune de Differdange au cours de la première moitié du XIXe siècle, Aline Goergen-Jacoby apporte l'élément manquant [266]. Parmi celles-ci figurent les sites *Pellenstack* et *Kreutz Weg*. Elle fournit également les dates de vente de ces terres à des propriétaires privés. Ainsi, des parcelles du site *Pellenstack* ont été aliénées pour leur exploitation en 1825, 1845 et 1855 ; des parcelles du *Kreutz Weg* en 1810, 1825 et 1845[267].

Dans les registres du plan cadastral de 1842, ces terres sont majoritairement classées « labourables » ; tout comme dans le Cadastre de Marie-Thérèse, nous n'y avons trouvé aucune référence à l'exploitation du fer. Cette information élucide deux problèmes : d'un côté, nous savons maintenant où se localisaient les terres communautaires et de l'autre, nous connaissons l'origine de ce parcellaire particulier. En effet, en 1786, la communauté n'a pas partagé l'ensemble de ses terres, elle a dû en garder une certaine partie[268], dont essentiellement les terres à fer fort. Celles-ci ont été aliénées au fur et à mesure de la première moitié du XIXe siècle[269]. La localisation de ces terres ainsi que l'exploitation du fer fort – ce qui rendait difficile la culture permanente – prouve notre hypothèse sur la localisation des terres sartables. Néanmoins, l'origine du parcellaire régulier ne découle pas d'un partage égalitaire entre les membres de la communauté, mais au contraire, de la vente des terres communales – probablement au plus offrant. Ceci explique également pourquoi le maître de forge est propriétaire de plusieurs parcelles dans ces zones. Nous pourrions même supposer que l'ensemble des parcelles appartenant au maître de forge (voir fig. 31) avaient été achetées pour l'exploitation du fer

[266] Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 76

[267] La vérification de ces données sur les plans cadastraux et les registres a montré qu'effectivement, en 1842, la commune possédait toujours de parcelles classées « labour » au niveau de ces sites.

[268] Dans le Cadastre de Marie-Thérèse, la communauté a indiqué posséder environ 74,2 ha de terres collectives de toute nature, hormis les forêts. Sachant que le partage de 1786 se faisait sur environ 70 ha, nous en déduisons que les terres que la commune a conservées pour en tirer les fruits s'étendaient sur environ 4,2 ha. Néanmoins, les surfaces calculées sont largement insuffisantes car le lieu dit *Pellenstack* comporte à lui seul déjà environ 10 ha. Nous n'avons pas remarqué de changements majeurs entre 1777 (Carte de Ferraris) et 1842 (plan cadastral napoléonien) concernant la répartition ou le rapport entre la forêt et les autres types de terre. Ce problème est donc probablement dû à la fiabilité réduite (sous-estimation courante) des mesures de surface indiquées dans le Cadastre de Marie-Thérèse. Aucune de nos sources historiques, trop imprécises, ne nous permet d'élucider cette différence.

[269] Le plan cadastral comprenant les mises à jour jusqu'en 1842 montre une propriété communale très restreinte.

fort[270]. Après leur exploitation, les parcelles ont probablement été nivelées et remises en culture dans le cadre d'une agriculture modernisée, ou alors elles ont été mises en forêt.

Il est intéressant de noter que contrairement au Cadastre de Marie-Thérèse, les registres du plan cadastral ne témoignent plus de la présence seigneuriale et ecclésiastique. En effet, les terres de l'abbaye ainsi qu'une partie des terres seigneuriales ont été confisquées par les révolutionnaires français et vendues au profit de la caisse publique[271].

Nos analyses ont permis de montrer que le paysage de Differdange était clairement organisé par un système d'*openfield* centré sur un village installé sur le pied de côte du Dogger. Il serait intéressant de pouvoir approfondir cette étude et de montrer certains détails fonctionnels de ce système – comme par exemple les soles de culture – dans le paysage même. Néanmoins, plusieurs inconnues nous interdisent l'élaboration d'une hypothèse de délimitation des saisons assolées.

Ce système de culture, qui s'exerçait sur les terres labourables cultivées en permanence, excluait certaines terres de la rotation triennale ; il s'agissait évidemment des jardins et vergers, des forêts et des prairies.

Les terres sartables privées, qui suivaient une autre rotation, n'étaient pas non plus intégrées dans l'assolement triennal. Ayant entre-temps été mises en culture permanente (elles n'apparaissent plus dans le plan cadastral de 1842), il devient quasiment impossible de les retrouver aujourd'hui. Délimiter l'espace soumis au système d'*openfield* devient alors une tâche difficile. Néanmoins, nous pouvons supposer que ces terres moins soignées se situaient dans les zones les plus éloignées du village et dans les terres difficiles d'accès comme certaines zones de talus. Par endroits, comme dans le sud du finage, nous pourrions deviner un maillage parcellaire moins serré, cependant cette caractéristique ne peut être généralisée ; la différence entre les deux types de parcellaire n'est pas nette.

Ainsi, il ne nous est pas possible d'établir une hypothèse sur la localisation des anciennes terres sartables privées. Cependant, le géographe Josef Schmithüsen[272] souligne qu'à la fin du XIXe siècle, ces terres se reconnaissaient toujours dans le paysage car les nouvelles rotations pratiquées ne suivaient généralement pas celles des terres assolées. Néanmoins, comme le système d'assolement et surtout la vaine pâture étaient toujours en vigueur en 1842, il n'y avait pas de raison pour que le propriétaire désireux d'intensifier les cultures sur ses terres

[270] Cette hypothèse a été avancée suite à la comparaison de la répartition des parcelles du maître de forge avec la carte des anciens gisements de fer fort sur le plateau de Differdange d'Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 45.
[271] Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 41. Il est fort probable que la grande parcelle forestière au nord-est de la section communale en faisait partie. Le toponyme *Herrenbüsch* (forêt seigneuriale) prouve qu'il s'agissait de la forêt seigneuriale.
[272] Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 208

sartables ne les intègre pas dans le système de rotation des terres labourables. L'absence de documents historiques élucidant la question ne nous permet pas de répondre à cette question.

L'analyse de l'*Urkataster*, qui témoigne de l'évolution du système agraire lié à la pression démographique – peu de changements étant possibles, la communauté a partagé ses terres de culture collectives pour les intensifier – montre également la présence d'une industrie extractive et transformatrice, un géosystème centré sur la forge de Lasauvage ; en effet, les paysans qui possédaient des terres dans lesquelles on trouvait du fer fort, les exploitaient et vendaient le minerai à la forge. De plus, en 1786, la communauté n'avait pas partagé toutes ses terres. En effet, outre les forêts, elle maintenait en sa propriété certaines parcelles destinées à l'exploitation de fer fort, qu'elle revendait ensuite au maître de forge.

d) Le géosystème proto-industriel de Lasauvage

Un autre phénomène paysager, moins visible sur les cartes précédentes, était le géosystème industriel centré sur la forge de Lasauvage[273] (voir fig. 33[274]).

Au début du XIXe siècle, le complexe industriel situé dans la vallée de la Crosnière était subdivisé en deux parties. La première, centrée sur le haut fourneau, se composait de celui-ci, d'un hangar où l'on déposait le fer brut, d'une halle aux charbons et aussi de deux maisons d'ouvriers ; tandis que la deuxième partie, centrée sur le fonctionnement de la forge, abritait celle-ci, une halle aux charbons, une décharge, les écuries de l'usine et également le château du propriétaire (le baron d'Huart en était propriétaire dans le Cadastre de Marie-Thérèse[275], en 1842, le maître de forge était Jean-Baptiste Manuel), qui comprenait une chapelle privée et la boutique du maréchal.

Créé en 1623, ce système composé de deux sites industriels assurait la production de fonte à partir de fer fort. Le fourneau, situé dans le sud, en amont par rapport à la forge,

[273] Le nom du lieu découle d'une légende qui raconte que la vallée, appelée « *Val de la sauvage femme* » était, avant que la forge ne s'y installe, habitée par une femme sauvage qui demeurait dans une caverne et se nourrissait de viande crue.

[274] Les sources utilisées pour la réalisation de ce croquis sont principalement le premier cadastre napoléonien (1842) mais également certains documents et informations tirées de l'article sur Lasauvage du géographe Alex Storoni (2006, Aux origines de l'épopée du fer : Lasauvage, *Nos Cahiers,* p. 53 - 67). En effet, le recours à plusieurs sources a été nécessaire car le plan cadastral ne donne pas toutes les informations et les documents historiques se contredisent parfois sur la localisation de certaines composantes de ce système industriel. Plus précisément, nous avons utilisé le plan cadastral de 1842 comme base tandis que les affectations des différentes bâtisses ont été repris des plans d'établissement de la forge et du fourneau (Archives départementales de la Moselle, Metz ; le professeur Storoni l'a datée du début du XIXe siècle, p. 57). Ses analyses ainsi que la reproduction de certains documents d'archives dans son article constituaient donc une source précieuse pour la réalisation de ce croquis qui représente le paysage de Lasauvage avant toute modernisation au cours du XIXe siècle (en 1841 et 1848, deux nouveaux hauts fourneaux ont été construits et l'ancien détruit (Joseph Wagner, 1921, *La sidérurgie luxembourgeoise avant la découverte du gisement des minettes*, p. 177)).

[275] *Ibid*., p. 175. La famille d'Huart a été propriétaire de la forge de 1762 jusqu'en 1828, année où l'usine a été cédée à deux locataires, les messieurs Aube et Manuel.

concentrait autour de lui tous les éléments nécessaires à son fonctionnement ; à son arrivée, le minerai de fer pisolithique[276], issu des plateaux de côte à l'est et à l'ouest, était lavé dans les cours d'eau (le minerai était lavé à plusieurs endroits, entre autre dans le *Koilesgrund*[277] (voir la fig. 30) et le Fond de Gras). Le minerai était débarrassé de la terre accolée par l'eau courante. Afin d'éviter une charge des eaux trop importante, des bassins de décantation étaient juxtaposés aux lavoirs. Ensuite, les blocs de minerai lavés – et jusque-là stockés dans un entrepôt (magasin) – étaient broyés sous les pilons du bocard. Celui-ci fonctionnait grâce à la force motrice de l'eau de la Crosnière stockée et canalisée depuis un réservoir situé à proximité[278]. Le minerai fondu dans le haut fourneau, qui fonctionnait grâce au charbon de bois, était produit dans les forêts environnantes et entreposé dans un hangar. Les gueuses (la fonte brute) étaient ensuite stockées dans un hangar avant d'être transportées à la forge. Le transport du minerai brut était assuré par des chevaux, pour lesquels il existait des écuries sur le site de la forge.

Dans la forge, élément central du deuxième site, les gueuses étaient d'abord purifiées des impuretés (phosphore, soufre et carbone) dans les feux d'affinage[279] et ensuite retravaillées avec un marteau hydraulique. Comme sur le site du fourneau, le charbon nécessaire à la forge était également stocké dans un hangar à proximité. Le produit final était ensuite stocké dans un entrepôt accolé à la forge[280].

[276] Il s'agit du fer fort, par opposition au fer tendre, qui est un minerai alluvial également appelé minerai des prés. Tandis que le minerai alluvial a été déposé au nord du bassin ferrifère de la Minette par l'action des cours d'eau, le minerai de fer fort occupait le plateau de la côte du Dogger. Ce dépôt de type latéritique, d'age éocène, issu du démantèlement des couches calcaires et marneuses sus-jacentes. Ce dépôt, essentiellement composé d'argiles de décalcification et de nodules de fer fort, remplit des entonnoirs et crevasses d'origine karstique. Alex Storoni, 2001, *Les formes d'affaissement minier dans le bassin ferrifère luxembourgeois*, p. 17.

[277] Les lavoirs à minerai étaient à l'origine de nombreuses querelles locales, notamment avec les meuniers (détournement d'une partie des eaux, donc affaiblissement du courant ; eaux à charge trop élevée, provoquant un dépôt trop important ralentissant le cours d'eau voire un certain envasement des installations des moulins etc.).

[278] Aline Goergen-Jacoby (*Op. Cit.*, p. 87) explique que l'eau de la Crosnière (appelée rivière de Godbrange) permettait le fonctionnement du bocard et en conséquence du haut fourneau durant 9 à 10 mois par an.

[279] Alex Storoni, 2001, *Op. Cit*., p. 176-177. Un détail intéressant est révélé par un rapport Beaunier de l'année 1806 : au lieu du fondant* calcaire (castine, pierre calcaire utilisée en fonderie de fonte comme fondant et comme épurateur pour le minerai de fer) utilisé dans les autres usines du même type, l'usine de Lasauvage utilisait la minette, exploitée à proximité du fourneau.

[280] Aline Goergen-Jacoby (1937, *Op. Cit.*, p. 87) précise que l'eau utilisée pour actionner le bocard était ensuite stockée dans un étang, à partir duquel elle était réutilisée dans la forge pour actionner le marteau hydraulique. Sans le stockage, les faibles quantités d'eau d'écoulement naturel auraient limité le fonctionnement continu de la forge à 5 à 6 mois par an, sinon par périodes durant l'année.

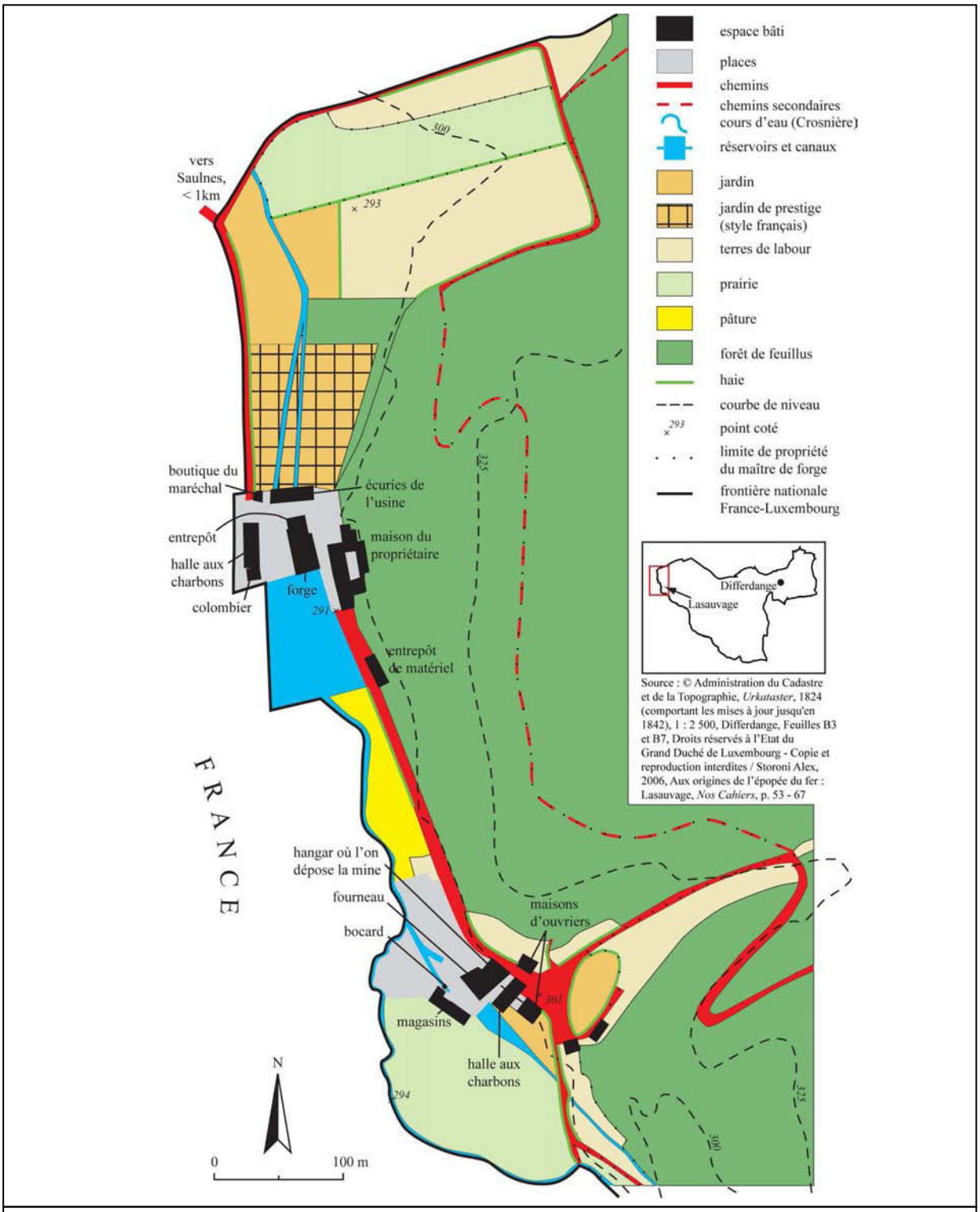


Fig. 33 : <u>Le paysage créé par le fonctionnement de la forge proto-industrielle de Lasauvage.</u> Ce croquis, élaboré d'après le plan cadastral (1842), illustre parfaitement le paysage créé par l'activité industrielle ferrifère. Deux systèmes emboîtés formaient un grand système : le premier, centré sur le haut fourneau (situé au sud) associait tous les éléments nécessaires au fonctionnement de celui-ci ainsi que deux maisons d'ouvriers. Le second, centré sur la forge (situé au nord), rassemblait l'ensemble des composantes nécessaires à la transformation des gueuses ainsi que la maison du propriétaire avec son jardin de prestige. Après l'exploitation du fer pisolithique sur les plateaux environnants, les blocs de minerai étaient broyés dans le bocard et transformés en fonte brute dans le fourneau alimenté au charbon de bois. Les gueuses étaient ensuite transportées (à l'aide de chevaux) vers la forge dans laquelle les feux d'affinage (également alimentés de charbon) éliminaient les impuretés et un marteau hydraulique forgeait les loupes de fer. Le versant de vallée français (non représenté sur ce croquis), plus raide que le versant luxembourgeois en raison de l'absence de vallées confluentes, était entièrement boisé (selon la Carte de Ferraris).

Pour assurer son fonctionnement, ce système, organisé de façon très rationnelle, était donc dépendant de trois éléments qui ont déterminé son site : la force hydraulique de l'eau, les forêts environnantes pour la production de charbon de bois et le minerai, exploité en poches sur les plateaux à l'ouest (en territoire français) comme à l'est. Dépendante des ressources naturelles, le développement de l'usine était très lent[281].

Il existait quelques bâtiments nécessaires à la vie des ouvriers sur le site. Ceux-ci consistaient essentiellement en les maisons d'ouvriers et en la boutique du maréchal. En effet, la production de fonte interrompue durant les saisons estivales ainsi que le nombre réduit de résidents (l'usine embauchait six personnes en 1811[282]) en diminuaient la nécessité. Les ouvriers de Lasauvage, recrutés en France, se procuraient leurs vivres et allaient à la messe à Saulnes, village situé au nord de Lasauvage, en territoire français[283].

Néanmoins, ce site proto-industriel* englobait également des terres agricoles, notamment un espace de pâture, une prairie, des jardins et quelques terres agricoles. Il paraît évident que les pâturages étaient réservés aux chevaux de l'usine, tout comme la parcelle de prairie, qui procurait le foin nécessaire aux écuries. En ce qui concerne les jardins, représentés sur la figure 33, certaines précisions sont à faire ; en effet, au nord de la maison du propriétaire se trouvait un jardin prestigieux à la française[284], les autres étaint probablement des potagers destinés aux ouvriers[285]. Cependant, nous ne savons pas qui exploitait les terres labourables[286] à proximité du site industriel. Propriété privée du maître de forge, nous pouvons supposer que ce dernier les faisait exploiter par un métayer. Il est peu probable qu'il les cultivait personnellement.

Néanmoins, le premier cadastre napoléonien (voir fig. 31) montre que la ferme d'Airsaint, ainsi que la ferme Vesque, situées sur le plateau à une certaine distance de la forge,

[281] Outre la guerre de Trente Ans et les fluctuations du marché, le développement lent de ce site s'expliquait par les ressources naturelles : la surexploitation des forêts environnantes imposait rapidement l'approvisionnement en charbon depuis la partie wallonne du Duché (au XVIIIe siècle la France avait interdit l'exportation de bois vers le Luxembourg alors sous domination autrichienne) et les débits saisonniers variables de la Crosnière ne permettaient le fonctionnement durant uniquement 8 à 10 mois par an (Alex Storoni, 2006, Aux origines de l'épopée du fer : Lasauvage, *Nos Cahiers,* p. 55-56).

[282] Joseph Wagner, 1921, *La sidérurgie luxembourgeoise avant la découverte du gisement des minette*s, p. 86. Les données sont issues de l'enquête générale de l'an 1811 par la statistique industrielle et manufacturière du ministère (Fait à Luxembourg, le 7 novembre 1812).

[283] Alex Storoni, 2006, Aux origines de l'épopée du fer : Lasauvage, *Nos Cahiers,* p. 59. Ils y étaient également enterrés. A certaines occasions, les ouvriers étaient admis dans la chapelle privée comprise dans le château des maîtres de forge.

[284] Les limites de celui-ci ont été tracées à partir des informations tirées des plans d'établissement de la forge et du haut fourneau (Archives départementales de la Moselle, Metz, *Ibid*., p. 57).

[285] *Ibid.* Le jardin en forme ovale entouré de haies sur le site du fourneau est répertorié comme houblonnière sur ce plan. Dans le Cadastre de Marie-Thérèse, le Baron d'Huart, résidant à Lasauvage et propriétaire de la forge, a déclaré qu'une brasserie (*Brauhaus*) faisait partie de sa maison d'habitation (A.N.L., A XIV, Liasse 64-1).

[286] *Ibid*. Les terres labourables de Lasauvage sont indiquées comme sartables (jachère de 9 ans) dans la déclaration du Baron d'Huart dans le Cadastre de Marie-Thérèse.

appartenaient au même propriétaire[287]. Ainsi, Jean-Baptiste Manuel, et peut être même le baron d'Huart, son prédécesseur, tiraient leurs revenus du complexe industriel de Lasauvage ainsi que de la ferme exploitée indirectement[288]. Il est même possible que les productions agricoles de la ferme étaient vendues aux ouvriers de la forge (dans la boutique du maréchal ?). De cette façon, nous pourrions inclure cette ferme isolée dans le système industriel ; elle était censée approvisionner en vivres le système centré sur l'industrie.

Les déclarations du maître de forge dans le Cadastre de Marie-Thérèse indiquent qu'il possédait des terres labourables et sartables, des jardins et des prairies. Les rotations pratiquées sur les deux premières étaient similaires à celles du village[289]. Il est sûr que les parcelles qui se situaient au milieu des terres appartenant aux différents membres de la communauté suivaient le système d'assolement triennal (voir fig. 30). Cependant, nous n'avons aucune information sur l'intégration de la grande parcelle accolée à la ferme d'Airsaint dans le système d'assolement. Nous savons uniquement que le métayer avait le droit de faire pâturer son troupeau sur le finage de Differdange[290]. Ce système industriel était donc capable de vivre en autarcie quasi totale.

La présence de cette forge proto-industrielle nous indique une industrie ferrifère d'importance non négligeable sur le territoire de la communauté de Differdange. En effet, outre le droit de prospection du fer fort payé par le baron d'Huart à la communauté de Differdange, les cultivateurs, propriétaires du minerai de fer pisolithique qui se trouvait dans leurs champs, l'exploitaient jusqu'à ce que l'eau qui s'amassait dans les excavations rendait impossible l'extraction du minerai. Au niveau paysager, cette pratique délaissait des entonnoirs d'une douzaine de mètres de diamètre et de 10 à 15 de profondeur[291]. A l'instar du travail dans les

[287] Il est difficile d'élucider la présence de ces fermes dans le Cadastre de Marie-Thérèse. La ferme d'Airsaint est représentée sur la Carte de Ferraris (voir fig. 29), tandis que la ferme Vesque n'y existait pas encore. En outre, les déclarations signées par le Baron d'Huart, à cette époque propriétaire de la forge de Lasauvage, au nombre de 5 (A.N.L., A XIV, Liasse 64-1 à 64-5) comprennent sa propriété à Lasauvage (Liasse 64-3, où aucune forêt ne semble lui appartenir, contrairement au plan cadastral) et une ferme à Niedercorn (Liasse 64-4, habitée par un *Hofmann*, un exploitant indirect) ainsi que quelques terres agricoles dans la seigneurie de Differdange (sur le ban de Differdange, Liasse 64-2, Niedercorn, Liasse 64-1 et Obercorn, Liasse 64-5). Il est possible qu'il s'agisse de la ferme d'Airsaint (Liasse 64-4) située à la limite de finage entre Differdange et Niedercorn (voir fig. 29). Néanmoins, nous ne pouvons l'affirmer avec sûreté.

[288] Malheureusement, nous n'avons aucune information sur le système d'exploitation indirecte ; par métayage ou par fermage. Sachant que pour la ferme comprise dans le ban de Niedercorn, comme pour ses autres terres, l'exploitanat paye la dîme en nature à l'église sur la récolte, nous pouvons supposer qu'il s'agissait d'un système de métayage dans lequel l'exploitant de la ferme payait le bail en nature.

[289] *Ibid*. Liasse 64-4. La rotation sur les terres labourables fait suivre au seigle une culture de printemps (la culture peut varier). Le cycle se termine par une année de jachère. Les terres sartables reposaient 6, 9 et 12 ans pour donner une ou deux récoltes d'avoine.

[290] *Ibid*. Le maître de forge, tout comme le seigneur de la localité et l'abbaye, avait droit au troupeau à part, signifiant qu'il pouvait faire pâturer son troupeau indépendamment de celui de la communauté sur les terres du finage de Differdange.

[291] Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 74. Alex Storoni en a encore montré les traces dans les paysages sur des photographies aériennes verticales de 1951 (2001, *Op. Cit.*, p. 115) et sur le sol (1993, *Op. Cit.*, p. 46).

carrières de pierre de construction (voir la fig. 29), cette activité industrielle[292] assurait aux membres de la communauté un complément aux revenus tirés de leur activité agricole[293].

La forge, installée dans la vallée de Lasauvage au XVIIe siècle, avait donc généré tout un système d'extraction, de transformation et finalement même d'écoulement du fer fort. La matière première, en partie exploitée par le maître de forge mais également par les paysans propriétaires des parcelles contenant du fer fort, était transportée par des chevaux aux lavoirs et ensuite au fourneau. Après la transformation en fonte brute dans le haut fourneau, les gueuses étaient débarrassées d'autres impuretés dans les feux d'affinage de la forge.

Pour que ce système puisse fonctionner, il avait besoin de trois éléments : la matière première, disponible sur les plateaux ; le charbon pour la forge et le fourneau, disponible dans les forêts environnantes ; et l'eau d'écoulement, pour sa force hydraulique, le refroidissement et le lavage du minerai, disponible dans la vallée de la Crosnière. La combinaison de ces trois éléments a déterminé le site du système proto-industriel. De plus, il est fort probable qu'une ferme isolée approvisionnait le système en vivres.

Néanmoins, le système ne s'arrêtait pas là car le travail devait être exécuté par des hommes, ce qui a finalement généré de nombreux fonctionnements interreliés ; en effet, tandis que les propriétaires des parcelles exploitaient et vendaient le minerai au maître de forge, d'autres mettaient en place des lavoirs dans les vallées. Quant à eux, les charbonniers produisaient le charbon dans les bois et les ouvriers de l'usine, logés sur le site, exécutaient les travaux de transformation.

Ainsi, un géosystème sidérurgique proto-industriel était emboîté dans le finage d'*openfield* de Differdange. Centré sur la forge, il fonctionnait parallèlement au système agraire qui déterminait l'organisation générale du finage. Certains conflits pouvaient exister entre les fonctionnement des deux géosystèmes, comme par exemple l'envasement des cours d'eau par le lavage créant certains problèmes pour les moulins situés en aval, la surexploitation des forêt pour la production de charbon, ou l'abandon temporaire de la mise en valeur agricole pour l'exploitation du fer fort. Or, en général, les deux systèmes fonctionnaient en complémentarité.

Dans le quatrième chapitre de ce travail de recherche, cette complémentarité des systèmes a été reprise pour montrer la transition d'un système agraire et d'un système proto-industriel supplanté par un géosystème sidérurgique (voir fig. 73). Ne constituant pas le premier système organisateur du paysage de Differdange durant l'Ancien Régime, nous avons estimé que cet ensemble de géosystèmes emboîtés trouvait davantage sa place dans un chapitre analysant la reprise de l'organisation traditionnelle par un nouveau système.

[292] L'activité industrielle d'extraction se traduit aussi dans le toponyme « *Growen* » signifiant « excavation » ; en luxembourgeois le terme est utilisé pour désigner les carrières de pierre et de minerai. Sur la Carte de Ferraris des carrières sont signalées au niveau de ce lieu-dit.
[293] Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 44-46.

Après cette analyse détaillée du système qui a jadis organisé le paysage de Differdange, nous allons faire de même avec le finage de Lorentzweiler, autre village de pied de versant. La compréhension de l'organisation paysagère et la comparaison de ces deux finages à la fin de ce chapitre nous permettront ultérieurement de comprendre le géosystème qui a posé les fondements des paysages des villages de pied de talus sur le territoire de l'actuel Grand-Duché de Luxembourg.

4) Lorentzweiler, un système d'*openfield* de pied de versant

a) Le paysage du finage de versant de Lorentzweiler vers la fin de l'Ancien Régime

L'analyse du paysage de Lorentzweiler peut être abordée par la Carte de Ferraris[294], première représentation fidèle du paysage d'antan. Durant l'Ancien Régime, Lorentzweiler était un petit village rural installé dans la vallée de l'Alzette. Il était situé au pied du versant de rive droite de l'Alzette, à la limite de la plaine inondable occupée de prairies humides. Son finage, identique à l'extension actuelle de la section communale, comprenait une partie de la plaine, le versant de la vallée encaissée ainsi qu'une partie du plateau de grès de Luxembourg sur lequel était installé la ferme isolée de Rashaff.

Le paysage du territoire de la communauté rurale était composé, selon la Carte de Ferraris, de jardins et de vergers, de prairies, de terres agricoles et de forêts de feuillus. Entouré de ses jardins et vergers, le village en tas se situait à la limite des prairies humides de l'Alzette. Les terres labourables se concentraient à la limite de la plaine inondable et sur le versant de vallée mais aussi sur le plateau. Les forêts, à l'époque exclusivement composées de feuillus (chênes et hêtres), occupaient la partie supérieure du versant ainsi que la limite nord-est du finage. Le réseau de chemins était très lâche. Une ferme isolée exploitait les terres du plateau.

Cette description succincte du finage de Lorentzweiler vers la fin de l'Ancien Régime nous a permis d'aborder son paysage organisé par le système d'agriculture ancienne en vigueur. Afin de comprendre ce paysage, il nous est donc nécessaire de comprendre le système agraire qui l'organisait à cette époque. L'analyse du système agraire peut être introduite par l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse[295].

[294] *Carte de cabinet des Pays-Bas Autrichiens* (1777), Grand-Duché de Luxembourg, levée à l'initiative du comte de Ferraris, 1965, 1 : 25 000, Bruxelles, Centre Pro Civitate. Planches : Bourglinster, 243, 1-4.
[295] A.N.L., A XIV, Liasse 26. Ces documents regroupent les déclarations individuelles (y compris celle de la communauté (Liasse 26-26)) ainsi que certaines données générales (mesures utilisées, prix des terres, quantités récoltées, dîmes, etc.) de la justice de Lorentzweiler. Dans cette liasse se trouve aussi l'état d'estimation des biens fonds de la justice de Lorentzweiler, document extrêmement intéressant car il indique les surfaces des différents types de terre à l'intérieur de la justice. En outre, nous disposons de la déclaration de la communauté de Lorentzweiler, questionnaire de 31 questions relatives à l'organisation de la communauté, qui constituait une des étapes préliminaires à la confection du cadastre (A.G.R., C.D.L. 36).

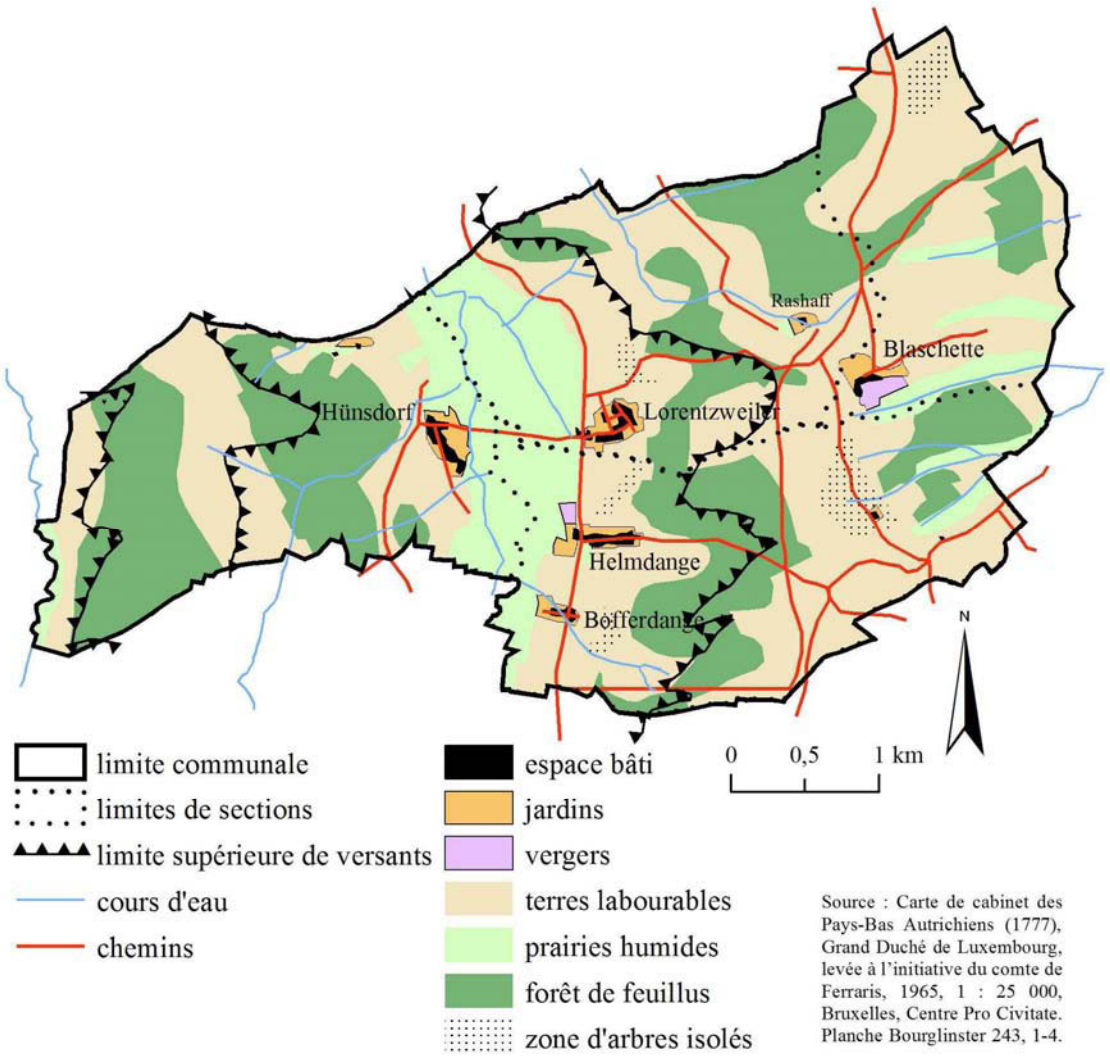


Fig. 34 : <u>Le paysage de l'actuelle commune de Lorentzweiler vers la fin de l'Ancien Régime (1777).</u>
L'actuelle commune de Lorentzweiler se compose de plusieurs sections communales dont les limites reprennent les anciennes limites de finages. Sur ce croquis, nous distinguons aisément la répartition des différents types de terre à l'intérieur de la section communale de Lorentzweiler : les prairies humides en bordure de l'Alzette, cours d'eau majeur qui s'écoule dans le fond de vallée, la forêt située sur la limite supérieure du talus et sur le plateau, en limite de finage et les terres labourables, à proximité immédiate des habitations mais aussi en position plus excentrée par rapport au village. Le paysage des finages de Hünsdorf, Helmdange et Bofferdange étaient organisés de la même façon contrairement à Blaschette, finage qui concentrait l'ensemble de ses terres sur le plateau de côte. Il est nécessaire d'émettre une critique par rapport à ce croquis : basé sur la Carte de Ferraris de 1777, qui affiche des distorsions parfois assez importantes, ce croquis réalisé sous ArcGIS, était censé corriger ces défauts. Cependant, l'exercice n'est que partiellement réussi. La carte servira néanmoins à donner un aperçu du paysage de l'époque ainsi qu'à illustrer la répartition des différents types de terre.

b) Un système agraire d'*openfield* augmenté d'un *outfield*

Sous l'Ancien Régime, la justice de Lorentzweiler comprenait, tout comme la section A de l'actuelle commune de Lorentzweiler, le village de Lorentzweiler ainsi que la cense du Rashaff. Selon la déclaration de la communauté de 1766, 31 habitants jouissant des droits collectifs résidaient dans la commune [296]. Ainsi, nous pouvons estimer la population à environ 160 personnes[297].

Aujourd'hui, l'Alzette constitue la limite du finage dans la plaine de Lorentzweiler. Néanmoins, sur la Carte de Ferraris (fig. 34), l'Alzette ne suit pas le même chenal d'écoulement qu'aujourd'hui et que sur l'*Urkataster* (1842), cartes sur lesquelles le cours de l'Alzette est plus ou moins identique. Un redressement du cours d'eau dans sa plaine d'inondation (*Al** en luxbg.) semble donc avoir eu lieu. En effet, plusieurs sources historiques témoignent de problèmes liés aux débordements saisonniers et exceptionnels de l'Alzette[298]. Ainsi, entre 1768 et 1770, de nombreux travaux de recoupement de méandres, d'élargissement et d'approfondissement du chenal d'écoulement ont été effectués sur le cours entier de l'Alzette. Ces opérations, destinées à limiter l'impact des inondations, expliquent les différences au niveau du chenal d'écoulement sur la Carte de Ferraris et sur le premier cadastre napoléonien[299].

Au début du XIXe siècle, quand les limites communales furent fixées, le nouveau chenal d'écoulement de l'Alzette a été choisi comme limite entre les finages de Lorentzweiler et Hünsdorf. Néanmoins, nous ne connaissons pas la délimitation exacte du finage précédant le redressement. Pourtant, en l'absence d'un pont à proximité permettant sa traversée, nous pouvons supposer que la rivière constituait déjà auparavant la limite entre les deux communautés[300].

Le paysage du finage était déterminé par le système agraire en vigueur. A la fin du XVIIIe siècle, le finage de Lorentzweiler s'étendait sur 1 183 jours et 63 perches carrées, donc 422,24 ha[301] (la section communale actuelle s'étend sur 449,43 ha, la différence étant entre autre

[296] A.G.R., C.D.L., 36. Voir les questions 1 et 31. La communauté de Lorentzweiler se composait de 31 membres, y compris le prêtre et le propriétaire de la ferme isolée. Tous jouissaient des mêmes droits communautaires. Une grande partie de ceux-ci, comme dans tous les autres villages, étaient des journaliers qui aidaient à effectuer les travaux agricoles des grands propriétaires contre un payement qui s'effectuait le plus souvent en nature.

[297] Voir également p. 71 ; le coefficient de multiplication est de 5,2.

[298] Arthur Schon, 1957, *Zeittafel der Geschichte de Luxemburger Pfarreien, von 1500 bis 1800*, 5 Volumes, Esch-sur-Alzette, 516 p.

[299] Les ruisseaux confluents de l'Alzette furent élargis et approfondis afin d'assécher les prairies. Dans les années 1960, ils furent finalement canalisés. Néanmoins, une certaine prudence est de mise lorsque nous comparons des cartes plus récentes avec celle de Ferraris, car cette dernière présente de nombreuses distorsions, problème que nous avons déjà abordé dans l'introduction de ce travail.

[300] Comme le déplacement du chenal d'écoulement agrandissait les prairies de Hünsdorf en défaveur de Lorentzweiler, une compensation – d'une nature qui nous est inconnue – s'est probablement imposée.

[301] Les étendues des différents types de terre proviennent de l'état d'estimation des biens fonds de la justice de Lorentzweiler ; A.N.L., A XIV, Liasse 26.

liée à la sous-estimation des terres, courante à l'époque de la mise en place du cadastre[302]) et comportait essentiellement trois grands types de terres : les forêts de feuillus (composés majoritairement de hêtres mais aussi de chênes (environ 10 % des forêts communautaires)) qui s'étendaient sur environ 200 ha, les prairies dans le fond de vallée de l'Alzette qui couvraient environ 50 ha[303] et les terres labourables.

Cette dernière catégorie de terres peut encore être subdivisée en deux catégories, c'est-à-dire les terres de labour permanent et les terres de culture temporaire, dites sartables (*Roodt-land*). Dans l'état d'estimation des biens fonds de la justice de Lorentzweiler de 1766, la justice a opposé 248 jours et 148 perches carrées, donc environ 89 ha de terres cultivées 2 ans sur 3, à 218 jours et 15 perches carrées, environ 78 ha de terres sartables, sur lesquelles les périodes de culture et de repos étaient variables : 1 à 4 cultures successives nécessitent 7 à 32 années de repos. En réalité, l'état d'estimation indique 13 types de rotations différentes sur ces terres exclusivement cultivées de seigle et d'avoine[304]. La majorité des terres sartables supportait 2 cultures sur 12 ans (75 jours et 3 perches carrées, 26,77 ha), 1 culture sur 10 ans (62 jours et 144 perches carrées, 22,44 ha) et 2 cultures sur 8 ans (46 jours et 88 perches carrées, 16,6 ha). Les terres sartables, pourtant de vaste étendue, n'ont pas été représentées sut la Carte de Ferraris.

En ce qui concerne les terres de labour permanent, toutes les indications de culture fournies par le Cadastre de Marie-Thérèse, y compris la totalité des fiches individuelles, indiquent une rotation sur trois années comprenant une année de culture céréalière d'hiver (froment, méteil ou seigle), suivie par une culture céréalière de printemps (avoine[305]). Le cycle était fermé par une année de repos[306]. Contrairement aux prés de fond de vallée, qui donnaient

---

[302] De tels problèmes sont courants dans l'exploitation du Cadastre de Marie-Thérèse : les historiens belges François Ruwet et Claude Bruneel, qui se sont également penchés sur son analyse, les mentionnent aussi (Ruwet et Bruneel, *Op. Cit.,* p. 61 et 66). Ils sont généralement liés à la méfiance des paysans envers le cadastre mais également aux difficultés de mesures. Ces déclarations étaient donc souvent faites sous forme d'évaluations et d'approximations.

[303] Comme nous l'avons vu, entre 1768 et 1770, de nombreux travaux de régularisation avaient été entrepris sur le cours de l'Alzette en raison des débordements durant les mois hivernaux. En 1769, plusieurs villages, y compris Lorentzweiler avaient demandé un retardement de ces travaux pour deux raisons ; d'abord, ces travaux devaient partiellement être exercés et financés par les villageois, mais surtout les débordements du cours d'eau fertilisaient les prairies limitrophes par l'apport de limons frais (André Heiderscheid, 1978, Dreihundert Jahre Lokalgeschichte in Stichworten, *Brochure du 50e anniversaire de la Fanfare Helmdange - Lorentzweiler*, p. 64). Il est intéressant de noter que, selon les dires de la population locale, avant les travaux de canalisation des ruisseaux dans les prés en bordure de l'Alzette, un système d'irrigation permettait d'irriguer les prés durant les basses eaux estivales. Celui-ci aurait été nécessaire en raison de l'assèchement rapide du sol. Et même après les travaux de redressement du cours d'eau, l'irrigation était pratiquée lors des phases de sécheresse. Les propriétaires de ces canaux creusaient simplement des canaux de dérivation temporaires qui emmenaient le liquide précieux dans leurs prairies.

[304] Ils indiquent des terres d'étendues variables supportant 1 culture sur 7 ans, 2 cultures sur 8 ans, 2 cultures sur 9 ans, 1 ou deux cultures sur 10 ans, 2 ou 4 cultures sur 12 ans, 2 ou 3 cultures sur 18 ans, 4 cultures sur 19 ans, 2 cultures sur 20 ans, 2 cultures sur 30 ans et 2 cultures sur 32 ans.

[305] La culture de sarrasin et d'épeautre était aussi pratiquée. Malgré l'absence d'indication dans les fiches individuelles, les données générales en précisent pourtant le prix par bichet.

[306] A.N.L., A XIV, Liasse 26.

généralement du foin en abondance et de bonne qualité, les terres labourables étaient qualifiées de piètre qualité en raison de leur position sur le talus rendant difficile l'apport d'engrais naturels[307].

La répartition des différents types de terres de l'Ancien Régime peut être observée sur la Carte de Ferraris. Malheureusement, cette représentation cartographique ne précise pas la localisation exacte des terres sartables ; cependant, ces terres auxquelles on a apporté moins de soin sont généralement les terres les plus éloignées du village. Ainsi, nous pouvons supposer que ces espaces de terres labourables soumis à la culture temporaire étaient localisés en bordure de la forêt au nord-est du finage.

Néanmoins, toutes les terres n'appartenaient pas à la communauté ou à ses membres. En effet, la somme des terres appartenant aux nobles et aux ecclésiastiques composait environ 21 % des terres du finage[308]. La communauté a déclaré posséder en commun quelques terres sartables (0,9 ha), un jardin (1,3 a), quelques terres incultes (17,8 a) et surtout des bois (52 ha) ; l'ensemble équivalant à 12,6 % des terres du finage. Les terres privées de nature variée des membres de la communauté formaient alors deux tiers (66,5 %) du finage.

Dans les réponses aux questions de la déclaration de la communauté[309], nous avons encore trouvé d'autres éléments élucidant le fonctionnement du système agraire. La communauté y a précisé que les droits communs[310] comprenaient d'abord le droit de pâturage sur l'ensemble du ban de Lorentzweiler[311]. La vaine pâture leur était aussi permise dans certaines zones des bans des villages voisins de Hünsdorf, Bofferdange, Helmdange et Blaschette. En outre, tous les membres de la communauté avaient droit à la paisson (appelé *Ackerschatz*) dans les forêts communautaires de Lorentzweiler et de Blaschette. Finalement, ils pouvaient se procurer le bois de feu, et le bois d'œuvre dans leurs forêts collectives[312] (chaque

[307] Expertise cadastrale de 1824 de la commune de Lorentzweiler, Archives de l'A.C.T. à Luxembourg, partiellement publiée en 1967 dans la Brochure des *1100 Joer Luerentzwöller, 867 – 1967*, Luxembourg, Comité d'Organisation des Solennités du XIe Centenaire, p. 46 – 47.

[308] A.G.R., C.D.L., 36. Fiches de récapitulation des biens possédés par les nobles et par les ecclésiastiques dans la justice de Lorentzweiler. Les terres des nobles (il s'agit de nobles résidant ailleurs (Wiltz, Luxembourg, Fischbach, etc.) mais aussi de seigneurs (Comte d'Ansembourg)), 182 jours et 114 perches carrées (65,2 ha) se composaient de terres labourables (2,3 ha) et sartables (2,5 ha), de jardins (3,5 a), de prairies (12,5 ha) et surtout de bois (47,8 ha). Les biens des ecclésiastiques appartenant à différentes abbayes et couvents (Echternach, Luxembourg, Bonnevoie, etc.), mais aussi de curés des villages limitrophes (Lorentzweiler, Hünsdorf et Mersch), en somme 65 jours et 109 perches carrées (23,5 ha), se composaient surtout de terres labourables (11,2 ha), mais aussi de terres sartables (5,5 ha), de jardins (0,6 ha) et de prairies (6,2 ha). Ni les seigneurs, ni les ecclésiastiques (hormis le curé de Lorentzweiler qui possédait une maison) ne possédaient des bâtiments dans le finage de Lorentzweiler.

[309] *Ibid*., 36.

[310] *Ibid*., Voir la question 2.

[311] Selon la population locale, l'ouverture totale du ban au bétail après le 15 octobre se pratiquait encore dans les années 1960. Néanmoins, dès les années 1940, le développement des clôtures entravait lourdement ce droit collectif.

[312] Il est intéressant de noter que les forêts collectives de la communauté à la fin de l'Ancien Régime sont identiques aux forêts communales actuelles.

membre de la société avait annuellement droit à une certaine quantité de bois de feu et le bois d'œuvre était disponible en cas de besoin).

La compréhension du fonctionnement de la vaine pâture dans les prairies est plus complexe. En effet, il est écrit dans les *Coutumes générales des Pays de Luxembourg et Comté de Chiny* est écrit que « la vaine pâture que les Allemands appellent Langhalm, se prend ès chemins bois et prez après les premiers fruits coupez et emportez, et en aucuns lieu après les seconds fruits. Item. Es terres non ensemencées[313] ». Théoriquement, il n'y avait donc pas de regain, car celui-ci était pâturé par le bétail dès le lendemain du fauchage[314]. Cependant, nous savons que le 28 août 1738, le prêtre de Lorentzweiler s'est plaint que la communauté avait omis de lui attribuer sa part dans le regain collectif[315]. Gilbert Trausch montre cependant dans ses analyses que ce n'était qu'à partir de 1762 que les prairies étaient fermées au pâturage jusqu'au 15 octobre, permettant ainsi à chacun de profiter individuellement du regain[316]. Les Coutumes générales de 1623 précisent cependant dans l'article 26 que des prairies « certaine portion s'abannit pour grasse pâture, et autres usages »[317]. Ainsi, nous pouvons supposer qu'une partie des prairies en bordure de l'Alzette étaient fermées au pâturage commun pour profiter du regain. Celui-ci était alors partagé entre tous les membres de la communauté. En effet, comme son titre l'indique, le recueil des coutumes, est général et dans la majorité des cas, les pratiques locales étaient à respecter.

La propriété collective[318] de la communauté comprenait, outre les forêts collectives, 2 jours et demi de terres sartables qui reposaient 28 années, 6 perches carrées de jardins et un demi jour de terres incultes. En biens immobiliers, ils possédaient la maison du pâtre communal ainsi que l'école (dans laquelle résidait le sacristain). Ils étaient chargés de l'entretien de celles-ci ainsi que de l'église et des quatre puits, deux ponts en bois et des trois chemins communaux. L'argent nécessaire à l'entretien de la propriété commune était payé par les membres de la communauté. Il en était de même avec la rémunération des hommes de l'église (le prêtre et le sacristain) ainsi que du berger et du pâtre. En effet, le troupeau communal ovin était gardé par le berger et le reste du bétail (chevaux, boeufs et porcs) par le pâtre[319].

---

[313] L'article XXIII du titre 18e. Jean-Pierre Ferron, *Op. Cit.,* p. 28.
[314] *Ibid*., p. 28. L'article 25 précise que les prairies sont fermées au bétail du 1er mai jusqu'à ce qu'ils sont « fauchés et vuidés ».
[315] André Heiderscheid, 1978, Dreihundert Jahre Lokalgeschichte in Stichworten, *Brochure du 50e anniversaire de la Fanfare Helmdange - Lorentzweiler*, p. 62
[316] Trausch Gilbert, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht*, p. 93.
[317] Jean-Pierre Ferron, *Op. Cit.*, p. 28.
[318] *Ibid*. Voir les questions 3 et 6.
[319] *Ibid*. Voir la question 23. Le sacristain (qui résidait dans l'école communale) recevait 2 cordes de bois de feu et de chaque laboureur (8 en nombre) un bichet de blé et de chaque journalier (21 en nombre) un escalin. Le pâtre recevait 10 maldres (plusieurs bichets) de seigle et avait droit à l'utilisation du jardin et de l'*Hirtenhaus* (maison du pâtre) communautaires. Le salaire du berger s'élevait à 5 *Reichsthaler* (1 *Reichsthaler* équivalait à 7 escalins). En outre, il avait le droit de s'approvisionner lui-même et 12 moutons en nourriture en allant tour à tour chez chaque membre de la communauté (*"nach der Kehr bey jederen gemeinern"*).

Nous savons donc que durant l'Ancien Régime, le paysage de Lorentzweiler était organisé par le système agraire dit d'*openfield* qui comprenait un *outfield* composé de terres sartables de surface quasiment identique aux terres de labour permanent. En effet, les terres labourables situées sur le versant de vallée étaient assolées selon une rotation triennale avec jachère. En outre, l'institution du berger commun qui, sur toute l'étendue du ban, gardait l'ensemble du bétail appartenant aux différents villageois, supposait que ce troupeau pâturait les surfaces non ensemencées et les chaumes ; une répartition des terres à rotation triennale en trois soles de taille relativement égale était par conséquent nécessaire.

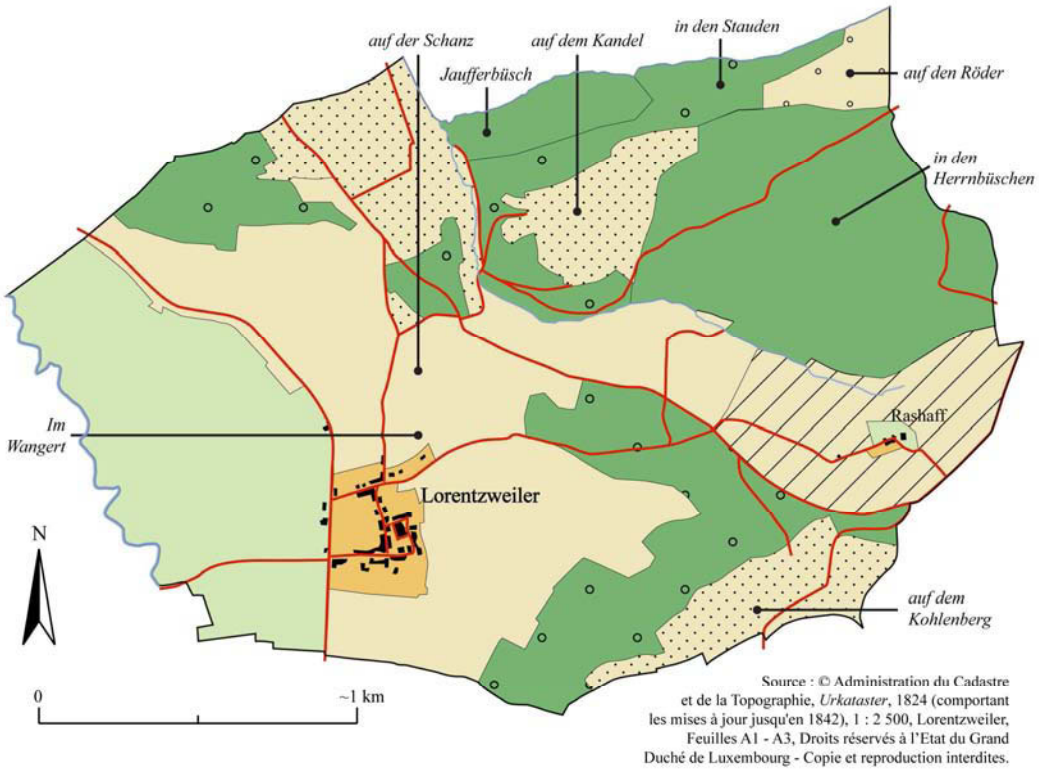
Au contraire, les rotations pratiquées sur les terres sartables – probablement situées en bordure forestière, à une certaine distance du village – étaient tellement hétérogènes que toute forme d'assolement était difficilement envisageable. En outre, les longues jachères nécessaires fournissaient d'amples pâturages. Aucune information n'est donnée concernant les propriétés nobles et ecclésiastiques. Ainsi, nous supposons que la communauté n'avait pas de droits sur ces terres, hormis la vaine pâture qui était pratiquée sur l'ensemble du ban.

A l'exception des biens nobles ou ecclésiastiques, la forêt située sur le plateau, était en propriété commune. Outre le pâturage du bétail, elle approvisionnait la population locale en bois de feu et en bois d'œuvre. Comme l'ont montré les travaux de redressement, les prairies de fond de vallée étaient d'un intérêt certain pour le bétail en stabulation. Le plateau abritait également une ferme seigneuriale isolée dont l'exploitant faisait partie de la communauté de Lorentzweiler.

L'analyse de l'*Urkataster* comportant les mises à jour jusqu'en 1842 nous permet d'approfondir l'analyse du finage de Lorentzweiler et éventuellement même d'observer une évolution – liée aux changements dans le fonctionnement du système agraire – depuis la fin de l'Ancien Régime.

c) La persistance du système d'*openfield* et la disparition de l'*outfield* au début du XIXe siècle

Le premier plan cadastral de Lorentzweiler est une source précieuse pour les recherches sur le fonctionnement de l'agriculture traditionnelle. Quant à la Carte de Ferraris, elle est une représentation fidèle du paysage vers la fin de l'Ancien Régime présentant néanmoins certaines imprécisions, notamment en ce qui concerne la localisation et la délimitation exacte de certains éléments paysagers. L'*Urkataster* est d'autant plus précieux qu'il ne souffre pas de ces défauts.



espace bâti et chemins

jardins et vergers, caractérisés par un parcellaire très fragmenté et irrégulier

terres labourables, caractérisées par un regroupement de parcelles allongées en quartiers, subdivisées en trois soles clairement identifiables par la trame viaire

localisation supposée des anciennes terres sartables privées, en position excentrée par rapport au village, désormais intensifiées et reportées dans la catégorie des terres labourables, caractérisées par un regroupement de parcelles allongées en quartiers.

localisation supposée des anciennes terres sartables collectives, en position très excentrée par rapport au village, reportées dans la catégorie des terres labourables, marquées par un parcellaire très régulier en parcelles de tailles identiques

terres labourables (y compris un jardin et une parcelle forestière), caractérisées par quelques grandes parcelles rectangulaires, appartenant toutes au propriétaire de la ferme isolée Rashaff

prairies humides à proximité directe du cours d'eau, découpées par un parcellaire très fragmenté et irrégulier

forêt de feuillus, communale, découpé en de très grandes parcelles

forêt de feuillus, privée (anciennes propriétés seigneuriales, *Herrnbüsch* et *Gaufferbüsch*), découpé en de très grandes parcelles

Fig. 35 : <u>Le système d'*openfield* combiné à un *outfield* à l'intérieur de la section communale de Lorentzweiler.</u> Ce croquis superposé au plan cadastral de 1842 localise les différents types de terres et le parcellaire associé. L'analyse du parcellaire a permis de retrouver les anciennes zones de culture. Nous distinguons aisément la répartition des terres labourées en permanence en trois soles suivant la rotation triennale communautaire. Le parcellaire des anciennes terres sartables privées – non représentées sur la Carte de Ferraris – est quasiment identique au parcellaire des terres de culture permanente. Les partages successifs entre héritiers sont la cause de l'évolution identique de ces deux types de terres. Cependant, il nous est possible de retrouver approximativement leur emplacement en raison de la situation excentrée par rapport au village (entourés d'espaces forestiers communautaires). La propriété de la ferme isolée Rashaff se retrouve facilement en raison du parcellaire formé de gros blocs indivis et se vérifie dans les registres cadastraux. La petite zone de terres sartables au nord-est du finage, subdivisée en parcelles de taille relativement égales est probablement issue des anciennes terres sartables communautaires, partagées au début du siècle. Contrairement à la fine mosaïque parcellaire des prairies et des jardins, les forêts sont subdivisées en de grandes parcelles appartenant soit à la commune soit à un grand propriétaire terrien (seigneur ou abbaye). Ainsi, le système d'*openfield* associé à de vastes zones de culture temporaire a posé les fondements du paysage du finage de Lorentzweiler.

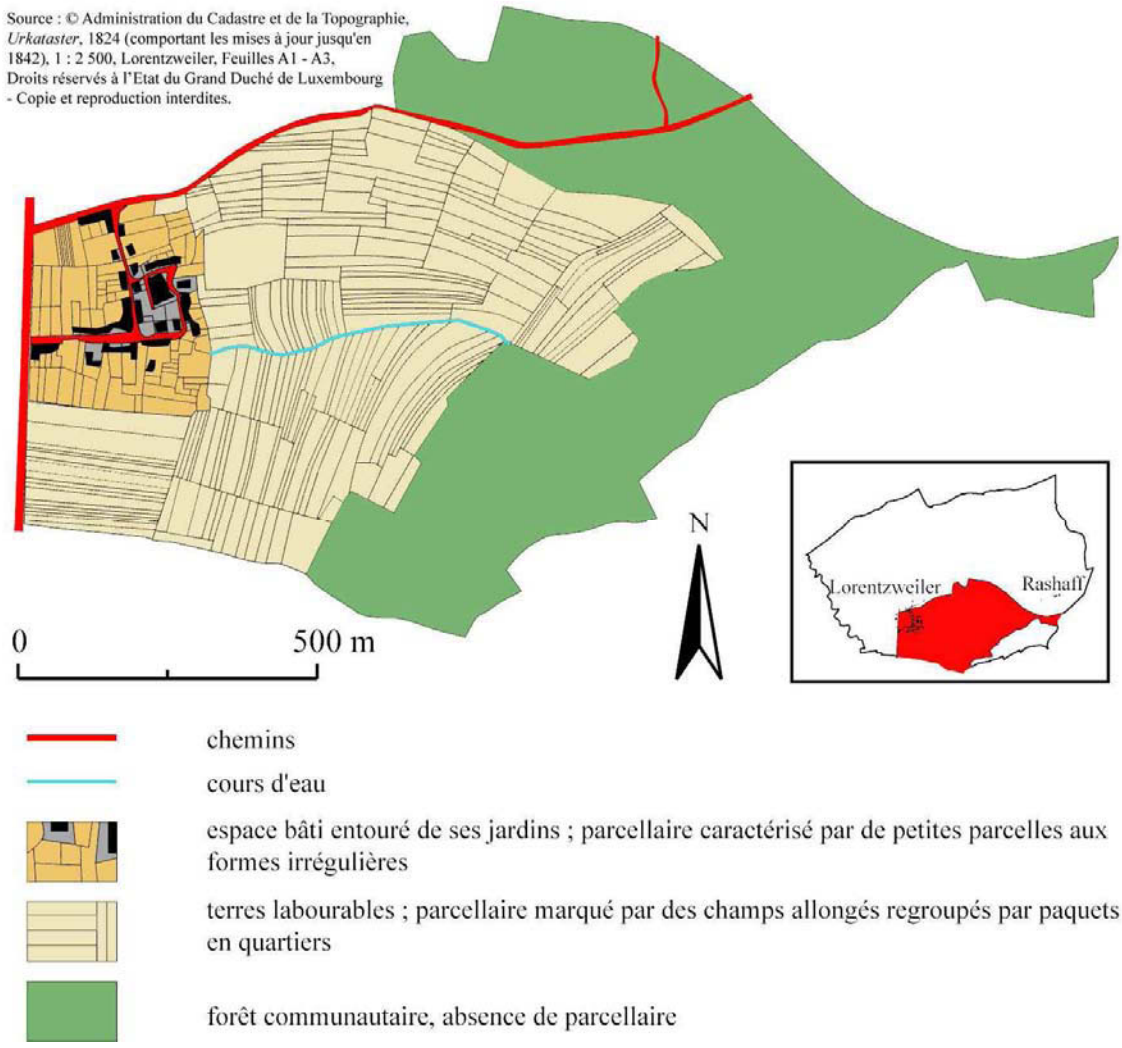


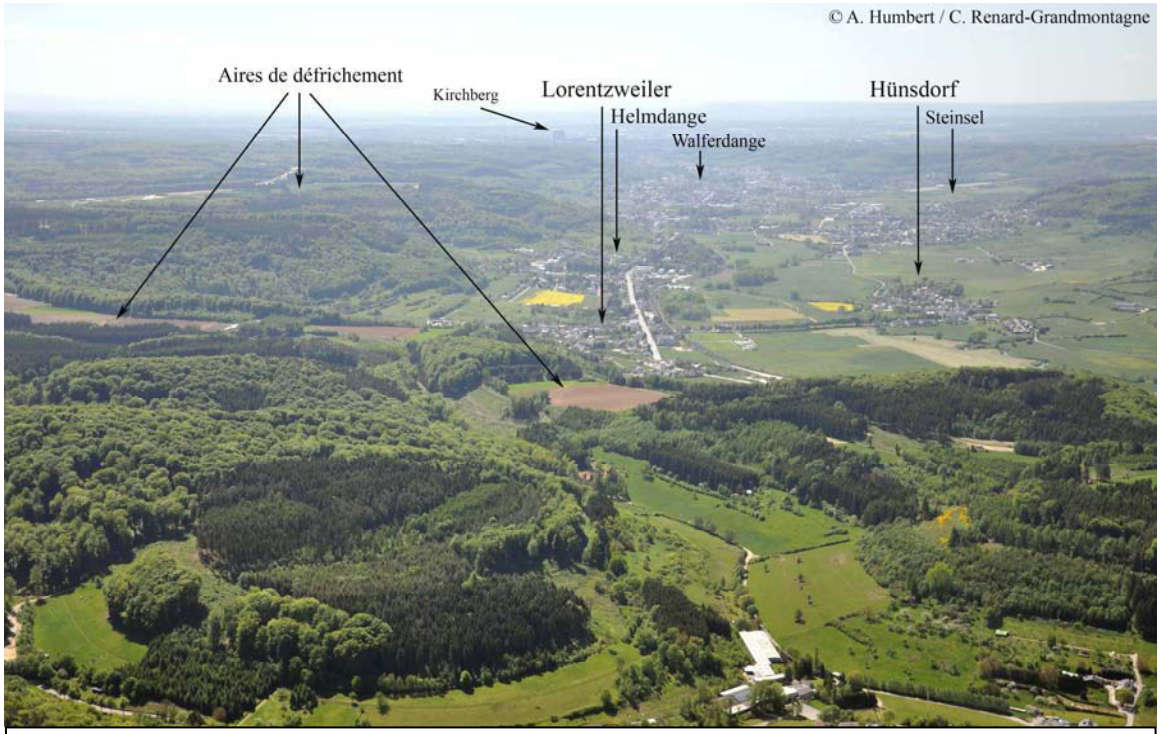
Fig. 36 : <u>Les différences parcellaires à l'intérieur du finage de Lorentzweiler.</u> Sur ce croquis, nous distinguons clairement les différences parcellaires entre les terres de labour, la forêt communautaire et la zone comprenant le village et ses jardins. Tandis que cette dernière était marquée par des parcelles de formes et de dimensions variables, les terres labourables, dont nous avons représenté une sole de culture, se différencient par un parcellaire régulier caractérisé par des champs allongés et regroupés en quartiers. L'espace forestier était marqué par l'absence totale de parcellaire en raison de son statut de propriété collective. L'habitat, concentré (à l'exception du Rashaff), s'organisait autour de trois rues principales. La majorité des fermes disposait d'un jardin derrière les bâtiments. En forme de longueur, les anciennes fermes de Lorentzweiler étaient le plus souvent des fermes de style dit de Marie-Thérèse. L'étendue de terres labourables de ce croquis correspond probablement à une des soles de culture du système d'*openfield*.

La répartition des différents types de terre est quasiment identique à celle représentée sur la Carte de Ferraris. Les changements au cours des 65 années passées (de 1777 à 1842), sont donc très faibles. Néanmoins, l'analyse du parcellaire permet d'approfondir nos connaissances sur le fonctionnement du système agraire (Fig. 36[320]).

[320] Pour des raisons de rigueur scientifique, il est nécessaire de préciser que cette figure, contrairement aux autres du même type, n'a pas été réalisée à partir des registres du plan cadastral, mais en fonction du type de parcellaire. En effet, une analyse de la structure parcellaire nous a permis de distinguer les différentes affectations. Une certaine marge d'erreur est donc à prendre en compte.

En analysant les terres labourables sur cette représentation du paysage d'antan, nous sommes frappés par leur organisation ; de fait, les terres agricoles à proximité immédiate du village étaient subdivisées en trois grandes parties par le réseau lâche des chemins. L'absence d'un réseau dense de chemins d'exploitations, combiné à un parcellaire composé de champs allongés et regroupés en quartiers sont les caractéristiques principales d'un paysage organisé par le système d'*openfield*.

Ce parcellaire est issu du morcellement de la propriété agricole dans le cadre du système agraire d'*openfield*. En effet, la répartition des terres de chaque propriétaire dans trois soles de culture, nécessaire au fonctionnement de l'assolement triennal, impliquait que lors des divisions héréditaires, les successeurs conservaient tous au moins une parcelle dans chaque ensemble de culture. La division égalitaire de la propriété se faisait alors en lanières[321].



Cliché 32 : <u>L'organisation du paysage par le système agraire traditionnel de pied de talus</u> (mai 2010, vue vers le sud). Comme le montre ce cliché, le paysage actuel est encore directement marqué par les systèmes agraires des villages de pied de talus. Leur exploitation complémentaire des trois terroirs – la plaine, le talus et le plateau – se manifeste encore aujourd'hui dans les paysages, et ceci malgré une forte périurbanisation (le Kirchberg est le quartier des affaires européennes et économiques de la capitale) et des changements dans l'exploitation agricole du milieu. La plaine ouverte sert toujours à la production de foin mais également aux cultures fourragères de maïs et de colza. Les versants, sur lesquels on note une présence aujourd'hui renforcée de vergers et de haies, servent principalement à la culture agricole. Les plateaux forestiers, avec leurs aires de défrichement et les reboisements en conifères dans les anciennes zones de culture, témoignent également d'une mise en culture agricole antérieure.

[321] Le morcellement de la propriété agricole était donc nécessaire dans le système d'*openfield*. La propriété agricole d'un propriétaire était ainsi dispersée à travers tout le finage, malgré le droit d'aînesse, théoriquement en vigueur jusqu'à la Révolution française.

Dans le Cadastre de Marie-Thérèse, la communauté a indiqué posséder trois chemins collectifs qu'elle devait entretenir. Il s'agissait probablement de ces trois chemins qui individualisaient les différentes soles de culture.

En essayant de retrouver la localisation des anciennes terres sartables privées, nous nous sommes rendu compte que l'intensification des cultures sur ces terres (elles ont disparu dans les registres de 1842) et les partages héréditaires ont conduit à un parcellaire quasiment identique aux parcellaires des terres labourées en permanence. L'exercice de délimitation de ces terres sur le plan cadastral devient donc une tâche difficile. La trame viaire de l'époque ainsi que les indications de surface des différents types de terres dans le Cadastre de Marie-Thérèse nous permettent cependant d'émettre une hypothèse sur leur localisation, en position très excentrée par rapport au village[322].

L'analyse du plan cadastral peut être poussée davantage car deux zones présentent encore certaines particularités. La première s'étend autour de la ferme isolée Rashaff : elle est composée d'une dizaine de grandes parcelles trapues d'un seul tenant appartenant toutes au propriétaire de la ferme. Les fermes isolées de ce genre, situées dans de nombreux espaces du Gutland, étaient généralement des propriétés seigneuriales ou ecclésiastiques[323]. Elles sont probablement issues de défrichements organisés par les seigneurs afin de mettre en valeur leurs terres. En outre, en raison de la répartition concentrée des terres de cette ferme et de sa situation sur la limite du ban, nous pouvons supposer que leur rotation culturale s'organisait de façon individuelle, indépendamment du système d'assolement communal. Cette hypothèse n'interdit pas une certaine corrélation entre les deux rotations. En raison du maintien de la pratique de la vaine pâture[324], une organisation de la rotation provoquant la coalescence des terres en jachère aurait été bénéfique pour le propriétaire de la ferme et la communauté. Comme la communauté de Blaschette disposait du droit de parcours sur le finage de Lorentzweiler, une organisation coalescente avec les terres en jachère de ce finage serait également envisageable.

La deuxième zone se situe à l'extrême nord-est de la commune. Portant le toponyme évocateur d'*Auf den Röder* (« Sur les terres d'essart »), à côté de la forêt appelée *in den Stauden*

[322] Sur le terrain, nous n'avons pu retrouver aucune trace de culture dans les anciennes zones de terres sartables, aujourd'hui en grandes parties reboisées en conifères.

[323] La première mention du Rashaff dans les documents historiques date de 1584 ; la ferme isolée était alors une propriété seigneuriale gérée par un métayer de servile condition (André Heiderscheid, 1954, *Lorentzweiler im Laufe der Jahrhunderte*, p. 28).

[324] Nous n'avons aucune information sur les restrictions ou l'interdiction de la vaine pâture, fortement ancrée dans les traditions. Les seules restrictions connues sont le droit de clôture, permis depuis 1770, permettant à chacun d'exempter ses terres du pâturage commun. Ce n'est qu'en 1873 que le *trifftrecht* a été officiellement interdit et que l'abolition de la vaine pâture a été laissée au gré de la communauté. Ainsi, au cours de la première moitié du XIXe siècle, en raison de l'absence d'un réseau densifié des chemins d'accès aux parcelles individuelles, tous les membres de la communauté étaient tenus de respecter l'assolement communautaire (Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht,* p. 94 et (VII) p. 474-476).

(« Dans les sous-arbrisseaux[325] »), elle présente un parcellaire régulier de parcelles de tailles identiques[326]. Cette caractéristique indique un partage récent en 24 parcelles allongées, dont deux de tailles supérieures. Ainsi, nous pouvons supposer qu'il s'agissait des anciennes terres sartables collectives, qui occupaient une surface de 2 jours et demi (0,9 ha) selon la déclaration de la communauté. Malheureusement les documents historiques dont nous disposons ne donnent aucune information sur l'utilisation des terres communautaires. Selon Nicolas Van Werveke, celles-ci étaient périodiquement redistribuées par tirage au sort aux paysans jouissant des droits collectifs et mises en culture[327]. Après une à deux cultures successives, ces terres retombaient à l'état de friche et étaient pâturées par le troupeau commun. Pendant ces longues jachères, les terres étaient donc à nouveau usufruitières jusqu'au prochain renouvellement du partage.



Cliché 33 : <u>Une clairière subsistante des anciennes terres sartables au lieu-dit *Kandel*</u> (juillet 2008). Cette zone (le toponyme indique la forme de vallon), située sur le plateau à l'est du village de Lorentzweiler, était probablement une zone de terres sartables dans le système d'agriculture ancienne (voir fig. 35). Comme la majorité des autres zones de terres sartables, elle a été partiellement reboisée de conifères au cours de la deuxième moitié du XXe siècle. Certaines clairières de culture, généralement sises dans les espaces les plus plans, subsistent en ce lieu-dit.

[325] Pierre Anen (*Op. Cit.*, p. 109) rapproche ce toponyme de la technique d'essartage qui laissait subsister les souches des arbres ; sur celles-ci naissaient alors de nouveaux rejets, des sous-arbrisseaux à l'origine du toponyme *Stauden*.
[326] Lors des visites sur le terrain, nous n'avons cependant pas pu identifier de traces de culture dans cet espace (tout comme sur l'ancienne clairière forestière sur le plateau) entièrement reboisé en conifères.
[327] Nicolas Van Werveke, 1923, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, Band I, p. 180



Cliché 34 : <u>La bergerie isolée dans la *Biergwiss*</u> (juillet 2008). Située sur le plateau de grès, non loin de la ferme isolée du Rashaff, la bergerie abritait encore un berger au début du XXe siècle. Cette maisonnette en pierres, dont l'organisation témoigne du fonctionnement, se compose essentiellement de deux pièces : au premier plan, au niveau de la porte d'entrée, la pièce d'habitation, séparée de l'étable par un mur de la même hauteur que les murs pignons. L'étable occupe quant à elle la partie restante du rez-de-chaussée. L'aération se limitait aux petites fenêtres ouvertes étirées en hauteur sur les deux murs pignons. Ces deux pièces sont surplombées par une grange (dont on voit la porte d'accès sur le mur gouttereau) dont le plancher était composé de longues tiges posées sur des poutres latérales. Cette organisation permettait au berger d'y vivre (avec sa famille) dans des conditions modestes et d'abriter le troupeau alors en sécurité pour la nuit. Il disposait d'une grange nécessaire au stockage du foin pour le bétail.

Cette zone s'ouvre vers le nord-est sur une vaste zone de pâture sous forme d'une clairière forestière (*Biergwiss*, « Prairie de montagne », localisée sur le territoire de l'actuelle section de Blaschette) au centre de laquelle se trouve une bergerie (*Schéiferei* en luxbg.). Ce bâtiment regroupe deux pièces accolées : une pièce d'habitation pour le berger et sa famille ainsi qu'une étable pour le bétail. D'étroites fentes faisant office de fenêtres aéraient les pièces au rez-de-chaussée. L'étage supérieur, composé d'une seule pièce, servait probablement de grange au berger. Au début du XXe siècle, selon les dires de la population locale, cette zone était encore couverte de landes, et un berger demeurait toujours dans la bergerie[328] avec sa famille. Celui-ci était engagé par le propriétaire du Plankenhaff, autre ferme isolée située sur le plateau au nord-nord-est de cette zone, qui y faisait paître son bétail.

[328] Aujourd'hui, la bergerie est évidemment abandonnée et les anciennes pâtures sur le plateau de côte ont été transformées en praires et champs. Le berger y travaillait jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Peu après, ces anciens pâturages ont été partagés et vendus.

Nous pouvons supposer que lors de la mise en place du système agraire d'*openfield*, les terres communes occupaient des étendues bien plus vastes, probablement la totalité des terres cultivées temporairement. Les querelles à propos des terres tirées au sort par les paysans et la nécessité d'élargir les zones de culture lors des phases de pressions démographiques accrues ont probablement conduit à une lente appropriation des meilleures de ces terres au cours de l'Ancien Régime. Pendant les phases de jachère, la pâture du troupeau commun, nécessaire à la fumure de ces terres, les rendait de toute façon usufruitières. A la fin de l'Ancien Régime, la communauté a continué à jouir collectivement des terres restantes jusqu'à leur partage ou leur vente à la fin de l'Ancien Régime sous les autorités autrichiennes ou sous celle des révolutionnaires français.

Une brève analyse toponymique fait encore surgir de nouvelles activités invisibles sur le plan cadastral ou qui avaient déjà disparu en 1842 ; le toponyme *am Wangert* (« Dans le vignoble ») à proximité immédiate au nord-est du village indique effectivement la présence historique de vignobles. En effet, la présence d'un vignoble est déjà mentionnée dans des documents historiques de 1360[329] ; cependant, sur le plan cadastral de 1842 aucun vignoble n'est recensé à Lorentzweiler. Le toponyme *auf dem Kohlenberg*, en luxembourgeois *um Kuelebierg* (« Sur la montagne de charbon »), qui désigne le versant boisé au sud-est du village, fait référence à la fabrication traditionnelle de charbon de bois dans les forêts (les charbonniers chauffaient sur place le bois coupé entassé sur des meules). Un chemin à travers la forêt appelé *Kalleckewé* (« Chemin des calcaires ») reliant les villages de Lorentzweiler et Blaschette sur le plateau, fait référence à la calcination traditionnelle de la pierre calcaire dans des fours à chaux[330] (la pierre était chauffée à haute température dans les fours à chaux ; le produit final était notamment utilisé dans le bâtiment comme ciment et comme enduit de façade, dans la sidérurgie, et comme engrais). D'autres toponymes, probablement d'origine celte, tel *Kaasselt* (dérivé du latin *castellum*) dans le *Jaufferbüsch* laissent transparaître une occupation très ancienne de la région. Ce toponyme désigne un sommet de colline aplani, sur lequel, orienté vers la vallée de l'Alzette, nous reconnaissons deux levées de terre en forme de demi-cercle qui

[329] Le prêtre André Heiderscheid cite ce document qui mentionne un vignoble situé au-dessus du village de Lorentzweiler, celui-ci étant offert au Couvent Saint-Esprit à Luxembourg (celui-ci a existé de 1230 à 1678) par son ancienne propriétaire. L'auteur suppose que la pratique de la viticulture s'est éteinte dans cette région en 1709, suite à un hiver extrêmement rude (*Op. Cit.*, p. 25 et 51). Cependant, les vignobles de Lorentzweiler devaient produire un faible rendement et un vin de bien piètre qualité en raison de leur exposition vers le soleil couchant.

[330] Le dernier four à chaux a été détruit lors d'un orage en 1804. Par ailleurs, le chemin en question, très ancien, serait d'origine romaine. *Ibid*., p. 10-11

sont probablement des vestiges d'un camp de retranchement celte[331]. La fossilisation par la végétation a permis la conservation de ces levées de terre jusqu'à aujourd'hui.

En guise de conclusion, nous pouvons affirmer que le système agraire d'*openfield*, qui organisait le paysage de Lorentzweiler au cours de l'Ancien Régime, a continué à fonctionner pendant la première moitié du XIXe siècle. L'immobilisme du réseau de chemins et le maintien de la pratique de la vaine pâture continuaient à interdire l'accès aux parcelles individuelles, ce qui forçait les cultivateurs à respecter l'assolement communautaire. En raison de l'immobilisme du système agraire, les trois faciès paysagers, la plaine humide couverte de prairies, le versant cultivé et le plateau boisé se maintenaient.

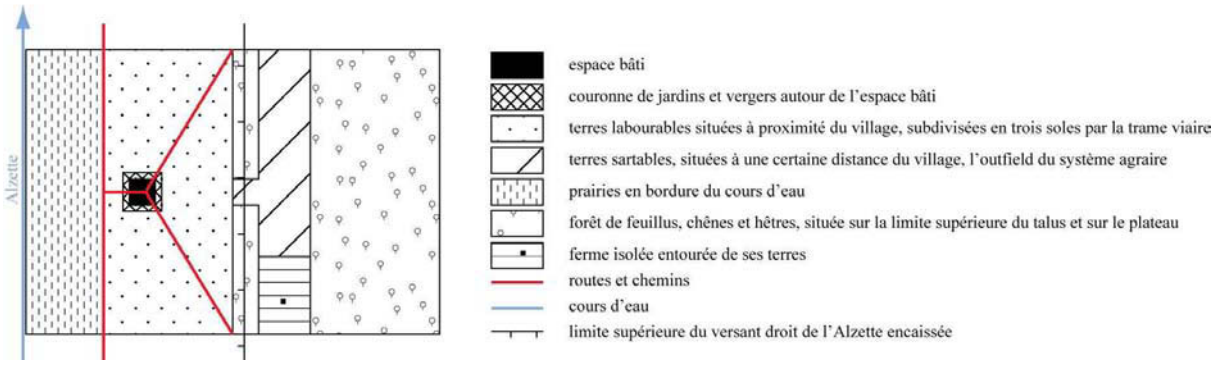


Fig. 37 : <u>Croquis de finage schématisé de Lorentzweiler à la fin de l'Ancien Régime.</u> Ce croquis nous permet d'illustrer clairement l'organisation paysagère imposée par le fonctionnement du système agraire traditionnel. Le village, situé au pied du versant droit de la vallée de l'Alzette, est entouré de sa couronne de jardins. Les prairies humides occupent le lit inondable de la vallée. Les terres labourables, soumises à un assolement triennal, étaient divisées en trois soles de culture par un réseau de chemins très lâche. Associé à ce système agraire d'*openfield*, un *outfield*, composé de terres exploitées périodiquement, fonctionnait en complément. Le propriétaire de la ferme isolée du Rashaff mettait en valeur les terres environnantes qui lui appartenaient. La forêt de feuillus fournissait le bois de feu et le bois d'oeuvre. Le troupeau communal pâturait toutes les terres non ensemencées, les chaumes, mais aussi les forêts. Par extension au principe de vaine pâture, la communauté avait également le droit de parcours sur les terres des finages voisins. A la fin de l'Ancien Régime, l'ensemble des terres du finage, à l'exception des forêts, était de statut privé.

La mise en culture permanente des anciennes terres sartables privées a été le changement paysager majeur entre 1768 (année de confection du Cadastre de Marie-Thérèse) et 1842, date du plan parcellaire analysé. Les anciennes terres collectives ont été partagées et leur mise en valeur a aussi été intensifiée. Cette évolution est à mettre en rapport avec la transition démographique qui était à l'origine d'une croissance inhabituelle de la population[332]. Afin de nourrir cette communauté rurale agrandie, il a été nécessaire d'intensifier le système traditionnel.

[331] D'autres exemplaires d'éperons barrés, également désignés du toponyme *Kasselt* (ou similaire) se trouvent à Hersberg (dans la commune de Bech) ou encore à Fischbach (dans la commune de Heinerscheid : *Kaasselbierg*). *Ibid*., p. 8. D'autres toponymes (*Aalburg*, *Schanz*, *Fléiber*) se réfèrent au même type de vestiges dont certains chercheurs (Pierre Anen, *Op. Cit.*, p. 130 ; Georges Calteux, *Op. Cit.*, Volume I, p. 35) ont pu répertorier une trentaine au Luxembourg.

[332] La croissance de la population était exponentielle : de 160 personnes en 1768, elle a augmenté à 505 habitants en 1843.

Lorsque nous comparons le système agraire de Differdange à celui de Lorentzweiler, nous nous rendons compte qu'indépendamment de l'origine géomorphologique du talus, le fonctionnement du géosystème paysager est identique. Cependant, il est adapté à la topographie locale. Ainsi, à Lorentzweiler, la communauté pouvait cultiver quasiment l'ensemble du versant tandis qu'à Differdange, les affleurements rocheux du talus plus raide en général, en limitaient la mise en culture. Ainsi, les terres de labour ont été repoussées en partie sur le plateau de côte. Cependant, cette particularité ne modifie en rien le fonctionnement géosystémique, fondé sur la complémentarité des trois terroirs englobés dans le finage.

Les analyses détaillées de ces quatre finages ont montré que le système d'*openfield* dominait dans le Gutland. Son adaptation au substrat local différenciait alors les paysages générés, mais conservait cependant toujours les principales caractéristiques de la répartition et l'organisation des différents types de terre.

A présent, nous analyserons un finage qui, en quelque sorte, représente un cas particulier, car il est partagé entre plusieurs communautés. En effet, le village d'Oberanven, situé au pied du talus, quasiment dans la plaine, partage son finage avec deux autres villages, Hostert et Rameldange, situés sur le talus en amont d'Oberanven.

5) Oberanven, Hostert et Rameldange : le cas particulier de la mise en valeur commune d'un même finage par trois villages

a) Le finage d'Oberanven partagé entre trois villages à la fin de l'Ancien Régime

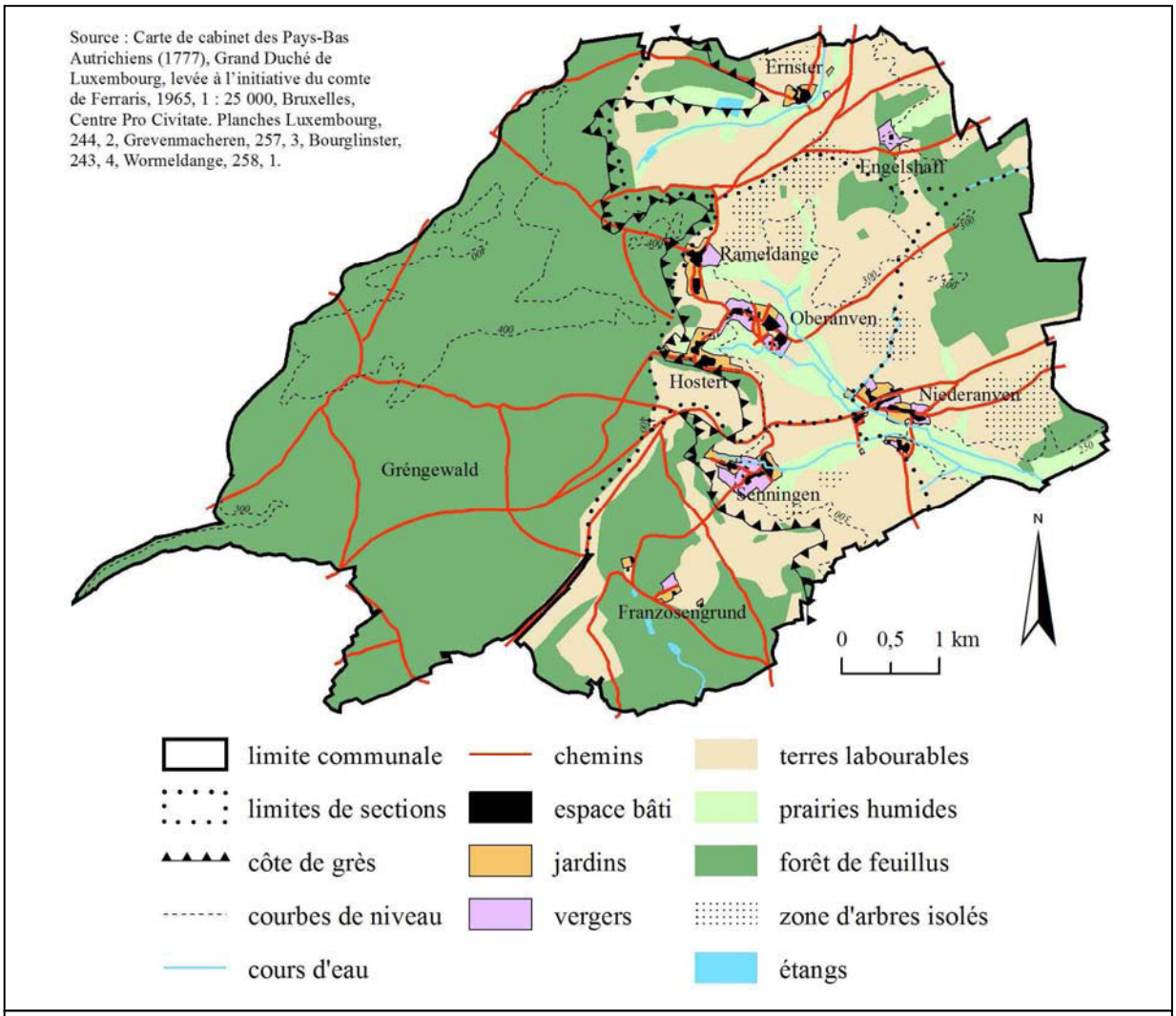


Fig. 38 : Le regroupement de deux types de finages dans l'actuelle commune de Niederanven à la fin de l'Ancien Régime. Cette commune est marquée par le relief de côte (du grès de Luxembourg) qui coupe la commune en deux parties distinctes : à l'ouest, le plateau de côte, essentiellement forestier et à l'est, la plaine délimitée à l'est par une saillie topographique quasi entièrement forestière. Pour l'essentiel, les terres défrichées sont marquées par une topographie en forme d'amphithéâtre ouvert vers le sud-est et dans le nord, par la vallée encaissé de la vallée d'Ernster ; l'ensemble étant dominé de plusieurs noyaux habités (six villages et trois éléments isolés). La taille de ces communautés implique que lors de l'établissement des communes, les localités ont été regroupées dans une commune sous le nom du village le plus peuplé, Niederanven. La plaine est divisée en quatre sections communales : Niederanven (Section A), Senningen (Section B), Ernster (Section D) et les trois villages de Rameldange, Hostert et Oberanven (Section C dite d'Oberanven) ; le plateau constituant la Section E dite du *Gréngewald*, propriété privée du souverain. Les villages étaient marqués par un bâti groupé, entouré de jardins et de vergers, et tous – hormis Ernster et Niederanven – étaient situés sur le talus, à la hauteur des sources d'eau, dominant ainsi le relief en cuvette, composé de terres labourables et des prairies humides de fond de vallée. En réalité, la commune de Niederanven regroupe quatre types de sections, donc de finages : celui de Niederanven, typique de l'organisation ouverte de plaine, celui de Senningen, caractéristique du talus, et le finage d'Ernster, village de vallée encaissée dans le plateau avec une embouchure dans la plaine. Quant au finage d'Oberanven, qui n'englobe qu'une infime partie du plateau, son organisation s'apparente davantage à celle de la plaine malgré le site des villages et le relief en cuvette. Il présente également la particularité de comprendre quatre villages dont *a priori* aucun ne semble dominer les autres.

Dans la commune actuelle de Niederanven, nous pouvons différencier deux types de paysages qui se distinguaient déjà vers la fin de l'Ancien Régime. Le relief de la côte de grès du Luxembourg coupe en deux le territoire communal ; la moitié occidentale, le plateau de côte, entièrement forestier (feuillus), abrite le *Gréngewald*, la plus grande forêt grand-ducale du Luxembourg, tandis que la partie orientale, la plaine triasique, est dominée des finages de plusieurs petits villages entourés de leur terres agricoles. La majeure partie de la plaine comprise dans l'actuelle commune de Niederanven est marquée par un relief en amphithéâtre ouvert vers le sud-est, dont les pentes sont par endroits parsemées d'arbres. Ce relief en cuvette est fermé dans l'est de la commune par un relief légèrement en saillie, presque entièrement boisé. Plusieurs villages entourés de leur jardins et vergers dominent l'actuel territoire communal.

Lors de l'établissement des communes par les révolutionnaires français, la taille inférieure de ces villages implique un regroupement dans une même commune, celle-ci étant désignée du nom du chef-lieu de l'entité administrative : Niederanven, le village le plus peuplé. Les finages des villages de Senningen, Ernster, Oberanven, Rameldange et Hostert ont été englobés dans la commune de Niederanven. Les trois derniers villages présentent la particularité d'avoir été englobés dans une même section sans que celle-ci ne soit de dimensions supérieures (565,8 ha, au Luxembourg, les sections ont généralement une superficie entre 500 et 600 ha) ; nous supposons donc que ces communautés partageaient un même finage sous l'Ancien Régime.

A l'intérieur de cette commune, d'un point de vue paysager, nous distinguons quatre types de finages marqués par des structures paysagères propres. Le paysage de la section communale de Niederanven, village situé dans la plaine, est également caractéristique de la plaine, avec ses prairies humides de fond de vallée entourées de terres labourables et de forêts situées sur les reliefs en limite de territoire. Au contraire, le paysage de la section de Senningen est typique du talus. De fait, située au pied du talus, à proximité d'une source, la plaine est partiellement composée de prairies humides mais aussi de terres labourables qui dominent cependant le talus ; le plateau, qui est forestier, comprend des zones de défrichement et une ferme isolée. Le troisième type de finage est le finage d'Ernster, où le village est situé à l'embouchure d'une vallée de cuesta encaissée et au fond large dans la plaine orthoclinale. Le fait que le relief est en général faiblement marqué (différence d'altitude de 30 à 50 m) a comme conséquence que son organisation dévie quelque peu de l'organisation classique de plaine.

Finalement, le dernier type d'organisation du finage est représenté par la section C d'Oberanven. En effet, son territoire au relief en cuvette regroupe trois villages de sites différents ; tandis que Oberanven est situé au pied du talus, les villages de Hostert et Rameldange sont situés sur le talus, à hauteur des sources voire même au-dessus. L'organisation paysagère générale s'apparente à celle de la plaine, excluant les espaces de plateau (hormis un

petit espace à l'ouest de Hostert) et concentrant la totalité de ses terres labourables dans la plaine qui est également composée de prairies humides. En général, le finage, faiblement marqué par la forêt, regroupe ses bois sur le relief en limite de finage. Notre analyse paysagère portera essentiellement sur l'organisation de ce finage.

Les mémoires qui accompagnent la Carte de Ferraris[333] soulignent la qualité pédologique de cette région. Les paysans y vivaient « (...) avec aisance des récoltes qui [consistaient] principalement en Froment, Seigle, Orge, Avoine, Sarazin et Pommes de Terre. L'excédent de ces productions leur [faisait] du profit par le commerce qu'ils en [faisaient]. Ils [nourrissaient] aussi un bétail considérable dont ils [retiraient] un grand bénéfice. Quant aux Bois, ils [étaient] plus que suffisants tout en Chauffage qu'en Charpente (...)». Les prairies de Rameldange et d'Ernster ont été décrites comme les plus médiocres de la région. L'auteur de ce mémoire a souligné que les bruyères étaient également mises en valeur après un repos de 15 ans. Il précise que les deux récoltes successives de seigle et d'avoine dédommageaient à peine les paysans des frais de mise en culture.

L'analyse de la Carte de Ferraris nous permet de conclure que vers la fin de l'Ancien Régime, les systèmes agraires de cette contrée faisaient coexister l'agriculture, l'élevage, mais aussi l'exploitation forestière. Malgré leur représentation incomplète sur la carte, nous savons que la culture était pratiquée sur deux types de terre : les terres de labour permanent, et aussi les espaces de culture temporaire, habituellement identifiés par les bruyères des terres en jachère longue. L'analyse de ce système agro-sylvo-pastoral sera approfondie grâce à l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse.

b) Le système agraire traditionnel d'*openfield* à caractère bicéphale des communautés de Hostert, Oberanven et Rameldange

Parmi les fiches de déclaration individuelle du Cadastre de Marie-Thérèse des communautés d'Oberanven, Rameldange et Hostert[334] se trouvent les fiches de déclaration des trois villages[335].

---

[333] Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 131 - 136. En réalité, les cartes et par conséquent les descriptions coupent l'espace analysé en deux parties nord et sud. Les espaces dominés par Ernster et Rameldange ont été décrits dans le cadre de la carte ayant comme lieu principal Bourglinster, tandis que les espaces dominés par Oberanven, Niederanven et Senningen auraient dû être décrits dans le cadre de la carte ayant comme lieu principal la Ville de Luxembourg. Néanmoins, les descriptions et les détails historiques de la Ville de Luxembourg dominent ce mémoire, de façon à ce que les villages en question ne sont même pas cités. Néanmoins, les descriptions de la carte de Bourglinster se révèlent intéressantes, notamment pour les descriptions du système agraire, car les deux espaces en question sont marqués par un paysage similaire et un environnement physique identique.

[334] A.N.L., A XIV, Liasses 53 et 54.

[335] *Ibid.*, Liasse 53-19 (Hostert, Oberanven et Rameldange) et 53-23 (Rameldange).

Néanmoins, la situation est particulière ; la première fiche consiste effectivement en la déclaration commune des localités d'Oberanven, de Hostert et de Rameldange qui organisaient donc ensemble un même finage[336]. Cependant, cette fiche comprend la mention stipulant que Rameldange était traité à part pour tout ce qui concernait les charges royales. Certaines mentions nous font remarquer que cette même déclaration concernait essentiellement les communautés de Hostert et d'Oberanven[337]. En outre, la communauté de Rameldange a déposé sa propre déclaration[338].

Ainsi, deux communautés se partageaient en réalité le même finage : la première communauté, composée des habitants de Hostert et d'Oberanven et qui comptait 38 chefs de famille ; et la seconde, la communauté de Rameldange, composée de 20 chefs de famille[339].

Les deux communautés possédaient en commun 12 journaux (4,3 ha) de terres labourables, donc une surface relativement importante. Ces terres à froment étaient cultivées selon une rotation triennale qui comprenait une culture de froment, une d'avoine et une année de jachère. En outre, il a été précisé que ces terres étaient distribuées en trois parcelles.

La propriété commune en terres sartables s'étendait également sur 12 journaux. Elles étaient cultivées de froment et d'avoine après un repos de 9 ans. Les deux communautés possédaient également 4 journaux de prairies (1,4 ha) sur lesquelles leurs membres récoltaient foin et regain, ainsi que 90 journaux de forêt de haute futaie (environ 45,2 ha[340]), ce qui était peu pour une communauté du Gutland. Les coupes rapprochées dans ces forêts se faisaient tous les 30 ans[341]. La communauté tirait annuellement 90 cordes de bois (345,5 Ster) des 3 arpents de taillis (1,5 ha[342]).

La communauté de Hostert-Oberanven possédait également deux maisons de pâtres ainsi que deux jardins (qui faisaient ensemble une surface de 20 perches carrées (4,5 a)). Nous n'avons pas d'indications sur leur utilisation, mais dans toutes les communautés analysées jusqu'à présent, les jardins ainsi que les habitations étaient mises à disposition du ou des pâtres communaux.

---

[336] *Ibid.* 53-19. « *Oberanwen, Hostert und Rammeldingen bestehet in den gemeinen Büschen und auff dem bahn gleich .. aber in allen Königlichen beschwärden für 2 gemeinden ist Rammelding besonders*. » (Traduction : Oberanven, Hostert et Rameldange sont identiques en termes de forêts communautaires et de ban .. mais en ce qui concerne l'ensemble des charges royales pour les 2 communes Rameldange est traitée séparément.)

[337] *Ibid.* Les données numériques en bétail et en nombre d'habitants concernent uniquement les villages de Hostert et d'Oberanven.

[338] *Ibid.*, 53-23. Cette fiche de déclaration a été signée par « *die gemein des dorfes rammeldingen* » (la communauté du village Rameldange).

[339] Afin d'éviter toute confusion, nous retenons l'appellation Hostert-Oberanven pour cette communauté composée de deux villages.

[340] *Ibid.*, 53-19. La mesure usitée à Oberanven – inhabituelle – pour mesurer les surfaces forestières était le journal, composé de 400 perches carrées, la perche à 12 pieds Saint Lambert.

[341] Afin d'accroître la production de bois, le décret du 31 décembre 1752 rapprochait la fréquence des coupes de bois dans les toutes les forêts de la province de 60 à 30 ans (Jos Helbach, 2004, *Die Geschichte des Luxemburger Waldes im Laufe der Jahrhunderte*, p. 87).

[342] Ce calcul de conversion a été basé sur l'arpent français (ou l'acre), équivalant à 5 107,2 m^2.

Le *langhalm*, vaine pâture du troupeau communal était un droit commun d'importance majeure. Ici encore, la présence des deux fiches de déclaration des communautés se partageant le même finage crée certaines ambiguïtés. De fait, selon la première, qui souligne l'égalité des habitants des trois villages sur le ban commun, la vaine pâture de l'ensemble du bétail s'exerçait sur la totalité du finage[343]. Néanmoins, dans la déclaration de la communauté de Rameldange[344], cette dernière a précisé disposer également du droit de parcours sur le ban d'Ernster, village voisin. Les étendues ouvertes au troupeau de Rameldange couvraient 550 journaux (196 ha), y compris les forêts servant à la paisson des porcs. Ainsi, la communauté de Rameldange semblait avoir à sa disposition des surfaces de vaine pâture bien plus vastes que celles de la communauté de Hostert-Oberanven. Par conséquent, il nous est impossible de savoir si le finage était parcouru par un grand troupeau ou par deux troupeaux séparés, celui de la communauté de Rameldange et celui de la communauté de Hostert-Oberanven.

Il est probable que deux pâtres[345] se partageaient la tâche ; ils devaient certainement se répartir le bétail par type à l'intérieur du finage mais aussi par troupeau communautaire afin de profiter du droit de parcours sur le finage d'Ernster. En raison de l'ambiguïté créée par les deux déclarations, nous ne disposons que des données chiffrées du troupeau commun de la communauté de Hostert-Oberanven : il se composait de 50 chevaux, 60 bovins, 85 porcs et 15 chèvres, donc un troupeau total de 210 bêtes répartis entre 38 chefs de famille, ce qui représente un troupeau relativement petit en comparaison avec ceux des autres communautés du Gutland analysées.

Les communautés avaient également des droits de paisson, de vaine pâture et de collecte de bois de feu dans les forêts royales appelées *Grühnenwalth*[346], situées à l'est de leur finage. Le droit de paisson était vendu au plus offrant, ce qui avait comme conséquence que les acquéreurs temporaires malmenaient la forêt au point qu'elle devenait quasiment inutilisable pour les autres communautés y ayant droit. Ainsi, la communauté a qualifié ce droit de très secondaire. Néanmoins, il semblait dispenser la communauté d'entretenir davantage de forêts sur son territoire (45,2 ha de forêt nous paraît également relativement peu en comparaison avec celles des autres communautés du Gutland analysées).

L'analyse des fiches de déclarations communes nous a permis de déceler l'ensemble des pratiques communautaires qui déterminaient le fonctionnement du système agraire des communautés d'Oberanven, Hostert et Rameldange. Malheureusement, nous n'avons pas pu

[343] *Ibid*. *Weydgang : auf dem gantzen bahn von oberanwen*. Dans la catégorie des droits et prestations, la communauté a souligné ce droit en précisant qu'elle disposait de la vaine pâture sur son propre finage sans avoir le droit de parcours sur les terres d'autres communautés. Aucune autre commune n'avait le droit de parcours sur le ban d'Oberanven, Hostert et Rameldange.
[344] *Ibid.*, 53-23.
[345] Nous supposons qu'il y avait deux pâtres car la communauté possédait deux maisons de pâtres ainsi que deux jardins communautaires.
[346] Les forêts royales consistaient en la section E de l'actuelle commune de Niederanven, le *Gréngewald* (« Forêt Verte »).

éclaircir les systèmes de partage des terres communes[347]. L'analyse des fiches de déclaration individuelle n'a pas non plus permis de pousser l'analyse des pratiques communautaires. Hormis la mention de l'usufruit des forêts et des terres de culture communautaires, aucune précision n'a été donnée.

Les systèmes habituellement mis en œuvre par les communautés pour l'exploitation des terres communes sont de deux types : soit la communauté les exploite ensemble et le produit est utilisé pour payer les charges communes, soit les terres sont partagées en lots tirés au sort par les membres des communautés qui les défruitent individuellement.

Dans le village voisin de la communauté voisine de Niederanven[348] le foin annuellement récolté collectivement était partagé en parts égales entre les habitants. Chaque membre de la communauté avait également droit à 4 cordes de bois de feu des forêts communautaires. Le bois d'œuvre était quant à lui distribué selon les nécessités. Aucune indication sur le mode d'exploitation des terres labourables communautaires (ils avaient en commun 3 journaux de terres labourables (1 ha)) n'a été donnée, la toponymie s'y avère cependant révélatrice ; en effet, à proximité de la limite du finage de Niederanven (l'actuelle section A) avec celui d'Oberanven (section C), nous lisons le toponyme « *Lousen** », lots en luxembourgeois. Il est possible que les terres communes des villages de Hostert, Oberanven et Rameldange aient été défruitées selon le même système que celles de Niederanven. Ainsi, nous supposons que dans cette région, les terres de labour communes étaient divisées en portions tirées au sort parmi les membres de la communauté et cultivées individuellement, tandis que le foin des prairies était partagé après la récolte.

A présent, nous analyserons les déclarations individuelles des membres des communautés de Hostert, Oberanven et Rameldange. Cette étude nous permettra d'approfondir la compréhension du fonctionnement de chaque ferme composant la communauté et organisant ainsi leur finage.

L'ensemble des déclarants a indiqué pratiquer une rotation triennale sur leurs terres de labour. Cette rotation culturale associait une culture d'hiver, une culture de printemps ainsi qu'une année de jachère. Les cultures pratiquées variaient : les cultures d'hiver étaient le froment ou le seigle (ou le méteil, un mélange des deux), tandis que la culture de printemps pratiqué était généralement l'avoine. De nombreux déclarants ont fait une distinction claire entre terres à froment (*Weitzenland*) et terres à seigle (*Kornland*), et parfois même terres à

[347] Malheureusement, la déclaration de la communauté à travers 31 questions, document précieux qui jusqu'à présent nous a toujours permis de mettre la lumière sur de telles pratiques, a été perdue au cours de l'histoire.
[348] A.G.R., C.D.L., Réponses de la communauté de Niederanven aux 31 questions. Questions 7 et 9.

méteil, ce qui laisse présumer qu'il y existait des espaces différenciés selon la culture d'hiver[349]. Il est possible que cette distinction ait été influencée par les qualités pédologiques locales ; cependant, dans la mesure où les terres à proximité des fermes bénéficiaient de soins plus importants, elle pouvait également dépendre de leur situation par rapport au village.

Désormais, il paraît clair que le territoire des communautés de Hostert-Oberanven et de Rameldange était organisé par un système d'*openfield*. Le fait que la rotation triennale était pratiquée par la totalité des membres de la communauté et la mention répétée de la vaine pâture nous permettent de supposer la présence d'un assolement communautaire. Par ailleurs, certains déclarants ont indiqué le nombre de parcelles dont ils disposaient. Cette quantité était souvent divisible par trois, suivant les soles de culture[350]. Néanmoins, d'autres propriétaires disposaient d'une certaine quantité de parcelles non divisible par trois. Ceci n'élimine cependant pas notre hypothèse étant donné que la taille des parcelles, habituellement inégale car un propriétaire pouvait tout aussi bien disposer de cinq parcelles, dont quatre réparties par deux dans deux saisons, et la dernière parcelle, de taille supérieure dans la troisième. En outre, la superficie parcellaire n'était pas forcément identique dans chaque sole. Malgré la probabilité de l'hypothèse d'un assolement communautaire, nous ne disposons cependant pas de preuves permettant de la fonder. En ce qui concerne les terres labourables collectives, nous sommes sûrs de leur mise en culture assolée car selon la fiche de déclaration de la communauté, elles étaient réparties en trois parcelles dispersées[351].

Les terres sartables comprises dans le finage analysé étaient généralement cultivées pendant deux, voire trois ans, et laissées en jachère pendant 6 à 15 ans (6, 8, 9, 12, 15). Les principales cultures pratiquées étaient le seigle suivi de l'avoine. Certains propriétaires ont déclaré cultiver du froment et parfois même de l'épeautre (surtout ceux de Rameldange) en tête de rotation. Entre les propriétaires, les variations dans les rotations pratiquées étaient rares mais existantes ; certains faisaient se succéder deux années de culture de printemps (deux cultures d'avoine ou une d'avoine suivie d'une de sarrasin).

En tout cas, la vaine pâture commune, déclarée par l'ensemble des propriétaires, aurait été largement facilitée au cas où ces terres auraient été assolées. L'hypothèse est probable, mais

[349] En guise d'exemple, voici la déclaration de Michael Wilhelmius de Rameldange : *Bauland : hat an korn land 8 stücker thun zu samen 5 morgen ein viertel und 25 ruthen, weitzen land zwölf stücker thun 3 morgen ein halb viertel ruhet alle das dritte jahr*. (Terres labourables : possède 8 parcelles de terres à seigle qui font ensemble 5 journaux un quart et 25 perches carrées (1,9 ha), douze parcelles de terres à froment qui font 3 journaux et un demi quart (1,1 ha) reposent toutes la troisième année). A.N.L., A XIV, Liasse 54-161.

[350] Rares étaient ceux qui ne possédaient qu'une ou deux parcelles de culture permanente ; ceux-ci exerçaient probablement une profession non-agricole, l'agriculture sur un nombre réduit de parcelles servait alors d'appoint. Malheureusement, les professions des habitants des communautés de Hostert, Oberanven et Rameldange n'ont pas été précisées.

[351] Malgré l'absence de précision dans la fiche de déclaration, nous pouvons supposer que ces parcelles n'étaient pas contiguës, auquel cas il aurait été superflu de préciser le nombre de champs.

nous ne disposons d'aucune information permettant de prouver un assolement quelconque, tout comme dans le cas des terres de culture permanente.

Outre leurs jardins et leurs habitations généralement augmentées d'une étable, les membres de la communauté possédaient également des prairies mais quasiment jamais des propriétés forestières. En ce qui concerne les prairies, elles servaient à la production de foin nécessaire au bétail en stabulation ; les propriétaires ont généralement déclarés une première récolte mais aussi le regain. Les rares enclos étaient concentrés dans les mains de quelques propriétaires. La propriété forestière était quasi inexistante dans le finage d'Oberanven, Hostert et Rameldange. Un seul propriétaire de Rameldange[352] a déclaré posséder un journal et un demi quart (40 a) de taillis coupés tous les 12 ans.

Ainsi, l'économie locale, basée sur les fermes agricoles de la communauté, fonctionnait grâce à l'agriculture combinée à l'élevage. La culture était basée sur les terres de labour permanent et les terres de culture temporaire, dont une petite part était collective. La vaine pâture s'exerçait sur l'ensemble du finage, dans toutes les terres non ensemencées ou en jachère, ce qui permettait au système agricole de faire coexister la culture et l'élevage sur un espace restreint (565,8 ha, 301 habitants[353] possédant quasiment tous plusieurs bêtes[354]). Comme le territoire des autres communautés du Gutland analysées, le finage d'Oberanven était organisé selon les fonctionnalités du système d'*openfield*. Ce dernier était combiné à un *outfield* (qui semblait secondaire car toujours partiellement communautaire) dans cette économie agro-sylvo-pastorale.

La particularité de ce site réside dans le fait que trois villages, regroupés en deux communautés (Hostert-Oberanven et Rameldange), se partageaient un même finage. Nous n'en connaissons pas les origines qui pourraient cependant être liées au fait que Hostert et Rameldange étaient situés sur le talus, au niveau des sources qui approvisionnaient également Oberanven. Seule une petite part du finage était réservée à la forêt ; en effet, les droits d'usage dans les vastes forêts royales juxtaposées sur le plateau à la limite de leur finage dispensaient la communauté de réserver à la forêt des terres alors disponible à la culture.

A présent, l'analyse du premier cadastre napoléonien permettra d'étudier l'impact paysager de ce système d'agriculture traditionnelle, fondé sur une organisation bicéphale répartie sur trois espaces bâtis.

---

[352] A.N.L., A XIV, Liasse 54-160.

[353] Nous savons que la communauté d'Hostert-Oberanven se composait de 38 chefs de famille et celle de Rameldange de 20 membres.

[354] Malheureusement, nous ne disposons pas de données chiffrées, hormis les 225 bêtes possédées par la communauté de Hostert-Oberanven. Nous pouvons supposer que le bétail du village de Rameldange était plus important (d'un point de vue numérique) en raison de surfaces de pâture plus vastes (ils avaient le droit de parcours sur le finage d'Ernster).

c) Les particularités paysagères du finage bicéphale d'Oberanven, Hostert et Rameldange au début du XIXe siècle

Le premier plan cadastral napoléonien, confectionné au début du XIXe siècle, dont les registres comportent les mises à jour jusqu'en 1842, présente l'avantage d'une échelle détaillée. Ainsi, il devient possible de dessiner une carte détaillée de la répartition des cultures dans le finage organisé par les trois villages d'Oberanven, Hostert et Rameldange[355].

De prime abord, nous ne distinguons aucun changement dans l'organisation paysagère de ce finage. Une observation approfondie fait apparaître de légers changements au niveau du réseau de routes et de chemins densifié, mais aussi, dans le sud de la section communale, le développement de deux carrières de grès de Luxembourg, cette roche étant principalement utilisée comme pierre de construction. La faiblesse des changements paysagers nous laisse présumer que le système d'agriculture traditionnelle, à l'origine de l'organisation de ces paysages, continuait à fonctionner et à aménager le paysage selon ses modalités.

Néanmoins, l'analyse du plan cadastral et de ses registres a fait apparaître une intensification culturale au niveau de nombreuses parcelles ; en effet, des parcelles enregistrées comme « pâtures sartables » lors de la confection du cadastre ont été intensifiées et sont identifiées comme terres labourables, elles sont donc cultivées de façon permanente. En outre, certains espaces de culture temporaire, pâturés lors des phases de jachère[356], étaient devenus des pâtures permanentes en 1842.

Une certaine forme de rationalisation de la répartition des différents types de terres était donc percevable ; d'un côté, l'intensification des terres de labour montrait un besoin accru en produits agricoles, probablement issu de la croissance démographique[357], et de l'autre, la diminution de la valeur des terres de culture temporaire, partiellement transformées en pâtures permanentes car les récoltes ne justifiaient probablement plus les frais de mise en valeur[358].

---

[355] Par ailleurs, une visite sur le terrain a montré que la majorité des fermes anciennes sont des fermes en longueur dans le style dit Marie-Thérèse.

[356] Selon André Hidgen, 1992, D'Aarnescht. Vum Dréisch zum Naturschutzgebiet, B*rochure du 100e anniversaire des pompiers Niederanven*, p. 155 ; renseignements auprès de la population locale) les pâtures autrefois sartables désignées du toponyme *Aarnescht* (la grande zone au nord-est de la section communale) étaient en jachère longue en raison des très maigres récoltes d'avoine. Durant les années 1920 jusqu'au début des années 1930, elles étaient pâturées par les porcs de deux pâtres d'Oberanven. Ultérieurement, les garçons du village y gardaient les bovins. Durant la même époque, un berger de Rameldange faisait pâturer les ovins au lieu-dit *Keidel* (voir fig. 40).

[357] La population de la commune a augmenté de façon disproportionnelle ; tandis qu'en 1768 la population de la communauté d'Oberanven-Hostert s'élevait à environ 200 personnes et celle de Rameldange à 104, en 1843, les villages d'Oberanven et de Hostert en comptaient 532 (374 + 158) habitants et Rameldange 328 habitants.

[358] Remarque déjà contenue dans les mémoires de la Carte de Ferraris. *Op. Cit.*, p. 133.

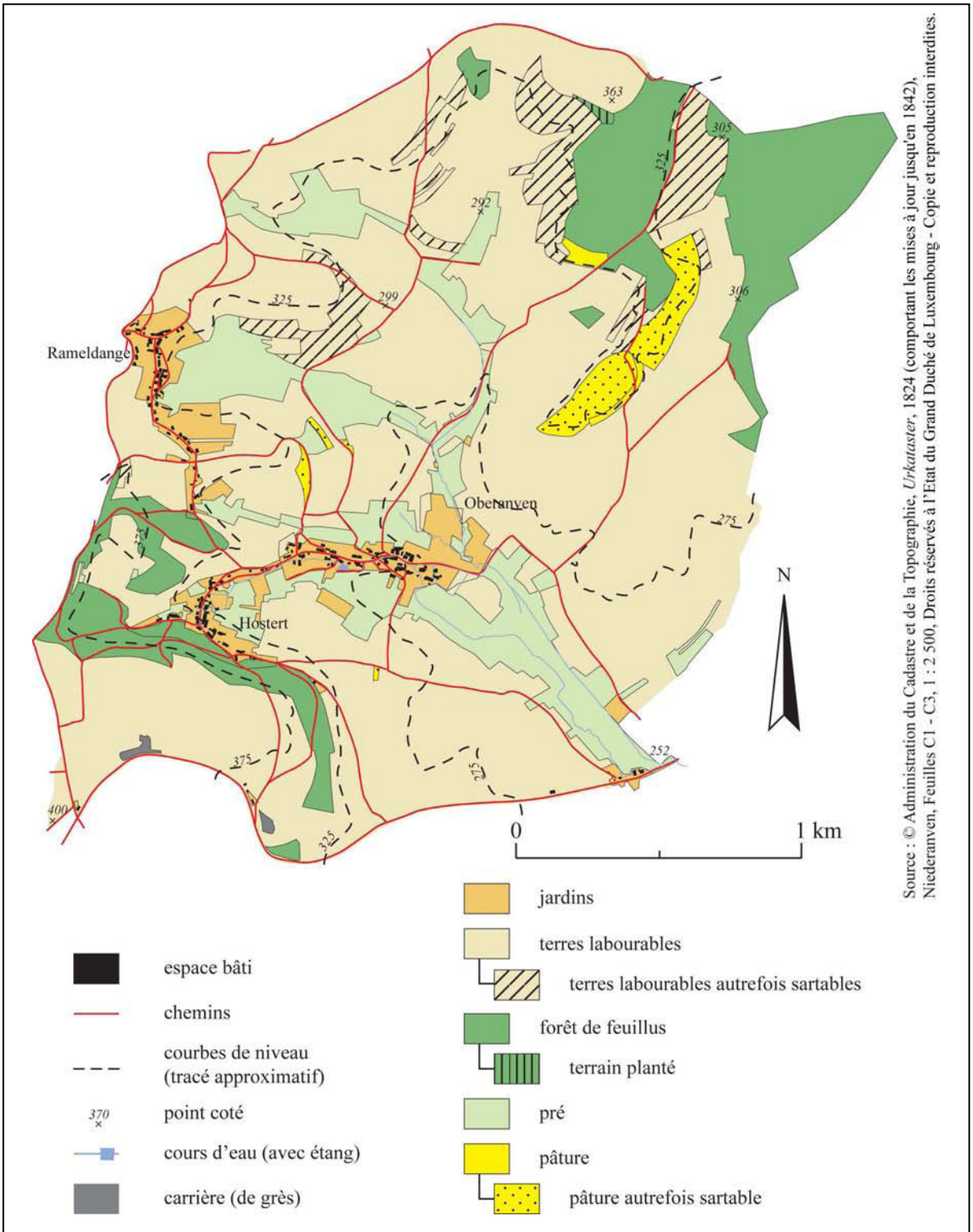
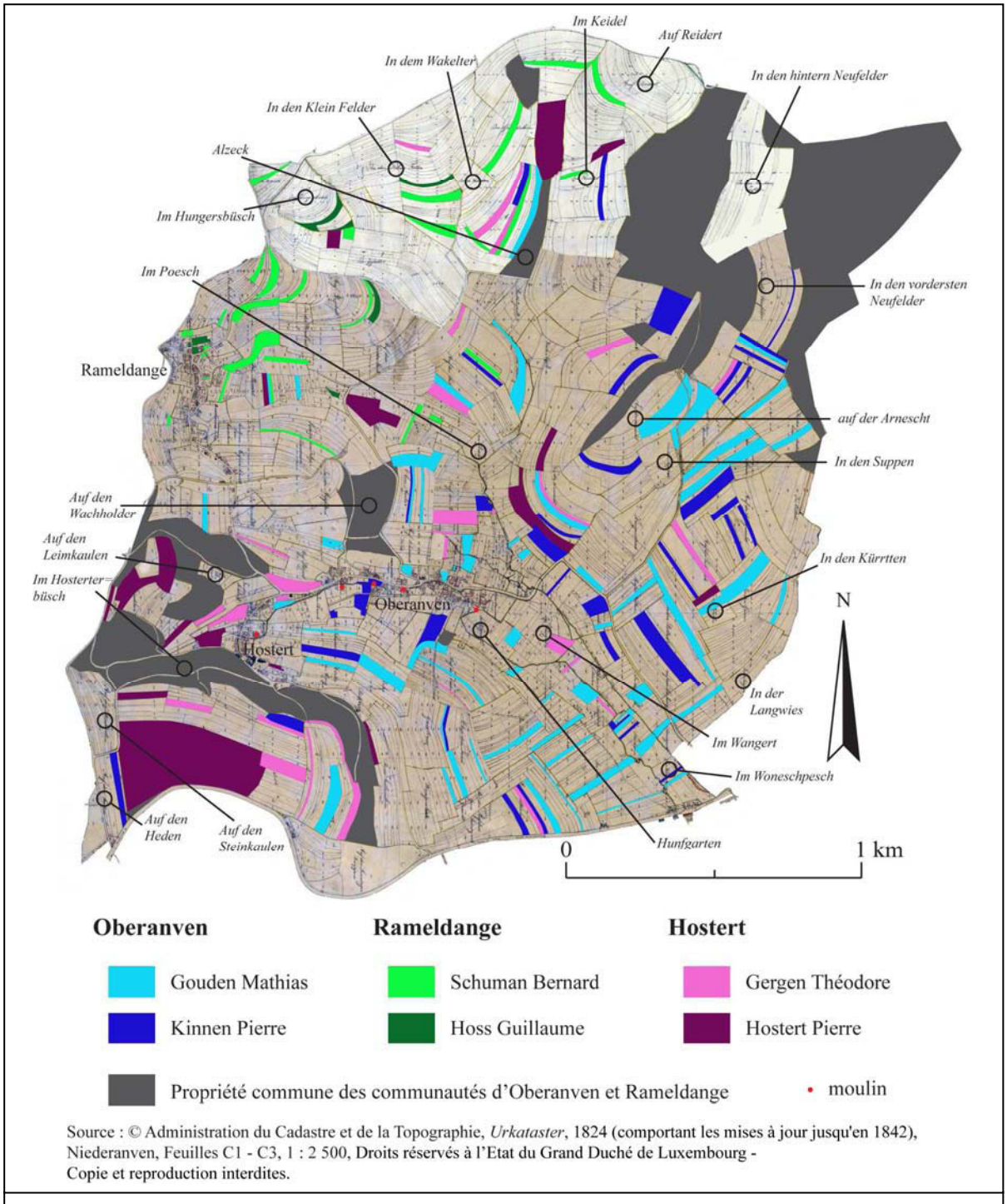


Fig. 39 : <u>La répartition des cultures dans la première moitié du XIXe siècle : la persistance du système agraire traditionnel.</u> Hormis la densification du réseau de chemins et l'exploitation du grès de Luxembourg dans deux carrières au sud du finage, la comparaison avec la Carte de Ferraris (Fig. 38) ne montre guère de changements paysagers. Le détail du plan cadastral permet néanmoins de visualiser d'importants détails, à savoir l'emplacement des anciennes terres de culture temporaire. En effet, non représentés sur la Carte de Ferraris, les registres napoléoniens, qui comprennent les mises à jour cadastrales, font apparaître de nombreuses parcelles sur lesquelles la mise en valeur a été intensifiée entre la mise en place du cadastre au début du XIXe siècle et l'an 1842. Ainsi, nous savons que les terres sartables occupaient les espaces en pente éloignés des espaces bâtis, comme le talus de côte près de Rameldange ainsi que les versants fermant la topographie en amphithéâtre à l'est.



Source : © Administration du Cadastre et de la Topographie, *Urkataster*, 1824 (comportant les mises à jour jusqu'en 1842), Niederanven, Feuilles C1 - C3, 1 : 2 500, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites.

Fig. 40 : <u>Le morcellement de la propriété agricole dans la section d'Oberanven dans la première moitié du XIXe siècle</u>. Le parcellaire, caractérisé par des quartiers de parcelles allongées, était typique du système d'*openfield*. Les seules parcelles de dimensions supérieures étaient forestières et appartenaient communément aux communautés d'Oberanven et de Rameldange. Dans certains espaces, le parcellaire semble légèrement plus régulier et de plus grandes dimensions. La toponymie dans ces zones peut s'avérer révélatrice : *In den hintern Neufelder* et *In den vordersten Neufelder* (« Dans les nouveaux champs de devant » (*vordersten*) et « de derrière » (*hintern*)) indique une mise en place récente du parcellaire ; il s'agit probablement des anciennes terres sartables collectives (ce que confirme leur situation éloignée du village). La répartition de la propriété agricole, marquée par un morcellement important, était particulière ; en effet, les parcelles des habitants de Hostert et Oberanven semblent mélangées dans la partie est et sud de la section communale ; cependant, les champs des habitants de Rameldange semblent se concentrer dans le nord-ouest du finage. Cette subdivision du finage en deux zones de propriété, celle de Rameldange et celle du binôme Hostert-Oberanven n'est pas parfaitement nette, des transgressions se sont opérées, notamment de propriétés de non résidents dans l'espace réservé aux habitants de Rameldange.

Cette étude nous permet également d'approfondir l'analyse de l'organisation paysagère créée par le système d'agriculture traditionnelle amorcée par l'analyse de la Carte de Ferraris et du Cadastre de Marie-Thérèse. Tandis que les terres labourables se concentraient dans les espaces relativement plans, les forêts occupaient généralement les zones en pente abrupte, comme par exemple la partie supérieure du talus de côte. La forêt dominait également les reliefs en saillie les plus éloignés des espaces bâtis. Les anciennes terres de culture temporaire étaient concentrées dans les zones en pente, mais surtout dans les espaces les plus éloignés des habitations. Ainsi, le talus de côte au nord-est de Rameldange, ainsi que certaines zones éloignées des villages étaient mis en valeur temporairement. Les prairies humides, qui s'agençaient autour des cours d'eau, découpaient les espaces de terres labourables dans le centre de cette cuvette topographique. L'observation détaillée du plan cadastral dévoile la présence de canaux d'irrigation (aujourd'hui disparus), confirmée par l'analyse du moulin de Zammer[359].

L'hydrographie, combinée à la topographie locale, a favorisé l'installation de plusieurs moulins sur un même ruisseau. En effet, cinq moulins se succèdent d'ouest en est sur le cours aménagé de la *Hosterter Baach* : le *Hueschterter Millen* (Moulin de Hostert[360]), *Wernëschmillen* (moulin de Werner, nom du propriétaire durant la deuxième moitié du XIXe siècle[361]), *Kinnensmillen* (Moulin de Kinnen, nom du propriétaire à l'époque du cadastre[362]), *Zammëschmillen* (moulin installé dans la vouerie Zammer depuis 1797[363]) et *Ueweranwener Semillen* (moulin à scie d'Oberanven[364]). La pente longitudinale forte (50 m de descente sur une distance de 900 m) était favorable à une telle densité de moulins d'utilisation polyvalente sur un tronçon réduit.

Le parcellaire du finage d'Oberanven, Hostert et Rameldange était caractérisé par des parcelles allongées, regroupées par paquets en quartiers. Ce parcellaire typique du système agraire d'*openfield* présentait certaines irrégularités zonales. En effet, trois zones ont pu être

[359] Emile Erpelding, *Op. Cit.*, p. 621-622. Ce moulin était actionné par la force hydraulique de la *Hosterter Baach*. En 1870, le propriétaire, désireux d'augmenter la puissance de son moulin, obtint le droit d'utilisation d'un autre ruisseau (la *Raetschelbaach*), non sans restrictions en raison de l'irrigation des prés de fauche.
[360] *Ibid*., p. 293. Utilisé comme scierie et huilerie, ce moulin à eau était actionné par une roue d'un diamètre de 5 m. Le moulin à huile a probablement arrêté de fonctionner vers 1900 tandis que le moulin à céréales continuait de fonctionner jusqu'en 1914 (actionné par une deuxième roue ajoutée vers le milieu du XIXe siècle).
[361] *Ibid.*, p. 608-609. Moulin banal à céréales, muni d'une roue d'un diamètre de 11,3 m
[362] *Ibid*. p. 317-318. Destiné à la mouture de céréales, ce moulin possédait une roue de 5 m de diamètre. La production de farine a été arrêtée en 1918, tandis que celle de farine animalière a été continuée jusque dans les années 1920.
[363] *Ibid*. p. 621-622. Moulin à papier ou à céréales, les sources historiques ne sont pas claires. Il était muni d'une roue d'un diamètre de 5,5 m. En 1910, les propriétaires arrêtèrent la mouture de céréales, mais continuèrent à moudre de la farine animalière. Un lac en amont du moulin était destiné à renforcer la force hydraulique nécessaire pour actionner le moulin, tout comme l'utilisation de l'eau de la *Raetschelbaach*.
[364] *Ibid*., p. 499. Ce moulin à scie continuait à fonctionner jusqu'en 1930 ; une meule spéciale destinée à la mouture de grains de trèfle a arrêté de fonctionner en 1903.

individualisées : la clairière entre les deux grands espaces forestiers dans le nord-est du finage, la grande parcelle de Hostert Pierre au sud-ouest de la section, et la propriété communale.



Cliché 35 : <u>L'impact du système agraire traditionnel d'Oberanven sur les paysages actuels.</u> La comparaison directe du paysage traditionnel du finage d'Oberanven, Hostert et Rameldange (voir fig. 38 et 39) avec le paysage actuel révèle que la répartition des grandes composantes n'a – malgré une forte périurbanisation (habitat pavillonnaire) et la mécanisation de l'agriculture – guère changé. Les terres labourables ont toujours approximativement la même étendue ; certaines parcelles privées ont cependant été reboisées en conifères comme notamment les anciennes zones de terres sartables. Une analyse détaillée révèle que sous l'effet de la mécanisation de l'agriculture, les anciens quartiers de parcelles du système d'*openfield* ont aujourd'hui été remembrés ; leurs contours se distinguent pourtant toujours. L'importance de l'élevage se manifeste à travers la multiplication de prairies. A l'ouest, les anciennes forêts royales du *Gréngewald*, appartenant aujourd'hui à l'Etat luxembourgeois, ont été partiellement reboisées en conifères. Les nombreux chemins forestiers en traduisent l'exploitation. Une carrière de grès, avec les bâtiments d'exploitation accolés, s'y est développée. Toutefois, l'exploitation du substrat géologique comme pierre de construction n'y est pas récente non plus : le premier plan cadastral la mentionne déjà – or, son importance et sa localisation étaient étroitement liés aux moyens de l'époque. Un regard approfondi révèle d'importantes étendues de vergers sur le talus de côte ; de même que les nombreuses haies structurant le paysage, surtout des talus. Cependant, traditionnellement, celles-ci n'occupaient pas des extensions aussi importantes. Le système agraire traditionnel a donc posé les fondements de ce paysage, les changements récents sont une adaptation aux besoins et aux moyens actuels.

Le parcellaire dans la zone intercalée entre les deux grandes forêts communales au nord-est du finage était caractérisé par des parcelles aux formes régulières épousant les formes du relief. L'impression de création récente de ce parcellaire est soulignée par la toponymie. En

effet, les toponymes *In den hintern Neufelder* et *In den vordersten Neufelder*[365] faisant référence à de « nouveaux champs » (*Neufelder*) différenciés selon leur localisation « devant » et « derrière » font naître l'hypothèse qu'il s'agit des anciennes terres sartables collectives partagées depuis peu.

Pierre Hostert, un grand propriétaire cultivateur résidant au village de Hostert, possédait une vaste parcelle sur le plateau dans le sud de la commune. Cette parcelle, enregistrée comme terre labourable, abritait une carrière de grès, extrait à des fins de construction. Ainsi, nous pouvons supposer que ce riche agriculteur avait diversifié ses activités en développant le volet industriel.

En ce qui concerne la propriété communale en terres labourables, prouvée par l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse (4,3 ha), la commune semblait l'avoir conservé intégralement (voir fig. 40). La majeure partie de cette dernière était cependant composée de grandes parcelles forestières aux formes irrégulières. La seule forêt non communautaire se trouvait dans le sud de la section, à la limite de finage.

L'étude du plan cadastral peut être approfondie par l'analyse de la répartition de la propriété. La propriété agricole des six propriétaires représentés sur la figure 40 témoigne d'un morcellement très avancé, autre caractéristique du système agraire d'*openfield*. Néanmoins, l'observateur averti peut distinguer deux zones de répartition de la propriété individuelle ; le nord-ouest de la section communale était effectivement dominé par la propriété des résidents de Rameldange, tandis que le reste du finage était dominé par les habitants d'Oberanven et Hostert. La limite entre les deux espaces était floue, certains résidents d'Oberanven ou Hostert possédaient des terres dans la zone dominée par les habitants de Rameldange. L'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse a démontré que les trois villages formaient effectivement deux communautés, celle de Hostert-Oberanven ainsi que celle de Rameldange, qui organisaient ensemble un même finage. Cette particularité est soulignée par les terres des communautés, enregistrées sous le nom de « Oberanven et Rameldange les villages » ; nous supposons que le nom de Hostert n'y figurait pas car le village était intégré dans la communauté d'Oberanven. Ainsi, il est probable que le toponyme *Im Hosterterbüsch* (« Dans la forêt de Hostert ») se référait à la localisation de cette forêt à proximité du village de Hostert et non à la propriété de cette communauté.

La toponymie de la section d'Oberanven indique également les différentes zones de culture ou de propriété traditionnelle tandis que la majorité des noms de lieux-dits se réfèrent à leur localisation, à leurs caractéristiques (*In der Langwies* (« Dans la longue prairie »), *In den Klein Felder* (« Dans les petits champs », ou « Champs du propriétaire Klein »), *In den Suppen* (« Dans les marais »), *In den Kürrtten* (« Dans les courtières »)) ou à leur utilisation (*hunfgarten*

[365] *In den hintern Neufelder* signifie « Dans les nouveaux champs de derrière » tandis que *In den vordersten Neufelder* signifie « Dans les nouveaux champs de devant ».

(« Jardin à chanvre »), *Auf den Heden* (« Dans les landes »), *Poesch* (« Pré clos ») parfois associée à leur propriétaire (*Wonschpesch*, « Pré clos de Wagner[366] »). Certains évoquent cependant des cultures traditionnelles aujourd'hui disparues telles *Im Wangert* (« Dans le vignoble »), se référant à la culture traditionnelle de vignes[367]. D'autres toponymes comme *In dem Wakelter* ou *Auf dem Wachholder*[368] indiquent la présence de genièvre, arbuste pouvant atteindre des dimensions assez importantes. Les toponymes *Auf den Leim Kaulen* (« Sur les carrières d'argile ») ou *Auf den Steinkaulen* (« Sur les carrières de pierres ») indiquent une activité traditionnelle liée à la construction des maisons et autres bâtiments[369]. Divers toponymes rappellent certaines pratiques de l'agriculture ancienne, tel que *Im hungersbüsch* (« Forêt de la faim »), désignant une forêt assise sur un sol pauvre ; *Hungerplatz* (« Place de la faim ») désignant l'endroit où reposait le bétail durant les pauses de midi[370]), *Alzeck* (Pâture entourée d'une haie (*heck*), le préfixe étant dérivé de *ätzen*, signifiant pâturer[371]), et *Auf Reidert* (mot dérivé de *roden*, défricher[372]). L'origine d'une partie des toponymes est néanmoins difficile à retracer aujourd'hui (*Keidel*).

L'analyse du plan cadastral confirme l'hypothèse préalablement émise sur l'organisation du paysage par le système d'*openfield*. En effet, les indications de rotations culturales dans le Cadastre de Marie-Thérèse, la propriété agricole morcelée dont les parcelles étroites et allongées étaient regroupées en quartiers, la pratique de la vaine pâture, mais également la structure paysagère représentent de nombreux indicateurs prouvent l'existence de ce système d'agriculture traditionnelle. Néanmoins, il ne nous a pas été possible de différencier des soles de culture à l'intérieur des terres labourables. Le découpage des terres labourables par le réseau de chemins et par les cours d'eau entourés de prairies, créant ainsi de nombreuses zones de labour, nous laisse présumer que l'assolement triennal était organisé sur des soles morcelées. En outre, l'analyse de la répartition de la propriété des résidents des différents villages traduit la présence de deux systèmes d'assolement organisés par les deux communautés,

[366] François Ewen, Fernand Muller et Jos Wagner, 2005, Die Flurnamen der Gemeinde Niederanven, *Niederanven V*, p. 171
[367] La toponymie montre que les vignes étaient cultivées dans une grande partie des villages du Gutland (Differdange, Lorentzweiler, Erpeldange, etc.) et parfois même de l'Oesling (Vianden). Dans la section communale d'Oberanven, aucun vignoble n'est référencé dans les registres du cadastre de 1842, néanmoins, en 1907, la Carte Hansen en répertorie un au sud des anciennes pâtures sartables. Dans leur article sur les toponymes de la section d'Oberanven (*Ibid.*, p. 169-170) les trois auteurs soulignent que vers 1895 un syndicat de la viticulture avait été créé. Celui-ci avait cependant été dissolu peu après la Première Guerre mondiale, suite à la disparition locale des vignes.
[368] Les deux toponymes ont la même signification ; *In dem Wakelter* signifie « Dans le genièvre » et *Auf dem Wachholder*[368] peut être traduit par « Sur le genièvre », le premier désignant le genièvre en luxembourgeois tandis que le deuxième est un mot allemand.
[369] Ces terres étaient déclarées labourables dans le premier cadastre napoléonien.
[370] François Ewen, Fernand Muller et Jos Wagner, 2005, Die Flurnamen der Gemeinde Niederanven, *Niederanven V*, p. 166
[371] *Ibid.*, p. 167
[372] *Ibid.*

le premier ayant été arrangé par la communauté de Rameldange tandis que le deuxième avait été mis en œuvre par la communauté composée des villages d'Oberanven et Hostert. La dispersion des parcelles des propriétaires d'Oberanven et Hostert sur les terres dominées par les propriétaires de Rameldange semble récente (car peu avancée) et issue de liens familiaux entre les différentes communautés. Une autre particularité locale est la présence de nombreux moulins – à utilisation variable – sur les cours d'eau à forte pente.

Malgré la mise en valeur de ce finage par deux communautés (le binôme Hostert-Oberanven et Rameldange), le paysage créé par les deux systèmes d'*openfield* juxtaposés ne présentait guère de particularités en comparaison avec les autres finages organisés par le même système agraire. En effet, l'organisation paysagère était similaire aux finages d'*openfield* de plaine ; et ceci dans le cadre d'un relief en forme d'amphithéâtre. Le schéma auréolaire des paysages de plaine (village, jardins, terres de labour permanent, terres de labour temporaire et forêt) centré sur les villages et interrompu par les prairies de plaine humide organisait le paysage. En réalité, cette organisation ressemblait à deux systèmes d'*openfield* miniature juxtaposés. Cette impression est renforcée par l'avancée de la côte du grès qui sépare Rameldange du binôme Hostert-Oberanven. Comme tous les systèmes d'*openfield*, ce système ne tolérait aucune haie dans son finage, car celles-ci étaient susceptibles de gêner le libre parcours du troupeau communautaire. L'importance de la forêt à l'intérieur du finage se trouvait cependant amoindrie par les droits d'utilisation de la forêt royale du *Gréngewald*. Au début du XIXe siècle, sous l'effet de la transition démographique, les communautés avaient partagé leurs terres collectives et mis en valeur de façon permanente la quasi-totalité de leurs pâtures autrefois sartables.

L'origine du binôme Hostert-Oberanven paraît évidente ; l'installation de deux villages sur un même cours d'eau (le ruisseau *Staflick*) représentait effectivement un conflit d'intérêt majeur qui imposait une organisation communautaire. Nous supposons qu'à partir d'un premier village, le second s'est développé, peut-être autour d'une ferme isolée (ou de plusieurs fermes) et qui s'est développée ultérieurement en noyau de peuplement secondaire, de taille similaire au premier. Les causes de l'intégration du village de Rameldange dans la même communauté sont plus difficiles à élucider. Néanmoins, nous supposons qu'un processus similaire à la formation du binôme Hostert-Oberanven a dû causer cette union. En tout cas, l'hypothèse que l'organisation paroissiale ait pu être à l'origine de cette particularité semble secondaire car, à la fin du XVIIIe siècle, les trois villages, tout comme les autres localités situées dans l'actuelle commune de Niederanven, étaient soumis à la paroisse de Schuttrange, chef-lieu de la commune voisine su sud.

D'après nos recherches, le système agraire d'*openfield* a donc organisé l'ensemble des paysages du Gutland. Adapté aux conditions du substrat topographique local, le système semble avoir posé les bases du paysage actuel. Néanmoins, la description des paysages dans la première partie du présent travail a encore relevé deux espaces situés en limite du Gutland caractérisés par un paysage particulier ; il s'agit du paysage d'interface entre Oesling et Gutland, et du paysage viticole de la vallée de la Moselle. Les recherches se poursuivront donc par l'analyse des finages d'Erpeldange et de Redange, situés dans la zone de contact des grands systèmes agraires d'*openfield* et d'*infield-outfield* ainsi que par l'analyse du finage viticole de Wormeldange.

C) VARIATIONS LOCALES DU SYSTEME D'*OPENFIELD*

1) Le système d'agriculture traditionnelle d'Erpeldange, ou l'association d'un vaste *outfield* complémentaire au système d'*openfield*

a) Le territoire d'Erpeldange durant l'Ancien Régime, un finage à cheval sur l'Oesling et le Gutland

Au cours de l'Ancien Régime, le paysage de l'actuelle commune d'Erpeldange[373] était marqué par des caractéristiques paysagères particulières. En effet, se situant sur la limite géologique entre l'Oesling et le Gutland, le paysage de la commune semblait influencé par les deux entités géographiques.

Le paysage de l'actuelle section de Bürden, située dans le nord de celle d'Erpeldange, était typiquement ardennais. Autour du village de taille inférieure, le paysage s'organisait de façon quasi auréolaire. A proximité immédiate de l'espace bâti, une première auréole composée de jardins entourait les habitations. Pourtant, très rares dans l'Oesling, la partie sud de cette couronne était composée de vergers. L'auréole suivante, de taille relativement réduite, était constituée de terres de culture permanente. Le reste du finage, hormis les limites forestières (feuillus), était dominé des terres d'essart, de culture temporaire. Les prairies se situaient dans les fonds de vallées fortement encaissées. Cette organisation paysagère fait directement référence à celle d'Esch-sur-Sûre.

[373] Lors de l'établissement des communes sous les révolutionnaires français, la section d'Erpeldange et celle d'Ingeldorf avaient été intégrées dans la commune de Diekirch (Ville située à l'est de ces villages). En 1829, les deux sections ont été intégrées dans la circonscription d'Ettelbrück (Ville située au sud d'Erpeldange). Ce n'est qu'en 1850 que les deux sections ont été détachées d'Ettelbrück pour former une commune autonome. Ensuite, en 1906, la section de Bürden, auparavant également comprise dans la commune d'Ettelbrück, a été rattachée à la section d'Erpeldange.

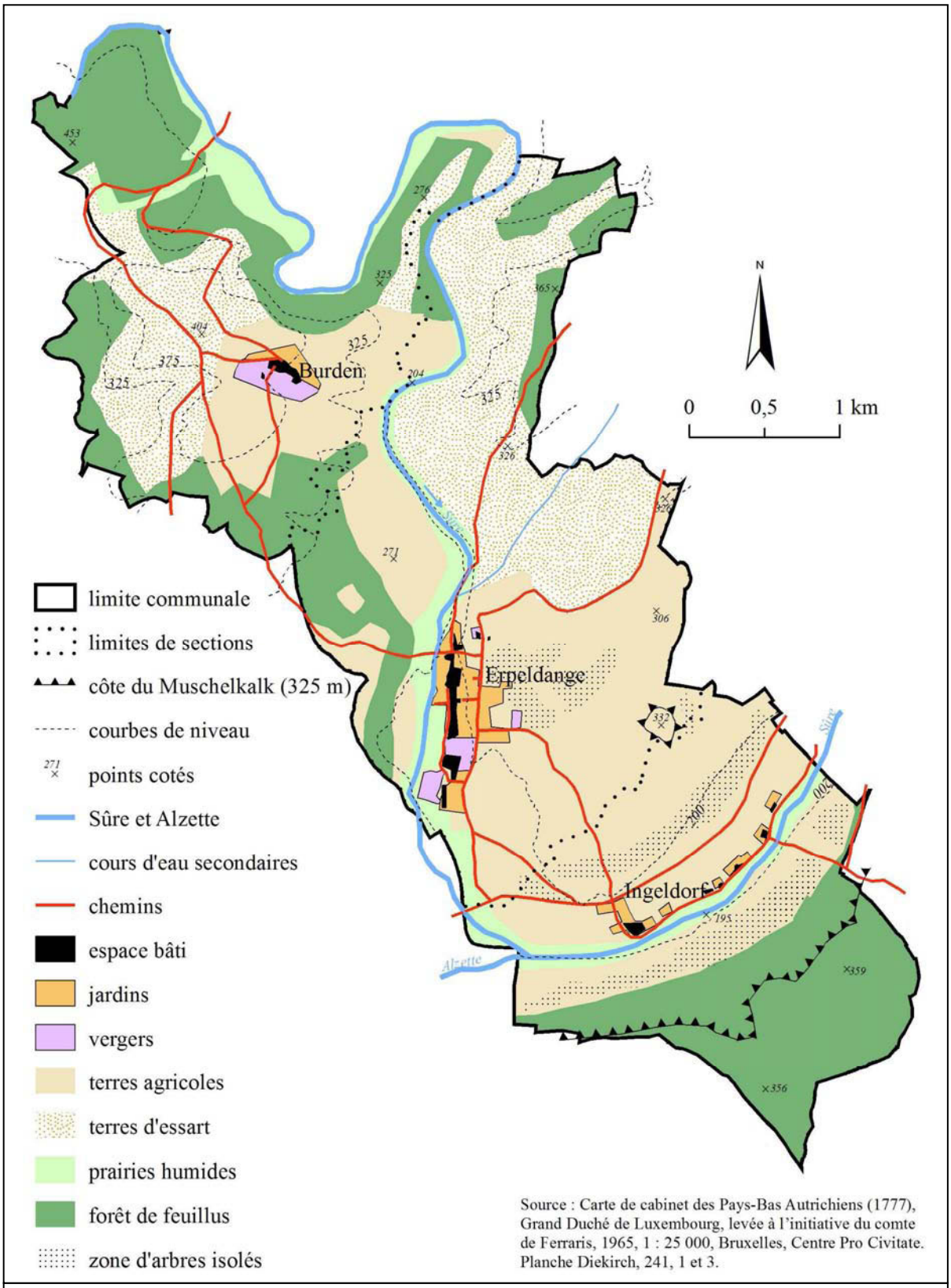


Fig. 41 : <u>Le paysage du finage de la commune d'Erpeldange vers la fin de l'Ancien Régime.</u> L'actuelle commune d'Erpeldange, qui n'existait pas encore sous cette forme durant l'Ancien Régime, regroupe les finages (les sections actuelles) des villages de Bürden, Ingeldorf et Erpeldange. Situé sur la limite entre Oesling et Gutland, le paysage de cet espace présentait certaines particularités : d'un côté, le finage de Bürden, situé dans le Oesling, était marqué par des caractéristiques typiques de l'Oesling (zone de terres labourables réduite, présence d'importantes zones d'essart), et de l'autre celui d'Ingeldorf, typique des paysages d'*openfield* de côte du Gutland et au centre, Erpeldange, finage étiré le long de la Sûre, qui regroupe des caractéristiques paysagères de l'Oesling comme du Gutland.

En revanche, le paysage de l'actuelle section d'Ingeldorf, située dans le sud de la commune d'Erpeldange, était typique du Gutland. Situé dans la vallée de la Sûre, cours d'eau qui découpe une butte témoin[374] de la côte du Muschelkalk, le village caractérisé par une faible densité de bâti, était entouré de ses jardins et de ses terres labourables. Les terres de culture, qui s'étendaient également sur le front de côte, étaient parsemées d'arbres. L'absence de vergers pourtant typiques des villages du Gutland nous permet de supposer qu'il s'agissait d'arbres fruitiers. Les prairies occupaient le fond de vallée humide tandis que le plateau était entièrement boisé. En raison de l'espace plan restreint et du talus vigoureux, le site de la localité se rapprochait du cours d'eau, comme la majorité des villages[375] sis dans les vallées étroites entaillées dans les cuestas du Gutland.

Tandis que les paysages des villages situés aux extrémités nord et sud de la commune d'Erpeldange, Bürden et Ingeldorf, étaient typiques de l'Oesling ou du Gutland, le territoire d'Erpeldange semblait quant à lui regrouper les caractéristiques paysagères des deux entités géographiques. La forme de la vallée de la Sûre confirme la situation sur la limite géologique entre l'Oesling et le Gutland ; en effet, issue des vallées au fond étroit des Ardennes, son lit s'élargit vers le sud pour faire place à de plus amples prairies. Confluent avec l'Alzette, cours d'eau majeur du Gutland s'écoulant du sud vers le nord, elle contourne la butte témoin (*Goldknapp*) à l'est du village d'Erpeldange. S'étendant dans la vallée, le sud du finage était marqué par le village entouré de ses jardins et vergers ainsi que d'une vaste zone de terres labourables. Le nord du finage, caractérisé par le relief vigoureux des Ardennes, était en grande partie occupé par des terres de bruyère typiques de l'Oesling[376]. La pratique ardennaise de culture dans les forêts (l'essartage) semble avoir aussi été pratiquée à Erpeldange (parcelle de culture isolée dans la forêt au nord-ouest du village).

Les descriptions du paysage[377] contenues dans les mémoires militaires qui accompagnent la Carte de Ferraris font apparaître la même dualité dans cette zone . D'un côté, les cultures pratiquées sont fort diverses, comprenant du froment, de l'épeautre (jusqu'à présent, nous n'avons encore rencontré aucune indication sur la culture du froment et de l'épeautre dans

[374] Le *Goldknapp*, au nord du village.
[375] Voir l'organisation des finages installés dans les vallées encaissées dans le grès de Luxembourg : la Sûre, l'Eisch, la Mamer, l'Ernz blanche et de l'Ernz noire ; elle ont la même structure paysagère que Lorentzweiler, avec la différence que le versant plus abrupt limite l'installation des villages, qui se rapprochent des cours d'eau et parfois même des cultures qui sont alors repoussées sur les plateaux de côte.
[376] La limite sud des landes semble épouser de façon relativement exacte la limite entre l'Oesling (composé de roches dévoniennes, localement de l'Emsien) et le Gutland (localement la couche des conglomérats du Buntsandstein triasique ; inférieure au grès du Muschelkalk, qui forme la cuesta à Ingeldorf et la butte témoin qui la devance).
[377] Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 145 – 150. Malheureusement, ces mémoires ne décrivent pas directement le paysage du finage d'Erpeldange, ils donnent cependant un très bel aperçu de la région environnante de Diekirch (elle énumère les villages de Warken, Ettelbrück et Ingeldorf (appelé Engelsdorf), tous situés à proximité immédiate d'Erpeldange).

l'Oesling), du seigle, de l'orge, de l'avoine du sarrasin, du chanvre et des pommes de terre ; de l'autre, on souligne les faibles quantités produites et les longs repos nécessaires à la terre (quatre à cinq ans pour une année de culture). L'auteur de ce mémoire mentionne même la présence de bruyères, défrichés tous les 10 et 20 ans, voire même tous les 30 ans, dont le « produit indemnise à peine des travaux et des fraix ». Par ailleurs, outre la consommation des habitants, l'exploitation des forêts permet le commerce de bois et du tan. Le foin récolté dans les prairies bordant la rivière de la Sûre a été décrit comme abondant et de très bonne qualité. L'activité dominant dans les économies villageoises semble cependant avoir été le commerce de bovins et ovins engraissés[378].

L'analyse de la Carte de Ferrais nous a permis d'aborder l'organisation paysagère complexe du finage d'Erpeldange, caractérisée par une extension des terres de labour par rapport à l'Oesling et une forte activité d'élevage. Le Cadastre de Marie-Thérèse nous permettra d'en comprendre le fonctionnement.

b) Le système agraire d'Erpeldange à l'origine de la dualité dans l'organisation paysagère

L'analyse d'Erpeldange dans le Cadastre de Marie-Thérèse montre parfaitement l'organisation féodale de la société durant l'Ancien Régime. Nous entamerons l'analyse avec les documents qui concernent l'ensemble de la communauté à savoir la déclaration commune sous forme des 31 questions, la fiche de déclaration de la communauté et la fiche de déclaration du centenier en sa fonction.

En 1765, dans la déclaration de la communauté d'Erpeldange sous forme de réponses aux 31 questions [379], cette dernière a déclaré qu'elle se composait de 28 membres[380] jouissant des droits communautaires. Les biens communs se résumaient à « quelques petits jardins, une prairie et communs paturages », le tout étant des « biens de servile condition »[381]. La communauté a donc déclaré ne pas posséder de biens communaux[382].

Ces informations, certes maigres, élucident cependant certains éléments du fonctionnement de la communauté agraire. Le principal droit commun était donc le pâturage qui

[378] *Ibid*., p. 146. Les mémoires mentionnent plusieurs foires à Diekirch « dont une fort renommée » ; nous pouvons supposer que les habitants de la région y vendaient leur bétail engraissé.
[379] A.G.R., C.D.L., 29, Question 1 et 13. Contrairement aux déclarations des autres communautés analysées, les réponses aux 31 questions d'Erpeldange sont très sommaires, ce qui ne nous permet guère de lire entre les lignes.
[380] En estimant la famille luxembourgeoise à 5,2 personnes, nous pouvons estimer que la population totale de la communauté s'élevait à environ 146 personnes. Voir p. 71.
[381] A.G.R., C.D.L., Question 2 et 3. Dans le régime féodal, les biens de servile condition étaient la propriété des seigneurs ; ils étaient attribués aux manants à titre de domaine utile.
[382] *Ibid*., Question 8. Dans cette question concernant les forêts communales, la communauté a déclaré « nihil. La communauté n'a pas de biens communaux ». Les terres usufruitières appartenaient au seigneur.

s'organisait de façon collective. Habituellement, dans l'Oesling comme dans le Gutland, la garde du troupeau commun était assurée par un pâtre. Néanmoins, dans cette même déclaration nous n'avons retrouvé aucune trace de l'existence d'un tel « ouvrier communal »[383]. Les terres communautaires, les jardins ainsi que la prairie étaient loués à l'église paroissiale d'Ettelbrück respectivement à la chapelle de Grentzingen[384]. Les recettes servaient à payer les dépenses de la commune, le reste étant payé individuellement par les membres de la communauté[385].

Néanmoins, en ce qui concerne le fonctionnement du système agraire, l'analyse de la communauté d'Erpeldange à travers ses réponses à ce questionnaire n'a pas donné de résultats satisfaisants. Elle prouve simplement que, tout comme les autres finages analysés, la communauté fonctionnait selon le régime féodal. En contrepartie des corvées[386], le seigneur attribuait à ses manants des droits d'utilisation sur ses terres. Les charges communautaires se résumaient alors aux prestations à payer à l'église.

Parmi les fiches de déclaration individuelle se trouve celle de la communauté, signée par le maire et les échevins représentant l'ensemble des gens habitant le village d'Erpeldange[387]. Contrairement aux indications dans le questionnaire préalablement analysé, les déclarants affirment disposer ensemble de terres sartables, de forêts et de taillis. Il est néanmoins précisé que l'exploitation de ces terres appartenant au seigneur est limitée à ceux qui exercent les corvées. Nous avons donc ici un bel exemple de l'organisation de la société féodale : le seigneur est grand propriétaire terrien et les membres de la communauté y ont des droits en contrepartie des corvées.

Une fiche de déclaration a été remplie par Petrus Mersch en sa fonction de centenier[388]. Dans celle-ci, il explique le système de la garde du troupeau commun selon lequel tout habitant d'Erpeldange qui désirait faire paître ses bêtes sur les terres du finage avec le troupeau commun

---

[383] *Ibid*., Question 23. Dans cette question, qui concerne le salaire du pâtre et des autres personnes engagées par la commune, les habitants d'Erpeldange répondent par « Suivent accord et convention et cela de leur poche ». Cette déclaration est accompagnée de comptes de la commune d'Erpeldange de l'année 1764. Dans ceux-ci, la communauté indique les recettes tirées des petits jardins et de la prairie commune ; cependant, dans les dépenses, où elle évoque entre autre les paiements pour l'église paroissiale d'Ettelbrück, pour la chapelle de Reckingen et pour le primissaire d'Ettelbrück, nous cherchons en vain la mention du salaire du berger. Néanmoins, comme le payement était assuré individuellement par chaque membre de la communauté, nous pouvons supposer que c'est pour cette raison que le salaire du pâtre n'est pas mentionné dans le bilan annuel des comptes de la commune.
[384] *Ibid*., Question 12. Le hameau de Grentzingen comporte aujourd'hui encore une chapelle avec la date de 1773 inscrite sur le seuil de la porte d'entrée. La chapelle a donc dû être reconstruite peu après cette déclaration.
[385] *Ibid*., Question 22. Dans le cadre de l'analyse du finage d'Erpeldange, l'utilisation du terme de « commune » est appropriée car la communauté l'utilisait déjà dans sa déclaration. Il équivaut au terme de communauté habituellement usité.
[386] *Ibid*., Question 30.
[387] *Ibid.*, Liasse 178-43. « *Unterschreiben und unterhandtzeichnent herren und meier aller leuth wonhaft zu erpeldingen in gesagter herrschaft* » (Signée et paraphée par les maîtres et maires de tous les gens habitant Erpeldange dans la seigneurie susdite).
[388] *Ibid*., Liasse 179-186.

était tenu de payer les pâtres[389] par tête et par type de bétail. Ainsi, la vaine pâture était un droit accessible à tous les habitants, tandis que l'exercice des corvées – et par conséquent les droits sur les terres du seigneur – étaient réservés aux membres de la communauté. Comme indiqué dans le questionnaire rempli par la communauté, l'ensemble des terres du finage était privé ; hormis quelques jardins et prés[390] aucune terre n'appartenait à la communauté.

Selon cette même déclaration, le troupeau communautaire gardé par les pâtres se composait de 50 chevaux, 153 bêtes à cornes, 103 porcs, 196 moutons et 78 chèvres. Ce vaste troupeau commun (580 têtes de bétail) était gardé sur le finage par les quatre bergers mentionnés. Chacun d'entre eux gardait probablement un type de bétail, les bovins, les ovins, les porcs et les chevaux.

L'espace pâturé a été détaillé comme suit : le droit de parcours s'étendait sur 1 200 journaux de terres[391] (428 ha) couvrant les forêts, les taillis de chênes, les montagnes et les champs. Hormis les jardins et les vergers à proximité du village, la surface ouverte au pâturage concernait donc quasiment la totalité du finage. En comparant l'espace pâturé avec la surface actuelle de la section, soit 763,9 ha, nous pouvons supposer que les pâturages englobaient principalement la totalité des landes du nord du finage – hormis celles en culture temporaire – ainsi que les terres de labour en jachère dans le sud du finage.

L'analyse des données générales trouvées dans le Cadastre de Marie-Thérèse traduit parfaitement le fonctionnement de la société d'Ancien Régime selon lequel l'ensemble des terres du finage appartenait au seigneur. Outre les terres privées des paysans, probablement des biens de vouerie – et de ce fait, également des terres de condition servile – le seigneur mettait à disposition de la communauté certaines parties de ses terres en échange de corvées effectuées.

Or, afin de comprendre le paysage de cette époque, il nous est nécessaire de comprendre le système agraire, duquel nous savons uniquement que l'élevage y jouait un rôle primordial. L'analyse des fiches de déclaration individuelle[392] des membres de la communauté s'impose pour approfondir la compréhension du système d'agriculture qui organisait jadis le finage d'Erpeldange.

L'ensemble des propriétaires a déclaré pratiquer une rotation triennale sur ses terres de culture permanente, composée d'une culture d'hiver, d'une de printemps et d'une année de

[389] Il a énuméré 4 pâtres et 3 maisons de pâtres qui faisaient pâturer le troupeau commun sur 1 200 journaux (428 ha (!) ; l'actuel finage s'étend sur environ764 ha) de pâtures qui comprenaient les forêts, les taillis et les terres labourables.
[390] Les jardins de la communauté, décrits comme très petits (A.G.R., C.D.L., 29. Question 7), couvrent dans cette déclaration 3 journaux et 3 quarts de surface (1,3 ha). En outre, cette déclaration mentionne 3 journaux et 22 perches carrées de prairies (1,1 ha) ainsi que 3 journaux de terres servant à la pâture commune (1 ha). Hormis ces dernières, l'ensemble était loué à la chapelle de Grentzingen.
[391] Ces 1 200 journaux de terres disponibles au droit de parcours consistaient probablement en les « communs pâturages » mentionnés dans la déclaration de la communauté (A.G.R., C.D.L., Questions 2 et 3).
[392] A.N.L., A XIV, Liasses 178 et 179.

repos. Les cultures d'hiver varient, la majorité des terres était plantée de seigle, néanmoins certains ont déclarés réserver une partie de leurs terres à la culture du froment ou de l'épeautre. La culture printanière était toujours l'avoine ou le sarrasin. Nombreux étaient les déclarants qui ont différencié le *Flohrland* et le *Bergland* (le préfixe *Berg*- signifie montagne, tandis que *Flohrland* était un terme général servant à désigner les terres de culture permanente, soumises à un assolement régulier[393] ; certains ont aussi utilisé le terme de *Grundland*, signifiant « terres de fond (de vallée) »). Cette distinction subdivisait les terres labourables en deux catégories différemment imposées : le *Flohrland*, terre de première classe, et le *Bergland*, terre de seconde classe[394]. Les rotations pratiquées sur les deux types de terre étaient identiques, la différence étant probablement liée à la localisation des terres dans des espaces plus ou moins en pente[395], et par conséquent d'éventuelles différences en termes de productivité mais surtout de proximité par rapport au village. En outre, certains déclarants ont ajouté quelques adjectifs de précision tels que « bonnes terres labourables » ou « mauvaises terres labourables situées dans les montagnes [396]». Nous avons dès le départ éliminé l'hypothèse que les montagnes désignaient les terres ardennaises, l'*outfield* du finage, car, composé de landes selon la Carte de Ferraris, celles-ci n'ont pas été soumises à une rotation triennale.

Nombreuses sont les déclarations dans lesquelles les surfaces de terres labourables indiquées ont été subdivisées en trois parties égales suivant la rotation triennale[397]. Dans une

[393] François Reitel, *Op. Cit.*, Tome II, p. 685

[394] Paul Spang, 1960, *La répartition de la propriété foncière et de la vie rurale à Echternach d'après le Cadastre de Marie-Thérèse (1766 – 1771)*, p. 21

[395] L'analyse de la Carte de Ferraris et de la topographie locale d'Erpeldange a montré que dans le finage n'existait qu'une seule terre labourable réellement plane. Celle-ci se situait au sud du village, au pied de la butte témoin (celle-ci pourrait être désignée de *berg*). Les autres terres labourables se situaient toujours en pente plus ou moins forte, sur les flancs de la butte témoin *Goldknapp* et au nord du village, sur le versant de vallée vigoureux de rive droite de la Sûre. La répartition des cultures sur la Carte de Ferraris nous interdit de situer le *Bergland* dans les Ardennes, où les landes et par conséquent les cultures temporaires dominaient le paysage. Ainsi, nous pouvons supposer que les terres labourables localement appelées *Florland* (*Flohrland*) désignaient les terres situées au sud-sud-est du village.

[396] A.N.L., A XIV, Liasse 179-129. Déclaration d'Antonius Majerus. *Bauland : 12 ein halb viertehl gutes bauland noch 17 morgen ein viertehl und 10 ruthen schlechtes bauland so in den bergen besehet tragent 1 jahr harthfrüchten das zweyte jahr lenz ruhet das 3te jahr*. (Traduction : Terres labourables : 12 journaux et un demi quart de bonnes terres labourables ainsi que 17 journaux, un quart et 10 perches carrées de mauvaises terres labourables situées dans les montagnes, ensemencées portent la première année une culture d'hiver la seconde année de l'avoine, repose la troisième année). Certains déclarants ont indiqué la situation de leurs bonnes terres labourables « *in den nuwen* » (*in den Neuen*, dans les nouvelles terres) signifiant probablement dans les terres labourables nouvellement conquises ou récemment mises en valeur de façon permanente. Cependant, nous n'avons pas pu retrouver ce toponyme sur les plans cadastraux. Pourtant, cette particularité montre une progression dans la conquête des terres, même si celle-ci n'est pas ancrée dans la toponymie. En effet, après la guerre de Trente Ans, qui a fortement réduit la population, les survivants ont continué à travailler une part réduite des terres. Peu à peu, parallèlement à la croissance démographique, les communautés ont reconquéri les terres.

[397] *Ibid*., Liasse 178-9. Dans la catégorie des terres labourables, le seigneur d'Erpeldange Giss Schaak a déclaré : *66 morgen wovon 18 morgen kohren 4 morgen weitzen 22 morgen lentz jährlich tragen und 22 morgen ruhen* (66 journaux dont 18 portent annuellement du seigle et 4 du froment, 22 journaux d'avoine et 22 sont au repos).

déclaration apparaît même le terme de « *winnung* », signifiant saison[398]. Il s'agit du déclarant Michel Weber[399] qui, dans la catégorie des terres labourables, a déclaré posséder 1 journal (35,68 a) de terres dans les trois saisons des terres labourables en pente.

L'analyse préalable nous permet de conclure que les terres labourables étaient organisées selon le système d'*openfield* à rotation triennale. Celui-ci subdivisait les terres de culture permanente en trois saisons sur lesquelles les cultures d'hiver étaient suivies par les cultures de printemps, le cycle étant clos par une année de jachère. Néanmoins, les cultures pouvaient également varier à l'intérieur d'une saison. Tandis que la majeure partie des surfaces était ensemencée de seigle, certains propriétaires cultivaient le froment ou l'épeautre sur une partie de leurs terres. La division des terres labourables en classes de qualité variable, le *Flohrland* et le *Bergland*, faite par de nombreux déclarants, impliquait probablement un territoire organisé par deux systèmes d'assolement à rotation identique. D'un point de vue paysager, les soles de culture ne pouvaient être contiguës[400] ; ainsi, les terres labourables devaient être subdivisées en soles morcelées, de productivité variable selon la localisation.

Cette situation particulière nous permet d'émettre une hypothèse sur une première adaptation du système agraire traditionnel à une densité démographique accrue : le *Bergland*, longtemps terre de culture temporaire, avait été mis en valeur de façon permanente à une période où la croissance démographique imposait la mise en culture régulière d'un espace agrandi pour garantir la survie de la population. Néanmoins, l'absence de preuves ne nous permet pas de fonder cette hypothèse. Il nous est également impossible de la dater.

[398] Ce terme était utilisé dans l'Eifel pour désigner les saisons de culture (Karl Föst, 1960, *Ein Blick in die Gemeinden des kurtrierischen Amtes Kyllburg im Jahre 1776*. Article disponible sur le site Internet : *www.stadt-kyllburg.de/textarchiv/1960_3.htm, p. 115-123*). C'est la seule fois que nous avons rencontré ce terme.

[399] A.N.L., A XIV, Liasse 178-53. *Bauland* (terres labourables) : *1 morgen zu denen 3 winnungen berglant*.

[400] Si l'on suppose qu'effectivement les terres labourables traditionnelles, le *Flohrland*, se situaient au sud-sud-est du village, dans les terres relativement planes, leur extension était relativement limitée et un agrandissement des soles en englobant des terres limitrophes dans les rotations préexistantes n'aurait pas pu être réalisé de façon homogène. Il était donc nécessaire de créer de nouvelles soles de culture. Cette évolution aurait alors été à l'origine de soles morcelées.



Cliché 36 : <u>Le paysage actuel de la partie méridionale – « gutlandaise » – du finage d'Erpeldange</u> (mai 2010, vue vers le sud). A son entrée dans la structure monoclinale du Gutland, la vallée de la Sûre s'élargit pour faire place à un fond de vallée large en « U ». En ce qui concerne sa mise en valeur, les changements par rapport à la situation traditionnelle sont nombreux. Outre les extensions récentes du village, le fond de vallée – qui abritait autrefois des prairies irriguées – est aujourd'hui partiellement cultivé. Le tracé de l'ancien canal d'irrigation se distingue toujours dans le paysage : il suivait le cours d'eau, sur la rive gauche (sur la gauche du cliché), depuis la rangée d'arbres au premier plan vers l'arrière-plan du cliché où il suivait la route à partir du champ cultivé de colza au moment de la prise de vue. Le pont de la Sûre conserve encore une ouverture qui marque le passage de l'ancien canal. Les terres agricoles planes sur la gauche du cliché, probablement l'ancien *Flohrland*, sont partiellement en prairie, ce qui montre une certaine importance de l'élevage dans cette région. Outre le passage de la voie ferrée, la rive droite de la Sûre, partagée entre des prairies à proximité de la rivière et de cultures à droite de la voie ferrée, le paysage a conservé les grandes lignes de son organisation traditionnelle.

Le système de mise en valeur des terres sartables ardennaises comprises dans le finage d'Erpeldange est plus complexe. Les rotations pratiquées comprenaient toutes 2 à 3 récoltes successives interrompues par une jachère de durée variable entre 15 et 30 ans. La majorité des terres de culture temporaire était cultivée d'une culture de seigle suivie d'une de sarrasin et d'une d'avoine, et nécessitant un repos de 18 ans. Celles qui reposaient durant 15 ans portaient souvent les mêmes cultures ; cependant certaines ne portaient que 2 cultures successives (seigle et avoine ou sarrasin). Les autres terres sartables étaient soumises à des rotations comprenant 16, 20, 25 ou 30 années de repos et généralement 3 (parfois 2) cultures successives. Nous savons que le troupeau commun pâturait ces terres. A moins que la durée de libre pâturage sur ces terres n'eût été limitée à la phase comprise entre la récolte et la remise en culture, un système d'assolement aurait largement facilité la vaine pâture sur ses terres. Celui-ci aurait permis le pâturage pendant les longues jachères sans que les espaces en culture n'eussent été

ruinés par la vaine pâture du troupeau. Néanmoins, l'absence de preuves, mais surtout les variations de rotations pratiquées, ne nous permettent pas de fonder cette hypothèse. En outre, comme dans les autres villages ardennais, les importantes dimensions des terres de culture temporaire dispensaient peut-être la communauté à mettre en place un assolement communautaire.

L'élevage jouait un rôle important dans tout le pays, les différences majeures se manifestaient dans la quantité et le type de bétail. Tandis que les bovins dominaient le Gutland, ceux-ci étaient minoritaires dans l'Oesling où les ovins étaient en majorité. Ici encore, le système agraire d'Erpeldange semble marier ces deux spécialisations. Le troupeau relativement important comportait en 1766 plus de 150 bœufs mais également une part très importante d'ovins (274 bêtes).

Dans leurs prairies privées, parfois clôturées, les membres de la communauté récoltaient annuellement le foin et le regain. Tout comme pour les jardins, chaque membre de la communauté en possédait un lot de taille variable. Les forêts privées, qui se concentraient dans les mains de quelques personnes (dont le seigneur), étaient coupées tous les 60 ans et certaines même tous les 100 ans, dépendant probablement de l'essence forestière. Le paysage forestier semble avoir été dominé par les taillis de chênes également appelés haies à écorces, car les écorces étaient utilisées pour la production de tanin, activité fort répandue dans les Ardennes. L'écorçage et la coupe (on en faisait également des fagots) se faisait généralement tous les 18 ans (parfois aussi tous les 13, 15, 19 ou tous les 25 ans)[401], suivie d'une récolte de seigle. Une grande partie des paysans en possédaient, assurant ainsi leur consommation annuelle en bois de feu. Nombreux devaient également être les journaliers aidant les propriétaires forestiers à écorcer leur taillis ; le paiement s'effectuait alors le plus souvent en nature.

Outre l'organisation féodale de la société qui impliquait que l'ensemble des terres du finage étaient de condition servile, l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse d'Erpeldange a montré que l'organisation du finage, visible sur la Carte de Ferraris, découlait du système agraire. En effet, tandis qu'un système d'*openfield*, typique du Gutland, organisait la moitié méridionale de son finage, la partie septentrionale, l'*outfield*, caractérisée par les sols pauvres de l'Oesling, était soumise à la culture temporaire. Les terres de labour permanent semblent avoir été subdivisées en deux parties selon leur localisation ; de nombreux paysans distinguaient effectivement des terres de bonne qualité des terres médiocres situées en pente. Il est probable que les paysans apportaient plus de soin aux terres situées à proximité du village, qui, étant fumées, produisaient alors un meilleur rendement. Les autres terres, plus éloignées du village et par conséquent essentiellement fumées par le bétail pâturant, n'ont dû être mises en valeur de

[401] L'année de la récolte pouvait varier en fonction de la teneur en tanin et des prix du marché (voir p. 105, Esch-sur-Sûre).

façon permanente lors d'une phase de poussée démographique. Outre le vaste *outfield*, la part des ovins dans le troupeau communal et l'importance des taillis de chênes dans l'économie locale rappellent également les systèmes de mise en valeur ardennais.

Comme la limite entre les terres cultivées temporairement ou en permanence suit la limite géologique entre l'Oesling et le Gutland, l'influence de l'environnement physique peut paraître plus forte ici que dans les autres finages analysés. Néanmoins, comme le montrera également l'analyse du finage de Redange, l'organisation paysagère dépend d'abord du système agraire adapté aux particularités environnementales et démographies locales ; le système étant tributaire de l'économie locale. Ainsi, de bons sols peuvent servir de terres de parcours (voir l'analyse de Redange) tandis que des terres de qualité médiocre peuvent être mises en valeur de façon permanente (l'ensemble des terres de culture permanente de l'Oesling).

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les terres au nord du finage d'Erpeldange étaient temporairement cultivées ; d'un côté parce qu'il y n'existait aucun besoin d'intensification (faibles densités démographiques), et de l'autre, parce qu'elles avaient un autre avantage pour la communauté locale (pâturages). Néanmoins, comme nous le verrons dans l'étude de l'*Urkataster*, leur importance dans le système agraire mis en œuvre était déterminante.

c) L'importance de l'élevage traduite dans le paysage

1. Le maintien du système agraire traditionnel matérialisé dans le paysage par la dualité persistante

La comparaison de la répartition des cultures sur la Carte de Ferraris (1777) et sur le premier plan cadastral napoléonien (1842) montre qu'au début du XIXe siècle le système d'agriculture traditionnelle d'Erpeldange continuait à organiser le paysage. En effet, les changements mineurs, tels qu'une extension des terres labourables (vers le nord ainsi que sur les versants de la Sûre) aux dépens des terres sartables, le reboisement du versant de rive droite de la Sûre et des extrémités nord de la section communale, ainsi que la mise en place d'une tuilerie étaient les seules modifications.

L'absence de changements paysagers notables prouve la persistance du système d'agriculture traditionnelle. Sous l'effet de la transition démographique, ce dernier a toutefois été adapté et l'espace soumis aux cultures permanentes, l'*openfield*, agrandi. Toutefois, en raison de son importance pour l'élevage, le vaste *outfield* persistait.

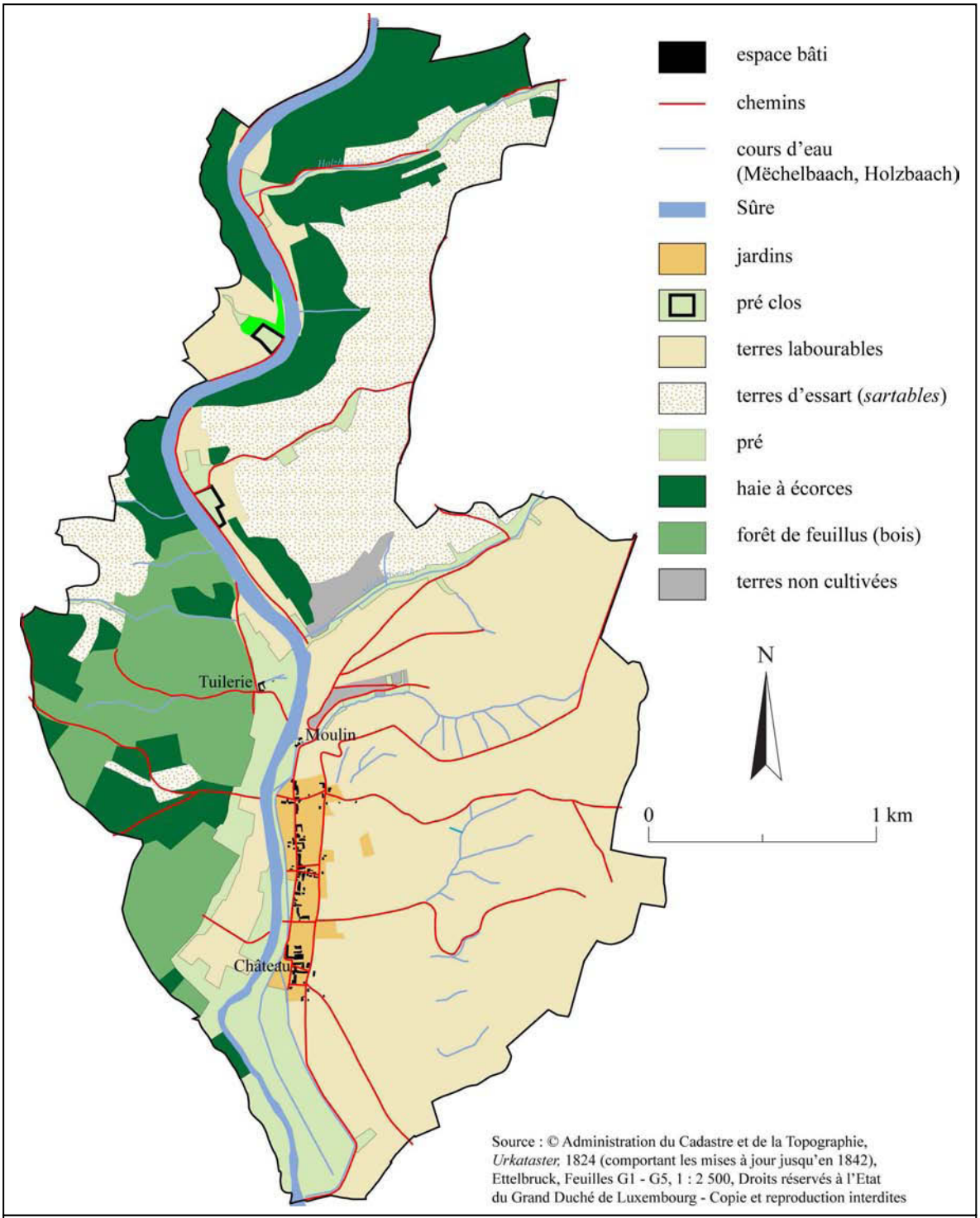


Fig. 42 : <u>La répartition des cultures de la section d'Erpeldange dans la première moitié du XIXe siècle</u>. La comparaison de la répartition des cultures dans le finage en 1842 avec celle de 1777 (Fig. 41) montre qu'au cours des 65 années passées, peu de changements ont affecté le paysage d'Erpeldange. Une extension des terres labourables aux dépens des terres de culture temporaire ainsi que le reboisement du versant droit de la Sûre, mais aussi des extrémités septentrionales du finage semblent avoir été les seuls phénomènes ayant modifié l'aspect paysager. La communauté avait adapté son système agraire sous l'effet de la transition démographique. La répartition des cultures ne montre pas de changements. Les espaces de pâtures sartables, temporairement cultivés, continuent à dominer le paysage dans le nord du finage. Au début du XIXe siècle, l'économie d'Erpeldange était toujours basée sur l'agriculture, l'élevage et l'exploitation des taillis de chênes. La dualité paysagère persistait avec le système agraire. Outre une représentation cartographique plus détaillée que la Carte de Ferraris, le premier plan cadastral napoléonien fait ressortir les distorsions de la première carte ; le traitement avec le logiciel ArcGIS n'ayant pas réussi à complètement les éliminer.

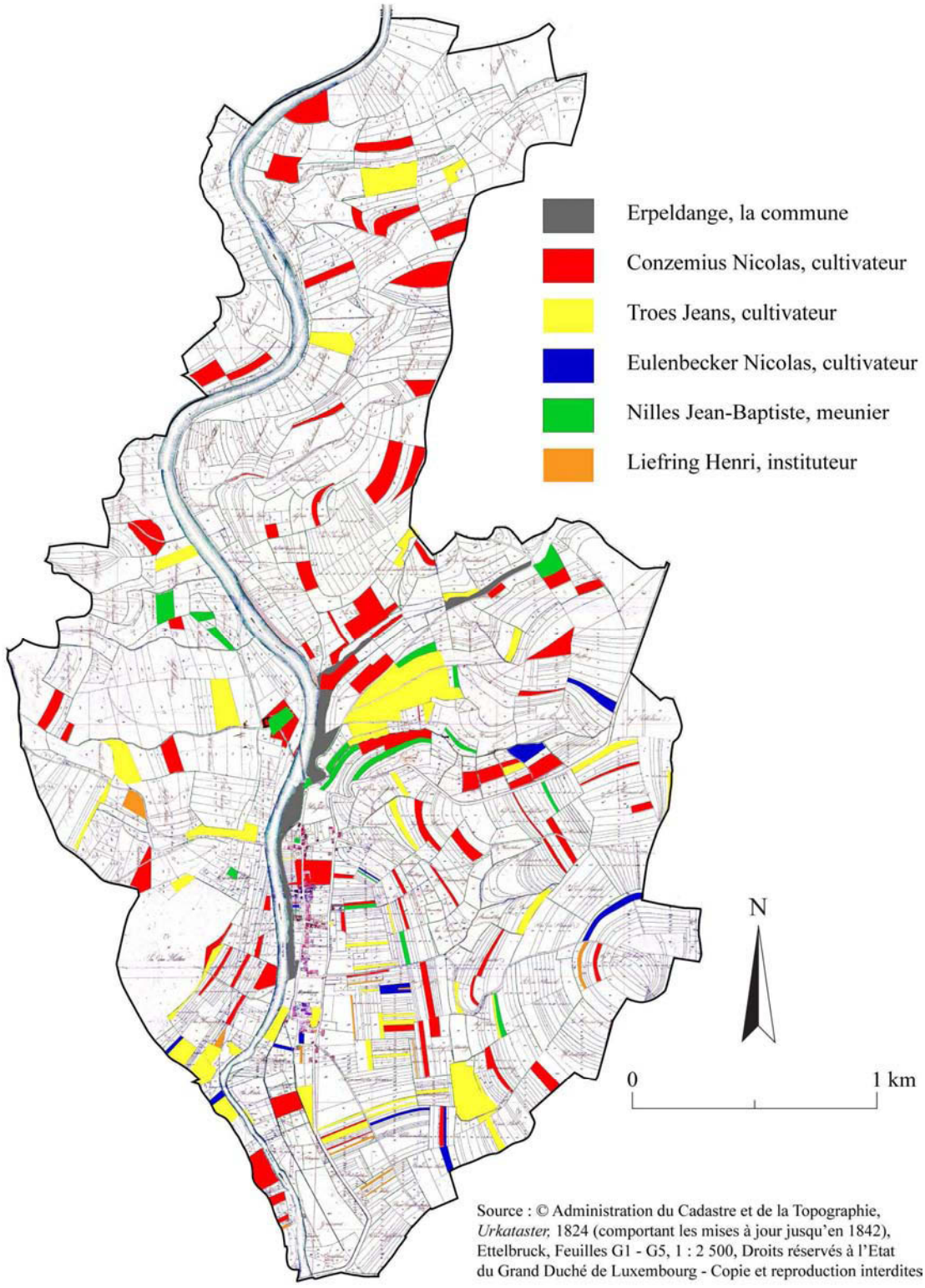


Fig. 43 : <u>La répartition de la propriété privée dans le finage d'Erpeldange en 1842.</u> La propriété communale était réduite à quelques prairies de faible étendue ainsi que d'un jardin. Tandis que certains gros propriétaires (Conzemius et Troes) détenaient de nombreuses parcelles de chaque type de culture, éparpillées à travers tout le finage, la propriété privée des simples cultivateurs montrait le même morcellement malgré une propriété terrienne plus réduite. Les propriétaires analysés disposaient tous de leur ferme agricole et d'un jardin ainsi que de quelques parcelles de terres labourables et de haies à écorces. La propriété forestière, de même que les pâturages sartables, semblaient principalement réservés aux gros propriétaires. Hormis l'instituteur du village, chaque membre analysé de la communauté possédait quelques prairies productrices de foin.

Les vecteurs principaux de l'économie locale étaient toujours l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière, surtout des taillis de chênes. La répartition de la propriété privée, fortement morcelée, est caractéristique du système agraire d'*openfield*. Dans l'agriculture, les terres essentielles étaient évidemment celles de culture permanente. Tous les propriétaires analysés en possédaient. Il en était de même avec les parcelles de taillis de chênes. Le fait que tout les propriétaires analysés possédait des haies à écorces illustre l'importance de l'exploitation de ce type de forêt dans le fonctionnement de chaque ferme. Les véritables forêts, essentiellement de feuillus et fortement parcellarisées, semblaient être réservées à quelques gros propriétaires. Contrairement aux prairies, les pâtures sartables semblaient également être dominées par la grande propriété.

Cette analyse permet d'émettre l'hypothèse que le fonctionnement des fermes de gros propriétaires traitait d'égale importance l'agriculture, l'exploitation forestière ainsi que l'élevage, tandis que pour les exploitations des petits propriétaires l'agriculture et l'élevage semblaient jouer un rôle prédominant. Leur propriété en prés de fauche, très réduite et parfois même inexistante, limitait cependant la nombre de bêtes nourries grâce à la vaine pâture. Les maigres possessions en taillis de chênes ne pouvaient également servir que d'appoint à l'activité principalement agricole.

La propriété privée de l'instituteur Henri Liefring illustre un autre phénomène. En raison de sa profession éducative, sa propriété se résumait à sa maison, son jardin et plusieurs parcelles agricoles concentrées dans le sud du finage[402], ainsi qu'à une parcelle de taillis de chênes. Son activité professionnelle principale n'étant pas agricole, il était dispensé d'avoir d'importantes quantités de terre pour assurer sa survie.

L'importance de l'élevage dans le système agraire d'Erpeldange est soulignée par une association de plusieurs propriétaires désireux d'irriguer leurs prairies. Ceci leur permettait d'accroître les quantités de foin récoltées pour le bétail en stabulation.

2. L'irrigation des prés de fauche de fond de vallée

Lors de l'analyse du parcellaire du plan cadastral, une zone particulière a retenu notre attention. Il s'agit des espaces désignés par les toponymes *Bei Basselt* (« Chez Basselt »), *Im Mohr* (« Dans le marais »), *Beim Todtenbäumchen* (« Auprès du petit arbre des morts »), *Schaafwies* (« Pré des moutons »), *Grooswies* (« Grand pré »), *Hohlenhivel* (« Colline creuse ») et *Brückwoos* (« Pelouse (à proximité) du pont »), situés au sud du finage. Cette zone du plan

[402] Il est nécessaire de souligner que la zone dans laquelle se situaient ses terres labourables est relativement plane, il s'agit probablement du *Flohrland* distingué des autres terres labourables dans le Cadastre de Marie-Thérèse. Il disposait donc de très bonnes terres de culture permanente.

cadastral, traversée par deux canaux d'eau, est marquée par l'importance des corrections et des mises à jour par le géomètre. Néanmoins, le plan cadastral seul ne permet pas d'éclairer cette particularité locale.

Un document dans les actes de vente et d'achat de terrains[403] de l'actuelle commune d'Erpeldange a permis d'élucider ce problème ; il s'agit en effet d'un échange de terrains entre trente propriétaires désireux d'irriguer leurs prés de fauche qui couvraient ensemble 20,861 ha. Pour ce faire, une réorganisation des terres privées s'imposait. Ensuite, la construction de canaux d'irrigation munis de vannes à l'entrée de chaque parcelle en a permis l'irrigation.

La propriété de ces prairies est directement héritée du système féodal. Ainsi, les prés se découpaient en une multitude de parcelles privées, caractérisées par des dimensions réduites et des formes irrégulières. Néanmoins, la majeure partie appartenait au seigneur du village, le Seigneur du Prel. Lorsque la famille du Prel partait d'Erpeldange en 1840, le Baron George Friedrich Prosper de Blochausen[404], a racheté les prés en bordure de la Sûre[405].

Dans l'objectif d'en accroître la production de foin, l'ensemble des propriétaires de ces prés avaient décidé de les irriguer. Afin de réorganiser les parcelles de prairie, les 30 propriétaires « ont effacé » le parcellaire préexistant. Après le dessin du plan des canaux, on attribuait à chacun une parcelle de valeur identique à ce qu'il possédait auparavant. Pour assurer le bon fonctionnement du système, il était nécessaire que chacune des parcelles nouvellement créées borde un des canaux d'irrigation à sa limite est (du côté amont).

Jusqu'en 1842, au nord du village, un moulin à eau avec une scierie accolée fonctionnaient grâce au barrage dans la Sûre. Un canal dérivait l'eau et permettait d'actionner le

[403] Il s'agit de l'acte N° 1374 intitulé *Tausch= und Teilungsakt der diesseitigen Erpeldinger Wiesen zwischen dem Herrn von Blochausen und verschiedenen Eigenthümer von Erpeldingen vor dem Notar Seyler von Ettelbrück den 16. April 1842* (Acte d'échange et de partage des prés d'Erpeldange de ce côté entre le Baron de Blochausen et différents propriétaires d'Erpeldange devant le notaire Seyler d'Ettelbrück le 16 avril 1842). Cet acte comprend également un contrat composé de 13 articles concernant l'organisation du système d'irrigation. Nous avons trouvé ce document publié dans l'ouvrage de Michel Wilhelm, 1999, *Die Gemeinde Erpeldingen und ihre Geschichte*, p. 188 – 204. Il est accompagné de la réduction du plan de remembrement des prés par l'Ingénieur Dagois datés du 7 avril 1842.

[404] Le Baron de Blochausen, né à Birtrange (château à proximité de Schieren), occupait la fonction de chancelier d'Etat pour le Luxembourg sous le roi des Pays-Bas, Guillaume II, également Grand-duc du Luxembourg (Séparé de la Belgique depuis 1839, le Luxembourg, sous administration propre, avait un Grand-duc néerlandais.). Pour cette raison il résidait à La Haye et était représenté par Franz Lies lors de la signature de l'acte d'échange et de partage.

[405] Dans cette zone subsistaient également quelques parcelles appartenant à la Société du Luxembourg, Celle-ci avait été créée en 1825 sous l'impulsion de la royauté néerlandaise. Cette société, composée d'un groupe d'industriels néerlandais, avait pour objectif de développer le commerce et l'industrie de la région par la création d'un canal navigable reliant la Meuse à la Moselle en passant par les Ardennes (Canal de Meuse et Moselle ou Canal de l'Ourthe). En 1828, le Baron du Prel, entre autres s'engagea dans la société comme actionnaire. Néanmoins, en raison des difficultés causées par la révolution belge (1830) et le démembrement du Luxembourg (1839), le projet a été définitivement annulé quelques années plus tard. Comme les travaux avaient commencé en 1827, nous en retrouvons certaines traces aujourd'hui dans différentes localités en Belgique (de nombreuses écluses, tunnels) et au Luxembourg (passage souterrain à Hoffelt). Les anciennes terres obtenues par expropriation ont été vendues dans les années suivantes.

moulin grâce à la force motrice de l'eau. Après avoir actionné les roues hydrauliques du moulin et de la scierie, l'eau était redirigée dans la Sûre. A partir de ce canal, un deuxième canal d'une longueur de 840 m, qui véhiculait l'eau dans la zone à irriguer au sud, avait été construit. Le tracé de ce canal, qui longeait les prés communaux (voir fig. 44), s'étirait du moulin à la bergerie du château[406]. L'acte d'échange et de partage des prés d'Erpeldange précisait que le coût de planification et de construction de ce canal devait être partagé proportionnellement entre les propriétaires. L'entretien était assuré par un homme désigné et payé proportionnellement à la propriété privée en prairies irriguées de chacun des propriétaires.

Au sud de la bergerie du château, la zone de prairies s'élargit. Afin d'irriguer cet espace agrandi, le canal se subdivisait en deux canaux à débits identiques au premier. De ces deux canaux parallèles à la Sûre[407], celui à l'est délimitant la zone irriguée se terminait au niveau du pont de la Sûre, dans laquelle le surplus d'eau était déversé. Selon l'article deux de l'acte d'échange et de partage, l'entretien de ces canaux était assuré individuellement par chaque propriétaire, sur la partie du tracé qui touchait ses terres. Le système fonctionnait du 1er mars au 15 septembre, période durant laquelle un tour d'eau de sept jours se répétait aussi souvent que nécessaire (Article V). Ainsi, chaque propriétaire, d'amont en aval, avait droit à l'eau d'irrigation durant une durée continue et proportionnelle à la surface de sa parcelle.

L'article III, qui définit le système de partage de l'eau, précise également que ce droit s'exerçait « sans le désavantage du droit similaire attribué aux prés communaux d'Erpeldange » (*ohne Nachteil des ähnlichen Rechtes zu nutzen der Gemeinde Wiesen von Erpeldingen*). Cette précision traduit le fait que les prés communaux situés au nord de la zone irriguée privée et bordant le premier canal étaient également irrigués. Or, il est impossible de ne pas désavantager des terres irriguées en élargissant le périmètre desservi en eau.

[406] En réalité, l'article I du contrat compris dans l'acte d'échange et de partage des prés d'Erpeldange indique que le tracé du canal de 840 m s'étirait du moulin au pont de la Sûre. Il est probable qu'il s'agisse ici d'une petite erreur dans l'acte, car la distance directe entre ces points est, selon nos mesures sur le plan cadastral, d'environ 1,6 km. Au contraire, la distance entre le moulin et la bergerie était d'environ 840 m.
[407] Le canal à l'ouest, d'une longueur d'environ 1 200 m, bordait la Sûre de 50 à 150 m dans sa partie la plus large ; le second, à l'est, long d'environ 1 km, était éloigné du premier d'approximativement 130 m.

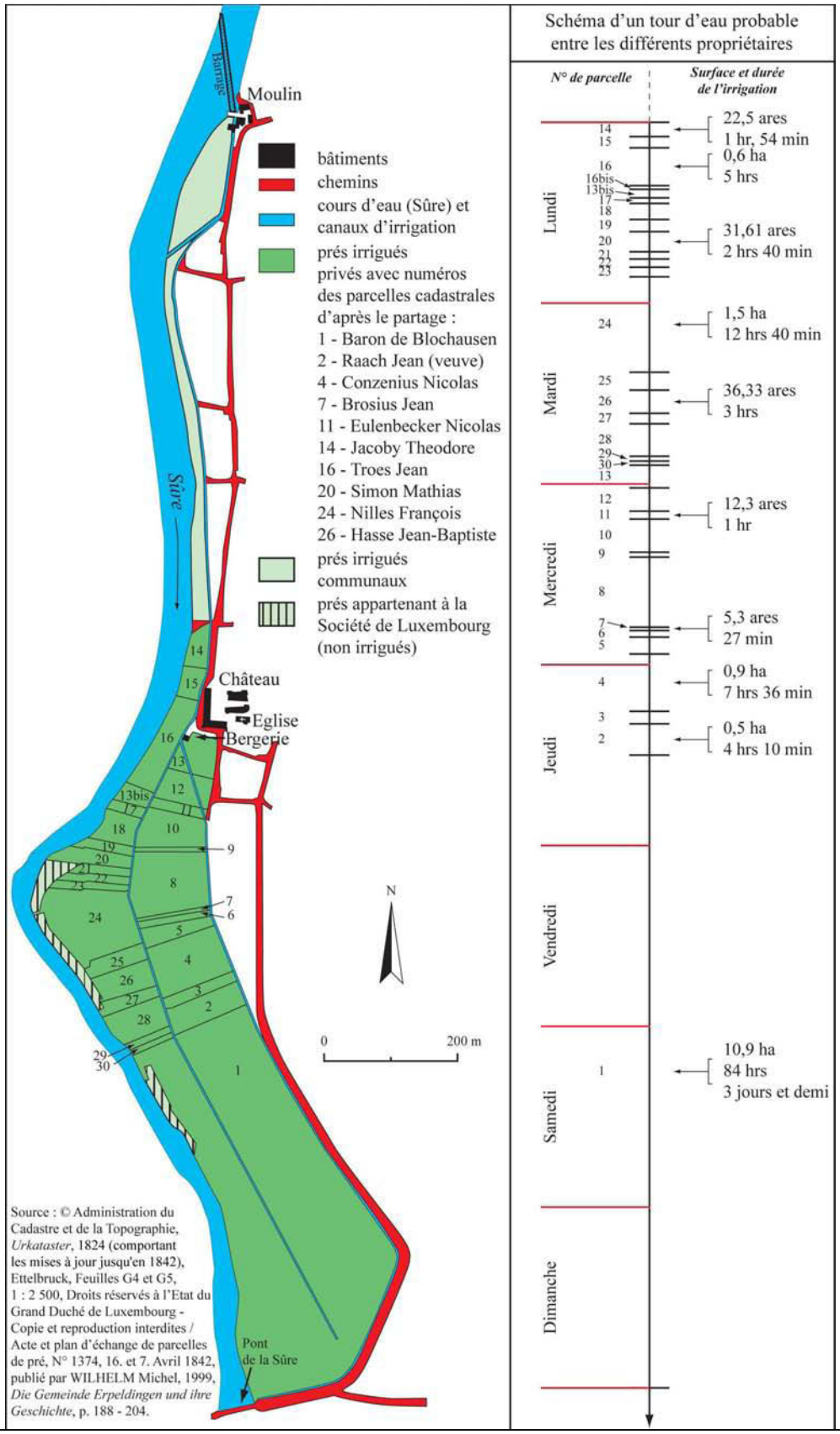


Fig. 44 : <u>Le système d'irrigation des prés d'Erpeldange et son tour d'eau.</u> A partir du moulin d'Erpeldange, un canal avait été construit pour irriguer les prairies de rive gauche de la Sûre. Les 30 propriétaires privés avaient remembré leurs terres afin que chacun ait un accès aux canaux d'irrigation. Selon l'acte d'échange et de partage, le tour d'eau était organisé de l'amont vers l'aval, proportionnellement à la surface individuelle à irriguer. Ainsi, le Baron de Blochausen (parcelle cadastrale numéro 1), qui possédait plus de la moitié des terres (52 %), disposait de l'eau durant 3 jours et demi. D'autres propriétaires comme Nicolas Eulenbecker, qui ne possédait qu'un peu plus de 12 a, n'avait droit qu'à une heure d'eau par semaine.



Cliché 37 : <u>Les prés de fauche traditionnellement irrigués d'Erpeldange</u> (vue vers le nord, juillet 2008). Les prés traditionnellement irrigués d'Erpeldange sont au centre de ce cliché. Le chenal d'écoulement de la Sûre, bordé de végétation, les limite sur la gauche du cliché. Sur la droite, longeant la route, le canal d'irrigation aujourd'hui en dysfonctionnement est toujours marqué par une végétation graminée. Malgré l'abandon du système d'irrigation, ces terres soumises à un système de rotation culturale moderne, sont toujours périodiquement utilisées pour la production de foin (voir cliché 36).

Selon Michel Cabouret[408], l'irrigation sous nos latitudes se pratiquait de novembre à mai (hormis durant les phases de gel) ; plus particulièrement durant les deux derniers mois (avril-mai), en fonction de la disponibilité en eau. L'irrigation était interrompue lors de la phase de croissance du foin, qui débutait dès le 15-20 mai. A Erpeldange, la période annuelle d'irrigation semblait cependant durer jusqu'au mois de septembre, probablement pour favoriser la croissance du regain. Ainsi, nous pouvons supposer que les prés communaux profitaient essentiellement de l'irrigation hivernale, entre le 15 septembre et le 1er mars. Ou alors, la quantité d'eau acheminée par canal était subdivisée entre les prés communaux et les prairies nouvellement irriguées.

Le tour d'eau dans les prairies privées était surveillé par une personne désignée ; celle-ci était chargée de répartir l'eau dans les prés irrigués, en ouvrant et en fermant les vannes placées

[408] Michel Cabouret, 1999, *L'irrigation des prés de fauche en Europe occidentale, centrale et septentrionale*, p. 84. Cependant, Alwin Geimer précise qu'au Luxembourg, l'irrigation ne se pratiquait qu'une fois par an, en juillet, au lendemain de la récolte du foin. Il indique que les syndicats d'irrigation devaient s'organiser avec les autres utilisateurs des cours d'eau (meuniers, pêcheurs). (Alwin Geimer, 2006, Fléizen, *De Cliärrwer Kanton*, p. 51-59)

sur le parcours des canaux[409]. Les litiges éventuels entre les propriétaires étaient résolus gratuitement par deux « arbitres » choisis par les deux partis opposés.

Sous nos latitudes, ce système permettait une irrigation améliorante par ruissellement. Les eaux chargées en éléments fertilisants[410] les déposaient dans les champs, tandis que la longueur du canal d'irrigation (*Fléizkanal** en luxbg.) empêchait le charriage d'éléments grossiers jusqu'aux parcelles à irriguer. Grâce à l'installation de vannes à l'entrée de chaque parcelle privée, l'eau imbibait le sol de toutes les parcelles.

Ainsi, durant les mois d'hiver jusqu'en mars, l'eau qui avait actionné le moulin d'Erpeldange était utilisée pour irriguer les prés communaux. Dans la phase la plus importante de l'irrigation, en avril-mai, mais également en été, l'eau était réservée aux propriétaires privés des praires de la *Grousswies*, situées en aval, afin de favoriser la croissance du regain,.

Concernant le tour d'eau hebdomadaire, la seule information dont nous disposons était que les différentes parcelles privées, irriguées de l'amont vers l'aval, avaient droit à une durée d'écoulement proportionnel à leur surface. Sur la figure 44 nous avons tenté d'illustrer un système de répartition d'eau qui aurait pu organiser le tour d'eau. A partir des données de surface des parcelles individuelles dont nous disposons, nous avons calculé les pourcentages que nous avons ensuite répartis sur le temps d'une semaine[411]. La présence de deux canaux dans la zone concernée complique la répartition de l'eau d'amont en aval. En effet, une telle disposition des canaux nous laisse présumer qu'au niveau du dédoublement du canal près de la bergerie du château, un système de vannes avait été installé permettant de laisser couler l'eau dans l'un ou l'autre canal[412]. Dans le cas contraire, quand l'eau aurait été véhiculée par les deux canaux en même temps, l'ensemble des propriétaires aurait vu doubler la durée d'irrigation de leur parcelle en raison de la diminution de la quantité d'eau (réduit à la moitié). La complexité d'un tel calcul nous a amené à supposer qu'un canal après l'autre irriguait les parcelles qui lui étaient accolées.

[409] Selon l'article VI du contrat compris dans l'acte d'échange et de partage, cet homme représentait la « Police des Eaux » (*Wasserpolizei*) et garantissait la sévère observation du contrat entre les propriétaires. Le droit d'ouverture et de fermeture des vannes lui était réservé. Sa rémunération était payée proportionnellement à la surface de prés de chaque propriétaire.

[410] Les éléments fertilisants étaient principalement des limons frais. En raison de la contenance en éléments fertilisants naturels, les agriculteurs s'organisaient parfois pour déverser les déjections animales et humaines dans les canaux d'irrigation ou dans les lacs de retenue d'eau d'irrigation.

[411] Cet exercice nous a fait remarquer que la répartition de l'eau se faisait de façon approximative : le Baron de Blochausen possédait en réalité 52,3 % de la surface totale des prés irrigués. L'eau aurait donc du couler sur sa parcelle durant presque 88 heures ; or, le contrat lui attribue l'eau durant trois jours et demi, donc 84 heures. Il est également probable que les durées d'irrigation des différents propriétaires étaient arrondies car les résultats obtenus dans nos calculs sont souvent irréguliers (4 heures et 9 minutes (Raach Jean (veuve), parcelle 2) , 1 heure et 2 minutes (Eulenbecker Nicolas, parcelle 11), trois heures et 1 minute (Thilges Pierre, parcelle 13) etc.).

[412] Aujourd'hui, les canaux, peu à peu comblés par la population locale, ont quasi entièrement disparu. Le seul témoin de l'existence de ce système est l'aqueduc sous le pont en pierres d'Erpeldange.

Nous avons donc imaginé qu'au début de la semaine, les parcelles 14, 15 et 16 étaient irriguées. La vanne du canal à l'est était donc fermée. Deux raisons nous ont permis de supposer que le canal en aval (ouest) était le premier à irriguer ses parcelles ; d'un coté, la parcelle 16, longue, englobait la séparation des deux canaux, et de l'autre, ce canal n'avait pas d'exutoire dans la Sûre. Ensuite, on irriguait les parcelles 17 à 30 en ouvrant et en fermant une vanne après l'autre. Après avoir desservi ces parcelles, l'homme désigné fermait la vanne du canal ouest pour ouvrir celle du canal est. Etaient alors irriguées les parcelles 13 à 2. Pour l'irrigation de la dernière parcelle, celle du Baron de Blochausen, il est probable que deux vannes d'entrée des canaux est et ouest étaient ouvertes afin de garantir une meilleure répartition de l'eau sur cette parcelle aux dimensions vastes (large de 180 à 260 m et longue d'environ 500 m, elle couvrait une surface de 10 ha et 91,5 a).

En conclusion, le système agro-sylvo-pastoral de l'agriculture traditionnelle continuait à façonner le paysage d'Erpeldange jusque dans la première moitié du XIXe siècle. Ce système, adapté à l'environnement naturel, mariait les influences du système extensif de l'Oesling au système d'*openfield* du Gutland.

Les influences ardennaises du système d'agriculture traditionnelle d'Erpeldange se manifestaient dans l'*outfield*, par la présence d'importantes terres de culture temporaire et l'importance de l'exploitation des taillis de chênes. Les terres de culture temporaire se sont maintenues jusque dans la première moitié du XIXe siècle malgré une pression démographique accrue[413]. Cette particularité témoigne de leur importance dans le système agraire dont l'économie était en grande partie fondée sur l'élevage, particularité prouvée par la mise en œuvre d'un système d'irrigation communautaire qui imposait même une opération de remembrement.

L'influence systémique du Gutland se résumait au système d'*openfield*, qui organisait entièrement la partie méridionale du finage d'Erpeldange. Les différences pédologiques et altitudinales ont même permis le développement de vergers, quasi inexistants dans l'Oesling. En ce qui concerne les terres labourables, l'analyse d'Erpeldange a fait surgir l'existence de deux catégories de terres soumises à la culture permanente, liées au rendement : le *Flohrland* et le *Bergland* dans les « montagnes ». Cette différenciation fait naître l'hypothèse d'un agrandissement des terres labourables d'origine – le *Flohrland* – sur les terres montagneuses – le *Bergland* –, terres labourables moins aisées pour la mise en culture. Cet élargissement des terres soumises à la culture temporaire était probablement dû à une poussée démographique. Un assolement communautaire de ces terres nouvellement conquises devait être mis en œuvre pour

[413] A l'époque du Cadastre de Marie-Thérèse, nous avons estimé la population à environ 150 habitants ; en 1843, elle était de 498 personnes (selon l'Arrêté du 1er septembre 1843 concernant le nombre des Conseillers à élire par les communes et les sections de communes.). En comparaison avec une population qui s'est multipliée par 3, l'extension des terres de labour est très faible.

permettre la pâture du troupeau commun sur les parcelles hors culture. Il en résulte un dédoublement du système d'assolement : un système à soles morcelées. Cette même évolution a dû se produire sous l'effet de la transition démographique à la charnière des XVIIIe et XIXe siècles ; les terres soumises aux rotations triennales de l'*openfield* ont effectivement été étendues pour nourrir une population accrue. Cependant, en raison de son importance pour l'élevage, l'*outfield* persistait.

A priori, sur la Carte de Ferraris, le finage de Redange fait apparaître la même dualité paysagère que celui d'Erpeldange. Néanmoins, une analyse approfondie des cadastres fait apparaître certaines différences mais également des similitudes systémiques. En effet, malgré le fait que le finage de Redange se situe entièrement dans les terres à structure monoclinale du Gutland, son système de mise en valeur est très ardennais.

2) Redange, un système d'*openfield* dominé par l'élevage

a) Le paysage traditionnel de Redange vers la fin de l'Ancien Régime

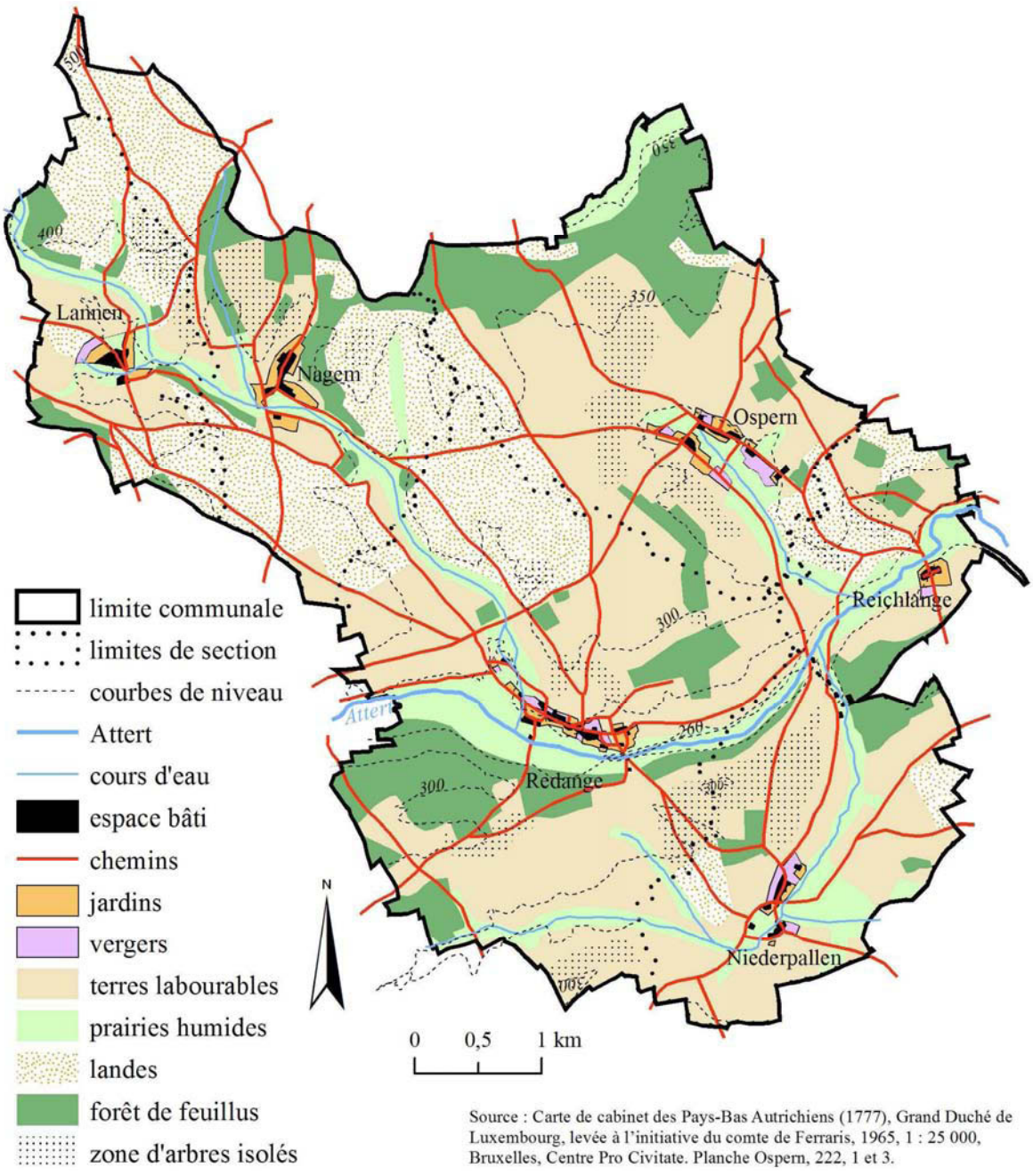


Fig. 45 : Le paysage de Redange vers la fin de l'Ancien Régime (1777). Tout comme les sections communales voisines, le paysage de l'actuelle section de Redange (équivalant au finage de la communauté ; celui-ci a été regroupé avec cinq autres finages (Lannen, Nagem, Ospern, Reichlange et Niederpallen) pour former une commune à la fin de l'Ancien Régime), qui s'étend de part et d'autre de la vallée faiblement encaissée de l'Attert, était marqué par quatre grands faciès : les landes au nord du finage, les prairies humides de la plaine inondable des cours d'eau, la forêt de feuillus et les terres labourables qui occupaient l'essentiel du finage. Elément invisible sur le croquis est l'omniprésence de haies autour des espaces jardinés, des vergers et par endroits également dans les espaces de prés humides, comme notamment à proximité du village de Redange. Nous sommes frappés par la densité du réseau de chemins ruraux, plus accentuée ici qu'ailleurs.

Le paysage de la commune de Redange, située à proximité de la limite nord du Gutland, présentait un paysage varié, structuré par les cours d'eau. Tandis que les villages situés dans le nord de la commune, Lannen, Nagem et Ospern, sont installés dans les vallées encaissées du flanc sud des hautes terres ardennaises ; Redange, Reichlange et Niederpallen sont situés dans la plaine, en bordure des cours d'eau faiblement encaissés. En effet, au début du XIXe siècle ces 6 villages, peu peuplés[414], ont été regroupés pour former une commune divisée en sections communales, dont le siège principal était le village de Redange. Bien évidemment, les limites de la commune représentées sur la figure 45 n'existaient pas au moment de l'élaboration de la Carte de Ferraris, nous avons cependant préféré les indiquer car les limites de sections communales ont généralement épousé les limites de finages préexistants.

Dans les mémoires accompagnant la Carte de Ferraris, la région centrée sur Ospern est décrite comme un pays mêlant intensivement l'agriculture et l'élevage[415] : « Le Sol, quoique pierreux, n'est pas ingrat dans ces Contrées. Elle ne sont pas fort peuplées ; mais les habitans y vivent avec beaucoup d'aisance du profit considérable de leur commerce en Bétail (le mémoire évoque même une foire de bétail annuelle à Ospern). Leurs Moissons, si non considérables du moins suffisent pour leur consommation en seigle, avoine et sarazin ; le Lin, le Chanvre et les Pommes de terre y reussissent aussi. Les Bois, qui pour la plus part sont de grande étenduë, donnent de la haute, moyenne et basse futaie ; en Chêne, hêtre et Charme, qui suffisent pour l'usage du Pays. Les Prairies n'y sont pas d'un moindre rapport ; mais les bruieres ne sont susceptibles de culture que tous les 20 à 25 ans et produisent médiocrement ensuite la première année du seigle, et les deux suivantes du sarazin et de l'avoine. »

Différant selon leur localisation, nous avons pu distinguer trois types de finage à l'intérieur de l'actuelle commune de Redange. Le paysage dans le premier type de finage, Lannen et Nagem, est, malgré sa position limitrophe, différent de celui de l'Oesling. Le fond de vallée élargi par rapport aux vallées ardennaises et les versants moins abrupts permettaient leur mise en culture. Les forêts couvraient généralement les espaces de versant trop raides pour la mise en culture, mais en partie aussi les espaces en limite de finage ; l'extension des terres labourables semblait se limiter sur les bas versants, interrompue par les prairies humides encadrant l'écoulement fluviatile. D'importantes étendues étaient couvertes de landes qui semblaient former une troisième couronne irrégulière autour des villages – la première étant formée des jardins et des vergers, la seconde des terres labourables. Le finage d'Ospern peut également être englobé dans ce type de paysage car, malgré une réduction des étendues couvertes de landes, la structure paysagère est identique. De nombreuses zones, soumises à la culture permanente et temporaire, étaient également caractérisées par la présence d'arbres

[414] Les mémoires qui accompagnent la Carte de Ferraris soulignent la faible densité de peuplement de cette contrée. Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 91 – 96.
[415] *Ibid*.

isolés. La Carte de Ferraris ne donne cependant pas d'informations concernant le type d'arbres, nous ne savons donc pas s'il s'agit d'une forêt clairsemée dû à la surexploitation ou d'arbres fruitiers dispersés dans les champs de culture.

Le deuxième type de finage, dont le seul exemple présent à l'intérieur de cette commune est le village de Niederpallen, était typique de la plaine. Situé en bordure du ruisseau *Pall*, le village était entouré de ses terres agricoles marquées d'une topographie relativement plane. Les espaces humides étaient couverts de prairies tandis que dans le nord, la forêt délimitait le finage.

L'organisation du finage de Redange nous a semblé la plus intéressante pour notre étude car elle regroupait des éléments paysagers de l'organisation des finages du nord de la commune tout en englobant une partie de la plaine dans son territoire. La forêt se concentrait principalement au sud de l'*Attert* (en raison du versant raide[416]), mais aussi en limite de finage. Le reste du finage, centré sur le village groupé, entouré de ses jardins et vergers, était occupé par les terres de culture permanente et les prairies. L'extrême nord de son finage était occupé de landes temporairement mises en valeur. La localisation éloignée de l'espace habité s'expliquait généralement par le faible soin apporté à ces terres. Dans certaines zones (au nord de Nagem, au nord et à l'ouest d'Ospern, dans toute la partie nord de la section Niederpallen, dans le sud-ouest et à proximité du village de Redange) la Carte de Ferraris représente des champs de culture permanente parsemés d'arbres isolés.

Néanmoins, outre l'attention portée par la communauté rurale aux différents types de terre, les conditions pédologiques auraient également pu influer sur la situation des landes ; en effet, l'espace au nord de l'Attert est caractérisé par un sol limono et argilo-caillouteux tandis que l'extension du finage vers le sud du cours d'eau est marqué de sols argileux et argileux lourds sur un substrat marneux. Ces derniers sont de bons sols agricoles, néanmoins difficiles à travailler.

La limite sud de l'Oesling, localement marquée par une faille[417], oppose sur une ligne sud-ouest nord-est les couches dévoniennes des Ardennes (Siegenien, schiste ardoisier) et les terres triasiques (localement Muschelkalk supérieur et inférieur, Keuper inférieur et moyen, gypse et grès) du Gutland. L'aspect pierreux du sol au nord de l'Attert découle ainsi de l'érosion et du transport de pierres de l'Oesling sur les terres du Gutland. Néanmoins, comme le prouvera l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse ainsi que l'étude des premiers cadastres napoléoniens, le système agraire est déterminant pour l'organisation de ce paysage ; l'impact pédologique sur la localisation des différents types de terre semble secondaire.

[416] Localement, l'Attert s'est incise dans les couches dures du Muschelkalk sous-jacent, créant ainsi un versant présentant un dénivelé d'environ 40 m.
[417] La ligne de faille traverse les contrées situées au nord de cette commune. Elle trace en ligne relativement droite du village de Petit-Nobressart à Hostert en passant par Roodt.

b) La prédominance de l'élevage dans le système agraire traditionnel de Redange

Le Cadastre de Marie-Thérèse de Redange précise que « cette justice comprend sous son ressort le seul village »[418]. Dans l'état d'estimation des biens fonds de la justice, la communauté a indiqué pour leur finage une surface totale de 2 047 jours et 10 perches carrées, équivalant à 730,4 ha[419]. Comparée à la surface de l'actuelle section communale, la sous-estimation est d'environ 265 ha[420].

De l'ensemble des terres du finage, uniquement 17,4 % (127,4 ha) étaient répertoriés dans la classe des terres labourables contre 54 % (393,5 ha) de terres sartables, ce qui paraît assez inhabituel pour une communauté du Bon Pays, surtout si elle est réputée pour ses bonnes terres à froment[421]. La proportion des prairies clôturées (enclos : 1,5 % soit 11 ha) était particulièrement élevée, deuxième caractéristique rappelant les analyses des états d'estimation des biens fonds des villages ardennais[422]. Les proportions des autres types de terres, pour les jardins et vergers (1 % ou 7,6 ha), prairies (10 % ou 74,2 ha) et bois (16 % ou 116,1 ha) ne sortaient pas de l'ordinaire pour un finage du Gutland.

Les proportions des différents types de terres laissent deviner une économie locale fondée en grande partie sur l'élevage, particularité déjà relevée dans les mémoires de la Carte de Ferraris. Les faibles étendues de terres de labour permanent et l'importance des prairies productrices de foin (dont la localisation et l'étendue étaient déterminées par le réseau hydrographique) partiellement clôturées, mais surtout l'importance des terres de culture temporaire – des landes pâturées – soulignent l'importance de l'élevage dans l'agriculture locale.

En comparant les informations recueillies dans le Cadastre de Marie-Thérèse à la Carte de Ferraris (fig. 45), nous nous rendons compte que des différences majeures existent, notamment en ce qui concerne les étendues de terres sartables et de culture permanente. En effet, l'extension de ces dernières, s'étendant sur moins de 20 % du finage selon le Cadastre, couvrait au moins la moitié du territoire selon Ferraris. Cette différence était probablement liée à certaines imprécisions de la représentation cartographique, car une extension des terres labourables sur un tiers du territoire au cours des 11 années écoulées entre l'établissement du Cadastre (1766) et la carte (1777) est peu vraisemblable. Ainsi, nous supposons qu'au XVIIIe

[418] A.N.L., A XIV, Liasse 142.
[419] *Ibid.*
[420] La surface de la section communale actuelle est de 995,75 ha. De telles sous-estimations sont courantes dans les indications de surfaces des terres des différentes communautés et propriétaires. Afin de minimiser la marge d'erreur ainsi produite dans notre analyse, des indications de pourcentage seront données.
[421] Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 50. Cependant, il est nécessaire de souligner que ces terres marneuses sont relativement lourdes à travailler.
[422] A titre de comparaison, les enclos occupent 0,8 % des terres de la justice d'Esch-sur-Sûre, 0,1 % de celles de la justice de Lorentzweiler et 0,66 % de celles de Niederanven.

siècle, les terres labourables de la communauté de Redange se groupaient autour du village ; la plaine au sud du village aurait alors été cultivée de façon temporaire.

Malheureusement, nous ne disposons pas des réponses de la communauté de Redange au questionnaire des 31 questions précédant l'élaboration du Cadastre de Marie-Thérèse[423]. Néanmoins, la fiche de déclaration individuelle[424] précise certains éléments très intéressants pour la compréhension du système agraire. La communauté se composait de 27 membres, chefs de famille. Elle possédait des terres en commun, à savoir 45 jours[425] de terres sartables produisant une récolte de seigle et deux d'avoines, et nécessitant un repos de 26 ans. Dans la catégorie de landes, elle a indiqué posséder 110 jours[426] dont 20[427] nécessitaient un repos de 60 ans, et 90[428] de 40 ans pour produire deux récoltes d'avoine. En outre, elle possédait en commun 219 jours de forêt[429] comprenant 2 jours de marais (0,7 ha) ; plus de deux tiers des forêts du finage étaient donc usufruitiers. Sachant que les nobles ne possédaient pas de forêts et que celles du clergé occupaient moins de 2 ha, la part de la forêt privée était assez élevée pour une commune du Gutland ; elle comprenait approximativement un tiers de la surface forestière totale[430].

En termes de droits communs, la communauté a cité à plusieurs reprises la vaine pâture sur l'ensemble de son ban, y compris le droit de paisson dans les forêts usufruitières. Malgré l'absence de documents d'époque signalant cette pratique, il est certain que les membres de la communauté se procuraient le bois de feu et le bois d'œuvre dans les forêts usufruitières. Le droit de parcours s'étendait sur le territoire de la communauté de Reichlange et vice-versa. Les droits de chasse et de pêche ont uniquement été mentionnés par les nobles. L'importance du troupeau de la communauté souligne l'impression que le système agraire était largement axé sur l'élevage car il se composait de 104 chevaux, 232 bovins, 14 bœufs, 26 chèvres, 374 moutons et 194 porcs, ce qui donne un total de 944 bêtes pour l'année 1766. Ce troupeau, le plus important rencontré lors de nos analyses de finages communautaires, comportait relativement peu d'ovins par rapport aux bovins.

L'analyse du système agraire peut être approfondie par la consultation des fiches de déclaration individuelle des propriétaires de la communauté de Redange. L'ensemble des

[423] Selon nos recherches effectuées en collaboration avec les employés des A.G.R. à Bruxelles, institution qui stocke les déclarations des autres communautés du Duché de Luxembourg, celles de Redange ont dû être perdues au cours de l'histoire.
[424] A.N.L., A XIV, Liasse 142-12.
[425] *Ibid*. 16 ha ; 2,2 % de l'ensemble du finage.
[426] *Ibid*. 39,2 ha ; 5,4 % de l'ensemble du finage. Redange est quasiment la seule commune rencontrée lors de notre analyse à déclarer des terres de culture temporaire dans la catégorie « Landes, Bruieres, Marais & autres terres incultes ».
[427] *Ibid*. 7,1 ha ; 1 % de l'ensemble du finage.
[428] *Ibid*. 32,1 ha ; 4,4 % de l'ensemble du finage.
[429] *Ibid*. 78,1 ha ; 10,7 % de l'ensemble du finage ; 67,3 % de l'étendue forestière totale de la section.
[430] Les communautés de l'Oesling (voir les analyses de Basbellain et Esch-sur-Sûre) ne possèdent généralement pas de forêts collectives au contraire des finages du Gutland, où la forêt est toujours presque intégralement usufruitière (voir les analyses de Lorentzweiler et surtout Differdange).

propriétaires possédait des terres de chaque type assurant ainsi leur subsistance : ils possédaient des terres labourables, des terres sartables, des jardins et des prairies. Une grande partie a déclaré posséder également des enclos de prairie et des parcelles forestières.

Néanmoins, durant l'Ancien Régime, toutes les terres n'appartenaient pas aux membres de la communauté de Redange. Les nobles n'ont pas indiqué de propriété terrienne dans la justice de Redange, ils percevaient cependant des rentes de la communauté. Le clergé possédait quant à lui environ 28,4 ha de terres à l'intérieur du finage de la communauté[431]. Ceux-ci se composaient de 8,7 ha de terres labourables, de 11,7 ha de terres sartables, de 7 ha de prairies et d'une petite surface de jardins (0,5 ha) et de forêts (0,5 ha).

En ce qui concerne le système de rotation sur les terres labourables, les déclarants ont tous indiqué une rotation triennale comprenant une année de seigle, une deuxième d'avoine, le cycle étant fermé par une année de jachère. Seul un déclarant a indiqué parfois cultiver du blé sur une petite partie de ses terres labourables[432]. La rotation identique de tous les propriétaires ainsi que l'importance de l'élevage nous permet de conclure sur l'existence d'un assolement triennal des terres labourables de ce finage[433].

Les fiches de déclaration individuelle de la communauté de Redange[434] montrent une particularité au niveau des terres d'essart. En effet, selon la durée de la période de jachère, elles étaient répertoriées soit dans la catégorie des terres sartables soit dans la catégorie des landes à bruyères. La jachère des premières variait entre 7 et 20 ans (dont la majorité pratiquait une jachère comprise entre 16 et 18 ans) pour donner une récolte de seigle, une de sarrasin et une d'avoine (ou parfois une récolte de seigle suivie de deux d'avoine). Les autres terres, à jachère très longue, répertoriées sous la catégorie des landes, nécessitaient 22 à 44 ans pour donner 2 récoltes d'avoine (un seul propriétaire a indiqué cultiver une année d'épeautre et une d'avoine[435]). La variabilité des rotations individuelles élimine l'hypothèse d'un assolement communautaire.

La forêt privée était coupée le plus souvent tous les 70 ans (parfois aussi tous les 30 ans) et les très rares taillis de chênes tous les 10 ou 18 ans. Les propriétaires ont signalé la production de bois de feu et de bois d'œuvre comme seule utilité de leurs forêts privées.

Le paysage de Redange était donc structuré par un système d'*openfield* qui ne s'étendait que sur une petite partie de son territoire. Seulement un sixième du territoire de cette commune

[431] *Ibid*. Liasse 142, Fiche des biens du clergé de la Mairie de Redange.
[432] *Ibid*., Liasse 142-25.
[433] La fiche de déclaration du Collège des Jésuites (*Ibid*., Liasse 142-7) précise dans la catégorie des droits et prestations (perception de la dîme, le Collège ne possédait pas de terres à Redange) que deux « parties » (*Teile*) sur trois des terres produiraient annuellement 30 maldres de seigle et 30 maldres d'avoine.
[434] *Ibid*., Liasse 142
[435] *Ibid*., Liasse 142-19.

du Gutland était cultivé de façon permanente, le reste de l'espace (hormis les forêts et les prairies) était composé de terres sartables et de landes temporairement mises en valeur, donc d'un vaste *outfield* (54 % de l'ensemble du finage). Il s'agissait des terres les plus proches du village qui bénéficiaient d'une fumure importante. Les faibles densités démographiques n'imposaient pas la mise en valeur permanente de l'ensemble du finage, mettant ainsi de vastes surfaces de landes – certes temporairement cultivées – à disposition du bétail en pâture. L'importance de l'élevage est également perceptible à travers l'importance des prés clos permettant aux paysans de profiter individuellement du foin ; ces terres étant soustraites à la vaine pâture de la même façon que les jardins et vergers clôturés. En effet, outre les terres collectives, l'ensemble des terres étaient usufruitières après avoir été vidées de leurs fruits et durant les jachères. Les terres de labour permanent étaient assolées, non seulement pour être pâturées par le bétail mais également pour l'apport de fumure naturelle.

Ce système que l'on peut qualifier d'*infield-outfield*, était très similaire au système de mise en valeur d'Esch-sur-Sûre. L'*infield*, les terres chaudes, étaient fumées et supportaient une rotation triennale. Ce système permettait au troupeau villageois de disposer des vastes pâtures temporairement mises en valeur de l'*outfield*, mais aussi de parcourir les terres des soles non ensemencées de l'*infield*.

L'analyse du premier plan cadastral napoléonien de Redange, datant de 1842, nous permettra d'approfondir l'étude de ce système agraire, notamment en ce qui concerne la répartition des cultures, mais aussi la répartition de la propriété ainsi que le parcellaire, et d'en tirer certaines conclusions.

c) La conquête quasi totale des terres de culture temporaire au cours de la première moitié du XIXe siècle

Le travail sur le plan cadastral de 1842 nous a permis de dégager certaines hypothèses sur le fonctionnement du système agraire traditionnel qui organisait jadis le paysage de Redange.

Comparé à la Carte de Ferraris, le paysage ne semblait avoir guère changé. Néanmoins, les analyses du Cadastre de Marie-Thérèse ont montré que les landes temporairement cultivées étaient plus étendues que le montrait la carte de 1777. Néanmoins, en 1843, la quasi-totalité du finage avait été mise en culture de façon permanente. Comme dans les finages des autres communautés analysées, cette évolution est à mettre en relation avec l'augmentation de la

population liée à la croissance démographique ; tandis qu'en 1768, Redange comptait environ 140 habitants, sa population atteignait 499 personnes[436] en 1843.

Une autre observation, qui semble confirmer l'hypothèse de la récente mise en culture permanente des terres au sud de l'Attert, était la différence du parcellaire de part et d'autre du cours d'eau. Tandis que les champs du nord de la commune, systématiquement allongés, étroits et regroupés en quartiers, rappelaient le paysage caractéristique du système agraire d'*openfield*, le parcellaire du sud semblait, de par ses propriétés (parcellaire géométrique, champs souvent allongés, mais bien plus larges que ceux du nord et par conséquence de dimensions plus vastes ; voir fig. 47), plus jeune que le premier. Les analyses préalables de finages divers ont montré que ce type de mosaïque parcellaire correspondait souvent aux terres sartables, mais témoignait surtout d'une parcellarisation récente en vue d'un partage ou d'une vente.

Nous pouvons alors émettre l'hypothèse qu'avant leur mise en culture permanente (donc après 1766, année de confection du Cadastre de Marie-Thérèse), il s'agissait, tout comme dans le nord du finage, de landes temporairement cultivées et surtout d'importantes pâtures nécessaires au vaste troupeau commun. Cette hypothèse est appuyée par la part importante de pâtures dans cette zone – qui peuvent être considérées comme des vestiges des anciennes friches pâturées – et même la présence d'une bergerie dans l'extrême sud du finage. Le parcellaire géométrique, qui témoigne d'une division en parcelles planifiées, nous permet de conclure que le partage des terres a été une décision communautaire.

Au contraire, dans le nord du finage de Redange, le parcellaire témoigne d'une lente conquête des terres sartables par la culture permanente. Là, dans un espace traditionnellement privé (vu l'état d'avancement du morcellement parcellaire), la conquête des landes pour la mise en culture permanente s'est réalisée au fur et à mesure ; peu à peu, comme on le voit en comparant la Carte de Ferraris et la répartition des cultures sur le premier plan cadastral, les terres labourables ont grignoté l'extension primitive des terres sartables. En ce qui concerne la partie sud du finage, nous savons qu'en 1766, la communauté possédait en commun plus de 55 ha de terres sartables. Nous pouvons donc être relativement sûrs que celles-ci[437] ont été parcellarisées entre-temps et vendues au plus offrant ; notre analyse sur la figure 47 ayant prouvé l'absence d'un partage égalitaire. Cette évolution montre comment, sous l'influence de la croissance démographique, la communauté a été forcée d'intensifier ses terres de culture.

[436] Voir l'Arrêté du 1er septembre 1843 concernant le nombre des Conseillers à élire par les communes et les sections de communes.
[437] Aux terres communes parcellarisées et vendues s'ajoutent également les terres du clergé dépossédé par les révolutionnaires français (11,7 ha de terres sartables).

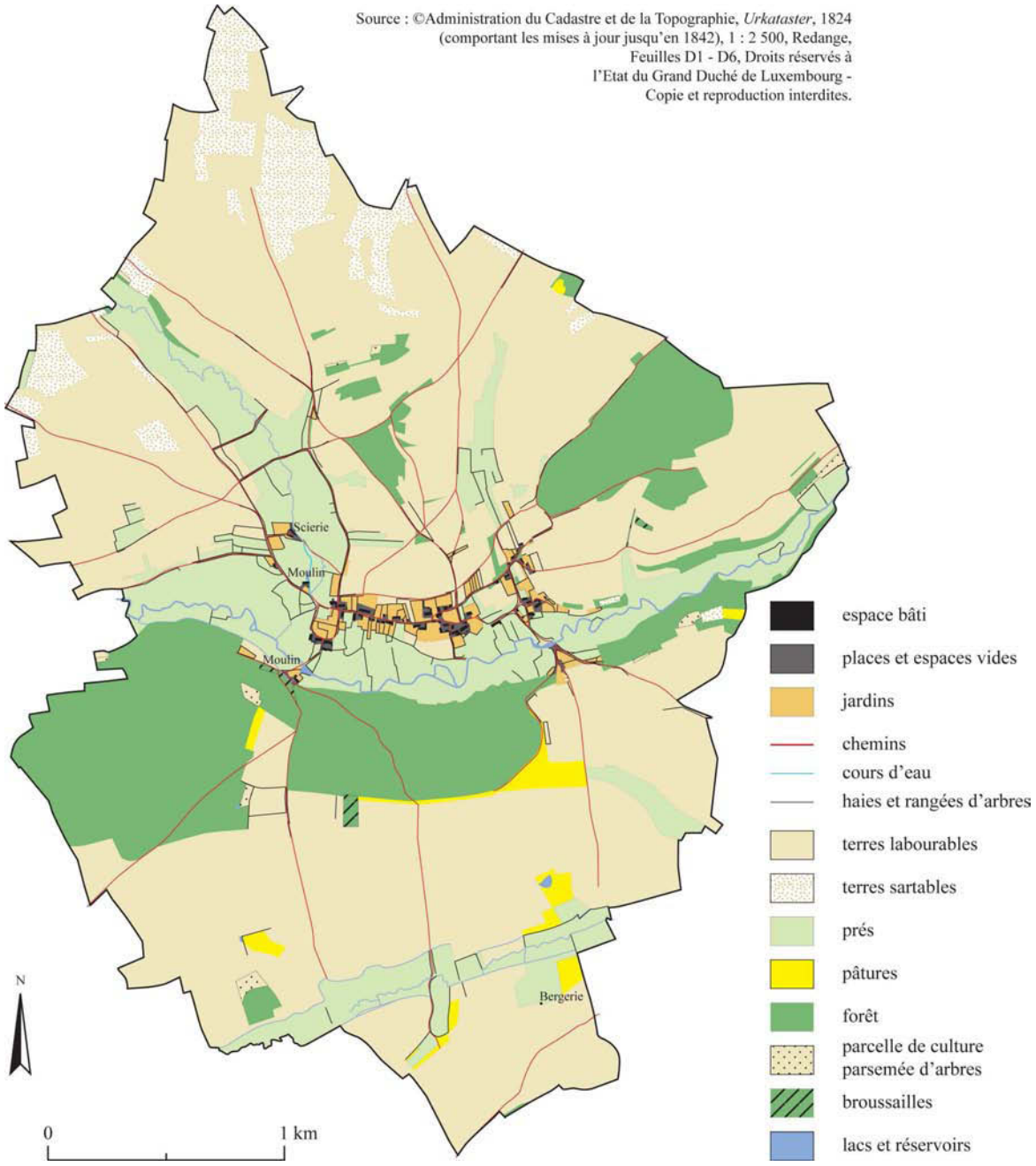


Fig. 46 : <u>La répartition des différents types de terres dans la première moitié du XIXe siècle.</u>
L'organisation paysagère de Redange montre peu de changements par rapport à la Carte de Ferraris, précédant le premier plan cadastral de 65 ans. Le village, faiblement groupé, était entouré de jardins et de vergers clôturés. L'importance des prairies, elles aussi clôturées lorsqu'elles se trouvaient à proximité du village, était flagrante. Leur extension était liée aux zones inondables des cours d'eau. Les terres labourables occupaient la majeure partie du finage alors que les terres d'essart, refoulées dans le nord du finage, semblaient en réduction au profit de la culture permanente. L'extension des pâtures dans le sud du territoire de Redange rappelle l'importance de l'élevage déjà confirmée par l'analyse du Cadastre de Marie-Thérèse. Les résultats de notre analyse montrent qu'en réalité, il s'agit d'un espace de lande intensifiée, particularité non représentée sur la Carte de Ferraris. En outre, les parcelles parsemées d'arbres, de broussailles ou de terres sartables à proximité des espaces forestiers fait référence au système d'exploitation ardennais des forêts par essartage. Une observation détaillée de l'écoulement fluviatile montre la présence d'aménagements sous forme de canaux dans les prairies humides.

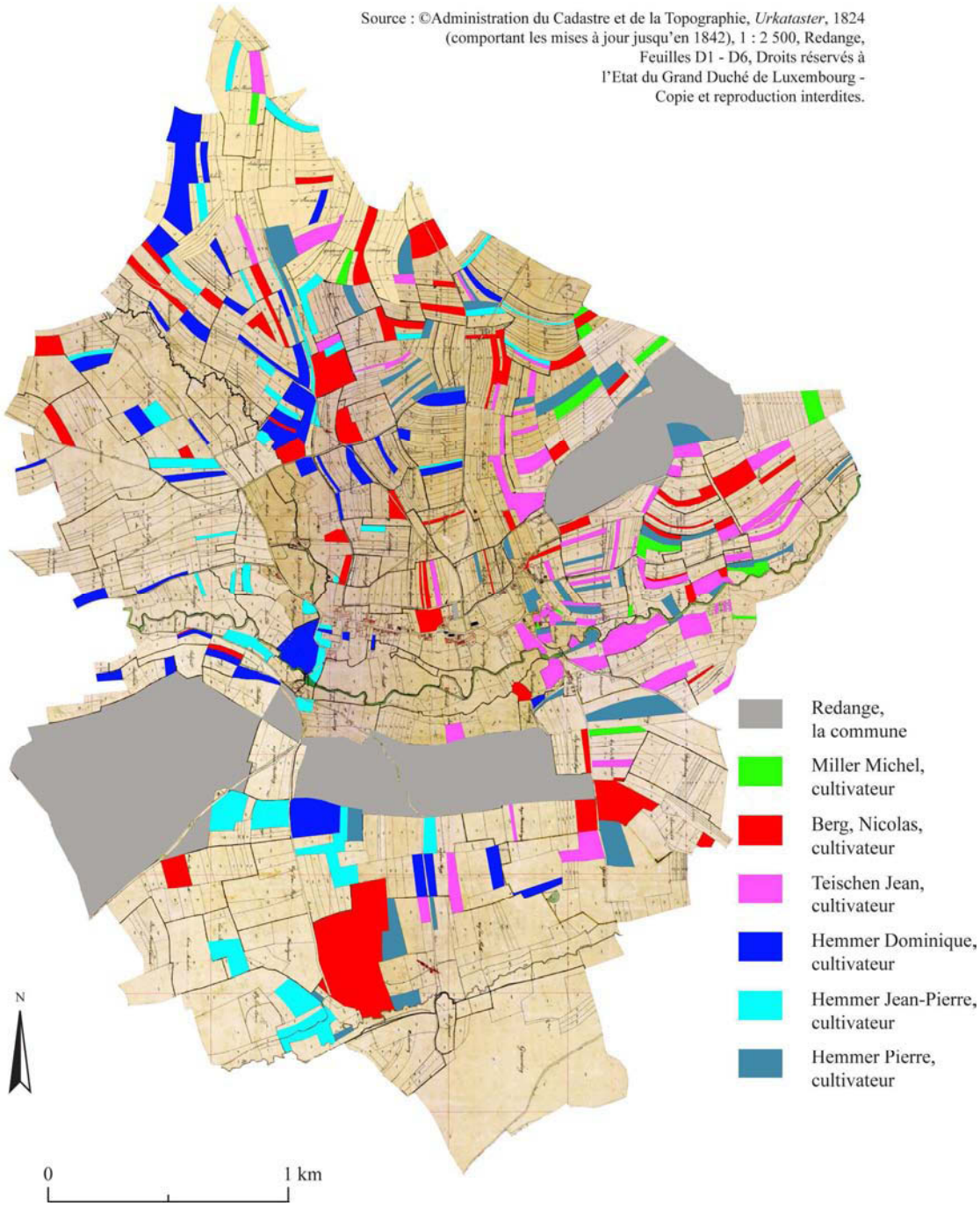


Fig. 47 : <u>Les particularités du parcellaire du finage de Redange.</u> Le parcellaire de Redange montre quelques variations de part et d'autre de l'Attert : au nord, le parcellaire, composé de champs allongés et très étroits était typique d'un système d'*openfield* ; au sud, les parcelles sont certes allongées, mais beaucoup plus larges que les précédentes, et par conséquent supérieures en surface. Cette caractéristique ainsi que les formes géométriques de ce parcellaire nous laissent présumer qu'il s'agit d'un parcellaire plus jeune qu'au nord de l'Attert. Malgré les informations de la Carte de Ferraris, il est fort probable qu'il s'agissait entre autre des 55 ha de terres sartables que possédait en commun la communauté. Sachant qu'en 1766, les terres labourées en permanence n'occupaient que 18 % du finage – probablement concentrées autour du village –, nous supposons que les terres au sud du village étaient composées de landes temporairement essartées. Les inégalités en termes de surface entre les propriétaires privés nous permettent de conclure que la privatisation a été réalisée par le biais de la vente. Dans le nord, malgré un parcellaire typique d'*openfield*, la répartition de certains propriétaires (voir les MM.Teischen et Miller) semble limitée dans une zone particulière du finage. En raison du réseau insuffisant des chemins, la répartition de la propriété héritée des frères Hemmer impose un système d'assolement à soles morcelées. La propriété communale se résume aux espaces forestiers et à quelques pâtures.

Malheureusement, nous n'avons aucune indication sur le système de rotation – et l'assolement éventuel – des terres de labour intensifiées. Etaient-elles englobées dans le système d'assolement préexistant ou suivaient-elles une rotation individuelle (et peut être même une nouvelle subdivision en soles pour les terres nouvellement conquises au sud de l'Attert) ? Nous ne pouvons l'affirmer avec certitude, il est cependant probable que certaines terres (celles situées dans le nord du finage) aient été englobées dans le système de rotation traditionnelle afin de pouvoir conserver des surfaces suffisantes disponibles à la pâture du bétail. Dans d'autres zones, notamment dans le sud, nous supposons qu'un nouvel assolement avait été mis en place, hypothèse qui semble se confirmer par le réseau de chemins ruraux nouvellement créé[438].

En raison de la répartition des parcelles de chaque propriétaire, il nous est aujourd'hui difficile de retrouver les différentes soles de culture triennale. Cependant, rien n'excluait un assolement sur des soles morcelées. L'intensification des cultures, qui avait entre autre comme conséquence le recul de la jachère morte, imposait la présence de pâtures permanentes.

En essayant d'élaborer une hypothèse sur la répartition des soles de culture des anciennes terres labourables situées au nord de l'Attert, nous nous sommes heurtés à une répartition particulière de la propriété individuelle. En effet, certains propriétaires possédaient des champs dans des parties du finage où d'autres n'en possédaient pas. Le fait qu'il nous ait été impossible de délimiter clairement les soles de culture prouve la présence d'un assolement en soles morcelées. La répartition inégale de la propriété privée héritée des frères Hemmer soutient cette hypothèse (voir fig. 47). Ou alors, situation que nous avons déjà rencontrée dans les finages d'Esch-sur-Sûre et de Basbellain, la répartition particulière de la propriété serait-elle dérivée des anciennes voueries qui autrefois dominaient le finage ?

Aujourd'hui, il nous est donc difficile de retrouver l'extension traditionnelle de ces soles de culture sachant qu'en plus, les terres de culture temporaire au nord du finage ont été partiellement intensifiées. L'étendue des anciennes terres labourables s'est développée en intégrant peu à peu les anciennes terres sartables. En se référant aux indications de surfaces du Cadastre de Marie-Thérèse (les terres traditionnellement labourées en permanence occupaient à peine 18 % des terres du finage), nous supposons qu'elles ne s'étendaient pas aussi loin vers le nord comme on le voit sur le plan cadastral. Par ailleurs, certains espaces situés aux limites de section présentent un parcellaire plus régulier et peut-être plus jeune (probablement issu de divisions récentes entre héritiers).

Une autre particularité visible sur le plan cadastral est la présence de parcelles parsemées d'arbres, de broussailles ou sartables à proximité des espaces forestiers partiellement privés. La présence de ces parcelles en bordure de la forêt résultait probablement d'une coupe

[438] Sur la Carte de Ferraris, cette zone est traversée par quelques chemins reliant le village aux villages voisins. Cependant, sur le plan cadastral de 1842, nous distinguons trois chemins ruraux perpendiculaires nouvellement créés qui divisent l'espace en quatre voire cinq zones, sans réellement mener à un endroit bien défini (un des chemins se termine même au milieu des champs).

de bois réalisée peu avant la confection du cadastre. Cependant, la présence d'une parcelle d'essart dans l'extrémité est du finage, au sud des prairies en bordure de l'Attert, laisse présumer la mise en œuvre de la pratique typiquement ardennaise de l'essartage par le feu. Dans ce cas, cette pratique expliquerait également la part importante de forêt privée (à l'époque du Cadastre de Marie-Thérèse, elle était déjà privée de presque un tiers) dans le finage de Redange. Cependant, l'absence de preuves, comme par exemple une mention quelconque de la forêt mise en culture dans le Cadastre de Marie-Thérèse, nous empêche de fonder cette hypothèse. Néanmoins, ceci n'élimine pas l'idée que cette pratique pouvait avoir été mise en œuvre localement. Par ailleurs, les taillis de chênes, évoqués par la Carte de Ferraris et de certains propriétaires dans le Cadastre de Marie-Thérèse, n'apparaissent plus sur le plan cadastral ; ils semblent avoir été défrichés ou remplacés par des forêts de haute futaie. Cette évolution témoigne de leur importance moindre dans l'économie locale.

Concernant la répartition des différents types de terre, une particularité est à relever ; tandis que tous les types de terre obéissaient au schéma traditionnel, c'est-à-dire plus les terres étaient soignées, plus elles étaient proches du village, la répartition de la forêt montre certaines particularités. En effet, elle se situe au sud du village créant ainsi une barrière entre le village et ses terres au sud. Cependant, cette localisation n'a rien d'exceptionnel lorsque nous tenons compte d'un autre phénomène qui marque les paysages des systèmes *openfield* de plaine : les forêts se situaient toujours en limite de finage mais également sur les reliefs en croupe peu propices à être mis en valeur. En effet, l'inclinaison du versant droit de l'Attert est localement très marquée car la rivière s'est encaissée dans le Muschelkalk, couche inférieure aux marnes du Keuper. Le système a donc simplement été adapté à la topographie locale.

Les analyses préalables nous permettent de conclure que le système de mise en valeur du finage de Redange était quasi entièrement voué à l'élevage. Ainsi, un système d'*openfield* entouré d'un vaste *outfield* composé de landes pâturées organisait le paysage durant l'Ancien Régime. Néanmoins, à la fin du XVIIIe siècle et surtout au début du XIXe siècle, la population s'est accrue brusquement en raison de la transition démographique. Pour cette raison, la communauté a intensifié la culture sur ses terres, phénomène qui a causé la disparition quasi-totale des terres sartables. En raison de l'importance de l'élevage dans le système agraire local, il est fort probable que ces terres de culture intensifiée étaient assolées ; de cette façon, un espace de pâture non négligeable aurait été annuellement disponible.

Le système d'agriculture ancienne de Redange était donc tout à fait particulier pour la région. Malgré un substrat favorable à l'agriculture, la communauté locale avait mis l'accent sur l'élevage. Comme nous l'avions déjà souligné précédemment, ce système s'apparente davantage au système pastoral ardennais qu'au système d'*openfield* du Gutland. L'orientation de l'économie locale aurait-elle été déterminée par les caractéristiques physiques locales ?

En effet, les conditions pédologiques sont favorables à la croissance du foin, mais le microclimat local, généré par la topographie canalisant le vent dans la direction ouest-est, n'est pas très marqué[439]. Le choix d'orienter l'économie vers l'élevage a certainement été influencé par l'environnement physique, il n'a néanmoins pas pu en constituer le seul facteur. En effet, d'autres régions à conditions pédologiques similaires n'ont pas forcément opté pour une orientation de l'économie vers l'élevage[440]. L'influence des communautés rurales de l'Oesling, tout comme les densités de population locales, semblent avoir également joué un rôle. En réalité, le système a été déterminé en fonction de la densité de population, des différents types de terres englobées dans le finage, de l'environnement physique etc., donc d'un ensemble de facteurs qui ont conduit à une organisation spécifique.

Nous pouvons même émettre l'hypothèse qu'en raison d'une population réduite en nombre, caractéristique déjà relevée dans les mémoires accompagnant la Carte de Ferraris, la communauté n'avait pas besoin de cultiver d'importantes surfaces afin de subvenir à ses besoins. Ainsi, en raison de la taille du finage, d'importantes zones étaient disponibles à la pâture du bétail, ce qui en favorisait la quantité. L'augmentation de la population liée à la transition démographique à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle aurait alors imposé la mise en culture des anciennes pâtures. Il n'y a donc eu intensification qu'au moment où un changement démographique l'a imposée. Jusqu'à ce moment, les terres sartables du finage, même s'il s'agissait des meilleures terres agricoles, étaient cultivées temporairement. Le rôle de l'environnement physique n'était donc point déterminant. Ainsi, contrairement au paysage d'Erpeldange, nous ne pouvons dessiner à Redange cette opposition relativement claire entre les terres ardennaises et les bons sols du Gutland.

Cette hypothèse expliquerait également la richesse des paysans locaux et par conséquent les dimensions de leurs fermes.

[439] L'Atlas climatique ne fait pas apparaître de particularités locales qui se différencient foncièrement du reste du pays. Laurent Pfister *et alii*, 2005, *Atlas Climatique du Grand-Duché de Luxembourg*, p. 26-38 et 47-52

[440] Certains géographes (Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 193) ont avancé l'hypothèse que l'économie locale était orientée vers l'élevage en raison des sols lourds. Cependant, que ceux-ci aient fait opter la communauté locale en faveur de l'élevage paraît trop simple, voire déterministe : d'autres régions à pédologie identique (entre autre la bande s'étirant de Manternach à Wellenstein en passant par Flaxweiler, Mensdorf et Waldbredimus) ont opté pour une agriculture basée sur l'assolement triennal.

d) Le village traditionnel de Redange

1. La faible densité villageoise

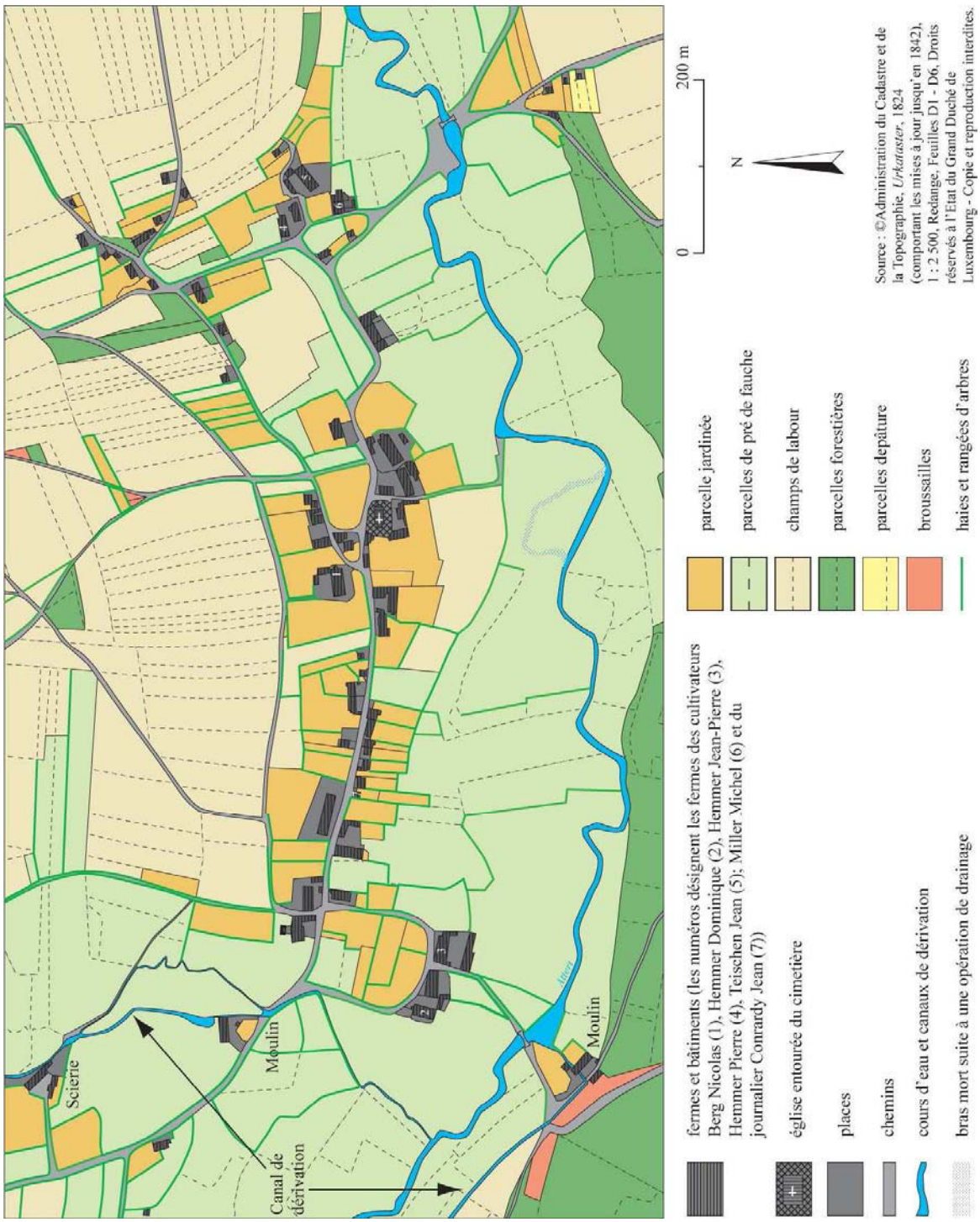
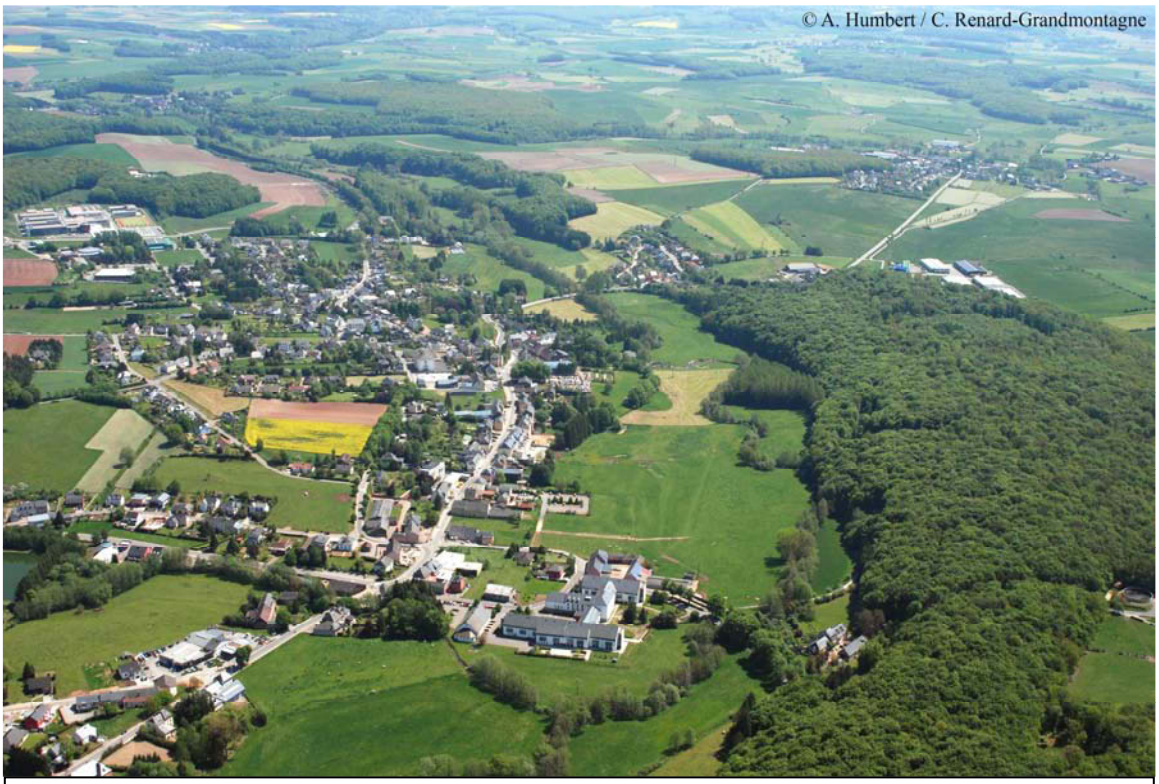


Fig. 48 : <u>Le village de Redange au début du XIXe siècle, un habitat lâche organisé autour de plusieurs zones de regroupement de fermes.</u> Quatre zones de regroupement peuvent être définies : la première à proximité immédiate de l'église, la seconde sur la rue principale vers l'ouest, la troisième au sud par rapport à la précédente et la quatrième à l'est de l'église. Les espaces interstitiels sont partiellement comblés de petites fermes, probablement d'habitations de très petits propriétaires et de journaliers. Quelques écarts se distinguaient, dont les plus importants étaient les deux moulins et la scierie à l'ouest, qui fonctionnaient grâce à la force hydraulique aménagée par des canaux dérivés des cours d'eau. Nous notons la présence d'un méandre réaligné dans la plaine humide.

En 1842, le village de Redange se présentait sous une forme complexe ne semblant obéir à aucun des schémas villageois habituels (village rue, village en tas, etc.). L'habitat se présentait selon un aspect très lâche. Nous avons pu distinguer quatre zones de regroupement de grandes fermes (2 à 3) : à proximité de l'église ; à l'ouest, au bout de la route principale du village de largeur moyenne (environ 8 m) ; dans le sud-ouest et à l'est de l'église. Les espaces interstitiels étaient jalonnés de petites fermes, voire des maisons de journaliers qui se concentraient généralement le long des routes reliant les fermes entre elles, mais aussi à proximité de l'église et sur la route vers Reichlange, au nord-est du village. A l'ouest du village se situaient trois écarts, deux moulins et une scierie, actionnés grâce à la force hydraulique.



Cliché 38 : <u>La localité de Redange aujourd'hui agrandie</u> (mai 2010, vue vers l'est). Le développement récent du village de Redange a absorbé les zones de regroupement d'origine. Seul un observateur averti est capable de retrouver ces zones marquées d'une certaine concentration de fermes traditionnelles (voir fig. 48). Pourtant, les environs du village ont conservé les grandes lignes du paysage traditionnel. Le versant droit de la rivière Attert, légèrement plus marqué car ce cours est partiellement encaissé dans la roche dure sous-jacente, ainsi que le début du plateau, sont entièrement boisés. Le fond de vallée du cours d'eau divagant Attert est toujours couvert de prairies tandis que les terres sur la droite et la gauche du cliché accueillent toujours l'essentiel des cultures. Or, on y remarque une extension des prairies au détriment de la culture, phénomène qui marque la prise d'importance de l'activité d'élevage. A l'arrière-plan droit, nous apercevons le village de plaine d'*openfield* de Niederpallen et une zone d'activités qui s'est développée à la limite des deux finages.

Ainsi, nous pouvons supposer qu'à ses origines, le village de Redange était composé de quelques grandes fermes de propriété seigneuriale, des voueries. A la recherche de travail, des journaliers s'installaient à leur proximité. L'habitat, à l'origine relativement dispersé, s'est densifié au cours de son évolution. Cette hypothèse expliquerait également la répartition particulière de la propriété terrienne à travers le finage.

A proximité des maisons d'habitation se trouvaient les jardins privés, habituellement entourés de haies. Tandis qu'ils entouraient partiellement les grandes fermes, ils s'agençaient en bandes allongées perpendiculaires à la rue derrière les habitations des maisons de petite paysannerie et des journaliers. Cette caractéristique rappelle les meix des villages lorrains.

Chaque ferme, indépendamment de sa taille, disposait d'une place à proximité immédiate, la cour. Proportionnelle à la taille de la ferme, celle-ci abritait généralement le tas de fumier et les machines agricoles.

2. La ferme traditionnelle du village : la maison-bloc en longueur

Nous avons préalablement analysé la répartition des terres de différents propriétaires à travers le finage. Dès à présent nous analyserons les fermes de ces mêmes propriétaires afin de montrer le paysage villageois créé par les exploitations de tailles variables. En partant de leur état actuel seront donc analysés quelques grandes fermes – qui nous ont semblé refléter l'économie rurale axée sur l'élevage – mais également des fermes de dimensions inférieures. Malheureusement, les fermes des propriétaires Dominique Hemmer (2), Michel Miller (6) et Jean Conrardy (7) n'existent plus.

Le plus riche propriétaire analysé, Nicolas Berg (voir fig. 47 et 48, 1) possédait une ferme avec quelques bâtiments d'exploitation accolés à proximité de l'église. Etroitement liée au fonctionnement du système agraire local, qui combinait l'agriculture et l'élevage, il s'agissait d'une ferme en longueur, de taille relativement grande, abritant, outre les habitations des hommes, une grande étable et une écurie pour les bêtes et également une grange pour le stockage des récoltes. Le corps de logis de ce type de ferme était généralement un peu plus haut que les parties réservées à l'exploitation agricole.



Cliché 39 : <u>La ferme en longueur du cultivateur Nicolas Berg aujourd'hui</u> (juin 2008). Cette ferme, de style dit de Marie-Thérèse, typique du Gutland, associait tous les éléments nécessaires à la subsistance en milieu rural. Elle se composait des parties d'habitation, à droite, et les parties réservées à l'exploitation agricole (étables et grange ; fenêtres d'aération pour le stockage des récoltes à l'étage) à gauche (sous le toit récemment modernisé). Les dimensions des parties réservées à l'exploitation témoignent de la richesse de cette agriculture qui misait sur l'élevage. La surélévation de la partie habitée par l'homme, marquée par les escaliers devant la porte d'entrée et l'entrée dans une cave sous-jacente nous permettent de dater cette ferme de la deuxième moitié du XVIIIe siècle, après l'introduction de la pomme de terre habituellement stockée dans les caves. La petite chapelle au premier plan est de construction plus récente, elle n'apparaît pas encore sur le plan cadastral de 1842.

La partie réservée aux hommes est subdivisée en deux étages, le premier étant composé de la cuisine et d'une ou deux chambres[441], le second abritant d'autres chambres. Sous la toiture fortement inclinée, un grenier (*Escht(e)rech* en luxbg.) était réservé au stockage de la récolte ou aux habitations des domestiques.

Les autres parties de la ferme abritaient les étables, les écuries séparées par la *Dänn*, aire de battage en terre battue ou planchéiée dans la grange. La porte au-dessus de la grange, qui donne sur le premier étage, servait alors à monter ou à descendre la récolte stockée dans la partie supérieure de la grange. Afin de créer une atmosphère propice au stockage (et au séchage) des récoltes, cette partie était aérée par d'étroites fenêtres (*Spalfënster* ou *Spalliicht* en luxbg.).

[441] Habituellement, la cuisine (*Kichen* en luxbg.), seule pièce avec une place de feu, était juxtaposée à la belle chambre (*Stuff* en luxbg.). Le poêle chauffait ainsi la pièce à coté à travers une plaque de cheminée en fonte décorée, dite *tak*.

Une cave, accessible de l'extérieur par un soupirail (*Kellerlach* en luxbg.) permet de stocker les pommes de terre.

Le style de cette ferme est typique de cette région, voire du Gutland ; elle est de style dit de Marie-Thérèse[442]. Les petites fenêtres étirées en largeur (*Escht(e)rech Liicht*, « lumière du grenier supérieur, de l'aire »), de même que la cave à soupirail nous permettent de dater l'époque de construction vers la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle.

L'organisation de la ferme du propriétaire Pierre Hemmer (4) était similaire. Moins riche que le premier, sa ferme ne comportait pas de bâtiments annexes.

Les fermes de Michel Miller (6), cultivateur avec peu de terres, et de Jean Conrardy (7), journalier, n'existent plus aujourd'hui. Selon le plan cadastral, il s'agissait de très petites maisons, probablement des maisons-étables associant les trois pièces vitales, la cuisine, une chambre et une petite étable, les récoltes ayant été stockées sous les combles.

Les fermes des propriétaires Jean-Pierre Hemmer et Jean Teischen étaient d'organisation plus complexe. En effet, il s'agissait de deux types particuliers de fermes, à savoir la ferme à bâtiments parallèles (Jean-Pierre Hemmer) et la ferme à cour ouverte (Jean Teischen). En réalité, il s'agit des évolutions variées de la ferme en longueur de style dit de Marie-Thérèse.

La première, à bâtiments parallèles, sépare généralement deux espaces fonctionnels : un premier bâtiment, d'organisation identique à la ferme en longueur et abritant le corps de logis, l'étable ainsi qu'une grange ; et le deuxième bâtiment, qui abritait quant à lui généralement un grenier à l'étage supérieur tandis que le rez-de-chaussée était occupé par les écuries, les remises pour machines agricoles, outillages, charrettes, carrosses ainsi que le bûcher.

Le deuxième type de ferme, celle de Jean Teischen, à cour ouverte, regroupe en réalité trois bâtiments accolés créant ainsi la forme d'un rectangle ouvert : le premier bâtiment reprend également le schéma de la ferme de style dit de Marie-Thérèse, le second abrite les étables, la porcherie et le poulailler, et le troisième les emplacements des machines agricoles, charrettes, carrosses, les outillages et le bûcher. La ferme de cet agriculteur présente deux autres particularités ; afin d'aérer les combles, des lucarnes avaient été construites dans le toit et une niche vitrée dans la façade de la partie d'habitation abrite un statue de la Sainte Marie datant de l'époque baroque[443], ce qui nous permet de la dater du début du XVIIIe voire XVIIe siècle.

[442] De 1740-1780, Marie-Thérèse (1717-1780) était l'impératrice du Saint-Empire romain germanique et des Pays-Bas autrichiens dont faisait partie le Luxembourg. Les historiens, en parlant du XVIIIe siècle, se réfèrent souvent à un « âge d'or » car, contrairement au XVIIe siècle, il n'y avait pas de guerres permettant un certain développement de l'économie dont l'agriculture. La large majorité des fermes traditionnelles ayant survécu jusqu'à nos jours ont été construites dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

[443] Informations recueillies auprès des propriétaires.



Cliché 40 : <u>La ferme Pierre Hemmer de nos jours</u> (juin 2008). Cette ferme, du même type que la ferme de Nicolas Berg, sépare clairement le corps de logis des parties réservées à l'exploitation agricole. A chaque partie est réservée un toit propre. Cette séparation nette montre une certaine fierté des propriétaires qui ne désiraient plus « partager le même toit avec le bétail ». Généralement appelées maisons de style dit de Marie-Thérèse, ces fermes sont caractéristiques du XVIIIe siècle, époque prospère sous l'impératrice autrichienne Marie-Thérèse.

Les fermes qui composaient le village de Redange dans la première moitié du XIXe siècle étaient donc toutes des fermes en longueur, comprenant un corps de logis légèrement plus élevé que la partie réservée à l'exploitation agricole. Elles sont aujourd'hui toutes recouvertes d'ardoises, tandis qu'à l'époque les toits de chaume dominaient. Au cours du XVIIIe siècle, paisible, les plus riches propriétaires développaient davantage leurs fermes en ajoutant des bâtiments annexes. La localisation de celles-ci était déterminée par les possibilités d'extension locale, créant ainsi les fermes à bâtiments parallèles, à cour ouverte, voire à cour fermée. Les maisons de journaliers, construites sur un étage en matériaux peu robustes n'ont pas survécu jusqu'à nos jours.



Cliché 41 : <u>La ferme Jean Teischen, une ferme à cour ouverte</u> (juin 2008). Cette ferme est subdivisée en trois parties : la partie d'habitation à droite (elle comporte une niche vitrée qui abrite une statue de la Saint Marie et des lucarnes dans le toit) avec les bâtiments d'exploitation accolés sur la gauche et au centre du cliché. La partie de droite constitue probablement l'origine de cette ferme ; les autres parties ont été rajoutées ultérieurement. La partie centrale était réservée au bétail tandis que la partie de gauche abritait les machines et outillages agricoles. Les parties supérieures des annexes non habitées servaient au stockage de récoltes.



Cliché 42 : <u>La ferme Jean-Pierre Hemmer, une ferme à cour fermée</u> (juin 2008). Malgré l'aspect de cour fermé, cette ferme est traditionnellement une ferme à bâtiments parallèles, le bâtiment à l'arrière-plan et le mur au premier plan ayant été rajoutés tardivement. La maison d'habitation, non visible sur la gauche du cliché est une maison typique du style dit de Marie-Thérèse avec étables et greniers à foin. La partie visible sur la droite du cliché sont d'autres étables, une grange ainsi que d'autres parties abritant la machinerie agricole, le tout étant surplombé d'espaces de stockage des récoltes. La cour intérieure servait traditionnellement à l'entrepôt des outillages agricoles et à l'emplacement du tas de fumier. Comme les autres fermes analysées, la taille de celle-ci reflète également la richesse locale de l'agriculture traditionnelle fondée sur l'élevage.

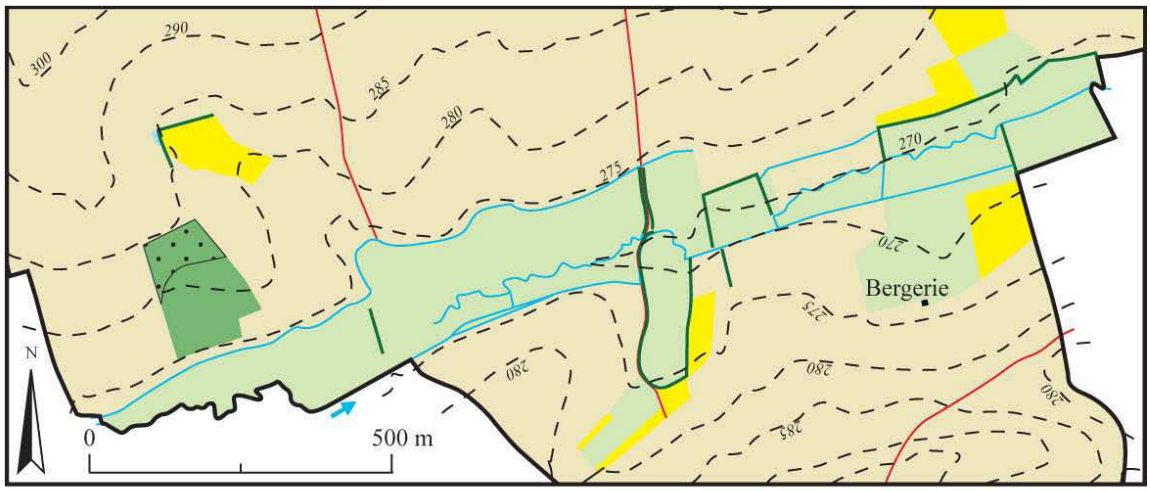
L'analyse des fermes composant le village de Redange témoignent encore une fois de l'importance de l'élevage dans l'économie locale – mais également de la richesse locale – et par conséquent dans le système agraire. Divers aménagements réalisés sur les cours d'eau du finage soulignent du même phénomène.

e) L'aménagement des prairies productrices de foin

L'importance des prairies dans le système d'agriculture traditionnelle de Redange, plus particulièrement dans son activité d'élevage, est démontrée par leurs caractéristiques : découpées en de nombreuses parcelles aux formes irrégulières et parfois entourées de haies, elles bordaient le tracé sinueux de l'Attert au sud du village. En outre, l'analyse du cadastre a permis de montrer des travaux de réalignement des cours d'eau mais aussi d'autres aménagements dans cette plaine humide. Ainsi, les formes irrégulières, les dimensions souvent infimes, mais surtout le soin apporté aux parcelles de prairie constituent la preuve de leur valeur dans le système local d'agriculture traditionnelle.

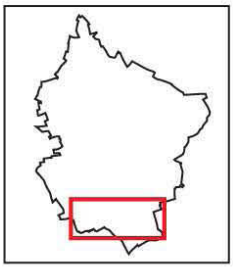
Ainsi, un méandre dans le cours de l'Attert à proximité du village a été réaligné, permettant d'agrandir les surfaces en herbe par drainage (voir fig. 48)[444]. Hormis certains travaux de drainage, certaines prairies étaient également irriguées durant les phases de sécheresse estivales. Cette activité pouvait aller de pair avec les canaux servant à acheminer l'eau destinée à actionner les moulins à eau. Pour ce faire, les meuniers dérivaient une partie de l'eau d'écoulement du cours d'eau par un canal. Il est fort probable que l'eau de ce canal ait également été utilisée à des fins d'irrigation des prés de fauche, surtout en dehors des périodes de mouture.

[444] Lors du dessin du plan cadastral, le géomètre avait dessiné un méandre. Durant la période de confection du cadastre et l'année 1842, année d'établissement d'un nouveau cadastre, des mises à jours et des corrections ont été ajoutées aux plans. Nous pourrions argumenter que dans ce cas précis il s'agit d'une erreur de cartographie lors du premier dessin, cependant, l'ampleur du méandre, la régularité du nouveau tracé de l'eau ainsi que certaines corrections au niveau du découpage parcellaire nous permettent d'éliminer cette hypothèse. En outre, les parcelles au nord et au sud de cette section de l'Attert appartenaient au même propriétaire (Schleich Pierre). Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que des travaux de régularisation du tracé de nombreux cours d'eau à travers tout le pays avaient été entrepris de façon plus organisée (syndicale).

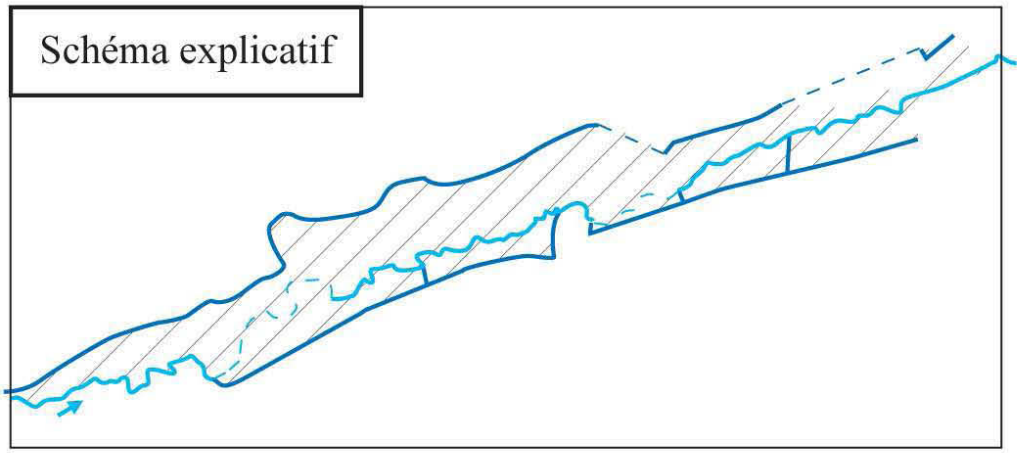


courbes de niveau (approximatives)
chemins
cours d'eau (*Pall*)
canaux de régularisation et d'irrigation
haies et rangées d'arbres
prés

terres labourables
pâtures
forêt
ancienne pâture
plantée d'arbres
réservoir



Source : ©Administration du Cadastre et de la Topographie, *Urkataster*, 1824 (comportant les mises à jour jusqu'en 1842), 1 : 2 500, Redange, Feuilles D1 - D6, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites.



chenal d'écoulement initial
modifications du chenal d'écoulement naturel suite aux opérations d'aménagement
canaux d'irrigation et de régularisation
tracé de canal d'irrigation interrompu sur le plan cadastral
espace irrigué (prés de fauche)

Fig. 49 : <u>L'aménagement du ruisseau *Pall* par la communauté de Redange.</u> L'écoulement naturel de ce ruisseau pouvait être décrit comme sinueux, aux méandres divagants, créant ainsi une surface relativement large laquelle, lors des phases de hautes eaux, était très marécageuse. L'eau peut avoir un effet bénéfique pour les prairies environnantes ; cependant, une humidité trop élevée est généralement à l'origine de bas fonds humides, marécageux. Ainsi, les propriétaires des parcelles de prairie avaient mis en place un système leur permettant de contrôler l'apport d'eau dans cette zone : un système de canaux parallèles au ruisseau a permis de répandre la même quantité d'eau sur une surface plus large pour localement accroître la production de foin si précieux pour le bétail en stabulation hivernale. Ces travaux d'aménagement du ruisseau permettaient donc l'irrigation tout en évitant le développement de bas fonds marécageux.

En analysant le cours d'eau *Pall*, traversant le finage dans sa partie méridionale d'ouest en est, nous remarquons que divers systèmes ont été mis en œuvre afin d'accroître la production de foin des prairies (voir fig. 49). En effet, en l'absence totale de moulins ou d'autres activités nécessitant un acheminement d'eau par canal, le plan cadastral de 1842 montre un système de canaux à proximité du cours d'eau[445]. Sur la rive droite, parallèlement à l'écoulement du ruisseau partiellement régularisé, avait été tracé un canal relativement droit qui était relié au ruisseau d'écoulement naturel par des canaux transversaux. Son altitude d'écoulement était de quelques mètres supérieure à l'écoulement naturel. En outre, sur la rive gauche, à un peu moins de 275 m d'altitude (le ruisseau s'écoule à environ 270 m), se trouvaient plusieurs canaux d'écoulement, parallèles au cours d'eau mais non reliés à celui-ci. Il est aujourd'hui difficile d'élucider l'origine de cet aménagement[446].

Nous supposons qu'il s'agissait d'un système d'irrigation et de drainage combiné, qui avait surtout pour effet de répandre l'eau sur des surfaces plus importantes. Un système de drainage provoque l'assèchement de terres trop humides. Tandis que généralement, un tel système favorise l'évacuation rapide de l'eau en cas de crue, celui-ci est aménagé de façon à répandre l'eau sur une surface plus importante que lors de l'écoulement. De cette façon, il irrigue un espace élargi tout en évitant la stagnation de l'eau dans les zones centrales. Lors des basses eaux estivales, le système fonctionne de la même façon : à des fins d'irrigation, il répand l'eau sur une surface élargie. L'irrigation dans la plaine marneuse de Redange peut paraître aberrante en raison de l'humidité de ces terres ; la régularisation de ce petit ruisseau a néanmoins permis de contrôler l'apport d'eau dans cet espace, optimisant ainsi les conditions de croissance du foin. De cette façon la communauté a réussi à accroître la production des prés de fauche, surtout lors des phases de sécheresse estivale.

Le système agraire qui a généré le paysage traditionnel du finage de Redange était donc un système d'*infield-outfield*, tel que nous l'avons rencontré dans l'Oesling. L'*infield* consistait en un système d'*openfield* miniature entouré de vastes étendues de terres pâturées et temporairement cultivées. Même la technique de l'essartage semble avoir été pratiquée dans ces terres. A l'image des systèmes agraires ardennais, ces particularités nous permettent de conclure sur la prédominance de l'élevage – certes davantage bovin et porcin que dans l'Oesling. L'importance des terres, en particulier des landes communes, ainsi que l'aménagement des prairies productrices de foin souligne ce phénomène.

[445] Il est très difficile d'en retrouver des traces aujourd'hui, car le tracé de ce cours d'eau a été entièrement chenalisé entre-temps.

[446] S'agit-il d'un système de drainage par chenalisation du cours d'eau ou était-il destiné à l'irrigation d'un espace agrandi ? Est-ce que le géomètre a entièrement représenté le système ou en a-t-il simplement tracé les grandes lignes ? Il se pourrait même qu'il s'agisse d'une erreur de dessin sachant que certaines parties ont été biffées par le géomètre.

Au début du XIXe siècle, sous l'effet de la pression démographique, ces terres ont été partagées et mises en culture de façon permanente. L'importance de l'élevage et les densités démographiques peu soutenues se traduisent également dans le village, composé de grandes fermes en longueur disposant de vastes granges pour stocker le foin nécessaire au bétail en stabulation.

3) Wormeldange, un système d'*openfield* associé à la viticulture

Jusqu'à présent, les différents systèmes agraires analysés combinaient plusieurs branches d'économie rurale telles que l'agriculture, l'élevage et la sylviculture. Or, dans la vallée de la Moselle, qui forme la frontière sud-est du Luxembourg avec l'Allemagne, une quatrième composante s'ajoute au système d'agriculture traditionnelle : la viticulture.

Nous savons que la culture des vignes était autrefois beaucoup plus répandue ; la toponymie et des vestiges de terrasses en témoignent (voir les analyses de Lorentzweiler et Niederanven). Néanmoins, à la fin du XVIIIe siècle, en raison des conditions culturales peu favorables et de son intérêt moindre dans les économies locales, la viticulture a commencé à se concentrer de plus en plus dans la région de la Moselle, plus exactement sur les versants mosellans orientés vers l'est et le sud.

Le système agraire qui associait la viticulture, l'agriculture, l'élevage et la sylviculture créait évidemment un paysage particulier, unique, parmi les paysages luxembourgeois.

a) Le paysage viticole de Wormeldange vers la fin de l'Ancien Régime

L'organisation du paysage viticole de Wormeldange peut être observée sur la figure 50. Cette carte a été réalisée sur la base des limites de commune et de section actuelles et de la Carte de Ferraris[447]. Définies sous leur forme actuelle à la fin de l'Ancien Régime par l'occupant français, elles n'existaient pas encore au cours de l'Ancien Régime. Habituellement, lors de la délimitation des sections communales, les limites traditionnelles de finage étaient respectées, cependant certains bouleversements ont eu lieu dans la commune de Wormeldange.

[447] Les Cartes de Naudin n'apportent pas vraiment d'informations intéressantes car la Moselle constitue la limite ouest de la carte et la cartographie du village de « Vomeldange » paraît incomplète.

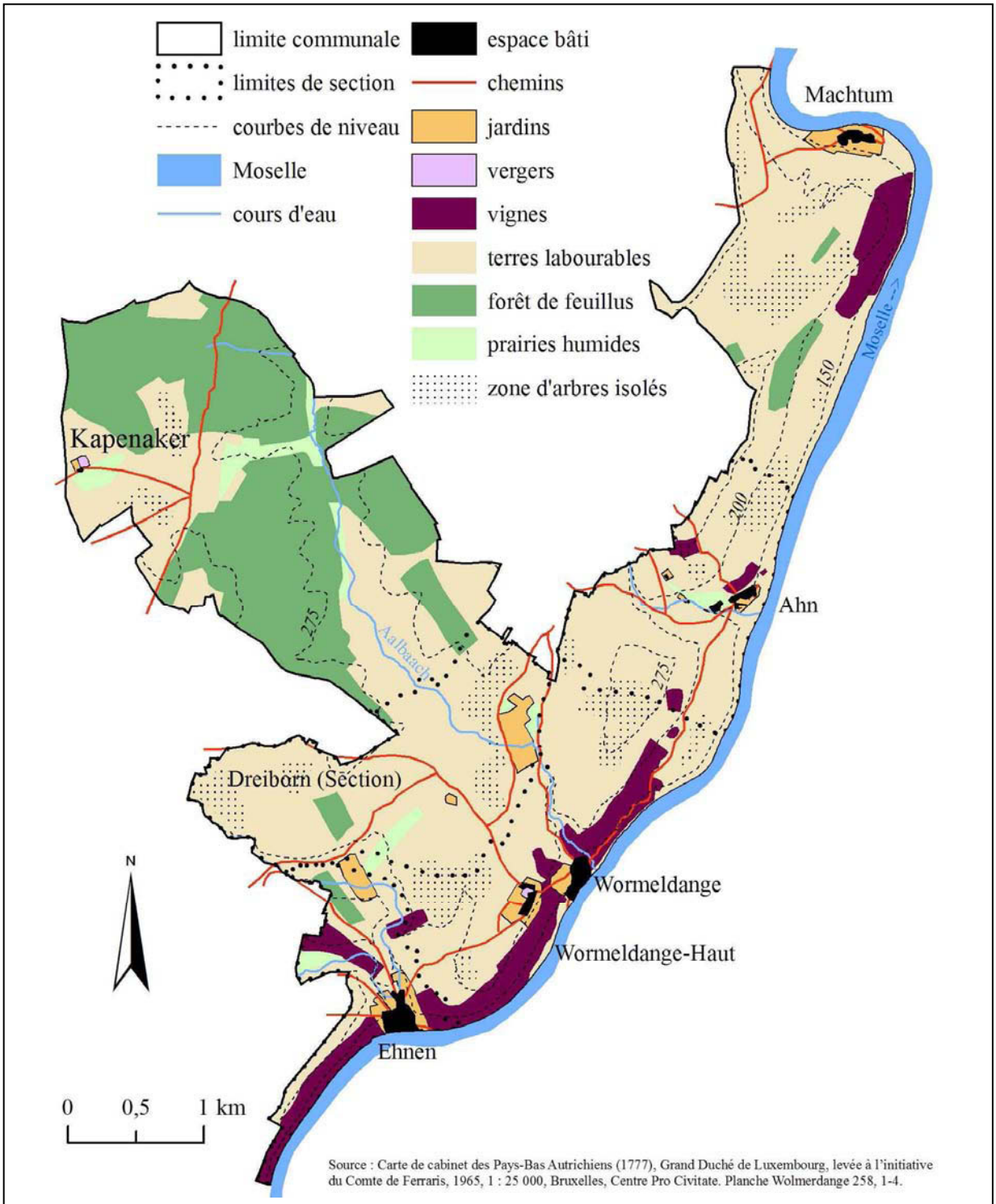


Fig. 50 : <u>Le paysage de l'actuelle commune de Wormeldange en 1777.</u> Le finage traditionnel du village de Wormeldange ne se retrouve que difficilement car, lors de l'instauration des communes à la fin de l'Ancien Régime, plusieurs villages ont été regroupés à l'intérieur d'une même commune et le finage de Wormeldange subdivisé en plusieurs sections. En effet, nous supposons que le finage traditionnel se composait des trois sections de Wormeldange, Kapenaker et de la section intermédiaire, de Dreiborn. Vers la fin de l'Ancien Régime, le paysage de cette commune située dans la vallée de la Moselle était organisé de la façon suivante : les pentes du versant gauche de la Moselle étaient en grande partie cultivées de vignes tandis que les terres sur le plateau vallonné étaient réservées aux terres de labour. La forêt se concentrait dans les hautes terres les plus éloignées du village. Une partie des jardins de la communauté se situait dans la vallée de l'*Aalbaach*, l'espace à proximité du village étant dominé par les vignobles. Sur la Carte de Ferraris, l'ensemble des terres de labour est parsemé d'arbres isolés (probablement fruitiers). Dans le nord de la commune actuelle, l'importance de la viticulture semblait moindre.

Dans le Cadastre de Marie-Thérèse, certaines indications nous permettent de retrouver les extensions de l'ancien finage de Wormeldange. En effet, la communauté a affirmé posséder en commun environ 85 ha de forêt. Néanmoins, celle-ci ne se trouve pas dans la section actuelle du village. Nous savons que lorsqu'il s'agissait de délimiter des finages de surfaces importantes, l'on procédait à une subdivision en sections. Ainsi, nous supposons que l'ancien finage de Wormeldange englobait trois des actuelles sections : Wormeldange, Dreiborn[448] et Kapenaker ; cette dernière abriant la quasi-totalité des forêts communales. Ensuite, les petites sections des villages de Machtum et Ahn[449] au nord ainsi que Ehnen au sud ont été rattachées à Wormeldange. L'ultime preuve est apportée par le Cadastre de Marie-Thérèse car la fiche individuelle de la ferme isolée de Kapenaker (également appelée Schrödershoff), appartenant à l'abbaye d'Echternach, est répertoriée avec les autres fiches individuelles des membres de la communauté dans le Cadastre de Marie-Thérèse[450]. L'abbaye y précise que l'exploitant de la ferme a les mêmes droits communs que les autres membres de la communauté de Wormeldange ; il faisait effectivement partie de la communauté. Ainsi, nous pouvons supposer que le finage de la communauté de Wormeldange, composée des villages de Wormeldange-Haut et de Wormeldange-Bas, englobait les trois sections de Wormeldange, de Kapenaker et Dreiborn, intercalée.

Sur la base de ces réflexions, l'observation de la Carte de Ferraris et des limites administratives d'aujourd'hui nous a fait remarquer que le paysage des finages traditionnels en bordure de la Moselle étaient tous axés sur le cours d'eau. Les villages se situaient quasiment toujours à proximité immédiate du cours d'eau, le plus souvent à l'affluence d'un petit cours d'eau secondaire à l'origine d'un petit replat.

Sur la Carte de Ferraris, la répartition des différents types de terre à l'intérieur du finage obéissait à un schéma particulier : le versant raide[451] de la Moselle, au pied duquel tous les villages sont installés (hormis Wormeldange-Haut), était quasi entièrement occupé de vignes, tandis que les hautes terres vallonnées servaient de substrat aux terres labourables ; lesquelles étaient parsemées d'arbres isolés. La forêt était principalement regroupée en un massif éloigné du village. Vers l'aval de la Moselle, l'importance de la viticulture était moindre. Les jardins ne semblaient pas entièrement obéir au schéma classique qui les situe toujours à proximité immédiate des habitations. Outre ce site, ils occupaient certains espaces dans les fonds de vallées encaissées ou sur les hautes terres situées à une certaine distance du village. Il est probable que l'on y pratiquait des cultures nécessitant moins de soin et qui n'étaient pas

[448] La section de Dreiborn, à l'époque inhabitée, qui abrite aujourd'hui essentiellement un centre socio-éducatif, est intercalée entre Wormeldange au sud-est et Kapenaker au nord-ouest.
[449] Une rectification sur l'*Urkataster* nous indique qu'à l'origine les sections de Machtum et Ahn formaient une commune (Machtum).
[450] A.N.L., A XIV, Liasse 239-6.
[451] La vallée de la Moselle est encaissée dans les couches triasiques du Keuper et de Muschelkalk. Les calcaires du Muschelkalk sont à l'origine des affleurements rocheux.

destinées à la consommation journalière, ce qui expliquerait l'éloignement par rapport au village.

Les mémoires qui accompagnent la Carte de Ferraris soulignent la bonne qualité du sol qui supportait toutes sortes de cultures, du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre[452] et surtout le vin, dont les habitants faisaient leur principal commerce. Les bois étaient composés de chênes, trembles et charmes produisant du bois en bonne quantité pour les coupes annuelles. Les prairies donnaient de grandes quantités de foin. Par ailleurs, la localité de Wormeldange abritait un four à chaux, servant à produire un amendement précieux pour les terres labourables[453].

Le système agraire de Wormeldange se distingue donc des autres systèmes analysés par une culture supplémentaire qui, comme l'indique sa localisation et son importance spatiale sur la Carte de Ferraris, semble occuper une place prépondérante dans l'économie locale.

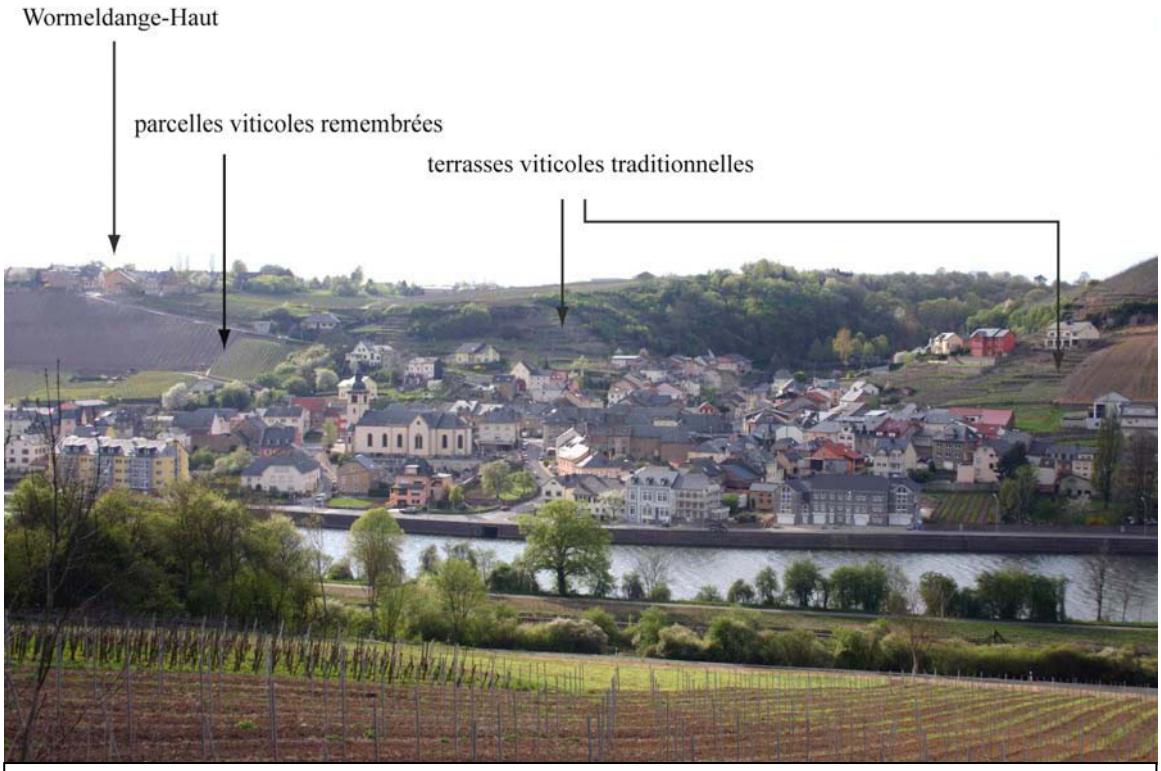
b) Le système agraire d'*openfield* combiné à la viniculture de Wormeldange vers la fin de l'Ancien Régime

Selon la déclaration de la communauté[454], en 1768, la communauté de Wormeldange, composée des villages de Wormeldange, situé dans la vallée de la Moselle, et Wormeldange-Haut situé sur le plateau, comptait 102 chefs de famille[455], dont 76 résidaient à Wormeldange et 26 à Wormeldange-Haut[456].

La communauté a souligné que les deux villages, Wormeldange et Wormeldange-Haut, formaient ensemble une même communauté et que les 102 membres jouissaient tous des droits communaux, à savoir le droit au pâturage collectif, la paisson des porcs et le droit à leur part annuelle de bois de feu coupé dans les bois communaux[457]. Par ailleurs, la communauté a précisé que les deux villages possédaient individuellement des terres usufruitières réservées à leurs habitants respectifs[458].

[452] Durant l'Ancien Régime, les pommes de terre étaient le plus souvent cultivées dans les jardins de façon à exempter cette culture de la dîme.
[453] Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (1777), *Mémoires Historiques, Chronologiques et Oeconomiques*, 1965, Bruxelles, Centre Pro Civitate, p. 167 – 171.
[454] A.G.R., C.D.L., 32.
[455] En estimant la famille luxembourgeoise à 5,2 personnes, nous pouvons estimer que la population totale de la communauté s'élevait à environ 530 personnes. Voir p. 71.
[456] A.G.R., C.D.L., 32.
[457] *Ibid*. Questions 1-3.
[458] Ceci est un cas particulier dont l'origine nous est inconnue. Au contraire, les communautés d'Oberanven et de Rameldange organisaient ensemble un même finage et disposaient des mêmes terres communes.

Les membres de la communauté habitant le village de « *Nider-Wormeldingen*[459] » possédaient en commun 15 jours et deux quarts, et 2 perches carrées (environ 5,5 ha) de terres de culture dont environ 1,5 ha, cultivés en permanence, produisaient une récolte de céréales d'hiver et une d'avoine ; le cycle de rotation triennale étant fermé par une année de repos. Les 4 ha restants, composés de terres mises en valeur temporairement, produisaient une récolte de céréales d'hiver et une d'avoine après un repos de 9 ans.



Cliché 43 : <u>Les villages de Wormeldange et de Wormeldange-Haut aujourd'hui</u> (vue vers l'est, mai 2006). Ce cliché illustre parfaitement la disposition des deux villages qui, sous l'Ancien Régime, formaient ensemble une même communauté. La localité de Wormeldange, située au pied du versant de la Moselle, était reliée à Wormeldange-Haut, localisé sur le plateau à droite du cliché, par une route qui remontait la pente raide. Evidemment, les paysages d'aujourd'hui se distinguent des paysages traditionnels : les villages se sont agrandis et les fonctions – et par conséquent les formes de bâti – se sont diversifiés et les vignobles ont été remembrés. Traditionnellement, le paysage donnait une impression moins soignée, harmonieuse qu'aujourd'hui. Au milieu et sur la droite du cliché, à mi-chemin sur le versant subsistent deux zones à terrassement non remembrées : des parcelles en terrasses de taille infimes organisées de façon irrégulière caractérisaient traditionnellement le versant. La présence d'arbres fruitiers en floraison (cerisiers) au milieu de la forêt qui occupe le versant prouve que celle-ci est récente : la comparaison avec les cartes anciennes montre que cette partie du versant était antérieurement occupée par des vignes et des arbres fruitiers (terre plantée).

Les membres de la communauté habitant le village de « *Ober-Wormeldingen* » possédaient en commun 6 jours et 3 demi quarts (environ 2,5 ha) de terres de culture, trois quarts d'un journal de prairies (26,8 a), et un jardin d'environ 3 perches carrées (0,7 a). Des 2,5

[459] Wormeldange-Bas, nom allemand de cette partie du village dans le Cadastre de Marie-Thérèse. Wormeldange-Haut est appelé « Ober-Wormeldingen ».

ha de terres de culture, environ 1,6 ha, cultivés en permanence, produisaient une récolte de céréales d'hiver et une d'avoine ; le cycle de rotation triennale était fermé par une année de repos. Les 0,85 ha de culture temporaire restants produisaient une récolte de céréales d'hiver[460] et une d'avoine après un repos de 9 ans.

En ce qui concerne les terres communautaires des deux villages, elles étaient intégralement louées à prix fixe ; l'exploitant payait le bail en nature[461]. Les prairies et le jardin communautaires de Wormeldange-Haut étaient annuellement loués au plus offrant.

Dans les questions 8 et 9, la communauté a déclaré posséder en commun 238 jours (environ 85 ha) de forêt composée de chênes et de hêtres. L'exploitation de celle-ci était entièrement usufruitière ; tous les membres de la communauté avaient effectivement équitablement droit à la paisson de leurs porcs et à une même quantité annuelle de bois de feu[462], dans les forêts communautaires, mais aussi dans les forêts seigneuriales. La forêt communale avait été subdivisée en 30 cantons d'environ 2,8 ha en taille (7 jours et trois quarts et 80 perches carrées) exploités d'année en année l'un après l'autre[463].

Autre droit communautaire, le droit de parcours comprenait trois volets. Tout d'abord, il y avait le droit à la vaine pâture[464] sur les chaumes et sur les terres en jachère. Ensuite, comme nous l'avons déjà précisé ci-dessus, le droit de paisson dans les forêts permettant d'engraisser les porcs. Celui-ci s'étendait sur leurs forêts, les forêts seigneuriales mais aussi certaines forêts de communautés voisines, Niederdonven et Ahn[465]. Finalement, ils avaient aussi le droit de parcours sur certaines parties de ces mêmes bans voisins.

La communauté a, à plusieurs reprises, mentionné la présence de deux pâtres communaux[466]. Ceux-ci étaient nécessaires pour assurer la garde du troupeau commun, qui, au total, était composé de 430 bêtes, dont 62 chevaux, 165 bovins, 189 porcs ainsi que 14 ânes. Il est fort probable que l'un des deux s'occupait principalement des porcs tandis que l'autre

[460] *Ibid.* Question 6 et 7. Sur l'ensemble des terres communautaires, la communauté cultivait donc des céréales d'hiver et de printemps. La céréale de printemps semble toujours être la même, à savoir l'avoine (*Lentz* signifiant en réalité « printemps », mais le terme est aussi utilisé pour désigner l'avoine, principale culture céréalière de printemps). En ce qui concerne la céréale d'hiver, la communauté indique cultiver une *Hartfrucht*, céréale d'hiver non spécifiée (blé, seigle, etc.).

[461] *Ibid*. Question 7. « (…) *die Gemeiner von Unter Wormeldingen verlassen ihre specificirte fünffzehn morgen 2/4 zwey ruthen ackerland* (…) ». Traduction : (…) les membres de la communauté de Wormeldange-Bas louent leurs terres labourables 15 jours 2 quarts 2 perches carrées spécifiées (...). Le fonctionnement était le même pour la communauté de Wormeldange-Haut : « *Die gemeinen einwohnern von oberwormeldingen hätten gleichmässig ihre obg[enannten] sechs morgen ¾ und ein halbes ackerlandt verlassen* (…) ». Traduction : Les membres de la communauté de Wormeldange-Haut auraient loué ensemble leur 6 jours, 3 quarts et un demi de terres labourables spécifiées ci-dessus (...).

[462] *Ibid.* Question 8 et 9.

[463] A.N.L., A XIV, Liasse 237-29. Le terme de canton apparaît dans la deuxième question de la déclaration de la communauté. (A.G.R., C.D.L., 32.)

[464] *Ibid*.

[465] *Ibid*. La communauté payait au pro rata du nombre de bétail pâturant sur les finages voisins. Le prix à payer variait selon le type de bétail.

[466] A.G.R., C.D.L., 32. Voir les questions 4, 5 et 23.

gardait le reste du bétail. Les services des pâtres étaient rémunérés par le logement dans les deux maisons de pâtres qui appartenaient à la communauté ainsi que par une quantité fixe de produits de la terre (paiement en nature). Cette quantité était divisée au prorata du bétail gardé de chaque propriétaire[467].

Outre la rémunération des pâtres, la communauté avait d'autres charges telles que l'entretien des maisons des pâtres, du curé, du clocher et de l'école, mais aussi la rémunération du sacristain. L'argent nécessaire au paiement de ces charges était réparti entre les membres de la communauté qui payaient alors chacun pour son compte[468].

La déclaration de la communauté ainsi que la fiche de déclaration individuelle de la communauté nous ont permis de comprendre plusieurs pratiques qui ont jadis organisé le paysage du finage de Wormeldange. Afin d'en approfondir l'analyse, nous étudierons les fiches de déclaration individuelle des membres de la communauté[469].

La quasi totalité des membres de la communauté possédait des terres labourables, des vignes et des jardins et/ou des vergers. Certains ne possédaient pas de vignes (environ 22 %), mais une grande partie se déclarait propriétaire de prairies (environ 60 %). Cette information indique une certaine importance des prairies dans l'économie locale, cependant, sur la Carte de Ferraris, elles semblent plutôt marginales (voir fig. 50). Nous pouvons donc supposer qu'outre les prairies de fond de vallée des affluents de la Moselle, davantage d'espaces devaient être couverts de prairies dans les hautes terres. Hormis les bois seigneuriaux, la forêt était entièrement communautaire. Les enclos semblaient totalement absents dans le paysage durant l'Ancien Régime.

Presque tous les déclarants de la communauté de Wormeldange ont indiqué pratiquer une rotation triennale de cultures, c'est-à-dire une culture d'hiver, une culture de printemps et une année de jachère[470]. La culture de printemps était toujours l'avoine, tandis que la culture d'hiver était variable. La majorité a déclaré cultiver du seigle (80 % semaient du *korn* en automne), alors qu'une partie a déclaré cultiver du méteil (localement appelé métillon ou *Mischelfrucht*, mélange de blé (50 %) et de seigle (50 %), pratiquée par environ 13 % des déclarants) et certains même du blé (2 % *Weizen*). En ce qui concerne la compréhension du système agraire qui jadis organisait ce paysage, l'analyse des explications sur les charges

[467] *Ibid*. Question 23. Aux deux pâtres était payé un revenu annuel en fruits de la terre équivalant à 168 florins. La quantité à payer de chacun était déterminée proportionnellement au bétail envoyé de chaque membre de la communauté à l'exception du curé qui possédait environ 30 porcs et 10 bovins.
[468] *Ibid*. Voir les questions 5 et 21. La répartition est légèrement plus complexe, car les membres de la communauté habitant le village de Wormeldange-Haut appartenaient à la paroisse de Lenningen.
[469] A.N.L., A XIV, Liasse 237-241.
[470] Nous n'avons rencontré qu'un seul propriétaire indiquant une rotation particulière : il cultivait du seigle la première année et du blé la deuxième avant de laisser reposer la terre pendant un an. D'autres ont précisé cultiver du foin la seconde année (6). Ces exceptions à la règle devaient perturber le fonctionnement du système d'assolement triennal communautaire.

imposées par les justices[471] de Wormeldange est très judicieuse. En effet, les trois justices ont expliqué les taxes sur les terres labourables en soulignant qu'elles étaient subdivisées en trois soles (*zu drey gewahnden/gewahnen aufgetheilet*) de tailles égales dont une produisait une culture d'hiver, l'autre une culture de printemps tandis que la troisième reposait. Nous sommes donc bel et bien en présence d'un système agraire d'*openfield* basé sur l'assolement triennal.

Malgré une annotation dans le *rapport sur la formation du formulaire d'estimation des biens droits et charges dans les trois justices de Wormeldange*[472] qui explique la taxation des terres sartables « au repos de 30 ans et cultivées la 31^{e} de durs grains et la 32^{e} en avoine », aucun propriétaire ne semblait en posséder. Cette mention fait surgir l'idée que les cultures sur les éventuelles terres sartables avaient déjà été intensifiées[473].

La viticulture semble avoir constitué une activité d'importance majeure qui ne fournissait pas uniquement le marché local, fait confirmé par les mémoires accompagnant la Carte de Ferraris. Une grande partie des versants, caractérisés par des sols bien drainés et une situation à l'abri des vents dominants, étaient alors mis en valeur par les vignobles. Cependant, l'extension des vignobles se limitait aux versants orientés vers l'est et le sud. Cette constatation est confirmée par la comparaison avec les espaces viticoles des villages voisins situés sur l'actuel territoire allemand ; dans le village de Wincheringen[474] par exemple, situé sur la même latitude que Wormeldange mais sur la rive droite de la Moselle, l'extension des vignobles sur la Carte de Ferraris se limitait aux versants orientés vers le sud de cours d'eau affluents de la Moselle. L'orientation des versants vers l'est ou vers le sud est favorable à la viticulture grâce à son orientation vers le soleil levant, ce qui limite les gelées matinales.

Dans le Cadastre de Marie-Thérèse, nous apprenons que les « vignes sont estimées suivant le prix de location a un produit net annuel de trois aimes[475] par journal, l'aime a 8 florins 8 sols ». Un journal de vignes était alors imposé de 25 florins et 4 sols. Cette précision du Cadastre de Marie-Thérèse nous permet de conclure que la viticulture était principalement pratiquée pour la vinification, ce qui n'empêchait pas la consommation de raisins de table

[471] En effet, la communauté de Wormeldange, composée des villages de Wormeldange et Wormeldange-Haut, est gérée par trois justices : la justice de Linster, la justice de Creutz et la justice d'Eygenschafft de Grevenmacher.
[472] A.N.L., A XIV, Liasse 237.
[473] Si cette hypothèse s'avère juste, cette intensification, relativement précoce, était liée à la croissance démographique causée par la transition démographique qui avait lieu au début du XIXe siècle. Pendant cette phase, la population s'est développée d'environ 530 personnes en 1768 à 1379 en 1843. Le fait que d'importantes parties du territoire étaient couvertes de vignes a probablement imposé une mise en culture régulière plus rapide de l'ensemble des terres de culture que dans les autres finages analysés.
[474] Lors du congrès de Vienne en 1815, certains territoires du Duché de Luxembourg étaient cédés à la Prusse. Le ban de Wincheringen en faisait partie.
[475] A.N.L., A XIV, Liasse 237. L'aime (*Öhm* en allem.) de Luxembourg équivaut à 158 litres (Jean Nicolay, 1938, *Bauern und Landwirtschaft in der Geschichte des Luxemburger Landes*, p. 60).

locaux. Ainsi, parallèlement au système de production agricole basé sur l'assolement triennal, la viniculture, qui faisait un objet de commerce régional, marquait le paysage[476].

Nous disposons également de la fiche individuelle de la ferme isolée de Kapenaker[477]. Cette ferme isolée, également appelée Schrödershoff, appartenait à l'abbaye d'Echternach. Outre un jardin d'un quart de journal (9 a) et 11 journaux (4 ha) de mauvaises prairies, elle englobait 57 jours (20,3 ha) de terres labourables qui, fumées, supportaient une culture de froment et une d'avoine ; le cycle étant fermé par une année de repos. Les 24 jours (8,5 ha) de terres sartables reposaient pendant 50 ans pour produire une récolte de seigle et une d'avoine. Les terres de la ferme comprenaient également 4 journaux (1,4 ha) de terres incultes.

De par son site isolé en limite de finage au-delà des espaces forestiers, il est fort probable que cette ferme, gérée par un exploitant[478], concentrait la totalité de ses terres autour d'elle. Cette particularité expliquerait également la création d'une section communale individuelle pour la ferme. La mise en valeur fonctionnait alors selon un système d'assolement individuel ; tandis que les terres labourables étaient subdivisées en trois saisons, l'espace de terres sartables était probablement subdivisé en 51 zones (d'environ 16,7 a) mises en valeur l'une après l'autre[479]. Ce système permettait d'assurer l'exploitation annuelle de ces terres de culture temporaire. En outre, la fiche de déclaration individuelle souligne que l'exploitant disposait du droit de pâturage ainsi que des autres droits communs avec la communauté de Wormeldange, qui, en contrepartie, disposait probablement du même droit sur les terres de la ferme isolée.

Le système agraire de Wormeldange présentait donc de nombreuses particularités. Outre le fait de former une communauté répartie sur deux villages et la mise en œuvre d'un système d'*openfield* à rotation triennale assolée qui comprenait également un *outfield*, la vigne jouait un rôle prédominant dans l'économie locale. Le fonctionnement de ce système semblait se concentrer sur les espaces les plus proches du versant, les actuelles sections de Wormeldange et de Dreiborn, car – tout comme les autres fermes isolées analysées au cours de ce travail de

[476] Cependant, l'extension des vignes à l'époque n'est pas comparable à celle d'aujourd'hui. Actuellement, les vignes dominent les paysages mosellans au contraire de l'époque analysée où elles marquaient le paysage sans pour autant dominer le géosystème paysager agraire.
[477] A.N.L., A XIV, Liasse 237-28.
[478] Malheureusement nous ne disposons d'aucune information sur le système de cette exploitation indirecte, par fermage ou métayage. Néanmoins, la majorité de ces fermes était gérée par un métayer qui prend à bail le droit de travailler une terre contre une redevance en nature.
[479] Nous avons supposé une subdivision en 52 petites zones de cultures supportant deux cultures successives, permettant aux champs restants de reposer pendant 50 ans. En raison de la petitesse de ces zones de cultures, il aurait été envisageable que l'exploitant ne les cultive qu'une année sur deux (les terres sartables auraient alors été subdivisées en 26 zones de culture d'environ 32,7 a), voire moins, afin de disposer de surfaces de cultures plus importantes justifiant le travail de la charrue. Le Cadastre de Marie-Thérèse ne fournit aucune information supplémentaire permettant d'élucider ce problème. Toutefois, il est intéressant de mentionner que ces terres ne devaient pas avoir une valeur importante dans le système agraire de la ferme, car une jachère aussi longue pour produire deux cultures n'a jusqu'à présent uniquement été rencontré dans les contrées ardennaises aux sols maigres, tels que l'Oesling du nord. Cependant, à Wormeldange la qualité pédologique est bien supérieure.

recherche – la ferme isolée Kapenaker concentrait ses terres dans l'extrémité occidentale du finage. D'une topographie similaire à un versant de vallée classique, les prairies de fond de vallée faisaient cependant totalement défaut en raison de la plaine entièrement occupée par le cours d'eau. Le versant raide était en grande partie couvert de vignes et les terres labourables parsemées d'arbres isolés occupaient les hautes terres, où l'on rencontrait également l'essentiel des prairies. Tout en possédant individuellement des terres de culture communes, les deux villages formaient ensemble une même communauté qui avait des droits usufruitiers dans les forêts communales. Nous avons déjà rencontré cette situation dans le cadre de la communauté d'Oberanven, Hostert et Rameldange.

Même si l'analyse du premier plan cadastral napoléonien ne permettra d'élucider d'autres fonctionnements du système agraire traditionnel, elle permettra d'en approfondir la compréhension.

c) L'extension de la vigne dans la première moitié du XIXe siècle

L'analyse du plan cadastral portera uniquement sur la partie principale du finage traditionnel, à savoir la section C de Wormeldange de 1830 qui concentrait l'ensemble du vignoble et une grande partie des terres labourables de cette communauté. L'étude de la ferme isolée de Kapenaker entourée des 85 ha de forêts communales (voir fig. 50) et de la section centrale de Dreiborn, ayant toutes les deux appartenues à la communauté de Wormeldange, ont été exclues de l'analyse du plan cadastral. Cette excroissance du territoire communal étant plutôt exceptionnelle pour une commune mosellane, leur analyse n'est pas prioritaire dans le cadre de ce travail de recherche. En effet, les particularités du système agraire d'*openfield* de Wormeldange se concentraient dans la section communale en bordure de la Moselle.

Cependant, en ce qui concerne ce plan cadastral, il est nécessaire de donner quelques précisions. Dans certains cas, la constitution luxembourgeoise permet la modification de limites de sections ou de communes. Pour des raisons qui nous sont inconnues, ceci a été le cas pour la section C dite de Wormeldange, à laquelle avait été attribuée une partie de la section D, dite d'Ehnen[480].

Entre 1777 et 1842, les changements paysagers étaient minimes (comparer les fig. 50 et 51), ce qui nous prouve la persistance du système d'agriculture traditionnelle. Chaque type de terre a pu être défini par des caractéristiques qui lui étaient propres.

Les jardins, généralement situés à proximité des habitations, étaient habituellement constitués d'infimes parcelles rectangulaires. La toponymie des espaces jardinés est évocatrice : les lieux-dits se terminent fréquemment par le suffixe « *–garten* », signifiant « jardin » en

[480] Nous mentionnons ce détail pour expliquer les changements de la limite de section de Wormeldange à son extrémité sud-ouest, visible en comparant le plan cadastral de 1842 et les limites de section actuelles.

allemand. La première partie du mot des différentes appellations est souvent composée du nom d'une personne (*Pützgarten, Im Weissgarten, In den Rückelsgärten*), d'une caractéristique descriptive ou de localisation (*In den untersten Gärten*, « Dans les jardins inférieurs », *In den obersten Gärten*, « Dans les jardins supérieurs »). Les jardins étaient généralement délimités par des haies. Il en était de même pour les jardins isolés sur les hautes terres qui, enregistrés dans la toponymie (*In den Höhlengärten*), peuvent être considérés comme relativement anciens. Une deuxième zone aux caractéristiques identiques – parcelles rectangulaires de tailles réduites et partiellement entourées de haies – appelée *In dem Thiergarten*[481] a cependant été transformée en terres labourables.

Les vignobles, exclusivement situés sur les terres en pente, étaient composés de parcelles longues et étroites orientées dans le sens de la pente. La toponymie est très évocatrice : les noms se référant aux vignobles pullulent. Dominent les appellations comprenant le suffixe -w*ingert*, signifiant « vignoble » en allemand (combinés à des noms de famille : *Am Peteschwingert, Gaaschwingert* ; ou tout simplement descriptifs : *In dem Langenwingert* « Dans la longue vigne »*, In den Neuenwingerten* « Dans les nouvelles vignes »).

Il est intéressant de remarquer une répartition des toponymes en relation avec les vignobles et leur extension spatiale en 1830. En effet, les extrémités nord et sud des vignobles de la section communale actuelle sont caractérisées par des toponymes sans rapport avec la viticulture (au nord : *Im Nusbaum* (« Au noisetier »), *Im Elterberg* (« Dans la montagne d'Elter »), *In Niedert* (« Dans le bas-fond »), *Im Geisdriesch* (« Dans la friche des chèvres »), etc. ; au sud : *Ober der Wies* (« Au-dessus du pré »)*, Im Hemelsberg* (« Sur la montagne Hemel »)), ce qui nous permet de conclure que l'importance de l'extension des vignobles en 1830 était relativement récente[482].

Les vignobles étaient traversés par plusieurs chemins parallèles aux courbes de niveau permettant leur exploitation. En outre, dans la zone viticole au nord du village, nous constatons la présence de nombreux canaux d'évacuation des eaux de surface. Ceux-ci, entièrement artificiels, limitaient l'érosion superficielle des pentes.

[481] Il est difficile de déterminer l'origine toponymique de ces jardins situés en bordure d'espaces en herbe : le préfixe *Thier* peut être dérivé du mot *Tier*, animal. Cette zone aurait pu constituer un enclos à bétail, ce qui justifierait la division de la zone en trois blocs (moutons, vaches, porcs). Cependant, *Thier* peut aussi être un nom de famille.

[482] A moins que les toponymes ne soient très anciens. Néanmoins, la comparaison avec la Carte de Ferraris en montre le développement récent.

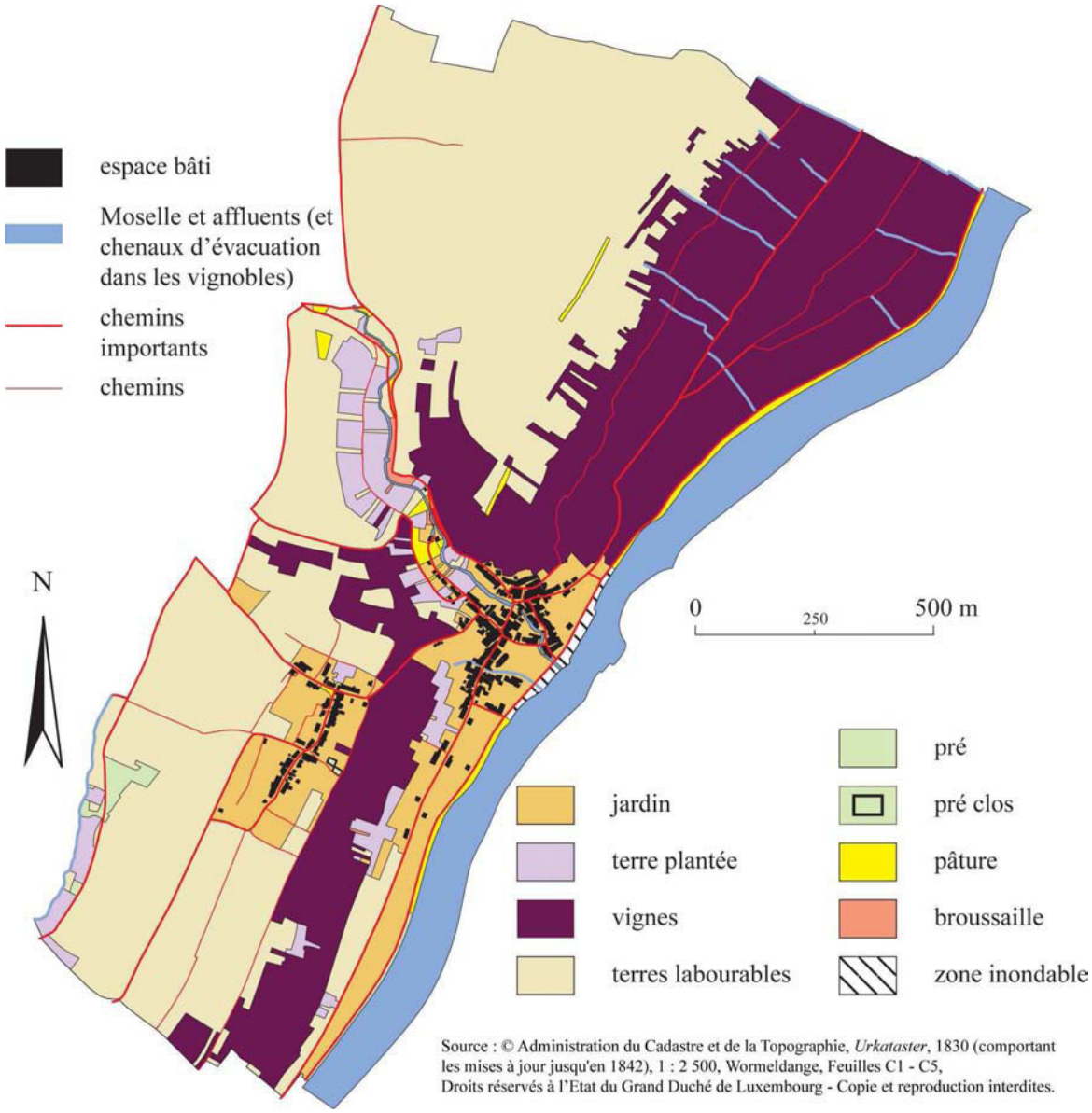
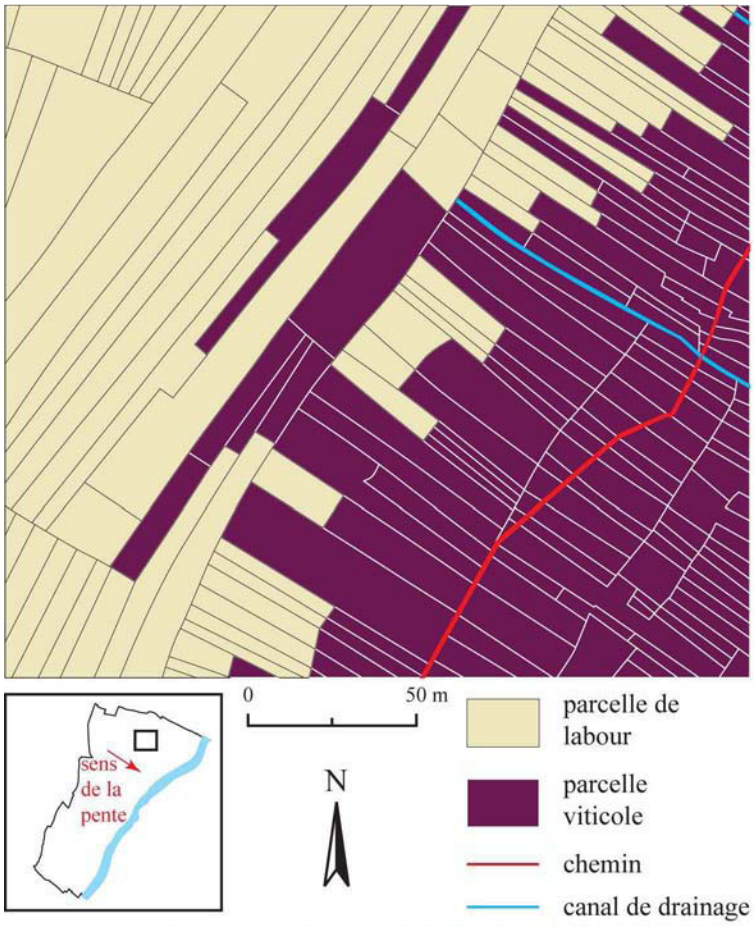


Fig. 51 : <u>La répartition des cultures à Wormeldange en 1842.</u> Dans la section communale de Wormeldange, la répartition des cultures n'avait guère changé depuis 1777 (date de confection de la Carte de Ferraris). Hormis l'extension des vignobles vers le nord de la section, mais aussi légèrement vers l'ouest, aux dépens des terres labourables, la situation était quasi identique. Les terres sartables communautaires dont la répartition avait été omise sur la Carte de Ferraris, mais l'existence prouvée par le Cadastre de Marie-Thérèse, avaient définitivement disparu en 1842 ; en tout cas dans l'espace représenté ci-contre. En analysant le parcellaire, nous nous rendons compte que celui des vignobles était composé de petites parcelles, étroites et allongées dans les sens de la pente. Dans la grande zone à vignobles au nord du village les champs de vignes sont entrecoupés de canaux d'écoulement permettant l'évacuation des eaux de surface. Celui des terres labourables était au contraire constitué de parcelles plus grandes, allongées elles aussi, le plus souvent perpendiculairement à la pente. Regroupées en quartiers, elles traduisaient toutes les caractéristiques d'un parcellaire d'*openfield*. Cependant, contrairement à ces deux types de parcellaire bien individualisés, la limite entre les terres à vignobles et les terres labourables est floue. En effet, sur les zones de contact de ces espaces, il n'est pas rare de voir des terres au parcellaire de vignobles répertoriées comme labourables dans les registres du cadastre. L'inverse était également fréquent. Ainsi, nous pouvons supposer que l'extension des vignobles variait selon la demande économique. Le parcellaire des jardins était marqué par des parcelles de tailles infimes, souvent rectangulaires. Les parcelles répertoriées sous le terme « terres plantées » dans le cadastre étaient en réalité des terres labourables parsemées de quelques arbres fruitiers. Ces terres de culture semblaient disputer les terres en pente aux vignes. Les portions du territoire non cultivées (terres incultes, broussailles et zone de débordement de la Moselle), étaient infimes et se concentraient en bordure des cours d'eau.



Source : © Administration du Cadastre et de la Topographie, *Urkataster*, 1830 (comportant les mises à jour jusqu'en 1842), 1 : 2 500, Wormeldange, Feuilles C1 - C5, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg - Copie et reproduction interdites.

Fig. 52 : <u>La différence d'orientation des parcelles viticoles et labourables.</u> Sur cet extrait du plan cadastral, cadré sur la limite supérieure du versant, nous reconnaissons aisément la différence entre le parcellaire labourable et viticole. Tandis que les parcelles de labour s'orientaient parallèlement aux courbes de niveau, les champs de vignes, inférieurs en surface, s'orientaient dans le sens de la pente. Les terres viticoles étaient structurées par des chemins d'exploitation parallèles aux courbes de niveau et des canaux d'évacuation permettant de concentrer les eaux de ruissellement sur la pente. La limite entre ces deux types de parcellaire était très claire, néanmoins la répartition des cultures n'obéissait que grossièrement à ce schéma. En effet, de nombreuses parcelles de taille réduite et allongées dans les sens de la pente étaient labourées. D'autres orientées perpendiculairement à la pente étaient cultivées de vignes. Cette particularité traduit les fluctuations au niveau de l'extension des vignes, probablement liées à une variation de la demande.

Les terres labourables étaient caractérisées par un parcellaire typique du système d'*openfield* : les parcelles étroites et allongées, aux dimensions supérieures à celles des vignes, étaient regroupées en quartiers de parcelles, le plus souvent orientées perpendiculairement à la pente dominante. Malheureusement, il nous est difficile d'émettre une hypothèse sur la division du finage en soles car nous avons limité l'analyse à la partie de la section de Wormeldange comprenant le versant mosellan. La toponymie, principalement influencée par le relief (*Auf Scheid*, sur la ligne de partage des eaux, le suffixe *-berg*, montagne est récurrent, etc.), ne nous aide guère. En outre, nous rencontrons plusieurs fois le terme de *–gewann* en suffixe (*In der Winkelsgewann* et *In der Pützgewann*, et même *In der Gewann*). Celui-ci indique les quartiers de parcelles, mais leur répartition ne permet pas d'en déduire une hypothèse[483] sur la localisation des différentes saisons. De plus, l'assolement triennal pouvait également fonctionner sur des soles morcelées.

[483] Il est impossible de connaître l'origine exacte de ces toponymes, *Pütz* et *Winkel* pouvant découler de « puits » et « angle », mais les deux mots sont également des noms de famille existants encore aujourd'hui. Le toponyme *In der Gewann* revient deux fois dans l'espace de jardins en bordure de la Moselle, au sud du village.

Les terres répertoriées « terre plantée » étaient, selon le Recueil méthodique, des terres à cultures parsemées d'arbres ; il s'agissait de vergers traditionnels, composés d'arbres fruitiers variés, plantés de façon lâche et irrégulière[484]. Les terres sous-jacentes étaient régulièrement mises en culture. Caractérisées par un parcellaire à mi-chemin entre les jardins et les vignobles, elles se situaient à proximité des jardins, mais surtout sur les terres en pente de l'*Aalbaach*.

L'extension spatiale des autres types de terre, tels que les prés ou pâtures, était marginale. Les terres incultes, appelées « vaines et vagues » dans le cadastre, tout comme les terres à broussaille se concentraient dans les bas-fonds de la vallée de l'*Aalbaach*.

Le système agraire traditionnel, instauré de façon à combiner l'économie agro-sylvo-pastorale à la viticulture, continuait donc à organiser le paysage local. Tandis que le versant gauche de la Moselle était entièrement occupé de vignobles, les hautes terres étaient dominées par les terres labourables. En bordure du massif forestier à l'ouest se situaient probablement les terres sartables communautaires, qui avaient entièrement disparu durant la première moitié du XIXe siècle en raison de l'intensification des cultures, liées à la croissance démographique.

d) L'empreinte de la viniculture dans le village de Wormeldange

A l'instar de l'ensemble des villages vinicoles en bordure de la Moselle, le site de Wormeldange est fortement marqué par la topographie locale. Le versant de la Moselle, relativement raide et quasi entièrement couvert de vignes, ne réserve que très peu d'espace aux villages, généralement installés au pied du versant, en bordure immédiate du cours d'eau. Le choix des sites était évidemment influencé par la topographie locale ; ainsi, les villages se situent tous à un endroit où le fond de vallée s'élargit et la pente s'adoucit légèrement par l'affluence d'un cours d'eau secondaire à la Moselle (hormis Schwebsange).

Le vieux centre de Wormeldange est situé au pied et partiellement sur le versant raide de la Moselle, à la confluence de l'*Aalbaach* (« *Rivière à anguille* » ou « *Vieille rivièr*e »). Les extensions de ce village groupé suivent les fonds de vallée de la Moselle (vers le nord et le sud)

[484] *Recueil méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France*, 1811, Paris, Approuvé par le ministre des finances. La dernière page du Recueil méthodique consultable à l'Administration du Cadastre à Luxembourg contient quelques traductions en allemand de termes français spécifiques au cadastre annotées au crayon sur la dernière page du document. Le traducteur, qui devait à l'époque travailler sur ces plans, a traduit « terre plantée » par *Baumacker*, ce qui signifie terre labourable (*acker*) plantée d'arbres (*baum*). Ce terme était utilisé pour qualifier les champs d'arbres fruitiers variés de haute tige permettant ainsi la mise en culture (céréales, pommes de terre, etc.) de la terre sous-jacente. Ces terres, ultérieurement mises en herbe, sont à l'origine des actuelles *Streuobstwiesen*. Leur aspect s'oppose à celui des vergers, caractérisés par une régularité de plantation d'arbres fruitiers (souvent en lignes) de basse tige (Informations tirées du Site Internet du *Naturschutzbund Deutschland* (importante ONG allemande ayant pour objectif la protection de l'environnement), *www.nabu.de/nh/300/journal300.htm*). Ils sont à l'origine des actuels paysages parsemés d'arbres fruitiers à haute tige dispersés.

et de l'*Aalbach* (vers l'ouest, voir fig. 50). Les fermes du village de Wormeldange, très groupées, appartiennent à la famille des maisons-bloc en longueur comme l'ensemble des fermes du Gutland. Cependant, la place disponible, mais surtout le système agraire traditionnel qui mettait davantage l'accent sur la viniculture, ne nécessitait pas le développement de fermes aussi grandes que dans les autres régions du Gutland, entièrement basées sur la culture céréalière et l'élevage[485]. Par conséquent, les fermes viticoles comprenaient de moins grandes granges et étables, disposées sous le même toit que la partie logis. Le rez-de-chaussée abritait également le chai (*Wäinkellerei** en luxbg.), avec pressoir et cuve, tandis que la cave à vin (*Wäinkeller** en luxbg.) servait d'espace de stockage pour le vin en tonneaux. Cette dernière est souvent accessible de l'extérieur, par une porte cintrée.



Cliché 44 : <u>Une ferme de vigneron mosellan</u>. (juillet 2007). Cette ferme, caractéristique du Gutland, est adaptée au système d'agriculture traditionnelle de la Moselle. Comme les fermes de style dit Marie-Thérèse, caractéristiques du Gutland, elle juxtapose un corps de logis plus élevé que la partie réservée à l'exploitation agricole (comprenant la grange et l'étable). Néanmoins, l'importance de la viticulture dans le système agraire traditionnel se matérialise dans le bâti. L'importance de production de vin a comme conséquence une réduction de l'espace nécessaire au stockage des récoltes céréalières et à l'élevage, mais également la présence de caves suffisamment spacieuses pour permette le stockage du vin en maturation.



Cliché 45 : <u>L'influence lorraine dans les villages mosellans du Luxembourg</u> (juillet 2007). Trois caractéristiques des fermes dans cette rue de Wormeldange-Haut montrent l'influence lorraine : la juxtaposition de fermes accolées au mur pignon, l'importance de l'espace de stockage devant les bâtiments (la cour, dite « usoir » en lorraine) et la forme de la ferme en maison-bloc rassemblant tous les éléments sous un même toit. L'organisation en travées, caractéristique de la ferme lorraine, marquait également la ferme luxembourgeoise. Ainsi, les deux fermes visibles sur le cliché se divisent en les parties d'habitation et d'exploitation, séparées par un couloir au niveau de la porte d'entrée.

[485] En 1768, le troupeau communal des 102 membres de la communauté comptait 430 bêtes, ce qui représente le plus petit troupeau rencontré au cours de nos recherches jusqu'à présent. En moyenne, chaque famille ne possédait qu'environ quatre bêtes, ce qui, pour l'époque, était très peu.

L'observateur averti remarque l'influence lorraine dans le style de construction des fermes, tel le village de Wormeldange-Haut, organisé en village-rue où les maisons accolées sont disposées de façon à ce que le mur gouttereau donne sur la rue. L'organisation des jardins en bandes allongées derrière les fermes souligne cette impression. Cependant, les bâtiments étaient moins profonds qu'en Lorraine, ce qui avait évidemment une influence sur l'inclinaison des toits. Contrairement aux autres régions du Gutland, les vieilles fermes mosellanes rassemblaient souvent les parties logis et d'exploitation sous une même ligne de faîte.

Le système d'*openfield* associé à la viticulture dans la vallée de la Moselle a donc créé un paysage tout à fait particulier, unique au Luxembourg, qui se manifeste jusque dans les villages.



Cliché 46 : <u>Le paysage de la vallée de la Moselle à Wormeldange</u> (mai 2010, vue vers le nord-ouest). La localité de Wormeldange, tout comme la communauté traditionnelle, est divisée en deux parties, Wormeldange-Haut et Wormeldange-Bas. Tandis que traditionnellement les vignes n'occupaient qu'une partie du versant, aujourd'hui, l'ensemble du versant – y compris la partie supérieure – est couvert de vignobles remembrés. L'arrière-pays est réservé aux terres de culture céréalières et de colza ; l'intérêt d'y cultiver des vignes y est moindre en raison de l'exposition moins favorable, au contraire des pentes orientées vers l'est ou le sud-est. Les terres de culture sont parsemées d'arbres dispersés, héritage du système agraire traditionnel qui a cependant été partiellement effacé par la mécanisation de l'agriculture. Les haies, inadmissibles dans le système agraire traditionnel, sont apparues plus tardivement. Par manque de place, le développement résidentiel et économique (zone d'activités) de la localité s'est surtout réalisé au niveau de Wormeldange-Haut, mais également le long de la Moselle.

Le paysage du finage de Wormeldange était donc organisé par un système agraire d'o*penfield* combiné à la viticulture. Tandis que les jardins se situaient le plus souvent à proximité de la localité, les vergers occupaient majoritairement les versants moins favorables à la viticulture. Pourtant, la place des vignes dans l'économie locale – pas encore aussi dominante qu'aujourd'hui – avait comme effet que les vergers pouvaient également se situer sur les versants présentant un exposition favorable au soleil. Les hautes terres planes ne sont quant à elles que partiellement forestières et herbeuses, la majeure partie est mise en valeur par les cultures céréalières, autrefois parsemées d'arbres fruitiers isolés, les ancêtres des actuelles *Streuobstwiesen**. Située à l'extrémité ouest du finage, la ferme isolée de Kapenaker, établie au centre d'une clairière forestière, fonctionnait de façon quasi-autarcique comme un géosystème emboîté dans le grand système du finage.

La communauté traditionnelle de Wormeldange était particulière car répartie sur deux villages et une ferme isolée possédant chacun ses propres terres de culture céréalière communes ; par contre, la forêt s'exploitait en collectivité. Le système d'*openfield* à assolement triennal communautaire libérait également les pâturages nécessaires au bétail. L'importance de la viticulture dans l'économie locale se traduisait également dans l'organisation des fermes qui étaient d'abord viticoles ; les dimensions des autres composantes de la ferme, la grange et les étables étaient inférieures par rapport aux fermes du style dit de Marie-Thérèse qui dominent dans les villages luxembourgeois.

Au début du XIXe siècle, le système agraire était adapté aux densités démographiques supérieures et les terres de culture temporaire disparurent. C'est également à cette époque que la viticulture commençait à s'étendre sans pour autant embrasser les mêmes étendues qu'aujourd'hui.

L'analyse des dix communes exemplaires a démontré que les divers systèmes agraires mis en oeuvre ont généré des paysages très variés. En fin de compte, deux principaux systèmes semblent être à l'origine de l'ensemble de ces paysages : le système d'*openfield* et le système d'*infield-outfield*. Les communautés locales ont su adapter un de ces systèmes au substrat topographique local en fonction de leurs besoins, combinaison qui multiplie les paysages et contribue à créer un paysage local. Ces systèmes présentent tous des caractéristiques particulières. Néanmoins, les recherches ont permis de déceler un troisième système : le système d'*openfield* combiné à la viticulture[486].

[486] Nous savons qu'autrefois, la viticulture était plus répandue. Malgré l'absence d'indications dans le Cadastre de Marie-Thérèse, nous pouvons supposer qu'elle était également pratiquée dans les systèmes d'*openfield* de plateau. L'omission de leur représentation sur la Carte de Ferraris montre cependant que cette pratique ne marquait quasiment pas le paysage et qu'elle a dû être pratiquée dans les jardins à proximité des habitations.

Incitées à l'intensification des cultures par la croissance de la population (liée à la transition démographique), les communautés ont adapté leurs systèmes agraires aux nouvelles exigences démographiques, sans pour autant changer le système en soi. Comme l'ont montré nos recherches, les faibles changements paysagers qui en résultaient se manifestèrent vers la fin de l'Ancien Régime.

Deux types de changements se sont manifestés : la mise en valeur permanente des terres sartables et le partage des terres communautaires ; les deux évolutions étant soutenues par les politiques physiocratiques. Entre 1768 et 1842, toutes les communautés analysées du Gutland avaient mis en valeur de façon permanente l'ensemble des terres labourables de leurs finages. Hormis les forêts, les terres communautaires qui avaient subsisté jusqu'alors ont été partagées ou vendues. Le changement paysager était donc marqué par l'adaptation du système d'*openfield* à rotation triennale sur l'ensemble de leurs terres labourables.

Dans l'Oesling, la situation était sensiblement différente ; les terres communautaires avaient déjà été privatisées au cours de l'Ancien Régime. Concernant l'intensification des cultures, nos analyses ont permis de mettre en avant deux phénomènes parallèles. Les terres de l'*infield* s'étaient étendues aux dépens des terres de l'*outfield* et, simultanément, les rotations sur les terres de labour avaient été raccourcies. L'*outfield* était donc voué à la disparition. Une certaine rationalisation était également perceptible : tandis que les terres planes étaient défrichées en fonction de la pression démographique, de plus en plus de versants étaient entièrement forestiers.

Les paysages semblent traduire une certaine prise d'importance de l'agriculture par rapport à l'élevage ; on remarque effectivement que les vastes étendues de landes et de terres en jachère indispensables pour la vaine pâture étaient grignotées par l'intensification culturale. Ce phénomène était soutenu par la lente disparition de la jachère morte, remplacée par des cultures de plantes sarclées (pommes de terre, raves, navets, etc.) et de fourrages (trèfle, luzerne, betteraves, sainfoin, etc.) ; ces dernières ayant l'avantage de subvenir aux besoins du bétail dorénavant plus souvent en stabulation. L'importance de l'élevage n'a donc pas diminué mais cette activité est désormais davantage cachée à la vue.

Après avoir expliqué les différents types de systèmes, nous montrerons, grâce à leur répartition spatiale, leur impact sur l'ensemble des paysages actuels du territoire luxembourgeois.

D) LES DIFFERENTS TYPES DE GEOSYSTEMES PAYSAGERS TRADITIONNELS

Au cours de ce chapitre, nous avons pu différencier l'existence de deux grands systèmes agraires qui ont généré des paysages particuliers. Il s'agit des systèmes d'*infield-outfield* et d'*openfield*. Cependant, l'impact paysager est davantage varié en raison de l'adaptation du système au substrat local. Régionalement, ils ont pu être combiné à l'exploitation sylvicole (l'exploitation de taillis de chênes dans le cadre d'un système d'*infield-outfield* dans l'Oesling du sud) ou viticole (l'*openfield* combiné à la viniculture dans la vallée de la Moselle) du terroir. Les caractéristiques majeures de cette organisation de l'espace peuvent encore être observées aujourd'hui.

Afin de déceler l'empreinte des systèmes d'agriculture traditionnelle dans les paysages luxembourgeois actuels, nous élaborerons plusieurs croquis schématiques soulignant les caractéristiques paysagères typiques créées par type de géosystème. Ces représentations de géosystèmes paysagers permettront finalement de mettre en évidence l'influence des systèmes agraires traditionnels sur les structures paysagères actuelles.

1) Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling

Dans l'Oesling, le système d'*infield-outfield* organisait jadis les paysages. Ce système opposait deux types de terroirs qui fonctionnaient en complémentarité, l'*infield*, les terres soignées à proximité du village, et l'*outfield*, tout autre type de terre temporairement mis en valeur, généralement situé au-delà de l'*infield*.

Néanmoins, les économies locales ont créé deux variantes paysagères. L'économie agro-pastorale du nord a causé une importante réduction des espaces réservés à la forêt, au contraire de l'Oesling du sud, où l'économie agro-sylvo-pastorale réservait une place importante aux ressources forestières.

a) Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling du sud

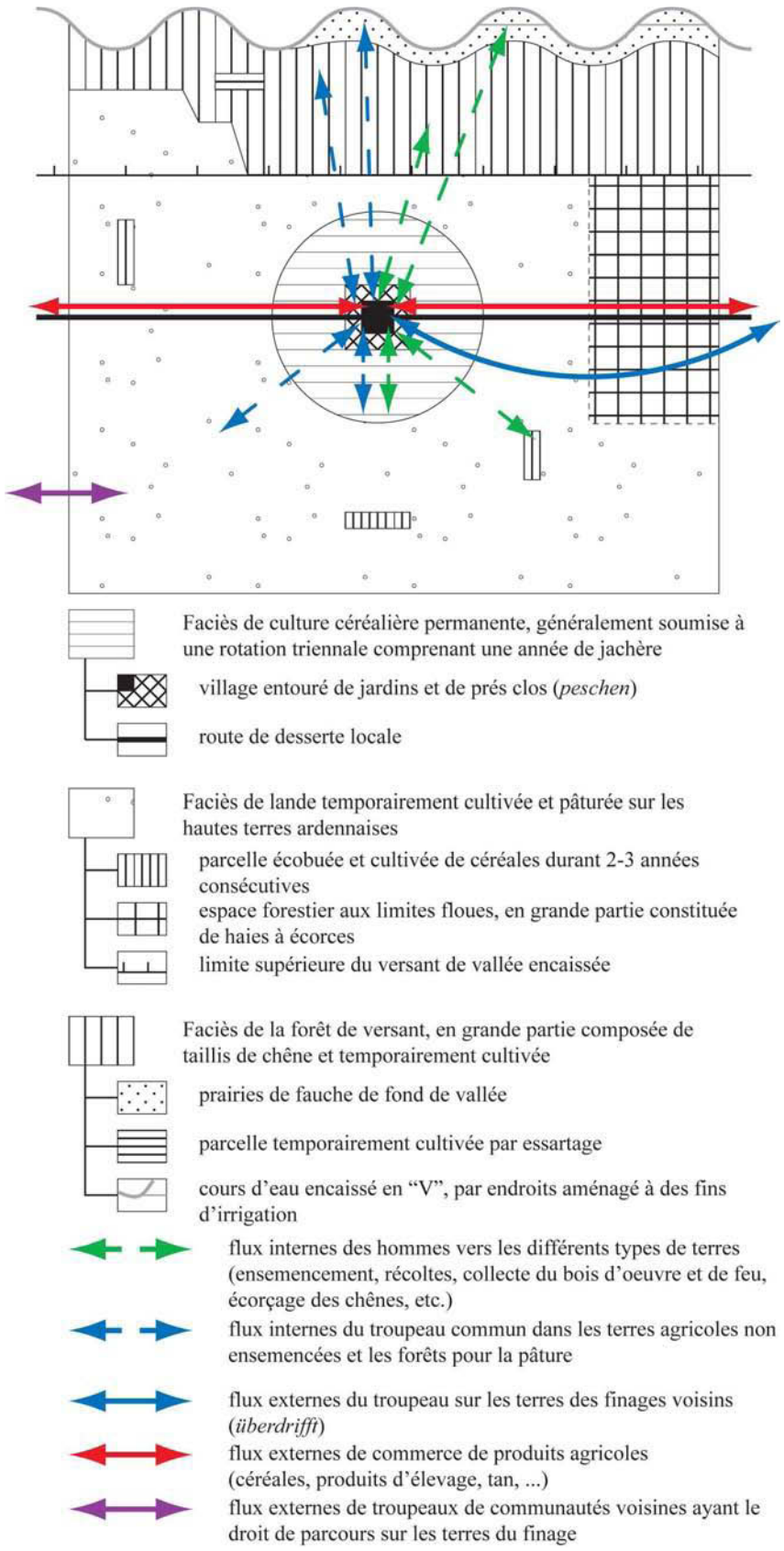


Fig. 53 : Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling du sud. L'économie agro-sylvo-pastorale associait trois composantes essentielles dont l'organisation et la localisation étaient déterminées par le système agraire d'*infield-outfield* mis en œuvre par la communauté villageoise sur leur territoire ; le système ayant été adapté au substrat topographique local. Le géosystème qui en résultait associait trois grands faciès paysagers : les terres de labour permanent, les terres de parcours temporairement cultivées et les forêts. Le centre décisionnel du système était la communauté résidante dans le village qui mettait en valeur leur territoire, le finage était entièrement privatisé à la fin du XVIIIe siècle. A proximité immédiate du village se situaient évidemment les terres les mieux soignées, les terres fumées et labourées en permanence, l'*infield*. Au-delà s'étendaient l'*outfield*, non fumé, qui se composait des terres de parcours, des landes et des bois ; l'ensemble étant cultivé de façon très extensive par essartage. La forêt nourricière, productrice de bois et surtout d'écorces pour l'industrie de la tannerie, occupait les espaces les plus éloignés du village. Les *peschen* à proximité des villages et les prairies de fond de vallée souvent irriguées produisaient le foin nécessaire au vaste troupeau en stabulation hivernale. Des liens fonctionnels entre ces composantes en organisaient le fonctionnement. Ainsi, le troupeau guidé par le berger communal pâturait l'ensemble des terres hors culture à l'exception des jardins et des *peschen* privés. Ce système quasi-autarcique entretenait des liens d'échange et de commerce avec les communautés voisines. Sous l'influence d'une pression démographique accrue, une certaine rationalisation de l'organisation paysagère a eu lieu dans le sens où parallèlement à l'intensification culturale, les forêts étaient transposées dans les espaces les moins propices à la culture.

Le fonctionnement de l'économie agro-sylvo-pastorale dans l'Oesling du sud était géré par le système d'agriculture ancienne d'*infield-outfield* mis en œuvre sur leur territoire par la communauté villageoise (voir fig. 53[487]). Afin de permettre le fonctionnement de ce type d'économie, le système agraire organisait la mise en valeur des trois composantes essentielles, les terres de labour permanent – l'*infield* –, les terres de parcours et de culture temporaire, ainsi que la forêt ; les deux derniers constituant l'*outfield*. De par son fonctionnement, tout en tenant compte de son environnement physique, le système agraire déterminait la localisation de ces trois éléments. Ainsi, la proximité des différents types de terre par rapport au village était, avec une certaine influence de la topographie, corrélée avec le soin apporté. Ces trois composantes formaient également les trois faciès paysagers dominants des finages de l'Oesling du sud.

Le géosystème paysager de l'Oesling du sud, qui s'étendait sur l'ensemble des terres sur lesquelles la communauté exerçait ses droits, était dirigé à partir de son centre décisionnel, le village. Le village, situé dans la vallée ou alors sur les hautes terres, était entouré de ses jardins et des *peschen*, terres d'utilisation quotidienne pour la production de légumes et de foin pour le bétail en stabulation. La répartition des différents types de terres à l'intérieur du finage ne variait guère. Le plus souvent, le finage était partiellement délimité par un cours d'eau, de façon à ce que chaque village dispose de terres hautes comme d'un versant de vallée. Des flux d'hommes et de bétail, internes et externes au système, s'organisaient à partir de ce centre décisionnel. Hormis les biens mis à disposition du berger communal, il n'existait aucune propriété collective dans ce type de géosystème.

La localisation du premier faciès paysager était déterminée par le soin que les paysans y apportaient. Ainsi, les terres de labour permanent se situaient à proximité immédiate du village. Au cas où le site du village était dans une vallée, les terres de culture permanente se situaient partiellement sur les lobes de méandre, mais surtout sur les hautes terres adjacentes. Le labour et la récolte annuels, ainsi que l'apport de fumure naturelle depuis les étables dans le village, impliquaient une localisation proche du village. Les analyses réalisées portent à croire que l'*infield*, le plus souvent soumis à une rotation triennale, n'était pas mis en valeur par un système d'assolement, malgré la pâture des chaumes et des terres en jachère par le troupeau commun. Cependant, en l'absence d'assolement, le travail du berger aurait cependant été largement entravé par des parcelles de culture dispersées. En outre, bon nombre de propriétaires

[487] En ce qui concerne le schéma du système d'*infield-outfield* de l'Oesling du sud, une précision est à faire : en raison de la difficulté de représentation schématique de villages installés dans la vallée encaissée, comme notamment Esch-sur-Sûre, nous avons préféré représenter l'organisation spatiale autour d'un village de terre haute, également type de village dominant dans cette contrée. Dans les vallées, l'organisation des terres autour des villages de vallée est davantage dépendante de l'environnement topographique (créant ainsi des paysages plus hétérogènes) au contraire des villages installés sur les hautes terres. Néanmoins, ceci n'a pas d'influence sur l'organisation générale : l'*infield* se situe toujours à proximité immédiate des villages tandis que l'*outfield*, moins soigné, est localisé à une certaine distance du village.

devaient être privés d'accès à leurs parcelles en raison de la faible densité du réseau de chemins d'exploitation.

Le second faciès était constitué par les landes qui occupaient une grande partie des hautes terres ardennaises. Comme les terres de labour de l'*infield*, les landes étaient mises en culture et pâturées. Le sol étant de faible productivité car l'apport de fumure étant uniquement assuré par le passage du bétail, ces terres étaient mises en valeur de façon très extensive par écobuage. Les longues jachères variaient entre 10 et 30 ans. En l'absence de preuves, nous ne pouvons conclure sur un assolement des cultures – assolement qui aurait cependant largement facilité la vaine pâture – dans cet espace qui dominait les finages de l'Oesling. Si elles existaient, c'est également dans cette zone que se situeraient les terres communes, terres de culture appartenant à l'ensemble de la communauté et constituant, en un certain sens, une réserve pour les phases de croissance démographique. Pourtant, les recherches effectuées ont montré qu'à la fin du XVIIIe siècle, l'ensemble du finage était réparti entre plusieurs grandes propriétés dont les terres se concentraient dans une zone précise du finage, à la manière de biens de voueries qui ont été fragmentés depuis l'introduction du partage égalitaire entre héritiers.

Le troisième faciès paysager était composé des espaces forestiers. Ceux-ci, guère soignés, se situaient dans les espaces les plus éloignés du centre organisateur du système. Lors des phases de forte pression démographique, leurs extensions ont été réduites au profit des terres de culture ; au cours du XIXe siècle, les forêts ont été réduites aux espaces les moins propices à la culture agricole, sur les versants de vallée raides, omniprésents dans l'Oesling du sud. Leur extension était justifiée par leur importance dans l'économie locale ; les forêts de feuillus, nourricières, fournissaient le bois de feu et le bois d'œuvre, étaient temporairement mises en valeur, et pâturées par le bétail. En grande partie composées taillis de chênes à écorce, elles fournissaient également les écorces nécessaires à la production de tan pour l'industrie de tannerie qui s'y était développée[488]. En effet, c'est particulièrement dans la production de tan que résidait l'importance économique et par conséquent géosystémique et paysagère des forêts. La mise en valeur temporaire, similaire à celle des landes et à l'origine de sa régression lors des poussées démographiques, avait comme conséquence que les limites entre ces deux faciès paysagers de l'*outfield* étaient très floues. Les espaces forestiers étaient généralement fort dégradés en raison de la surexploitation.

L'importance de l'élevage – majoritairement ovin – dans cette économie était non seulement visible dans le paysage à travers la pratique de la vaine pâture, mais elle se matérialisait également dans le soin que l'on apportait aux prairies de fond de vallée. Afin d'en accroître la production de foin nécessaire au bétail en stabulation, elles étaient irriguées dès que

[488] Au Luxembourg, l'écorçage des taillis de chênes pour la production de tan se faisait surtout dans le sud-ouest de l'Oesling, où, centré sur la localité de Wiltz, toute une industrie s'était développée. Néanmoins, ce type d'exploitation était également pratiqué dans les autres régions du pays, sans pour autant imprégner autant le paysage.

la topographie le permettait. Ainsi, les prairies des vallées encaissées étaient irriguées par un système de barrage permettant de dériver l'eau dans des canaux d'irrigation qui transportaient le précieux liquide dans les zones voulues. Dans les vallons secondaires, de petits canaux temporaires (des mottes de gazon enlevées et replacées à la fin de la période d'irrigation) connectés au ruisseau sous forme d'arrêtes de poisson promettaient une meilleure croissance du foin.

Le fonctionnement de l'agriculture, mais aussi de la topographie se matérialisait évidemment dans le village. Ainsi, les fermes, dont la taille variait évidemment de la richesse du propriétaire, étaient le plus souvent des fermes en longueur à grange haute, regroupant outre les pièces d'habitation séparées les vastes granges pour le stockage des récoltes céréalières et surtout de foin ainsi que des étables.

De cette façon, le système d'*infield-outfield* garantissait le bon fonctionnement de l'économie agro-sylvo-pastorale et organisait les paysages locaux. Le géosystème paysager était donc également défini par les liens fonctionnels, des flux d'hommes et de bétail entre les différents faciès. Néanmoins, ces flux ne se limitaient pas uniquement à l'intérieur des finages. Quasi-autarciques, les communautés entretenaient également des liens d'échanges et de commerce avec les communautés voisines. Ceci leur permettait de vendre leurs productions agricoles, sylvicoles et d'élevage, et de faire les provisions nécessaires en produits dont ils ne disposaient pas.

b) Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling du nord

Le système agraire mis en œuvre pour assurer le fonctionnement de l'économie agro-pastorale de l'Oesling du nord était similaire au système d'*infield-outfield* du sud. Néanmoins, outre le relief, certaines différences substantielles différenciaient largement l'organisation des paysages.

Comme dans l'Oesling du sud, le village entouré de ses jardins et de ses *peschen* constituait le centre décisionnel du système d'agriculture ancienne des villages de l'Oesling du nord. Il était également entouré de ses terres de labour, un premier faciès paysager, dont la mise en valeur était bien plus extensive que dans l'Oesling du sud. En effet, malgré la fumure, les rotations de culture pratiquées comprenaient de longues jachères pâturées (14-20 ans) de durées variables entre les différents propriétaires, ce qui ne nous a pas permis de conclure à un assolement communautaire forcé. Durant les jachères longues, la communauté laissait l'herbe envahir ces terres.

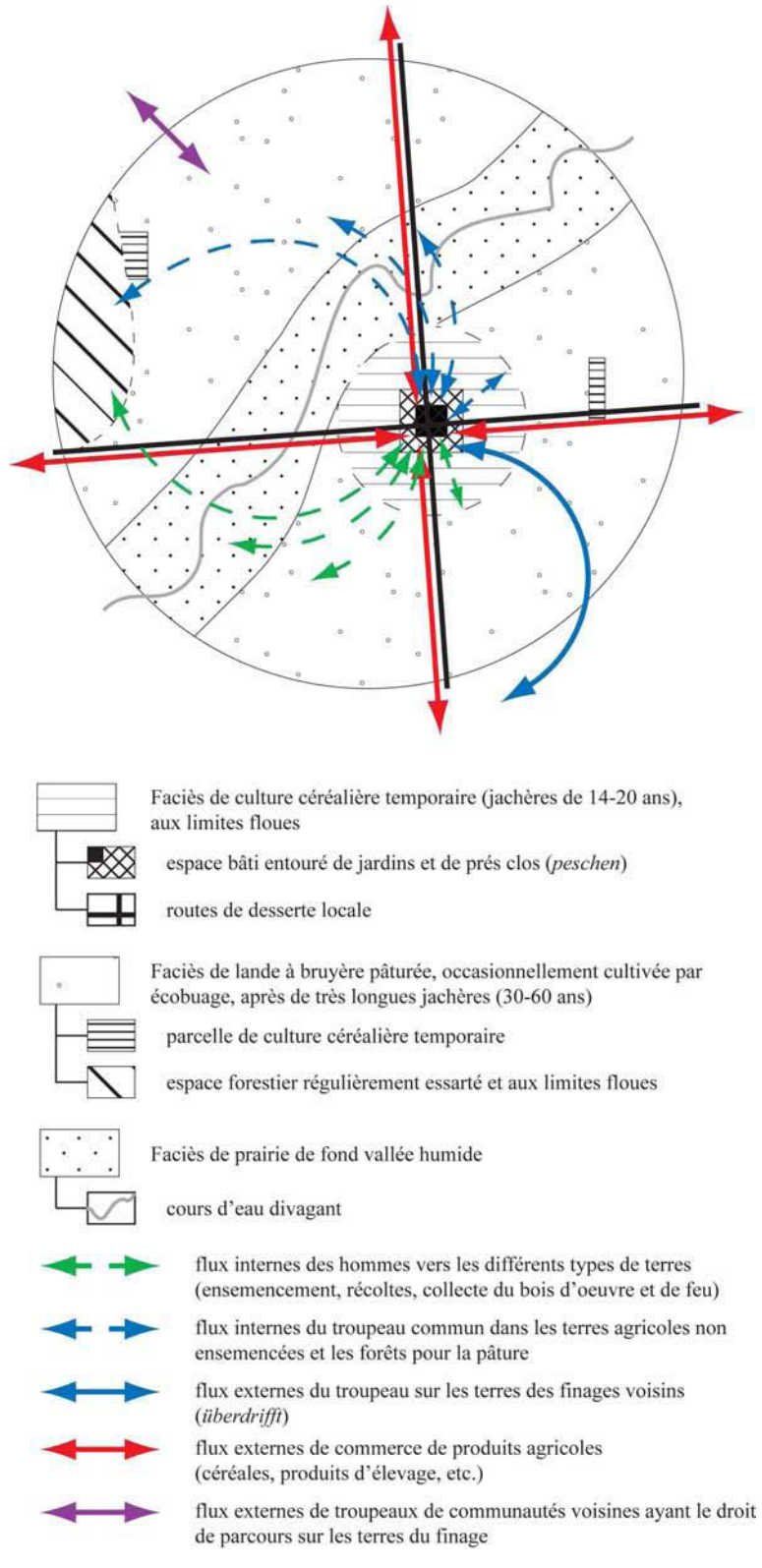


Fig. 54 : <u>Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling du nord.</u>
L'économie agro-pastorale de l'Oesling du nord était mise en œuvre dans le cadre d'un système d'*infield-outfield* herbager. Tandis que l'*infield* regroupait, outre le village entouré de ses jardins et de ses *peschen*, les terres labourables à jachère longue et pâturées, l'*outfield* était composé des terres de pâture du bétail temporairement cultivées et des forêts, également pâturées et temporairement mises en valeur. L'extensivité de la mise en culture créait une limite floue entre les terres de l'*infield*, engraissées au fumier provenant des bergeries, et les terres de l'o*utfield*. Il en était de même avec la forêt résiduelle. Celle-ci, à peine suffisante pour la production de bois de feu, paraissait marginale dans ce système qualifié de *Feldgraswirtschaft* par les géographes allemands, où l'essartage et surtout l'écobuage jouaient un rôle majeur. Les prairies des terres de labour en jachère constituaient un élément essentiel dans ce système car, elles produisaient le foin nécessaire au bétail en stabulation hivernale. En effet, en raison des sols argileux et humides, d'importantes parties du territoire étaient couvertes de prairies marécageuses. Ce géosystème paysager fonctionnel était également défini par des flux internes et externes d'hommes et de bétail.

Le second faciès, l'*outfield*, quasi essentiellement constitué de landes, couvrait pratiquement l'ensemble du territoire. Temporairement mis en valeur (ici encore, la mise en valeur était bien plus extensive que sur les landes de l'Oesling du sud) cet espace servait principalement à la pâture du bétail guidé par le herdier durant les très longues jachères comprises dans un fourchette de 30 à 60 ans. La mise en culture très extensive des terres céréalières des l'Oesling du nord avait comme conséquence que les limites entre l'*infield* et les landes de l'*outfield* étaient peu marquées dans le paysage local.

La forêt, quasi absente dans l'économie locale, avait pratiquement disparu des paysages. De part et d'autre, les cartes de l'époque montrent quelques lambeaux forestiers dans l'*outfield* qui avaient survécu à l'essartage. Servant uniquement à la production de bois de feu et de bois d'œuvre, elles avaient été réduites à leur minimum en raison de l'extensivité du système de mise en culture, phagocytaire d'espace. Les limites entre les landes écobuées et soumises à des jachères longues et les forêts essartées étaient également très floues. Le surpâturage par le bétail essentiellement ovin en empêchait également l'évolution naturelle.

Le troisième faciès des paysages de l'Oesling du nord était constitué des prairies. Celles-ci étaient spatialement plus étendues que dans le sud en raison du faible encaissement des cours d'eau divagants, créant ainsi de vastes zones humides. Comme dans l'Oesling du sud, les ruisseaux étaient souvent aménagés de façon à irriguer les prairies, les systèmes n'étant cependant pas aussi élaborés.

Dans l'Oesling du nord, le système d'*infield-outfield* très extensif, appelé *Feldgraswirtschaft* par les géographes allemands, a donc généré des paysages bien différents de ceux de l'Oesling du sud. Les différences entre ces deux systèmes agraires étaient liées à trois facteurs essentiels : l'absence de la sylviculture dans l'économie locale, une mise en culture très extensive car l'élevage y jouait le rôle dominant, et également un substrat physique et topographique différent.

En effet, dans l'Oesling du nord, la productivité réduite des sols n'était pas la seule raison de l'extensivité des cultures. La faible importance de la sylviculture dans l'économie locale engendrait une réduction de la forêt au profit de terres de pâture et de labour temporaires. Durant l'Ancien Régime, les faibles densités démographiques n'imposaient pas ce genre d'intensification, qui aurait pourtant été possible comme l'ont montré nos analyses du paysage d'après la transition démographique sur l'*Urkataster*. Les rotations culturales pratiquées étaient donc plus extensives dans l'Oesling du nord que dans les terres des communautés de l'Oesling du sud pour deux raisons ; d'un côté, l'importance de l'élevage imposait la présence d'importants pâturages, et de l'autre la forêt, marginale dans l'économie locale, ne consommait que peu d'espace alors disponible à la culture temporaire. Dans un premier temps, l'intensification ne semblait pas nécessaire car de vastes surfaces étaient disponibles à la culture temporaire.

Dans ce géosystème, l'importance de l'élevage était omniprésente car l'Oesling du nord constituait le seul espace dans lequel les terres labourables récoltées ou hors culture étaient temporairement exemptes de la vaine pâture du troupeau communal. En effet, annuellement, lors des mois de mai à août, donc pendant la phase de croissance de l'herbe, les terres labourables ne pouvaient être mises à profit que par leur propriétaire.

Ainsi, dans les deux systèmes agraires de l'Oesling du nord et du sud, les rotations à l'intérieur de l'*infield* étaient très différentes : elles étaient relativement intensives dans le sud-ouest et très extensives dans le nord. Nous remarquons donc une régression de l'extensivité du nord vers le sud ardennais. Contrairement au nord, les rotations culturales étaient le plus souvent triennales dans le sud, sans que l'on puisse pour autant conclure à la présence d'un assolement forcé dans l'*infield*. Le contact entre les variantes extrêmes du système d'*infield-outfield* était donc progressif. D'un point de vue paysager, les deux caractéristiques qui les différencient étaient d'abord la limite de plus en plus nette entre *infield* et *outfield* et surtout l'importance des surfaces forestières, les deux s'accentuant vers le sud. Dans l'Oesling de l'est nous avons pu observer une situation intermédiaire : les cultures sur l'*infield* sont plus intensives[489] que celles du nord tandis que l'importance des forêts dans l'économie locale s'y manifeste dans les paysages.

Naît alors l'idée que l'importance de l'extension forestière et même des haies à écorces soit en relation avec la topographie, donc avec le découpage des hautes terres par le réseau hydrographique. En effet, dans le nord, la proximité de la ligne de partage des eaux entre la Meuse et la Moselle – à l'origine du relief peu prononcé et par conséquent des sols argileux et des nombreux espaces humides – semble être à l'origine de la mise en place d'un système pastoral caractérisé par l'importance des prairies et l'extensivité des cultures. Contrairement à l'Oesling du sud, il n'y avait pas de limite topographique à la mise en culture et les prairies étaient abondantes. Dans l'Oesling du sud, la dissection importante des hautes terres dans l'ouest semble avoir été à l'origine d'une économie en grande partie fondée sur l'exploitation forestière et l'industrie du tan. En revanche dans l'Oesling de l'est, moyennement découpé, l'extension de la forêt montrait un stade intermédiaire.

Néanmoins, comme l'ont prouvé nos analyses, l'économie locale, mise en œuvre pour garantir la survie de la communauté, oriente le développement d'un système agraire qui est le résultat de la combinaison des facteurs de la densité démographique, de l'état d'avancement technique et d'un milieu naturel donné.

[489] Les rotations pratiquées faisaient suivre le plus souvent 2 à 4 années de culture séparées en moyenne de 6 années de repos (exemples de Hosingen, Munshausen, Roder, Bockholtz, Dorscheid et Wahlhausen). Dans l'Oesling du nord les jachères sur les terres de labour étaient d'au moins dix ans créant ainsi une limite très floue entre l'*infield* et l'*outfield*.

Les caractéristiques parcellaires des paysages de l'Oesling du sud et du nord étaient identiques. Les terres labourées de l'*infield* étaient marquées par des parcelles allongées regroupées en quartiers. Similaires à celles du système d'*openfield* du Gutland, la fragmentation était cependant moins avancée. Cette constatation est d'autant plus vraie dans les terres de l'*outfield* où les parcelles ont des formes encore plus trapues. Il semblerait que le droit d'aînesse ait survécu plus longtemps dans les Ardennes que dans le Gutland[490]. Ou alors, la transition démographique s'y opérait avec un léger retard. En outre, les extensions des terres des voueries moyenâgeuses semblaient se manifester dans la répartition de la propriété de certains exploitants.

Contrairement au Gutland, les forêts de l'Oesling étaient découpées en de nombreuses parcelles aux formes trapues ; le mode de mise en valeur par essartage ayant conduit à une rapide privatisation de ces terres. Cette particularité explique également l'absence quasi-totale de terres appartenant à la communauté vers la fin de l'Ancien Régime, contrairement au Gutland. Les prairies étaient, en raison de leur importance pour chaque paysan, fortement fragmentées et de formes irrégulières. L'ouverture annuelle de l'ensemble des terres en chaume et hors culture à la vaine pâture du troupeau commun impliquait une absence totale de clôture dans le finage.

Comme nous l'avons vu lors des analyses des villages, ceux-ci étaient étroitement liées au système agraire, dans l'Oesling du nord comme dans le sud. Les villages tas étaient le plus souvent installés sur les têtes de vallons, à l'abri des vents dominants. Généralement, les fermes traditionnellement blanchies à la chaux regroupaient sous un même toit le logis et les parties réservées à l'exploitation. Ces maisons-bloc en longueur possédaient de larges granges pour stocker les quantités importantes de foin nécessaire au bétail en stabulation hivernale. L'importance numérique du bétail impliquait de grandes bergeries ; les ovins étant la catégorie de bétail la plus représentée dans ce système à tradition pastorale. Le type de ferme représentatif de la région était la ferme à grange haute. En tant qu'adaptation au relief local, les avantages fonctionnels de ce type de construction consistaient en l'accès facile aux vastes granges. Le style de construction des fermes, relativement fermé, semblait refléter la dureté du climat local. Caractérisés par des toitures importantes et de petites fenêtres, les murs des fermes faisant face aux vents dominants étaient souvent recouverts d'ardoises afin de les protéger de l'humidité.

Ainsi, les fermes, se composant du logis et des bâtiments d'exploitation, ainsi que des différents types de terres, constituaient de petits géosystèmes emboîtés dans le géosystème communautaire. A partir de celles-ci, les familles paysannes organisaient en collectivité leur territoire, le finage.

[490] Les analyses préalables sur la fragmentation du parcellaire dans l'Oesling et dans le Gutland montrent que ce droit avait cependant été aboli par les communautés villageoises bien avant la Révolution française.

2) Le géosystème paysager d'*openfield* du Gutland

Nos recherches ont permis de montrer que l'ensemble du Gutland était mis en valeur par le système d'*openfield*, système d'agriculture ancienne faisant fonctionner de façon complémentaire une économie agro-sylvo-pastorale. L'omniprésence de ce système n'a pas eu comme conséquence une uniformité totale du paysage, étant donné qu'il était adapté aux diverses particularités topographiques locales.

Ainsi, trois composantes déterminaient le paysage des finages organisés par le système d'*openfield* : les terres labourables (généralement complémentées de terres de culture temporaire, pâturées), les prés de fauche et la forêt ; l'ensemble étant adapté aux substrat topographique local. Le village groupé, entouré de jardins et de vergers, constituait le centre décisionnel du système et se composait majoritairement de fermes de taille variable selon la richesse du propriétaire. Le plus souvent construites dans le style dit de Marie-Thérèse, elles étaient adaptées au fonctionnement de l'économie agro-sylvo-pastorale.

Dans l'objectif de faire fonctionner en complémentarité l'agriculture et l'élevage, les communautés avaient mis en œuvre une rotation triennale assolée comprenant une année de jachère. De cette façon, malgré une céréaliculture permanente, la communauté disposait toujours de suffisamment d'espace disponible au pâturage du troupeau commun. Malgré l'absence de preuves concrètes dans l'analyse de certaines communautés, nous sommes sûrs que, partout, un système d'assolement des cultures organisait les terres de culture permanente. Certaines caractéristiques paysagères le démontrent : l'organisation des parcelles allongées et regroupées par paquets (typiques de l'*openfield* à assolement triennal lorrain) mais surtout la lâcheté du réseau de chemins d'exploitation, qui implique un assolement car l'accès aux parcelles individuelles est condamné. En outre, l'absence d'assolement cultural aurait largement entravé la vaine pâture. Malgré le fait qu'en 1791, le Gouvernement révolutionnaire ait déclaré illégal l'assolement forcé[491], celui-ci continuait à être pratiqué, car fortement ancré dans les mentalités paysannes. Néanmoins, le fait que les rotations étaient le plus souvent fondées sur des soles de culture non continues, morcelées, implique que leurs extensions initiales sont aujourd'hui difficiles à retrouver.

L'importance spatiale des forêts feuillues – pâturées et fournissant le bois de feu et le bois d'œuvre – variait en fonction de son importance dans le système, tout comme dans l'Oesling. Elles étaient exploitées par les charbonniers mais jouaient également un rôle considérable dans l'élevage porcin[492]. En lisière de la forêt se trouvaient souvent les terres de

[491] Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht*, p. 96. Cette mesure était comprise dans le Code rural élaboré par la Constituante en 1791. Lorsque les troupes françaises occupèrent le pays en 1795, elles l'appliquèrent également au Luxembourg.

[492] La vaine pâture dans les forêts était très favorable à l'engraissement des porcs – pratiqué dans le tout le Gutland – qui se nourrissaient des fruits des chênes et des hêtres.

culture temporaire établissant ainsi une zone de transition entre les terres de labour et la forêt généralement dégradée car surexploitée. Contrairement à l'Oesling, la forêt était cependant largement communautaire.

Le territoire de toutes les communautés analysées était organisé par ce système d'agriculture ancienne, mais comportaient également une zone de culture temporaire, similaire à l'*outfield* ardennais. Souvent, une partie de ces terres appartenaient encore à la communauté à la fin de l'Ancien Régime, au contraire de l'Oesling où elles avaient déjà été partagées[493]. Néanmoins, au milieu du XIXe siècle, ces terres de culture temporaire avaient été intensifiées à cause de la pression démographique accrue.

A l'intérieur, des flux organisaient donc les échanges entre les différents faciès paysagers. Les hommes circulaient entre les faciès de ce géosystème paysager pour la mise en culture et la récolte. Le berger communal emmenait paître le troupeau commun sur les terres non ensemencées et sur les chaumes, mais également dans la forêt. Ce système quasi-autarcique entretenait cependant également des relations avec les communautés voisines pour le commerce et l'échange de produits agricoles ou d'élevage, ainsi que des services divers.

Nos recherches ont permis de dégager trois principaux types de géosystèmes paysagers basés sur l'*openfield*, différenciés de par leur localisation dans la plaine, sur le plateau ou sur le talus. Parfois, une ferme isolée, qui concentrait l'ensemble de ses terres autour de l'exploitation dominait une partie des terres du finage.

a) Le géosystème paysager d'*openfield* de plaine

Le géosystème paysager d'o*penfield* de plaine, établi dans un environnement topographique relativement plan, peut être représenté par un schéma auréolaire. Le centre organisateur, le village, regroupait autour de lui les jardins et les vergers.

Le faciès paysager dominant était constitué des terres céréalières de labour permanent, organisées selon un système cultural organisé par un assolement triennal. Le second faciès paysager était constitué des espaces forestiers pâturés permettant la récolte de bois d'œuvre et de bois de feu. Le troisième faciès, les prairies humides, n'obéissait pas à ce schéma auréolaire mais à la topographie déterminant l'écoulement fluviatile. Les prairies se situaient en bordure des cours d'eau divagants de plaine. Les terres de céréaliculture temporaire se situaient généralement en lisière forestière, parfois à l'intérieur de l'auréole cultivée, mais parfois aussi au-delà des espaces forestiers, en limite de finage.

[493] Les terres communautaires englobaient les forêts usufruitières. Cette particularité se traduit aujourd'hui encore dans la répartition propriété forestière privée qui, dans l'Oesling, est très élevée, au contraire du Gutland, où elle appartient le plus souvent à la commune.

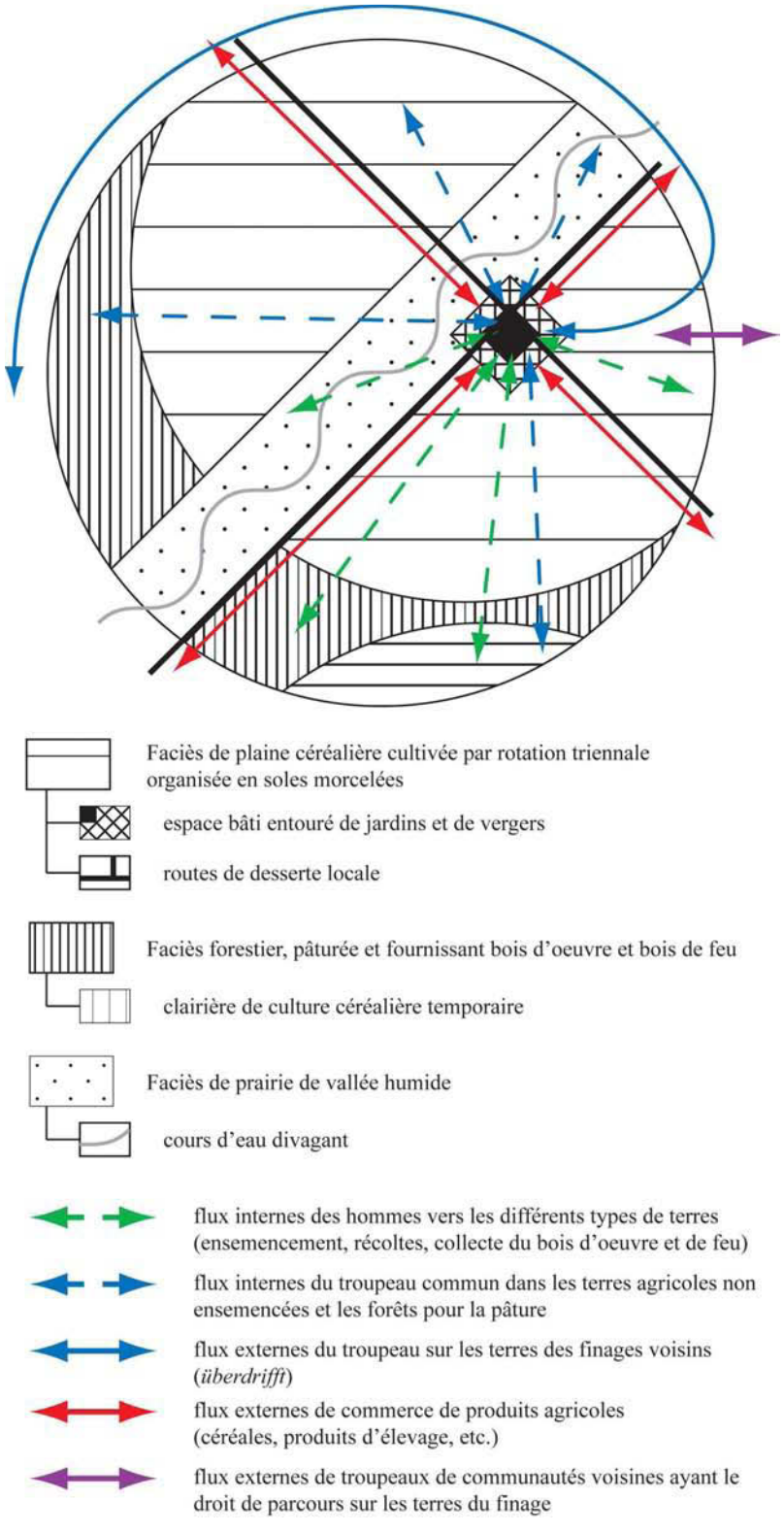


Fig. 55 : <u>Le géosystème paysager d'*openfield* de plaine.</u> Le géosystème d'*openfield* de plaine organisait le finage en trois faciès dominants : la plaine céréalière, le faciès forestier et le faciès de prairie humide. Le centre organisateur, le village, était entouré de ses jardins et vergers. Organisées de façon auréolaire autour de l'espace bâti, les terres de labour permanent dominaient le paysage. En bordure des forêts, qui composaient l'auréole externe du finage, se trouvaient généralement des terres de culture temporaire. Les prairies n'obéissaient pas à ce schéma car leur localisation était déterminée par l'écoulement fluviatile. Ce géosystème vivait par les flux d'interaction, les mouvements d'hommes et de bétail, entre les différents faciès. Le commerce de produits agricoles et autres avec les communautés voisines complémentait le fonctionnement de ce système.

Ce type de géosystème dominait de vastes zones du Gutland, notamment les plaines de la côte du grès dans le nord et celles du sud-est et du sud-ouest.

Une variante de ce système pouvait être rencontrée au pied des talus de côte ou de fronts de failles. Outre le versant, ces finages englobaient alors essentiellement des terres situées dans la plaine. La limite du finage suivait alors la limite supérieure du versant sans pour autant englober de terres situées sur le plateau (dans ce cas il s'agirait d'un géosystème de talus). Dans la majorité des cas, le versant abrite alors la forêt, le village est installé au pied du talus tandis que l'ensemble des terres agricoles se situe dans la plaine au pied du talus. L'organisation de l'espace se rapproche donc davantage de celle établie par le système agraire d'*openfield* de plaine que du géosystème d'*openfield* de talus qui joue sur la complémentarité des trois faciès, le plateau, le talus et la plaine.

b) Le géosystème paysager d'*openfield* de plateau

Le géosystème paysager d'*openfield* était le résultat du système agraire qui faisait fonctionner en complémentarité l'agriculture et l'élevage. Néanmoins, en raison de l'environnement physique, la répartition a subi certaines modifications. En effet, le site de plateau, dont le substrat est constitué d'une roche dure, est découpé en lambeaux par les vallées encaissées ; il présente donc des caractéristiques différentes de la plaine vallonnée. Ce type de géosystème dominait surtout le plateau de la côte du grès.

Le centre du géosystème paysager était évidemment le village entouré de ses jardins et vergers. Celui-ci était le plus souvent installé à proximité voire sur une tête de vallon. Cependant, comme dans l'Oesling du sud, ce centre décisionnel pouvait également être installé dans le fond de vallée si la largeur de celui-ci le permettait. La répartition des différents types de terres à l'intérieur du finage ne variait guère. Contrairement aux trois faciès du géosystème d'*openfield* de plaine, le système agraire de plateau n'en a généré que deux : les terres labourables et la forêt. L'organisation en soles (souvent morcelées) des terres céréalières de culture permanente était identique à celles de la plaine mais la localisation des espaces forestiers était, outre la limite de finage, de préférence sur les versants de vallée abrupts moins favorables à la mise en culture. Le contact entre les terres de labour permanent et les forêts était le plus souvent dominé de zones de culture temporaire, à l'origine d'une limite floue entre ces deux composantes majeures du paysage local.

En raison de l'absence de prairies naturelles suffisantes dans les fonds de vallées, les communautés avaient disposé des espaces de prairie – le plus souvent non continus – autour du village. En termes paysagers, celles-ci étaient cependant trop peu étendues pour constituer un troisième faciès.

La vie interne du géosystème de plateau était caractérisée par les flux d'hommes et de bétail. Les relations avec les communautés voisines se résumaient au commerce et au droit de

parcours des troupeaux communs qui pâturait l'ensemble de ces paysages ouverts, y compris la forêt.

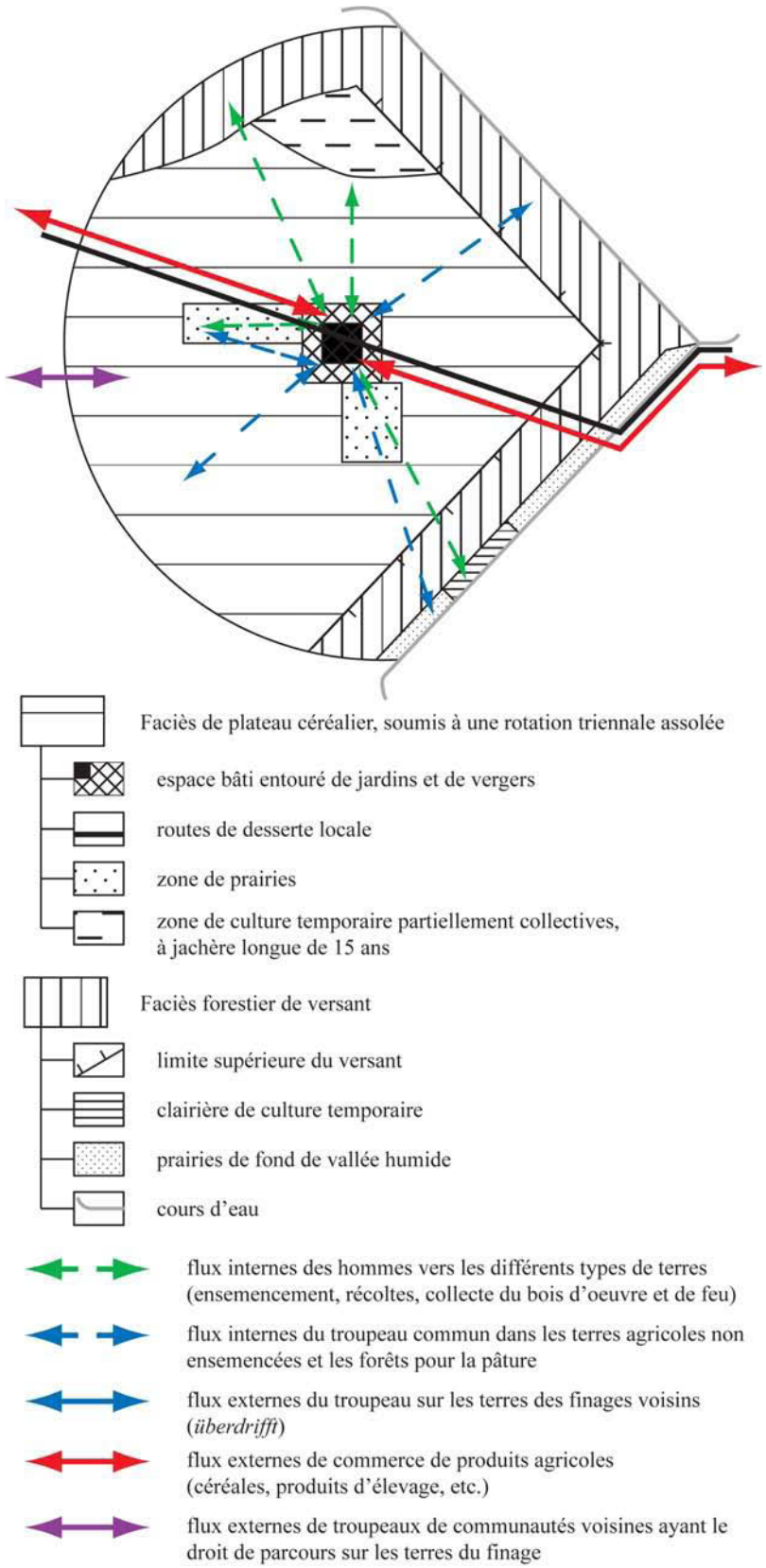


Fig. 56 : <u>Le géosystème paysager d'*openfield* de plateau.</u> Le fonctionnement du géosystème d'*openfield* de plateau était similaire au géosystème de plaine. Le centre organisateur était le village avec ses jardins et vergers. Les deux faciès paysagers étaient alors les terres labourables et les forêts en grandes parties localisées sur les versants de vallées. Aux limites des terres de labour permanent, dans les espaces les plus éloignés du village, étaient généralement situées les terres de labour temporaire. Des espaces de prairie à proximité des villages compensaient l'absence d'abondantes prairies naturelles dans le finage. Contrairement au géosystème de plaine, les prairies naturelles étaient limitées aux fonds de vallées encaissés dont les versants pouvaient également être mis en culture. Les flux internes organisaient l'interaction entre les différents faciès paysagers tandis que les flux externes au système complémentaient la survie de ce système quasi-autarcique.
Il reste à préciser qu'une partie des villages de plateau étaient situés dans les vallées au fond plus large. Cependant, cette différence ne changeait guère la répartition générale des faciès paysagers par rapport au village, il en bousculait simplement l'organisation auréolaire : la prairie humide en bordure des cours d'eau, les versants boisés et les masses de culture sur les terres planes du plateau.

c) Le géosystème paysager d'*openfield* de talus

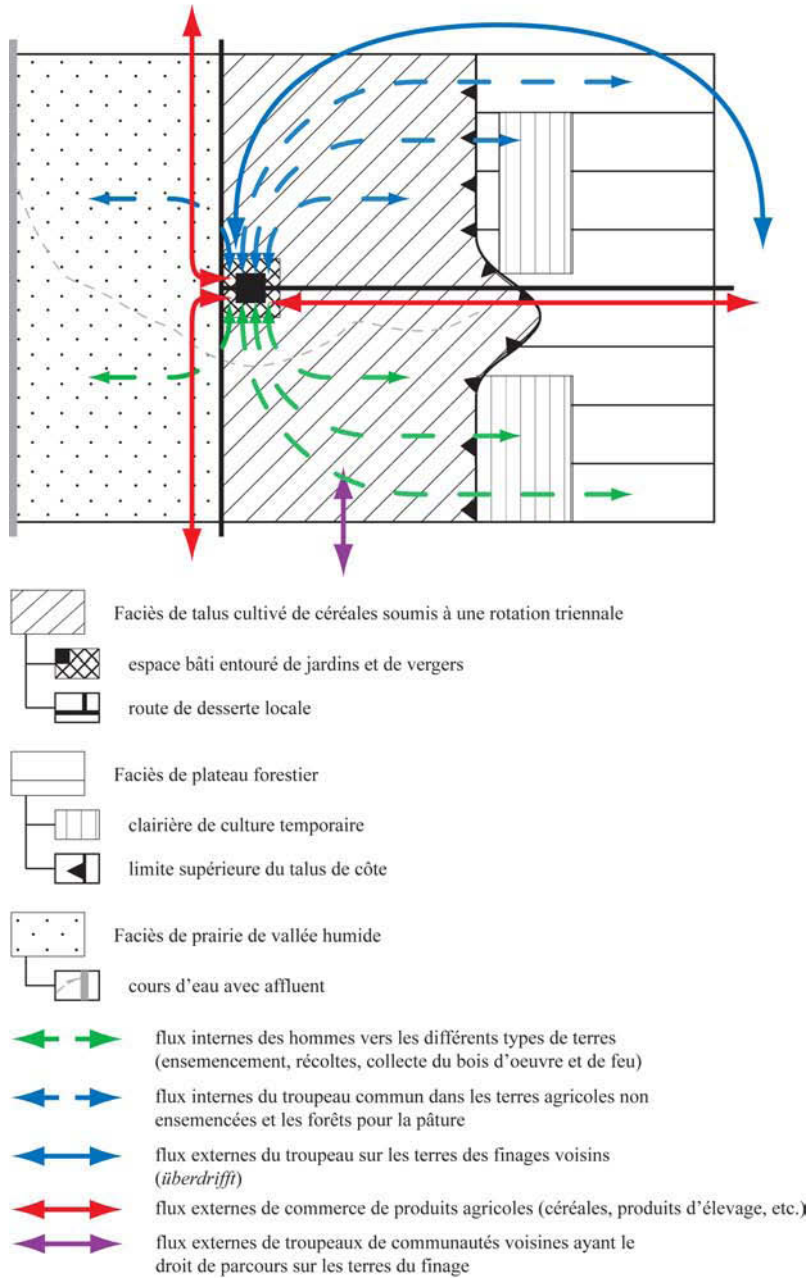


Fig. 57 : Le géosystème paysager d'*openfield* de talus. Le géosystème d'*openfield* de talus était localisé sur un versant de vallée au fond très large, un regard de faille ou un front de côte. Le village était alors situé à la limite de la zone inondable de la plaine, aux abords d'un cours d'eau. Les trois faciès paysagers, le plateau forestier, le talus cultivé et la plaine humide occupée de prairies compartimentaient le paysage de ce type de géosystème fondé sur la complémentarité. Néanmoins, par endroits des sous-ensembles paysagers pouvaient varier l'aspect des trois entités : la forêt du plateau était entrecoupée de zones entièrement défrichées temporairement mises en culture. Sur le talus, les terres labourables étaient organisées selon un système d'assolement communautaire. Leur extension aux dépens des terres sartables était liée à la pression démographique. L'ensemble du système était évidemment adapté à la topographie locale. Des liens fonctionnels matérialisés par des flux d'hommes et de bétail organisaient la vie interne du système communautaire. Des liens commerciaux et de pâturage déterminaient les échanges avec les communautés voisines. Souvent, une ferme isolée intégrée dans la communauté locale était installée sur le plateau. Elle ne modifiait aucunement le fonctionnement du système.

Le troisième type de système d'*openfield* adapté à la topographie locale était le géosystème de pied de talus ; ce dernier pouvait être un versant de vallée large (essentiellement la vallée de l'Alzette) tout comme un front de cuesta (côte du Dogger et la côte de grès à l'est du Gutland), ou encore un regard de faille (limite sud du plateau de grès).

Ici encore, le fonctionnement du système était typique de l'*openfield*, cependant, la répartition des grands faciès paysagers se trouve modifiée par rapport aux autres géosystèmes du Gutland. Les trois grands faciès paysagers, la forêt, les terres labourables et les prairies se

localisaient respectivement sur le plateau, le talus et dans la plaine humide. Le village était situé au pied du talus, le plus souvent à proximité d'une source voire d'un cours d'eau confluent de la plaine. Le géosystème de talus était également adapté à la topographie. Ainsi, un talus moins vigoureux permettait une mise en valeur quasi entière (Lorentzweiler) tandis que des pentes plus raides voire des affleurements rocheux (Differdange) imposaient une localisation partielle des terres de labour sur le plateau.

Comme au niveau des géosystèmes d'*openfield* de plaine et de plateau, les trois composantes majeures du paysage local, les terres labourables, les prairies et les forêts, affichaient les mêmes caractéristiques parcellaires au niveau des géosystèmes de talus. Les terres labourables étaient marquées par des parcelles très allongées, regroupées par paquets en quartiers. Le parcellaire des terres de labour temporaire, également travaillées à la charrue, se distinguait peu au niveau du parcellaire. Contrairement à l'Oesling, où la forêt temporairement cultivée avait été privatisée, les forêts du Gutland sont toujours restées communautaires (aujourd'hui communales). Ainsi, contrairement aux bois privés des seigneurs ou des abbayes, la forêt n'est pas parcellarisée. Cependant, les terres de culture communes, temporaires et parfois même permanentes, ont le plus souvent été partagées ou vendues entre les membres de la communauté et, de ce fait, sont marquées par un parcellaire très régulier. Les prairies, quant à elles, étaient très importantes pour chaque membre de la communauté, ce qui explique la fragmentation extrême du parcellaire. Le foin étant récolté à la faux, la forme des parcelles importait peu, ce qui explique leurs formes souvent irrégulières. L'ouverture périodique pour la vaine pâture du troupeau commun de l'ensemble des terres du finage hors culture imposait une absence totale de la clôture dans ces paysages, ce qui représente une autre caractéristique typique de l'ensemble des systèmes agraires d'*openfield*.

La présence d'arbres fruitiers dispersés dans les espaces de culture ajoutait une marque particulière à ce paysage. Cette caractéristique n'était cependant pas limitée aux espaces de talus ; de fait, dans le Gutland de nombreuses zones de plateau et de plaine présentaient la même particularité.

Jusqu'à présent, les différents types de géosystèmes présentés obéissaient chacun à une organisation interne particulière. Les similitudes entre les deux grands systèmes agraires se limitaient à un petit *outfield* dans le Gutland ou à une rotation triennale – assolée ? – sur les terres de l'*infield* de l'Oesling. Néanmoins, une distinction aussi claire n'est pas possible dans la zone de contact de ces grands types de systèmes agraires.

d) Les paysages issus des systèmes agraires à tradition pastorale dans la zone de contact entre Oesling et Gutland

Les recherches menées sur les paysages luxembourgeois pourraient donner l'impression que le choix du système agraire, et donc leur répartition sur le territoire luxembourgeois, était en grande partie dépendant du milieu physique, plus particulièrement du substrat pédologique. En effet, aucune commune analysée dans l'Oesling n'était un véritable *openfield*, et celles du Gutland disposaient tout au plus d'un *outfield* complémentaire. L'analyse des systèmes à cheval sur les deux entités géographiques était censée apporter une réponse à ce problème. Cependant, elle traduit le fait que le système agraire mis en œuvre par la communauté était avant tout dépendant du choix de l'économie locale.

Le premier cas analysé, Erpeldange, illustre partiellement le lien entre les systèmes d'*openfield* et d'*infield-outfield*. En effet, le finage se situe à cheval sur l'Oesling et le Gutland, la limite géologique se trouvant approximativement au niveau de la *Mëchelbaach*. Sur la Carte de Ferraris, cette même limite sépare les terres labourables des landes à bruyères, terres de culture temporaire. L'analyse des anciens cadastres a montré que le système agraire d'Erpeldange mariait le système d'*openfield* à un vaste *outfield* qui fonctionnait en complément aux terres de culture permanente.

Il semblerait alors que le choix du système mais surtout les terres affectées auraient été décidées uniquement par rapport à la qualité pédologique. Néanmoins, l'économie locale, de type agro-sylvo-pastoral, y jouait un rôle important. Etant donné que l'élevage tenait une place prépondérante dans l'économie locale, de vastes espaces disponibles à la pâture du bétail étaient nécessaires. Ainsi, le choix de ne pas mettre en valeur de façon permanente les landes en était peut-être une conséquence. En outre, contrairement aux autres finages à tradition pastorale analysés, le changement d'affectation des terres de 1766 et 1842 y est resté relativement peu prononcé. Effectivement, tandis que les finages d'Esch-sur-Sûre et de Basbellain ont été défrichés et d'importantes zones dans les landes à bruyère ont été mises en valeur de façon permanente, la communauté d'Erpeldange n'a pas agrandi ses terres de labour permanent de façon aussi marquée durant la période de transition démographique. En outre, au cours de cette même période, tous les finages du Gutland organisés par le système agraire d'*openfield* ont mis en valeur de façon permanente l'ensemble de leurs terres de culture, l'*outfield* du Gutland étant voué à la disparition au début du XIXe siècle. A Erpeldange, la communauté, malgré une pression démographique accrue, avait choisie de maintenir les vastes landes nécessaires à la pâture de son troupeau commun – dont l'intensification était désormais possible grâce à la

chaux[494] – ; ces dernières étant évidemment situées dans les terres du finage au plus faible rendement. Ainsi, le substrat pédologique pouvait jouer un rôle dans la localisation des différents types de terres[495] mais n'était point déterminant dans le choix du système agraire mis en place par la communauté.

Cette affirmation se concrétise encore davantage lors de l'analyse le système agraire qui organisait jadis le finage de Redange, dont la partie nord s'étend sur le dénivelé progressif qui sépare l'Oesling du Gutland. Nous supposions que cette région située dans le Bon Pays à sols lourds et fertiles (elles sont réputées être de très bonnes terres céréalières) était organisée par un système d'*openfield* de plaine, identique à celui de Leudelange, autre contrée à sol lourds, mais ce n'était pas le cas. Effectivement, en 1766, moins de 20 % des terres du finage étaient cultivées en permanence contre plus de 50 % cultivées temporairement. Leur localisation était déterminée par le soin apporté aux différents types de terres (les terres de labour permanent se concentraient autour de l'espace habité) mais aussi par la topographie locale (les prairies encadraient évidemment les cours d'eau, et les forêts les espaces en relief). Les extrémités nord et sud du finage étaient couvertes de landes pâturées et temporairement cultivées. Les proportions et la localisation des différents types de terre dans ce finage s'apparentaient donc davantage au système d'*infield-outfield* des finages ardennais. En outre, pour l'année 1766, le troupeau commun comptait 944 bêtes, représentant de cette façon le troupeau le plus important rencontré lors de nos recherches. L'économie locale était donc davantage orientée vers l'élevage que vers la culture, et le système mis en œuvre rendait disponible à la pâture permanente un espace bien plus vaste que le système d'*openfield*, dans lequel seulement un tiers du finage était ouvert à la pâture. Ce type de mise en œuvre était permis par la faible densité de population.

En outre, les prairies semblaient également jouer un rôle majeur dans les économies pastorales d'Erpeldange et de Redange. La clôture dans les prairies productrices de foin, permettant au seul propriétaire de profiter des fruits de sa prairie, était omniprésente et les aménagements des prairies permettant un accroissement de la production étaient visibles dans le paysage. En effet, lors de nos recherches, nous nous sommes rendu compte que l'irrigation jouait un rôle important dans les économies à tradition pastorale de l'Oesling. Dans le Gutland, l'irrigation était certes pratiquée mais d'une moindre importance que dans les économies herbagères des Ardennes.

L'espace de transition entre l'Oesling et le Gutland était donc marqué par des systèmes agraires à mi-chemin entre les systèmes agraires d'*infield-outfield* et d'*openfield*. Nous avons

[494] De plus, à directe proximité du finage se trouvait la cuesta du Muschelkalk (le *Goldknapp* à l'est du village en est une butte témoin) : le calcaire nécessaire à la production de chaux était donc à portée de main.

[495] En ce qui concerne les géosystèmes d'*openfield* de plaine ou de plateau, la localisation des terres de culture temporaire était déterminée par les travaux à y effectuer : nécessitant moins de soin que les terres de labour permanent, elles se situaient au-delà de celles-ci.

omis la représentation schématique de ce type de géosystème car la localisation des différents types de terre était dépendante de nombreux facteurs tellement variables que leur généralisation devient impossible.

Les analyses des villages d'Erpeldange et surtout de Redange nous ont permis de montrer que la pédologie joue certes un rôle dans la localisation des différents types de terres, mais n'impose néanmoins pas le système agraire qui, à son tour, est largement dépendant de l'économie locale mise en œuvre par la communauté locale.

3) Le géosystème paysager d'*openfield* associé à la viticulture dans la vallée de la Moselle

Le géosystème paysager mosellan se distingue foncièrement des géosystèmes d'*openfield* préalablement analysés par la prépondérance de la viticulture combinée au système agraire d'*openfield*.

En effet, ce type de géosystème associait l'économie agro-sylvo-pastorale à la viticulture. Cette particularité était à l'origine d'un paysage particulier. Son fonctionnement associait deux faciès complémentaires : le versant viticole et les hautes terres céréalières de l'arrière-pays ; le fond de vallée étant quasi entièrement occupé par la Moselle. Les forêts se concentraient aux limites supérieures des versants, parfois trop hostiles à la mise en culture (affleurements rocheux), mais le plus souvent à une certaine distance du village sur les hautes terres de l'arrière-pays.

Le premier faciès, le versant abrupt, orienté vers l'est et le sud-est, était entièrement recouvert de vignes. Celles-ci étaient organisées en parcelles allongées dans le sens de la pente. Deux sous-ensembles paysagers se distinguaient : le village entouré de ses jardins et les vergers. Le village, installé à la confluence d'un affluent à la Moselle, épousait généralement la forme de son site étant donné l'absence d'espace plan. Groupé, il était entouré de ses jardins, tandis que les vergers – et parfois aussi d'autres jardins – étaient de préférence installés sur les versants environnants.

Le second faciès était constitué des hautes terres de l'arrière-pays où les terres céréalières à rotation assolée disputaient l'espace aux espaces forestiers et aux prairies en partie situées dans les fonds des vallées confluentes de la Moselle.

L'importance de la vigne pour les communautés locales définissait l'étendue des terres de culture céréalière sur le versant. La largeur de la Moselle, cours d'eau majeur du pays, empêchait le développement de prairies naturelles de fond de vallée.

Cette économie particulière a évidemment eu des répercussions sur les formes de l'habitat. Alors que le style de ferme est typique du Gutland (le style dit de Marie-Thérèse), les

dimensions se trouvaient modifiées, et une influence lorraine était discernable[496]. En effet, l'adaptation aux fonctionnalités du système agraire local a généré certaines différences ; à cause de la prépondérance de la viticulture dans l'économie locale, les granges pour le stockage des récoltes étaient inférieures en taille et les maisons viticoles disposaient également de caves à vin.

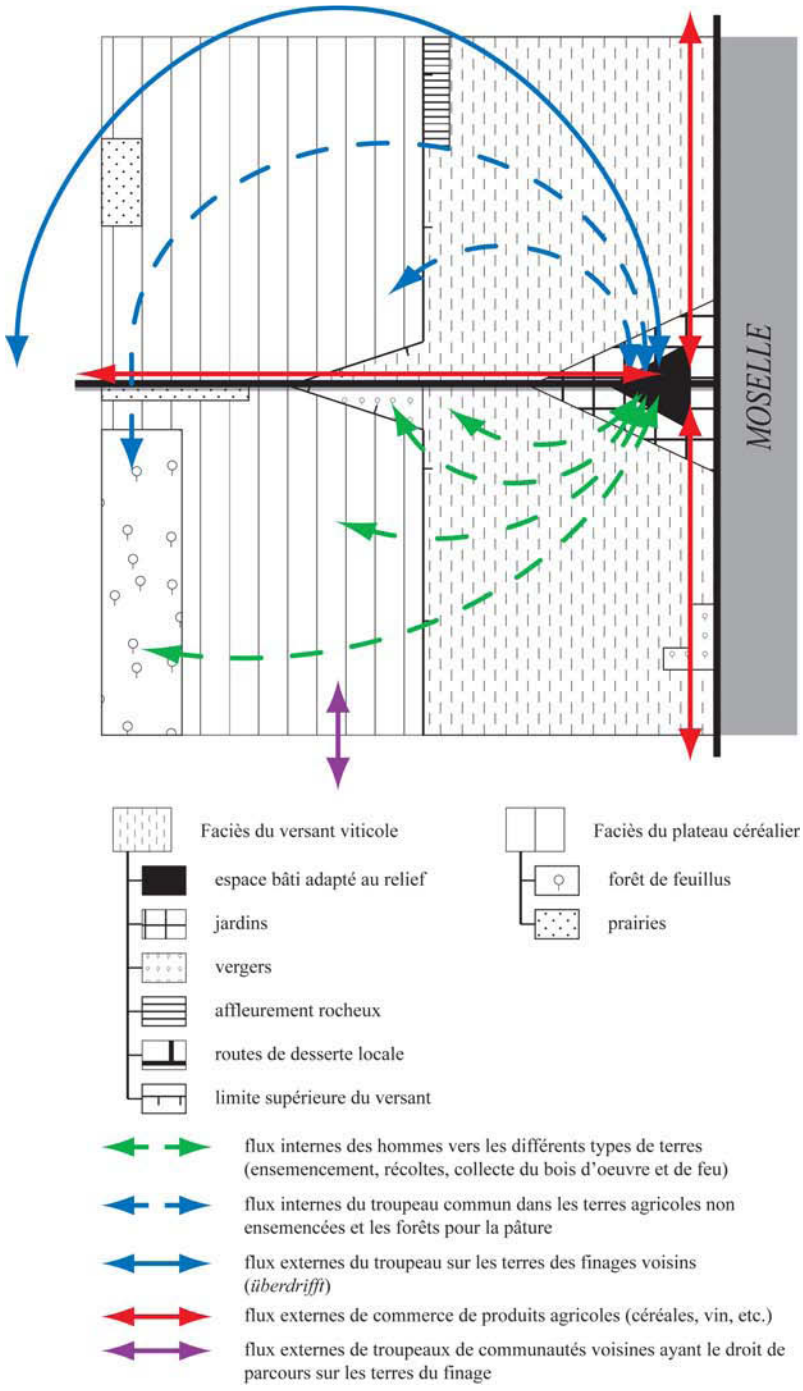


Fig. 58 : <u>Le géosystème paysager mosellan, un système d'*openfield* associé à la viticulture.</u> Le géosystème d'*openfield* mosellan obéissait à une organisation particulière du finage en raison de la viticulture. En effet, le versant était entièrement recouvert de vignes, repoussant les terres de labour soumises à un assolement triennal sur les hautes terres de l'arrière-pays. Ainsi, ce système a généré deux grands faciès : le versant viticole et les hautes terres céréalières. Les deux faciès paysagers comportaient également des sous-ensembles. Le village, centre décisionnel du système, était entouré de ses jardins et situé au pied du versant, généralement à la confluence d'un affluent de la Moselle. Outre les vignes, certains versants abritaient également des vergers et parfois même des jardins. L'homogénéité de l'arrière-pays céréalier était rompue par la présence d'espaces forestiers en limite de finage ou dans les espaces à topographie difficile, le plus souvent à la limite supérieure du versant où l'on peut également observer des affleurements rocheux. Outre les prairies de fond de vallée restreintes, les hautes terres présentaient également certains espaces de prairie. Le système vivait par ses flux internes d'hommes et de bétail, mais également des échanges commerciaux avec les finages voisins, voire plus loin (commerce du vin).

[496] Elle est plus forte ici qu'ailleurs dans le pays, peut-être à cause de la Moselle navigable, vecteur de l'influence française ?

L'arrière-pays mosellan était comme d'autres zones de plateau, souvent parsemé d'éléments isolés, types de petits géosystèmes emboîtés pour lesquels il nous a paru intéressant d'ouvrir une parenthèse.

4) Les éléments isolés : fermes, moulins et sites proto-industriels fonctionnant comme de petits géosystèmes emboîtés dans les grands géosystèmes paysagers

Lors de nos recherches, nous avons rencontré plusieurs éléments isolés à proximité des villages groupés. Il s'agissait le plus souvent de grandes fermes, de moulins mais également de divers sites proto-industriels.

Les densités de concentration des fermes isolées sont plus élevées dans le Gutland que dans l'Oesling. Outre les quelques exemples rencontrés par endroits, nous avons pu identifier trois espaces marqués par une certaine concentration : la partie est du plateau de grès, la plaine au sud de la Ville de Luxembourg, et le sud de l'Oesling[497]. Appartenant à une abbaye ou à un seigneur, ces fermes isolées concentraient généralement l'ensemble de leurs terres autour d'elles[498]. Elles disposaient le plus souvent d'au moins une parcelle de chaque type de terre. Leur fonctionnement était identique au système d'*openfield* villageois. A l'instar de celui-ci, ce type de géosystème emboîté fonctionnant en quasi-autarcie, vivait grâce aux flux internes, donc du métayer et de son bétail sur les différents types de terres. Comme l'exploitant appartenait généralement à la communauté du ban sur lequel la ferme se situait, il entretenait des relations étroites avec les villageois. Aux flux externes d'échanges et de bétail en vaine pâture s'ajoutaient le plus souvent des flux de journaliers. Ceux-ci aidaient à effectuer les grands travaux saisonniers à la ferme (récoltes, etc.).

Contrairement aux fermes isolées, les moulins seigneuriaux ne concentraient pas forcément l'ensemble de leurs terres autour des bâtiments d'exploitation. Les terres de culture des métayers qui occupaient le moulin se confondaient généralement avec celles des villageois. La différence réside dans leurs origines ; tandis que les fermes avaient été installées par les seigneurs ou les ecclésiastiques afin d'exploiter des terres qui leur appartenaient, les moulins étaient nécessaires au fonctionnement communautaire – leur origine remonte donc aux origines du village-même. Les moulins transformaient les céréales cultivées en farine panifiable, base de l'alimentation des contrées rurales. Pour assurer sa survie, le meunier devait disposer de terres arables, au contraire de la ferme dont la raison d'existence est le défruitement d'un espace

[497] L'analyse de leur répartition ne traduit donc aucunement une exploitation intensifiée des régions à qualité pédologique supérieure. Il est bien plus probable que leur répartition soit liée aux seigneurs locaux parmi lesquels certains semblent avoir été plus actifs que d'autres en ce qui concerne la mise en valeur de leurs terres.

[498] Cette particularité s'est souvent perpétuée dans les subdivisions administratives actuelles : nombreuses sont les fermes isolées englobées dans une section communale différente de celle du village.

donné. Le meunier était donc intégré dans la communauté depuis toujours, son autarcie étant réduite au niveau communautaire d'une ferme de village, contrairement au métayer de la ferme isolée, qui pouvait survivre en autarcie totale.

Ces fermes étaient le plus souvent des grandes fermes construites dans le style dit de Marie-Thérèse : à côté de la ferme initiale, d'autres bâtiments d'exploitation étaient le plus souvent construits de façon à ce que l'ensemble forme une ferme à bâtiments parallèles, à cour fermée, etc. Outre les éléments fonctionnels agricoles et le corps de logis principal, ces exploitations comprenaient souvent des habitations pour les ouvriers agricoles. Des fermes de telles dimensions, généralement d'importantes voueries ou la ferme du *Meyer*, pouvaient également exister à l'intérieur des villages.

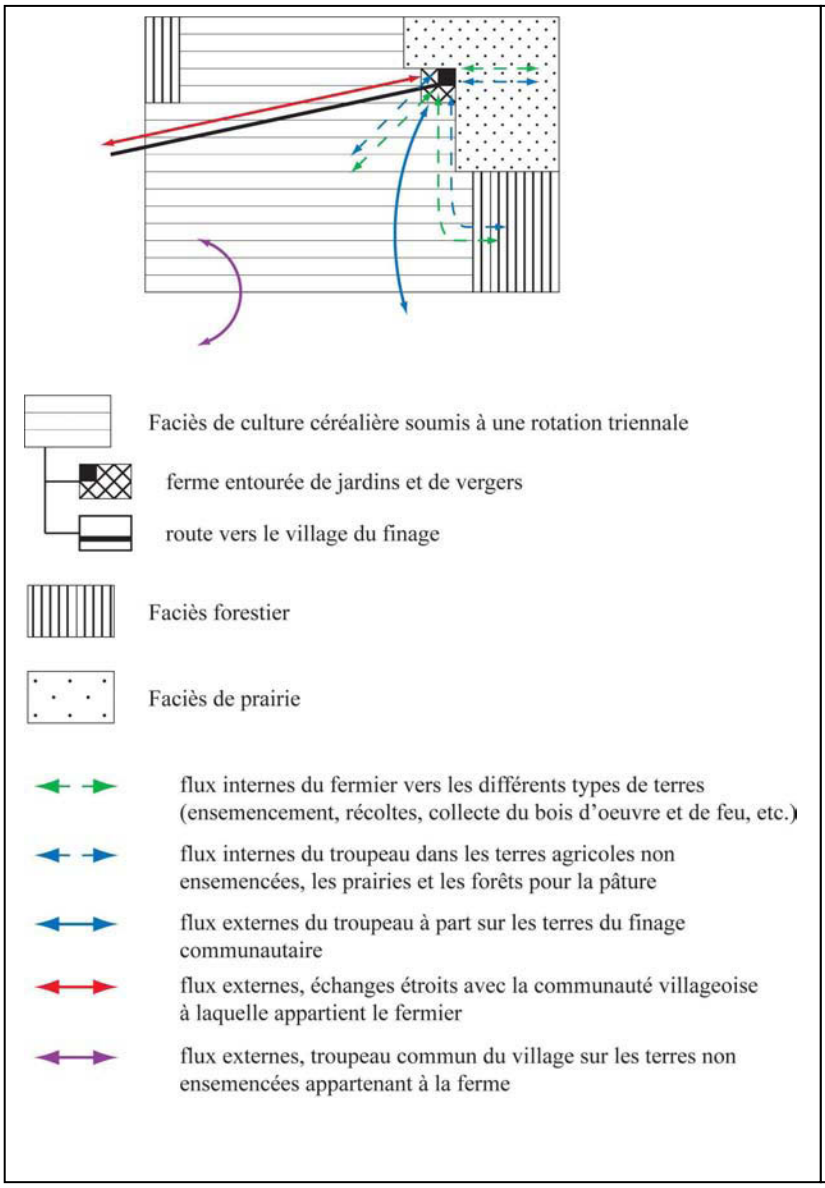


Fig. 59 : <u>Le géosystème emboîté de la ferme isolée.</u> Ces fermes, d'appartenance ecclésiastique ou seigneuriale, concentraient généralement l'ensemble de leurs terres en bloc autour d'elles. Le plus souvent, elles disposaient d'au moins une parcelle de chaque type de terre (terres labourable, forêt, prairie, éventuellement terre de culture temporaire). A l'instar du géosystème villageois, ce système pouvait fonctionner en quasi-autarci. La ferme entretenait généralement d'étroites relations avec le village sur le ban duquel elle était installé. A l'intérieur de ses terres, des flux entre la ferme, centre organisateur du système et les différents types de terres maintenaient en vie le système.

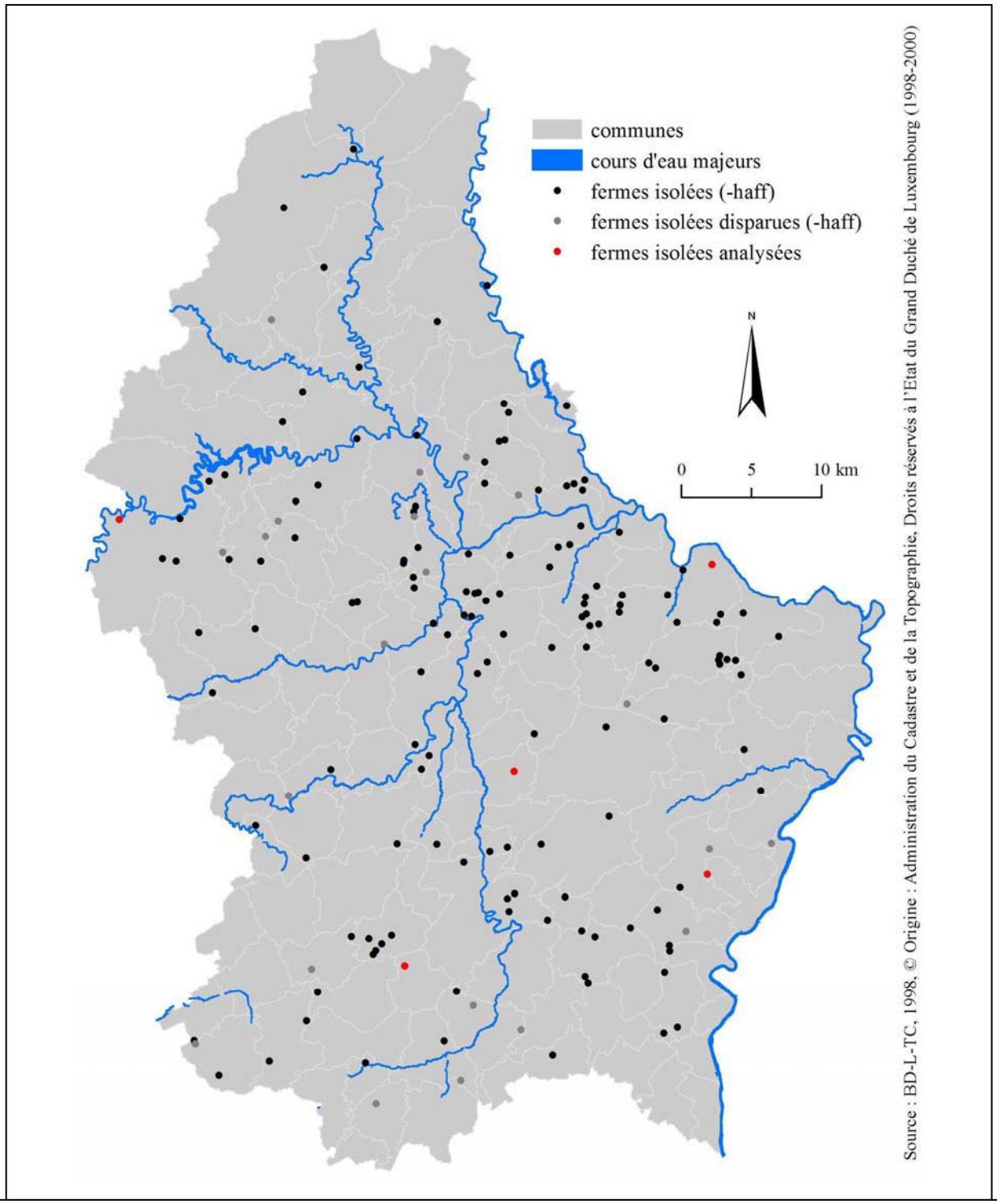


Fig. 60 : <u>La répartition des fermes isolées au Luxembourg.</u> En réalité, cette carte montre l'ensemble des toponymes comprenant le suffixe *–haff* signifiant « ferme agricole » en luxembourgeois. Ces noms indiquent la présence traditionnelle de fermes isolées, car les délocalisations récentes en dehors du village ne portent généralement pas de nom propre et les fermes situées à l'intérieur des localités ne comportent généralement pas ce suffixe. Il est intéressant de noter que certains de ces toponymes sont aujourd'hui de simples lieux-dits ; les fermes à l'origine de ce nom ont entre-temps disparu. Cependant, la carte n'est pas parfaite, les fermes ne portant pas le suffixe *–haff* n'y apparaissent pas ; le plus souvent, celles-ci sont des créations plus récentes (Kéimich à Hoffelt ou Pletschette à Haller, mais au contraire, des fermes du XIXe siècle peuvent parfois aussi porter le nom de *–haff*, Flickenhaff à Haller par exemple ; la présence d'une section communale particulière peut parfois aider à les dater). Dans le cadre de nos recherches, plusieurs fermes historiques ont été étudiées de façon plus ou moins approfondie et elles ont toutes montré la même organisation de géosystème emboîté dans le géosystème centré sur les villages. Leur répartition est difficile à élucider. Leurs origines sont très probablement liées à la présence de puissantes seigneuries (ou d'abbayes) désireuses de mettre en valeur certains espaces (souvent non défrichés) de leur territoire ; des facteurs physiques tels que la fertilité des sols n'ont certainement joué qu'un rôle secondaire durant l'Ancien Régime. Leurs noms – qui sont le plus souvent liés au nom du propriétaire (Dosterterhaff, Carelshaff) – peuvent également indiquer leur fonction (Rodeschhaff, indiquant l'activité de défrichement) ou leur époque de création (Neihaff signifiant nouvelle ferme).

Outre les fermes isolées, les établissements proto-industriels pouvaient également fonctionner en quasi-autarcie. Que ce soit un site d'extraction de minerai[499], de pierres[500] ou de transformation de matière brute[501], ce type de géosystème vivait – outre le commerce de sa production industrielle – également des échanges avec la communauté rurale du ban sur lequel il était installé. Le degré d'autarcie variait avec le développement du système industriel ; de fait, certaines petites manufactures étaient installées dans ou à proximité du village et vivaient avec la communauté tandis que d'autres, plus développées, se situaient à l'écart des villages et fonctionnaient de manière plus indépendante.

Les géosystèmes industriels isolés – leur site était généralement déterminé par la présence de la matière première, du combustible ou de l'énergie hydraulique – étaient non seulement composés des bâtiments en relation avec l'activité d'extraction et/ou de transformation principale, mais très souvent aussi de logements destinés aux ouvriers voire des maisons de maître. Toute une communauté y vivait. Cette composition a donné naissance à des flux d'échange de produits agricoles et industriels, mais également d'ouvriers. Ceux-ci étaient en partie des journaliers locaux car les salaires versés pour le travail sur un tel site complétaient souvent les maigres revenus tirés des travaux agricoles.

Ces sites proto-industriels, installés sur leur territoire privé, étaient centrés sur l'usine et vivaient de flux d'échange internes et externes ; ils constituaient des géosystèmes quasi-autarciques à part entière.

[499] Sites d'extraction de fer, de cuivre (Stolzembourg), antimoine (Goesdorf), plomb (Allerborn) etc.
[500] Ardoisières (Martelange, Allerborn, Rambrouch), sites d'extraction de grès, de calcaire etc.
[501] Forges, tanneries, faïenceries etc. Dans les villages existaient également de nombreux établissements proto-industriels ; notre analyse s'est cependant limitée aux principales activités isolées du village.

5) Les paysages traditionnels du Luxembourg marqués par la transition entre les systèmes d'*openfield* et d'*infield-outfield*

Nos recherches ont montré que deux systèmes agraires organisaient les paysages du Luxembourg. Le nord du pays était dominé par le système d'*infield-outfield*, dont le fonctionnement et le paysage généré s'apparentait du système d'*Esch* de Westphalie, entouré de ses *Kampen*. Au-delà des évidences paysagères rencontrées lors de nos recherches, la toponymie semble confirmer ces résultats (surtout dans l'Oesling de l'ouest où les lieux au nom d'*Esch*[502] et les toponymes de *Kamp*[503] pullulent. En revanche, le sud de Luxembourg était dominé par le système d'*openfield*, qui jadis avait également organisé les paysages de la Lorraine.

Néanmoins, les limites d'extension de ces deux systèmes à l'intérieur du territoire luxembourgeois étaient très floues. En effet, en raison des influences réciproques, il ne nous a pas été possible de mettre en évidence un finage exemplaire de fonctionnement d'un des deux systèmes agraires. Ainsi, tous les systèmes d'*openfield* analysés comprenaient un *outfield* et, au contraire, l'organisation en soles de culture triennale dans les villages de l'Oesling du sud est fort probable.

La toponymie semble également refléter cet entrelacement ; de fait, les villages d'Eschweiler (à l'est de Junglinster), d'Esch-sur-Alzette (dans le sud-ouest du pays, à la frontière française) et d'Esch-op-der-Huurt (Aix-sur-Cloie, village situé dans la province du Luxembourg belge à l'ouest d'Aubange, à proximité de la frontière française), tous issus du mot d'*Esch*, se situent dans le Gutland, bien à l'écart de la limite présumée entre les deux types de système. Le terme de *Kampen*, mais surtout de *Heed* (« lande », temporairement cultivée dans ces régions) ou *Dréisch** apparaît également dans la toponymie du Gutland.

[502] Pierre Anen (*Op. Cit.*, p. 116-117), qui traduit le mot « *Esch* » par *Acker*- ou *Saatfeld* (terre labourée, cultivée), précise que ce terme est à l'origine de nombreux toponymes (*Esch* (forêt à l'est de Bigonville), *Eschbech* (au sud de Betzdorf) et *Eschburen* (source à l'est de Junglinster) par exemple) et probablement aussi de certains noms de villages. Georges Calteux (*Op. Cit.,* Volume II, p. 195) explique le mot *Esch* par des prairies humides. L'origine résiderait dans le mot basque *esko*, désignant une dépression humide. Cette explication nous a cependant paru peu probable.

[503] Le dictionnaire de langue luxembourgeoise explique le mot *Kamp*, toponyme fréquent, par « 1) *mit Hecken, Bäumen umfriedete Landparzelle*, 2) *höher gelegener Hüglestreifen im Gelände* » (1. parcelle de culture clôturée de haies ou d'arbres et 2. crête de colline). Il est intéressant de noter que la première signification s'apparente directement à celle des *Kampen* donnée par André Meynier (*Op. Cit.*, p. 19-20). En outre, après vérification, nous savons que l'ensemble des toponymes cités se trouvait à une certaine distance du village, à l'intérieur de l'ancien *outfield*. Il est probable que d'autres lieux-dits, tels que *Kampberg*, *Kämpchen* ou *Kämperfeld*, aient la même origine. Ces toponymes élargissent le champ de rencontre sur le Gutland, surtout à l'est où l'on retrouve même le toponyme *Kampen* (au sud de Wasserbillig). Cependant, il est très difficile – voire impossible – de départager aujourd'hui les deux significations possibles, ce qui rend cette hypothèse basée sur la toponymie peu fiable.

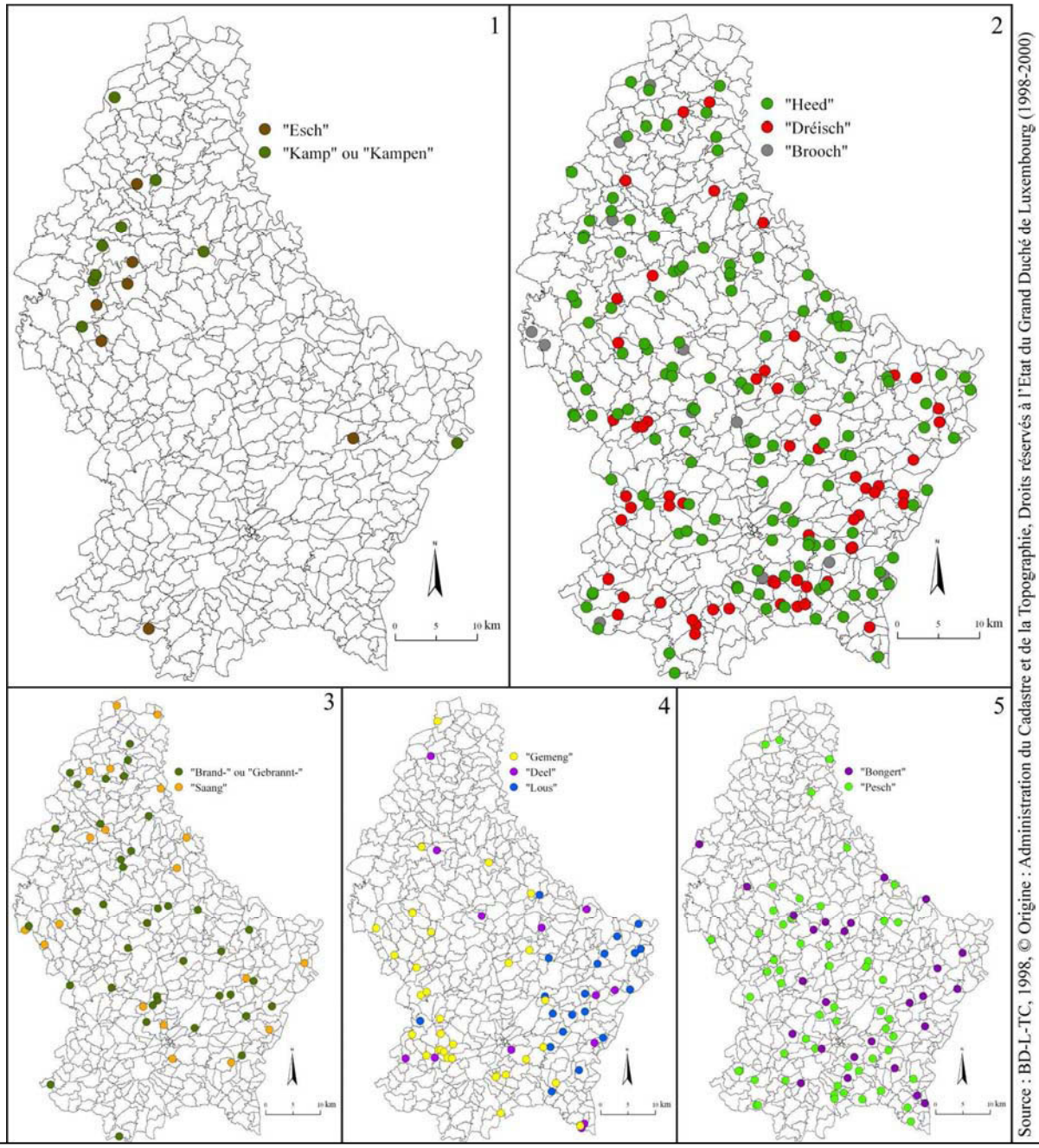


Fig. 61 : <u>La répartition de divers toponymes évocateurs des systèmes d'agriculture traditionnelle sur le fond des sections communales.</u> La première figure, qui illustre la répartition des mots *Esch* (seules les localités comprenant *Esch* en préfixe ont été considérées) et *Kampen*, illustrent que la répartition du système d'*infield-outfield* ne se limitait pas à l'Oesling mais se concentrait tout de même dans son sud-ouest. La seconde figure montre l'omniprésence traditionnelle des terres de culture temporaire au Luxembourg (*Heed* : lande, localement pâturée et temporairement cultivée, *Dréisch* : terre de culture temporaire, et *Brooch* : terre en jachère. Il est intéressant de noter que dans l'Oesling du nord, où la quasi-totalité des terres étaient des landes, les toponymes les évoquant sont rares). Il en est de même avec les techniques de nettoyage des parcelles de culture temporaire par le feu (*Saang* (brûler à feu couvert, écobuer) et *Brand-* ou *Gebrannt-* (préfixe se référant directement au feu, donc à la technique de l'essartage) ; le terme de « sart » apparaît à la frontière sud-ouest du pays, à Rodange, qui ne se limitait aucunement aux Ardennes (fig. 2). Dans le sud-ouest du pays, au niveau de la côte du Macigno, les toponymes rappelant les terres de culture temporaire et les techniques de mise en valeur associées se raréfient. Comme l'avaient déjà montré nos recherches, les terres communes (toponymes commençant par le préfixe *Gemeng-*) souvent régulièrement partagées (*Deel*, part, portion) par tirage au sort (*Lous*, lot tiré au sort) dominent dans le Gutland mais ne sont cependant pas absentes dans l'Oesling. La dernière figure illustre cependant les limites de l'analyse toponymique ; tandis que les vergers (*Bongert*) étaient *de facto* très rares, voire inexistants dans l'Oesling, le toponyme *Pesch*, pourtant si typique de l'Oesling, domine dans le Gutland. Il reste à préciser que cette brève analyse a été faite sur les toponymes annotés sur les cartes topographiques ; les plans cadastraux sont encore bien plus riches en toponymes (*Saang* apparaît également à Leudelange, etc.). Finalement, il est important de mentionner que malgré l'intérêt de cette analyse, elle est incapable de répondre de façon efficace aux problèmes posés dans le cadre de cette thèse.

Une analyse approfondie des toponymes indicateurs de systèmes agraires ou de pratiques agricoles traditionnelles (voir fig. 61) n'a pas permis de définir clairement un espace soumis exclusivement à l'influence d'un des deux systèmes. En outre, sa fiabilité est relativement faible car les significations et origines de certains mots sont ambiguës (*Kamp* par exemple). De plus, l'orthographe des toponymes luxembourgeois est extrêmement variable. En effet, la liste de toponymes la plus exhaustive dont nous disposons est l'*Urkataster*. Or, celle-ci a été élaborée par les gouvernements français et autrichien. L'orthographe des mots luxembourgeois initiaux a souvent été germanisé, faute d'une orthographe luxembourgeoise officielle. Ensuite, dès les années 1950, quand les premières cartes topographiques au 25 000^{e} sont apparues, les mots étaient le plus souvent retranscrits en luxembourgeois. Les cartes topographiques actuelles, sur lesquelles cette analyse a été faite, présentent donc les toponymes majeurs annotés en luxembourgeois.

Néanmoins, l'analyse toponymique fait naître l'idée qu'il n'y avait pas d'opposition nette entre les deux systèmes agraires traditionnels, mais au contraire que le territoire luxembourgeois constituait un vaste espace de transition douce.

Afin de délimiter les extensions de ces deux systèmes agraires, des définitions précises, fondées sur des statistiques, seraient nécessaires. Cependant, comme nous l'avons déjà précisé, chaque système agraire du Luxembourg comprenait un *outfield*, y compris les systèmes d'*openfield* du Gutland, et nombreux étaient probablement les systèmes ardennais ayant organisé leur *infield* selon un système d'assolement triennal (surtout dans le sud de l'Oesling). L'analyse statistique des surfaces des différents types de terre à l'intérieur des finages exemplaires, basée sur les données du Cadastre de Marie-Thérèse (1768), dans l'objectif de préciser l'extension des deux systèmes, n'a pas donné de résultats clairs[504]. Seul un type de répartition géographique a pu être décelé : le rapport des terres labourables et sur les terres sartables était au minimum supérieur à 1 dans les finages du d'*openfield* du Gutland, tandis que dans l'Oesling, il était généralement inférieur à 1/3[505]. Le fait que ce rapport était inférieur à 1/3 à Redange, prouve que les extensions des deux systèmes ne tenaient pas compte de la limite

[504] Une telle analyse aurait pu faire apparaître certaines caractéristiques particulières telles qu'une réduction de l'extension des terres sartables vers le sud du Gutland, liée à la qualité pédologique ou encore à la densité démographique, la corrélation entre la propriété en terres communes et la densité démographique, le rapport entre la densité démographique et l'intensification des terres de labour etc. Cependant, des données incomplètes ne nous ont pas permis d'élucider toutes les corrélations possibles. Des recherches beaucoup plus approfondies seraient nécessaires pour affiner cette analyse.

[505] L'imprécision des données pourrait être compensée par l'analyse de la Carte de Ferraris. Néanmoins, celle-ci ne correspond souvent pas aux informations chiffrées du Cadastre de Marie-Thérèse. Ainsi, pour Redange par exemple, la Carte de Ferraris représente un espace réduit de landes à bruyères dans le nord du finage, tandis que dans le Cadastre de Marie-Thérèse les terres sartables (cultivées tous les 18 ans au minimum) occupent plus de la moitié des terres du finage et les landes incultes 0,001 % ! Au niveau des terres de labour, la situation est inverse : la majeure partie de la Carte de Redange en est couverte, au contraire du Cadastre qui en indique moins d'un cinquième du territoire. Une définition claire serait alors nécessaire pour approfondir ces recherches. Or, Ferraris n'en apporte pas et limite ainsi l'intérêt de sa carte militaire dans une analyse de système agraire approfondie.

géologique entre Oesling et Gutland. Par ailleurs, ce rapport laisse encore subsister une importante zone d'ombre[506].

En outre, le stade d'évolution du système agraire, capable de fausser les résultats, joue un rôle majeur dans cet exercice. L'intensification des terres de culture temporaire (et le partage des terres communautaires), plus ou moins avancée selon les communautés, semble principalement dépendre du rapport entre l'augmentation de la population et la surface totale du finage, donc de la densité démographique.

L'importance de l'exploitation forestière, caractéristique de l'Oesling du sud, ne nous aide guère dans cet essai de classement. En effet, à Erpeldange (finage d'*openfield* selon le rapport des terres labourables sur les terres de culture temporaire) les documents anciens soulignent encore l'importance de la forêt dans le système agraire tandis qu'à Redange les espaces forestiers couvrent à peine 16 % du finage.

A première vue, l'élevage pourrait nous aider à départager ces deux types de système[507]. Tandis que Redange disposait du plus important troupeau rencontré au cours de nos recherches (35 bêtes par chef de famille), à Erpeldange tous les chefs de famille possédaient en moyenne 21 bêtes, et ceux de Differdange plus que 7 bêtes par famille. De plus, du nord vers le sud, nous remarquons une réelle perte en importance numérique des ovins dans le troupeau communal, contrairement aux autres types de bétail, porcins, bovins et chevalins[508]. L'opposition la plus flagrante dans la part d'ovins et de bovins réside dans le troupeau commun : tandis que les ovins représentaient plus d'un tiers du troupeau dans le nord, cette place leur était disputée par les bovins dans le sud du pays. Cette variation était probablement liée à l'environnement naturel ; les ovins, plus résistants, semblaient mieux adaptés aux conditions rudes tandis que les bovins préféraient les grasses pâtures du Gutland. La limite entre les deux systèmes était donc extrêmement floue et semblait s'étendre sur l'ensemble, ou du moins une grande partie du territoire luxembourgeois.

L'ensemble des particularités du paysage local, telles que la présence, la répartition et l'importance des différents éléments structurels des paysages étaient, hormis la localisation des prairies naturelles, entièrement générées par le système agraire, et son intensification était étroitement liée à la densité démographique.

---

[506] La difficulté d'établir une répartition est parfaitement illustrée sur le finage de Lorentzweiler. En 1768, le rapport terres de culture permanente sur terres de culture temporaire y était de 1,14. Le vaste *outfield* de cette communauté s'étendait donc presque sur la moitié des terres de culture ; cette répartition ne correspond pas vraiment à un *openfield* type, où les terres de culture temporaire, si elles existaient, étaient peu étendues.

[507] Malheureusement, nous ne disposons pas de statistiques des villages ardennais, mais nous supposons qu'ils étaient bien supérieurs en nombre, surtout d'ovins, que ceux de Redange et du reste du Gutland.

[508] Afin d'élaborer cette hypothèse, nous avons comparé les troupeaux des communautés d'Erpeldange (E), de Redange (R), d'Oberanven-Hostert (OH), de Leudelange (L) et Wormeldange (W) : Elevage ovin : E 47 %, R 42 %, OH 7 %, L 6 %, W 0 %. Elevage porcin : E 18 %, R 21 %, OH 40 %, L 37 %, W 45 %. Elevage bovin : E 26 %, R 26 %, OH 29 %, L 37 %, W 38 %. Elevage équin : E 9 %, R 11 %, OH 24 %, L 20 %, W 14 %.

La répartition des systèmes d'*openfield* et d'*infield-outfield* serait-elle liée aux conditions imposées par le milieu naturel ? Nous avons vu que l'élément décisif pour la pratique et l'extension des différents types d'activités agricoles complémentaires dépendait essentiellement de l'économie locale ainsi que de la densité de population et, en une moindre mesure, du milieu naturel. Néanmoins, les différences de productivité agricole entre les deux espaces géologiques du Gutland et de l'Oesling sont réelles, au point d'être ancrées dans les noms des deux régions.

Les communautés ardennaises telles que celles du Bon Pays ont mis en œuvre des systèmes agraires capables de faire fonctionner en complémentarité les différents volets de l'économie agro-sylvo-pastorale quasi-autarcique (limités au marché local). Les différences consistaient essentiellement en un rendement différentiel lié à la fertilité naturelle des sols (son épaisseur, sa composition granulométrique qui définit la capacité de rétention de l'eau, l'existence d'éléments nutritifs et son acidité (équilibre carbone-azote)). Les façons culturales (labours aérant le sol, apport de fumure, etc.) ont constamment modifié la structure et la composition des sols, mais n'ont jusqu'alors pas réussi à effacer les différences pédologiques existant entre les sols maigres de l'Oesling et les bonnes terres sur les couches sédimentaires du Gutland. Ces différences sont encore amplifiées par le climat local (lié à l'altitude et à la latitude des régions comparées) et au terrain plus ou moins accidenté qui accroît le risque d'érosion en cas d'absence de couvert végétal.

L'environnement naturel restait donc une variable essentielle dans l'agriculture, qui s'adaptait au milieu naturel, l'artificialisation étant encore limitée. Sur un terrain donné, la communauté avait donc mis en place un système capable d'assurer sa survie en permettant de faire fonctionner en complémentarité les trois volets dominants de leur économie, qui ne coïncidait pas forcément avec le système qui exploitait au mieux les ressources naturelles locales.

Ainsi, les limites entre les différents systèmes agraires, plus extensifs dans le nord et plus intensifs dans le sud, ne coïncidaient pas forcément avec les limites géologiques entre Oesling et Gutland (ce qui explique la présence du système extensif d'*infield-outfield* à Redange), mais l'influence de l'environnement naturel était partiellement lisible dans leur répartition[509]. Le territoire luxembourgeois se situait donc à cheval sur la limite nord des extensions du système d'*openfield*, et sur la limite sud du système d'*infield-outfield* des

[509] Les limites naturelles pouvaient également se manifester dans l'emplacement des terres de culture temporaire des finages assis sur le limite géologique entre Oesling et Gutland : celles-ci se situaient de préférence sur les sol maigres (ardennais) dans le nord des finages (voir l'analyse du finage d'Erpeldange).

économies pastorales du massif schisteux rhénan[510] dont font partie les Ardennes, partageant de cette façon le territoire entre les influences mutuelles des régions limitrophes. Le Luxembourg en entier représentait alors un espace de transition entre les systèmes agraires de l'*openfield* lorrain et les cultures extensives du massif schisteux rhénan. Les différents systèmes mis en œuvre pourraient alors même être vus comme des stades d'évolution d'un système agraire : d'une agriculture itinérante sur brûlis dans le nord de l'Oesling à l'*openfield* dans le sud du Gutland.

A l'échelle du Grand-Duché, l'importance des terres temporairement cultivées porte à croire que les systèmes préalablement analysés étaient une conséquence de l'organisation non planifiée de plusieurs générations de paysans. Les terres de culture régulière, l'*infield* ou l'*Esch*, parfois organisées selon une rotation triennale assolée, s'étendait aux dépens des terres de culture temporaire, de l'*outfield*, au fur et à mesure que la population augmentait. L'intensité de la mise en valeur à l'intérieur des systèmes était donc déterminée par la combinaison des facteurs naturels et démographiques, mais également par les instruments agricoles plus ou moins primitifs (les sols lourds de Redange ont peut-être influencé la communauté locale à opter pour un système de culture extensive mettant davantage l'accent sur l'élevage) et par les nécessités générales dans cette économie jusqu'alors quasi-autarcique. Les systèmes de culture plus extensifs de l'Oesling comparés à ceux du Gutland s'expliqueraient alors par des conditions pédologiques plus médiocres ; la pauvreté des sols aurait effectivement empêché l'*Esch* de s'étendre sur l'ensemble du finage et d'imposer en même temps une rotation assolée à jachère, libérant ainsi les pâturages nécessaires pour le bétail communautaire[511].

Ainsi, vers la fin de l'Ancien Régime, l'ensemble des paysages luxembourgeois était entièrement anthropisé par les communautés agraires. Les paysages luxembourgeois étaient donc une construction humaine, développée par plusieurs générations de paysans qui avaient aménagé un milieu naturel en fonction de leurs nécessités. La position à cheval du territoire luxembourgeois sur les aires d'extension des systèmes agraires d'*openfield* et d'*infield-outfield* créait un paysage particulier, de transition, sur un espace d'étendue réduite. Cette particularité,

[510] Nombreux sont les ouvrages de référence qui témoignent de la présence de ces systèmes dans la Lorraine et dans le massif schisteux rhénan. En voici une bibliographie sélective : Josef Birkenhauer, *Op. Cit.*, 210 p. ; Giovanni Hoyois, *Op. Cit.*, 2 Tomes, 983 p. ; Jean Nicolay, *Op. Cit.,* 121p. ; Karlheinz Paffen, *Op. Cit.,* 272 p. ; François Reitel, *Op. Cit.,* 2 tomes, 716 p. ; Josef Schmithüsen, *Op. Cit.*, 431 p. ; Nicolas Van Werveke, 1923-1926, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, 3 vol., I (1923), 334 p., II (1924), 320 p., III (1926), 324 p. ; Marc Bloch, *Op. Cit.*, 412 p. ; René Lebeau, *Op. Cit*, 182 p. ; André Meynier, *Op. Cit.*, 199 p. ; Jean-Robert Pitte, 2003, *Histoire du paysage français, de la Préhistoire à nos jours*, 444 p..

[511] Cette hypothèse est fondée sur le bilan des recherches sur les origines de l'*openfield* établi par René Lebeau (1969, *Les grands types de structure agraire dans le monde*, p. 78). Il conclut que c'est « un fait économique » qui a causé « l'extension des cultures céréalières, dans un milieu favorable à celles-ci, aux dépens des incultes pâturés, qui provoqua la naissance de la structure communautaire d'*openfield* ». Au Moyen-Age l'*openfield* dominait en Europe. Voir également Xavier de Planhol, 1958, *De la plaine pamphylienne aux lacs pisidiens, Nomadisme et vie paysanne*, p. 317-323 et 1959, Essai sur la genèse du paysage rural de champs ouverts, In : *Géographie et histoire agraires*, p. 417-419.

qui distinguait les paysages luxembourgeois des paysages plus homogènes des régions limitrophes, était soutenue par une topographie accidentée qui, encore aujourd'hui, multiplie et diversifie les vues offertes au regard du promeneur. En effet, comme le montrera l'évolution récente, l'impact des systèmes agraires traditionnels restera perceptible au cours de l'évolution des paysages.

6) La structure paysagère actuelle, un héritage des géosystèmes traditionnels

Suite à la mise en évidence de l'impact paysager des systèmes d'agriculture ancienne, nous nous rendons compte que le lien entre les paysages actuels et les géosystèmes traditionnels est très étroit. En effet, la structure paysagère actuelle reflète encore l'organisation des géosystèmes traditionnels.

Ainsi, grâce aux caractéristiques paysagères mises en évidence lors des analyses de finages exemplaires – ceux-ci ayant été choisis en fonction de leur représentativité pour les divers paysages actuels – une corrélation entre la répartition des systèmes d'agriculture traditionnelle et la typologie paysagère apparaît. Il paraît clair que la structure paysagère, la répartition des grandes composantes des paysages (forêts, terres agricoles) a été déterminée par les systèmes d'agriculture ancienne ; chaque élément du territoire étant agencé selon les fonctionnalités du système agraire. Certes, l'environnement naturel influençait la répartition de certains éléments de la structure paysagère, mais l'importance du cadre physique ne doit pourtant pas être surestimée. Lors de la comparaison entre les paysages traditionnels et actuels, il faudrait également prendre en compte les changements en matière d'économie, de techniques agricoles etc. Or, nous allons ici nous limiter à démontrer l'influence des systèmes agraires traditionnels dans les paysages actuels.

Dans le cadre du second chapitre, la description paysagère des Ardennes luxembourgeoises a permis de dégager deux grands faciès, l'Oesling du nord et l'Oesling du sud. Dans l'Oesling du nord, la faible importance de la sylviculture dans l'économie locale et accessoirement l'extensivité du système d'*infield-outfield* ont mené à la disparition quasi-totale de la forêt dans ces paysages. L'absence d'espaces en pente abrupte et par conséquent peu propices à la mise en culture semble également avoir encouragé la déforestation. La mise en valeur temporaire des espaces forestiers, généralisée dans l'Oesling, est à l'origine de la privatisation excessive des forêts ardennaises[512]. Au contraire, dans l'Oesling du sud, l'importance de la sylviculture dans le système agraire a permis la conservation d'importants espaces forestiers, de préférence installés sur les terres les moins aptes à la mise en culture, les

[512] Actuellement, environ 55 % de la forêt luxembourgeoise sont privées dont la majorité est située dans l'Oesling.

versants de vallée. D'autres terres susceptibles d'être mises en valeur, les hautes terres, ont été défrichées lors des phases de fortes pressions démographiques.

Entre les deux adaptations différenciées du système d'*infield-outfield* à l'économie locale de l'Oesling du nord et du sud, la majeure différence paysagère semble résider dans l'importance de la forêt.

La différence d'intensivité culturale dans les terres à proximité immédiate du village avait évidemment des effets paysagers importants à l'époque où les systèmes étaient encore fonctionnels. Néanmoins, l'intensification culturale sous l'influence de la pression démographique au début du XIXe siècle a eu comme conséquence que les rotations culturales se raccourcissaient. Ainsi, l'ensemble des villages, de l'Oesling du nord comme du sud, était entouré de terres répertoriées comme « labourables » par le premier cadastre napoléonien[513]. Nous pouvons donc supposer que l'intensification de ces terres au début du XIXe siècle a eu comme conséquence une certaine uniformisation des deux types de paysages. Le système de rotation intensifiée, appliqué sur les terres labourables à proximité des villages dans l'Oesling, était identique à celui de l'*openfield* du Gutland. Néanmoins, ce système ne pourrait être qualifié que de *pseudo-openfield* car, au contraire du paysage généré, le fonctionnement en était différent.

La différence de l'importance spatiale de la forêt est beaucoup plus accusée dans les paysages actuels de l'Oesling du nord et du sud. De fait, une limite relativement nette entre les deux types de paysages a pu être tracée. Néanmoins, nous remarquons également que l'importance spatiale de la forêt va de paire avec l'incision des cours d'eau dans les hautes terres ardennaises. En effet, l'importance spatiale de la forêt dans l'Oesling du nord-est (entre Heinerscheid et Hosingen) semble légèrement réduite par rapport à l'Oesling du sud et du sud-est, de même que le découpage par les cours d'eau. De plus, l'examen dans le Cadastre de Marie-Thérèse des cultures pratiquées dans l'*infield* montre que dans l'Oesling du nord-est, l'intensivité était moyenne ; elle se situait entre les rotations pratiquées dans l'Oesling du nord et celles du sud.

L'intensivité des cultures et l'extension spatiale de la forêt étaient-elles alors conditionnées par l'importance du découpage des hautes terres ardennaises par les cours d'eau encaissés, et donc par le relief ? Il paraît clair que lorsqu'une communauté disposait d'importantes surfaces de terres susceptibles d'être mises en valeur, une intensification des cultures n'était pas impérative ; contrairement aux communautés qui ne possédaient que peu de terres. L'intensivité ou au contraire l'extensivité des cultures sur un substrat de qualité similaire

[513] Dans le premier cadastre napoléonien, les terres labourables sont subdivisées en cinq classes de qualité variable. Le taux d'imposition variait alors selon la productivité des terres. Néanmoins, l'appellation « terre labourable » ou « terre de labour » suggère une mise en culture permanente, donc une rotation triennale avec jachère.

était donc étroitement liée à la pression démographique : la densité démographique dans un territoire donné déterminait donc le degré d'intensification[514].

En ce qui concerne la relation entre l'importance du découpage en lambeaux des hautes terres par le réseau hydrographique et l'importance de la sylviculture dans l'économie locale et par conséquent dans le système agraire, nous pensons que la corrélation est faible (évidemment à l'exception des espaces en pente tellement abrupte que leur mise en culture devient impossible). D'un côté, les conditions pédologiques sur les versants étaient médiocres pour la culture céréalière, mais l'ensoleillement – en cas d'orientation vers le sud – était relativement favorable à la croissance des taillis de chênes. De l'autre, nous savons que les versants de vallées encaissées étaient régulièrement cultivés après la récolte des écorces dans les taillis de chênes (et soumis à des rotations plus intensives qu'une grande partie des terres semi-planes de l'*outfield* de l'Oesling du nord).

En outre, l'absence de relief marqué dans l'Oesling du nord, à pédologie similaire[515], n'explique pas l'absence de cette activité fort lucrative dans cette région. La sylviculture aurait été largement possible dans le système agraire de l'Oesling du nord, mais non désirée, phénomène probablement lié à la prépondérance de l'élevage dans l'économie locale. L'extension spatiale de la forêt dépendait donc de son importance pour la population locale et par conséquent de son intégration dans le système agraire, et n'était que faiblement liée au substrat physique et au relief[516]. Certes, une terre en pente est plus difficile à travailler qu'une terre plane ; néanmoins, comme nous venons de le prouver, le relief n'influençait que faiblement la mise en culture sous l'agriculture ancienne. Dès le début du XIXe siècle, ce principe a toutefois joué un rôle dans la rationalisation de l'agriculture, laquelle a déterminé la localisation des champs de culture sur les hautes terres et des parcelles forestières sur les versants moins propices à la culture.

Dans le Gutland, le système d'*openfield* a déterminé la localisation des différents éléments structurels du paysage, organisation encore perceptible de nos jours. Les liens étroits

[514] L'importance de la forêt dans le système agraire a eu une influence sur les progrès de l'intensification des cultures de l'*infield*. La présence de vastes étendues de terres temporairement cultivées dispensait les communautés de l'Oesling du nord d'intensifier les cultures de l'*infield* dès la première heure. Au contraire, l'importance de l'exploitation forestière dans le système agraire l'Oesling du sud ne permettait pas l'extension totale des terres labourables sur la forêt, et favorisait ainsi l'intensification des cultures dans l'*infield*. Ainsi, dans l'Oesling du sud, l'intensification des terres chaudes a été plus précoce que dans l'Oesling du nord ; elle se ressentait déjà dans le Cadastre de Marie-Thérèse.

[515] L'Oesling est, d'un point de vue géologique, une région à structure plissée au relief appalachien, centrée sur le synclinal de Wiltz orienté nord-est - sud-ouest. Au nord comme au sud de celui-ci se succèdent les affleurements des couches dévoniennes. Parmi celles-ci figurent les couches du Siegenien supérieur (qui affleurent à Esch-sur-Sûre et à Basbellain), marquées par un sol moyen, pierreux et peu épais. Les différences de relief sont dues à la présence de la ligne de partage des eaux entre la Meuse et la Moselle dans le nord de l'Oesling.

[516] Le relief pouvait y jouer un rôle, car un versant dénudé de végétation est rapidement érodé ; néanmoins, de nombreux contre-exemples (voir la Carte de Ferraris d'Esch-sur-Sûre, où une partie des versants raides étaient cultivés, mais également les cultures sur la majorité des versants du Gutland) éliminent la généralisation de cette hypothèse.

deviennent évidents lorsque nous comparons les paysages de la Carte de Ferraris aux paysages actuels. L'espace défriché ainsi que la répartition des différents types de terre semblent déjà presque avoir atteint le stade actuel vers la fin de l'Ancien Régime. Ce constat est partiellement vrai car les densités démographiques étaient toujours plus élevées dans leurs systèmes d'*openfield*. Néanmoins, ceux-ci ne permettant plus de véritables défrichements, l'intensification des cultures a surtout permis de supporter la croissance démographique du début du XIXe siècle. Or, de nouvelles terres agricoles ont tout de même été conquises ; ces espaces, généralement situés à la limite interne de l'auréole forestière traditionnelle, coïncident aujourd'hui souvent avec les zones reboisées en conifères[517].

Néanmoins, même si le fonctionnement traditionnel du système agraire dans les villages de plaine et sur les plateaux était identique, des différences d'organisation générale pouvaient être observées à l'intérieur des finages, surtout au niveau de l'emplacement des prairies. Les plaines humides disposaient d'amples prairies nécessaires à l'élevage, au contraire des plateaux secs, qui en établissaient seulement quelques parcelles à proximité des habitations, les autres se situant dans les fonds de vallées encaissées. Malgré les transformations de l'agriculture traditionnelle jusqu'à aujourd'hui, l'emplacement général des prairies humides subsiste car elles sont en partie imposées par le milieu physique. Des opérations de drainage et de chenalisation* des cours d'eau en ont cependant modifié l'aspect et l'étendue. Dans les finages de plateau, les forêts ont été, comme dans l'Oesling du sud, repoussées dans les espaces les moins propices à l'agriculture, les versants de vallée abrupts. Comme partout ailleurs, l'influence de l'environnement naturel se matérialisait dans la structure de ces paysages.

Les zones de contact entre les deux types de paysages sont évidemment les talus. Le paysage de ces zones de contact était organisé par deux formes de contact entre les finages de plaine et de plateau : le contact direct entre un finage de plaine juxtaposé à un finage de plateau et le contact indirect par l'intermédiaire du territoire d'une communauté installée sur le talus.

Dans le premier cas de figure, la limite entre les deux finages coïncide le plus souvent avec la limite supérieure du talus de côte. La forêt sur la limite de plateau, appartenant à la communauté de plateau, était alors relativement dense et continue. Comme le finage de plaine juxtaposé disposait d'amples terres susceptibles d'être cultivées dans la plaine, le talus était en grande partie réservé à la forêt. L'impact paysager en est actuellement visible au niveau de la partie occidentale du talus de la côte de grès du Luxembourg, au sud de l'Attert. Les villages, dont le site préférentiel est le pied de ces talus en raison des sources, cultivaient alors principalement les terres de plaine, ce qui n'imposait pas le défrichement entier des versants, alors réservés à la forêt.

[517] Il se peut aussi qu'un propriétaire forestier ait simplement converti sa forêt de feuillus, voire ses taillis de chênes, en forêt de conifères, essence à croissance rapide permettant une exploitation forestière lucrative.

Cependant, le contact entre les deux types de finage est le plus souvent indirect ; des géosystèmes organisés à partir de villages installés au pied des talus – dont le finage comprend une partie de la plaine et du plateau – ont généré des paysages particuliers, formant ainsi une zone de transition. Les espaces de plaine humide de ces finages étaient généralement réservés aux prairies tandis que le talus au sol bien drainé était cultivé. La forêt sur le plateau était alors le plus souvent marquée par des clairières culturales (aujourd'hui reboisées, souvent en conifères), très rares dans le premier cas de figure. L'héritage de ce type d'organisation paysagère est aujourd'hui visible sur la quasi-totalité des talus du pays (côte du grès de Luxembourg, versants de vallée de l'Alzette, regard de faille au sud-est de la côte du grès, côte du Dogger)[518]. Les villages de pied de talus exploitaient les trois terroirs de façon complémentaire.

La culture des vignes et l'absence de prairies de fond de vallée ont imposé une organisation sensiblement différente dans la vallée de la Moselle. Le talus favorable à la viticulture étant de fait réservé aux vignes – la nécessité d'apport de soin à cette culture ainsi que les conditions de croissance favorables déterminaient la localisation à proximité des habitations – les terres de culture céréalière ont été repoussées sur les hautes terres de l'arrière-pays et ont même grignoté les espaces forestiers. La limite entre les parcelles de vignes et de culture céréalière était floue ; des extensions ou des rétrécissements des espaces de culture se manifestaient probablement en raison des fluctuations dans le commerce du vin (prix, marché, etc.). Des affleurements rocheux ou des forêts résiduelles marquaient et continuent de marquer les parties les plus abruptes de l'ensemble des talus. Hormis l'extension des vignes, cette organisation du finage, mis en place durant l'Ancien Régime, a subi peu de modifications jusqu'à aujourd'hui.

[518] Cette particularité – qui peut être visualisée en superposant la subdivision administrative du pays en sections communales (équivalent aux finages d'antan) sur le relief et sur les espaces forestiers d'aujourd'hui et de l'époque de Ferraris – se vérifie surtout en analysant la part des forêts de conifères actuelles par rapport aux feuillues. Les reboisements en conifères qui se sont opérés dès la fin du XIXe siècle ont comblé les clairières de culture, ce qui a engendré une part accrue des forêts de conifères lors de contacts indirects, au contraire des contacts directs, où la forêt de feuillus domine, surtout au centre des massifs. Néanmoins, il est difficile de prouver cette hypothèse car d'importants changements – tels que des phases de reboisement et de défrichement au cours du XIXe siècle – se sont produits entre-temps. Cependant, cette hypothèse se vérifie également au niveau de la forêt privée car la forêt communale est généralement restée indivise et les reboisements en conifères y étaient bien moins importants. Ainsi, au centre d'un massif forestier, un espace de forêt privée fortement parcellarisé montre la présence d'une ancienne clairière culturale reboisée (voir l'analyse du premier plan cadastral de Lorentzweiler).

Ainsi, les systèmes agraires, en s'adaptant aux particularités de l'environnement naturel local, ont déterminé la structure paysagère des différents territoires communautaires. Depuis la mise en place de ces systèmes[519] et jusqu'au tournant du XVIIIe et du XIXe siècle, et même bien au-delà, ces systèmes alors fonctionnels ont organisé nos paysages. Ce n'est que sous incitation des politiques physiocrates et surtout de la croissance démographique, que les premiers changements ont commencés à se manifester. Néanmoins, ces changements n'étaient point systémiques, mais la communauté locale adaptait le système agraire traditionnel aux nouvelles exigences démographiques en l'intensifiant. Le paysage subissait donc des changements à l'intérieur de sa structure, cette dernière étant maintenue.

Aujourd'hui encore, malgré d'importants changements qui ont entre-temps affecté les paysages – tels que l'intensification et la mécanisation de l'agriculture, mais également la périurbanisation ou l'industrialisation – nous reconnaissons la structure paysagère du finage d'antan. Il en est de même avec l'habitat, toujours relativement groupé, la forme et la dispersion des parcelles. Le remembrement officiel ayant peu modifié le parcellaire traditionnel, celui-ci est donc directement hérité des structures agraires d'Ancien Régime. A l'exception de l'actuelle région de la Minette, la persistance de la structure paysagère semble indiquer qu'aucun nouveau système n'a réorganisé le paysage selon ses modalités. Au contraire, aujourd'hui, l'ensemble des évolutions à impact paysager s'opère toujours à l'intérieur de l'enveloppe paysagère créée par le système traditionnel. Ainsi, malgré le fait que les géosystèmes agraires traditionnels ne fonctionnent plus depuis longtemps déjà, l'organisation spatiale qu'ils ont autrefois imposée à leurs territoires se reflète toujours dans la structure de nos paysages actuels.

La quatrième partie de ce travail de recherche mettra la lumière sur le lent déclin des systèmes agraires traditionnels et sur l'essor de l'industrie sidérurgique qui a réorganisé les paysages selon ses modalités, et ceci jusque dans la seconde moitié du XXe siècle. Ainsi, dans le cadre du prochain chapitre, nous tenterons d'expliquer les raisons du maintien du paysage local en monde rural, qui contraste avec l'évolution des paysages du Sud-Ouest luxembourgeois où affleure la minette.

[519] Les premiers assolements à rotation triennale datent probablement du Moyen-Age voire d'avant (André Meynier, *Op. Cit.*, p. 148-151) ; l'essentiel de nos paysages est cependant issu de la « reconstruction » et du «redéfrichement » amorcés dès le lendemain de la guerre de 30 ans (Marc Bloch, *Op. Cit.*, p. 86).

IV LE LENT DECLIN DES GEOSYSTEMES AGRAIRES TRADITIONNELS ET L'IMPACT PAYSAGER DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE

A) LA PERSISTANCE DU PAYSAGE AGRAIRE TRADITIONNEL

1) Les raisons de la lenteur des changements dans le cadre du système d'agriculture ancienne

Au début du XIXe siècle, en dépit de la privatisation d'une grande partie des terres anciennement usufruitières, l'agriculture continuait à fonctionner selon le système agricole traditionnel. Malgré le droit de clôture et diverses restrictions établies par les gouvernements autrichiens et français, la vaine pâture continuait à s'exercer. Il en est de même avec la pratique du repos de la terre car les essais des agronomes en vue de supprimer la jachère avaient échoué. En outre, les prairies artificielles ne progressaient que très lentement. L'assolement, soulagé de son caractère obligatoire, continuait cependant à être appliqué comme auparavant[1].

Les raisons de la persistance du système agraire traditionnel peuvent être expliquées par les liens systémiques intimes entre les différentes composantes, toutes intégrées dans le ban communautaire. L'intérêt de chaque membre de la communauté pour la vaine pâture empêchait la suppression de celle-ci. Le maintien de cette pratique limitait la liberté culturale et l'isolement de parcelles individuelles dans l'objectif de les cultiver librement ; ce qui s'avérait difficile, car la forme des parcelles, très allongée, se prêtait mal à la clôture. En outre, faute de chemins d'accès aux parcelles privées, l'agriculteur était tenu de respecter l'assolement. Chaque modification d'une composante de l'organisation interne du système d'agriculture ancienne

[1] Le seul changement affectant cette pratique a été introduit par l'ordonnance du 24 septembre 1770 qui permettait que chacun enferme ses fonds et héritages pour les exempter de la vaine pâture. Cette ordonnance a fortement bouleversé le système agricole d'antan, car elle brisait le lien étroit entre l'assolement forcé et la vaine pâture. Les restrictions, telles que celle du droit de parcours sur les finages voisins, aboli sur demande dans 189 villages depuis 1783, ont été accentuées sous le régime français : le droit de parcours n'était légal que s'il était « fondé sur un titre et sur une possession autorisée par les lois et les coutumes. A tous autres égards elle [la coutume] est abolie ». Les révolutionnaires soutinrent aussi la mise en place de prairies artificielles et déclarèrent illégal l'assolement forcé (1791) (Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht*, p. 94-96). Néanmoins, comme nous le verrons, la pratique se maintenait.

avait des répercussions sur les autres composantes enchevêtrées. Ainsi, la rigidité du système agraire d'Ancien Régime freinait l'évolution vers la liberté culturale.

Néanmoins, dans certaines communes, les agriculteurs avaient commencé à semer des légumes et des plantes sarclées, tels que des carottes ou des pommes de terre dans les soles en jachère, mais ceux-ci semblaient souvent être des exceptions. L'agriculture ancienne continuait donc à marquer le paysage[2].

L'introduction du nouveau découpage administratif en communes n'avait pas d'impact sur le fonctionnement géosystémique traditionnel. Auparavant, chaque communauté possédait son propre ban géré par la communauté qui avait à sa tête un préposé, le plus souvent appelé « centenier », *Meier* en allemand. La mise en place des communes sous le régime français (achevée sous le régime néerlandais) changeait le découpage administratif dans le sens où, en raison de l'exiguïté de certains villages, ceux-ci ont été, sous le nom de sections, réunis pour former des communes. *A priori*, on pourrait croire à un changement du centre décisionnel des géosystèmes. Néanmoins, ce changement d'ordre administratif n'avait guère d'effet sur le fonctionnement traditionnel, car chaque village s'administrait toujours individuellement et gérait ses propres biens communaux. Par ailleurs, c'est pour cette même raison que le découpage en communes et sections épousait le tracé des limites de finages traditionnels ; de fait, ils ne pouvaient pas changer les limites d'un système fonctionnel[3].

Ainsi, les habitudes ancestrales ont persisté (à Troisvierges par exemple, ils avaient leur propre pâtre, mais leur finage était intégré dans la commune de Basbellain). En outre, l'Art. 85 de la loi du 24 février 1843 sur l'organisation communale et des districts stipule que « Dans les communes composées de plusieurs sections ou associations communales, ayant des propriétés ou des intérêts distincts de la commune en général, les recettes et les dépenses de chacune de ces sections figureront aux budgets et comptes annuels, dans des colonnes distinctes des recettes et dépenses de la commune en général ». La pratique des comptes séparés par section montre la persistance du finage géré par la communauté. A Differdange par exemple, ce n'est qu'à partir

[2] La lecture du registre des affaires communales (Référence « H-1024 ») et des dossiers communaux (Référence « INT ») aux Archives Nationales traduit le maintien de nombreuses pratiques. En voici quelques exemples : en 1827, comme preuve que la vaine pâture est toujours pratiquée, des fossés de clôture sont creusés aux limites des forêt communales de Wormeldange (A.N.L., C-277, N°1809/26) ; en 1880, la vaine pâture est réglementée à Erpeldange (A.N.L., H-1024-89, N°994/61) ; en octobre 1887, une plainte est déposée par la communauté de Troisvierges concernant l'engagement d'un pâtre supplémentaire au pâtre communal (A.N.L., INT 388) ; le dossier de Lorentzweiler (A.N.L., INT 813) comprend des documents concernant le salaire du pâtre (le dernier en 1898) ; en 1875, à Leudelange, le pâtre communal emmenait toujours les porcs à la glandée et en en 1898, le droit d'affouage était encore pratiqué (Mathias Cornelius et alii, *Op. Cit.*, p. 118 et 128) ; à Fouhren, la vaine pâture est abolie en 1932 (A.N.L., INT 107, N°761/32), à Differdange, en 1874, une délibération du conseil communal réglait la vaine pâture après que sur demande de l'Etat, la commune eut affirmée en 1866 que cette pratique constituait le seul moyen pour la population locale de garder un troupeau suffisamment grand (Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 60), en 1956, la vaine pâture était interdite à Garnich (Mémorial A - N°43 du jeudi, 18 juillet 1957, Avis – Règlements communaux, p. 1002) etc.

[3] A ce sujet, voir également les pages xx à xx de la partie méthodologique du présent travail de recherche.

de 1914 que certaines dépenses communales ont été endossées par la commune en général. Le fonctionnement du géosystème centré sur le village entouré de son finage continuait donc à organiser le paysage. Ce phénomène s'illustre également par les associations locales d'agriculteurs qui étaient le plus souvent basés sur les villages et non sur les communes[4].

Sur le plan général, deux phénomènes peuvent expliquer cette lente mutation. Premièrement, la mentalité paysanne faisait obstacle à tout changement. Changer un système agricole communautaire en place depuis des temps immémoriaux, qui permettait de nourrir la population et qui était capable d'assurer la survie des plus pauvres paraissait comme un non-sens à la population rurale. Il ne faut pas oublier qu'une grande partie de la population locale étaient des petits paysans avec peu de terre voire même des journaliers sans terre. Outre l'exécution de divers travaux le plus souvent saisonniers (récoltes, écorçage des taillis de chênes, etc.), ces populations survivaient grâce aux pratiques communautaires. Deuxièmement, l'intérêt d'une production accrue était faible car, en cas de production excédentaire, les agriculteurs avaient des difficultés à écouler leurs produits à cause d'un réseau routier très lâche et dans un état souvent lamentable. Le paysage de la première moitié du XIXe siècle n'a donc guère changé par rapport au paysage traditionnel d'Ancien Régime. L'agriculture luxembourgeoise continuait de produire pour le marché local.

Cependant, à partir des années 1840, les premiers changements ont commencé à se manifester. La transition démographique s'est produite dans la première moitié du XIXe siècle et l'explosion démographique en résultant a eu d'importantes répercussions sur les finages organisés par un système traditionnel qui, en raison de son extensivité, n'acceptait que difficilement de tels phénomènes. En outre, en 1842, la découverte des gisements de fer dans le sud du pays a créé des conditions économiques favorables au développement de l'agriculture. L'industrie sidérurgique créait de nouveaux centres de travail, qui constituaient également des marchés intéressants pour l'agriculture.

2) L'extension des terres de labour liée à la transition démographique

Le premier phénomène lié à l'explosion démographique a été le défrichement de nouvelles terres. Afin de nourrir une population accrue, il était nécessaire de défricher les vastes étendues ardennaises composées de landes et de bruyères. En conséquence, une phase de défrichement a commencé dans les années 1830, surtout dans l'Oesling, car il ne restait guère de terrains à défricher dans le Gutland. Les défrichements ont été très soutenus pendant les années 1845 à 1855[5].

[4] Dans la commune de Differdange par exemple, en 1930, les associations locales regroupaient à Niedercorn 175, à Obercorn 42 et à Differdange 35 membres. (Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 60)
[5] Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (V), *Hémecht*, p. 206

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la croissance démographique, qui se faisait déjà sentir à la fin du XVIIIe siècle, a poussé les paysans ardennais à raccourcir les rotations culturales dans l'*outfield*. Le raccourcissement des phases de repos du sol et la surexploitation par écobuage de ces terres ont eu comme conséquence que les landes sont devenues de véritables terres incultes. A cette époque, les terres d'essart, épuisées et dépourvues de végétation, étaient fortement attaquées par l'érosion superficielle des pentes. La survie des communautés dans un système agricole inadapté à une telle pression démographique était en péril. Néanmoins, l'introduction de la pomme de terre (et plus tard d'autres plantes sarclées) dans la rotation culturale intensifiée des terres de labour a permis de pallier les besoins nutritionnels de la population accrue. A cette époque, les récoltes ardennaises provenaient essentiellement des terres labourables de l'*infield* dont les nouvelles rotations étaient similaires aux assolements du Gutland. A partir de 1840, l'amélioration de la culture des terres n'a plus suffi à nourrir la population. Grâce à l'apport de chaux, les communautés ont réussi à mettre en valeur les terres incultes de l'*outfield* par l'agrandissement des terres de l'*infield*[6].

La croissance de la population ainsi que l'usage général de la chaux (dès 1849) ont donc favorisé d'importantes mutations paysagères. La chaux était déjà utilisée dans l'agriculture du XVIIIe siècle. Cependant, le coût élevé du bois empêchait la généralisation de cette pratique. A partir de 1840, l'usage des gaz perdus des hauts fourneaux pour calciner la pierre calcaire a permis de produire une chaux moins chère et de poser ainsi les conditions favorables à une utilisation généralisée. De plus, en 1841, le « Droit de barrières[7] » a été aboli sur le transport de la chaux. Le développement du réseau ferré dès 1859 a facilité l'acheminement de cet amendement dans les zones qui en nécessitaient, comme les Ardennes. Cependant, le problème de l'insuffisance d'engrais persistait, ce qui impliquait que les paysans ne mettaient pas en valeur leurs nouvelles terres et que la jachère restait une composante nécessaire à la culture. L'apport généralisé de la chaux a donc simplement permis d'adapter le système agricole de l'*infield* à des étendues plus importantes, et de raccourcir les jachères.

La condition paysanne, certes améliorée par l'usage davantage généralisé de la chaux et l'introduction de nouvelles cultures, restait cependant médiocre, partiellement en raison de l'attachement aux structures traditionnelles et de la méfiance à l'égard des nouveautés introduites. Néanmoins, la persistance du système agricole extensif, qui ne supportait que difficilement l'explosion démographique, était la raison principale de la fuite des jeunes ruraux à la recherche de travail.

[6] Jean-Claude Grosbusch, 1983, Le parcellaire de l'Oesling, *Nos Cahiers*, p. 85
[7] Le « Droit de barrières » est un impôt sur le transport de biens commerciaux.

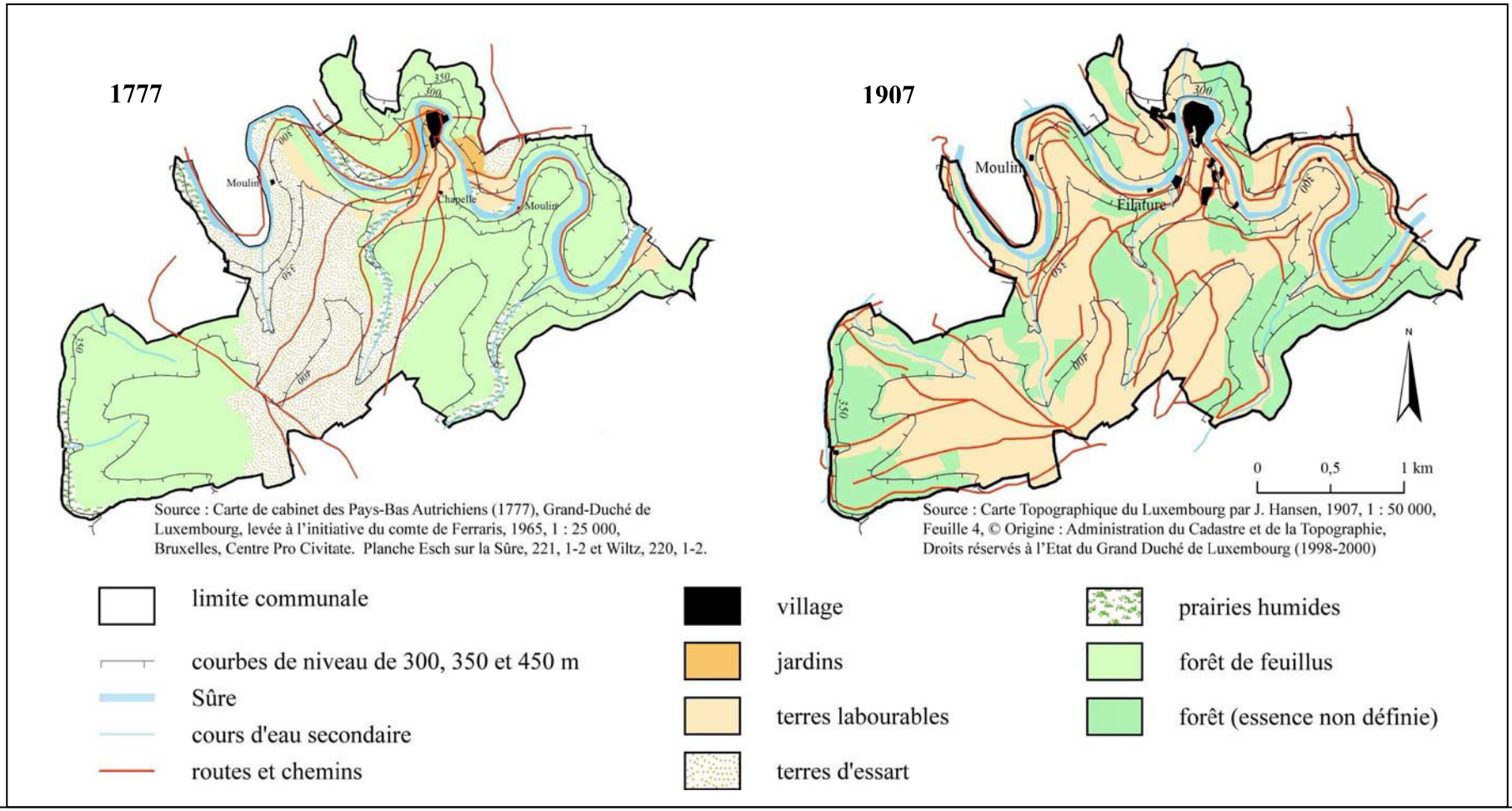
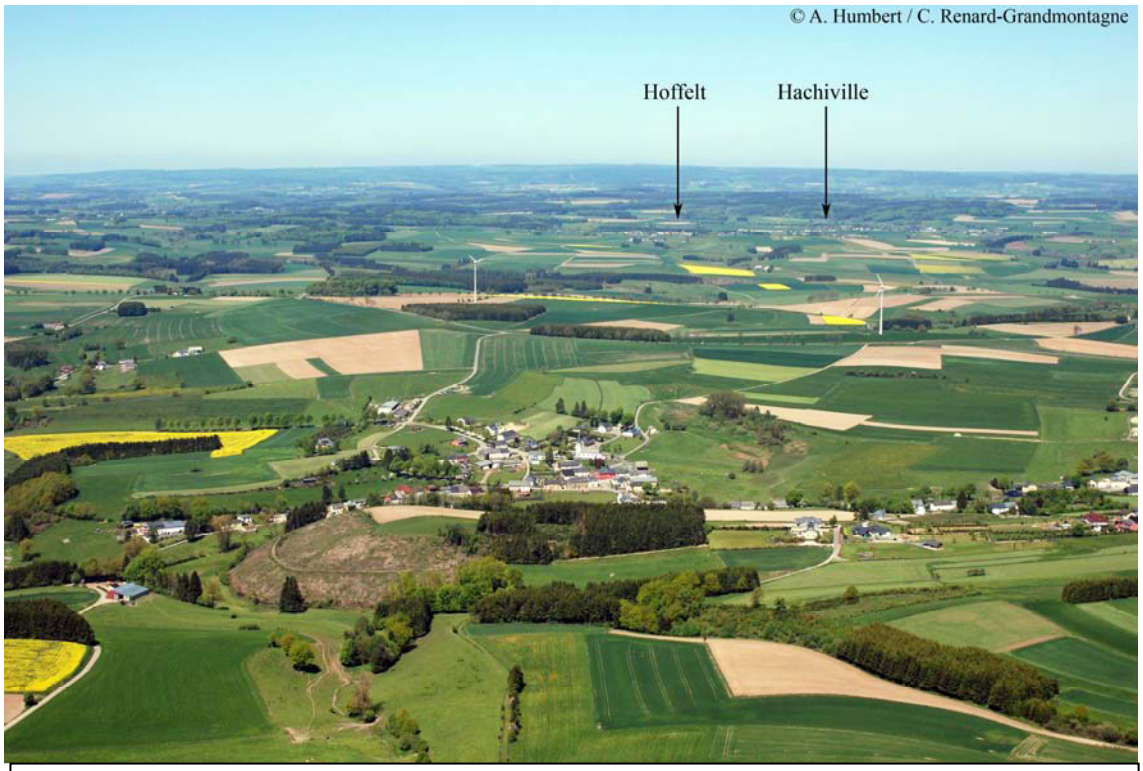


Fig. 62 : <u>Le paysage transformé de la commune d'Esch-sur-Sûre entre 1777 et 1907.</u> Cette figure permet de mettre en évidence l'évolution paysagère du finage ardennais d'Esch-sur-Sûre entre le XVIIIe et le début du XXe siècle. Cette période d'évolution (130 ans) oppose un paysage organisé par le ban communautaire à un paysage structuré par les principes de liberté culturale. Les changements paysagers sont majeurs, surtout en ce qui concerne l'étendue et la répartition de la forêt, le type de mise en valeur du terroir agricole et finalement le réseau routier et de chemins d'exploitation. La forêt occupait en 1777 encore environ 60 % (404 ha) du finage, tandis que les défrichements durant le XIXe siècle l'ont réduite à environ 35 % (238 ha) en 1907. La répartition de la forêt illustre la rationalisation de la répartition des différents types de mise en valeur à l'intérieur du finage : au départ, dans les années 1840 et 1850, les défrichements (en raison de la croissance démographique, voire les extensions du village) ont surtout attaqué les espaces relativement plans situés sur les hautes terres ardennaises. Cependant, les versants de la Sûre, surtout à proximité du village, ont aussi été partiellement débarrassés de leur forêt. Néanmoins, au moment où l'intensification des cultures a été rendue possible grâce à l'apport d'engrais (notamment la scorie Thomas), les villageois ont commencé à reboiser les terres les moins propices à la mise en valeur agricole, telles que certains versants de vallée. Alors qu'en 1777, les landes et bruyères, exploitées par essartage, s'étendaient encore sur 25 % (environ 176 ha) du territoire ; l'utilisation généralisée d'engrais a permis leur disparition (la Carte Hansen n'en indique plus). La S.A.U. d'Esch-sur-Sûre était, en 1907, de 408 ha (60 %) contre 242 ha (35 %) en 1777. En 130 ans, l'occupation du sol par la forêt et les terres agricoles s'est donc inversée. Malheureusement, la Carte Hansen ne précise ni la localisation des surfaces en herbe, ni le type de forêt (le reboisement s'est partiellement fait avec des conifères). La liberté culturale s'exprime aussi par le développement des chemins d'exploitation, qui permettaient l'accès direct à toutes les parcelles individuelles. C'est pendant cette période que le *pseudo-openfield* de l'Oesling s'est mis en place.

L'explosion démographique, qui a généré de vastes défrichements ainsi qu'une fragmentation soutenue du parcellaire, a profondément marqué la physionomie paysagère. Au niveau national, la superficie forestière a chuté d'environ 103 000 ha, en 1830, à environ 76 000 ha en 1865. Dans les Ardennes, les terres labourables permanentes se sont étendues, souvent au détriment de la forêt surexploitée par l'essartage, encore couramment pratiqué[8]. En termes d'agriculture ancienne, l'*infield* s'agrandit au détriment de l'*outfield* (voir fig. 62). Dans le Gutland, outre la disparition totale des terres de culture temporaire, les effets de l'explosion démographique ont principalement été visibles dans le resserrement de la mosaïque parcellaire.



Cliché 47 : <u>La déforestation et le reboisement à Doennange</u> (mai 2010, vue vers le nord-ouest). A l'époque où l'agriculture traditionnelle était encore fonctionnelle, la communauté de Doennange, qui partage aujourd'hui une section communale avec le hameau de Deiffelt (à droite du cliché), ne possédait pas de bois, hormis quelques petites étendues forestières dans le nord-est de l'actuelle section communale. Sur le cliché, les terres situées à gauche du village étaient cultivées en permanence, le reste était composé de landes mises en valeur de façon temporaire. Malgré un relief un peu plus prononcé, l'organisation de ce finage situé sur la limite entre les paysages de l'Oesling du nord et du sud peut être comparée sans ambiguïté au géosytème de l'Oesling du nord. L'élément central de ce cliché est cependant la colline broussailleuse au milieu qui porte le toponyme évocateur *Heedeknapp*, signifiant « colline couverte de lande ». Sa présence nous donne une idée de l'aspect du paysage d'autrefois. Au cours du XIXe siècle, cette colline a été afforestée de feuillus, probablement parce que la communauté disposait de suffisamment de terres labourables et qu'elle constituait l'espace le moins propice à la mise en culture. Pourtant, au cours du XXe siècle, cet espace forestier a été – tout comme les vallées environnantes – reboisé de conifères à croissance rapide. Aujourd'hui, les landes réapparaissent par endroits, partiellement sous l'effet de récoltes de parcelles d'épicéas souvent surannées mais également sous l'impulsion de diverses organisations désireuses d'augmenter la biodiversité du milieu en réintroduisant les landes autrefois omniprésentes.

[8] En 1940, le chercheur allemand Joseph Schmithüsen témoigne du maintien de cette pratique dans la vallée de la Sûre, dans la vallée inférieure de la Wiltz ainsi que dans les vallées confluentes (Joseph Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 336).

Cependant, après 1870, le mouvement de défrichement entamé dans les années 1830 a été fortement ralenti. En raison du manque de capitaux et d'engrais, les agriculteurs ne défrichaient plus leurs terres. En outre, les cultures rapprochées sur les anciennes landes en furent de véritables terres incultes. La rentabilité limitée de la mise en valeur conduisit alors les paysans à les convertir en prairies, pâturages et forêts. Une première phase de reboisement a donc été engagée à partir des années 1870 à 1880, principalement sous forme d'épicéas, mais aussi de pins sylvestres. L'avantage de cette variété est sa croissance rapide, qui permettait la vente de bois de mines (nécessaire à la construction des mines de fer) et de bois de traverses pour la construction des voies ferrées. Le reboisement a atteint son apogée au début du XXe siècle et s'est maintenu pendant toute la première moitié du XXe siècle.

3) L'amélioration des conditions générales permettant l'intensification agricole et son impact sur les paysages ruraux

Hormis les changements paysagers liés à l'extension spatiale du système de culture extensive, certaines améliorations de conditions générales ont permis une intensification de l'agriculture.

En 1822, la Commission de l'Agriculture admettait les difficultés de vente des productions agricoles en raison d'un réseau routier défaillant[9]. Dès les années 1830[10], et surtout après 1845[11], les autorités ont donc commencé à développer les routes et chemins[12]. L'Etat assurait l'entretien des chemins vicinaux et d'une grande partie des routes. L'évolution de la voie ferrée fut similaire : introduite en 1859, son développement a été tel qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, elle s'étendait sur 524 km. La mise en place d'un réseau de voies de communication densifié et rattaché au réseau international[13] permettait alors l'écoulement de la production agricole dans un périmètre agrandi, mais également l'acheminement d'engrais et d'amendements à des frais moins élevés.

A partir des années 1860, l'essor de la sidérurgie initia d'importants changements dans le monde rural. Les nouveaux centres industriels constituaient une issue pour les personnes en

[9] Jean Nicolay, *Op. Cit.*, p. 72
[10] En 1839, le réseau routier national était limité à environ 200 km ; en 1847, il atteignait 350 km.
[11] Entre 1848 et 1867 ont été construites 500 km de routes.
[12] Gilbert Trausch, 1981, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine (du partage de 1839 à nos jours)*, p. 33
[13] Deux types de routes furent construites : d'un côté, les chemins, qui reliaient les villages entre eux et permettant l'accès aux parcelles individuelles, et de l'autre, les routes d'Etat, qui avaient pour objectif d'unifier le pays. A cette époque, une grande partie des routes nationales actuelles ont été construites. Le réseau des routes d'Etat s'étendait sur 135 km en 1839 et sur 691 km en 1879.

recherche de travail[14]. En outre, le nouveau marché ainsi créé représentait un important débouché pour les productions agricoles.

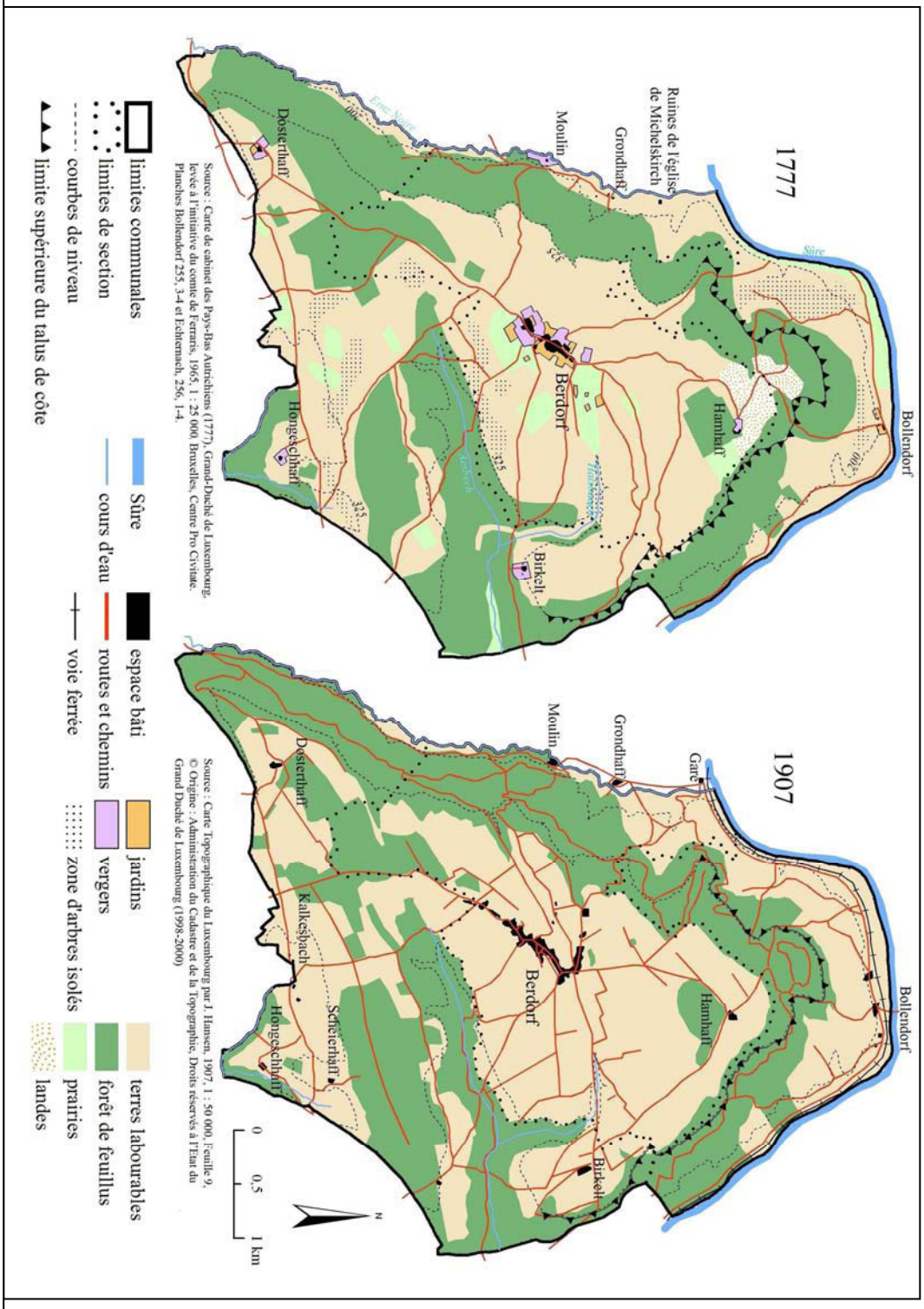


Fig. 63 : L'immobilisme de l'organisation générale du paysage de la commune de Berdorf. A cette échelle, la comparaison du paysage d'Ancien Régime de Berdorf avec celui du début du XXe siècle frappe par un certain immobilisme. En effet, comme dans la majorité des communes du Bon Pays, la répartition des grands éléments structuraux a peu changé ; cependant, à l'intérieur, de nombreux changements se sont produits. Les petits villages traditionnels se sont agrandis sous l'effet de l'évolution démographique et le développement du réseau routier et des chemins permet désormais une liberté culturale. La mise en culture du terroir a été généralement intensifiée, ce que montre la disparition des landes et l'agrandissement de fermes existantes (Kalkesbach) ou l'implantation de nouvelles (Schleiterhaff). L'immobilisme de l'organisation générale du paysage montre que le système agraire traditionnel, désormais en extinction, n'a pas été remplacé par un autre géosystème (ré)organisateur de paysage. L'évolution s'est donc entièrement opérée dans le cadre de l'enveloppe paysagère créée par l'agriculture.

[14] Dans ce cadre, il ne faut pas oublier l'émigration des populations rurales vers les Amériques (vers l'Argentine notamment). Les chiffres présentés par divers chercheurs pour la période de 1840 à1900 sont de l'ordre de 70 000 à 72 000 personnes (*www.luxembourg.co.uk/genealog.html#archives*).

Cependant, en ce qui concerne le système agricole, et par conséquent l'organisation paysagère, l'évènement majeur a été un sous-produit de l'industrie sidérurgique : la scorie Thomas, un excellent amendement et un engrais. En agriculture, l'utilisation des scories Thomas ne dispense pas de l'emploi d'autres engrais (surtout azotés), mais elle a permis d'arrêter la décalcification des terres du Bon Pays et l'acidification de celles de l'Oesling. Grâce aux scories Thomas, la rentabilité des défrichements était à nouveau garantie et l'intensification des cultures devenait possible. Ainsi, les défrichements connurent une nouvelle impulsion. L'intensification des cultures dispensait de l'obligation de cultiver de vastes surfaces, y compris les terres les plus médiocres. Celles-ci étaient ensuite converties en prairies, en pâturages ou en forêts. Ainsi, à partir des années 1870, nous constatons une augmentation de la surface boisée, tandis que la surface cultivée se réduisait.

L'*outfield* ardennais était attaqué sur deux fronts : de fait, les cultures centrales intensifiées de l'ancien *infield*, s'étendaient sur des surfaces de plus en plus importantes, tandis que les terres marginales étaient transformées en forêt ou en prairie[15]. Les cultures temporaires sur l'*outfield* du Gutland disparurent entièrement. La scorie Thomas avait donc permis une certaine rationalisation de la mise en valeur des finages. Néanmoins, cette évolution ne s'est pas effectuée du jour au lendemain. Dans l'Oesling du nord, en 1903, les landes occupaient encore environ un tiers des territoires communaux. Par contre, dans l'Oesling du sud, à la même époque, elles avaient déjà été réduites à moins d'un dixième du territoire[16].

A partir de l'année 1883, le Gouvernement luxembourgeois chercha à organiser le développement de l'agriculture nationale et de provoquer des initiatives de la part des paysans. A cette fin, il a créé le « Service agricole ». A l'origine du ministère de l'Agriculture actuel, cet organisme avait comme objectif de s'occuper des problèmes de l'agriculture luxembourgeoise. Par le biais de subsides, le Gouvernement suscita la formation d'associations syndicales agricoles (un village ou quelques propriétaires), qui s'occupaient avant tout de travaux d'amélioration du terroir. Les travaux d'assèchement, de drainage[17], d'irrigation mais aussi le développement des chemins d'exploitation[18] sont à mettre au crédit de ces associations syndicales. Parallèlement, au niveau local (un ou deux villages) se développaient les «

[15] Dans ce contexte, Joseph Schmithüsen (*Op. Cit.*, p. 283) évoque même des sites de villages désertés près de Hoscheid-Dickt : les terres cultivées de villages qui avaient été créés suite aux périodes d'émigration du XIXe siècle sur des terres de piètre qualité (après avoir vainement tenté leur chance en Amérique du Sud, de nombreux émigrants revenaient appauvris et se réinstallaient au Luxembourg – le hameau Nei Brésil (signifiant « Nouveau Brésil ») en est un témoin toujours habité) ont été reboisées à la fin du siècle.

[16] *Ibid.*, p. 339. Les landes comprennent les terres sartables, les pâtures, les terres incultes et les broussailles.

[17] Entre 1883 et 1911, environ 320 km de cours d'eau, 10 % du réseau national, ont été chenalisés (Gilbert Trausch, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (VI), *Hémecht,* p. 357).

[18] Entre 1883 et 1911, 2 198 km de chemins ruraux ont été créés (*Ibid.*, p. 358). Ce développement, permis par l'intensification des cultures et par conséquent la libération de suffisamment d'espace a rendu accessibles les champs individuels des agriculteurs. Cette modernisation ôtait la contrainte collective qui forçait de nombreux paysans à suivre la rotation triennale communautaire.

associations agricoles ». Créées pour propager les méthodes agricoles nouvelles, elles ont rapidement pris en charge l'achat d'intrants agricoles tels que les engrais (afin de garantir la distribution de produits de qualité et à un prix avantageux) et ont commencé à acheter en commun des machines agricoles particulièrement coûteuses. De cette façon, le Gouvernement a réussi à initier le développement de l'agriculture à partir de sa base[19]. En outre, les débuts de l'enseignement agricole, dès les années 1850, mais surtout à partir de 1880 (création de l'Ecole Agricole d'Etat à Ettelbruck) ont largement contribué au développement de l'agriculture grâce à l'enseignement de nouvelles pratiques.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'irrigation était omniprésente dans l'Oesling. Dans le Gutland, l'irrigation des prés de fauche, à l'impact paysager moindre, était aussi largement répandue. La preuve est apportée par les registres communaux ; de nombreuses querelles avaient effectivement eu lieu en raison de l'utilisation de l'eau, de leur destruction par le troupeau commun, etc.[20] En ce qui concerne les techniques, une digue et des canaux ou rigoles d'irrigation étaient généralement mis en place. En raison des profils longitudinaux des cours d'eaux de plaine alluviale inférieurs à ceux de l'Oesling, les moyens mis en œuvre étaient de plus faible envergure, voire temporaires, ce qui explique peut-être l'impact paysager moins important[21].

Dans l'Oesling, au contraire, les systèmes d'irrigation traditionnelle continuaient à être mis en œuvre. Néanmoins, les moyens employés étaient améliorés ; tandis que traditionnellement on érigeait une digue en terre et en pierres, les systèmes de la fin du XIXe siècle avaient quant à eux recours à de véritables murs construits souvent combinés à des ponts. Ces systèmes de construction permanente, probablement mis en œuvre grâce aux subsides de l'Etat, sont, aujourd'hui encore, visibles dans les fonds de vallée. Avec cette information, l'observateur averti arrivera même à distinguer les époques de mise en place.

Les travaux d'assèchement et de drainage (le plus souvent par canal* souterrain) ont été effectués dans l'objectif d'agrandir la S.A.U.[22] par la réduction, voire l'élimination, des zones humides. La chenalisation des rivières « regroupe toutes les interventions visant, directement ou indirectement, à accélérer l'écoulement par modification du tracé en plan, de la géométrie en travers, de la pente et/ou de la rugosité d'un cours d'eau[23] ». Plusieurs méthodes de

[19] *Ibid.,* p. 349.
[20] En voici quelques exemples : Lorentzweiler – ANL, INT 813, N° 631/86 ; Niederanven (moulin *Zammeschmühle*) - Emile Erpelding, 1981, *Die Mühlen des Luxemburger Landes*, p. 622 ; Leudelange – ANL, H-1024-177, N°1608/60 et N° 536/60 ; Junglinster et Schifflange – Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Samedi, 26 janvier 1884, Nr. 5, p. 45 et 53.
[21] L'irrigation dans le Gutland est, hormis certaines exceptions (Erpeldange et Redange parmi celles que nous avons consultées), le plus souvent invisible sur les cartes historiques, les cadastres et les paysages actuels.
[22] La Surface Agricole Utile comprend l'ensemble des terres agricoles hormis les bois et les forêts.
[23] Ministère de l'Environnement et Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, 2007, *Renaturation des cours d'eau / Restauration des habitats humides*, p. 17.

chenalisation étaient appliquées, seules ou combinées. Dans le paysage, nous les reconnaissons aujourd'hui par leur tracé régulier. Leur tracé originel peut aujourd'hui être retrouvé en le comparant aux cartes anciennes, comme les premiers plans cadastraux ou la Carte de Ferraris[24].

Parallèlement, de légères améliorations avaient lieu en ce qui concerne le bétail et le progrès technique. L'état du bétail, en légère augmentation, s'améliorait en raison de l'importation de meilleures races et d'une stabulation plus longue rendue possible par la culture de plantes fourragères. L'amélioration du bétail augmentait la quantité de fumure, bénéfique à l'agriculture. En outre, des outillages plus perfectionnés ont été adoptés, tel que la charrue Dombasle introduite dans les années 1840. Ces améliorations étaient cependant loin d'être généralisées. L'apparition des premières associations agricoles, créées pour la propagation des méthodes nouvelles, n'arrivait pas à pallier ce problème.

Cependant, dès les années 1860, la crise agricole aggrava la situation dans le monde rural. Cette crise du secteur primaire était en rapport direct avec la crise de l'industrie locale du pays (centralisation de la sidérurgie dans le sud du pays et importation de produits d'outre-mer tels que le textile, le tanin, etc.). Jusqu'alors, l'industrie locale avait constituée une ressource d'argent secondaire pour les petits agriculteurs dont la valeur des récoltes arrivait à peine à couvrir les frais de mise en culture. En conséquence, les prix du grain luxembourgeois ont augmenté et, peu après, les importations en céréales ont excédé de loin les exportations. Néanmoins, l'accroissement démographique dans la capitale et dans le bassin sidérurgique de la Minette, et par conséquent l'augmentation de la demande croissante en produits d'élevage (viande et produits laitiers), permirent aux paysans d'adapter leur système de production agricole à ce nouveau marché. Ainsi furent introduites de meilleures combinaisons culturales, qui englobaient aussi la culture de fourrages[25]. Néanmoins, les changements étaient lents ; par exemple, en 1869, Jean-Auguste Neyen rapporte encore que la rotation triennale était « *das in unserm Lande noch allgemein in Anwendung gebrachte Cultursystem*[26] ».

A ce moment de l'exposé, il paraît intéressant de faire une parenthèse sur la culture des vignes. Jusqu'alors pratiquée dans de nombreuses communes du pays (Differdange, Diekirch, Vianden et la vallée de la Moselle), son importance paysagère était cependant marginale. Néanmoins, dans la deuxième moitié du XIXe siècle, l'extension spatiale des vignobles connut une croissance spectaculaire ; tandis qu'en 1842 environ 500 ha de vignes étaient cultivés, elles occupaient 1 730 ha en 1920[27]. Cette extension des vignobles était liée aux négociants de

[24] Les exemples sont nombreux, cependant, au niveau des cartes réalisées dans le cadre de cette thèse, les exemples les plus flagrants sont la commune de Redange et surtout la commune de Differdange. Le cours de la Crosnière a été chenalisé ce qui est parfaitement visible en le comparant au tracé de la frontière nationale. La chenalisation de la Chiers saute également aux yeux.
[25] Jean Nicolay, *Op. Cit.*, p. 98
[26] « … la rotation triennale était le système cultural toujours mis en œuvre de façon générale au Luxembourg ». Jean-Auguste Neyen, 1869, *Die Ackerbaukrise im Großherzogtum Luxemburg*, p. 35.
[27] Jean-Pierre Wagener, 1989, Der Luxemburger Weinbau, *in* Gerges Martin (ed), *Mémorial 1989*, p. 720

mousseux allemands qui achetaient le vin luxembourgeois en grandes quantités bien qu'il fût, à l'époque, de piètre qualité. Cependant, en 1918, la fin du *Zollverein* coupait le débouché le plus important des viticulteurs luxembourgeois. En outre, à partir de 1907, la crise du phylloxéra, et par conséquent l'arrachage des vignes infectées, ont contribué à une redistribution spatiale des vignobles. Dès lors, la vigne ne se cultivait plus que sur les versants de la Moselle, espace le plus propice à la viticulture.

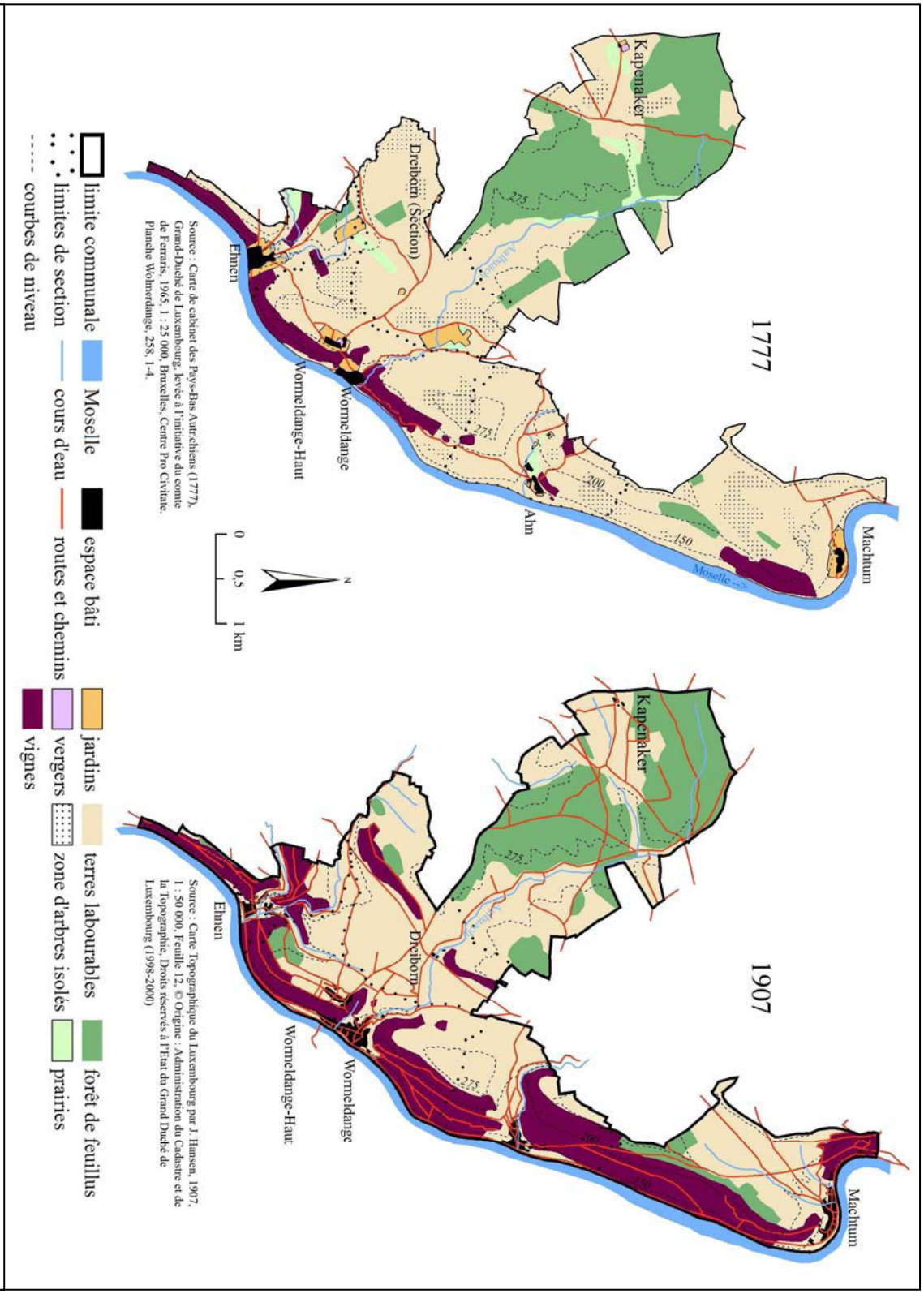


Fig. 64 : L'évolution paysagère dans la commune de Wormeldange entre 1777 et 1907. Avant d'entamer l'analyse paysagère sur base de ces cartes, il est nécessaire de préciser que la Carte Hansen est moins riche en détails que la Carte de Ferraris ; cependant, elle est plus précise en termes de localisation des différentes composantes paysagères. Deux changements sautent à l'oeil : la densification du réseau de routes et de chemins et l'extension des vignes sur l'ensemble du versant. Au contraire, la répartition et l'importance des terres de labour n'a guère changé. Cette évolution s'explique par deux phénomènes : d'un côté, le marché allemand limitrophe constitue un débouché lucratif pour la viniculture ; et de l'autre, aucun nouveau géosystème n'a réorganisé la répartition des terres dans le finage. Par ailleurs, l'accès aux parcelles individuelles était entre-temps garanti, dispensant les agriculteurs de suivre un assolement communautaire.

Malgré les nombreux changements qui ont pris place dans les systèmes agraires traditionnels au cours du XIXe siècle, l'agriculture traditionnelle continuait à fonctionner. Dans un premier temps, les pratiques ancestrales continuaient à être mises en oeuvre malgré la généralisation des engrais, le développement de l'accès aux parcelles individuelles, l'accroissement de la demande en produits agricoles et les débuts du ministère de l'Agriculture. Ce n'est que la première moitié du XXe siècle qui a marqué la fin du système d'agriculture ancienne, car les dernières pratiques communautaires (droit d'affouage, essartage, etc.) s'effacèrent progressivement à cette époque. D'autres phénomènes, tels que l'association des agriculteurs, le développement de crédits aux exploitants permettaient le développement de l'agriculture dans le cadre d'une politique favorable.

4) La modernisation de l'agriculture au cours de la première moitié du XXe siècle

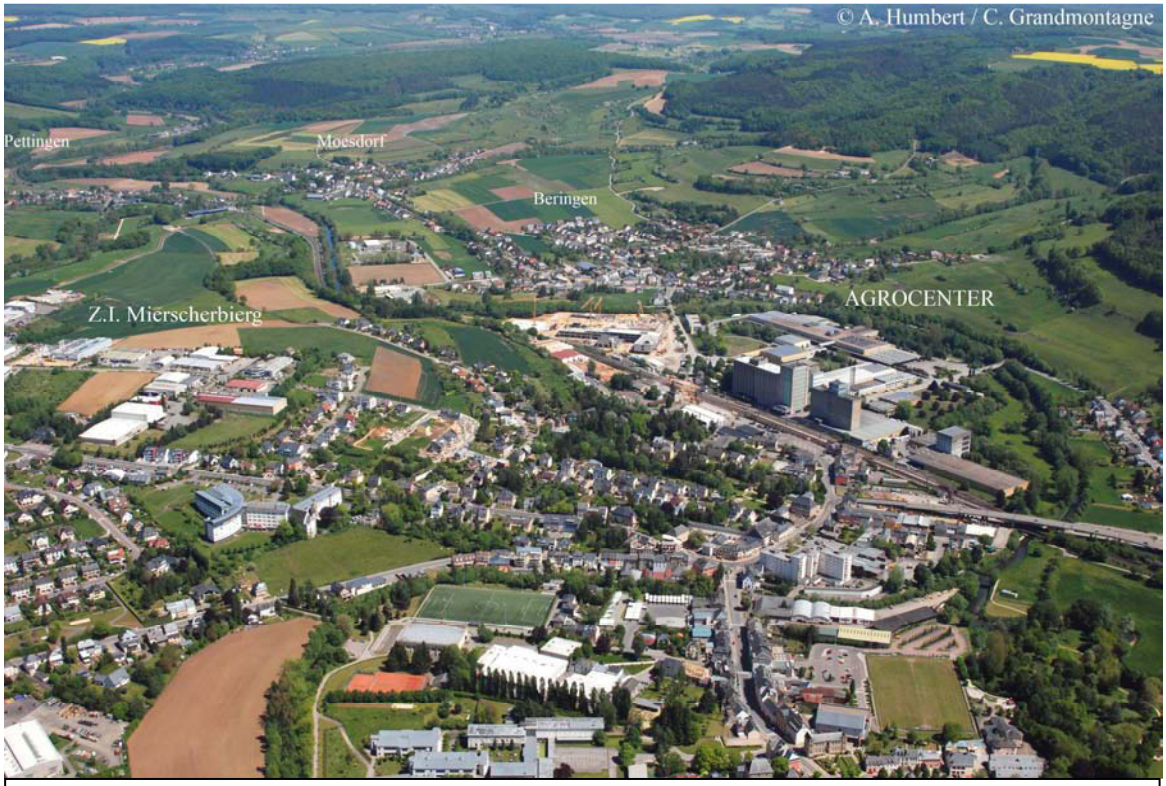
Au début du XXe siècle, les agriculteurs ont commencé à se regrouper en associations qui prenaient de plus en plus une envergure nationale. Elles jouaient un rôle essentiel dans l'amélioration de la condition paysanne. Tandis que les premières organisations paysannes, à succès limité, étaient surtout destinées à faciliter la propagation de méthodes nouvelles ; les nouvelles associations allaient quant à elles bien plus loin grâce à un succès grandissant en ce qui concerne l'adhésion de la quasi-totalité des agriculteurs[28]. Les associations agricoles à fonctions diverses se multiplièrent donc. Le Gouvernement soutenait d'ailleurs cette évolution par le biais de subventions.

En outre, pendant la première moitié du XXe siècle sont aussi apparues les premières associations de crédit dites Raiffeisen (1926). Inexistantes jusqu'à cette époque, les agriculteurs avaient des difficultés à investir et à développer leur exploitation, que ce soit pour l'agrandissement de celle-ci ou pour l'achat de machines agricoles modernes.

Le développement de l'agriculture était également soutenu par la politique gouvernementale. L'Etat protégeait son agriculture contre les grands marchés mondiaux qui auraient eu un effet dévastateur sur l'agriculture luxembourgeoise, peu productive. L'union douanière avec l'Allemagne avait déjà été très bénéfique pour l'agriculture luxembourgeoise. Entre 1842 et 1918, le secteur primaire luxembourgeois a été à l'abri des grands marchés mondiaux, ce qui a permis des augmentations de la production céréalière et du cheptel. Après la

[28] En 1909, l'*Allgemeiner Verband* (Fédération Nationales des Comices Agricoles) regroupe diverses associations ; en 1944, la Centrale Paysanne réussit à coordonner les aspirations paysannes et à définir une politique agricole cohérente. Sur initiative de cette association, les organisations paysannes commencèrent également à s'occuper de la transformation de l'agriculture (centralisation des laiteries, création de l'*Agrocenter* à Mersch, qui comprend un silo pour le marché des grains, une usine de poudre de lait, un abattoir, une fabrique de viande, etc.). La création d'un grand nombre d'organismes de gestion d'entreprises a étendu le pouvoir de la Centrale paysanne de la culture proprement dite à la commercialisation des produits issus de l'agriculture.

Première Guerre mondiale, les Luxembourgeois, conscients du fait qu'il leur était impossible de vivre en autonomie, créèrent avec la Belgique l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L en 1922). Les concessions avec la Belgique permettaient un certain protectionnisme de l'agriculture luxembourgeoise[29].



Cliché 48 : <u>L'Agrocenter à Mersch</u> (mai 2010, vue vers le nord-est). L'Agrocenter, développé par la Centrale Paysanne dans la deuxième moitié du XXe siècle dans l'objectif de centraliser la transformation et de la vente des produits agricoles, regroupe des silos et diverses usines de transformation. Initialement installé le long de la voie ferrée entre Mersch et Beringen, le site est aujourd'hui enclavé entre les extensions récentes de la localité (une partie du noyau ancien de Mersch est visible au premier plan droit du cliché) et la vallée de l'Alzette. Dans le cadre d'un projet de délocalisation de l'Agrocenter, le site sera réintégré dans la localité. Cette opération d'urbanisme majeure sera réalisée en plusieurs étapes ; tandis que certains éléments sont encore en fonctionnement, un lycée est déjà en train d'être construit (sur la partie gauche du site). A titre de comparaison, sur la gauche du cliché est visible la zone industrielle Mierscherbierg, à caractère communal, plus récente.

La conjoncture économique ainsi que l'évolution démographique jouèrent aussi en faveur de l'agriculture. L'accroissement de la population, abstraction faite des deux Guerres mondiales, était considérable et continu. Celui-ci a principalement touché la capitale et les villes industrielles du Sud. La campagne, au contraire, s'est dépeuplée et le nombre d'agriculteurs a baissé.

[29] Gilbert Trausch, 1970, Structures et problèmes agraires du passé (VIII), *Hémecht*, p. 124-126

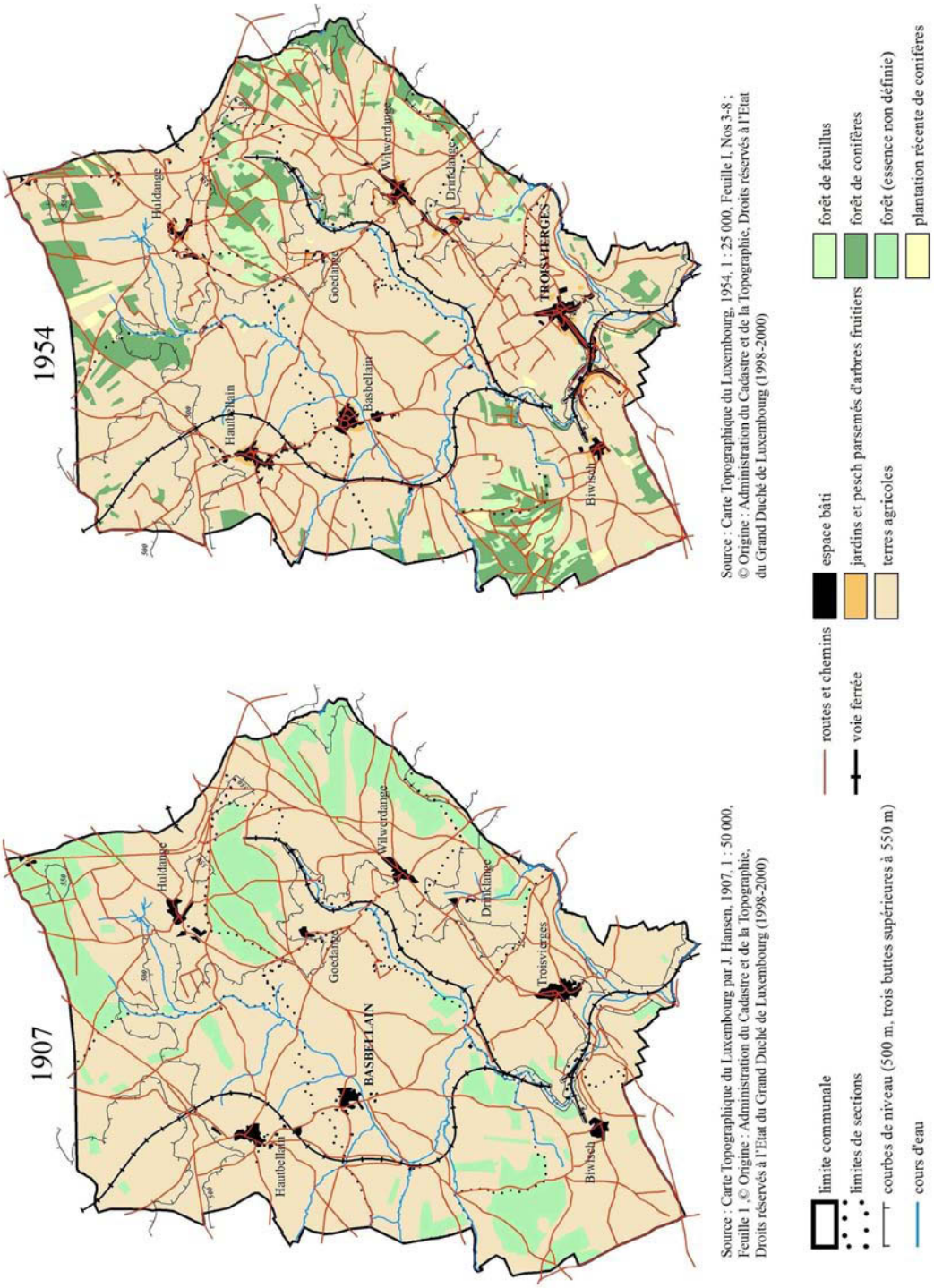


Fig. 65 : Le paysage de Troisvierges dans la première moitié du XXe siècle. Tandis que l'importance spatiale et la répartition de la forêt n'ont guère changé dans ce paysage largement défriché, la part de forêt de conifères a été accrue depuis la fin du XIXe siècle de façon à dominer la forêt vers le milieu du XXe. Par ailleurs, nous remarquons que les villages comprenant une gare, ou encore un accès direct vers une gare, se sont agrandis au cours de la première moitié du XXe siècle. C'est avant tout le village de Troisvierges qui s'est fortement développé en direction de la gare de façon à ce que le chef-lieu de la commune a été transféré de Basbellain à Troisvierges en 1908.

La Première Guerre mondiale n'a eu que peu d'effets sur l'agriculture luxembourgeoise. Le développement technique et social de l'économie rurale a évidemment été freiné (la carence des transports a rendu difficile l'acheminement des engrais, et la propagande des associations agricoles a été suspendue) ; néanmoins, l'élévation générale des prix a amplement compensé ces inconvénients.

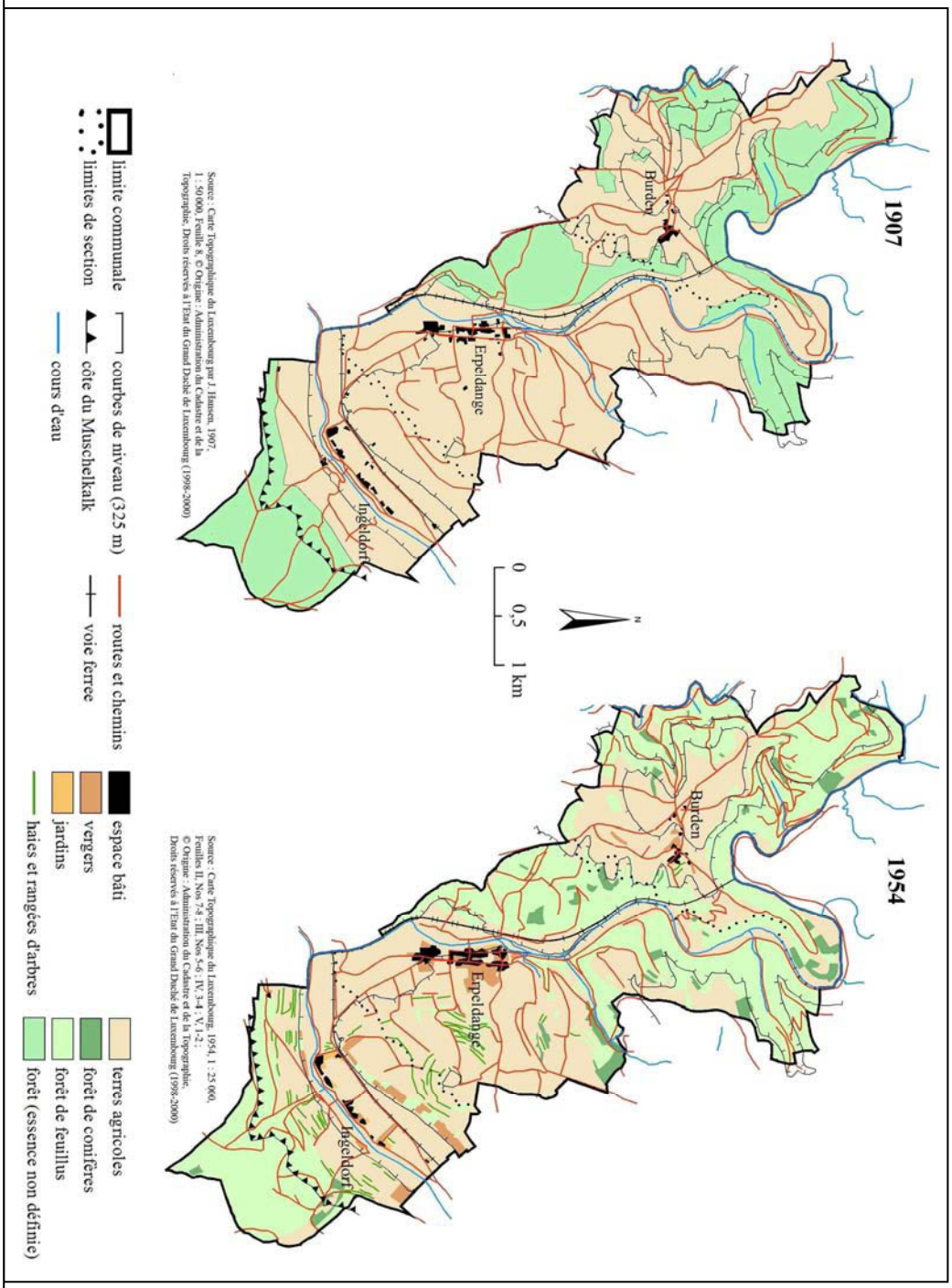


Fig. 66 : L'évolution du paysage de la commune d'Erpeldange au cours de la première moitié du XXe siècle. Cette commune, située à cheval sur l'Oesling et le Gutland, représente parfaitement l'évolution paysagère des deux espaces géologiques. L'Oesling, comme le montre le village de Burden, s'est débarrassé de ces terres de culture temporaire. L'afforestation touchait essentiellement les terres de moindre qualité et les plus difficiles à travailler. Certaines parcelles forestières, notamment des haies à écorces, étaient replantées en conifères, l'industrie tanière étant en déclin depuis la fin du siècle précédent. Dans le Gutland, l'évolution était similaire : les moins bonnes terres étaient mises en forêt (au nord du village d'Erpeldange, les anciennes terres de culture temporaire) et l'intensification culturale a, parallèlement à la multiplication des chemins d'accès aux parcelles, permis l'apparition de haies et de rangées d'arbres autrefois absentes dans le paysage. Celles-ci, aujourd'hui encore, structurent surtout les versants et, de par leur organisation perpendiculaire à la pente dominante, limitent l'érosion par ruissellement. Cette amélioration du terroir a été permise par les connaissances agronomiques améliorées des agriculteurs.

La Seconde Guerre mondiale a provoqué énormément de dégâts. Les bombardements des alliés au printemps 1944 et les dommages causés par les Allemands lors de leur retraite ont généré beaucoup de destruction et de morts. Les pertes ont surtout été lourdes pour ce qui est des bâtiments et du cheptel.

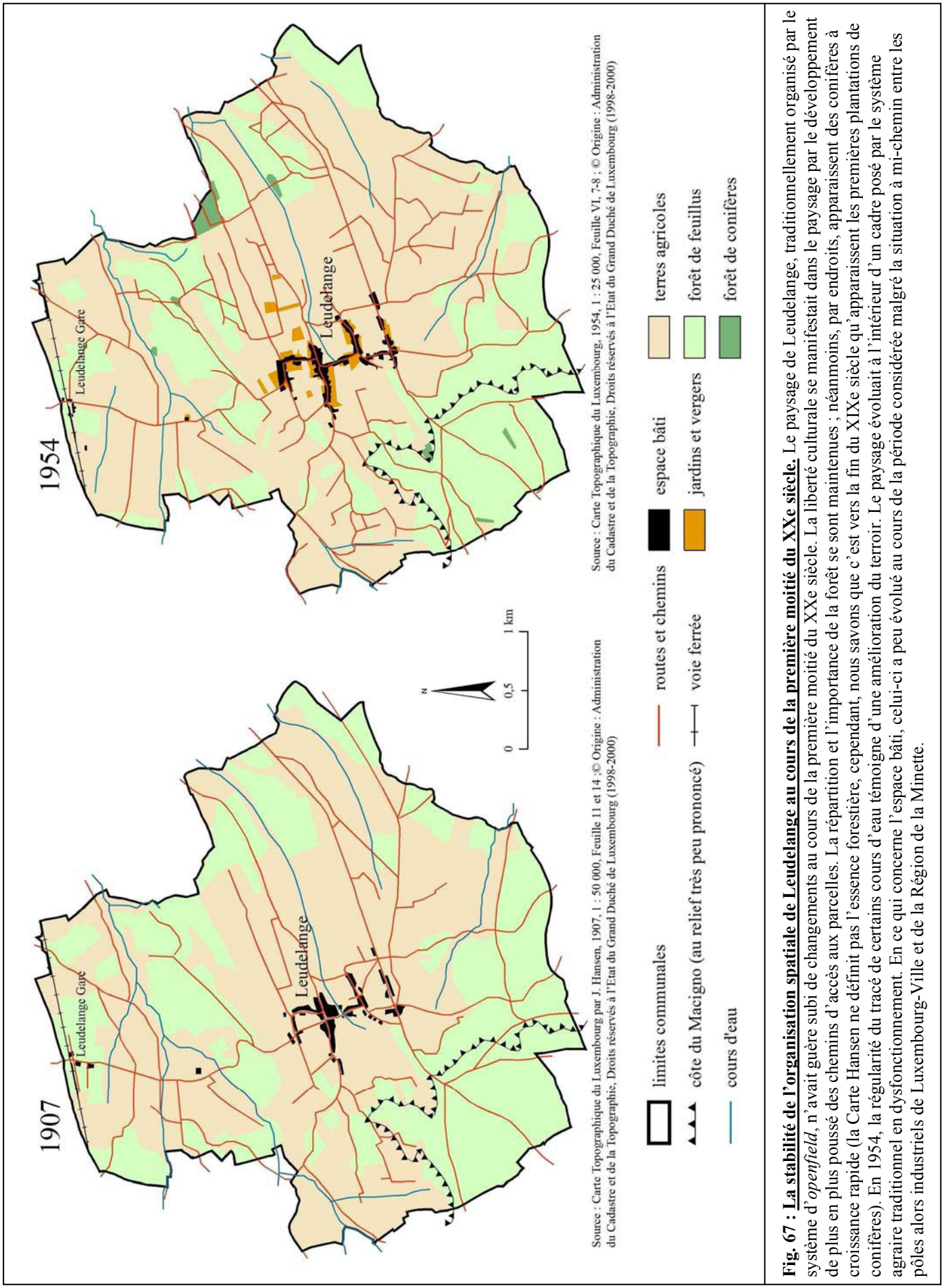


Fig. 67 : La stabilité de l'organisation spatiale de Leudelange au cours de la première moitié du XXe siècle. Le paysage de Leudelange, traditionnellement organisé par le système d'*openfield*, n'avait guère subi de changements au cours de la première moitié du XXe siècle. La liberté culturale se manifestait dans le paysage par le développement de plus en plus poussé des chemins d'accès aux parcelles. La répartition et l'importance de la forêt se sont maintenues ; néanmoins, par endroits, apparaissent des conifères à croissance rapide (la Carte Hansen ne définit pas l'essence forestière, cependant, nous savons que c'est vers la fin du XIXe siècle qu'apparaissent les premières plantations de conifères). En 1954, la régularité du tracé de certains cours d'eau témoigne d'une amélioration du terroir. Le paysage évoluait à l'intérieur d'un cadre posé par le système agraire traditionnel en dysfonctionnement. En ce qui concerne l'espace bâti, celui-ci a peu évolué au cours de la période considérée malgré la situation à mi-chemin entre les pôles alors industriels de Luxembourg-Ville et de la Région de la Minette.

La S.A.U. avait augmenté depuis les défrichements des années 1840 (1847 : 143 754 ha). Elle avait atteint son maximum dans les années 1930 (1938 : 161 129 ha) et avait ensuite commencé à diminuer jusqu'en 1963 (135 000 ha), année à partir de laquelle le recul est très lent[30]. Ce phénomène est intimement lié au progrès des méthodes d'exploitation (intensification entre 1890 et 1914) et à une meilleure prise en compte des conditions naturelles (sol, climat). La conjoncture économique (les unions douanières) soutenait cette évolution.

Dès le début du XXe siècle, nous assistons à une baisse de la surface des terres labourables tandis que les pacages (prairies et pâturages) augmentaient. La rétraction des terres labourables nous montre que l'agriculture luxembourgeoise s'est orientée de plus en plus vers l'élevage (après leur extension liée aux défrichements du XIXe siècle, leur étendue totale s'est stabilisée à environ 124 000 ha à la fin siècle, pour ensuite reculer lentement jusqu'en 1940, où elles ne s'étendaient plus que sur 85 000 ha.). En outre, le cheptel, particulièrement le bovin, était en augmentation constante, surtout après la Seconde Guerre mondiale.

Les étendues cultivées de plantes sarclées et fourragères se sont beaucoup développées à partir des années 1840 jusqu'en 1900, date à partir de laquelle leur extension s'est stabilisée jusqu'en 1940. Pendant la deuxième moitié du XXe siècle, leur extension a été en régression en raison du manque de main d'œuvre, émigrée vers la région industrielle de la Minette[31].

La fragmentation du parcellaire et les morcellement de la propriété agricole étaient déjà très marqués dans le système d'agriculture ancienne. Cette caractéristique a été aggravée tout au long du XIXe siècle. Les traits principaux de l'agriculture ancienne – la dispersion de la propriété, le parcellement très poussé, le faire-valoir direct et la prédominance de la petite et moyenne propriété – persistaient. La liberté culturale, soutenue par le développement des chemins ruraux qui permettaient un accès direct aux parcelles, avait même tendance à accentuer ce morcellement. L'assolement communautaire cependant, continua à se pratiquer jusqu'à la Seconde Guerre mondiale[32].

[30] En 2009, la S.A.U. est de 130 762 ha.
[31] Gilbert Trausch, 1970, Structures et problèmes agraires du passé (IX), *Hémecht*, N°2, p. 235-238
[32] En 1940, Joseph Schmithüsen en montre encore l'impact sur une planche photographique (Joseph Schmithüsen, *Op. Cit.*, p. 345).

5) L'impact paysager de l'intégration de l'agriculture mécanisée dans l'économie internationale au cours de la deuxième moitié du XXe siècle

a) La mécanisation de l'agriculture effectuée par des exploitations agricoles de plus en plus grandes

Tandis qu'au début du siècle on pouvait encore observer les vestiges du fonctionnement de l'agriculture ancienne, la deuxième moitié du XXe siècle est quant à elle caractérisée par une totale liberté culturale. De fait, chaque agriculteur cultivait ses parcelles individuellement, sans tenir compte des cultures sur les parcelles voisines. L'emploi de nouvelles machines agricoles amplifie davantage ce phénomène.

L'évolution de l'agriculture de la deuxième moitié du XXe siècle est caractérisée par deux phénomènes majeurs : la mécanisation de l'agriculture luxembourgeoise et la concentration des exploitations agricoles. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'accroissement du nombre des tracteurs utilisés dans l'agriculture était important. Il en était de même avec les machines accélérant le travail dans les champs (épandeurs de fumier, râteaux faneurs, presses ramasseuses (pour le foin) et moissonneuses-batteuses). La mécanisation toucha aussi les travaux de la ferme, et les machines à traire, par exemple, se développèrent de plus en plus. La mécanisation des travaux agricoles se heurtait évidemment au parcellaire fragmenté des terroirs.

Parallèlement, un vaste mouvement de concentration des exploitations était entamé. Tandis qu'en 1907, on comptait encore environ 40 000 exploitations agricoles (dont 24 820 inférieures à 2 ha et 185 supérieures à 50 ha), en 1950 il y en avait 28 389 (13 777 inférieures à 2 ha et 140 supérieures à 50 ha) ; à partir de cette date leur nombre a chuté jusqu'en 1970, où il n'y avait plus que 7 608 exploitations (1 175 inférieures à 2 ha et 298 supérieures à 50 ha). Aujourd'hui (2008), le nombre d'exploitations agricoles n'est plus que de 2 268, dont presque la moitié est supérieure à 50 ha et un peu plus d'un dixième inférieur à 2 ha. La taille des fermes, au contraire, s'est constamment agrandie. Les raisons de cette concentration résidaient dans la prise d'importance du facteur capital dans l'agriculture[33]. La pression économique était telle que les petites fermes devenaient de moins en moins viables. Ainsi, la superficie moyenne par exploitation a grimpée de 25,14 ha en 1980 à 57,5 en 2008.

Le nombre d'exploitations était donc décroissant, phénomène soutenu par le dépeuplement des campagnes et la mécanisation agricole. Les travaux agricoles mécanisés dispensaient l'agriculteur d'embaucher des ouvriers agricoles qui avaient, pour la plupart, émigré vers les centres industriels. Parallèlement, la rentabilité exigée par l'emploi de machines

[33] Robert Ley, 1999, L'adaptation continue de l'agriculture luxembourgeoise, In : *L'économie luxembourgeoise au 20e siècle*, p. 258

agricoles imposait des terrains de superficies supérieures. En conséquence, les petites et moyennes exploitations avaient des surfaces insuffisantes pour permettre une utilisation rationnelle des machines agricoles. En outre, les candidats à la succession devenaient de plus en plus rares en raison de la réorientation vers des secteurs plus rentables. La disparité des salaires et les conditions de travail engendraient une forte tentation d'abandonner l'exploitation, surtout s'il était possible de retrouver du travail dans la région. Ainsi, les premières régions concernées par ce phénomène se situaient dans le Sud du pays. Les exploitations se concentrent donc aujourd'hui surtout dans le Nord et dans l'Est du pays. L'introduction de quotas dans l'agriculture du Marché commun a encore davantage amplifié ce mouvement de concentration. Aujourd'hui, une grande partie de ces exploitations sont spécialisées dans l'élevage laitier, ce secteur étant le plus important de l'agriculture luxembourgeoise.



Cliché 49 : <u>L'impact du remembrement organisé en Allemagne</u> (mai 2010, vue vers le nord-est). Cette vue au-delà des frontières luxembourgeoises montre le prolongement de la cuesta du grès (le Golfe du Luxembourg) en Allemagne. Malgré une origine identique, l'évolution récente de ce paysage le distingue cependant du paysage de plateau de grès luxembourgeois. En effet, les terres agricoles de ces villages ont été intégralement remembrées. L'impact paysager de cette modernisation – probablement officielle – est surtout visible à gauche des localités de Kruchten et Hommerdingen, où les parcelles ont des formes rectangulaires régulières. La mise en œuvre de remembrements officiels au Luxembourg est plutôt rare, les agriculteurs préférant s'organiser entre eux. Comme au Luxembourg, la situation exposée face aux vents dominants sur le plateau y a également donné lieu à l'installation d'éoliennes.

Parallèlement à la concentration des exploitations agricoles, le faire-valoir indirect, jusqu'alors peu développé, a progressé. En 1907, 13,5 % des terres agricoles (S.A.U.) étaient en location, en 1965 il y en avait 35 %, et aujourd'hui (2008) elles représentent 56 %. Les

agriculteurs arrêtant l'exploitation, manifestent, en tout cas dans l'immédiat, de l'attachement à des terres ancestrales et préfèrent les louer plutôt que de les vendre. Ainsi, la partie de la S.A.U. exploitée en fermage a augmenté tout au long du XXe siècle. Nous constatons même une corrélation entre la taille de l'entreprise et l'importance des terres en location.

Cette évolution a évidemment eu d'importantes répercussions sur le paysage agraire. Dans les années 1950, celui-ci montrait encore les mêmes particularités qu'au début du siècle (morcellement parcellaire, dispersion de la propriété etc.), toutes héritées du système de mise en valeur traditionnel.

Afin de rentabiliser au maximum les machines agricoles, il faut disposer de grandes parcelles. En conséquence, la taille de celles-ci augmenta, grâce aux remembrements en partie occultes, effectués entre agriculteurs. Ceux-ci louèrent, échangèrent, vendirent et rachetèrent des parcelles afin de disposer de grandes surfaces contiguës alors mises en culture de façon homogène. La conséquence immédiate de ce phénomène est évidemment la disparition du parcellaire traditionnel dans le paysage. En effet, lorsque nous superposons un extrait du cadastre actuel sur une photographie aérienne, nous distinguons de grandes surfaces uniformes dues au remembrement effectif, cependant subdivisées en une multitude de petites parcelles – celles du plan – issues du fonctionnement traditionnel de l'agriculture (Fig. 68). Afin de coordonner la redistribution du parcellaire, le Gouvernement créa l'Office national du remembrement (O.N.R.), en 1964[34]. Cet organe veille à ce qu'aucun agriculteur ne soit défavorisé par le tracé de celle-ci. Les phénomènes de remembrement ont évidemment d'importantes conséquences paysagères ; la mosaïque parcellaire héritée du système d'agriculture ancienne est de fait complètement effacée, et une distribution rationnelle des terres de culture mise en œuvre. Le parcellaire du pays entier est touché par ce phénomène, mais principalement la région est du Gutland. Les mutations ainsi engendrées sont la source de nombreuses polémiques, principalement dans la vallée de la Moselle, où les vignobles traditionnels ont été remembrés en grande partie pour permettre une mise en valeur mécanisée.

La spécialisation dans l'élevage est omniprésente dans le paysage. Tandis qu'en 1906 78 % de la S.A.U. étaient consacrés aux terres labourables, leur part n'était plus que de 46 % en 2006. Au début du siècle, l'agriculture cherchait surtout à subvenir aux besoins quotidiens, et les céréales et les pommes de terre étaient d'une importance majeure. Aujourd'hui, ces cultures ont été remplacées par des pâturages et des cultures fourragères afin de nourrir un cheptel bovin de plus en plus conséquent. Les prairies permanentes (espaces continuellement en herbe depuis au moins 5 ans, et exempt de toute rotation culturale) dominent aujourd'hui les espaces autrefois voués à la production céréalière.

[34] En l'an 2000, les parcelles remembrées officiellement portaient sur uniquement 20 000 ha. En réalité, la demande des agriculteurs est très faible ; ils préfèrent agrandir leurs parcelles par des arrangements officieux, des remembrements occultes. L'O.N.R. est donc surtout en activité dans les régions de projets étatiques de constructions, tels que les autoroutes.



Fig. 68 : <u>L'impact des remembrements occultes sur le paysage</u>. Cet extrait du plan cadastral de Niederanven en 2004 placé sur un cliché aérien de la même année (cliché pris au nord du finage, aux lieu-dits *Kréibichel* et *Heed* ; ce dernier signifiant « lande » en luxembourgeois : il indique donc une mise en valeur antérieure de cet espace) nous illustre l'impact des remembrements occultes sur le paysage. Dans ce paysage, de grandes surfaces à culture homogène contrastent avec la réalité juridique du parcellaire morcelé, héritage du système d'*openfield*. En effet, les agriculteurs se sont arrangés de façon à ce que chacun dispose de grandes surfaces (un quartier de parcelles entier dans le cas présent) pour la mise en culture afin d'en garantir une rentabilité maximale. La relique du parcellaire traditionnel existe donc toujours sur les plans cadastraux contrairement à la réalité paysagère. Le dessin parcellaire sur les lisières forestières illustre également le phénomène du reboisement.

L'impact paysager de la spécialisation vers l'élevage est surtout flagrant dans les cantons du Gutland. En effet, en 2003, 57 % des terres de culture (cantons de Capellen, Esch, Luxembourg, Mersch, Echternach, Grevenmacher et Remich) sont occupés par des prairies permanentes contre 37 % dans les cantons de l'Oesling (cantons de Clervaux, Wiltz et Vianden). Cependant, l'analyse des statistiques de l'élevage nous informe que le nombre de têtes de bétail par hectare est sensiblement supérieur dans l'Oesling[35]. En effet, les sols ardennais légers sont peu propices à l'installation de prairies permanentes mais, grâce à l'utilisation d'engrais variés, très intéressants pour la culture. Le système de production

[35] A.S.T.A., 1995, *D'Ackerbauverwaltung am Dengscht vun der Landschaft,* p. 68

fourragère et céréalière ainsi que le système de rotations alors mis en œuvre empêchent le développement de prairies permanentes. Au contraire, les sols lourds du Gutland sont très propices à la mise en herbe et servent donc de pâturage pour le bétail. En raison des surfaces en herbe restreintes dans les Ardennes, le bétail y est élevé en grande partie en stabulation.

Contrairement à la situation durant l'Ancien Régime, où la limite entre la forêt et les terres labourables était peu claire, nous pouvons aujourd'hui observer des prairies, ou des champs de céréales en bordure des espaces boisés parfaitement délimités. Les usages de la population et les demandes industrielles ayant cessé, la forêt est redevenue plus compacte, plus cossue. Depuis les années 1980, nous remarquons une deuxième phase de reboisement. L'extensification de l'agriculture, dépourvue d'usages de la forêt, permet cette nouvelle extension.

Aujourd'hui, l'accroissement de la surface forestière est tel que l'on revient à la situation de 1830, où l'étendue forestière était maximale (environ 103 000 ha (taux de boisement : 40 %) contre 89 785 ha en 2003 (taux de boisement : 35 %)). Cette évolution est favorisée par le reboisement en futaies mélangées de la forêt privée. D'un point de vue national, les feuillus occupent 64 % et les résineux 36 % de la surface boisée. La part du résineux est surtout importante dans l'Oesling où deux tiers des forêts sont privés, particularité qui résulte de la pratique traditionnelle de mise en culture temporaire des parcelles forestières par essartage.

Parallèlement aux mutations paysagères induites par la concentration des exploitations, le remembrement et la spécialisation dans l'élevage, l'intégration dans la Communauté européenne et les politiques communautaires ont aussi un impact sur l'évolution locale des paysages.

b) L'impact de la PAC sur les campagnes

Le développement du Marché commun de la Communauté européenne a soutenu l'évolution de l'agriculture, dominée par les phénomènes de concentration entamée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, dès le début de la PAC (Politique Agricole Commune, dès 1958), qui eut pour but d'harmoniser l'agriculture européenne (liberté de circulation des produits agricoles dans le Marché communautaire, etc.), l'agriculture luxembourgeoise, peu productive, avait des difficultés d'intégration. Celles-ci ont été compensées par des fonds européens et la préservation locale de différents types de restrictions ayant déjà protégé auparavant le secteur primaire du Marché commun. Le Luxembourg était tenu de prendre toutes les mesures d'ordre structurel, technique et économique rendant possible l'intégration progressive de son agriculture dans le Marché commun[36].

[36] René Harpes, 1999, La politique agricole commune : un bilan provisoire, In : *L'économie Luxembourgeoise au XXe siècle*, p. 280-282

La PAC a donc des conséquences importantes sur l'agriculture luxembourgeoise et indirectement sur le paysage. Dès les débuts de l'agriculture communautaire, et même avant, l'agriculture s'est orientée vers l'élevage. Les prairies permanentes se sont donc développées jusque dans les années 1980, époque à laquelle les quotas de production ont été introduits. En conséquence, la S.A.U. occupée de prairies a diminué. Sous l'impulsion de la PAC, l'agriculture s'est orientée de plus en plus vers une agriculture de nouveau moins intensive, qui entretient le paysage, qui « respecte l'environnement » et qui met l'accent sur la production de produits de qualité.

Aujourd'hui, le système de mise en valeur du territoire a complètement changé. Les exploitations agricoles, peu nombreuses, organisent individuellement le paysage. La quasi-totalité des terres de l'ancien finage sont donc aujourd'hui cultivées par les quelques agriculteurs qui subsistent, partiellement par une mise en valeur directe et partiellement sous la forme du fermage. Les cultures pratiquées à l'intérieur des systèmes de rotation varient en fonction de l'orientation de l'exploitation et en fonction du marché.

La mondialisation de l'économie a donc d'importants effets sur le paysage créé par l'agriculture. Les décisions politiques se sont reflétées – et se reflètent toujours – indirectement dans le paysage rural ; leur entrée en vigueur a néanmoins forcé les agriculteurs à maximiser la rentabilité de leurs exploitations. La concurrence ainsi établie a eu des conséquences directes sur la concentration des exploitations et leur spécialisation dans l'élevage, secteur le plus rentable de l'agriculture luxembourgeoise. Les quotas et les subsides européens ont évidemment un impact direct sur le paysage marqué par les cultures pratiquées. Ainsi, l'évolution de l'agriculture suivant les aléas de l'économie européenne voire mondiale dessine certains aspects du paysage. Aujourd'hui, vu l'effondrement des prix laitiers, on appelle de nouveau à la diversification des activités des exploitations agricoles.

De cette façon, à défaut d'une réorganisation, le paysage évolue à l'intérieur du cadre créé par le système agraire traditionnel en dysfonctionnement depuis longtemps. Au contraire, dans la région de la Minette le paysage était entièrement bouleversé par l'avènement de l'industrie. Un nouveau système organisateur du paysage s'était surimposé au système agraire traditionnel et organisait le paysage selon ces modalités et fonctionnements : le système industriel de la sidérurgie.

B) LA REORGANISATION DU PAYSAGE PAR LA SIDERURGIE

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le travail du fer était pratiqué depuis longtemps au Luxembourg. Des forges proto-industrielles, réparties à travers l'ensemble du Gutland[37], transformaient en fonte le minerai alluvial ou pisolithique (fer fort) exploité par les paysans locaux. A l'exception de Vianden, aucune autre forge n'était présente dans l'Oesling qui, certes, présentait deux caractéristiques fondamentales pour l'installation d'une forge : l'omniprésence des ressources forestières (charbon) et un réseau hydrographique dense et à profil longitudinal accentué (force motrice). Néanmoins, la situation excentrique, combinée à l'absence d'un réseau de voies de communication suffisant et surtout à l'absence de fer dans le substrat local, empêchait l'installation de forges en dehors des zones d'extraction. L'analyse de la forge proto-industrielle de Lasauvage dans le chapitre précédent détaille le fonctionnement de ce type d'installation.

Cependant, les forges proto-industrielles se distinguent fortement de l'industrie sidérurgique moderne qui s'est développée dans le dernier quart du XIXe siècle dans le sud-ouest luxembourgeois (comme dans le nord lorrain), dès lors appelée « région de la Minette » ou « Terres rouges » par allusion à la couleur rougeâtre du sol ferrugineux. Ce n'est que durant les années 1840 que le minerai oolithique au sud-est du Luxembourg a été découvert. En réalité, l'utilisation du verbe « redécouvert » serait plus appropriée car les forges de l'antiquité celtique et gallo-romaine l'utilisaient déjà et il était également utilisé comme fondant dans les forges de la Lasauvage et de la Lorraine depuis longtemps. Ce minerai, contenu dans les couches géologiques sous-jacentes, est couramment appelé « minette » (diminutif du mot mine, minerais) en raison de sa faible teneur en fer (25-32 % au Luxembourg ; en Lorraine, la moyenne est légèrement plus élevée) et de sa haute teneur en phosphore (0,5-1 %) sous forme de phosphate de calcium (apaatite). La transformation de la minette produisait une fonte de piètre qualité, cassante, ce qui explique le faible intérêt qu'on lui portait jusqu'alors.

[37] Le site Internet *www.industrie.lu* nous informe que depuis le XVIIe siècle des forges existaient à proximité des localités d'Ansembourg, de Bissen, de Colmar, de Dommeldange-Grünewald, de Hollenfels, de Lasauvage, de Rollingen (Mersch), de Rumelange, de Simmerschmelz (Septfontaines), de Vianden et depuis le XVIIIe à Berbourg, à Colbich (Mersch), à Fischbach, à Grundhof et à Haller. Les forges d'Eich, de Hollerich et de Steinfort, construites dans la première moitié du XIXe siècle, donc avant la redécouverte des couches ferrifères de la minette, produisaient également de la fonte à partir de minerais de surface (minerai pisolithique (minerai de fer fort) à Lasauvage et minerai d'alluvions (minerai des prés, fer tendre) dans toutes les autres forges) et de charbon de bois.

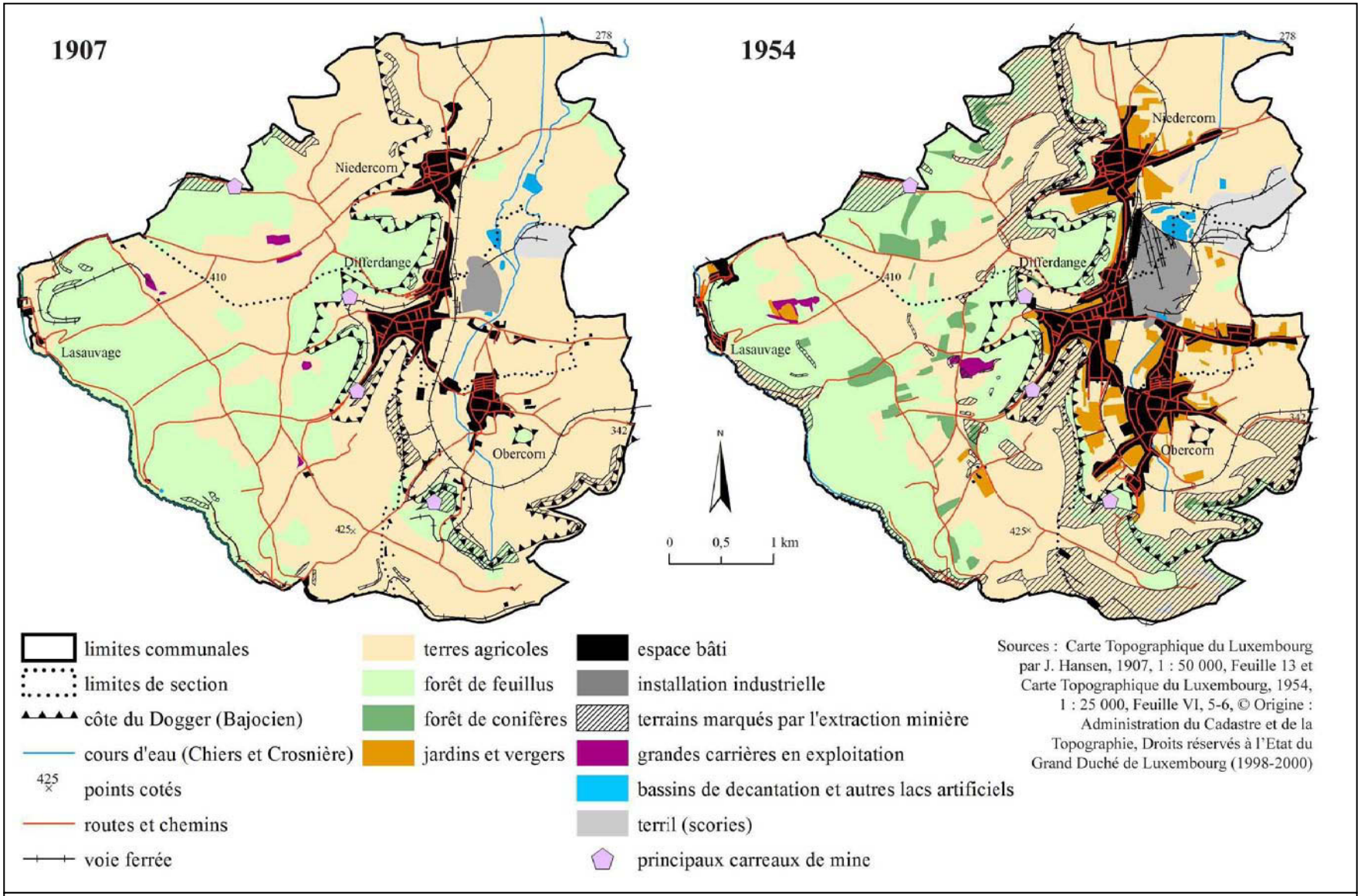


Fig. 69 : <u>Les mutations paysagères de la commune de Differdange dans la première moitié du XXe siècle.</u> Jusqu'en 1907, le paysage du territoire communal de Differdange avait toujours conservé son caractère rural. La sidérurgie naissante commençait à marquer de plus en plus le talus de côte et les versants de vallée mais son extension dans la plaine était encore relativement modérée. Néanmoins, en 1954, au contraire, le caractère rural semble avoir été complètement supplanté par le développement industriel. Seul le plateau semblait avoir conservé une activité agricole résiduelle. L'ensemble des talus et des versants, mais également le plateau de côte était fortement marqué par l'extraction de la minette. Dans la plaine, les installations industrielles et les nouvelles extensions de la Ville de Differdange dominaient le paysage. Le site de l'ancienne forge proto-industrielle de Lasauvage accueille désormais une cité minière florissante.

En 1877, la découverte d'un convertisseur permettant de transformer la fonte phosphoreuse en fer de qualité initia le développement de l'industrie sidérurgique moderne dans la région de la Minette. L'Anglais Sidney Gilchrist Thomas avait développé un procédé permettant d'éliminer, par le biais de l'utilisation de la chaux, l'acide phosphorique de la fonte phosphoreuse. La chaux a effectivement l'avantage de fixer l'acide phosphorique. Grâce à un convertisseur au revêtement réfractaire basique, qui permettait l'utilisation de la chaux pendant la conversion de la fonte, le phosphore était éliminé de la fonte et passait dans le laitier. En 1879, après les premiers essais réussis, la société luxembourgeoise Metz&Cie obtenait une licence valable pour la mise en œuvre de ce procédé, et pouvait de cette façon mettre en valeur les gisements de la minette.

L'essor véritable de la sidérurgie luxembourgeoise eut lieu après la première mise en œuvre du procédé à Dudelange, en 1886. Par ailleurs, les scories issues du laitier, les scories dites « Thomas » contenant de l'acide phosphorique et de la chaux vive, présentaient l'avantage de constituer, à l'état broyé et finement moulu, un excellent amendement et un engrais pour l'agriculture. Parallèlement à ces découvertes, l'amélioration des voies de communication et leur raccordement au réseau international permettaient l'acheminement du coke, qui constituait un combustible de meilleure qualité que le charbon de bois. Toutes les conditions étaient donc réunies pour initier le développement d'une industrie sidérurgique florissante. L'Etat soutenait cette évolution en imposant la transformation du minerai en fonte sur place, stimulant ainsi l'industrie métallurgique locale[38].

Par conséquent, afin d'exploiter les gisements de la minette, plusieurs aciéries se sont développées dans la dépression orthoclinale de la cuesta du Dogger[39]. Les installations sidérurgiques et l'extraction de la minette à ciel ouvert et, plus tard, par galeries à partir du front

[38] L'Etat imposait également aux concessionnaires la livraison aux agriculteurs du pays une certaine quantité de scories Thomas à un prix favorable (voir l'article de Charles Barthel, 2004, *Terres rouges, Le bassin minier du Grand-Duché de Luxembourg*, Projet Culture 2000, Mémoires de la mine, Identités culturelles en Europe, Espace géographique, Luxembourg (site Internet : *http://sites.univ-provence.fr/mines/Geographie/geo_luxembourg/geo_notice_lux.htm*)).

[39] Certaines forges avaient initialement été installées pour produire de la fonte à partir des gisements de la minette car l'union douanière avec l'Allemagne, le *Zollverein*, permettait d'écouler la fonte à des prix compétitifs. Dans les années 1870, quatre usines étaient créées, Esch-Schifflange (1870), Esch-Terres Rouges (1870), Rodange (1872) et Rumelange (1872). Celles-ci se développaient parallèlement aux nouvelles aciéries de Differdange (1896), de Dudelange (1884) et d'Esch-Belval (1909). Dans un souci de complétude, il nous paraît judicieux de retracer ici brièvement l'évolution récente de la forge de Lasauvage dont les origines et le fonctionnement ont été analysés dans le chapitre précédent. Le développement du site de la forge de Lasauvage se poursuivait jusque dans les années 1850 (dès 1848, le deuxième haut-fourneau fonctionnait au coke et les machines à vapeur remplaçaient l'eau comme force motrice). Néanmoins, depuis 1842, le Luxembourg faisait partie du Zollverein allemand, ce qui avait un effet néfaste sur cette forge encastrée dans la vallée de la Crosnière, définissant la frontière franco-luxembourgeoise. Outre le site qui, de par son étroitesse, limitait l'expansion et par conséquent la modernisation de la forge, la frontière, fermée pour des raisons économiques, isolait la forge du monde extérieur car la vallée débouchait sur Saulnes en France. Cette seule ouverture vers la France, bouchée car économiquement fermée, rendait difficile l'apport des matières premières (minerai et coke). Ainsi, le dernier fourneau a été arrêté en 1870. Le site a par la suite été transformé en site d'exploitation minière ; Lasauvage se transformait en un véritable village minier.

de côte, dominait de plus en plus ce paysage traditionnellement rural. Tandis que le front de côte était parsemé de carreaux miniers et caractérisé par l'exploitation des terrains non-concessibles[40], le plateau de côte, subdivisé en concessions, était marqué par l'extraction à ciel ouvert ou par les effondrements de galeries souterraines. Une analyse approfondie du développement et de l'emprise territoriale de l'usine sidérurgique de Differdange nous permettra de comprendre l'impact paysager de l'industrie dans ce monde traditionnellement rural.

1) Le développement tardif de l'usine sidérurgique de Differdange

Dans le dernier quart du XIXe et au début du XXe siècle, les conditions de développement de l'exploitation minière ont été favorables dans le bassin de Differdange, surtout après la construction de la ligne de chemin de fer Esch-sur-Alzette – Pétange en 1874, qui relie deux sites d'extraction et de transformation du minerai de fer.

Au départ, à Differdange, l'industrie sidérurgique se limitait à l'extraction de la matière première. L'extraction sur les terrains non-concessibles commençait sur le front de côte ainsi que sur les versants de vallée. Plus tard, l'exploitation se poursuivait par galerie vers le domaine concessible à partir des anciens gradins des mines à ciel ouvert[41]. Dans la région de la Minette, la majeure partie des entrées de mines était reliée à la voie ferrée principale par un « plan incliné* ».

La transformation du minerai n'a été entamée qu'en 1897, un an après les débuts de la construction de l'usine[42]. A cette époque, la Société anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Charbonnnages de Differdange-Dannenbaum était le maître d'œuvre. Divers problèmes financiers compliquaient le développement de l'usine et menaient à la fusion avec d'autres

[40] L'Etat avait introduit le système domanial : les gisements, enfouis à une profondeur variable, appartenaient à l'Etat et les exploitants devaient demander une autorisation (concession) moyennant redevance pour les exploiter. Lorsque les gisements affleuraient ou étaient atteignables à faible profondeur (6 m à l'est et 24 m à l'ouest de l'Alzette), ils appartenaient au domaine non-concessible et pouvaient être exploitées par leur propriétaire sans autorisation de l'Etat.
[41] Alex Storoni, 2001, *Op. Cit.*, p. 22
[42] Toutes les sources consultées affirment que, en dehors de Lasauvage, la transformation de la matière première sur le site de Differdange ne commençait qu'après1896, date à laquelle débutait la construction de l'usine. Une seule source, qui a été rédigée par la société elle-même (HADIR, vers 1930, *Description de l'usine de Differdange*, p. 5), affirme que « le premier fourneau fut allumé en 1895 ».

sociétés[43]. Néanmoins, le développement de l'usine était rapide ; en 1912, une dizaine de hauts-fourneaux chauffaient effectivement le minerai, une aciérie (munie de cinq convertisseurs Thomas) transformait la fonte en acier et neuf trains de laminage, dont le train à poutrelles Grey[44]. L'usine, qui employait 2 276 ouvriers en 1911, assurait la production de 486 697 tonnes d'acier dont 113 000 tonnes de poutrelles. Il ne faut pas oublier que les nombreuses fusions de la société étaient généralement accompagnées de l'apport de terrains miniers et de concessions. Par ailleurs, dans la commune de Differdange, sur l'ensemble des terrains concessibles, seul un tiers ne fut pas cédé dans les années 1880 ; c'est la société HADIR qui s'en accaparera en 1913[45].

L'extraction du minerai de fer ainsi que sa transformation sur le site avaient évidemment d'importantes répercussions sur le paysage local. L'analyse de l'expansion de l'entreprise à l'intérieur du finage de Differdange illustre son importance au niveau paysager. Tandis qu'en 1897, le site industriel s'étendait sur environ 6,66 ha et les autres terres appartenant à la société s'étendaient au total sur 28,5 ha ; en 1935, l'usine occupait 54 ha et ses terres 329,6 ha[46] ! L'emprise de la seule usine de Differdange sur le paysage était donc considérable. C'est surtout entre 1902 et 1910 que le développement et par conséquent l'emprise sur le terrain de l'entreprise étaient maximales ; de fait, durant cette période, la surface occupée par l'usine est multipliée par trois (de 15,7 ha à 48,3 ha) et ses possessions en terrains par deux (de 78,1 ha à 135,6 ha)[47].

Une analyse approfondie de ce complexe sidérurgique s'impose ; la compréhension du fonctionnement de ce nouveau géosystème nous permettra de monter et d'expliquer son impact sur l'organisation spatiale de Differdange.

---

[43] Sans entrer dans les détails des fusions, nous rappelons simplement les différents noms de la société propriétaire de l'usine de Differdange. La Société anonyme des Hauts-Fourneaux de Differdange, créée en 1888, était à l'origine de la construction de l'usine. La Société anonyme des Hauts-Fourneaux, Forges et Charbonnnages de Differdange-Dannenbaum était maître d'œuvre de la construction de l'usine entre 1896 et 1900. Pour s'assurer l'approvisionnement régulier en charbon, la société anonyme avait fusionné avec le Charbonnage de Dannenbaum en 1899. En 1901, de nouveaux problèmes financiers ont mené à la reprise de l'usine alors rebaptisée Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- und Hütten-Aktien-Gesellschaft. En 1911, la société fusionne avec la Société anonyme des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Rumelange-St. Ingbert. Dès lors, elle porte le nom de Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange, St. Ingbert, Rumelange, HADIR. Cette société persistera jusqu'en 1967, où elle sera reprise par l'ARBED (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange).

[44] La poutrelle Grey (*Grey-Träger** en luxbg.) est une poutrelle à larges ailes parallèles qui est encore une référence aujourd'hui. Au contraire des autres poutrelles traditionnelles, celle-ci est capable de supporter un poids bien plus élevé. L'usine de Differdange était dès 1901 la première usine sidérurgique à laminer ces poutrelles.

[45] Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 78

[46] Ces chiffres comprennent les terrains (le plus souvent agricoles) situés au-dessus des galeries que les sociétés industrielles préféraient acheter pour éviter le paiement de dommages et intérêts exagérés suite à l'extraction du minerai de fer.

[47] Les chiffres proviennent de l'ouvrage d'Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 94.

2) Le géosystème sidérurgique de Differdange

Afin de découvrir le géosystème qui a organisé le paysage de Differdange selon ses modalités, nous analyserons le fonctionnement de l'usine de Differdange et l'impact de son fonctionnement sur son territoire pour finalement mettre en évidence les mutations paysagères induites par la surimposition de ce système sidérurgique sur le système d'*openfield* traditionnel, analysé dans la partie précédente.

a) Le cœur du système industriel : l'usine intégrée de Differdange

Une étude détaillée du fonctionnement de la transformation du minerai de fer en acier est nécessaire pour comprendre l'impact paysager de l'usine de Differdange. Nous analyserons donc le fonctionnement de l'usine de Differdange[48] d'après la Seconde Guerre mondiale ; durant cette période à la veille de la crise de 1975, l'usine était à son apogée. En 1974, l'usine employait 7 200 personnes malgré la modernisation de l'extraction du minerai après la Seconde Guerre mondiale. Elle assurait une production d'environ deux millions de tonnes d'acier. Ces chiffres record étaient accompagnés de travaux d'extension[49] et de modernisation[50] de l'usine.

L'usine de Differdange, située à cheval sur les territoires des sections communales de Differdange et de Niedercorn, comprenait tous les stades de transformation de la matière première au produit fini ; il s'agissait donc d'une usine intégrée.

Le minerai de fer, principalement acheminé par wagonnets depuis les minières du plateau de Differdange appartenant à la société HADIR[51], mais également par funiculaire[52] depuis Rodange ou par train en provenance de la Lorraine, était chargé dans les fours tournants[53]. Un concassage préalable du minerai permettait de faire des économies d'énergie dans les fours tournants qui chauffaient la matière première par combustion de gaz jusqu'à obtenir un état de fusion pâteuse du minerai. Le minerai était ensuite chargé par monte-charge dans les hauts fourneaux par couches alternées avec le coke.

---

[48] La société HADIR, et par conséquent l'usine de Differdange, a été incorporée au groupe ARBED en 1967.

[49] Les extensions comprenaient un nouveau parc de stockage à poutrelles (Hahnebësch, situé sur le territoire de la section de Niedercorn) et une voie ferrée entre les usines d'Esch-Belval et Differdange.

[50] La modernisation touchait les fours *pits* (les fours d'équilibrage de température et de réchauffage de l'acier), dont la capacité était augmentée, le finissage recevait une nouvelle scie à froid et une nouvelle aciérie LDAC (Linz-Donawityz Avec Chaux) était installée.

[51] Sur le plateau de Differdange, l'usine exploitait la mine du Rollesbierg, à ciel ouvert, et la mine Tillebierg, à flanc de coteau.

[52] Le funiculaire Ottange-Differdange, d'une longueur de presque 13 km, a été mis en service en octobre 1906. Il servait à l'acheminement du minerai de fer d'Ottange (en France) en passant par Rumelange (au Luxembourg). La société HADIR avait des participations dans des mines lorraines ou avait fait des contrats lui assurant un approvisionnement. Les wagonnets accrochés au funiculaire étaient localement appelés *buggy** (Armand Peters, 1957, *L'usine de Differdange*, p. 323 et Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 96).

[53] Ces fours à vent chaud étaient également appelés « *cowpers* ».

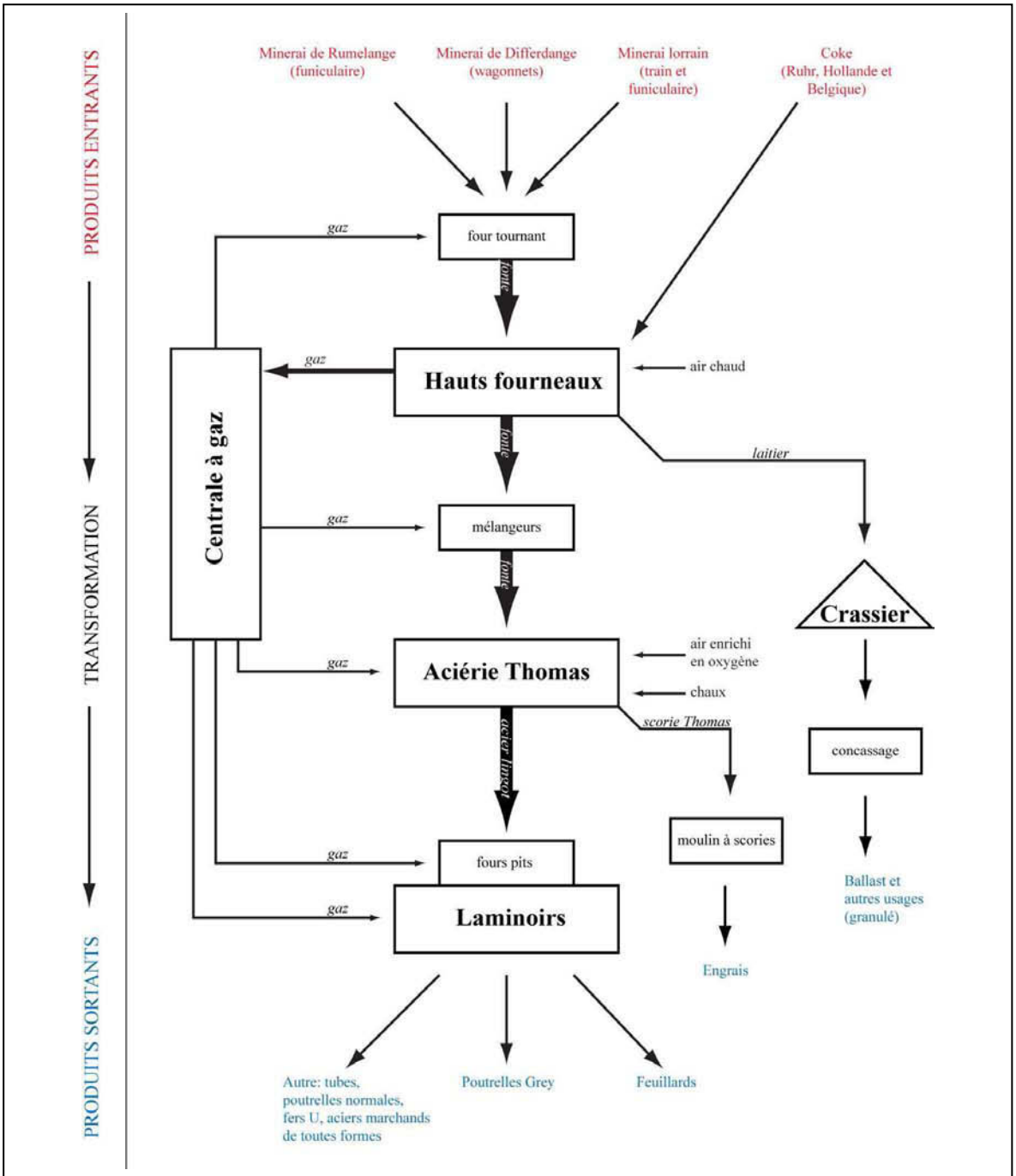


Fig. 70 : <u>Le fonctionnement de l'usine intégrée de Differdange à son apogée</u>. La matière première, le minerai de fer, directement acheminé des sites d'extraction, était chargée dans les fours tournants. Ceux-ci chauffaient le minerai jusqu'à fusion pour ensuite le charger dans les hauts fourneaux fonctionnant au coke importé. La combustion était améliorée en insufflant de l'air chaud. Tandis que la fonte était récupérée par coulée au bas du four, le laitier en surnage, composé des déchets de la fusion, était transporté sur le crassier où, après concassage il servait principalement de ballast. Dans les mélangeurs, la fonte atteignait une composition plus homogène avant d'être acheminée vers l'aciérie. Dans les convertisseurs de l'aciérie, la fonte était transformée en acier par l'élimination d'impuretés telles que le phosphore, le carbone et le souffre. Le laitier d'aciérie, à haute teneur de chaux et de phosphore constitue un excellent engrais à l'état moulu. Les lingots d'acier étaient ensuite chargés dans les fours *pits*, fours d'équilibrage de la température et de réchauffage avant d'être transformés en produits finis par les différents trains des laminoirs. L'usine intégrée de Differdange, dont la société mère possédait des mines d'extraction de minerai de fer, était quasi-autarcique : elle était uniquement dépendante de l'approvisionnement en coke. Afin d'en limiter les quantités requises, elle réutilisait le gaz des hauts fourneaux pour faire fonctionner la totalité de ses autres composantes, y compris les trains de déplacement des matières sur le site.



Cliché 50 : <u>L'aciérie de Differdange aujourd'hui</u> (mai 2010, vue vers le sud-ouest). Le processus de transformation dans l'aciérie, toujours en fonctionnement comme le montre le jet d'eau usée dans le bassin de décantation sur la droite du cliché, a été électrifié et fonctionne avec de la ferraille importée. Réalisée au cours de années 1990, cette modernisation a rendu obsolète la présence des hauts fourneaux initialement situés entre l'aciérie et la Ville de Differdange à l'arrière-plan. Néanmoins, les autres éléments nécessaires à la transformation de l'acier, au laminage des poutrelles Grey ainsi qu'à la production d'autres produits finis fonctionnent toujours. Ainsi, sur la gauche de l'usine se situent les fours de l'aciérie proprement dite et, de forme allongée au centre du cliché, les laminoirs. La structure au premier plan à droite est le moulin à scories, juxtaposé au crassier, au-dessus duquel a été pris le cliché et dont on distingue les extrémités. Au premier plan, l'infrastructure de couleur bleue est liée aux postes électriques de l'usine.

Le chargement se faisait par le gueulard. Dans l'objectif de brûler le coke et de réaliser la fusion du minerai, de l'air chauffé à 800°C était insufflé. La fonte, récupérée par coulée (*Kuli** en luxbg.) au bas du fourneau, était ensuite transportée vers les mélangeurs où elle était entreposée afin d'en favoriser une composition plus régulière. Le laitier en surnage était recueilli dans le creuset du haut-fourneau. Il était expédié au crassier où il était concassé après solidification pour principalement servir de ballast.

Le gaz des hauts fourneaux était recueilli et utilisé pour la production d'énergie dans l'ensemble du complexe sidérurgique. Durant l'entre-deux-guerres, afin d'être moins tributaires de l'importation du coke, les ingénieurs de l'usine avaient transformé les moteurs à gaz des machines à vapeur de manière à les faire fonctionner au gaz de haut fourneau. L'électricité excédentaire produite dans la centrale à gaz était alors vendue à la Ville de Differdange[54].

[54] Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 94

Dans l'aciérie, la fonte était transformée en acier ; des impuretés telles que le phosphore, le carbone ou encore le soufre étaient éliminées par l'insufflation d'air enrichi en oxygène à travers le bain de fonte. La chaux ajoutée dans les convertisseurs Thomas servait à scorifier le phosphore. Le laitier d'aciérie était coulé dans des moules spéciaux pour la scorification. Finalement, la scorie Thomas pouvait, après avoir été broyée et moulue dans le moulin à scories, servir d'engrais. L'acier était coulé par lingots de taille différente destinés à être transformés en produits finis ultérieurement.

Après le démoulage dans des lingotières, les lingots d'acier étaient envoyés dans les fours d'équilibrage de température et de réchauffage, les fours *pits*. Finalement, ils étaient envoyés dans les trains des laminoirs pour être transformés en produits finis. A la sortie des laminoirs, les poutrelles, les feuillards et les autres produits étaient, avant leur écoulement, entreposés sur les espaces de stockage. A l'intérieur du complexe industriel, des trains électriques assuraient le transport de la matière entre les différentes étapes de production.

Le fonctionnement de l'usine intégrée de Differdange avait des répercussions sur ses environs immédiats. En effet, en amont de la chaîne de production, l'extraction du minerai transformait le paysage de façon radicale. En aval, ses extensions, ainsi que les vastes espaces de stockage des produits finis, mais aussi des déblais de la production, couvraient de vastes étendues de la plaine privant ainsi l'agriculture de ses meilleures terres (situées au pied de la côte, en amont des prairies humides de la Chiers). En outre, pour faire fonctionner le complexe industriel qui comprenait les mines et l'usine, une main d'œuvre considérable était nécessaire. La rapide croissance de population ainsi engendrée avait d'importantes conséquences sur l'évolution de la localité traditionnellement rurale de Differdange.

b) L'impact paysager du fonctionnement du système industriel de Differdange

1. En amont du complexe sidérurgique : l'extraction de la minette

L'extraction de la minette a eu un impact majeur sur les paysages locaux. Les deux formes d'exploitation des gisements, à ciel ouvert et par galerie souterraine, ont profondément marqué le paysage.

Au lendemain de la redécouverte de la minette, à Differdange, l'extraction – effectuée de façon relativement artisanale – commençait aux endroits où affleurait le minerai, c'est-à-dire au niveau des éboulis et affleurements du minerai sur le front de côte et les versants de vallée. Elle se faisait de haut en bas à l'aide de gradins à ciel ouvert, superposés en marches d'escaliers et reliés entre eux par des rampes permettant ainsi l'accès simultané à plusieurs couches. Les déblais étaient jetés sur le bas du talus ou entassés sur le fond de la mine. L'exploitation par galerie devenait rapidement une nécessité afin de garantir la rentabilité ; effectivement, en

raison de l'épaisseur des couches de recouvrement, les déblais (morts-terrains) commençaient rapidement à poser un problème, malgré l'installation de rails sur les gradins pour leur évacuation[55].

En effet, l'organisation des strates géologiques se prête localement à une extraction par galerie car la structure géologique du prolongement septentrional du bassin lorrain est monoclinale, elle accuse un pendage vers le sud-ouest. Le relief en cuesta est formé par un revers de côte formé de calcaires bajociens (épais de 50-75 m) et une dépression orthoclinale de marnes et d'argilites toarciennes. Entre ces deux couches principales sont intercalées une couche de marnes micacées – à l'origine d'un petit replat topographique – et la formation de la minette, sous-jacente. En dehors des couches de recouvrement, localement plus épaisses qu'à l'est[56], la minette est un minerai oolithique qui a été déposé en plusieurs couches (celles-ci se distinguent par leur couleur issue de leur composition minéralogique ; les noms des couches, rouge, jaune etc. sont entrés dans la terminologie locale).

Après les débuts timides des années 1860[57] dans la commune de Differdange, une demi douzaine de mines d'une profondeur pour la plupart supérieure à 100 m étaient ouvertes en 1880.

Une loi française de 1810[58] réglait les droits de propriété des terrains miniers au Luxembourg. Cependant, elle ne précisait pas la hauteur du découvert autorisé pour l'exploitation à ciel ouvert par le propriétaire terrien. En 1870, cette loi a été modifiée par une loi luxembourgeoise définissant le domaine concessible dans le canton d'Esch ; à Differdange, « dans le bassin à gauche de l'Alzette, lorsque le terrain de recouvrement de la couche supérieure susceptible d'être exploitée par galerie, dépasse une hauteur de vingt-quatre mètres »[59]. Ainsi, sur le territoire de la commune de Differdange, approximativement 980 ha ont été classés concessibles contre 234 ha de terrains non-concessibles, à libre disposition du propriétaire terrien (propriété privée ou communale).

---

[55] *Ibid.*, p. 81

[56] Dans la région d'Esch-sur-Alzette – Schifflange, mais surtout dans la région de Rumelange, la minette affleure directement. La structure monoclinale y est subdivisée en horsts et fossés tectoniques par des failles orientées sud-ouest – nord-est. Les compartiments surélevés (*horsts*) entre les failles ont évidemment été érodés, ce qui explique également l'absence de fer fort (pisolithique) dans ces espaces. Pour cette même raison, la profondeur d'enfouissement de la minette définissant les terrains concessibles y était bien inférieure (6 m au lieu de 24 dans la région de Differdange).

[57] En dehors des vieilles minières de Lasauvage, l'exploitation de la minette commençait par l'exploitation à ciel ouvert, de façon relativement artisanale sur le front de côte. L'exploitation par galeries commençait avec un léger retard à Differdange, à la fin des années 1860 (Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 81).

[58] Loi du 21 avril 1810 concernant les mines, les minières et les carrières (Bulletin des Lois No 285 an 1810).

[59] Article premier de la loi du 15 mars 1870 sur les gisements de mine de fer oolithique du canton d'Esch. Cette loi ne définissait pas clairement la « couche supérieure susceptible d'être exploitée » ce qui conduisait à des interprétations différentes de l'Etat et des propriétaires. Selon l'interprétation des propriétaires, le domaine non-concessible était bien plus vaste. Cependant, devant les tribunaux, l'Etat gagna le procès.

Dans le bassin de Differdange, la majorité des concessions étaient attribuées dans les années 1880. Les propriétaires des usines sidérurgiques avaient acquis un peu plus de 10 % des concessions contre environ 50 % par les sociétés de chemins de fer. Au début du XXe siècle, un tiers des terrains concessibles de Differdange n'avait pas encore été cédé. En 1913, ces terrains l'étaient, au profit de la société HADIR. Les sociétés de chemins de fer ainsi que les quelques concessionnaires privés n'exploitaient pas le minerai de fer, mais cédaient leurs concessions contre rétribution à d'autres sociétés qui les exploitaient[60].

L'extraction du minerai de fer par galerie se faisait localement le plus souvent par la méthode dite des chambres et piliers. « A partir des galeries principales destinées à la circulation des hommes et des matériaux, on traçait des galeries secondaires délimitant entre elles des panneaux (ou bandes) de minerai. Les panneaux furent ensuite subdivisés en chambres (chantiers) et piliers de quelque 80 m de longueur. Les chantiers de 3 à 5 m de largeur étaient séparés par des piliers larges de 10 à 15 m. Les galeries étaient à section rectangulaire et se raccordaient obliquement les unes aux autres pour faciliter le roulage*. Une fois les chantiers vidés, les piliers étaient recoupés et exploités à leur tour. Puis les piliers résiduels étaient torpillés à l'explosif, ce qui provoquait l'effondrement du toit. En reportant à chaque fois les pressions des roches de couverture sur le bloc ferme du front d'avancement, la technique de dépilage devait, en théorie, offrir un maximum de sécurité aux mineurs tout en garantissant un taux d'extraction maximal du minerai (taux de défruitement) »[61].

Dans la mine, l'abattage du minerai était effectué à l'aide d'outillage à main (essentiellement le pic) et à la poudre (des trous percés dans le front, chargés de poudre noire facilitaient l'abattage). Le chargement des wagonnets était réalisé à force de bras, à la pelle ou à la main. Ensuite, les wagonnets chargés étaient poussés vers l'extérieur par les mineurs. Des chevaux tiraient ensuite les rames vers les quais de chargement.

En théorie, l'extraction de la minette par galerie fonctionnait selon le plan expliqué ci-dessus (voir également la fig. 71) ; néanmoins, la réalité était beaucoup plus complexe. Au XIXe siècle, quand l'extraction du minerai était encore effectuée à force de bras, les galeries creusées étaient le plus souvent irrégulières. Des différences dans la dureté de la roche ainsi que leur teneur en fer (les deux influent sur la rentabilité) empêchaient le plus souvent l'élaboration et l'exploitation selon un plan établi au préalable. Au XXe siècle, les galeries dans le domaine non-concessible étaient souvent irrégulières, au contraire des galeries dans le domaine concessible quant à elles, plus régulières. Cependant, certains phénomènes, tels que des effondrements pouvaient modifier la régularité des galeries.

[60] Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 78
[61] Alex Storoni, 2001, *Op. Cit.*, p. 26

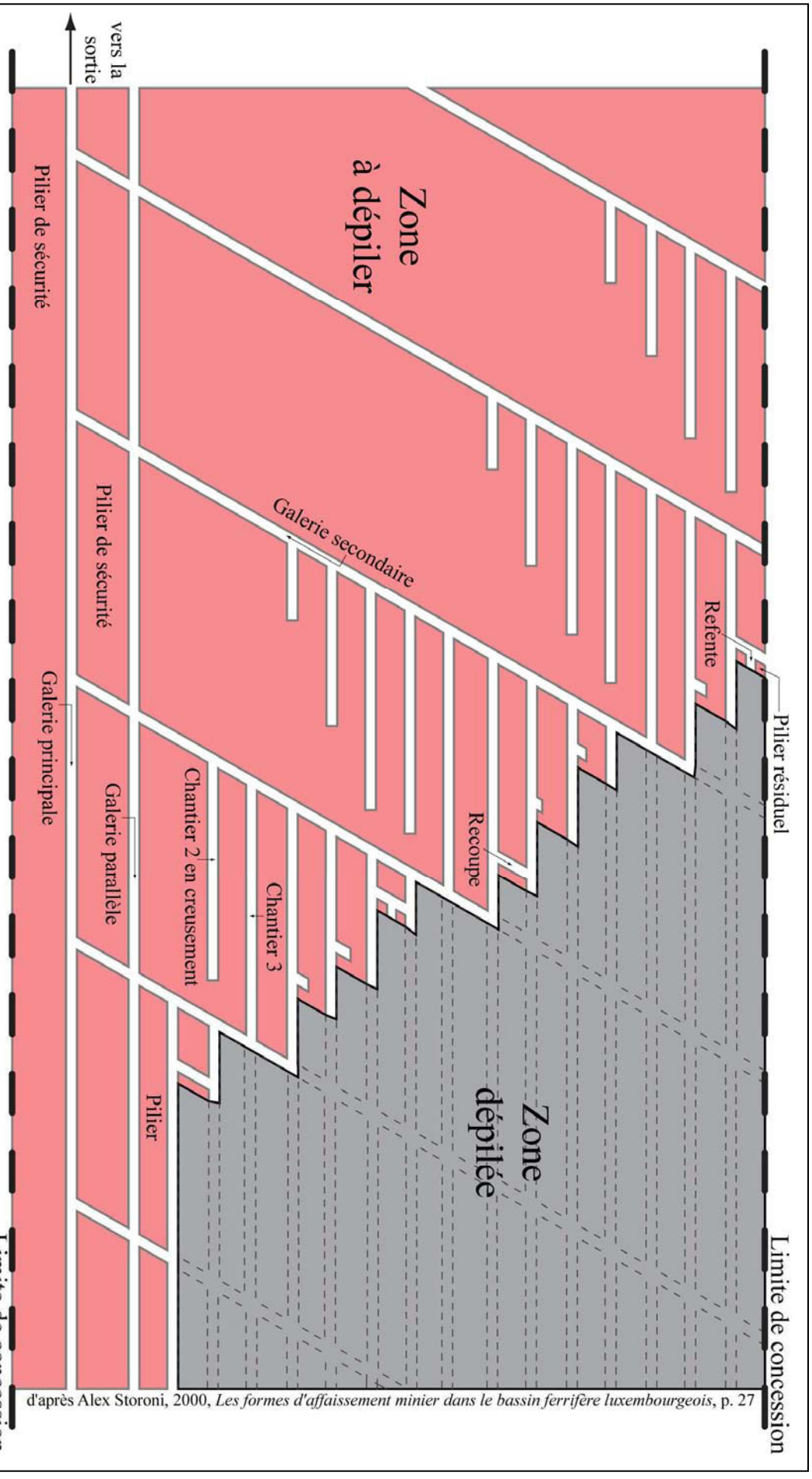


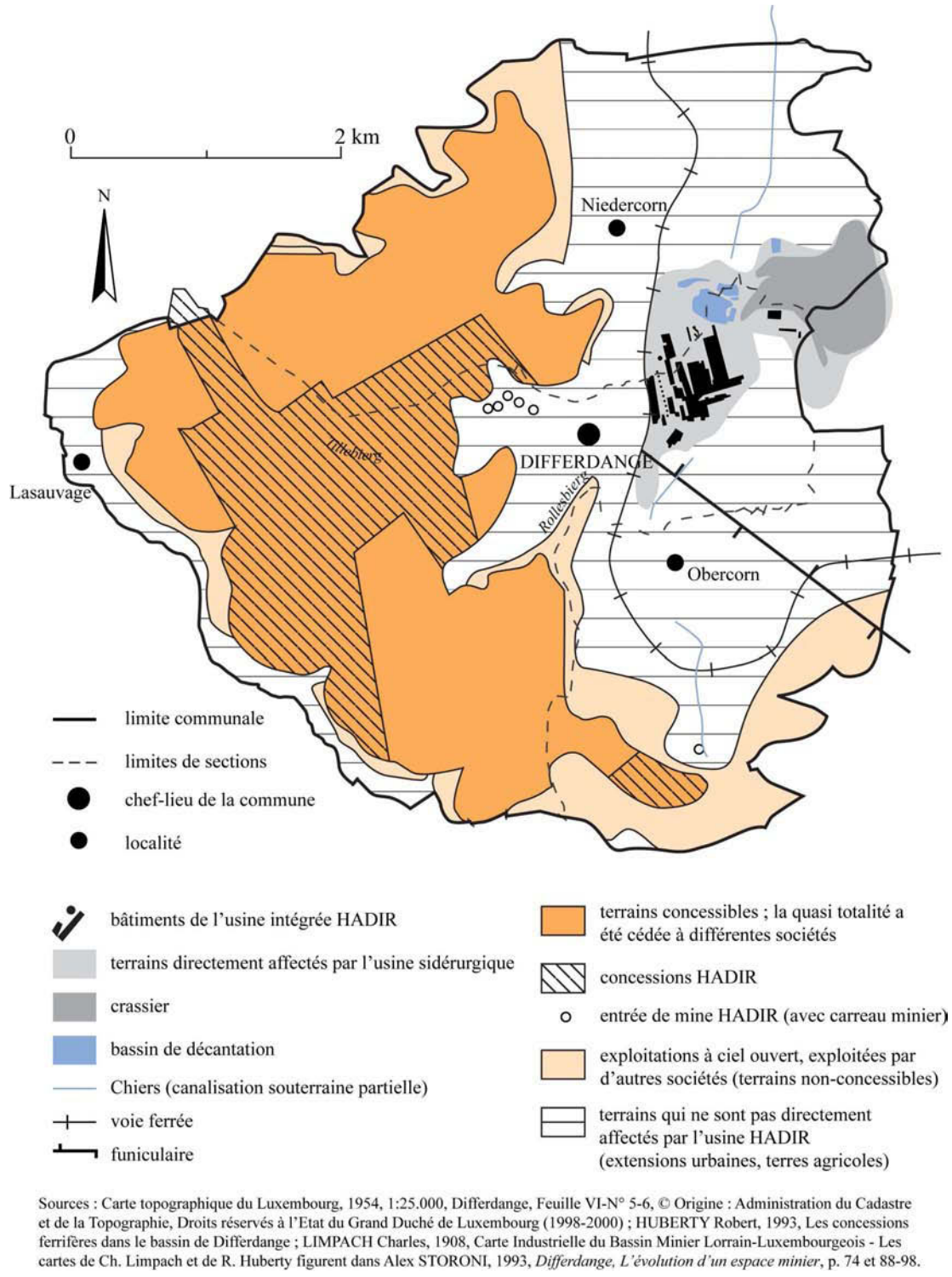
Fig. 71 : Schéma théorique de l'exploitation par galeries d'une couche à minerai. Ce schéma illustre parfaitement la technique d'exploitation par la méthode dite des chambres et piliers. A partir d'une galerie principale (sécurisée par deux piliers de sécurité) une galerie parallèle ouvre l'accès à la zone à dépiler. L'exploitation se fait à partir des profondeurs de la mine (délimité par la concession) vers l'entrée. Des chantiers sont creusés à partir des galeries secondaires. Les embranchements des galeries sont toujours obliques afin de faciliter le roulage. Entre les chantiers sont délaissés des piliers soutenant le toit des galeries. Ensuite, des recoupes suivies de refentes permettent d'extraire un maximum de minerai des piliers. Les piliers résiduels sont foudroyés aux explosifs provoquant ainsi l'effondrement du toit, ce qui diminue la pression des couches supérieures. Tandis qu'en théorie cette technique d'extraction aurait provoqué un abaissement général du relief en surface, la réalité est beaucoup plus complexe car les diverses pratiques (surtout les piliers de protection laissés en place et l'abandon volontaire de piliers résiduels) mises en œuvre ont généré des formes plus complexes.

L'exploitation intégrale d'une couche selon cette technique aurait dû provoquer un affaissement général du niveau du plateau de côte de quelques mètres par couche exploitée. Cependant, diverses façons de faire, telles que la pratique de laisser des piliers de protection en place (piliers latéraux protégeant les galeries de roulage, piliers de limites de concession, stots de protection soutenant les routes et les fermes, etc.), l'abandon volontaire de piliers résiduels (technique des piliers perdus) et les dimensions des concessions, généralement de petite taille au Luxembourg (entre 2 et 245 ha), avaient comme conséquence que les formes d'effondrement – et par conséquent le relief créé sur le plateau – étaient très diverses. Dans sa thèse de doctorat[62], le professeur Alex Storoni a élaboré une classification des subsidences (affaissements) minières basée sur les processus morphologiques, fondée sur les formes de relief actuellement visibles[63] dans le paysage. Dans le cadre de son travail, il a distingué plusieurs formes de relief qu'il a réparties en trois types : les dépressions avec rupture apparente de terrain (entonnoirs, entonnoirs-mares, puits et fossés), les dépressions sans rupture apparente de terrain (les cuvettes et les auges) et les fentes (les fissures et crevasses).

L'ensemble de ces formes peuvent être rencontrées sur le plateau de Differdange ; ce sont cependant les auges qui marquent le plus le paysage. D'un profil transversal dissymétrique et d'une profondeur d'un à deux mètres, leur longueur est souvent de plusieurs dizaines de mètres et peut même dépasser les cent mètres. Lorsqu'elles sont parallèles, elles sont à l'origine d'un relief ondulé. Dans le bassin de Differdange, le Professeur Storoni remarque que leur présence coïncide toujours avec celle des terres agricoles ; elles sont absentes des forêts[64]. Son analyse démontre cependant que, le plus souvent, ces formes ne sont pas toutes issues directement de subsidences minières, mais de creux d'affaissement d'origine diverse altérés par l'homme – cette hypothèse étant renforcée par leur seule présence dans les terres agricoles[65]. Ainsi, Alex Storoni conclut qu'il s'agit le plus souvent de crevasses et d'entonnoirs altérées par « la réhabilitation des terrains pour les besoins de l'exploitation agricole ».

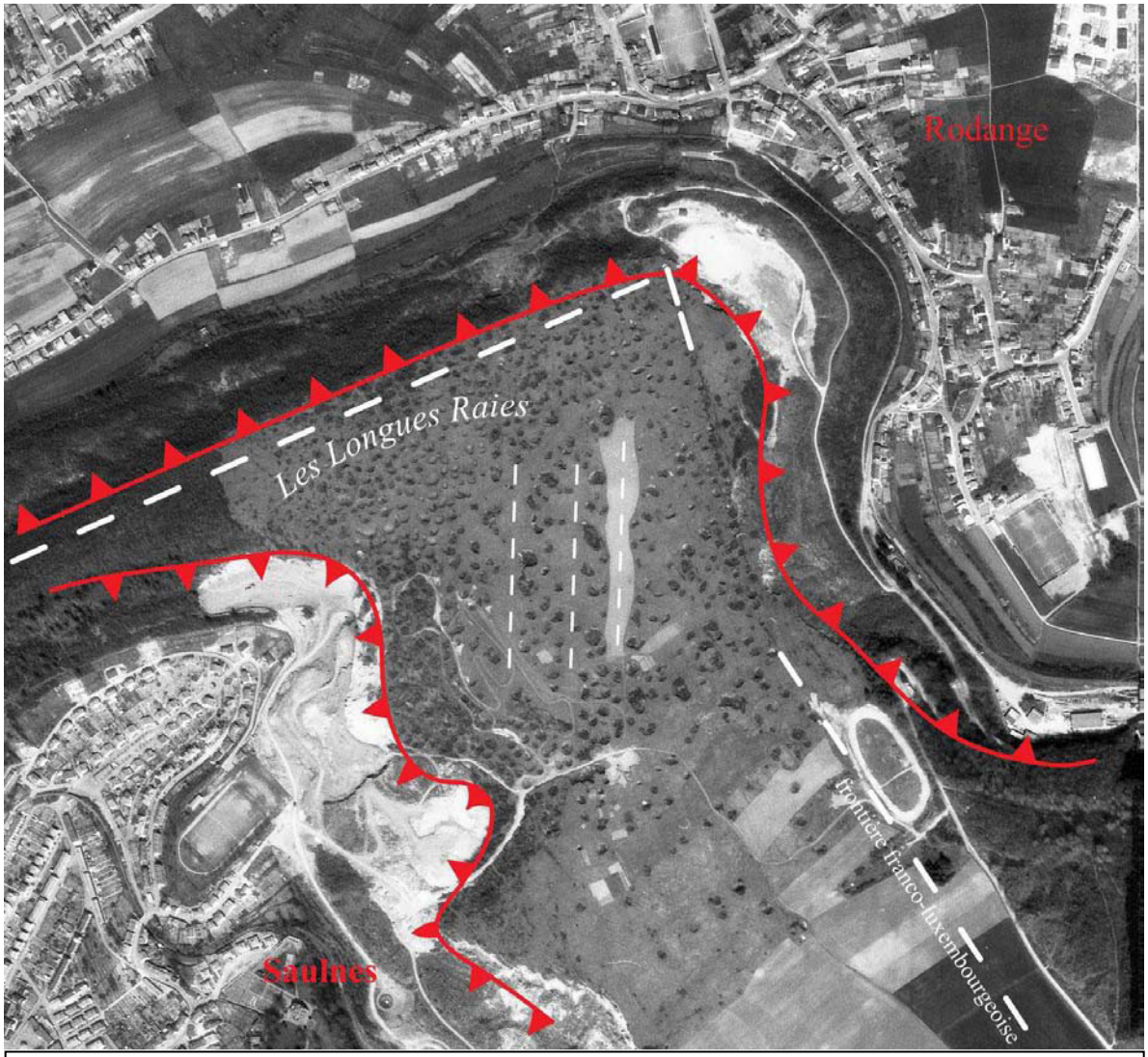
Sur les talus, à la sortie des galeries souterraines, se trouvaient les carreaux miniers. Ceux-ci regroupaient tous les éléments nécessaires au fonctionnement de l'extraction du minerai tels que les bâtiments d'administration, les entrepôts, les ateliers ou encore les vestiaires des ouvriers.

[62] Alex Storoni, 2001, *Op. Cit.*, 244 p.
[63] L'apparition de ces formes s'étant étalée sur un siècle et demi environ, l'érosion naturelle et anthropique en a le plus souvent modifié l'aspect originel. *Ibid*., p. 36
[64] *Ibid.*, p. 52
[65] *Ibid.*, p. 210



Sources : Carte topographique du Luxembourg, 1954, 1:25.000, Differdange, Feuille VI-N° 5-6, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2000) ; HUBERTY Robert, 1993, Les concessions ferrifères dans le bassin de Differdange ; LIMPACH Charles, 1908, Carte Industrielle du Bassin Minier Lorrain-Luxembourgeois - Les cartes de Ch. Limpach et de R. Huberty figurent dans Alex STORONI, 1993, *Differdange, L'évolution d'un espace minier*, p. 74 et 88-98.

Fig. 72 : <u>L'impact paysager de la société HADIR à Differdange</u>. Cette carte, qui représente l'usine sidérurgique intégrée de la société dans les années 1950, illustre parfaitement son emprise sur l'organisation de l'espace. Le site de l'usine dans la dépression orthoclinale de la côte du Dogger rassemble, outre la proximité de la matière première, les éléments essentiels à son fonctionnement. D'un côté, les atouts naturels du site : un terrain plat, donc facilement aménageable, la présence d'eau pour le refroidissement des appareils (entre autre), le talus de côte et les versants de vallée permettant le creusement des galeries pour l'exploitation du minerai de fer ; et de l'autre, les atouts humains : la présence de foyers de population (pour la main d'œuvre), le raccordement au réseau ferré (pour le transport de la matière première et des produits finis) et le funiculaire. Le minerai de fer était extrait du plateau de la couche de l'Aalénien, principalement par galerie mais également à ciel ouvert, surtout après la Seconde Guerre mondiale, ce qui eut d'importantes conséquences paysagères. Avant leur écoulement, les produits finis étaient stockés sur le site. Les scories étaient amassées sur un crassier et les eaux usées étaient traitées dans les bassins de décantation. Sans rapport véritable avec le géosystème de la communauté rurale et de son finage, le fonctionnement du système sidérurgique imposait ses propres limites sans tenir compte des limites administratives issues des systèmes (et de leurs fonctionnements) antérieurs.



Cliché 51 : <u>L'impact paysager de l'extraction du minerai de fer sur le site des *Longues Raies*</u>. Ce cliché aérien vertical de 1977 montre le paysage de la frontière franco-luxembourgeoise entre les localités industrielles de Saulnes en France et de Rodange au Luxembourg. Du côté français, l'extraction était réalisée à ciel ouvert et prolongée sous terre par galerie dans le domaine concessible. L'extraction souterraine a profondément marqué le plateau par l'apparition d'un champ d'entonnoirs généré par de nombreux effondrements localisés dans les mines. Du côté luxembourgeois, au contraire, l'absence d'entonnoirs sur le plateau nous permet de supposer qu'en raison de la faible rentabilité (liée aux dimensions infimes de la concession), elle ne fut pas prolongée par des galeries ; ou alors, aucun effondrement ne s'est produit dans ces galeries. L'extraction sur le front de côte semble donc y avoir été uniquement réalisée à ciel ouvert dans le domaine non-concessible. La limite entre les concessions françaises et luxembourgeoises s'est matérialisée dans le paysage par des crevasses (celles-ci sont liées au contact entre un bord ferme et une mine dépilée, voir fig. 71). Ce sont elles qui, lors de l'analyse du cliché, nous ont facilité la tâche de retrouver la frontière entre les deux pays (afin d'éviter de cacher des informations sur le cliché, nous avons interrompu la ligne en tirets marquant la frontière à l'endroit où les crevasses sont bien marquées). L'analyse de la répartition des entonnoirs ne donne pas de résultats clairs ; cependant, la présence de trois bandes parallèles situées au centre du plateau et épargnées par les effondrements nous permet de supposer que, dans le plan d'exploitation, celles-ci constituaient des piliers de sécurité non exploités. De cette façon, le plan des galeries peut apparaître en surface et marquer le paysage. Par ailleurs, le toponyme du site est patrimonial : il indique la présence antérieure d'un parcellaire typique d'*openfield* (Source : Cliché aérien vertical de 1977, N° 36, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (1998-2000).)



Cliché 52 : <u>L'exploitation à ciel ouvert sur le site du *Giele Botter* en son année de fermeture</u>. Sur ce site, l'extraction a fonctionné des années 1960 jusqu'en 1977, donc pendant la phase de renouveau de l'exploitation à ciel ouvert rendue possible grâce à l'emploi de nouvelles machines plus performantes. Elle se situe entièrement dans le domaine concessible, sur le territoire communal de Pétange, commune voisine au nord de Differdange. Il s'agit de l'une des plus impressionnantes excavations réalisées par l'exploitation du fer. Les gradins permettant l'exploitation du minerai à plusieurs niveaux simultanément se reconnaissent aisément sur ce cliché. (Source : Cliché aérien vertical de 1977, N° 36, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (1998-2000))

Avant la Première Guerre mondiale, l'abattage du minerai n'était donc guère mécanisé. Au contraire, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'exploitation minière connut un renouveau spectaculaire. De nouvelles machines importées des Etats-Unis augmentaient la rentabilité des exploitations à ciel ouvert, mais également par galerie souterraine. Des chargeuses (évacuation du minerai abattu), plus tard des chargeuses-transporteuses, des camions

navettes à convoyeur, des camions rapides à benne, du matériel spécialisé de boulonnage (pour soutenir le toit de la galerie), des jumbos (pour forer des trous destinés à recevoir les explosifs permettant le tir systématique) et des machines à purger (pour décrocher les blocs instables du toit de la galerie) permettaient de mécaniser le chargement et le transport mécanique ainsi que l'exploitation proprement dite. A ciel ouvert, des machines excavatrices et des pelles mécaniques facilitaient le travail tandis que de puissants camions permettaient l'évacuation du minerai.

La mécanisation de plus en plus poussée avait des conséquences majeures sur les réserves en minerai et le nombre d'ouvriers. Ainsi, dans la galerie Tillebierg[66], la société HADIR avait diminué le nombre de mineurs de 600 à 50 personnes durant cette phase de modernisation. Les ressources en minerai étant en rapide diminution, la crise à la fin des années 1970 a mis fin à l'exploitation de la minette. Sur le territoire de la commune de Differdange, la dernière minière a fermé en 1975 (Rollesbierg) et la dernière galerie d'extraction souterraine, Tillebierg, en 1981.

2. *L'explosion démographique à l'origine de l'enchevêtrement inextricable du tissu urbain de Differdange*

Pour pouvoir fonctionner, l'usine sidérurgique intégrée de Differdange, comme toutes les autres usines, avait besoin de main d'œuvre. L'industrialisation de la région de la Minette a donc généré une évolution démographique exponentielle accompagnée d'un développement urbain fulgurant. La rapidité de ce développement a suscité diverses particularités locales, issues de la surimposition du nouveau système industriel sur un paysage traditionnellement rural.

Entre 1806 et 1875, la population du village de Differdange a augmenté d'environ un tiers[67]. Cette évolution s'explique, dans ses premières années, par la transition démographique, et ensuite par l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène. Elle s'est poursuivie au cours des années suivantes à cause de la « redécouverte » de la minette et des débuts de son extraction. Néanmoins, la croissance démographique a commencé à réellement prendre de l'ampleur avec le développement de la sidérurgie, surtout dès les débuts de la transformation de la matière première[68]. De 3 600 habitants en 1890, la population a plus que doublé pour atteindre 8 765 habitants en 1900. En 1907, approximativement 79,8 % de la population active

[66] Le nom des galeries (et des concessions) découle de la toponymie locale. Dans la littérature consultée pour cette analyse, l'orthographe usitée variait (*Thillenberg*, *Thillebierg*,…) ; sur les cartes topographiques de l'A.C.T., l'orthographe employée depuis 1954 était *Tillebierg*. De même qu'avec tous les autres toponymes cités, nous avons opté pour l'orthographe de l'A.C.T..

[67] En 1806, 793 personnes habitaient à Differdange (statistiques de la localité) contre 1 257 en 1875. Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 61

[68] L'analyse a été réalisée grâce aux statistiques communales, disponibles sur le site Internet du Statec (*http://statistiques.public.lu/stat/TableViewer/tableview/aspx?ReportId=1729&IF_Language=fra&MainTheme=2&FldrName=1*).

travaillait dans la sidérurgie, contre 6,5 % dans le domaine agricole. Cette croissance exponentielle s'est maintenue jusqu'à la Première Guerre mondiale, qui a provoqué une légère baisse (de 13 909 habitants en 1910, la population a atteint 12 983 habitants en 1922). La croissance a aussitôt reprise (17 567 habitants en 1930[69]), mais une baisse est à nouveau perceptible dès les années 1930 (15 945 habitants en 1935 ; cette baisse est liée à la crise économique des années 1930). Durant la Seconde Guerre mondiale, la population stagnait à environ 15 000 personnes ; la croissance a repris dès le lendemain de la guerre. La croissance d'après-guerre n'a duré que jusque dans les années 1970, pour ensuite décliner avec la crise économique (17 964 habitants en 1970 contre 16 726 habitants en 1981, et même 15 740 en 1991).

La majeure partie des ouvriers sidérurgiques étaient des immigrés. En effet, malgré une certaine fuite des campagnes, des mouvements de population des cantons ruraux vers les cantons de la Minette (Capellen et Esch) et de la capitale, l'afflux de population luxembourgeoise n'était pas suffisant pour accomplir le travail généré par la sidérurgie naissante[70].

Ainsi, en 1900, la part des résidents étrangers à Differdange était de 48 %, contre 12 % au niveau national. Les premiers immigrants provenaient quasi essentiellement de l'Allemagne, et ce n'est que vers la fin du XIXe siècle que les Italiens affluèrent en masse. Les Français et les Belges sont toujours restés minoritaires[71]. En ce qui concerne l'usine de Differdange, nous constatons une distinction entre les nationalités et les tâches effectuées : les dirigeants de l'entreprise ainsi que les cadres se recrutaient de préférence parmi les Allemands, tandis que les Italiens accomplissaient les travaux les plus pénibles, surtout dans les mines[72]. Les ouvriers employés par l'usine de Differdange permettent d'illustrer l'importance des immigrés dans la sidérurgie ; de fait, en 1905, sur les 2 347 ouvriers, seuls 830 étaient luxembourgeois, donc environ un tiers (35 %) ; parmi les étrangers 50 % étaient d'origine allemande et 40 % d'origine italienne[73].

Une telle croissance de population avait évidemment un impact majeur sur l'espace bâti. En effet, le village traditionnel, composé de fermes agricoles, n'était pas capable d'accueillir un

[69] Il est intéressant de noter qu'en 1930, sur les 17 567 habitants de Differdange, l'usine HADIR en employait 4 791. Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 95.
[70] Les données démographiques du STATEC illustrent parfaitement cette évolution : des cantons comme Mersch par exemple se dépeuplent d'environ 15 000 habitants de 1851-1871 jusqu'à approximativement 12 300 dans les années 1910-1922. Hormis les cantons de Clervaux, Diekirch Vianden et Grevenmacher qui affichent une certaine stagnation, tous les cantons se dépeuplent, la crise agricole aidant. Il faut cependant remarquer qu'une partie importante de ces mouvements de population était orienté vers les Amériques, ce qui réduit à nouveau la part des migrants vers le sud du pays.
[71] Pour l'année 1907 le professeur Storoni indique 44 % d'Allemands, 30 % d'Italiens et 8 % de Français. Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 105
[72] *Ibid*., p. 106 et Valérie Feltgen, 2007, Croissance démographique et urbanistique de Differdange, *In : Differdange 100 ans d'histoire(s), 1907-2007*, p. 37.
[73] Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 95-96.

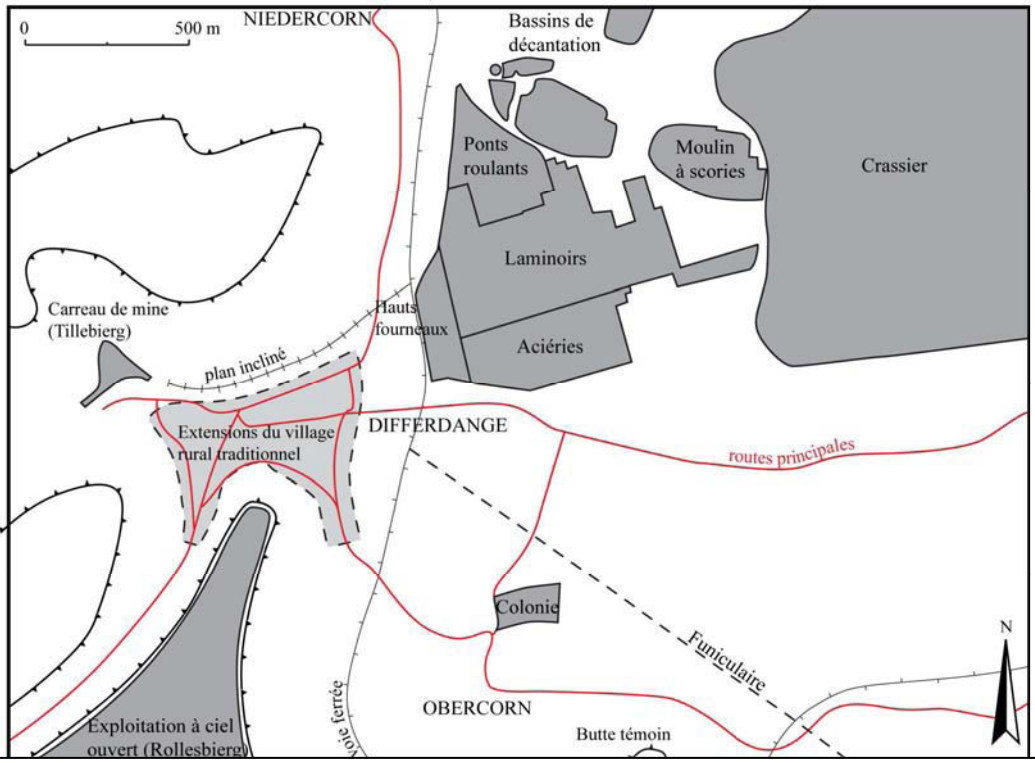
si grand nombre de nouveaux arrivants. Ainsi, la main d'œuvre, essentiellement des jeunes actifs célibataires, logeait dans tous les recoins possibles, dans les caves, les greniers, etc. Les locataires allaient même jusqu'à partager un même lit avec le propriétaire : ainsi, l'un dormait pendant que l'autre travaillait. La moyenne d'habitants par maison passait de 5 en 1870 à 12 au début du XXe siècle[74]. La piètre qualité de vie avait comme conséquence que les ouvriers passaient une grande partie de leur temps libre dans les cafés, un type d'établissement qui foisonnait. Ces conditions de vie étaient à l'origine du climat général d'insécurité.

La croissance démographique spectaculaire générait par conséquent de nombreuses constructions en un laps de temps réduit. L'évolution du nombre de constructions annuelles durant la phase d'industrialisation de la région suivait une courbe à croissance exponentielle. Cette croissance extraordinaire[75] incoordonnée avait évidemment un impact majeur sur le paysage à l'intérieur de la localité.

Tandis que les fermes étaient traditionnellement adaptées au fonctionnement de l'agriculture, elles étaient peu conformes aux nouvelles exigences de la localité industrialisée. Ainsi, dans un premier temps, bon nombre de granges et d'étables ont été transformées en habitations ; les vergers, les jardins et les prés à proximité et à l'intérieur du village étaient quant à eux souvent utilisés comme terrains de construction. De cette façon, les espaces interstitiels étaient comblés et le tissu urbain densifié. D'autres changements, comme la destruction du moulin, ou encore la construction de nouvelles routes, ont également eu lieu. L'extension urbaine de Differdange se poursuivait ensuite par le comblement des espaces entre les localités (Obercorn et Niedercorn) et les nouveaux écarts créés suite à la dispersion de diverses composantes du complexe sidérurgique (l'usine, le moulin à scories, la gare[76] etc.). D'autres écarts, notamment ceux à proximité des minières, ont aujourd'hui disparu. L'extension de la ville ayant été bloquée à l'est par l'usine sidérurgique et à l'ouest par la barrière naturelle du relief de côte, le tissu urbain se densifiait à l'intérieur. Concernant la description de la trame urbaine, certains géographes ont utilisé le terme évocateur d'« enchevêtrement inextricable »[77].

[74] Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 106
[75] En 1910 ont été construits 1 597 bâtiments contre 514 en 1880 ; le titre de « Ville » a été conféré par le Grand Duc à la localité de Differdange en 1907. Valérie Feltgen, *Op. Cit.*, p. 37.
[76] Le site de la gare est relativement éloigné du village car c'est son utilisation, d'abord industrielle, qui a déterminée son emplacement. Ainsi, elle se trouve à proximité du quai de chargement directement lié aux mines d'extraction du fer.
[77] Guy Schmit et Bernd Wiese, 1981, *Le Luxembourg en cartes et photographies aériennes*, p.120 ou Alex Storoni, 1998, Géo-histoire des paysages du bassin minier ferrifère luxembourgeois, *Revue Géographique de l'Est*, p. 51





Cliché 53 : <u>L'impact de la sidérurgie sur le paysage de la plaine et du talus de Differdange</u>. Ce cliché aérien vertical, daté de 1977, représente l'usine intégrée de Differdange en une année charnière : l'extraction du minerai continuait dans la galerie Tillebierg (elle allait fermer en 1981) tandis que l'exploitation à ciel ouvert au Rollesbierg (domaine non-concessible) avait déjà cessé depuis 1975. L'usine sidérurgique (non entièrement représentée sur ce cliché ; une partie du crassier ainsi que les espaces de stockage au nord du cliché ayant été coupés) était à son stade d'extension maximale. Nous distinguons également, en comparaison avec les extensions de l'ancien village rural, l'impact de l'industrialisation sur les extensions du bâti. La croissance urbaine étant limitée à l'est par l'usine et à l'ouest par le relief de côte, elle s'étend vers le sud et vers le nord au point de former une conurbation avec les localités voisines d'Ober- et Niedercorn. L'impact de l'usine est également visible à l'intérieur du tissu urbain par ces nombreuses constructions liées à l'usine ou à sa main d'œuvre comme par exemple la cité industrielle à Obercorn, appelées « Colonie ».

Dans un tel système industriel, les fonctions de la maison d'habitation différenciaient fortement avec celle de la ferme traditionnelle. Nous avons déjà évoqué les changements effectués au niveau de ces dernières. Les nouvelles maisons, densément bâties en raison du peu de place disponible entre le talus de côte et l'usine sidérurgique, sont souvent accolées et à deux étages (le rez-de-chaussée et le premier étage).

Les cités industrielles (souvent désignées du nom de « colonie », *Kolonie** en luxbg.) sont également caractéristiques de cette époque. Les sociétés industrielles préféraient généralement l'installation de leurs colonies à proximité des sites d'extraction ou de transformation. La cherté des terrains dans le centre de Differdange soutenait ce choix, et les cités se construisirent davantage en dehors de la localité et dans les villages voisins[78].

Dans son analyse de la commune de Differdange, le géographe Alex Storoni a dégagé deux générations de cités ouvrières : « La conception générale et le style des premières maisons ouvrières qui furent construites par les sociétés industrielles à un moment où les capitaux français étaient nettement dominants, ressemblent beaucoup aux maisons ouvrières contemporaines des villages français avoisinants. Elles se caractérisent par un plan d'intérieur identique pour toutes les maisons et par l'aspect très dépouillé des façades (place de Saintignon à Lasauvage ; rue des Mines à Obercorn).

Les maisons ouvrières construites quelques années plus tard par la « Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- und Hüttengesellschaft » à Obercorn et à Differdange, mais aussi celles érigées à Lasauvage dans les années vingt par l'usine de Rodange, témoignent d'une architecture à la fois plus recherchée et plus individualisée. C'étaient en général des maisons jumelées séparées des blocs voisins (rue du Funiculaire à Obercorn) ou formant ensemble une unité de style soulignée par certains ornements des façades (rue Principale à Lasauvage). Parfois, plusieurs maisons formaient un ensemble architectural plus complexe (rue Emile Mark au Foussbann). Dans certains cas, les maisons ouvrières disposaient d'un petit jardin qui les séparait de la rue (rue de la Métallurgie à Obercorn)[79]. »

[78] Dans la Ville de Differdange, trois cités industrielles marquent le paysage urbain. Les deux premières, construites en 1898, se trouvent dans les rues de l'acier et *Äppelbesch*, entre le centre de la localité et l'usine. La troisième, au sud de l'usine, aux abords de la rue Emile Mark, a été érigée en 1910. A Oberkorn, les cités sont bien plus nombreuses : Rue du Funiculaire, du travail, de la sidérurgie, de l'industrie

[79] Alex Storoni, 1993, *Op. Cit.*, p. 114-115



Cliché 54 : <u>L'évolution de la Ville de Differdange conditionnée par l'usine sidérurgique</u> (mai 2010, vue vers l'est). L'installation de l'aciérie dans la plaine à proximité de la voie ferrée a bloqué la ville dans ses extensions, le talus de côte (au premier plan) constituant déjà en une barrière au développement. Après le comblement des espaces interstitiels, le développement de la ville s'est donc surtout réalisé autour de l'aciérie. L'ancien centre alors densifié est devenu ce que certains géographes ont appelé un « enchevêtrement inextricable ». Aujourd'hui, d'importants projets de réaménagement urbain sont mis en oeuvre pour désengorger ces espaces. Ainsi, sur la droite du cliché, un nouveau quartier comprenant des logements, un lycée, un parc, un centre commercial, une nouvelle gare et d'autres services, est en train d'être construit sur l'ancien site du funiculaire.

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'influence directe des sociétés sidérurgiques sur l'équipement urbain, voire même sur l'orientation des nouvelles extensions urbaines. En effet, les sociétés construisaient également des écoles, des hôpitaux, des économats etc. ; ils prenaient en charge une grande partie des éléments nécessaires à la vie des ouvriers sur le site. En achetant des parcelles et en les revendant à des prix avantageux à leurs ouvriers, ils avaient même une influence sur la direction de l'extension urbaine.

L'impact paysager de la sidérurgie était donc majeur et touchait la totalité des différents faciès paysagers, le plateau, le talus et la plaine. L'impact de l'industrie ne se limitait pas à réorganiser complètement les paysages, mais touchait profondément l'organisation de la société. Ainsi, la communauté rurale traditionnelle de Differdange a cessé d'exister vers la fin du XIXe siècle. L'organisation traditionnelle de la communauté, étroitement liée à son territoire, n'était pas capable d'assumer une telle croissance qui, de surcroît, était essentiellement industrielle et non agricole. Le développement de la sidérurgie et l'accessibilité améliorée par la construction du chemin de fer était à l'origine de cette évolution qui a bousculé les paysages et la société locale.

c) Du géosystème d'*openfield* rural au paysage urbain organisé par le géosystème sidérurgique

1. Le géosystème d'openfield traditionnel…

Les analyses systémiques des paysages agraires (voir le troisième chapitre) ont permis de mettre en évidence les différents types de paysages traditionnels générés par le fonctionnement des différentes formes de mise en valeur du territoire par les communautés rurales. Le fonctionnement de son agriculture traditionnelle, le site de la localité de Differdange ainsi que les extensions de son finage – embrassant un plateau, un talus et une plaine – nous ont permis de l'identifier parmi les géosystèmes de pied de talus.

Le paysage de Differdange a été organisé par ce système agraire jusqu'à la fin du XIXe siècle. Néanmoins, l'avènement de l'industrie sidérurgique dans le dernier quart du siècle a provoqué d'importantes mutations paysagères.

Malgré notre analyse préalable essentiellement axée sur le système agraire de Differdange, nous allons brièvement revenir sur le géosystème traditionnel, qui présente certaines particularités en relation avec le relief local, une ferme isolée et la présence d'une activité proto-industrielle de travail du fer[80]. Cette rétrospective nous permettra de mieux cerner les bouleversements paysagers qui ont eu lieu à Differdange.

En effet, contrairement aux géosystèmes de talus typiques, celui de Differdange diffère légèrement en raison de son talus de côte plus abrupt, limitant ainsi l'extension des terres de labour en pente en les repoussant en grande partie sur le plateau. Par conséquent, le talus était partiellement occupé de pâtures communautaires et de forêts. A l'opposition des zones régulièrement cultivées, la roche calcaire sous-jacente affleurait aux endroits les plus abruptes.

Les propriétés physiques du finage de Differdange y avaient également suscité une activité industrielle liée à l'exploitation de la roche calcaire comme pierre de construction, mais surtout à l'extraction du fer fort et de sa transformation dans la forge de Lasauvage (au contraire des autres forges proto-industrielles de l'actuel territoire luxembourgeois, le minerai qui y était exploité et transformé était de nature exclusivement pisolithique et non alluviale).

Le fonctionnement de cette proto-industrie ferrifère a été détaillé dans la deuxième partie de ce travail de recherche. Cependant, nous avons souhaité y revenir pour diverses raisons : d'abord, sa présence témoigne d'une certaine tradition du travail du fer, activité qui subira d'importantes modifications et dont les interrelations systémiques avec le géosystème agraire principal et ses géosystèmes emboîtés sont multiples ; ensuite la comparaison des

[80] En réalité, le paysage de Differdange était organisé par un système agro-sylvo-pastoral combiné à l'exploitation de fer fort.

représentations schématiques facilitera la compréhension de l'évolution paysagère, et met en évidence les héritages paysagers des systèmes précédents.

Au cours du XVIIIe jusqu'au dernier quart du XIXe siècle, le paysage de Differdange a été organisé par le géosystème d'*openfield* quasi-autarcique. L'agriculture traditionnelle à l'origine de ces paysages en avait déterminé la structure ; celle-ci était maintenue par des générations de paysans qui continuaient à mettre en valeur leur finage selon le même système. Le système d'*openfield*, traditionnellement soumis à de fortes contraintes communautaires, permettait la coexistence de la céréaliculture et de l'élevage sur le territoire restreint. Au cours du XIXe siècle, malgré une certaine relaxation des contraintes communautaires, le système persistait. Au niveau paysager, une modification non négligeable est cependant à mentionner : l'accroissement démographique – et par conséquent la nécessité d'accroître la production agricole – avait mené à la disparition des terres de culture temporaire au profit de la mise en culture permanente.

Emboîté dans ce système était le géosystème centré sur la forge proto-industrielle de Lasauvage. En effet, la présence du minerai de fer pisolithique sur les plateaux environnants, l'importance des forêts, ainsi que la présence d'eau courante avaient favorisé l'installation d'une forge dans la vallée de la Crosnière. En comparaison avec le système d'*openfield*, l'impact paysager de ce site de transformation du fer parait moindre ; cependant, une analyse approfondie en révèle une influence non négligeable.

L'organisation de la forge générait déjà un paysage particulier ; établi autour d'un château avec jardin de prestige, le complexe proto-industriel, qui comprenait également des logements pour les ouvriers, était effectivement réparti sur deux sites centrés sur le haut fourneau et la forge. Néanmoins, l'impact paysager le plus sensible était généré par l'extraction du fer fort des plateaux environnants et l'utilisation comme combustible du charbon de bois issu des forêts locales.

En effet, les forêts, déjà malmenées par le surpâturage des troupeaux communaux, étaient encore davantage sollicitées par les charbonniers. Ceux-ci s'installaient temporairement dans les forêts et procédaient à la transformation du bois, coupé en charbon de bois, et utilisé comme combustible dans le haut fourneau et la forge sises dans la vallée. La conversion en charbon était réalisée directement en forêt par des charbonniers indépendants qui exploitaient les forêts communautaires ou seigneuriales. Néanmoins, il est fort possible que le propriétaire de la forge, également propriétaire forestier, exploitait aussi ses propres forêts pour la production de charbon. La surexploitation des forêts marquait évidemment le paysage forestier car elles souffraient aussi des déforestations liées à l'exploitation du fer fort. Ainsi, dès 1850, un règlement communal imposait l'afforestation des terres déblayées à des fins industrielles[81].

[81] Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 63

Egalement tributaires de l'extraction du fer fort, de nombreux lavoirs pour minerai s'installèrent le long des ruisseaux et cours d'eau. Après l'exploitation, le minerai était lavé et débarrassé de la terre accolée dans les lavoirs. Ces installations étaient à l'origine de nombreuses querelles car cette activité avait tendance à envaser les fonds de vallée, ce qui pouvait susciter des problèmes pour les moulins et les propriétaires des prairies en aval des lavoirs ainsi que pour la fonction d'abreuvoir des écoulements. Malgré une certaine fertilisation, la zone inondable des cours d'eau était agrandie et les prairies devaient supporter davantage d'eau.

L'extraction du fer fort sur les plateaux environnants se traduisait également dans le paysage. En effet, l'extraction du minerai de fer fort jusqu'au remplissage des entonnoirs creusés par l'eau, les rendant ainsi inexploitables, a laissé de nombreux entonnoirs d'exploitation sur les plateaux parfois encore visibles aujourd'hui. Le minerai, le plus souvent exploité par les propriétaires des parcelles (ou par le plus offrant lorsque les terrains appartenaient à la commune), était ensuite vendu entre autre à la forge de Lasauvage. Par ailleurs, en 1842, le maître de la forge possédait également des terres à fer fort (entre autre sur le site *Pellestack*).

Ce système proto-industriel ne pouvait évidemment pas fonctionner en autarcie en raison de la nécessité d'apport de denrées pour nourrir les ouvriers. Etant donné que le propriétaire de la forge est signalé comme propriétaire de la ferme d'Airsaint dans le Cadastre de Marie-Thérèse (1760-70) et dans le premier cadastre napoléonien (1842), il est fort probable qu'il ait organisé un commerce de productions agricoles récoltées sur ses propres champs (dépendant du contrat, par le biais de la vente directe ou moyennant une retenue sur le salaire)[82].

Indépendamment de cette interrelation, la ferme isolée Airsaint constituait un autre géosystème emboîté dans le géosystème d'*openfield*. L'origine de la ferme d'Airsaint est incertaine, nous savons seulement que son existence date d'avant 1739[83]. Intégré dans la communauté de Differdange, son fonctionnement quasi-autarcique était identique aux autres fermes de la communauté de Differdange. L'aspect géosystémique de la ferme isolée est renforcé au niveau paysager par le fait qu'elle rassemblait une grande partie de ses terres autour d'elle. Cette particularité renforce l'image du petit système intégré dans son grand homologue.

[82] Le cadastre napoléonien nous informe également qu'en 1842, le maître de forge était aussi propriétaire de la ferme Vesque.

[83] A Lasauvage, la ferme était souvent appelée ferme d'« Enhaut ». Nicolas Kodisch, 1978, *Studien zur Toponymie und Geschichte der Gemeinde Differdingen*, Vol. 1, p. 162. Ce même auteur, en recopiant un état des biens du propriétaire de 1739, nous informe que la ferme existait déjà à cette date, et que le propriétaire en possédait encore plusieurs autres. La ferme d'Airsaint, après avoir brûlé à deux reprises, n'a pas été reconstruite au début du XXe siècle. Un dénombrement de la population compte encore 10 habitants à la ferme en 1935 (*Ibid.*, p. 33) ; la carte topographique de 1979 la signale comme ferme ruinée. Elle a été effacée du paysage et ne figure plus sur les cartes topographiques récentes. Aujourd'hui, seule subsiste la ferme Vesque, toujours en exploitation.

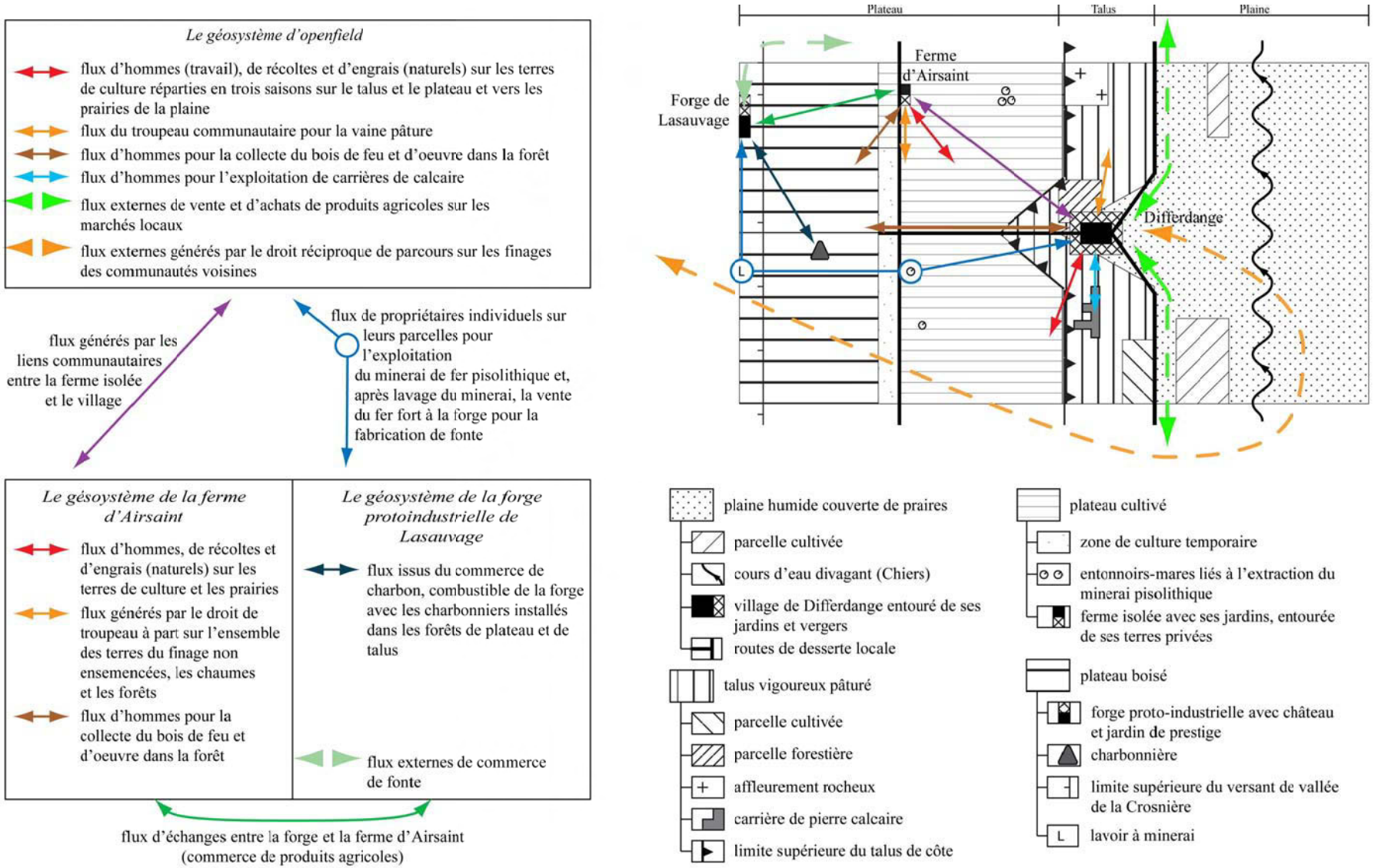


Fig. 73 : Le géosystème traditionnel d'*openfield* du finage de Differdange et ses interrelations avec deux systèmes emboîtés : la ferme d'Airsaint et la forge de Lasauvage. Jusqu'au XIXe siècle, le paysage du finage a été essentiellement organisé par le géosystème d'*openfield* qui, influencé par l'environnement physique du territoire, déterminait la structure paysagère. L'importance de la forêt, la proximité d'eau, mais surtout la présence de minerai de fer fort sur les plateaux environnants a favorisé l'implantation d'une forge dans la vallée de la Crosnière. La ferme isolée Airsaint, appartenant au propriétaire de la forge, était intégrée à la communauté rurale de Differdange : les exploitants possédaient les mêmes droits communautaires que les villageois. Malgré l'absence de preuves, il est fort probable que le maître de forge vendait des productions de sa ferme aux ouvriers de la forge. Entre la forge et la communauté existait un lien direct car les propriétaires des parcelles contenant du minerai de fer fort l'exploitaient et le vendaient à la forge après le lavage, pour transformation. La présence de la forge a également généré l'installation de charbonniers dans la forêt.

2. … supplanté par le géosystème sidérurgique

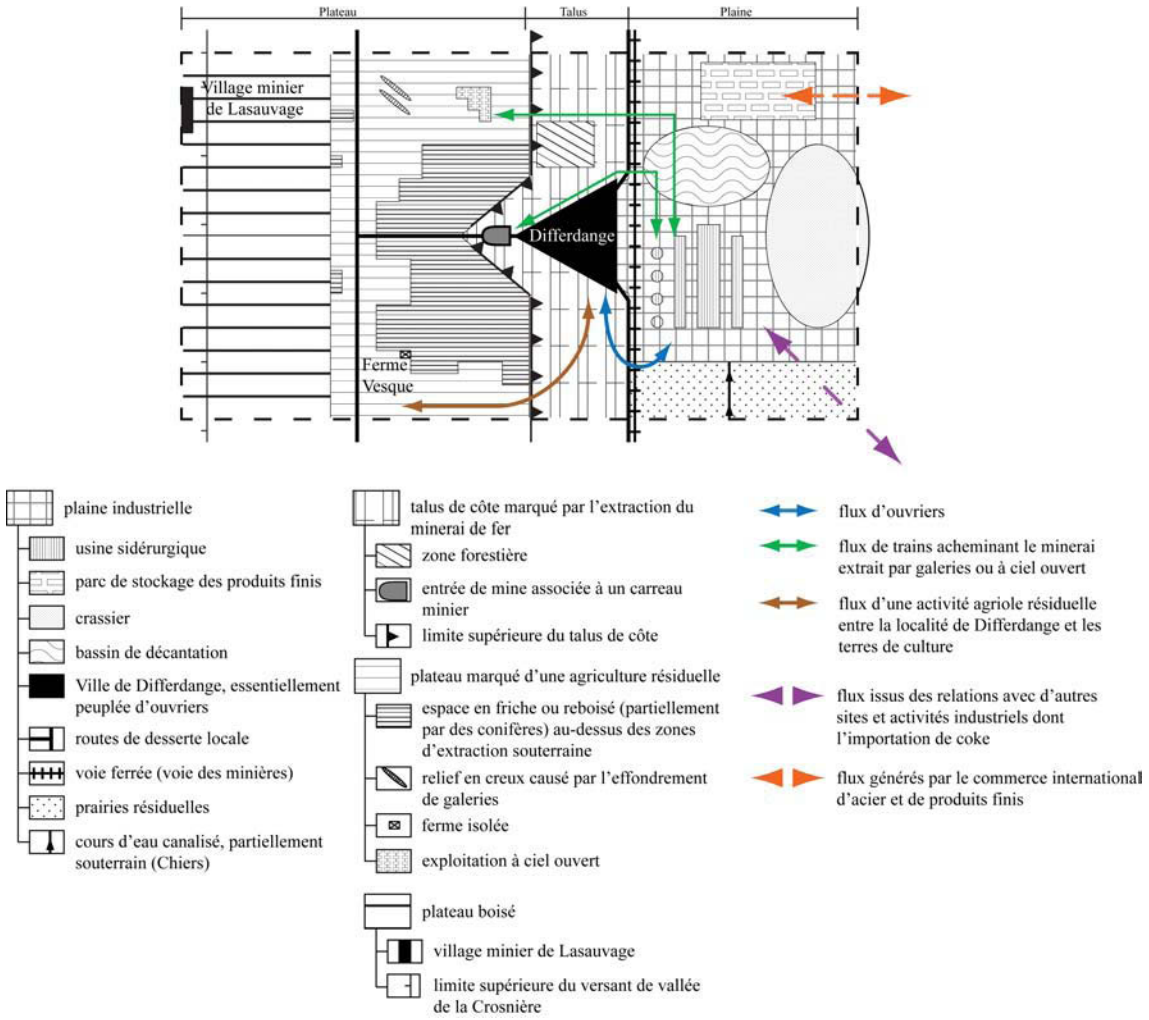


Fig. 74 : <u>Le géosystème sidérurgique de l'usine intégrée de Differdange dans la deuxième moitié du XXe siècle</u>. Ce système, aux limites floues, s'est surimposé au système d'*openfield* traditionnel. Le cœur du géosystème est constitué de l'usine sidérurgique, à partir de laquelle l'ensemble des décisions à impact paysager sont prises. Etablies dans la plaine, les structures nécessaires au fonctionnement de l'usine (surfaces de stockage, bâtiments, moyens de transport du minerai, etc.) ont littéralement phagocyté les prairies humides, désormais asséchées et le cours d'eau régularisé. A travers l'extraction et l'acheminement du minerai de fer, l'aciérie imprègne également les deux autres faciès paysagers du finage : le talus, marqué par l'extraction par le front de côte (à ciel ouvert (gradins) et par galeries), les carreaux miniers ainsi que par les installations de transport de la matière première (plans inclinés, trains), de même que le plateau, marqué par les exploitations à ciel ouvert, mais également par les effondrements de galeries sous-jacentes. L'extension spatiale de la forêt sur le plateau traduit deux phénomènes : d'un côté, les sociétés sidérurgiques ont généralement racheté les terres agricoles au-dessus de leurs concessions exploitées par galeries, ce qui a provoqué leur enfrichement ; et de l'autre, la déprise agraire résultante des nombreux agriculteurs devenus ouvriers à plein temps se manifeste dans le paysage. Certaines parties ont également été reboisées (partiellement sous forme de conifères). L'agriculture, résiduelle, continuant à fonctionner sur le plateau, est représentée par la ferme Vesque, isolée. La forge de Lasauvage, isolée en son site, a cessé d'exister et l'ensemble a été transformée en véritable village minier. Ainsi, l'ensemble des flux convergent sur l'usine, le cœur du système. A l'instar de l'ensemble des éléments composant le système traditionnel, la localité de Differdange a subi d'importants changements. Outre les importantes extensions de la fonction résidentielle, les anciennes fermes ont souvent été transformées pour accueillir la main d'œuvre industrielle ; la localité s'est même vu octroyer le titre de « Ville ».

Les analyses des paysages de la Minette à Differdange ont montré que l'industrie sidérurgique fonctionnait selon un système intrinsèquement organisé. Afin de définir ce système géographique paysager qui a organisé ces paysages industriels, nous revenons brièvement sur la définition théorique de la notion de géosystème en la combinant au système analysé. En effet, l'étude géosystémique du paysage impose la définition du système par ses trois composantes essentielles : son centre décisionnel, son territoire et ses limites, et les flux assurant son fonctionnement. Ces trois éléments sont intiment liés et ne peuvent exister l'un sans l'autre.

Le cœur de ce système est évidemment l'usine sidérurgique elle-même. C'est à cet endroit, dans les bureaux d'administration, que les décisions concernant le fonctionnement – et ayant par conséquent un impact sur l'organisation de l'espace – sont prises.

L'ensemble des flux est issu de ce cœur systémique et y converge également. Ils englobent l'ensemble des interactions et échanges du centre décisionnel avec son territoire (flux internes), mais aussi avec le monde extérieur (flux externes). Ce sont eux qui témoignent de la vie et assurent la survie du système. Seul les flux orientés dans les deux sens appartiennent au système ; un flux sans retour n'apporte rien au système et est, par conséquent, négligeable en ce qui concerne son fonctionnement. Les flux essentiels faisant fonctionner le système sidérurgique sont, en amont, l'apport de la matière première à transformer et, en aval, l'écoulement de l'acier après transformation. Ces flux sont composés de matières premières et de produits finis, mais également d'ouvriers, nécessaires à l'accomplissement du travail.

En revanche, l'enveloppe spatiale du système est plus compliquée à définir. Théoriquement, elle englobe l'ensemble des sites d'extraction de la minette transformée en acier dans l'usine de Differdange. Néanmoins, l'extraction sur d'autres sites (en Lorraine par exemple) y a créé des géosystèmes individuels. Il en est de même avec les sites d'extraction du coke acheminé depuis la Ruhr allemande, de la Hollande ou de la Belgique. Ceux-ci sont centrés sur les sites d'extraction et fonctionnent grâce à l'écoulement de la matière première. Ainsi, d'un point de vue économique, les limites du système se sont modifiées à chaque fois que la société a racheté des terres (ou des concessions) ou a subi une fusion. En réalité néanmoins, le géosystème industriel paysager centré sur l'usine intégrée de Differdange englobe les composantes auxquelles il est directement associé et qui garantissent son fonctionnement, c'est-à-dire les sites d'extraction du minerai à proximité immédiate (donc ses concessions sur le territoire communal de Differdange), le site de production et les espaces de stockage des produits finis et des déblais. Les autres systèmes centrés sur les sites d'extraction appartenant à la même société[84] fonctionnent comme des astres secondaires, des géosystèmes individuels quasi-autarciques, reliés au système central par des flux externes. Ainsi, dans le cadre de cette

[84] Le site d'extraction peut également avoir appartenu à une autre société, il faut simplement un lien direct (flux) comme par exemple le fournissement de matière première.

analyse paysagère, nous nous limiterons aux sites d'extraction directement liés à l'usine d'un point de vue territorial et paysager.

Les recherches historiques préalables nous ont permis de montrer comment, vers la fin du XIXe siècle, l'organisation paysagère de la sidérurgie moderne s'est directement surimposée au système d'*openfield* traditionnel. En effet, dès son avènement, elle a commencé à réorganiser le paysage selon ses modalités et son fonctionnement.

L'irruption de l'industrie sidérurgique a pris le pas sur l'agriculture, désormais résiduelle. Le retrait de l'agriculture s'est immédiatement matérialisé dans le paysage malgré le fait que de nombreux agriculteurs maintenaient le travail agricole parallèlement à leur nouvel emploi dans l'usine. La catégorie socioprofessionnelle des ouvriers-paysans, qui a brièvement existée au cours de la première moitié du XXe siècle, surtout au niveau des petites exploitations, ne pouvait cependant pas arrêter le recul de l'agriculture. Les terres de la plaine ayant littéralement été phagocytées par le complexe industriel, les terres agricoles étaient quasi entièrement repoussées sur le plateau. La déprise agricole se manifestait également par la disparition de la ferme d'Airsaint, que les propriétaires n'ont pas reconstruit après qu'elle ait brûlé deux fois de suite. Sur le plateau de Differdange, seule la ferme Vesque subsiste aujourd'hui[85].

L'industrialisation se matérialisait également à l'intérieur de la localité de Differdange. Celle-ci a subi un accroissement démographique important en raison de l'afflux massif d'ouvriers. Tandis que dans un premier temps les fermes existantes furent transformées pour accueillir les nombreux ouvriers, des extensions ont rapidement été nécessaires. Au début du siècle, la ville agrandie s'est même vu attribuer le titre de « Ville ».

Les mutations systémiques affectaient également les mentalités des habitants, ce qui était perceptible à l'intérieur des localités. De fait, dès 1843 étaient émis les premiers règlements communaux limitant l'accaparation de l'espace public à l'intérieur des localités par des occupations du sol typiquement rurales et traditionnellement courantes, telles que l'installation du tas de fumier. En 1904, l'installation des tas de fumier était interdite sur espace communaux, et soumise à des règlements précis lorsqu'ils bordaient la chaussée[86].

De cette façon, la sidérurgie imprégnait les trois faciès paysagers : la plaine, le talus et le plateau.

D'abord, la plaine accueillait l'ensemble des structures nécessaires au bon fonctionnement de l'usine. Les voies de transport de la matière première (chemin de fer,

[85] A l'ouest de l'ancienne ferme d'Airsaint, sur le territoire communal de Pétange, se trouve la ferme isolée Roudenhaff (le préfixe *Rouden-* peut dériver de la couleur rouge, ou alors il s'agit d'une déformation du verbe initial *Roden* signifiant défricher), une ferme installée au XIXe siècle (elle n'est pas représentée sur la Carte de Ferraris).
[86] Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 21 et 24-25.

funiculaire etc.), les bâtiments abritant les différentes étapes de la production et les espaces de stockage s'étendaient dans la plaine. L'importance du site était décisive car la construction de la voie ferrée, également appelée ligne des minières, permettait de relier Differdange au monde extérieur. Cette importance stratégique se manifestait également à travers la fermeture de la forge de Lasauvage qui était écartée des voies de communication majeures et encastrée dans un site qui ne permettait guère d'expansion. Ses propriétaires l'ont alors transformé en site d'extraction minière, ce qui a généré le développement du site en village minier.

Ensuite, le talus de côte, autrefois terre de pâture, était très fortement marqué par l'industrie sidérurgique. L'exploitation à ciel ouvert créait des gradins rocheux sur le front de côte, à côté des nombreuses installations sidérurgiques qui l'occupaient, notamment les carreaux miniers associés aux entrées de mine, les moyens d'acheminement de la matière première tels que les plans inclinés ou encore les voies de chemin de fer, etc.

Finalement, l'industrie extractive marquait également le plateau de côte. L'exploitation à ciel ouvert créait de vastes excavations tandis que les techniques d'exploitation par galerie souterraine étaient à l'origine des nombreux effondrements et subsidences sur le plateau. Ces formes avaient évidemment un impact sur l'agriculture. En effet, d'un côté les excavations à ciel ouvert ôtaient d'importantes parties des terres agricoles disponibles et de l'autre, les sociétés industrielles avaient pour habitude de racheter les terres au-dessus de leurs exploitations par galeries afin d'éviter de devoir payer des dommages et intérêts exagérés. Cette pratique avait comme conséquence que de nombreuses terres labourables n'étaient plus cultivées et retournaient à l'état de friche[87]. D'autres terres étaient simplement reboisées, le plus souvent sous forme d'épicéas, essence à croissance rapide couramment utilisée comme bois de mine.

Ainsi, les géosystèmes sidérurgiques, nés à la fin du XIXe siècle, réorganisaient complètement l'espace. Notre analyse systémique a permis de montrer comment, au niveau paysager, les différents éléments du fonctionnement de l'industrie sidérurgique modifiaient l'ensemble des faciès paysagers. Dans le but d'exposer les différentes fonctionnalités de la façon la plus claire possible, nous nous sommes penchés sur une aciérie exemplaire. Cependant, la réalité est bien plus compliquée car les différents systèmes sont le plus souvent imbriqués. Ce phénomène s'illustre le plus facilement sur les plateaux de côte où l'ensemble des terrains

[87] Il est cependant nécessaire de souligner que l'enfrichement de ces terres de culture ne se faisait pas du jour au lendemain car, après leur vente, les agriculteurs affermaient à nouveau les terres pour leur mise en culture. Le recul des terres agricoles était néanmoins perceptible : au total, au niveau communal, les terres labourables se sont réduites de presque 150 ha entre 1870 et 1906 (37 ha pour la section de Differdange). Dans la plaine, les jardins et les prés reculaient de presque 20 ha respectivement de presque 30 ha (les jardins et vergers couvraient des surfaces très importantes en raison des cultures jardinières dans les terres labourables à proximité des villages ; à Differdange seul ils reculaient de 16 ha – leur recul était lié à l'urbanisation et à l'industrialisation de la plaine). Les pâturages, au contraire, augmentaient de plus de 6 ha (plus de 4 dans la section de Differdange). Les forêts ont aussi pris en importance : une expansion de plus de 32 ha dans la seule section de Differdange (Aline Goergen-Jacoby, *Op. Cit.*, p. 13-15).

concessibles était généralement attribué par secteurs de tailles et de formes variables à des sociétés différentes. Il n'est donc pas possible de délimiter clairement un tel système. Le paysage a donc été généré par plusieurs géosystèmes sidérurgiques qui, tout en développant certains pôles dans la plaine, transformaient collectivement le plateau de la côte du Dogger.

Néanmoins, les paysages traditionnels n'ont pas été partout bouleversés de la même façon. *A priori*, la sidérurgie, concentrée dans le sud-ouest du Luxembourg, ne semble pas avoir eu d'influence paysagère directe sur le reste du territoire luxembourgeois. Cependant, en dehors des migrations de la population, la scorie Thomas, sous-produit de la sidérurgie, a eu des effets importants sur les autres paysages ruraux ; comme nous l'avons vu, elle en a permis l'intensification.

En dehors du paysage urbain de la Ville de Luxembourg, qui s'est également développé grâce à l'industrialisation, deux types de paysages diamétralement opposés, mais issus des paysages ruraux traditionnels, caractérisent le Luxembourg d'après-guerre : les paysages ruraux à culture intensifiée et le paysage sidérurgique de la Minette.

C) LE TERRITOIRE LUXEMBOURGEOIS CARACTERISE PAR UNE DICHOTOMIE PAYSAGERE QUI OPPOSE LES PAYSAGES RURAUX ET SIDERURGIQUE

Les analyses géosystémiques précédentes ont montré que tout système géographique est défini par trois éléments essentiels, à savoir un centre, une enveloppe territoriale et des flux, troisième et dernier élément qui, par le biais d'échanges de nature variable, fait le lien entre les composantes « matérielles ». Par conséquent, un géosystème est en dysfonctionnement lorsqu'une de ces trois composantes intimement liées se désintègre ; lorsque le centre se décompose, les limites s'estompent ou les flux s'expirent. Il subsiste alors une organisation de l'espace, un cadre, une enveloppe paysagère dépourvue de vie.

Les raisons susceptibles d'initier cette évolution peuvent être nombreuses et se développent le plus souvent de façon synergique. Dans la majorité des cas, des modifications dans l'organisation sociale ou économique en sont à l'origine[88]. Néanmoins, dans tous les cas, l'un entraîne l'autre.

[88] Des catastrophes ou des guerres peuvent aussi en être à l'origine : tel était le cas des nombreuses *Wüstungen* sur le territoire luxembourgeois. Ces anciens centres de communautés rurales ont été détruits durant la guerre de Trente Ans ou ont succombé à une des nombreuses épidémies (peste, choléra etc.) qui ont marqué les XVIe et XVIIe siècles. Une redistribution des terres sur lesquelles ces communautés exerçaient leurs droits s'opérait alors ; comme nous n'en avons pas trouvé de traces dans le paysage actuel, nous pouvons supposer que les communautés rurales voisines se les ont accaparées, elles ont donc été intégrées dans – et en conséquence organisées par – un autre géosystème organisé par une communauté limitrophe.

Ainsi, des changements à l'intérieur de la communauté rurale ont été à l'origine du dysfonctionnement de l'agriculture traditionnelle, et par conséquent des paysages générés. Toutefois, ces changements ont été initiés par les nouvelles conditions démographiques, et permis par les nouvelles possibilités agricoles et industrielles. Le cadre politique a, depuis les débuts, également favorisé ces changements.

En revanche, dans la région de la Minette, les conditions économiques ont été à l'origine des changements. Effectivement, l'exploitation des gisements ferrifères et la transformation de la matière première ont créé une nouvelle économie (non agricole) qui a attiré à son tour une population nombreuse, non rurale et surtout non intégrée dans la société traditionnelle ; le tout se jouant dans un cadre systémique incapable d'accueillir de telles mutations.

Dans les deux cas, les premiers dysfonctionnements se sont d'abord matérialisés dans les flux, qui se sont modifiés ou carrément éteints. Par la suite, les limites du système traditionnel se sont effacées plus ou moins rapidement et l'ancien noyau du système a commencé à occuper des fonctions différentes[89].

Au Luxembourg, ces deux types d'évolution marquent le territoire ; d'un côté, des systèmes traditionnels – et par conséquent les paysages associés – changeaient lentement dans le cadre des formes préétablies, et de l'autre, l'impact de la nouvelle économie a brusquement supplanté l'économie traditionnellement rurale et modifié les paysages en conséquence.

Le premier cas de figure, le géosystème agraire traditionnel qui se désintègre peu à peu, marquait l'ensemble du territoire luxembourgeois au cours du XIXe siècle. Comme nous l'avons vu, les changements systémiques liés à la croissance démographique et à l'individualisme agraire, permis par la généralisation des engrais, se développaient à fur et à mesure et commençaient à marquer de plus en plus le paysage. L'extension des terres de culture permanente au détriment de la culture temporaire et la généralisation de la clôture (pour la soustraction des terres individuelles à la vaine pâture) dans le paysage modifiaient l'aspect général des paysages, sans pour autant réorganiser les finages. La déforestation et le reboisement des terres les moins propices à la mise en culture touchaient essentiellement l'Oesling. C'est alors que les propriétés physiques du milieu ont vu accroître leur importance dans l'organisation des finages, évolution favorisée par la généralisation des connaissances agronomiques. Tandis que, traditionnellement, les terres de culture les plus chéries par les paysans se trouvaient à proximité immédiate du village, une certaine rationalisation de la

[89] Lors du déclin d'un géosystème, le centre décisionnel peut subir trois différents types d'évolution négative : premièrement, il peut perdre l'ensemble ou une partie de ses fonctions initiales mais devenir le noyau de convergence des flux d'un nouveau système, il est alors élevé au rang de centre décisionnel du nouveau système ; deuxièmement, il peut perdre une partie de ses fonctions initiales, ce qui a comme conséquence qu'il est secondé voire doublé par un autre noyau également décisionnel ; et finalement, il peut perdre la totalité de ses fonctions initiales, sans en récupérer d'autres, et est alors délaissé (les *ghost towns* aux Etats-Unis, héritages de la fin de la ruée vers l'or, en sont un magnifique exemple) ou détruit.

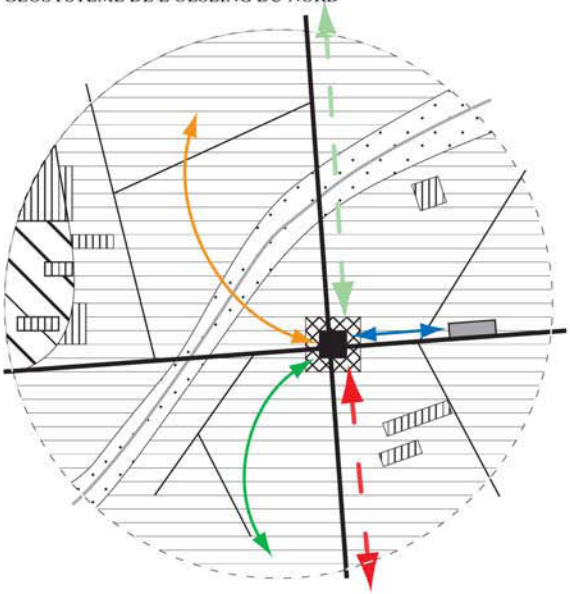
répartition des terres selon leurs qualités pédologiques a eu lieu[90]. Soutenue par la pratique du partage égalitaire entre les héritiers, une certaine uniformisation de l'organisation générale des paysages du Gutland et des Ardennes luxembourgeoises peut être observée : un *pseudo-openfield* était mis en place dans les anciennes terres d'*infield-outfield* de l'Oesling[91]. En effet, sans pour autant être né d'une logique collective cherchant à exercer simultanément des activités d'élevage et d'agriculture sur un même territoire donné, qui, à l'issue d'une longue évolution, a abouti à un assolement de l'ensemble des terres de culture, le parcellaire des terres labourables de l'Oesling se confond avec celui des terres labourables du Gutland (parcelles laniérées regroupés en quartiers, etc.).

Dans le second cas de figure, le géosystème agraire traditionnel en déclin est supplanté par un géosystème industriel qui réorganise le paysage selon ses modalités. A l'avènement de l'industrie sidérurgique moderne, le système agraire traditionnel continuait à fonctionner de façon traditionnelle, légèrement affaibli par l'essor de l'industrie sidérurgique. A l'origine, les aciéries étaient davantage à considérer comme des corps étrangers dans les géosystèmes d'*openfield* de pied de talus. Cependant, le phénomène industriel a rapidement pris de l'ampleur en raison de l'intérêt économique qu'il suscitait. De fait, il envahissait littéralement le village traditionnel – et les paysages associés – et l'agrandissait au point que plusieurs localités de la Minette ont obtenues le titre de « Ville » au début du XXe siècle. D'un côté, l'achat des terres agricoles par les industriels en vue de les exploiter, et de l'autre le changement d'emploi de nombreux agriculteurs en faveur de l'industrie favorisaient une mort rapide des géosystèmes agraires traditionnels. Parallèlement, les sociétés industrielles, dans l'objectif d'améliorer le fonctionnement du système industriel établi, commençaient à agir au niveau social par la construction de cités industrielles, d'hôpitaux, d'écoles etc. L'industrie commençait peu à peu à organiser, de façon systémique, l'ensemble des composantes de la vie sur son territoire, et par conséquent du paysage local. La sidérurgique était alors devenue un géosystème industriel générateur de paysages qui s'est surimposé aux systèmes agraires traditionnels. Le centre décisionnel traditionnel, le village local, perdait, en raison de l'extinction des flux vitaux, l'essentiel de ses fonctions. L'aciérie, au contraire, avec ses bâtiments d'administration et de direction, constituait le nouveau centre décisionnel vers lequel convergeaient également les nouveaux flux. Le village traditionnel, dépourvu de la quasi-totalité de ses fonctions, servait de dortoir à la main d'œuvre industrielle.

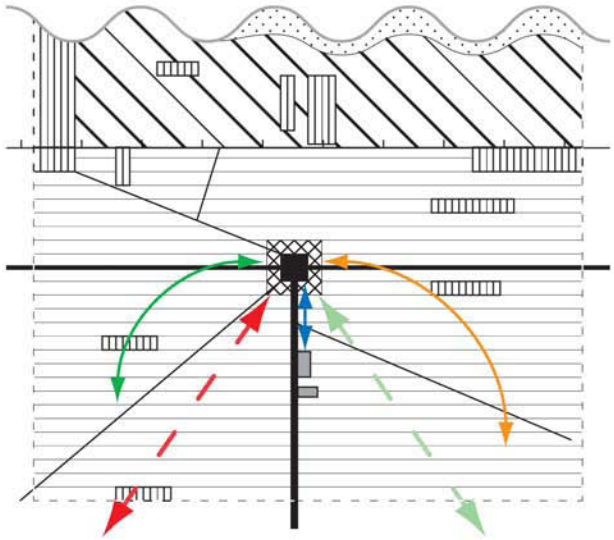
[90] Au contraire, la généralisation de l'utilisation d'amendements et d'engrais a tendance à réduire l'importance de l'environnement physique.

[91] François Reitel parle d'un *néo-openfield* (*Op. Cit.*, p. 383). Nous avons préféré le terme de *pseudo-openfield*, car il met davantage l'accent sur le système cultural qu'est l'*openfield* ainsi que sur les paysages ouverts qui en résultent ; le *néo-openfield* se limite à définir des paysages ouverts nouvellement créés.

GEOSYSTEME DE L'OESLING DU NORD



GEOSYSTEME DE L'OESLING DU SUD



village traditionnel entouré de jardins, ne présentant peu ou pas d'extensions récentes, variable en fonction de son accessibilité et de sa situation par rapport aux voies de communication majeures (voies ferrées, routes nationales). Changements internes du bâti en relation avec les activités non-agricoles de la population

limites floues du géosystème

limite supérieure de vallée encaissée

route nationale

nouvelle route nationale

chemin d'exploitation nouveau

usine

terres de labour, soumis à des rotations complexes et individuelles souvent clôturées

prairies humides traversées par un cours d'eau chenalisé

parcelle forestière disposée en timbre-poste dans le finage ou dans les forêts ; le plus souvent composée de conifères

forêt de feuillus privée, entrecoupée de nombreuses parcelles de conifères

flux d'hommes pour le travail agricole dans leurs parcelles individuelles ; les limites floues du ysytème s'expliquent par ces flux, car les parcelles privées ne sont plus forcément toutes concentrées à l'intérieur du finage traditionnel

flux de bétail généralement en stabulation sur les parcelles individuelles en jachère

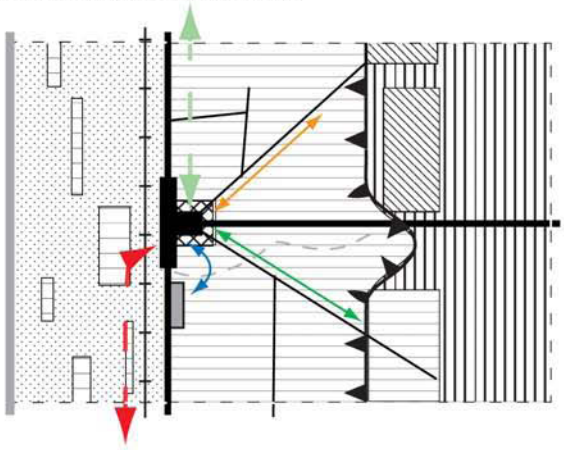
flux internes d'ouvriers non agricoles vers la ou les usines locales

flux externes générés par le commerce de produits agricoles, d'acquisition de matériel et de machinerie agricole

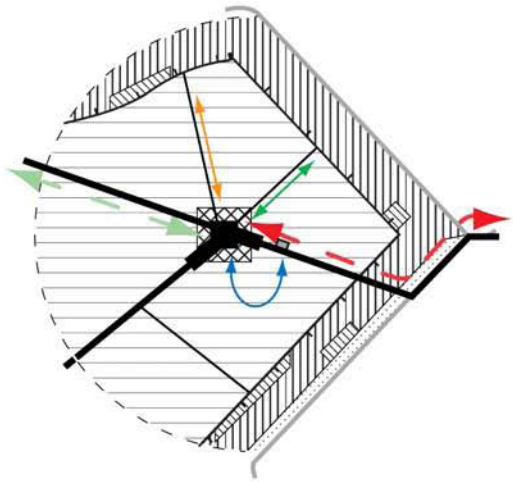
flux pendulaires externes de travailleurs non-agricoles travaillant dans les bourgs locaux de proximité (le plus souvent dans les usines locales)

Commentaire de la figure de la page précédente, Fig. 75 : <u>Le fonctionnement des paysages de l'Oesling sur la toile de fond de l'organisation traditionnelle dans la seconde moitié du XXe siècle.</u> Les géosystèmes traditionnels de l'Oesling du nord et du sud, basés sur le système agraire d'*infield-outfield*, sont en dysfonctionnement vers la fin du XIXe siècle. Des modifications à l'intérieur du centre décisionnel étaient à l'origine de ces changements : la population accrue imposait un accroissement de la production agricole. Au niveau paysager, cette évolution s'est traduite par la réduction de l'*outfield* à quasiment néant, par l'extension des terres de culture intensifiées sur les forêts et les prairies humides, ainsi que par l'afforestation des terres de moindre qualité – cette évolution étant secondée par l'utilisation d'engrais et par une amélioration générale des connaissances agronomiques ; une rationalisation de la répartition des terres à l'intérieur du finage a donc eu lieu. L'émigration des plus pauvres, ainsi que la possibilité de mise en stabulation du bétail pour engraissement – grâce à l'introduction de cultures fourragères dans les rotations intensifiées – ôtait l'obligation de maintenir des pratiques communautaires. L'intensification des cultures, qui libérait les espaces nécessaires à la densification du réseau de chemins d'exploitation, enlevait la dernière contrainte qui imposait les pratiques communautaires. L'abandon des pratiques telles que l'essartage des forêts, des jachères mortes ou encore de la vaine pâture communautaire au début du siècle et la prise en importance d'une agriculture exercée individuellement par chaque agriculteur a annoncé la fin du géosystème traditionnel. L'évolution du système d'exploitation a également tracé des limites claires entre la forêt et les espaces de culture. Le paysage de l'Oesling, devenu plus ouvert et plus homogène, ressemblait – de par sa structure et son organisation – de plus en plus au paysage des anciennes terres d'*openfield* du Gutland. Parallèlement aux changements dans le noyau de la cellule paysagère, les flux cessaient ou se modifiaient, et les limites du système s'estompaient. A l'origine de cette évolution était en une moindre mesure le regroupement de plusieurs finages dans une même commune, mais au contraire, le partage égalitaire entre les héritiers, qui ne passaient pas obligatoirement leur vie entière dans leur village d'origine et qui n'étaient pas forcément agriculteurs. Dans le cadre d'une activité agricole en déprise, ce phénomène a conduit à la plantation de conifères dans d'anciens champs de culture au milieu du finage. La croissance rapide des essences plantées a également justifié le reboisement en conifères d'anciens bois, surtout depuis le déclin de l'industrie du tanin. La propriété agricole s'éparpillait et le fermier qui cultivait les parcelles ne résidait pas forcément dans la localité même. L'abandon de pratiques traditionnelles limitées au finage telles que la vaine pâture soutenait cette évolution. Ainsi, vers le milieu du XXe siècle, le système traditionnel était « mort » ; il avait cessé de fonctionner. Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale deux phénomènes nouveaux ont commencé à prendre de l'ampleur : la mécanisation, à l'origine de parcelles de culture agrandies, et le développement d'activités non agricoles à l'intérieur et en bordure des localités. La mobilité accrue de la population, permise par la généralisation de l'automobile, modifie la population à l'intérieur des localités. Cependant, en termes de paysages, cette nouvelle évolution ne réorganise point le système de fond en comble, mais il s'opère à l'intérieur de la structure paysagère établie par le géosystème traditionnel.

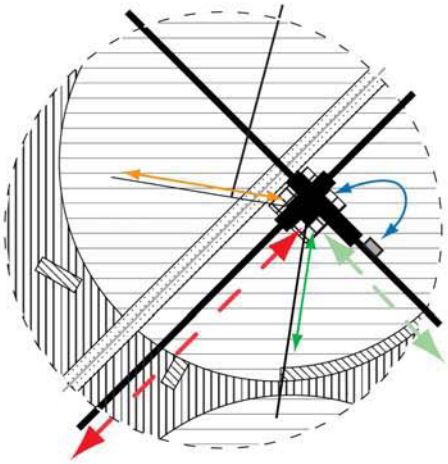
GEOSYSTEME DE PIED DE TALUS



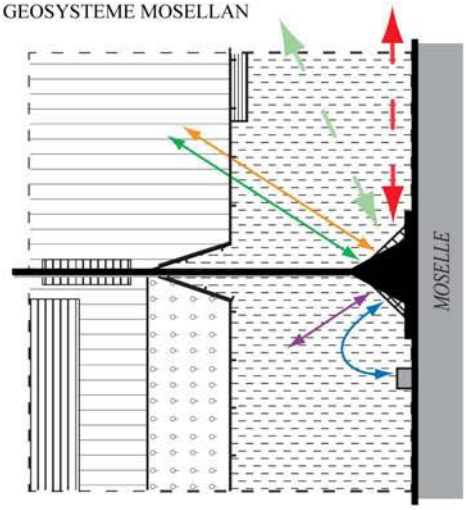
GEOSYSTEME DE PLATEAU



GEOSYSTEME DE PLAINE



GEOSYSTEME MOSELLAN



- village traditionnel entouré de jardins et de vergers, dont les extensions récentes sont variables en fonction de la situation par rapport aux voies de communication majeures (voies ferrées, routes nationales) et de la proximité des centres urbains ; changements internes du bâti en relation avec les activités non-agricoles de la population
- limites floues du géosystème
- limite supérieure de vallée encaissée
- limite supérieure du talus de côte
- route nationale
- chemin d'exploitation nouveau
- usine
- terres de labour, soumis à des rotations complexes et individuelles souvent clôturées
- prairies de fond de vallée, traversées par un cours d'eau chenalisé et souvent entrecoupées de parcelles cultivées (maïs fourrager)
- parcelle forestière disposée en timbre-poste dans les forêts ; le plus souvent composée de conifères
- forêt de feuillus majoritairement communale, avec des parcelles de conifères le plus souvent situées en lisière forestière

- flux d'hommes pour le travail agricole dans leurs parcelles individuelles ; les limites floues du ysytème s'expliquent par ces flux, car les parcelles privées ne sont plus forcément toutes concentrées à l'intérieur du finage traditionnel
- flux des vignerons pour le travail agricole dans leurs parcelles vinicoles
- flux de bétail généralement en stabulation sur les parcelles individuelles en jachère
- flux internes d'ouvriers non agricoles vers la ou les usines locales
- flux externes générés par le commerce de produits agricoles, d'acquisition de matériel et de machinerie agricole ; généralement orientés vers les coopératives agricoles locales
- flux pendulaires externes de travailleurs non-agricoles travaillant pour la plupart dans les centres urbains dominants

Commentaire de la figure de la page précédente, Fig. 76 : <u>Le fonctionnement des paysages du Gutland sur la toile de fond de l'organisation traditionnelle dans la seconde moitié du XXe siècle.</u> Tout comme les paysages de l'Oesling, l'empreinte de l'organisation paysagère des géosystèmes traditionnels caractérise toujours les paysages durant la deuxième moitié du XXe siècle. Divers changements sont néanmoins percevables. Les origines du déclin du géosystème traditionnel sont également issus du centre décisionnel : la population accrue a engendré la disparition des terres de culture temporaire. Par le biais de l'intensification, les agriculteurs ont pu se dispenser des pratiques communautaires traditionnelles telles que la jachère morte et par conséquent la vaine pâture, qui se sont éteintes au tournant du siècle. Ainsi, la montée de l'individualisme agraire et la rationalisation de la répartition des terres agricoles ont causé le déclin du système traditionnel. Les changements paysagers qui se sont opérés depuis n'ont cependant pas réorganisé les paysages. La répartition générale des grandes composantes du paysage d'*openfield* adapté à la topographie locale n'a guère changé, mais certaines modifications ont eu lieu à l'intérieur de ces éléments. Les demandes envers la forêt ont été fortement réduites, ce qui a permis sa densification mais aussi son extension spatiale. L'importation de coke comme combustible dans l'industrie, mais aussi le déclin de l'industrie du tanin (quoique de moindre importance dans le Gutland, elle y était néanmoins pratiquée) avait cessée. De même, l'intensification des cultures agricoles et la généralisation de la culture fourragère permettaient d'exclure les forêts de la pâture communautaire. C'est à cette époque que sont apparues les premières parcelles reboisées – les anciennes clairières de culture ou des taillis de chênes exploités pour le tanin – souvent sous forme de conifères à l'intérieur des bois du Gutland. Au niveau des terres labourables, l'intensification – permise par l'utilisation d'engrais et d'amendements – a été à l'origine de l'ensemble des changements : des rotations plus complexes remplaçant les jachères mortes par la culture de fourrages, la densification du réseau des chemins d'accès ainsi que l'apparition des haies dans le paysage traditionnellement ouvert d'*openfield*. Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la mécanisation avait tendance à agrandir les parcelles de culture dans l'objectif d'une rentabilisation maximale. Les prairies humides ont été fortement réduites, car les cours d'eau ont souvent été chenalisés afin d'étendre les terres de labour. Les cultures, souvent de maïs fourrager s'y développent dès la seconde moitié du XXe siècle. La communauté traditionnelle a également changée. Moins unie en raison de l'abandon des contraintes collectives, la population s'est agrandie et diversifiée, surtout dans la seconde moitié du XXe siècle. En effet, l'accroissement de la mobilité et l'apparition d'activités non agricoles en bordure des villages a diversifié les catégories socioprofessionnelles dans les localités. Ces changements ont évidemment été à l'origine de modifications internes, tels que la réduction de la surface jardinée ou l'apparition de nouvelles formes de construction liées à leurs fonctions modifiées. Ce phénomène, caractérisé par une croissance tentaculaire le long des voies de transport, est amplifié au cas où la localité en question est bien reliée à un des centres industrialo-urbains du pays : la capitale, la Région de la Minette mais également la Nordstad, nom usité pour définir le bipôle Ettelbruck-Diekirch,. Ainsi, toutes les composantes du système se retrouvent altérés ; cependant, ces changements n'ont pas affectés la structure générale. En ce qui concerne les paysages mosellans, une accentuation de la culture des vignes et des arbres fruitiers peut être observée.

Ces évolutions dans les campagnes et dans la région de la Minette se sont poursuivies jusque dans la deuxième moitié du XXe siècle. Néanmoins, après la Seconde Guerre mondiale, certaines modifications paysagères se sont opérées.

Dans le monde rural, la mécanisation de l'agriculture et le recul des actifs agricoles ont eu un effet sur les paysages. A l'intérieur du cadre paysager, établi par l'agriculture traditionnelle et la rationalisation au niveau de la répartition des différents types de terre, les parcelles morcelées et dispersées sont réunies, le plus souvent par des arrangements entre les différents propriétaires, pour pouvoir accueillir et surtout rentabiliser l'emploi des nouvelles machines. Cette évolution est favorisée par la décroissance du nombre d'agriculteurs. L'empreinte des géosystèmes traditionnels continue donc à marquer le paysage qui ne subit que de légères modifications à l'intérieur de son enveloppe traditionnelle. Ce phénomène a tendance à s'accentuer au cours de la seconde moitié du XXe et au début du XXIe siècle. Sous l'influence de la politique européenne et de la mondialisation en général, l'agriculture s'est également réorientée vers l'élevage, ce qui a des incidences paysagères surtout dans le Gutland, où l'on remarque une certaine prise d'importance des prairies.

Dans la région de la Minette, la reprise de l'exploitation à ciel ouvert a renforcé l'impact paysager de l'exploitation des gisements ferrifères. En effet, les nouvelles machines, rentabilisant davantage l'exploitation à ciel ouvert, conduisaient à l'ouverture de nouveaux sites tels que le *Giele Botter*. Cependant, la prise d'ampleur de l'extraction de la minette n'était que de courte durée, car l'importation d'acier d'outre-mer, plus riche au niveau de sa teneur en fer, a rapidement causé la chute des géosystèmes sidérurgiques locaux.

Amorcé en 1970, le déclin était relativement rapide et s'est poursuivi jusque dans les années 1980. Tandis que certaines aciéries continuaient à fonctionner avec du minerai importé, l'extraction de la matière première cessait complètement et les installations industrielles devenaient obsolètes. A Differdange, les hauts fourneaux étaient éteints et l'extraction de la matière première arrêtée. De nombreuses autres composantes de l'usine étaient également démantelées (les installations de concassage et d'agglomération, l'aciérie Thomas, etc.). L'aciérie continuait à fonctionner avec la fonte issue des hauts-fourneaux d'Esch-Belval. En 1979, une conduite de gaz de haut fourneau, empruntant partiellement le tracé de l'ancien funiculaire, a été installée entre les deux sites. En 1994, le procédé de transformation dans l'aciérie de Differdange a été entièrement électrifié.

Le sort des autres sites sidérurgiques était similaire. Après la restructuration du groupe Arbed dans les années 1980, le laminoir à froid subsistant à Dudelange a été fermé en 2005. A Esch-Belval, les hauts-fournaux ont été arrêtés au milieu des années 1990 et, en 1998, deux hauts fourneaux ont été classés monuments nationaux. Le sort de l'aciérie de Schifflange était

identique à celui de Differdange, le procédé de transformation électrifié a été mis en service en 1994[92].

Ainsi, à l'issue du déclin des géosystèmes agraires et industriels du Luxembourg, sont nés deux grands types de paysages.

D'un côté, des campagnes dans lesquelles l'agriculture, quoique réduite à quelques agriculteurs qui, par le biais de machines agricoles, mettent en valeur d'importantes portions du territoire, directement ou par fermage. Cette activité s'exerce toujours à l'intérieur de l'enveloppe paysagère créée par les systèmes agraires traditionnels. Le fonctionnement moderne de l'agriculture a réduit les géosystèmes communautaires traditionnels à des géosystèmes centrés sur les fermes individuelles.

De l'autre côté, dans le Sud du pays, les vestiges d'une industrie sidérurgique en déclin continuent à marquer le paysage. Le géosystème sidérurgique a cessé de fonctionner avec l'arrêt d'extraction de la matière première et avec les réorganisations dans l'aciérie. Sous l'impulsion d'évolutions économiques internationales, le système s'est rapidement démantelé. L'aciérie, dont le procédé de transformation a été électrifié, a été réduite à l'usine entourée d'une enveloppe paysagère morte, dépourvue de vie, que les politiques cherchent actuellement a réintégrer dans les projets de développement urbain.

L'industrialisation du sud du pays, dans la région de la Minette et autour de la capitale, a entraîné un développement déséquilibré au niveau national. Le Sud et le Centre témoignaient d'une croissance démographique soutenue – dont une grande partie était liée à l'immigration – tandis que le Nord, l'Est et l'Ouest sont restés des régions très rurales.

Cependant, dès les années 1960-1970, un autre élément commence à marquer le paysage par son empreinte de plus en plus forte : la voiture. La mobilité accrue de la population conduit à la périurbanisation qui a d'abord touché les régions limitrophes de la capitale. Ce phénomène est incontestablement renforcé par l'essor du Luxembourg comme place financière européenne.

[92] Données recueillies sur le site *www.industrie.lu*.

V) L'EVOLUTION PAYSAGERE ACTUELLE SUR LES VESTIGES DE L'ORGANISATION TRADITIONNELLE : UN DEVELOPPEMENT DIRIGE PAR L'ACCROISSEMENT DE LA MOBILITE ET LE DECOLLAGE ECONOMIQUE

L'évolution des paysages dans le dernier quart du XXe siècle est marquée par deux phénomènes majeurs qui ont commencé à prendre de l'ampleur dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale : l'urbanisation du pays, favorisée par une mobilité accrue, et la tertiarisation de l'économie centralisée sur la capitale.

Entre 1950 et 1970, l'industrie sidérurgique a continué à se développer dans la région de la Minette, au contraire des régions rurales où la fuite des populations persistait. Au niveau national, l'évolution démographique, grâce à l'immigration, affiche une augmentation constante, croissance qui s'oriente cependant exclusivement vers la capitale, alors principalement industrielle, et la région de la Minette. Dès les années 1960, la politique luxembourgeoise a commencé à encourager la diversification de son économie jusqu'alors monolithique[1]. Des règlementations et des restrictions financières mises en oeuvre dans les autres pays[2] ont alors profité au développement du secteur bancaire au Luxembourg, développement qui s'est essentiellement concentré dans la capitale du pays. La loi du 23 avril 1981[3] introduisit le secret bancaire dans les lois luxembourgeoises, règlementation qui amplifia encore davantage l'essor de Luxembourg-Ville comme place bancaire. L'industrie du fer, au contraire, fut victime de la crise sidérurgique des années 1970.

---

[1] Le 2 juin 1962, une loi-cadre avait pour objectif de diversifier l'économie nationale en créant des conditions attractives pour l'implantation d'entreprises étrangères. *Loi du 2 juin 1962 ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion.*

[2] En 1961, une taxe ayant pour objectif de freiner les emprunts étrangers est introduite aux Etats-Unis ; un marché d'euros-dollars est ensuite créé à Luxembourg, place financière moins règlementée. Dès 1967, de nombreuses banques allemandes s'installaient à Luxembourg pour échapper au placement d'une taxe de leurs dépôts auprès de la Banque Centrale allemande. De telles règlementations étaient également appliquées dans les pays scandinaves. La présence des institutions européennes ainsi que de bon nombre de banques attiraient par la suite encore davantage d'établissements financiers. Les autres avantages tels que la grande stabilité politique du pays, son climat de paix sociale, le plurilinguisme et le savoir-faire acquis par l'importance des activités financières constituaient d'autres atouts (Gilbert Trausch, 2003, *Histoire du Luxembourg*, p. 263).

[3] *Loi du 23 avril 1981 portant application de la première directive du Conseil des Communautés Européennes du 12 décembre 1977 visant la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice*. Art. 16.

Parallèlement, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'agriculture subissait de profonds changements grâce à l'introduction des machines agricoles entre autres. Les migrations internes en direction de la capitale et la région industrielle aidant, le nombre d'agriculteurs a rapidement baissé, les exploitations subsistantes se sont agrandies et les terres furent remembrées, le plus souvent de façon occulte. Cette évolution fut soutenue par l'intégration du Luxembourg dans une économie globale à échelle européenne, voire mondiale, qui favorise les échanges entre pays. Cette évolution politique diminua l'importance de l'autosuffisance ; favorisé par l'effondrement du prix des transports, l'importation croissante concurrençait et diminuait en même temps l'importance de la production agricole locale.

L'évolution paysagère de la seconde moitié du XXe siècle fut profondément marquée par l'accroissement de la mobilité grâce à la généralisation de la voiture. Ce phénomène dispensa la population active de résider à proximité immédiate de son lieu de travail. Ainsi, dans un premier temps, la croissance de l'agglomération urbaine phagocyta l'espace à proximité immédiate et, par la suite, les répercussions de l'hypertrophie de la capitale économique et politique se ressentirent jusque dans le monde rural.

Ce chapitre, qui a pour objectif l'analyse de l'évolution paysagère des années 1970 à aujourd'hui, mettra davantage l'accent sur les phénomènes de périurbanisation et de rurbanisation ; les mutations dans le secteur agricole ayant déjà été approfondies dans le troisième chapitre du présent travail de recherche. A partir de plusieurs cas jugés exemplaires pour les différents types d'évolution rencontrés, nous étudierons les mutations paysagères récentes.

A) LA FULGURANTE CROISSANCE DES ESPACES PERIURBAINS

En contemplant les paysages luxembourgeois actuels à partir d'une vue satellite, l'observateur se rend immédiatement compte de l'hypertrophie de la capitale luxembourgeoise. En effet, caractérisée par une croissance démographique constante et par conséquent par un étalement de plus en plus marqué du bâti urbain, la ville a littéralement phagocyté ses environs immédiats. Des localités traditionnellement rurales (Strassen, Hesperange etc.) ont rapidement été englobées dans l'agglomération urbaine, leur faisant perdre ainsi leur caractère rural. Néanmoins, l'influence urbaine ne s'arrête pas aux limites certes floues de l'agglomération, mais se ressent également au-delà – dans une seconde couronne entourant la ville. Ainsi, de nombreuses localités ont connu des croissances démographiques très soutenues, surtout dans la seconde moitié du XXe siècle.

La localité de Mamer, située dans la deuxième couronne urbaine de la capitale, témoigne de cette évolution. La commune de Mamer, composée des villages de Capellen,

Holzem et Mamer, à l'origine des finages d'*openfield* typiques, a vu sa population multipliée par sept au cours des deux siècles précédents.

Une analyse détaillée révèle qu'au début du XIXe siècle, la population s'est constamment accrue sous l'effet de la transition démographique. Ensuite, dès les années 1860, le rapprochement de la capitale – qui constituait un important centre sidérurgique à la fin du XIXe siècle – par le biais de la voie ferrée s'est fait ressentir. Dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 2001, on enregistre une croissance véritablement exponentielle. Durant cette période – caractérisée par la généralisation de l'utilisation de la voiture – et sous l'impulsion de la reconstruction puis du développement de la place financière, l'extension des espaces bâtis fut extrêmement rapide. Un réseau d'autoroutes[4] de plus en plus dense permit d'atteindre rapidement la capitale. Sous l'effet de cette mobilité accrue, la localité de Mamer, la plus importante de la commune[5], a témoigné d'un accroissement important depuis les années 1980 ; de 3 946 habitants, elle a augmenté de façon constante pour atteindre 4 918 personnes en 2001. Cette évolution semble se poursuivre mais de façon moins intensive : en 2008, la localité de Mamer comptait 5 272 habitants[6].

Une analyse de l'expansion de la localité a permis de dégager plusieurs étapes consécutives. Au départ, l'évolution rapide mène à un développement de l'habitat le long des routes d'accès au village. Par la suite, le développement de l'habitat est promu sous forme de quartiers d'habitat pavillonnaire. Le plus souvent, ceux-ci occupent des surfaces relativement importantes car les formes du bâti sont peu denses, permettant à chaque maison d'être isolée sur sa parcelle. En ce qui concerne ces lotissements, il est possible de reconnaître deux générations. La première, construite dans les années 1970 et 1980, est caractérisée par des maisons similaires, accueillant en conséquence une très faible mixité sociale. Ces quartiers sont essentiellement habités par la classe moyenne travaillant dans le secteur tertiaire. La seconde génération, plus moderne, favorise une certaine mixité sociale en juxtaposant l'habitat pavillonnaire et les immeubles à appartements. Elle laisse également plus de choix aux acquéreurs en ce qui concerne la forme des maisons individuelles et le maillage des rues embrasse souvent des formes plus modernes (tracés des rues moins réguliers, rues courbes, etc.). L'évolution de Mamer en périphérie de Luxembourg-Ville a partiellement transformé la localité

[4] L'essentiel du réseau autoroutier a été construit entre 1968 et 1994. Depuis, une autoroute a été construite, (l'autoroute Bettembourg-Sarrebruck) et une autre est en construction (l'autoroute du Nord).
[5] Dans le programme directeur de l'aménagement du territoire de 2003, elle est directement comprise dans la zone urbaine de la Luxembourg-Ville (*Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire*, 2003, p. 149). Cependant, le bâti avec la capitale n'est pas jointif, raison pour laquelle elle ne fait pas partie de l'agglomération.
[6] Statistique recueillie sur le site internet de la commune.

en une cité dortoir. Dans les années 1980, comme de nombreuses autres communes, la commune de Mamer a accueilli une zone d'activités située à proximité de l'autoroute A6[7].

Le village de Leudelange, situé au cœur de la zone rurale qui s'étend entre la capitale luxembourgeoise et la région de la Minette, montre une évolution sensiblement différente de celle de Mamer. On y distingue clairement la volonté d'un village à caractère rural promouvant à tout prix son développement périurbain. Tandis que l'organisation générale du paysage n'a guère changé depuis la fin du XIXe siècle, de nombreux changements se sont cependant opérés à l'intérieur de la localité.

A ses origines, comme nous avons pu le prouver dans l'analyse détaillée de son système agraire, le finage de Leudelange était organisé par un système d'*openfield*. Un géosystème de ferme isolée, situé dans le nord du finage, était emboîté dans ce géosystème rural. L'agriculture traditionnelle étant en dysfonctionnement depuis le début du XXe siècle, le paysage est aujourd'hui organisé – sans pour autant modifier ses structures traditionnelles – par une poignée d'agriculteurs locaux[8] qui travaillent l'ensemble des surfaces agricoles[9]. La réduction du nombre d'agriculteurs actifs ainsi que les machines utilisées expliquent la nécessité de remembrement, visible dans le paysage par l'agrandissement des parcelles de culture[10].

La proximité par rapport à la capitale, la voie ferrée Leudelange-Luxembourg et la construction de l'autoroute A4 au début des années 1970 ont créé les conditions favorables au développement de la localité. Ainsi, depuis la fin de la transition démographique, la population de Leudelange a stagné à environ 700 habitants jusqu'en 1960, date à partir de laquelle l'évolution démographique affiche une courbe exponentielle jusqu'en 2009 ; la population a donc presque triplé en l'espace de 50 ans. Elle a augmenté de 788 habitants en 1960 à 2 097 en 2009. Comme nous l'avons vu, la part des agriculteurs dans la localité s'est constamment réduite, surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, de façon à ce que, aujourd'hui, la population active se compose en grande partie d'employés-fonctionnaires (en 2008 cette

[7] Vers la fin des années 1960 et au début des années 1970, dans l'objectif de la séparation des fonctions, on assiste à la création de différents types de zones (résidentielles, d'activités etc.). Dans le paysage, ceci se matérialise dans la création de grandes zones résidentielles, de zones d'activités d'industrie légère mais également à la création de grands centres commerciaux, au début surtout établis en périphérie urbaine.
[8] En 2001, le STATEC ne compte déjà plus que 7 agriculteurs à Leudelange (STATEC, 2003, Recueil de statistiques par commune).
[9] Nous enregistrons un lent recul des surfaces totales de terres de culture depuis 1903 : tandis que dans la première moitié du XXe siècle, elles couvraient encore un peu plus de 800 ha (1903 : 837 ha ; 1951 : 810 ha), elles se sont réduites à 696,4 ha en 2006 (*www.statistiques.public.lu*). Cette réduction de la surface cultivée suit grossièrement la tendance au niveau national.
[10] Comme dans la plupart des communes où un remembrement a eu lieu, celui-ci a été effectué de façon officieuse, par le bais d'arrangements entre les différents propriétaires. La réalité paysagère ne reflète donc aucunement la répartition réelle de la propriété foncière. En effet, les remembrements officiels sont très peu nombreux au Luxembourg, les agriculteurs préférant généralement s'arranger entre eux. Sur le site officiel de l'ONR (*www.onr.etat.lu*, Office national du remembrement, dépendant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural) sont actuellement énumérées 24 zones où ont été réalisés des projets de remembrements agricoles et viticoles. Parmi ceux-ci, seulement 13 sont de nature exclusivement agricole.

catégorie socioprofessionnelle constituait 68,6 % de la population ayant un emploi) travaillant pour la plupart à Luxembourg-Ville. En effet, les coûts du logement inférieurs ainsi que le cadre de vie moins urbain ont déterminé le choix du lieu de résidence de la population active. L'évolution de cette localité s'est donc effectuée grâce à sa proximité par rapport à la capitale luxembourgeoise ; phénomène qui a également eu de fortes influences sur la composition et le mode de vie de la population locale. En effet, comme dans toutes les localités entourant Luxembourg-Ville, le lieu de travail n'étant que très rarement la localité de Leudelange, les déplacements journaliers de la population active transforment la localité en une cité dortoir de la capitale.

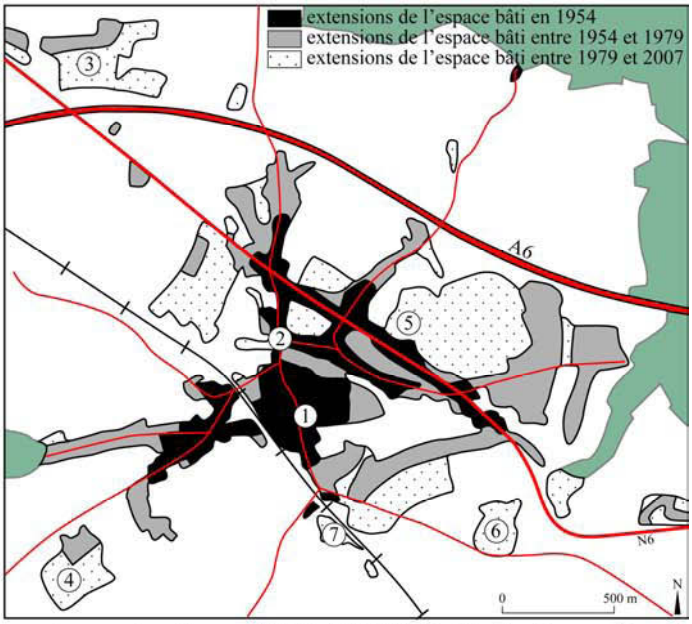
Le village traditionnel a donc été agrandi de façon tentaculaire le long des routes d'accès. Cependant, deux phénomènes particuliers ont engendré le développement de deux centres résidentiels isolés : les quartiers Leudelange-Gare et Schléiwenhaff. En effet, la construction de la voie ferrée Pétange-Luxembourg, qui comprend un arrêt dans le nord de la commune, a posé les fondements pour un second centre. Par la suite, dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale l'arrêt de l'exploitation agricole à la ferme isolée du Schléiwenhaff a généré le développement d'un autre quartier résidentiel[11]. Ces deux centres se sont développés sous l'impulsion de la croissance démographique au cours des années 1960 et surtout 1970. A cette époque, la forte mobilité individuelle avantageait le développement autour du Schléiwenhaff, au contraire du quartier Leudelange-Gare, qui, encore aujourd'hui, se compose quasi essentiellement de pavillons construits autour de la route d'accès en provenance de Leudelange[12]. Malgré cette forte périurbanisation, l'héritage traditionnel reste toujours perceptible à travers l'organisation actuelle du quartier Schléiwenhaff, qui recèle en partie le parcellaire traditionnel. Cette particularité prouve que le développement du quartier s'est réalisé au fur et à mesure, en fonction de la demande, et que le lotissement n'avait pas été entièrement planifié à l'avance.

[11] Les partages successifs entre héritiers des anciennes terres du Schléiwenhaff (86 ha), traditionnellement regroupées d'un seul tenant autour de la ferme, ont eu comme conséquence que la propriété traditionnelle s'éparpillait de plus en plus. Dans la première moitié du XXe siècle, les terres restantes furent vendues au fur et à mesure au plus offrant. Ainsi, les 2 ha qui subsistaient encore en 1939, avaient été réduits à néant au moment d'une vente en 1957.

[12] Au milieu des années 1970 fut également construite la croix de Cessange, grand échangeur autoroutier sur l'A4 et l'A6, directement relié au Schléiwenhaff par le C.R. 178. Le sigle C.R. signifie Chemin repris et rappelle le développement du réseau routier à la fin du XIXe siècle par l'Etat : dès 1872, de nombreux chemins vicinaux (1 535 km au total) ont été repris (et surtout entretenus) par l'Etat dans un objectif de densification de la voirie.







Sources : Carte Hansen, 1907, 1 : 50 000, Feuille 11 ; Carte Topographique de 1954, 1 : 25 000, VI 3-4 ; Carte Topographique de 1979, 1 : 25 000, Feuille 21 ; Cliché aérien vertical de 1977, N° 93 ; Orthophotographies 2007, © Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2007).

Fig. 77 : <u>La périurbanisation fulgurante de Mamer.</u> A ses origines, Mamer était un village rural d'*openfield* composé d'un centre quasi dédoublé autour de l'église (1) et le long d'une rue à proximité immédiate (2) ; en 1907, une légère rurbanisation le long des rues au nord-est de la voie ferrée était perceptible en raison de la proximité de la capitale alors principalement industrielle (forges). Le phénomène de périurbanisation a commencé à prendre de l'ampleur dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Au début, le développement s'est réalisé de façon non organisée le long des rues d'accès au village, ce qui a provoqué la forme tentaculaire caractéristique. A la fin des années 1970, la forte croissance démographique a été en grande partie accueillie dans les quartiers d'habitat pavillonnaire, en plein essor dans le nord-est de la localité sur le cliché aérien de 1977. Au cours de la période 1975-2000, le développement s'est donc fait en grande partie sous forme de quartiers pavillonnaires « dortoirs ». Les extensions récentes sont également marquées par ce phénomène, néanmoins, comme nous le voyons sur l'orthophotographie de 2007, au nord-ouest de la localité, on a veillé à y instaurer une certaine mixité sociale en diversifiant le type d'habitat, individuel et collectif. Parallèlement à l'extension de l'espace bâti, l'activité industrielle s'est également développée. Hormis les quelques entreprises imbriquées dans le bâti de Mamer, la majorité du développement industriel s'est effectué dans une zone industrielle à proximité de l'autoroute (3) et un site abritant une seule entreprise (4). La commune a regroupé les infrastructures scolaires au centre (5, le préscolaire et l'école primaire) et à l'écart en un site isolé au sud-est de la localité (6, lycée). Deux facteurs ont été à l'origine de cette extension fulgurante du bâti : la proximité de la capitale et la construction de l'autoroute Luxembourg-Bruxelles (A6) en 1982. Les origines rurales de cette localité se reconnaissent encore dans la présence de quelques fermes imbriquées dans le centre historique, mais également dans les formes de certaines habitations qui traduisent une origine agricole (anciennes fermes transformées par les nouveaux propriétaires non agriculteurs). A l'extrémité sud-est de la localité, on peut repérer une ferme récemment délocalisée (7), témoin d'une activité agricole certes fort réduite.

La proximité de l'autoroute a également favorisé l'installation d'entreprises d'activités économiques dans des zones prévues à cet effet. Au début, l'évolution était relativement lente, appropriée à la situation de la localité en zone rurale. Néanmoins, dès les années 1980 et surtout 1990, le développement local y a pris de l'ampleur. La zone à l'est du village, désignée comme zone d'activités dans le plan d'aménagement général (le PAG, approuvé par la commune en 1974 et par le ministre de l'Intérieur en 1977), a accueilli de grandes entreprises tertiaires issues notamment du secteur des assurances.

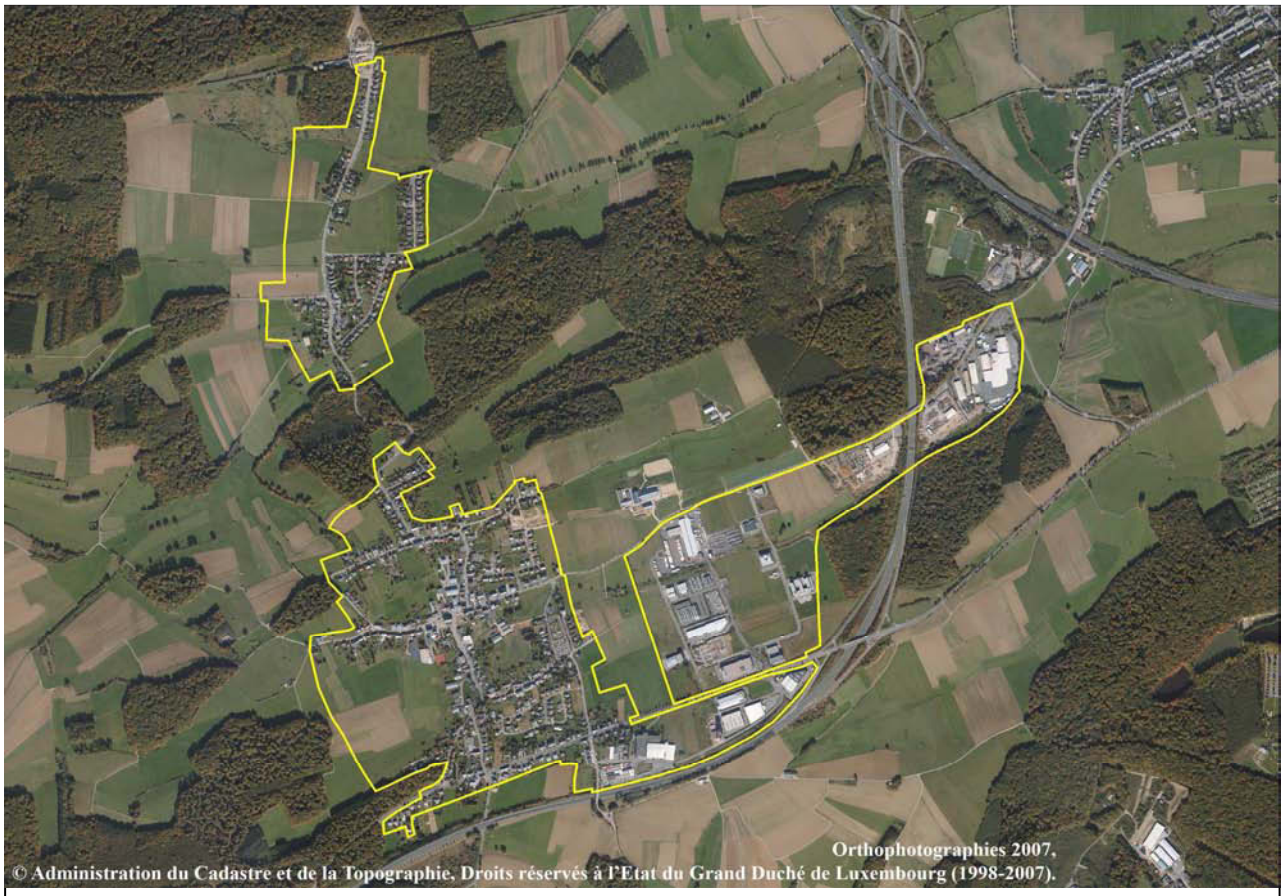
L'attractivité du cadre rural, l'accès par autoroute, la situation à mi-chemin entre les deux bassins de population du pays (la capitale et la région de la Minette), combinés à des prix de terrain relativement bas – comparés à l'agglomération de la capitale – ont constitué de nombreux atouts pour ces activités tertiaires à caractère urbain.

Cependant, cette évolution a eu comme conséquence directe que le prix du foncier y a augmenté de façon à atteindre aujourd'hui des niveaux trop élevés pour les artisans locaux. Ceux-ci se retrouvent alors freinés dans leur développement et se voient dans l'obligation de déménager en zone rurale. Cette évolution fait de Leudelange une localité satellite – pour sa fonction résidentielle mais également au niveau des activités économiques – de la capitale. De plus, ce type d'évolution favorise la tertiarisation de l'économie luxembourgeoise en général, au détriment des activités d'industrie légère et de l'artisanat.

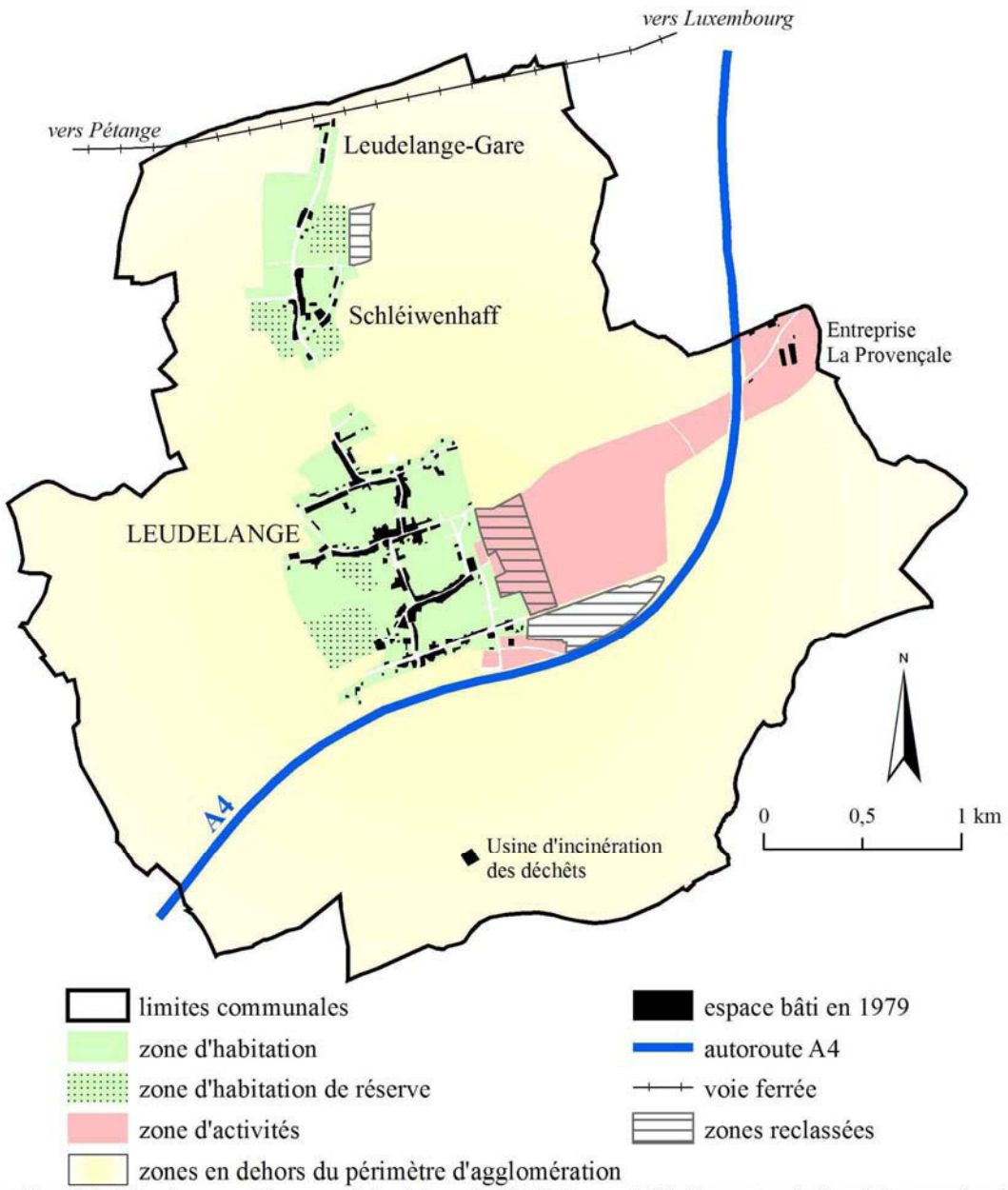
Néanmoins, la commune n'a pas simplement subi cette évolution, mais a cherché à orienter le développement dans cette direction. En effet, en 1974, quand le conseil communal a approuvé son premier PAG, elle a défini un vaste périmètre d'urbanisation*, essayant de cette façon de favoriser un développement de son territoire similaire à celui des premières communes à profiter de la périurbanisation, aujourd'hui partiellement imbriquées dans l'agglomération de la capitale[13]. Cette orientation volontariste du développement, illustrée par le surdimensionnement des zones d'habitation et d'activités dans le PAG – surdimensionnement qui ne correspond aucunement à une commune rurale – est encore plus flagrante lorsque nous comparons les surfaces désignées aux espaces réellement bâtis (voir fig. 78[14]).

[13] Les exemples les plus flagrants et à proximité immédiate de Leudelange sont évidemment les localités de Strassen et de Bertrange. La rurbanisation de Mamer a été bien plus précoce que celle de Leudelange et la localité n'était pas comprise dans la ceinture verte interurbaine entre la capitale et l'agglomération de la Minette, raison pour laquelle le Programme Directeur de l'aménagement du territoire de 1978 qualifiait Leudelange de centre de développement et d'attraction de niveau élémentaire cherchant ainsi à conserver son aspect rural. *Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire*, 1978, p. 115-119.

[14] Le PAG a été dressé sur la carte topographique de 1952 comportant les mises à jour de 1963. En élaborant ce croquis, nous avons préféré y représenter l'espace bâti de 1979, donc 2 ans après l'approbation du PAG par le ministre de l'Intérieur, mettant davantage en évidence le surdimensionnement. *Plan général d'aménagement*, *Commune de Leudelange*, 1 : 10 000, Approuvé définitivement par le Conseil Communal en date du 10.12.1974, Vu et Approuvé à Luxembourg, le 20.07.1977 par le Ministre de l'Intérieur.



Cliché 55 : <u>L'ampleur de la périurbanisation de la commune de Leudelange favorisée par l'autoroute A4 et la volonté politique locale</u>. La localité de Leudelange, dont le paysage était traditionnellement organisé par un système agraire d'*openfield* comprenant une ferme isolée dans le nord du finage, est située à mi-chemin entre la capitale et la région de la Minette. En raison de la situation de la commune, traversée par des voies de communication majeures, les conditions de croissance y sont très favorables. Ainsi, dans les années 1970, afin de promouvoir son développement, la commune a défini un vaste périmètre d'agglomération (représenté par un trait jaune sur le cliché). Orienté vers un développement rapide favorisant l'étalement (le zonage ne comprend que peu de zones d'aménagement différé sur la vaste surface couverte), celui-ci a eu comme conséquences que d'un côté, dans les zones d'habitation, le village s'est étalé le long de ses routes d'accès, et de l'autre, dans l'immense zone d'activités, de grandes entreprises d'activités tertiaires (des sièges sociaux d'assurances, en raison du cadre de travail agréable) se sont établies. En résulte un village rural grossi, caractérisé par un habitat très faiblement densifié, avec très peu de commerces de proximité et avec de vastes zones d'activités à caractère urbain dans lesquelles des entreprises tertiaires ont généré un accroissement du prix du foncier, ce qui à son tour, a eu un impact désastreux sur l'artisanat en quête de terrains d'expansion. A l'origine de la tertiarisation des activités, les zones d'activités surdimensionnées ont également créé une offre d'emplois disproportionnée par rapport à population locale ; le rapport des emplois par habitant est de 3 pour 1. En outre, la population active de Leudelange, majoritairement composée d'employés et de fonctionnaires (il n'y a quasiment pas d'artisans ou d'ouvriers), ne travaille pas dans la localité, mais à Luxembourg-Ville. L'absence de structures d'accueil (restaurants, etc.) pour les employés locaux amplifie encore davantage le trafic d'automobiles aux heures de pointe. Ainsi, l'autoroute (construite dans les années 1960-70), combinée à une politique favorisant l'expansion, a mené (et mène toujours) à un mitage du paysage traditionnel et à de profonds changements du caractère rural de la localité. Seul une poignée d'agriculteurs (7 en 2008) subsiste au centre de la localité. Le mitage de l'espace est amplifié par le site de la gare de la voie ferrée Pétange-Luxembourg à l'écart du centre du village. Cette particularité a amplifié l'étalement de la localité et promu le développement d'un quartier résidentiel à l'écart du village, sur les anciennes terres de la ferme isolée du Schléiwenhaff. Le développement de Leudelange n'est pas exceptionnel pour l'espace périurbain de la capitale. La pression périurbaine combinée à une volonté d'enrichissement de la commune – illustrée par les dimensions de son périmètre d'agglomération – ont abouti à la disparition du caractère rural et à de nombreux problèmes en termes d'aménagement local. Depuis 1977, la commune poursuit ce développement favorisant l'expansion et de ce fait contraire aux orientations de l'aménagement du territoire au niveau national depuis 1978, ces dernières ayant tenté de préserver le caractère rural de cette localité. Sur le cliché, en dehors du périmètre d'agglomération, on distingue deux éléments isolés, une délocalisation d'exploitation agricole à l'extérieur du village et un centre équestre, la seconde étant une activité consommatrice d'espace dont l'activité est faiblement règlementée.



Sources : Plan général d'aménagement, Commune de Leudelange, 1 : 10 000, Approuvé définitivement par le Conseil Communal en date du 10.12.1974, Vu et Approuvé à Luxembourg, le 20.07.1977 par le Ministre de l'Intérieur (mis à disposition par le DATer du MDDI) et Carte Topographique du Luxembourg, 1979, 1 : 25 000, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2000)

Fig. 78 : <u>Le PAG surdimensionné de Leudelange.</u> Ce croquis, qui représente le plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Leudelange lors de sa première approbation par le ministère de l'Intérieur en 1977, montre les vastes surfaces englobées dans le périmètre d'agglomération de cette commune rurale, située entre l'agglomération de la minette et la Ville de Luxembourg. En effet, à l'image de communes phagocytées par l'expansion urbaine de la capitale (comme Strassen par exemple, qui aujourd'hui fait partie de l'agglomération de Luxembourg) qui ont accueilli un développement important, la commune de Leudelange a également cherché à favoriser son développement par la désignation de vastes zones d'habitation et d'activités. Son périmètre d'agglomération occupe ainsi plus d'un sixième de son territoire communal, ce qui est exceptionnel. Le surdimensionnement est d'autant plus impressionnant lorsque l'on compare ce périmètre d'agglomération aux extensions du village en 1979 (donc 5 ans après l'approbation du PAG par le conseil communal) et surtout à son état d'industrialisation (La Provençale, une entreprise de vente et de distribution de produits alimentaires en gros, ne s'y est installée qu'en 1979.). Il illustre parfaitement la volonté d'expansion économique des responsables politiques locaux. L'élément isolé dans le sud de la commune est une usine d'incinération de déchets, inaugurée en 1976. Les zones dont on a changé l'affectation ont été représentées dans un souci d'exactitude : celle dans le nord a été ajoutée à la zone d'habitation, elle est aujourd'hui bâtie ; les deux grandes zones de taille identique dans le sud ont été échangées, celle accolée à l'autoroute a été ajoutée à l'espace réservé aux zones d'activité, et celle à l'est du village reclassée zone agricole.

L'approbation par le ministère de l'Intérieur montre indubitablement la tendance générale de cette époque entièrement orientée vers le développement économique et la modernité, avec peu d'égard pour les questions environnementales ou de qualité de vie actuelles telles que le paysage.

En dehors de ces mutations paysagères, les extensions tentaculaires de la localité, très consommatrices d'espace, sont déjà aujourd'hui – mais surtout à l'avenir – à l'origine de problèmes variés tels que l'importance du trafic généré à l'intérieur de la localité, mais également des problèmes directement liées aux finances communales tels que le réseau agrandi des conduites d'eau, le transport scolaire etc. ; ceux-ci étant des services garantis aux habitants par l'administration communale.

Cette évolution périurbaine, extrêmement rapide et combinée à une volonté politique expansionniste, a donc conduit à de nombreux problèmes d'aménagement du territoire au niveau communal. Le développement de Leudelange n'est pas exceptionnel (hormis peut-être la tertiarisation des ZAE, ici particulièrement marquée par la présence de deux grosses entreprises d'assurances), mais la volonté politique s'y manifeste à travers le PAG. Depuis 1977, la commune a choisi de poursuivre ce développement qui set pourtant contraire aux principes de l'aménagement du territoire au niveau national[15].

Des évolutions telles que nous les avons démontrées dans les analyses des localités de Mamer et de Leudelange caractérisent la majeure partie des localités en périphérie de la capitale. La même tendance, quoique dans une moindre mesure, peut être observée autour des autres espaces urbains majeurs, la Nordstad et l'agglomération d'Esch-sur-Alzette[16]. Néanmoins, comme ces centres urbains sont interconnectés par autoroute et par voie ferrée, et que la rurbanisation touche l'ensemble des localités situées aux abords de ces localités, il est relativement difficile de distinguer les aires d'influence de ces centres de celles de la capitale.

Dans les espaces ruraux situés à une certaine distance des espaces urbains et non sis sur les voies d'accès direct, l'évolution est plus contrastée. D'un côté existent des localités où le développement promu est similaire aux localités de la périphérie de l'agglomération luxembourgeoise mais de l'autre, au contraire, certaines ont préservé leur caractère profondément rural.

---

[15] Dans son armature urbaine, caractérisée par la « déconcentration concentrée », l'aménagement du territoire identifiait la localité de Leudelange comme centre de développement et d'attraction (CDA) d'ordre élémentaire dans son programme directeur de 1978. Son reclassement en simple localité rurale dans le programme directeur de 2003 — n'a pas eu d'impact sur les politiques locales. *Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire*, 1978, p. 115-119 et 2003, p. 131-133.

[16] Aux abords de la Minette, le terme d'exurbanisation est préférable à périurbanisation car les espaces bâtis s'y sont surtout développés en réaction à l'engorgement de l'agglomération de la Minette. En effet, le manque de place a condamné le développement industriel et résidentiel à s'abattre sur les espaces situés au nord de cette zone urbaine. Autour de la Nordstad, l'impact moindre et en grande partie résidentiel nous fait préférer le terme de rurbanisation.

B) LES EVOLUTIONS CONTRASTEES DES ESPACES RURAUX

Une brève analyse de l'organisation territoriale du Luxembourg traduit une réalité relativement simple : la capitale monocéphale domine le monde urbain et seules la conurbation de la Minette, ancien bassin sidérurgique du sud du pays, et la Nordstad, ensemble urbain concentré autour des Villes d'Ettelbruck et de Diekirch, peuvent être considérées comme véritables centres urbains – caractérisés par leur taille, leurs fonctions, la population active non agricole, les administrations et autres institutions ainsi que les services offerts. Les espaces à proximité immédiate de ces centres peuvent être considérés – à des degrés variés – comme périurbains. Néanmoins, des localités à proximité de la Nordstad, certes rurbanisées, ne peuvent être considérées comme périurbaines au même titre que des localités périphériques de l'agglomération « eschoise » ou de la capitale du pays. En effet, la seule véritable périurbanisation se concentre autour de Luxembourg-Ville ; autour de l'agglomération des localités de la région de la Minette la nuance entre périurbanisation et rurbanisation est très floue et dans le nord, autour de l'agglomération de la Nordstad, on ne peut réellement parler de périurbanisation. Les autres Villes luxembourgeoises[17] ressemblent davantage à de gros bourgs qu'à de véritables centres urbains.

Sur les axes de communication majeurs en direction de la capitale sont situées des bourgades locales avec une importante fonction résidentielle, développées grâce à leur situation (Hosingen, Mersch, etc.). Il s'agit également d'axes aux abords desquels une rurbanisation plus ou moins forte est perceptible. Les espaces en dehors de la périphérie de la capitale et qui n'y ont pas d'accès rapide (qui ne sont donc pas situés à proximité des voies de communication en direction de la capitale) ont largement préservé leurs caractéristiques rurales. Néanmoins, à l'intérieur des villages, des changements parfois très importants peuvent avoir eu lieu au niveau du bâti ; la majeure partie de la population ne travaillant effectivement plus dans le secteur agricole.

Le relief peut également jouer un certain rôle dans ce type de développement. Ainsi, dans les vallées, les extensions des localités sont souvent conditionnées par le relief ; le développement se fait alors essentiellement sur le plateau. Certains villages, comme par exemple Beaufort, situé sur le revers de la côte du grès, ont ainsi assisté à la création de quartiers résidentiels juxtaposés aux anciennes localités. D'autres, comme Clervaux dans

[17] Dans ce cadre, il est nécessaire de préciser qu'au Luxembourg, la dénomination de « Ville » est un titre octroyé à une localité. La majorité des 12 Villes luxembourgeoises a obtenu son titre lors de l'indépendance du Grand-Duché, en 1843 ; il s'agit des Villes d'une certaine importance historique (Diekirch, Echternach, Grevenmacher, Luxembourg, Remich, Vianden et Wiltz) mais certaines ne peuvent être réellement considérées comme villes en terme de population (Vianden comporte seulement 1 705 habitants en 2009). Les autres Villes luxembourgeoises, principalement situées dans la région de la Minette, se sont vu octroyer le titre en 1906 et en 1907 (Differdange, Dudelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck et Rumelange) en raison de leur croissance démographique le plus souvent liée à l'industrialisation.

l'Oesling ou encore Kopstal dans le Gutland, sont limités dans leur développement à cause des versants de vallée escarpés[18]. Les extensions se font alors au profit des localités avoisinantes entourées d'un relief plus plan. Ainsi, la localité de Bridel, située sur le plateau à l'est de Kopstal – et qui est directement liée à la capitale par la N12 traversant le *Bambësch* – explose littéralement. L'évolution est similaire, mais certes de bien plus faible ampleur, à Eselborn, localité située sur les hautes terres ardennaises à l'ouest de Clervaux, qui accueille l'essentiel du développement industriel et résidentiel récent de la commune. De cette façon, le mitage de l'espace est amplifié sur les terres hautes et planes.

Dans l'Oesling, le phénomène de l'urbanisation aux abords des axes de communication majeurs se ressent le plus au niveau des localités situées sur le tracé de la route N7, principale pénétrante de cette région à caractère encore largement rural. Le hameau Hoscheid-Dickt en constitue un exemple relativement flagrant. Tandis que traditionnellement, ce site de hautes terres n'était pas habité, en 1907, plusieurs fermes isolées situées le long de la route entre Hoscheid et Hosingen y sont apparues[19]. Néanmoins, dans la seconde moitié du XXe siècle, lorsque cette route régionale a été élargie à 3 voies sur une partie de son tracé (l'actuelle voie rapide N7/E421), le développement a pris de l'ampleur.

Aujourd'hui, cette route est, outre les quelques fermes subsistantes, bordée d'habitations pavillonnaires et d'entreprises d'industrie légère renforçant ainsi la dissection paysagère initiée par la création de cette voie rapide en direction de la capitale. Néanmoins, cet exemple n'est pas un cas isolé ; nous constatons effectivement l'apparition anarchique d'activités économiques et d'habitations de type pavillonnaire voire de collectifs le long de nombreuses routes principales et dans les villages en bordure, surtout le long de la N7, route de désenclavement du Nord.

Malgré les orientations du programme directeur de l'aménagement du territoire, qui depuis 1978 définit des CDA (centres de développement et d'attraction), donc des localités à développer prioritairement, de telles évolutions peuvent être observées dans de nombreuses communes à caractère rural.

Au contraire, dans le paysage des environs de certaines localités, notamment celles qui sont situées à l'écart des voies de communication majeures, nous reconnaissons encore aisément la structure paysagère mise en place par le système agraire traditionnel. Ainsi, la section communale Herborn, intégrée à la commune de Mompach dans l'est du Gutland, a préservé les caractéristiques typiques d'un finage organisé par le système d'*openfield*.

[18] Evidemment, les moyens techniques actuels permettraient la viabilisation et l'aménagement de ces versants, cependant les coûts trop élevés en diminuent l'intérêt. De plus, il existe également certaines restrictions légales concernant la construction sur les versants.

[19] Apparues au cours du XIXe siècle, il est probable que celles-ci s'y soient installées dans l'objectif de mettre en valeur de façon permanente les terres sartables qui dominaient ces hautes terres planes.

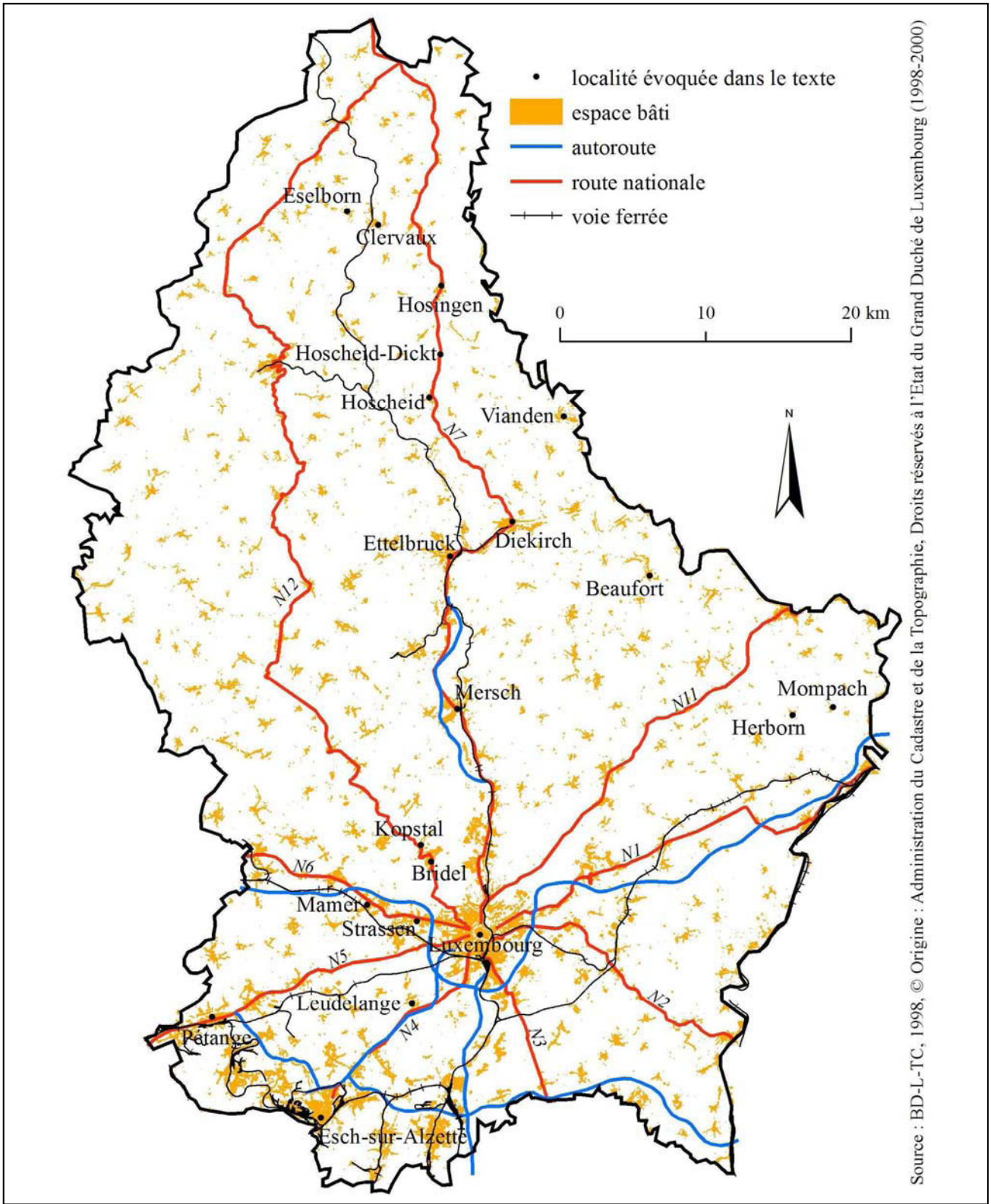
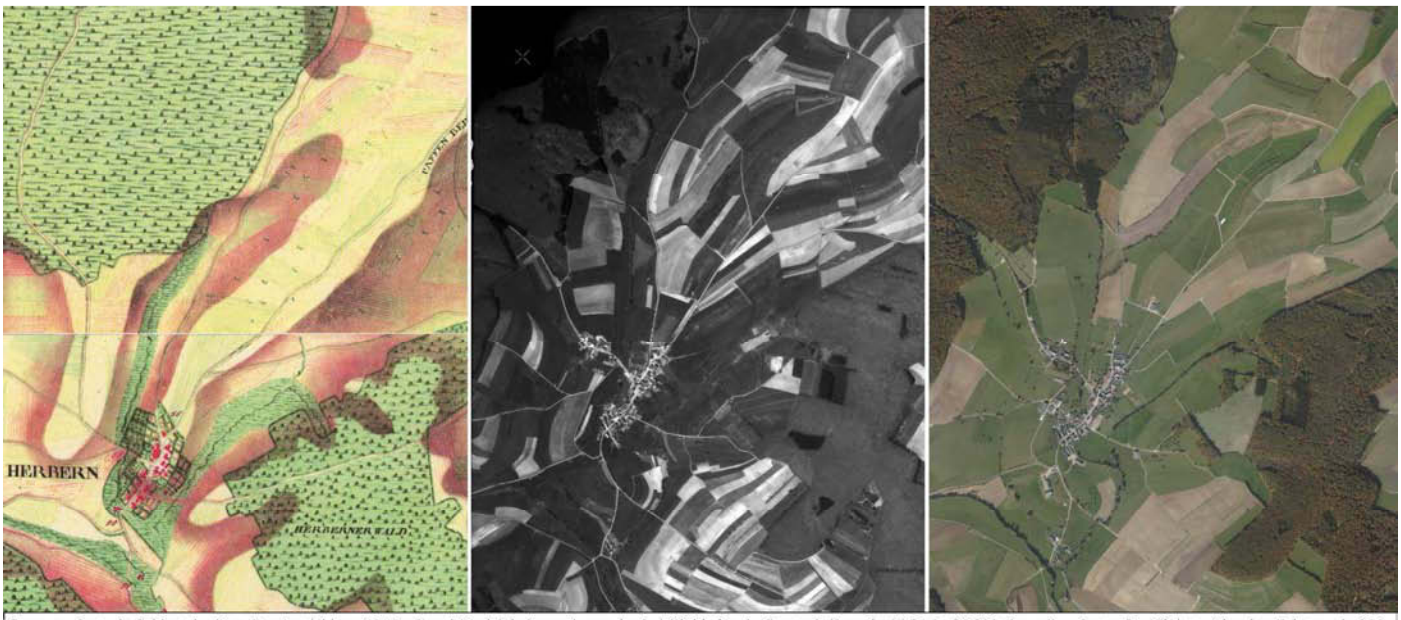


Fig. 79 : <u>L'organisation des espaces bâtis luxembourgeois le long des voies de communication majeures.</u> Cette carte du Luxembourg, qui situe l'ensemble des localités évoquées au cours de ce chapitre sur la périurbanisation et la rurbanisation luxembourgeoise, montre également l'étroite interrelation entre la structure générale des voies de communication et l'importance des espaces bâtis. L'ensemble des voies de communication s'organise en forme d'étoile centrée sur Luxembourg-Ville. Ainsi, hormis l'agglomération de la Minette, les espaces les plus densément bâtis se concentrent autour de la capitale, essentiellement aux abords des voies d'accès majeures. Tandis qu'il est vrai que le développement de certaines localités a été initié avec la voie ferrée, la véritable périurbanisation date de la seconde moitié du XXe siècle et est liée aux réseau routier, suivant les routes nationales. Les autoroutes se sont développées parallèlement à l'expansion économique du Grand-Duché et à la crise sidérurgique au cours du dernier quart du XXe siècle. Les espaces à l'écart des routes nationales majeures, malgré une rurbanisation omniprésente, ont en grande partie conservé leur caractère rural.





Clichés 56 et 57 : <u>Le mitage de l'espace par le développement anarchique du bâti à Hoscheid-Dickt.</u> Ce hameau, qui n'existait pas pendant l'Ancien Régime (sur la Carte de Ferraris, cet espace est entièrement composé de landes), se caractérisait par un bâti relativement dispersé en 1907. Quelques fermes y exploitaient le milieu. Sur le cliché de gauche, qui date de 1977, la rurbanisation avait déjà commencé à étendre ce hameau au long de la route. La situation en 2007, visible sur l'orthophotographie de droite, montre encore une amplification de ce phénomène le long de cette pénétrante essentielle de l'Oesling, désormais classée voie rapide N7. En effet, cette route – qui mène directement au pôle urbain Nordstad et surtout à la capitale au sud – a accueilli des habitations individuelles de toutes formes (les anciennes fermes aujourd'hui partiellement transformées, des maisons de plain-pied, etc.) mais également des activités telles qu'une station service, un garage de voitures, un restaurant, des entreprises de chauffage, de toiture etc., créant ainsi un ensemble incohérent. Ce type d'évolution est visible dans la majeure partie des villages situés sur le tracé de cette route. Ce type de développement non planifié et très consommateur d'espace conduit directement au mitage et à la dissection du paysage ; en conséquence à une certaine perte de patrimoine. Dans les environs du hameau nous constatons la progression de diverses autres évolutions paysagères, à savoir la mise en forêt d'anciennes parcelles de culture témoignant d'une légère déprise agraire, un agrandissement des exploitations agricoles existantes de plus en plus orientées vers l'élevage et des remembrements officieux de parcelles.



Sources : Carte de Cabinet des Pays-Bas Autrichiens (1777), Grand-Duché de Luxembourg, levée à l'initiative du Comte de Ferraria, 1965, 1 : 25 000, Bruxelles, Centre Pro Civitate. Planches Echternach, 256, 4 et Grevenmacheren, 257, 2. ;
Cliché aérien vertical de 1977, N°216 ; Orthophotographies 2007, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2007)

Fig. 80 : <u>L'évolution récente du paysage de Herborn traditionnellement organisé par un système d'*openfield*.</u> Cette comparaison de la partie centrale du finage de Herborn à trois époques différentes (1777, 1977 et 2007) montre non seulement les origines de son organisation paysagère, mais également ses principales évolutions récentes. Durant l'Ancien Régime, le finage de Herborn, situé dans la plaine vallonnée de l'est du Gutland, était organisé par le système agraire d'*openfield*. Le village était situé au centre de ses terres de labour permanent lesquelles, au nord de la localité, étaient parsemées d'arbres fruitiers dispersés. En 1977, la densification du réseau de chemins d'exploitation avait depuis longtemps enlevé toute obligation d'assolement. Cependant, la structure paysagère était restée inchangée, mais l'intensification des cultures et l'emploi de machines agricoles sur des parcelles remembrées avaient fait disparaître une grande partie des arbres dispersés à l'intérieur des parcelles de culture. A l'intérieur des vastes forêts de feuillus, des parcelles forestières privées avaient parfois été reboisées en conifères par leurs propriétaires. Aujourd'hui, sur la toile de fond paysagère toujours structurée par le système d'*openfield*, la population locale, qui ne comprend désormais plus que quelques agriculteurs, avait également conservé les nombreux vergers traditionnellement situés aux environs directs du village. L'importance de l'élevage se manifeste à travers la multiplication des prairies, surtout aux abords du village. Au cours du dernier tiers du XXe siècle, des haies, qui autrefois étaient absentes car elles gênaient la vaine pâture, apparaissent en bordure des cours d'eau et sur les limites de certaines grandes parcelles remembrées. Situé à l'écart des voies de communication majeures, le village-rue de Herborn ne s'est guère développé depuis la Seconde Guerre mondiale, ce qui lui a permis de conserver une grande partie de ses structures traditionnelles. Le développement de la localité et les écarts visibles sont en grande partie constitués de délocalisations d'exploitations agricoles (entièrement ou simplement quelques bâtiments d'exploitation) en dehors du village par manque de place.

Dans le dernier quart du XXe siècle, le développement du tourisme vert, accompagné de la multiplication de structures d'accueil telles que des hôtels, des campings ou des restaurants, ont commencé à valoriser les caractéristiques pittoresques des paysages ruraux. Néanmoins, très souvent, celui-ci se concentre dans les localités plus urbaines comme Clervaux ou Vianden, à partir desquelles partent de nombreux chemins de randonnée traversant les environs.



Source : Orthophotographies 2007 et Carte topographique touristique régionale, 2009, 1 : 20 000, R1 – Clervaux-Huldange © Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg (1998-2007).

Fig. 81 : <u>La mise en valeur du patrimoine paysager par le tourisme vert à Clervaux.</u> La localité ardennaise de Clervaux, située dans la vallée fortement encaissée de la Clerve, se groupe autour de son château sis en position défensive sur l'éperon rocheux d'un lobe de méandre. Traditionnellement, le paysage était organisé par un système d'*infield-outfield* adapté à la topographie accidentée ; les seules terres de labour permanent se situaient sur la terre haute au sud de la localité. La forêt, qui était jadis moins étendue (hormis celle au nord-est de la localité qui comme l'indique toujours la carte topographique, consistait en un grand parc appartenant au château), est aujourd'hui fortement parcellarisée ; nombreux sont les propriétaires privés qui ont replanté leurs anciennes parcelles de haies à écorces en conifères. Aujourd'hui, l'éloignement de Clervaux par rapport aux centres urbains, mais également la topographie locale, limite l'extension de la localité. Le développement résidentiel et industriel parfois discontinu (la gare se situe à une certaine distance au nord de la localité) se fait donc dans la vallée au fond étroit traversée par la voie ferrée. Les atouts paysagers et de patrimoine historique (château, abbaye, etc.) de la localité sont mis en valeur par le développement du tourisme vert, particularité qui se distingue particulièrement sur l'édition touristique de la carte topographique ci-dessus. Au sol, cette activité se traduit non seulement par le réseau dense de sentiers de randonnée balisés mais surtout par l'omniprésence de structures d'accueil (campings, etc.) et d'établissements du secteur de l'hôtellerie, de restaurants et de cafés à l'intérieur de la localité (la population de la localité s'élève à 1 105 personnes (Statec 2009) ; le site internet des hôtels et restaurants au Luxembourg (*www.allo-hotel-restaurant.lu*) dénombre actuellement huit hôtels).

Depuis 1993, de nombreuses communes rurales orientent, en collaboration avec l'Etat, l'évolution de leurs territoires par le biais des parcs naturels, instruments de développement des régions rurales promouvant le développement économique et socio-culturel de ces régions sous l'égide du développement durable, tout en assurant une gestion et une mise en valeur adéquate du patrimoine local. De cette façon, deux parcs naturels ont déjà été créés et un troisième est en

préparation : le parc naturel de la Haute-Sûre, le parc naturel de l'Our et finalement le parc naturel du Mullerthal.

Ainsi, le territoire luxembourgeois est fortement marqué par son évolution économique qui, en termes de paysage, a pris des dimensions impressionnantes. Le décollage économique, et par conséquent de la croissance démographique extrêmement rapide soutenue par l'accroissement de la mobilité individuelle, ont profondément marqué le paysage traditionnel à travers le mitage et la dissection. Comme nous l'avons vu, au niveau national, la répartition géographique des différents types d'évolution présentés ci-dessus est structurée par la proximité de la capitale, mais également par les voies de communication. Parallèlement, de moins en moins d'agriculteurs peuplent les villages se composant d'une population de plus en plus rurbaine.

Jusqu'à présent, seules les transformations récentes des campagnes traditionnelles sous l'influence de la croissance urbaine ont été analysées. Nous étudierons maintenant l'évolution paysagère de la région industrialo-urbaine de la Minette, marquée par la sidérurgie en crise.

C) LA RECONVERSION INDUSTRIELLE DANS LA REGION DE LA MINETTE

Durant le dernier quart du XIXe siècle, le paysage rural traditionnel des villages situés sur le pied de la côte du Dogger a été complètement réorganisé par la sidérurgie. Néanmoins, dès les années 1970, la crise sidérurgique a provoqué le déclin des géosystèmes industriels centrés sur les aciéries locales. L'arrêt d'extraction du minerai de fer sur les plateaux et l'électrification du procédé de transformation dans les aciéries subsistantes, fonctionnant aujourd'hui à base de ferraille importée, provoqua de profonds changements. Cependant, l'héritage industriel continue à profondément marquer le paysage.

Les dysfonctionnements des géosystèmes sidérurgiques ont modifié le paysage local à trois niveaux : sur le plateau, les sites d'extraction délaissés dominent le paysage, ce qui a généré l'abandon des carreaux miniers sur le talus et dans la plaine ; le développement de friches industrielles a également profondément changé l'apparence des localités. Cette évolution a évidemment eu d'importantes caractéristiques socio-économiques à l'origine de la saignée démographique durant les années 1980.

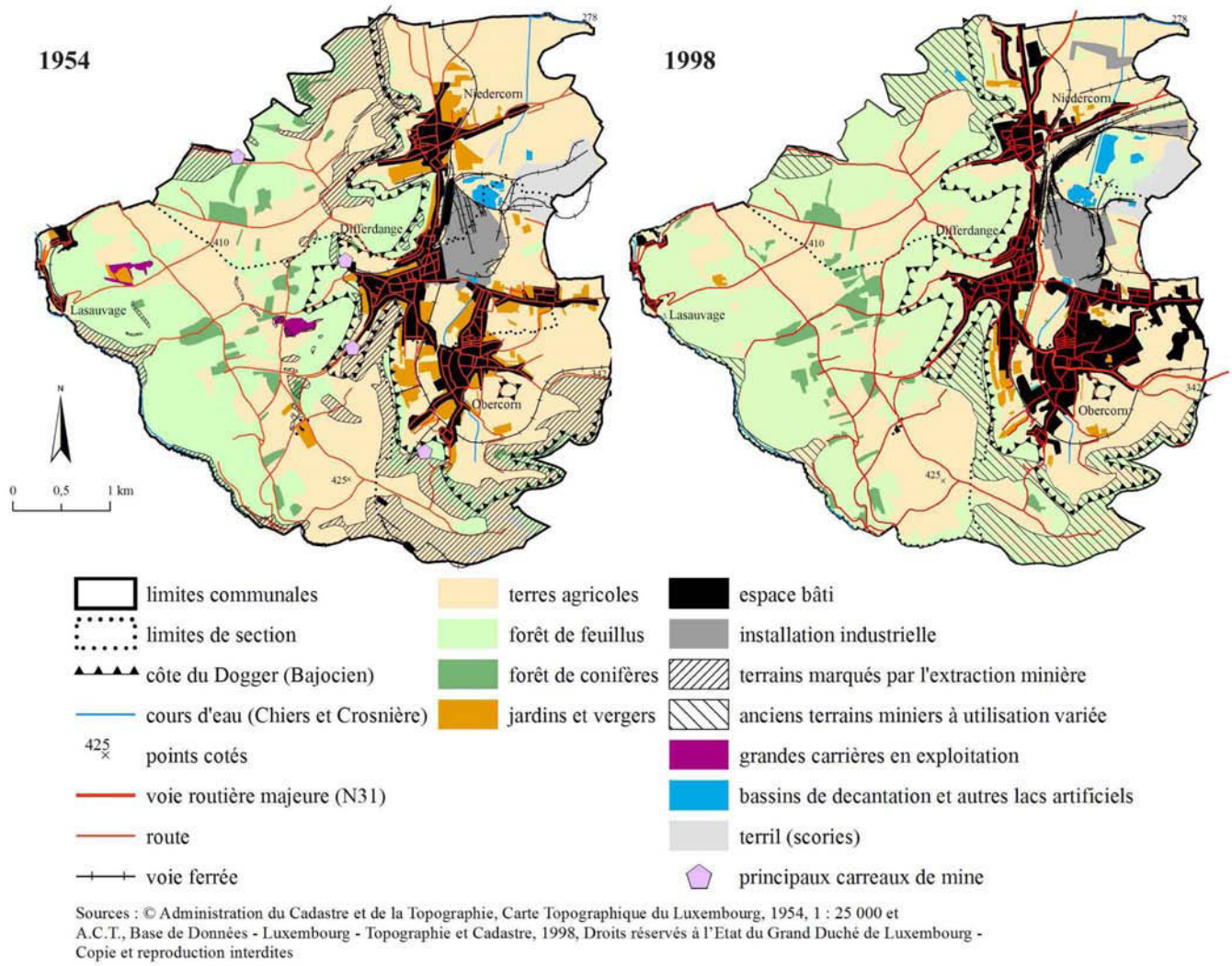


Fig. 82 : <u>L'empreinte sidérurgique dans l'actuel paysage de Differdange</u>. Aujourd'hui, 30 ans après la crise des années 1980, l'héritage industriel de la sidérurgie continue à marquer le paysage de façon très profonde. Le dernier élément du système toujours en fonctionnement est l'aciérie, dont le procédé de transformation du fer est aujourd'hui électrifié. L'extraction du minerai a laissé les traces les plus marquantes : sur le plateau, les cuvettes d'effondrement témoignent de l'extraction par galerie, mais ce sont surtout les exploitations à ciel ouvert qui ont créé le paysage le plus spectaculaire. Certaines de ces surfaces sont mises en valeur par la muséification du patrimoine industriel, d'autres sont déclarées réserve naturelle et certaines autres ont même été utilisées un certain temps comme décharges. Les autres vestiges du système industriel ont été démolis peu après la fin de l'exploitation. Les anciens villages ruraux ne se retrouvent que difficilement dans l'actuelle agglomération urbaine. La conurbation est caractérisée par un développement anarchique en raison de sa croissance rapide durant la période industrielle. L'ensemble se présente aujourd'hui sous la forme d'un enchevêtrement inextricable, bloqué entre le talus de la côte du Dogger et l'aciérie. L'actuelle reconversion industrielle permet la réutilisation des nombreuses friches par des activités industrielles diverses et a permis le désencombrement du centre par la construction d'une nouvelle route nationale. En outre, la nouvelle autoroute qui longe toute la région de la Minette décongestionne le réseau routier dans les localités et garantit l'accès aux zones industrielles reconverties.

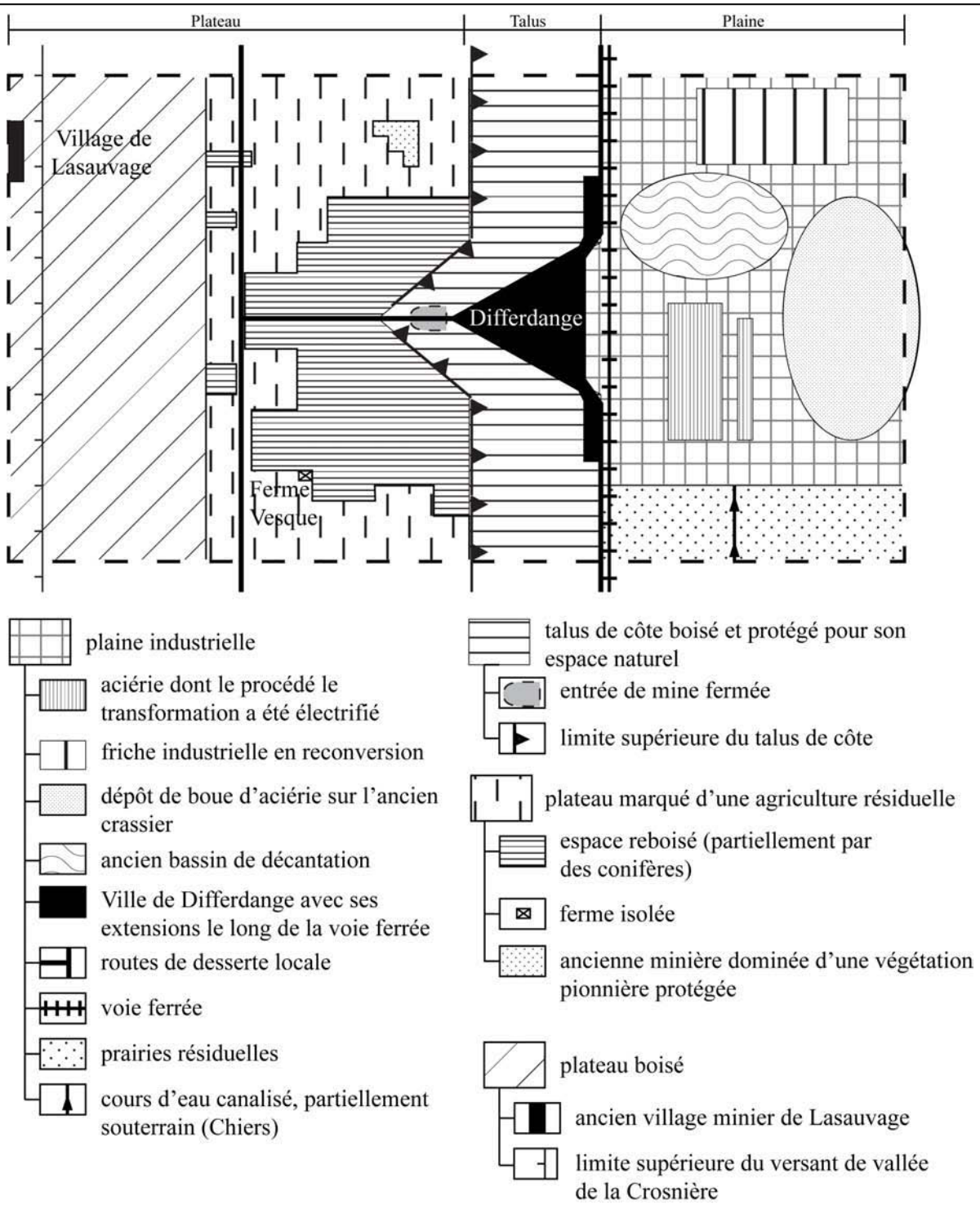


Fig. 83 : <u>Le paysage actuel de la région de la Minette toujours structuré par les anciens géosystèmes sidérurgiques.</u> Aujourd'hui, la quasi-totalité des fonctionnements des géosystèmes sidérurgiques de la région de la Minette ont cessé. L'extraction du minerai sur le plateau et à partir du talus a été abandonnée ; des activités récréatives sont aujourd'hui organisées dans les anciennes minières et la forêt continue d'envahir le plateau, l'agriculture étant résiduelle voire en régression. Les minières sont protégées pour leur remarquable biodiversité caractérisée par une végétation pionnière hébergeant une faune spécifique (Sites Natura 2000). Les entrées de mines sur le talus reboisé ont été condamnées ou parfois muséifiées ; les bâtiments d'exploitation, s'ils n'ont pas été démolis, subsistent inutilisés et dans un piètre état. Dans la plaine, l'électrification du procédé de transformation dans l'usine a libéré de l'espace sur le site ; les friches industrielles ainsi créées sont – pour la plupart – en reconversion. Les extensions récentes des localités aux activités aujourd'hui diversifiées, cantonnées entre les vestiges du système industriel et le talus de côte, s'agencent le long de la voie ferrée. Malgré la réduction de l'ancien géosystème sidérurgique en un site, l'organisation établie continue à structurer le paysage.

Sur le plateau, l'extraction du minerai de fer à partir de la surface a profondément transformé le paysage. Outre les affaissements en surface causés par des galeries souterraines écroulées, les minières, grandes excavations résultant de l'extraction à ciel ouvert, sont les plus flagrantes pour le visiteur. Aujourd'hui abandonnées, leur utilisation est très variable ; tandis que certaines ont été utilisées un certain temps comme décharges pour déchets industriels (le *Ronnebierg* à l'ouest de Belvaux et le *Tipp* (décharge en luxbg.) au sud-ouest de Dudelange), une grande partie est aujourd'hui classée réserve naturelle (dont la plus importante est la minière du *Prënzebierg-Giele Botter*). Tout comme au niveau des espaces de talus altérés par l'extraction du minerai de fer, la végétation naturelle y reprend ses droits. En raison des différents stades de succession naturelle de la végétation, une biodiversité impressionnante peut y être observée par endroits[20]. Souvent, ces espaces ont également une importante vocation récréative. Ces espaces, des *Kulturlandschaften* par excellence[21], sont aujourd'hui traversés de nombreux sentiers de randonnée balisés (sentiers de découverte, géologiques etc.).

Parallèlement, sur le talus, outre les sites d'extraction du minerai à ciel ouvert, des friches industrielles apparurent en raison de l'arrêt d'extraction du minerai de fer et des infrastructures par conséquent devenues obsolètes. Les carreaux miniers, s'ils n'ont pas été démolis, sont aujourd'hui en ruines. Certains ont été réaménagés et muséifiés pour accueillir des visiteurs, comme notamment le Fond de Gras, où l'on peut visiter le parc industriel et ferroviaire. Dans ce cadre, il est également intéressant d'évoquer le village ouvrier de Lasauvage qui témoigne d'un certain intérêt en raison des particularités du patrimoine local.

Dans la plaine, l'apparition de friches est surtout liée aux modernisations récentes. L'électrification du procédé de transformation dans les aciéries produisant aujourd'hui de l'acier à partir de ferraille fondue implique une consommation réduite d'espace, car la production de fonte n'est plus réalisée sur place rendant ainsi obsolètes les hauts fourneaux. En conséquence apparurent de nombreuses friches industrielles[22]. L'Etat luxembourgeois, qui dès les années d'après-guerre, cherchait déjà à diversifier son économie, a rapidement réagi et activement[23] promu la reconversion industrielle. Les friches interstitielles générées par le démantèlement

[20] Afin de préserver localement cette biodiversité dominée d'espèces pionnières qui se développent sur ces friches, des pratiques anciennes tel que le pâturage extensif ont été réintroduites.
[21] Les interactions entre l'homme et son milieu naturel environnant y sont particulièrement évidentes.
[22] Le site Internet *www.gouvernement.lu* indique plus de 500 ha de friches liés à ces changements.
[23] « (…) *La loi du 26 juillet 1975 autorise le Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi. Elle crée en même temps le Comité de conjoncture à composition « tripartite », chargé entre autres de surveiller étroitement l'évolution de la situation économique et de faire un rapport au Gouvernement une fois par mois. La tripartite repose sur un dialogue institutionnalisé et continu entre le Gouvernement, le patronat et les syndicats sur des questions économiques et sociales importantes en vue de trouver un consensus. (...) En 1977, à cause de l'aggravation des problèmes dans le secteur de la sidérurgie, le Gouvernement réunit une « conférence tripartite sidérurgie » qui élabore un plan d'action pour le maintien de la croissance économique et du plein emploi »* (*www.luxembourg.public.lu*). Cette loi a permis au Gouvernement d'acheter des parts à la société ARBED qui possédait alors l'ensemble des aciéries luxembourgeoises. Ainsi, en 1986, l'Etat possédait 42,9 % du capital de la société (*www.portrait.public.lu*).

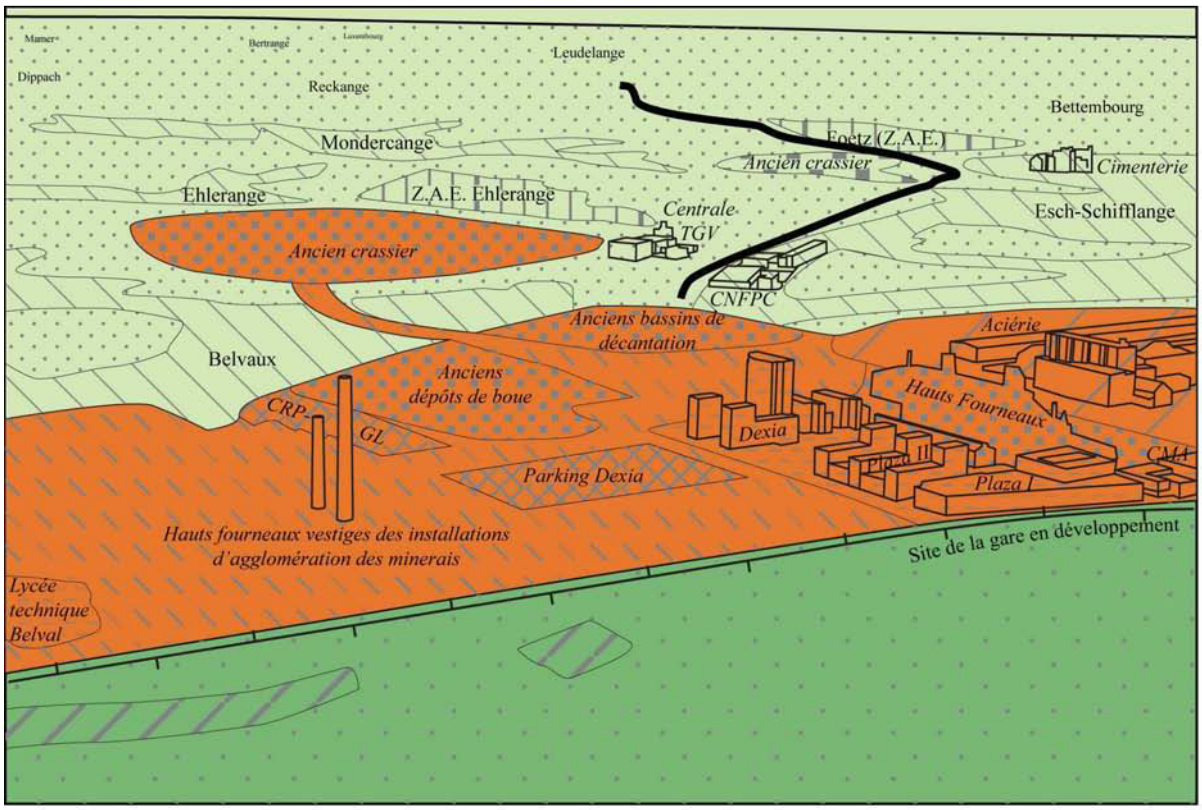
partiel des installations sidérurgiques ont souvent été réutilisées comme zones industrielles accueillant des activités diverses, comme notamment dans l'agglomération transfrontalière du PED (Pôle Européen de Développement). Par endroits, comme par exemple à Differdange, l'espace ainsi libéré a permis de décongestionner les centres industriels car il permettait la création d'une voie de contournement (l'actuelle N31 traverse partiellement l'ancien emplacement des hauts fourneaux). D'autres sont tout simplement restés à l'état de friche. En outre, de nouvelles zones industrielles se sont développées dans le nord de la conurbation de la Minette profitant ainsi non seulement de la proximité de la voie ferrée, mais surtout de la nouvelle collectrice du sud (A13)[24].

L'exemple phare de la reconversion industrielle soutenue par le Gouvernement luxembourgeois est certainement le site de Belval-Ouest. Le procédé de transformation de l'ancienne aciérie a été électrifié en 1997 ; la chaîne de production d'acier a par conséquent été réduite à l'aciérie et aux laminoirs, donc à la partie est de l'usine d'Esch-Belval. La filière fonte a ensuite été démantelée et une vaste friche industrielle a été générée. Dès l'an 2000, le Gouvernement affiche clairement sa volonté « de développer à partir de Belval-Ouest une dynamique qui permettra de lancer la renaissance de la région Sud. L'ensemble des activités projetées à Belval-Ouest seront développées autour du projet fédérateur – la "Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation" – symbole de progrès, de jeunesse, de dynamisme et de la volonté de décentralisation de l'Etat. Le projet devra également entraîner le secteur privé[25]. » Suite à la création d'une société de développement[26], de l'élaboration d'un *masterplan*[27] et de la mise en place de plusieurs groupes de travail, un projet d'urbanisation a été mis en place. En 2002, la création du Fonds Belval, un établissement public chargé de la réalisation des équipements de l'Etat à Belval-Ouest, a initié les travaux sur le site. Ainsi, seulement cinq ans après que le dernier haut-fourneau a été éteint sur le site, de prestigieux projets de reconversion et de réaménagement ont pu être mis en œuvre (voir le cliché 58).

[24] Alex Storoni, 1998, Géo-histoire des paysages du bassin minier ferrifère luxembourgeois, *RGE*, N°1-2, p. 54
[25] *www.gouvernement.lu/dossiers/amenagement_territoire/friches/index.html*
[26] Nommée Agora, les parts de la société sont divisés à parts égaux entre l'Etat luxembourgeois et l'Arbed.
[27] Un *masterplan* regroupe des réflexions générales de stratégie pour un site.



Cliché 58 : <u>Belval-Ouest, élément phare d'un paysage (planifié) en devenir, construit sur l'héritage sidérurgique</u> (vue vers le NE, juin 2009). Le site de Belval-Ouest, au centre du cliché, est la friche sidérurgique de l'aciérie Esch-Belval de l'Arbed, usine qui a cessé de fonctionner de façon traditionnelle en 1997. L'électrification du procédé de transformation dans l'usine et la production d'acier à partir de ferraille importée est à l'origine de la friche. Les vestiges du fonctionnement du géosystème traditionnel sont omniprésents : les hauts fourneaux, les bassins de décantation, les dépôts de boue etc. Sur la friche sidérurgique de Belval-Ouest, la reconversion industrielle, soutenue par le Gouvernement, a pris des dimensions exemplaires. En effet, un projet d'aménagement a été élaboré et les travaux ont commencé quelques années après l'arrêt des hauts fourneaux. La réalisation du projet, subdivisé en 4 quartiers, sera mise en œuvre en plusieurs phases. Sur le cliché, nous voyons une grande partie du quartier « Terrasse des Hauts Fourneaux » en cours de réalisation : ont déjà été édifiés le siège administratif de la banque Dexia-Bil, la *Rockhal* (Centre de musique amplifiée, CMA), et en partie les complexes Plaza I (centre commercial, cinéma et logements) et Plaza II (commerces, appartements). Ce quartier abritera également la Cité des Sciences. Comme le projet n'est supposé aboutir qu'à long terme, l'espace est entre-temps utilisé de façon temporaire (Centre de Recherche Public-Gabriel Lippmann (CRP-GL), Parking Dexia). Le second quartier, appelé « Square Mile », espace carré, s'étendra de la banque Dexia-Bil aux hauts fourneaux vestiges des installations d'agglomération du minerai et est conçu comme centre d'affaires et de logement. Le troisième quartier, le « Parc Belval » constituera le poumon vert de l'ensemble, il s'étendra des anciens dépôts de boue (encapsulés et végétalisés) au lycée au premier plan à gauche. Le quatrième quartier, le « Quartier Belval » principalement à vocation résidentielle, se situe à gauche du cliché et fera le lien paysager avec la localité de Belvaux. Le projet de reconversion vise à faire cohabiter un mode de vie et une architecture moderne avec le patrimoine sidérurgique local. Le site sera accessible par la gare au premier plan du cliché, mais également traversé en souterrain par une autoroute entre le réseau français et l'A4. L'entrée du tunnel est prévue – sur ce cliché – à gauche de la gare. Par ailleurs, l'ensemble de l'espace visible sur le cliché est marqué par la sidérurgie ; le crassier d'une autre usine, celle d'Esch-Schifflange, est également visible à l'arrière-plan du cliché. En raison de la place occupée par l'industrie sidérurgique et de l'enchevêtrement de l'agglomération de la minette, ce sont les localités avoisinantes (à l'arrière-plan du cliché) qui ont en grande partie accueilli non seulement la croissance démographique de la deuxième moitié du XXe siècle, mais également de nombreuses activités d'industrie légère. Ainsi, ces localités se sont étendues, au départ de façon tentaculaire et ultérieurement par le développement de quartiers résidentiels, le mitage de l'espace a été davantage poussé par le foisonnement des zones d'activités économiques. A l'intérieur de l'agglomération de la minette, les seuls espaces interstitiels permettant l'installation ou le développement d'activités économiques ont été générés par le déclin de la sidérurgie : la Centrale turbine gaz-vapeur TWINERG ou le Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC) se sont développés dans une zone d'activités économiques à caractère régional créée au début des années 1980 et la cimenterie (aujourd'hui CIMALUX) dans la zone industrielle d'Esch-Schifflange, présente sur le site depuis la fin du XIXe siècle, a pu se développer grâce à l'arrêt du fonctionnement traditionnel de l'aciérie locale.



friches de l'usine de Belval

- usine électrifiée en fonctionnement
- vestiges de l'industrie sidérurgique
- terres en friche
- constructions associées au projet Belval-Ouest
- installations temporaires

l'agglomération de la minette et son espace périurbain

- espaces bâtis partiellement agglomérés
- zones d'activités économiques
- vestiges de l'industrie sidérurgique
- espaces agricole, intra- et interurbains
  - autoroute A4 (Luxembourg - Esch-sur-Alzette)

zone frontalière franco-luxembourgeoise

- extensions de Belvaux
- espace agricole
  - voie ferrée Esch-sur-Alzette - Differdange

Aujourd'hui, le fonctionnement traditionnel du système géographique sidérurgique a donc été abandonné. Pourtant, l'organisation établie par ce géosystème industriel continue à caractériser le paysage local malgré le fait que la sidérurgie, toujours présente mais modernisée, a concentré son activité en un seul site dans la plaine. Comme nous venons de le montrer, l'impact du système reste indissociable du paysage local, que ce soit sur le plateau, sur le talus ou dans la plaine. L'évolution récente – c'est-à-dire la réorientation de la politique urbaine pour transformer les pôles sidérurgiques de la Minette en pôles urbains modernes aux activités diversifiées – s'est effectuée sur les friches du géosystème traditionnel de la région.

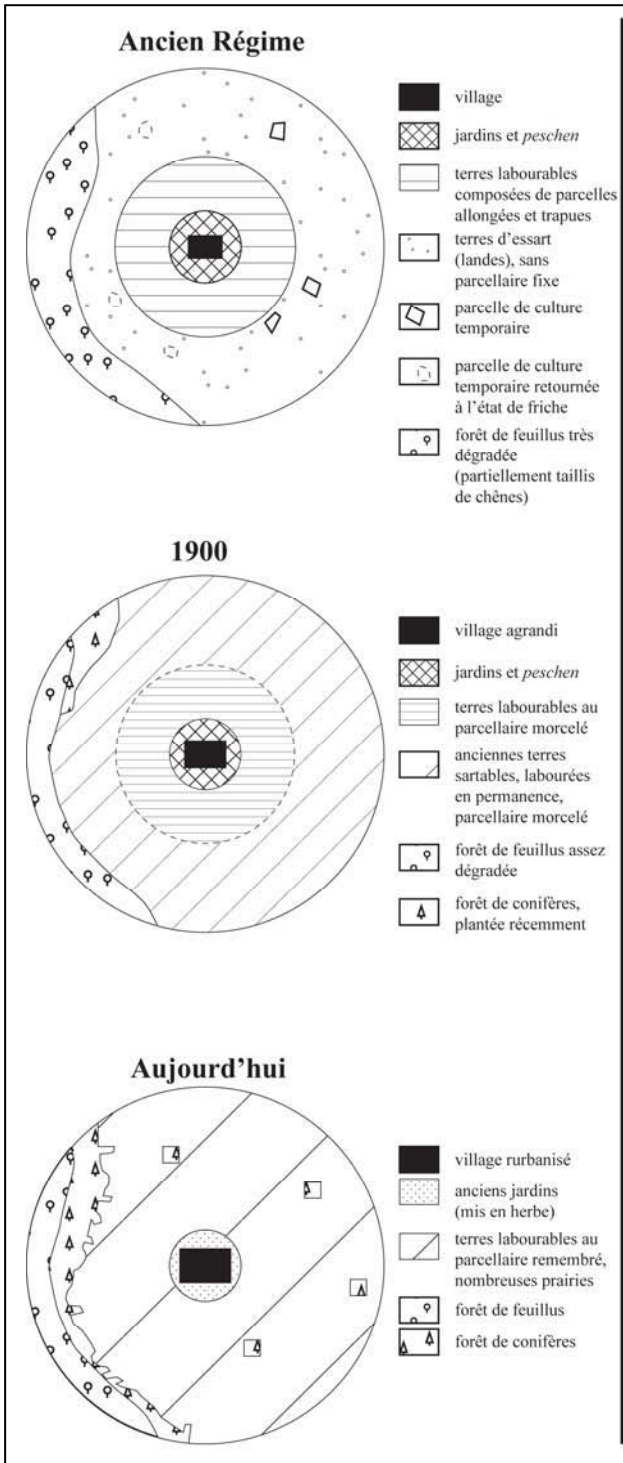
Les analyses préalables, quoique relativement sommaires, ont permis de montrer que les géosystèmes traditionnels ont péri – au début du XXe siècle pour les systèmes agricoles et dans le dernier quart du XXe siècle pour les géosystèmes industriels. Depuis, l'évolution paysagère se fait sur les vestiges d'une organisation passée. A travers cette enveloppe, ce cadre, le paysage traditionnel se manifeste encore dans les paysages actuels. Le complexe paysager d'aujourd'hui, la *Kulturlandschaft*, est donc composé des héritages des systèmes de mise en valeur des époques passées ainsi que des aménagements récents. Le paysage actuel n'est plus organisé par une communauté qui tire de son finage les éléments essentiels à sa survie, mais par quelques agriculteurs pour lesquels le marché local ne représente qu'une infime part de leur bénéfices, en concurrence spatiale avec une population largement non-agricole dont l'aspect fonctionnel des habitations et du paysage se résume à la fonction dortoir et aux activités récréatives. Les moyens de communication et d'accès aux pôles d'emploi déterminent largement la répartition et l'importance des différents types d'évolution.

Dans le cadre de la méthodologie mise en œuvre jusqu'à présent, une représentation schématique s'imposerait pour mettre en évidence le fonctionnement des paysages actuels. Néanmoins, celle-ci s'avère très difficile car, contrairement à l'évolution jusqu'en 1970, à une époque où l'ensemble des localités affichait une légère croissance, l'évolution actuelle, comme l'a prouvé ce chapitre, est bien plus locale et diversifiée. En effet, il ne s'agit plus d'un géosystème agraire qui s'adapte aux particularités de l'environnement physique, mais d'une évolution des espaces construits qui se surimpose à l'organisation traditionnelle. Ainsi, la rurbanisation et la périurbanisation qui se sont surimposées aux paysages encore largement traditionnels, ont diversifié les paysages à l'intérieur des localités. Sa représentation à l'échelle du finage, donc de la section communale comme nous l'avons fait jusqu'à présent, serait redondante car on risque la répétition, le même schéma d'évolution se reproduisant un peu partout à des intensités variables. Nous avons donc choisi de ne pas continuer le dessin géosystémique tout en rappelant que les schémas précédents expliquent toujours le fonctionnement des paysages actuels, sans pour autant entrer dans le détail de leur hétérogénéité

en termes d'adaptation des villages aux besoins actuels (voir p. 378 à 381). Les paysages industriels de la région de la Minette font cependant exception : le schéma des années 1950-1970 représentait le géosystème sidérurgique à son apogée, un ultime schéma a par conséquent été nécessaire pour montrer comment ce paysage évolue actuellement sur son héritage industriel (voir p. 403).

Cependant, en guise de récapitulation, nous avons réalisé deux schémas permettant de visualiser en un coup d'œil l'évolution des paysages ruraux depuis l'Ancien Régime à aujourd'hui.

Fig. 84 : Schématisation des grandes lignes de l'évolution du paysage des localités rurales ardennaises depuis l'Ancien Régime à nos jours

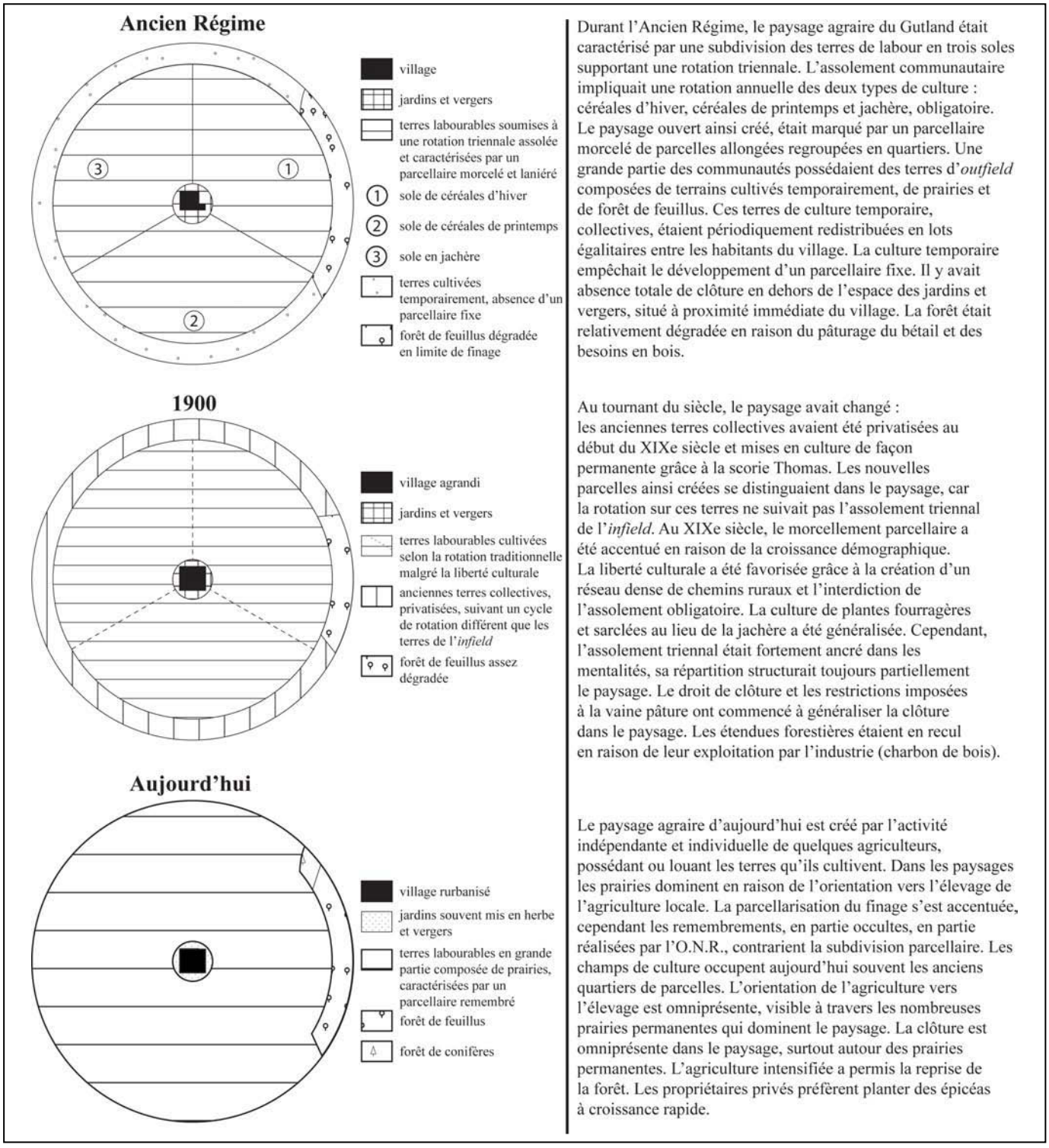


Au cours de l'Ancien Régime, le paysage agraire de l'Oesling était dominé par les terres d'*essart*. Probablement collectives à l'origine, elles composaient l'essentiel du finage. Chaque membre de la communauté avait le droit de découper une parcelle et de se l'approprier temporairement en la défrichant et en la cultivant. Ensuite, cet espace était laissé en jachère pendant 20 à 60 ans ; il n'y avait donc pas de parcellaire permanent. A proximité du village, en dehors de la zone des jardins et des *peschen*, se trouvaient les terres labourables privées. Elles étaient cultivées en quasi permanence de céréales d'hiver et de printemps, généralement des variétés les plus rustiques en raison de la rudesse du milieu. Une bonne fumure permettait un assolement triennal dans le sud ou une rotation longue comportant 4 années de culture suivies de 6 années de repos dans l'est. Dans l'Oesling du nord, les rotations étaient tellement longues (3 années de culture étaient interrompues par 14 à 20 années de jachère) que la limite entre l'*infield* et l'*outfield* était floue. La forêt de feuillus, située principalement dans les vallées, était exploitée de façon usufruitière, comme terre d'essart, mais aussi pour satisfaire les besoins en bois. Les taillis de chênes dans le sud de l'Oesling servaient à la production de tanin.

Au tournant du siècle, les terres d'essart avaient été partagées ou vendues, de même que la forêt, très dégradée. L'amendement des champs par la scorie Thomas permettait une culture permanente de toutes sortes de céréales et de cultures de plantes fourragères et sarclées (les dernières remplacaient la jachère dans la rotation culturale). La limite entre l'ancien *infield* et l'*outfield* était toujours percevable en raison de l'utilisation du fumier sur les terres les plus proches du village tandis que les terres plus éloignées bénéficiaient d'engrais chimiques. Cette intensification a permis le reboisement des zones les moins aptes à la culture et le développement des chemins d'exploitation. Les premières prairies permanentes, généralement clôturées, commençaient à apparaître. Le parcellaire, morcelé et regroupé en quartiers, était une conséquence des divisions égalitaires entre les héritiers ; un *pseudo-openfield* s'était développé. Les cultures pratiquées se décidaient de façon individuelle. Par endroits, les espaces en friche réapparaissaient, permises par une agriculture intensifiée. Ces parcelles étaient alors plantées d'épicéas, à croissance rapide.

Aujourd'hui, le paysage agraire est mis en valeur directement ou par fermage par quelques agriculteurs subsistant dans les villages. Le paysage ardennais actuel ressemble par sa structure au paysage d'*openfield* du Gutland. En effet, l'évolution des terroirs *pseudo-openfield* et des terroirs du Bon Pays était très similaire. Le parcellaire morcelé d'antan a été remembré en grande partie, principalement de façon occulte entre les agriculteurs. Cependant, contrairement au Gutland, l'importance des cultures fourragères et céréalières empêche la domination des prairies permanentes dans le paysage. La mécanisation semble avoir conservé la subdivision paysagère entre l'*outfield* et l'*infield* : les terres à directe proximité du village et des étables ont été converties en prairies pour le bétail tandis que l'ancien *outfield* est dominé par les cultures. La déprise agraire est visible par la présence de lambeaux forestiers dispersés en timbre-poste ; les agriculteurs, au lieu de laisser leur parcelle en friche, préfèrent planter des conifères. La forêt, très parcellarisée, et en grande partie privée est à moitié composée de conifères.

Fig. 85 : Schématisation des grandes lignes de l'évolution du paysage des localités rurales du Gutland depuis l'Ancien Régime à nos jours



Durant l'Ancien Régime, le paysage agraire du Gutland était caractérisé par une subdivision des terres de labour en trois soles supportant une rotation triennale. L'assolement communautaire impliquait une rotation annuelle des deux types de culture : céréales d'hiver, céréales de printemps et jachère, obligatoire. Le paysage ouvert ainsi créé, était marqué par un parcellaire morcelé de parcelles allongées regroupées en quartiers. Une grande partie des communautés possédaient des terres d'*outfield* composées de terrains cultivés temporairement, de prairies et de forêt de feuillus. Ces terres de culture temporaire, collectives, étaient périodiquement redistribuées en lots égalitaires entre les habitants du village. La culture temporaire empêchait le développement d'un parcellaire fixe. Il y avait absence totale de clôture en dehors de l'espace des jardins et vergers, situé à proximité immédiate du village. La forêt était relativement dégradée en raison du pâturage du bétail et des besoins en bois.

Au tournant du siècle, le paysage avait changé : les anciennes terres collectives avaient été privatisées au début du XIXe siècle et mises en culture de façon permanente grâce à la scorie Thomas. Les nouvelles parcelles ainsi créées se distinguaient dans le paysage, car la rotation sur ces terres ne suivait pas l'assolement triennal de l'*infield*. Au XIXe siècle, le morcellement parcellaire a été accentué en raison de la croissance démographique. La liberté culturale a été favorisée grâce à la création d'un réseau dense de chemins ruraux et l'interdiction de l'assolement obligatoire. La culture de plantes fourragères et sarclées au lieu de la jachère a été généralisée. Cependant, l'assolement triennal était fortement ancré dans les mentalités, sa répartition structurait toujours partiellement le paysage. Le droit de clôture et les restrictions imposées à la vaine pâture ont commencé à généraliser la clôture dans le paysage. Les étendues forestières étaient en recul en raison de leur exploitation par l'industrie (charbon de bois).

Le paysage agraire d'aujourd'hui est créé par l'activité indépendante et individuelle de quelques agriculteurs, possédant ou louant les terres qu'ils cultivent. Dans les paysages les prairies dominent en raison de l'orientation vers l'élevage de l'agriculture locale. La parcellarisation du finage s'est accentuée, cependant les remembrements, en partie occultes, en partie réalisées par l'O.N.R., contrarient la subdivision parcellaire. Les champs de culture occupent aujourd'hui souvent les anciens quartiers de parcelles. L'orientation de l'agriculture vers l'élevage est omniprésente, visible à travers les nombreuses prairies permanentes qui dominent le paysage. La clôture est omniprésente dans le paysage, surtout autour des prairies permanentes. L'agriculture intensifiée a permis la reprise de la forêt. Les propriétaires privés préfèrent planter des épicéas à croissance rapide.



Cliché 59 : <u>La genèse des paysages actuels de l'Oesling</u> (mai 2010, vue vers le sud-est). Ce cliché, centré sur le village ardennais Eschweiler, nous permet de montrer les héritages paysagers des systèmes agraires traditionnels. Aujourd'hui, le centre traditionnel de la localité peut être retrouvé grâce à l'église entourée de fermes traditionnelles. Les extensions récentes, sous forme de maisons pavillonnaires répondant exclusivement à la fonction résidentielle, ainsi que des entreprises aux activités souvent non-agricoles, sont marquées d'une structure foncièrement différente. Une partie des fermes traditionnelles a été transformée pour répondre aux besoins résidentiels des néoruraux ; les fermes toujours fonctionnelles ont été modernisées et partiellement délocalisées vers l'extérieur du village. Les jardins potagers et les *peschen* traditionnels ont le plus souvent été mis en herbe et servent aux propriétaires d'espaces de détente. Outre la mise en culture permanente de l'ensemble des terres de labour grâce aux amendements et aux engrais, la répartition des terres de culture a été rationalisée – au cours du XIXe siècle, les terres de culture ont été réduites sur les hautes terres planes – et les dimensions des parcelles peu à peu adaptées à une agriculture de plus en plus mécanisée. La forêt de feuillus, qui domine aujourd'hui la quasi-totalité des versants, a été partiellement reboisée en conifères à croissance rapide. Par endroits, au milieu des terres de labour apparaissent des parcelles de conifères, plantées par des agriculteurs qui ont aujourd'hui arrêté leur exploitation mais qui ne désirent pas vendre leurs terres dans l'immédiat.



Cliché 60 : <u>La genèse des paysages actuels du Gutland</u> (mai 2010, vue vers le nord-ouest). Le village de Fingig, situé au milieu de son finage dont les limites approximatives sont visualisées en tiretés blancs, illustre parfaitement l'évolution générale des paysages du Gutland. L'organisation concentrique du paysage reflète la mise en valeur traditionnelle : le village est situé au milieu de ses terres de labour dont la limite est localement marquée par une forêt en demi-cercle située sur le relief en saillie. Au-delà, l'espace était partagé entre la forêt en limite de finage et les terres de culture temporaire (voir le tracé de la limite de finage à l'arrière-plan droit du cliché). La forêt, traditionnellement composée de feuillus, a aujourd'hui partiellement été replantée de conifères. Le parcellaire, initialement d'*openfield*, a été adapté à l'agriculture aujourd'hui mécanisée. Deux phénomènes majeurs caractérisent l'évolution récente du village : le développement de l'habitat pavillonnaire suite à la conquête du village par une population non-agricole et la délocalisation à l'extérieur des quelques fermes subsistantes en raison du manque de place à laquelle une exploitation moderne est confrontée dans le centre. Au contraire des vergers, les jardins ont aujourd'hui perdu leur fonction de potager et sont transformés en pelouses.

Nous venons de voir que l'évolution récente des paysages, essentiellement le développement des villages et les moyens de communication, se surimposent aux structures traditionnelles. Parallèlement, de profonds changements ont lieu à l'intérieur de la société villageoise mais également au niveau économique. Ces changements entraînent évidemment un changement dans la perception des paysages. Tandis qu'auparavant, le paysage était considéré quasi exclusivement sous son angle fonctionnel, il doit aujourd'hui répondre aux attentes de sa nouvelle population, foncièrement différentes car fondées sur des critères qualitatifs.

VI) LE PAYSAGE REVISITE

A) LA PERCEPTION ALTEREE DES PAYSAGES ET SES EFFETS SUR L'APPROCHE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1) Le rôle du paysage renouvelé dans la seconde moitié du XXe siècle

Les analyses réalisées dans les chapitres précédents ont montré que la population rurale, autrefois essentiellement paysanne, a subi de fortes mutations. Tandis que le nombre d'agriculteurs a fortement diminué, le nombre de rurbains augmente continuellement. Parallèlement, l'économie est de plus en plus globale et les échanges de produits agricoles se font de façon internationale. Comme nous le verrons, ces changements démographiques et économiques auront tendance à renouveler le rôle et par conséquent les attentes envers le paysage.

Les principaux acteurs organisant le paysage sont évidemment les agriculteurs qui – à travers la mise en culture de la S.A.U., le type d'agriculture pratiqué et son intensivité – façonnent les paysages depuis la sédentarisation de l'homme dans son milieu. En conséquence, les paysages incorporaient toujours une très forte dimension fonctionnelle, dont l'organisation était déterminée par les géosystèmes ruraux. L'ensemble de la population était composé de paysans qui travaillaient la terre, et même les autres métiers, les tisserands, cordonniers, boulangers etc. étaient tenus de cultiver quelques lopins de terre pour assurer leur pain quotidien. L'homme survivait avec et grâce au milieu naturel de proximité ; les géosystèmes ruraux fonctionnaient en quasi-autarcie. Pour la population locale, la notion de paysage se résumait donc essentiellement à ses fonctionnalités[1].

Au cours du XXe siècle, plusieurs phénomènes ont modifié le fonctionnement de l'agriculture. Dans la première moitié du siècle, tandis que les rendements ont augmenté grâce à la généralisation de l'utilisation d'engrais, les campagnes se sont dépeuplées en faveur des régions industrielles et urbaines. Dans la seconde moitié, la mécanisation de l'agriculture a

[1] Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, p. 698, dans la définition du mot « paysage » : « (…) les paysans, lesquels étaient hommes du « pays », courbés dessus, sans perspective esthétique ou gratuite (…) »

rapidement progressé et a engendré une productivité encore accrue. Durant toute cette période, le nombre d'agriculteurs a diminué : l'industrialisation et surtout la tertiarisation de l'économie a créé de nouveaux emplois et a engendré une croissance concentrée dans les espaces urbains, surtout dans la capitale. Le nombre d'agriculteurs a rapidement diminué ; en 1947 ils n'occupaient déjà plus que 26 % de la population ayant un emploi, et en 2001 1,7 %. Cependant, au cours de la seconde moitié du XXe siècle – à une époque où la voiture se généralisait de plus en plus – les anciens villages ruraux ont été reconquis par les citadins désireux d'habiter la campagne, à l'écart des conditions de vie urbaines. La rurbanisation de plus en plus importante des villages a évidemment engendré des conflits d'intérêts entre les agriculteurs qui façonnent directement les paysages et les néoruraux qui vivent dans le cadre rural, sans pour autant influer directement sur l'organisation au même titre que les agriculteurs. Cependant, les personnes exerçant une activité professionnelle autre que l'agriculture dominent de loin la population rurale et commencent à imposer leurs attentes envers le paysage, de plus en plus considéré comme élément essentiel de la qualité de vie. Au-delà de ses caractéristiques fonctionnelles, ces attentes sont profondément modifiées ; l'accent est effectivement de plus en plus mis sur ses caractéristiques esthétiques et récréatives.

Parallèlement, la mondialisation s'est développée tout au long du XXe siècle, mais, grâce aux progrès techniques, avec une vitesse accrue dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Au niveau de l'agriculture, celle-ci semble se traduire par une spécialisation de plus en plus poussée vers une production adaptée à l'environnement local[2]. Le Luxembourg, qui en raison de la piètre qualité de ses terres en comparaison avec d'autres régions européennes a été classé par la PAC en région défavorisée avec d'autres régions de montagne[3], oriente à présent son agriculture davantage vers l'élevage, essentiellement laitier au détriment de la culture céréalière[4]. Nous assistons donc à une certaine spécialisation régionale de l'agriculture, qui fonctionne grâce à l'échange international de produits agricoles. Cette réorientation de l'agriculture – compensée par l'importation de produits agricoles – combinée à l'augmentation

[2] Ainsi, par exemple, la ceinture loessique traversant l'Europe abrite les régions à forte productivité céréalière tandis que l'élevage est davantage pratiqué dans les régions de montagne aux sols pauvres. Ce constat ne peut cependant pas être généralisé car comme l'a montré Karine Daniel (2003, Concentration et spécialisation : quel schéma pour l'agriculture communautaire ?, *Économie et Prévision*, 2003/2, n° 158, p. 105-120), les productions agricoles tendent à se concentrer dans les régions les mieux positionnées en termes d'accès au marché communautaire.

[3] René Harpes, 1999, La politique agricole commune : un bilan provisoire, In : *L'économie luxembourgeoise au 20e siècle*, p. 283

[4] Les statistiques en témoignent : la production laitière est en constante augmentation au cours du XXe siècle, surtout dans la deuxième moitié (147 300 t en 1937, 161 700 t en 1950 et 190 700 t en 1960). La courbe est croissante jusqu'en 1990 (290 250 t) année au cours de laquelle elle atteint son maximum pour se stabiliser aux environs de 270 000 t depuis. Dans le paysage, ce phénomène se traduit par le développement des prairies et pâturages (18 % de la S.A.U. totale en 1903, 42 % en 1951 et 52 % en 2006) au contraire des terres labourables, en baisse (79 % de la S.A.U. totale en 1903, 55 % en 1951 et 46 % en 2006). Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, sur les terres labourables, la part attribuée aux cultures céréalières et aux plantes racines est en nette diminution jusqu'à aujourd'hui. Au contraire, l'espace destiné aux cultures fourragères nécessaire au bétail en stabulation est en progression.

des rendements par l'utilisation massive d'engrais[5], à la mécanisation, ainsi qu'à une stabulation généralisée du bétail a permis la réduction de la S.A.U. au niveau national ; de fait, en 1903, elle s'étendait sur 153 352 ha, en 1951 sur 143 323 ha et en 2006 sur 128 875 ha. La réduction d'environ 10 % de la S.A.U. depuis 1907 a, à son tour, engendré le développement de friches (réputées pour leur biodiversité en raison de la faune et de la flore spécifique) et permis une reforestation. Cette rétraction des surfaces agricoles, combinée à la délocalisation d'une partie importante de la production dans d'autres régions européennes, a ôté une grande partie des fonctionnalités productives du paysage et ouvert la voie à une reconsidération du paysage sous un angle moins fonctionnel et davantage axé sur des concepts écologiques et esthétiques. De cette façon, l'importation, qui rend plus indépendante la production locale, libère des surfaces alors disponibles pour l'accroissement de la biodiversité. Elle permet une agriculture plus extensive ou du moins la réduction de la culture intensive à un espace restreint.

La combinaison de ces deux phénomènes – le changement de la nature de la population en milieu rural et la délocalisation de la production – est à l'origine du développement d'une perception altérée, d'une nouvelle considération des paysages par la population locale. L'abandon de pratiques autrefois nécessaires et l'envahissement des espaces ruraux par une population sans lien direct avec les paysages – mais qui expriment des attentes considérables en raison de son rôle en termes de qualité de vie – engendre une reconsidération de l'espace vécu. En effet, des qualités esthétiques et environnementales sont mises en avant tandis que la perception sous un angle fonctionnel et nourricier s'efface peu à peu. Alors que traditionnellement la perception du paysage dépendait essentiellement de ses fonctionnalités, une nouvelle approche était en train de naître. Les sociétés traditionnelles, au contraire, ne s'interrogeaient pas sur des thèmes tels que la biodiversité ou les qualités esthétiques et récréatives de la forêt ; ils l'exploitaient voire même la surexploitaient pour assurer leur survie. Aux époques où la population rurale était encore principalement agricole, la fonctionnalité primait, le paysage était perçu comme nourricier, utilitaire, indépendamment de sa biodiversité ou esthétique.

Ainsi, ce n'est qu'au XXe siècle, où le changement de la population locale mais surtout de la perception du paysage – par le biais du contact indirect – a généralisé les considérations qualitatives et esthétiques des paysages.

[5] Malgré la réduction en surfaces, la production agricole totale est en augmentation grâce à l'utilisation d'engrais chimiques. Leur emploi est croissant jusqu'en 1990, année à partir de laquelle la consommation est de nouveau en baisse (au début des années 1990, la PAC a changé son approche ; tandis qu'avant les soutiens étaient surtout orientés vers l'accroissement de la production, les soutiens actuels favorisent une agriculture durable), mais maintient des niveaux très élevés (presque 17 000 t en 2007). Parallèlement, le cheptel bovin est en constante augmentation ; une stagnation – voire une légère baisse – se dessine cependant autour de 200 000 têtes depuis environ 1990. Cependant, actuellement, en raison de l'abolition imminente des quotas laitiers, le Gouvernement appelle à la diversification de l'activité agricole des fermes.



Cliché 61 : <u>Les nouvelles attentes envers le paysage</u> (mai 2010, vue vers l'ouest). Le paysage traditionnel était considéré comme nourricier, fonctionnel ; ses aspects esthétiques n'étaient quasiment pas perçus. Or, la généralisation de la voiture a permis à la population urbaine d'habiter la campagne tout en travaillant en ville. Le développement des centres urbains s'est donc d'abord réalisé de manière tentaculaire pour rapidement se déverser sur les localités rurales environnantes. Ce cliché, pris dans la Nordstad, illustre parfaitement ce phénomène : au premier plan, la Ville d'Ettelbruck, centre d'activités, s'est entre autre développée dans les vallées de la Haupeschbaach (au centre du cliché) et vers Warken (sur la droite du cliché) pour finalement influer sur le développement des villages limitrophes comme ici Niederfeulen (dont un vaste quartier résidentiel est visible à l'arrière-plan du cliché), traditionnellement un petit village rural qui compte aujourd'hui plus de 1 300 habitants. Non seulement cette évolution a-t-elle engendrée de profonds changements paysagers – la vallée de la Haupeschbaach était traditionnellement composée de terres de culture parsemées d'arbres fruitiers et de Warken, un petit village détaché d'Ettelbruck – mais elle a également provoqué l'installation à la campagne d'une population néorurale qui a des attentes toutes autres envers le paysage par rapport à la population traditionnelle. Ainsi, la périurbanisation des campagnes, combinée à la régression du nombre d'agriculteurs, a engendré le développement d'attentes esthétiques et qualitatives envers le paysage. Parallèlement, la délocalisation de la production agricole au niveau international a libéré les surfaces nécessaires à l'augmentation qualitative de l'environnement (reboisements, renaturation de fonds de vallée humides, etc.).

Cette perception – le plus souvent basée sur le concept de l'écologie et rendue possible par une sollicitation amoindrie du milieu naturel local et une population néorurale mettant davantage l'accent sur la fonction récréative du paysage – est née dans les années 1960-70, à une époque où le phénomène de rurbanisation se développait en opposition à la vie urbaine et grâce à la généralisation de la voiture[6]. Dans le cadre de son développement, cette approche a aussi souvent été à l'origine de visions romantisées, voire même d'idéalisations simplistes du

[6] Le développement de cette approche néorurale n'est pas à confondre avec le mouvement de protection de l'environnement et la conservation de la nature, dont les origines sont plus complexes et plus anciennes. Pourtant, le développement de l'approche néorurale est bénéfique à ce mouvement écologique qui, sous ces conditions, a tendance à prendre de l'importance.

paysage traditionnel (le village rural idyllique, le paysan laborieux qui travaille sa glèbe, la communauté rurale liée et solidaire etc.). Néanmoins, comme l'ont prouvé nos recherches sur l'origine des paysages actuels, la réalité paysagère traditionnelle était souvent bien différente des paysages aujourd'hui imaginés et parfois souhaités.

Aujourd'hui, la population locale, majoritairement non-agricole, vit dans un espace pré-organisé, structuré par un géosystème antérieur. Elle n'a plus de contact direct avec son environnement, qui n'est plus considéré comme fonctionnel, mais au contraire perçu comme espace à forte valeur récréative, comme un élément important de la qualité de vie locale. Ce recul a également permis le développement de la prise de conscience de l'impact de l'homme sur la nature, de la réduction de la biodiversité, etc.

Cette reconsidération du paysage est également source de conflits d'intérêts entre l'économie rurale et l'écologie (conflits sur la question du remembrement (Moselle), sur la renaturation de cours d'eau, sur les paysages à protéger, le site et la forme de nouvelles structures etc.).

Cette nouvelle considération du paysage, combinée à une prise d'importance aux yeux de la population locale, a lentement trouvé son entrée dans la sphère politique, phénomène qui se traduit de façon évidente lorsque nous analysons l'évolution de la notion de paysage dans le cadre du développement de l'aménagement du territoire luxembourgeois. Cette comparaison s'avère intéressante car elle illustre non seulement la prise d'importance de la notion de paysage, mais nous permet également de nous pencher sur un volet de la politique nationale à impact territorial – et par conséquent paysager – majeur.

2) L'aménagement du territoire luxembourgeois et le paysage aménité

A l'origine, le paysage semblait d'abord constituer une des préoccupations des législations concernant l'environnement. Déjà en 1965, la *loi du 19 juillet concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles*[7] comprend dans son chapitre premier une série de cinq mesures générales concernant la conservation du paysage[8]. Selon cette loi, le ministre ayant dans ses compétences l'administration des eaux et forêts[9] est chargé de la

[7] Cette loi a entre-temps été modifiée et abrogée à plusieurs reprises. Aujourd'hui, elle est remplacée par la *loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*.
[8] En réalité, la première mention du paysage dans les textes législatifs luxembourgeois date de l'année 1937, dans la *loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes*. L'article 55 de cette loi stipule que les installations humaines en certains lieux spécifiés (en partie les monuments artistiques, historiques et archéologiques) ne sont permises que si elles « ne porteront pas préjudice à la beauté du site ». Nous avons volontairement ignoré cette première mention car elle ne s'applique que sur une part infime des paysages, au contraire de la loi de 1965 concernant la conservation de la nature qui a dédié tout un chapitre aux mesures de protection des paysages.
[9] Comme le département ministériel de l'environnement n'a été créé qu'en 1974, l'administration des eaux et forêts faisait partie, à cette époque, du ministère de l'Intérieur.

protection des paysages. Les articles concernant le paysage imposaient certaines limites aux constructions à l'écart des localités, aux exploitations de ressources sous forme de carrières, aux défrichements et au dépôt de déchets dans des zones non désignées. La loi stipule l'éventuelle interdiction d'une construction ou d'un dépôt lorsque celui-ci est « de nature à porter préjudice à la beauté du paysage ». Par ailleurs, les propriétaires désirant éventuellement effectuer un dépôt sur leurs parcelles sont tenus de le cacher « à la vue ». Les qualités esthétiques des paysages sont donc mises en avant et l'écologie constitue le premier souci de cette loi, comme le montre le chapitre suivant comprenant 11 articles de mesures concernant la protection de la faune et de la flore[10].

Ainsi, au XXe siècle, la notion de paysage entre dans la législation luxembourgeoise de façon très floue compte tenu de l'absence d'une définition claire et de la réduction du paysage à ses qualités esthétiques[11]. Les modifications ultérieures des lois concernant l'environnement ne contenaient pas d'apports significatifs en termes de paysage et de sa définition[12]. Une place bien plus importante était réservée à la protection de la nature ; le paysage semblait effectivement être considéré comme secondaire voire – en termes qualitatifs – dépendant de l'environnement naturel. On a parfois l'impression que les deux notions étaient confondues ; l'environnement naturel n'était pas seulement une composante d'un ensemble qu'est le paysage, mais l'environnement naturel était le paysage. Cette particularité explique pourquoi, à cette époque, le paysage relevait essentiellement du domaine des politiques d'environnement, les autres politiques à impact paysager (l'aménagement du territoire, l'agriculture ou le tourisme par exemple) ne s'y intéressant guère. Aucune véritable protection des paysages n'avait donc été mise en oeuvre. De plus, les prémisses de l'actuelle loi communale était jusque-là la seule à imposer à certaines communes[13] un justificatif de leur projets de construction en leur imposant l'élaboration d'un projet d'aménagement à faire approuver par le Gouvernement. L'évolution

[10] L'Art. 6 interdit même l'essartage à feu courant entre le 1er mars et le 30 septembre, ce qui démontre que cette pratique traditionnelle était encore mise en œuvre au début de la seconde moitié du XXe siècle.
[11] De plus, la notion d'esthétique ou de beauté, subjective, relève essentiellement des phénomènes de mode.
[12] *Loi du 27 juillet 1978 portant modification à la loi du 19 juillet 1965 concernant la conservation de la nature et des ressources naturelles*, *Loi du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*, *Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.* Jusqu'à leur abrogation, les trois lois ont été modifiées à plusieurs reprises. Malgré le fait que l'évolution de ces lois traduit un renforcement de la protection des paysages (principalement au niveau des interdictions de constructions et de dépôt de déchets), à laquelle est toujours dédié un chapitre entier, l'approche n'est jamais générale et le paysage proprement dit n'est jamais clairement défini.
[13] *Loi du 12 juin 1937, concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes,* Art.1 et 6-8.Un tel projet est imposé aux localités de plus de 10 000 habitants, « aux localités en voie d'accroissement, aux stations balnéaires et aux agglomérations présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique » et « aux associations, sociétés ou particuliers qui entreprennent de créer ou de développer des lotissements de terrains ou des groupes d'habitations ». Chaque projet que le Gouvernement lui soumettrait était à aviser par une Commission d'aménagement alors créée. L'aménagement du territoire se faisait donc à cette époque au niveau communal, local, sans réelle vue d'ensemble.

des paysages locaux et par conséquent le développement général du territoire étaient donc peu règlementés et dépendants de la volonté locale.

Tout porte à croire que le développement de l'aménagement du territoire est susceptible de prendre en compte l'ensemble des éléments composant un paysage et non de le réduire à ses caractéristiques environnementales ou esthétiques. En 1969, une déclaration gouvernementale initiait le développement de l'aménagement du territoire[14] par le biais d'un projet de loi qui en définissait les principes. Dès 1970, l'aménagement du territoire – créé dans l'objectif de coordonner le développement du territoire luxembourgeois tout en trouvant un équilibre entre les différentes politiques nationales – était soumis aux compétences du ministère d'Etat. Ainsi, la loi du 20 mars 1974 définit l'aménagement du territoire comme ayant « pour objet d'assurer aux habitants du pays, dans une perspective à long terme, les meilleures conditions de vie, tant matérielles que morales, en promouvant, en fonction du bien-être commun, la mise en valeur harmonieuse du territoire par l'utilisation et le développement optimum de ses ressources » (Art. 1er). La loi poursuit en énumérant les objectifs principaux, dont, en ce qui concerne directement le paysage, « la protection de la nature et la sauvegarde des ressources naturelles » ainsi que « la conservation et le développement du patrimoine culturel national »[15]. A cette époque, le paysage n'était donc pas directement évoqué, au contraire de certaines de ses composantes tel que l'environnement naturel ou le patrimoine culturel. Mais la loi de 1974 prévoyait l'élaboration d'un programme directeur précisant « les objectifs prioritaires de la politique d'aménagement du territoire et les mesures à appliquer en vue de son exécution[16] ».

Ce chapitre, qui vise à retracer la lente prise d'importance du paysage aux yeux du Gouvernement luxembourgeois, met essentiellement l'accent sur le secteur politique de l'aménagement du territoire, département ministériel qui a pour objectif la coordination du développement territorial luxembourgeois. Les politiques environnementales ne jouent qu'un rôle secondaire dans cette analyse. Il ne s'agit en aucun cas de marginaliser leur importance dans l'évolution de l'approche des paysages – comme nous venons de le voir, elles ont joué le rôle d'initiateur et incorporent depuis dans leur loi un chapitre entier dédié à leur protection – cependant, elles étaient toujours davantage axées sur l'environnement naturel et sa protection, qui n'est qu'une composante du complexe paysager. Nous n'approfondirons pas non plus les autres volets ministériels tels que les transports, le logement ou encore l'agriculture qui, certes, ont eu un impact important sur les paysages, mais qui ne traitent pour autant qu'un aspect des

[14] En France, la création de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) en 1963, l'expansion économique et le *Zeitgeist* (1968) de cette période ont initiés le développement de réflexions conceptuelles sur l'aménagement général du territoire ; jusqu'alors, les projets et les lois mis en œuvre étaient plutôt d'ordre sectoriel (p. ex. : développement du réseau de transport) et local (aménagement au niveau communal).
[15] *Loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire*, Art. 1 et 2
[16] *Ibid*., Art. 10

paysages, contrairement à l'aménagement du territoire qui est censé jouer un rôle central dans sa fonction coordonnatrice intersectorielle.

En termes d'aménagement du territoire, deux lois (1974 et 1999) ainsi que deux programmes directeurs (1978 et 2003) ont été arrêtés jusqu'à présent ; l'analyse de leur l'approche des paysages traduit une évolution largement influencée par le *Zeitgeist*.

a) De la protection des espaces libres par le premier programme directeur de l'aménagement du territoire à la DIG à valeur symbolique

En 1974 parut la *loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire*, suivie en 1978 du premier document substantiel élaboré par le Comité interministériel de l'aménagement du territoire alors sous l'égide du ministère des Finances : le programme directeur de l'aménagement du territoire[17]. Ce document essentiel regroupe les orientations générales de l'aménagement du territoire. Après l'exposition de la géographie luxembourgeoise et des prospections de développement (démographique et économique) jusqu'à l'horizon 1990, le programme présente les options d'aménagement au niveau national (régions d'aménagement, armature urbaine etc.) et au niveau sectoriel (activités économiques, habitat, environnement etc.). Sous chaque point sont alors proposées des orientations et des mesures concrètes sous forme de directives générales concernant l'aménagement.

Cependant, outre la loi de 1974, la base législative était encore à élaborer[18]. En effet, la loi, très générale, devait être précisée par le programme directeur ; les outils et instruments de ce dernier étant censés être mis en œuvre par des règlements grand-ducaux.

Elaboré sous la tutelle du ministère des Finances, on explique dans la préface que les principaux objectifs du programme directeur étaient « d'assurer à notre pays un développement harmonieux du point de vue économique et à ses habitants de meilleures conditions de vie[19] ». A la fin des années 1970, les politiques mettaient donc clairement l'accent sur le développement économique.

Dans la partie 5.5 concernant l'environnement, le programme directeur aborde directement le paysage sans pour autant le nommer. Dès l'introduction la problématique est lancée : « Jusqu'à quel point l'homme peut-il aller dans cette voie [la transformation et l'aménagement de l'environnement naturel par une intense activité humaine] lorsque la course à

[17] *Décision du Gouvernement en Conseil du 11 novembre 1977 arrêtant un programme directeur de l'aménagement du territoire.*
[18] Les débuts de ce département ministériel ont été très timides : outre la composition d'un Conseil supérieur et d'un Comité interministériel de l'aménagement du territoire, une première loi arrêtée et de la définition des objectifs poursuivis, l'aménagement du territoire n'avait comme personnel permanent qu'un seul secrétaire.
[19] *Programme directeur de l'aménagement du territoire*, 1978, Grand-Duché de Luxembourg, Ministère des Finances, 361 p.. Voir la préface dudit document.

l'expansion économique, à l'industrialisation, à l'urbanisation conduit à l'épuisement des ressources, à une dégradation de l'air et de l'eau, à une détérioration du milieu naturel ou du patrimoine culturel, à une accumulation des déchets ?[20] ». Cependant, comme en témoigne l'organisation du chapitre concernant l'environnement, ce document plutôt précis et rationnel fait totalement abstraction d'une approche globale des paysages. En effet, seul des aspects partiels du paysage, dont la protection de la nature (point 5.5.4.) et des sites et monuments (point 5.5.5.) sont approfondis.

Le programme directeur suggère la mise en œuvre de plusieurs outils applicables à des échelles variables et servant à la protection des milieux naturels parmi lesquels il introduit la préservation de certains paysages : les parcs naturels[21] et les paysages protégés[22]. Les trois derniers types de milieux naturels à protéger sont ponctuels ou locaux : les zones susceptibles de fonctionner comme zones à vocation récréative, les réserves naturelles, et les sites et monuments naturels à protéger. Tandis que les premières sont d'abord destinées à préserver des zones de détente à proximité de la capitale[23], les secondes sont censées protéger un milieu naturel spécifique (zones humides, pelouses sèches, etc.) et les derniers consistent en des éléments isolés.

Ainsi, le Comité interministériel de l'aménagement du territoire essayait de protéger les milieux naturels – pour leur fonction récréative – qui avaient jusque-là survécu à l'urbanisation tout en y intégrant des espaces à préserver et susceptibles de faire office d'espace tampon interurbain ou de poumon vert. L'analyse des éléments à protéger selon le programme directeur donne l'impression qu'il s'agit d'une vision très urbaine des paysages, centralisée sur la capitale[24].

En ce qui concerne le patrimoine culturel immobilier, traité sous le point 5.5.5., le programme directeur regrette les moyens limités de la Commission des sites et monuments nationaux[25] qui, à travers un Service des Monuments Historiques[26] est censé conserver et protéger le patrimoine culturel immobilier. Le programme suggère que le patrimoine architectural soit désormais réintégré dans la vie active, de préférence pour une utilisation

[20] *Ibid*., p. 247. Cet énoncé détaille également le plan du point 5.5. concernant l'environnement.
[21] « Le *parc naturel* est une région ou une partie de région soumise à des prescriptions ayant pour but de sauvegarder le caractère, la beauté et la diversité du paysage, les valeurs culturelles et scientifiques, la flore et la faune, la pureté de l'air et des eaux, et d'y favoriser le recueillement ou le délassement et le tourisme. » *Ibid*., p. 265
[22] « Le *paysage protégé* est une partie de région bien délimitée et soumise à une réglementation spéciale ayant pour but la sauvegarde des réserves naturelles ou l'aspect caractéristique d'un paysage ou la fonction récréative d'une certaine région dans l'intérêt général. » *Ibid*., p. 266
[23] La forêt Bambësch au nord-est de la capitale et l'espace rural périurbain entre Luxembourg et l'agglomération de la Minette dans le sud du Grand-Duché.
[24] En dépit du fait qu'il initie le concept actuel de la « déconcentration concentrée » dans le cadre de l'armature urbaine du pays.
[25] *Loi du 12 août 1927 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux*.
[26] *Arrêté ministériel du 13 mai 1971 portant création d'un service des monuments historiques*. La création du service a été réalisée 44 ans après la loi qui la stipulait.

communautaire, et non simplement protégé et conservé de façon passive. Néanmoins, l'actuel Service de Sites et Monuments Historiques[27], secondé par la Commission des Sites et Monuments historiques[28] est limité à la protection du patrimoine construit et – en fonction de l'élément à protéger – de ses environs et dépendances immédiats ; il ne considère donc pas le paysage en entier mais seulement certaines de ses composantes.

Malgré le fait que « l'objectif général est de conserver le paysage (…)[29] » et que, pour chaque instrument, une liste d'éléments à protéger a été dressée, il y a absence totale d'une approche générale de la diversité paysagère du Luxembourg, voire d'une définition du mot « paysage », d'un essai de typologie ou d'une mise en avant des caractéristiques paysagères locales. En plus, l'approche du programme directeur de l'aménagement du territoire, thématique[30], zonale sans pourtant embrasser l'ensemble du territoire, est essentiellement axée sur la préservation du milieu naturel[31]. En réalité, le paysage était surtout considéré comme l'espace naturel libre marqué de faibles densités démographiques qu'il s'agissait de protéger de l'urbanisation massive, voire de toute forme de « libre intervention de l'homme ».

Néanmoins, le programme directeur traduit une prise de conscience pour la valeur des paysages comme gage de la qualité de vie, surtout en termes de zones récréatives périurbaines. Pourtant, l'emploi récurrent du mot « paysage » au singulier souligne l'aspect superficiel de l'approche paysagère car il témoigne d'une absence de considération de sa réelle diversité. Cependant, étant donné que le programme directeur ne regroupait que les orientations générales de l'aménagement du territoire, les différents outils étaient censés être mis en œuvre par règlements grand-ducaux. Ceux-ci auraient également précisé le fonctionnement des différents outils ainsi que leur application sur les divers paysages qu'ils devaient protéger.

Pourtant, l'application de la protection des paysages est, faute d'une législation appropriée, relativement limitée[32]. Ainsi, seuls les ministères et les administrations publiques étaient tenus de respecter les énoncés du programme directeur ; ce denier ne s'imposant pas aux communes. Celles-ci devaient néanmoins tenir compte de la *loi du 20 mars 1974 concernant*

[27] *Loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux*
[28] *Règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des Sites et Monuments Historiques*
[29] *Ibid*., p. 264
[30] Le chapitre concernant la protection du milieu naturel (5.5.) est organisé par thème : l'assainissement de l'eau (5.5.1.) et de l'atmosphère (5.5.2.), la lutte contre le bruit (5.5.3.), la protection de la nature (5.5.4.) ainsi que des sites et monuments (5.5.5.) et l'élimination des déchets (5.5.6.) sont les thèmes essentiels. A l'intérieur des parties respectives, les seules à bénéficier d'une considération au niveau national sont l'eau et les déchets.
[31] En 1986, la décision gouvernementale de mettre à jour le chapitre concernant l'environnement du programme directeur n'a pas apporté de changements fondamentaux. *Décision du Gouvernement en conseil le 11 juillet 1986 concernant la révision des directives générales du programme directeur de l'aménagement du territoire – Chapitre E. Environnement*
[32] Des plans d'aménagement régionaux, censés préciser le contenu du programme au niveau régional, avaient été élaborés selon la même procédure que le document principal. Très théoriques et sans trop impliquer les communes dans le processus d'élaboration, ceux-ci ont subi le même sort que le programme directeur. Ils n'avaient donc que très peu voire pas d'effets.

l'aménagement général du territoire, qui n'évoquait pas les paysages mais donnait au Gouvernement la possibilité d'établir des plans d'aménagement[33] et imposait aux communes l'élaboration d'un PAG ou d'un PAP[34] afin de coordonner leur développement. Théoriquement, cette loi donnait la possibilité à l'Etat d'intervenir dans les planifications communales ou de leur imposer des orientations précises. Néanmoins, en pratique, aucun instrument de planification suggéré par le programme directeur[35] n'avait été mis en œuvre. De plus, les PAG des communes – suivant le principe d'autonomie communale – n'obéissaient pas forcément aux objectifs et orientations de l'aménagement du territoire mais étaient élaborés au gré des communes. En plus, les plans d'aménagement communaux étaient à approuver par le ministre de l'Intérieur qui n'avait pas l'aménagement du territoire dans ses compétences[36].

[33] Comme le stipulait l'article 11, « le Gouvernement en conseil peut, selon les objectifs du programme directeur qu'il a arrêté, faire établir des plans d'aménagement partiel [PAP] ou global [PAG]. Ces plans peuvent couvrir soit l'ensemble ou une partie du territoire d'une ou de plusieurs communes, soit l'ensemble du pays ». L'outil existait mais n'a guère été utilisé. Ainsi, un plan d'aménagement couvrant le territoire entier n'a jamais été établi. Au contraire, des plans d'aménagement régionaux ont été élaborés par la suite (*zooms* sur les quatre régions d'aménagement), cependant, la mise en oeuvre de cet instrument censé préciser le programme directeur s'est avéré difficile : les plans régionaux ne sont jamais entrés dans la législation (trop théoriques et élaborées selon le principe *top-down*). Un seul plan d'aménagement global a été réalisé : il s'agit du PAG « Haff Réimech », plan intercommunal sous forme d'un plan d'occupation du sol de zones appartenant aux communes mosellanes de Remerschen et Wellenstein ; celui-ci n'a été rendu obligatoire par règlement grand-ducal qu'en 1997. Les autres plans d'aménagements élaborés ont été mis en œuvre sous forme différente (« Aéroport et environs », arrêté comme PAP / la protection du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre a mené à la création du parc naturel). Les PAP gouvernementaux ont d'abord servi à créer des zones industrielles à caractère national dans le sud du pays, et, à partir des années 1980, également dans d'autres parties du Luxembourg.

[34] L'Art. 14 stipule que « Par dérogation à la *loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes*, chaque commune est tenue d'établir un projet d'aménagement partiel ou global couvrant l'ensemble de son territoire [PAP ou PAG] (…). Chaque projet fixe pour le moins l'affectation générale des diverses zones du territoire communal. ». Malencontreusement, l'utilisation officielle des mêmes sigles pour les plans d'aménagement gouvernementaux et communaux peut porter à confusion.

[35] Ni les paysages protégés, ni les zones vertes interurbaines etc. n'ont été mis en œuvre. Cependant, les politiques environnementales ont déclaré des zones protégées réserves naturelles par règlement grand-ducal en exécution de la *loi du 11 août 1982 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*, sans pour autant se référer au programme directeur.

[36] L'aménagement communal a toujours fait partie des compétences du ministère de l'Intérieur, cependant l'aménagement du territoire n'en a jamais fait partie hormis durant la période 1999-2008.

Ainsi, malgré l'élaboration d'orientations d'aménagement, l'évolution du territoire luxembourgeois se faisait de façon naturelle, incontrôlée. Un fondement avait été élaboré, mais la mise en œuvre fut freinée car, faute d'un appui gouvernemental – qui ne souhaitait pas s'imposer des limites[37] –, aucune autre politique sectorielle[38] ne transposait dans ses législations les orientations de l'aménagement du territoire.

La « Déclaration d'intention générale » (DIG), émanant des politiques concernant l'environnement, est un autre élément essentiel lorsque l'on veut analyser la perception des paysages au Luxembourg. Signée en 1981, la *Décision du Gouvernement en Conseil du 24 avril 1981 relative au plan d'aménagement partiel concernant l'environnement naturel et ayant trait à sa première parie intitulée « Déclaration d'intention générale »* est en réalité une décision gouvernementale qui stipule l'adoption de la première partie d'un PAP du Gouvernement concernant l'environnement naturel. Cette déclaration « participe à la réalisation de l'objectif général de l'aménagement du territoire » et, outre l'argumentation sur l'importance de la protection de la nature, souligne « la lacune du dispositif législatif consistant dans l'absence d'une législation spéciale sur les parcs naturels, les paysages etc. » à pallier « dans les meilleurs délais ». Par la suite, la DIG énumère l'ensemble des espaces de types différents à protéger, développe des outils[39] et émet des directives spécifiques. Malgré le fait que l'approche est plutôt thématique, zonale[40] et que les paysages ne sont pas considérés dans leur ensemble, cette déclaration a le mérite de souligner l'importance de ce patrimoine, de présenter des mesures détaillées et d'établir un calendrier fixé en fonction des priorités des espaces à protéger, illustrant ainsi une soi-disante volonté gouvernementale. Pourtant, l'approche reste figée sur les aspects qualitatifs en matière d'écologie et d'esthétique. Encore aujourd'hui, la déclaration d'intention générale de ce PAP a une grande valeur symbolique malgré le fait que ce dernier n'ait jamais été élaboré. Néanmoins, en l'absence d'une valeur juridique quelconque, plusieurs autres éléments concernant la protection de la nature et des paysages ont été élaborés en

[37] Voilà pourquoi le Gouvernement a ajouté à l'article 10 de la *loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire* stipulant l'élaboration du programme directeur que « Sur la proposition du ministre, le Gouvernement en conseil pourra à tout moment préciser, compléter ou modifier le programme directeur et devra le réviser périodiquement en considération des besoins et des moyens. »

[38] Hormis les politiques environnementales qui avaient réussi à interdire l'intervention humaine dans certaines zones bien délimitées et de taille réduite. Placé au même niveau que les autres ministères, l'aménagement du territoire ne peut imposer ses orientations aux autres ministères ; son impact est donc au gré du Gouvernement.

[39] Parcs naturels, paysages (essentiellement les plus remarquables le long des cours d'eau), surfaces et massifs forestiers d'un intérêt particulier, réserves naturelles et sites et monuments naturels.

[40] La DIG définit différents types de zones délimitées telles que les zones humides, les pelouses sèches etc.

référence à la DIG[41] (comme par exemple la *loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels*), ce qui souligne son importance symbolique.

Ainsi, au cours du dernier tiers du XXe siècle – marqué d'un côté par la crise de la sidérurgie et de l'autre par l'essor économique du Luxembourg – le *Zeitgeist* était surtout orienté vers l'expansion économique si bien que des thèmes tels que le paysage, dont l'importance avait pourtant été reconnue, semblaient passer au second plan[42]. Malgré des intentions générales qui montraient une réelle prise de conscience pour le paysage par les politiques, la législation pour la mise en œuvre des outils de l'aménagement du territoire peinait à être arrêtée, ce qui traduit qu'en réalité les priorités étaient orientées vers le développement économique en dépit d'un aménagement du territoire coordonné et par conséquent du patrimoine paysager. Seules les politiques d'environnement renforçaient les mesures locales (constructions, dépôt de déchets etc.) dans l'optique de protéger les paysages. Le paysage semblait souffrir de sa position à cheval sur les politiques d'aménagement, qui le considéraient comme espace libre, et les politiques d'environnement, qui le résumaient essentiellement à ses caractéristiques écologiques. L'évolution du territoire – et par conséquent des paysages – se faisait donc de façon « naturelle » et surtout peu coordonnée faute d'une législation appropriée. Le développement économique et l'automobile ont été les principaux vecteurs qui ont orienté l'importance et la forme du développement territorial.

Néanmoins, vers la fin du XXe siècle, un changement dans l'approche du paysage semblait se concrétiser, matérialisé par la nouvelle loi concernant l'aménagement du territoire et le programme directeur qui en découle.

[41] Même après l'abrogation de la loi de 1974 par la *loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire*, le Gouvernement – dans le cadre des lois relatives à la protection de l'environnement et des paysages – se réfère toujours à la DIG de 1981 dont les principes sont toujours d'actualité au contraire des projets de protection, partiellement démodés.

[42] L'exemple du PAG de Leudelange, analysé dans la partie précédente, illustre parfaitement à quel point les politiques communales, mais également étatiques, étaient tournées vers le développement économique. Cet exemple prouve comment, à cette époque, le *Zeitgeist* était entièrement tourné vers l'essor économique sans pour autant réfléchir aux éventuelles conséquences de ces aménagements.

b) Le second programme directeur du territoire et la naissance d'une nouvelle approche des paysages

1. L'approche moderne des paysages au niveau de l'aménagement du territoire

En 1999, la chambre des députés a approuvé la *loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire*, qui, contrairement à la loi de 1974, attribue une place bien plus importante aux paysages. Dans la définition des objectifs principaux de l'aménagement du territoire, la loi précise qu'elle contribue à « l'utilisation rationnelle du sol et de l'espace et à la protection des paysages[43] », principe clairement différencié de « la gestion responsable de l'environnement, en général, et des ressources naturelles et énergétiques, en particulier[44] ». Cette différenciation entre les paysages et l'environnement naturel est renforcée par l'utilisation du mot « paysage » au pluriel, témoignant d'une prise de conscience de la diversité des paysages sur le territoire. D'emblée, la nouvelle loi est marquée par une approche affinée des paysages.

Hormis une redéfinition des objectifs principaux de l'aménagement du territoire, les changements majeurs stipulés par la loi de 1999 concernent la planification générale du territoire ainsi que les outils servant à la mise en œuvre de ces objectifs ; de fait, en termes de planification générale, le programme directeur à élaborer est désormais appuyé par un concept intégré des transports et du développement spatial (IVL[45]) afin de coordonner la mise en œuvre des plans directeurs sectoriels au niveau national, des plans directeurs régionaux[46] et des plans d'occupation du sol (POS) au niveau intercommunal local.

En effet, contrairement à la *loi du 20 mars 1974 concernant l'aménagement général du territoire*, la nouvelle loi impose l'élaboration de différents plans sectoriels servant à mettre en

[43] *Loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire*, Art. 1.2.a..
[44] *Ibid*., Art. 1.2.c..
[45] *Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept* ; « Par le biais de l'IVL, il est envisagé, en référence aux critères du développement durable et pour le long terme (2020), de définir un modèle d'organisation spatiale combiné à un système de transport qui permettra de satisfaire les besoins en terrain générés par une économie et une démographie croissante, ceci compte tenu des contraintes dictées par la protection de la nature et des paysages et des potentialités d'un système de transport visant à atteindre un modal-split de 25 %. » *Programme directeur de l'aménagement du territoire*, 2003, Grand-Duché de Luxembourg, Ministère de l'Intérieur, Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, p. 174. L'IVL a été publié en janvier 2004 en langue allemande. *Ein integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept für Luxemburg*, 2004, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Transports, Ministère des Travaux Publics, Ministère de l'Environnement, 135 p.
[46] Le programme directeur de 2003 a également défini de nouvelles régions d'aménagement, différentes de celles du programme directeur de 1978 : Nord, Centre-Nord, Ouest, Est, Centre Sud et le Sud. *Ibid*., p. 128-130

œuvre les secteurs d'activité ou d'intervention gouvernementale[47]. Ceux-ci précisent le programme directeur et sont destinés à mettre en œuvre l'IVL. La loi permet également, sur initiative des communes, d'établir un plan directeur régional en conformité avec les orientations du programme directeur[48]. De plus, l'instrument des PAG et PAP gouvernementaux est remplacé par l'outil POS. Outre ces modifications entreprises au niveau des instruments de l'aménagement du territoire, le programme directeur continue à orienter les démarches et décisions du Gouvernement et – à travers ses outils – également des pouvoirs locaux[49]. En effet, en l'absence d'un outil d'aménagement du territoire (plan sectoriel, régional ou POS), les acteurs locaux (principalement les communes dans l'élaboration de leurs PAG et PAP) n'étaient, et ne sont pas obligés, d'en tenir compte.

En 2003, le Gouvernement approuve le nouveau programme directeur de l'aménagement du territoire[50]. L'instrument, après la présentation des tendances de développement et du cadre général, définit les orientations et les objectifs de la politique d'aménagement pour conclure sur les priorités pour un développement durable. Finalement, un catalogue adjoint regroupe l'ensemble des mesures détaillant la mise en œuvre du programme directeur dans ses trois champs d'action essentiels que sont le développement urbain et rural, les transports et télécommunications ainsi que l'environnement et les ressources naturelles. Parmi les domaines d'intervention prioritaires, le programme définit les plans directeurs sectoriels « primaires » dont un plan relatif à la protection des paysages[51]. La lecture de l'avant-projet de

[47] La loi de 1974 permettait l'élaboration de plans d'aménagement dans son article 11e, globaux ou partiels, sans pour autant en préciser la nature qui pouvait être sectorielle comme territoriale. Les quatre plans directeurs sectoriels « primaires » définis par le nouveau programme directeur concernent la préservation des grands ensembles paysagers et forestiers, les transports, le logement et les zones d'activités économiques. Ils suivent actuellement la procédure d'entrée en vigueur. D'autres plans sectoriels « secondaires » sont déjà en vigueur : les lycées ou encore les décharges pour déchets inertes (*Ibid*., p. 175-182).

[48] Contrairement à la loi de 1978 qui tentait d'imposer aux communes des plans directeur régionaux (selon le principe *top-down*), les communes ont désormais la possibilité de mettre en œuvre, de façon intercommunale, un plan régional qui – tout en suivant les orientations du programme directeur – détermine le développement de leurs territoires selon leur concept commun. Selon le principe *bottom-up*, le Gouvernement tente d'encourager les communes à prendre en main leur développement. Cependant, jusqu'à présent, la coopération intercommunale ne semble pas fonctionner comme on pouvait l'espérer. Certes, des tentatives de coopérations existent (notamment dans les régions d'aménagement Ouest et Sud), mais celles-ci sont freinées par des politiques communales habituées à l'individualisme.

[49] La Commission d'aménagement, outre conseiller les communes dans l'application de la *loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain*, veille à ce que les prescriptions des plans régionaux, sectoriels et des POS soient respectées au niveau communal. Auparavant, la Commission d'aménagement, créée par arrêté ministériel en 1939, était simplement chargée de « guider les communes et les particuliers dans l'application de la loi, d'adresser de son initiative des propositions au Gouvernement, et de donner son avis sur toutes les questions et tous les projets que le Gouvernement jugera utile de lui soumettre ». Cependant, aujourd'hui, en absence d'un plan sectoriel, régional ou d'un POS, l'avis de la Commission n'a que valeur consultative pour le ministre et les communes, la décision finale étant prise par le ministre de l'Intérieur.

[50] *Décision du Gouvernement en Conseil du 27 mars 2003 arrêtant le programme directeur d'aménagement du territoire.*

[51] *Ibid.*, p. 175 et 177-178.

plan du « Plan Sectoriel Paysage »[52], élaboré en commun et présenté en 2008 par le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire et le ministère de l'Environnement, témoigne d'une réelle prise en compte du paysage dans son ensemble. L'objectif politique du Programme directeur pose les fondements du Plan sectoriel Paysage : « conserver, restaurer et développer sur l'ensemble du territoire et à long terme la faculté des espaces naturels à remplir leurs fonctions écologiques, en plus de leurs fonctions sociales et économiques[53] ».

En se référant à la DIG, mais en dépassant largement le cadre de celle-ci, l'avant-projet de Plan sectoriel identifie différents types d'espaces à protéger dans l'objectif de préserver une certaine cohérence paysagère. Dans cet objectif, il reprend la définition du mot paysage de la Convention Européenne des Paysages ayant eu lieu à Florence en octobre 2000 et entrée en vigueur au Luxembourg au 1er janvier 2007. Selon l'article 1a de la convention, le « 'Paysage' désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». La « Convention s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés » (Art. 2).

Ainsi, au Luxembourg, une véritable définition du paysage sert pour la première fois de base à l'élaboration d'une législation concernant la protection des paysages. La définition englobe l'ensemble des paysages – et non seulement les espaces libres – sans pour autant les réduire à leurs simples qualités écologiques ou esthétiques.

La première étape dans l'élaboration de ce plan sectoriel a par conséquent été une typologie de l'ensemble des paysages luxembourgeois[54]. Outre la délimitation des grandes entités paysagères, elle différenciait à l'intérieur de ceux-ci plusieurs types de paysages qui étaient encore subdivisés en de nombreux sous-ensembles paysagers. Cette approche, *a priori* très compliquée, permettait de se rendre compte de la réelle diversité des paysages

[52] Actuellement, le Plan sectoriel « Paysage » est encore à un stade d'avant-projet de plan. Le document, initialement rédigé en allemand, est en phase d'élaboration finale pour ensuite être engagé dans la procédure de mise en œuvre : pour avis, le projet de plan est d'abord transmis aux communes, ensuite au Conseil supérieur de l'aménagement du territoire, et finalement au Comité interministériel de l'aménagement du territoire. Après la déclaration du ministre concerné au nom du Gouvernement à la Chambre des députés (pouvoir législatif), le Gouvernement déclare obligatoire – après délibération – le Plan sectoriel par règlement grand-ducal.

[53] *Ibid*., p. 119.

[54] La méthode d'élaboration de cette typologie paysagère – selon l'approche en entonnoir – est identique à la nôtre, présentée dans la première partie de ce travail de recherche. Cependant, le résultat différait fortement car la rurbanisation et la périurbanisation ont été davantage prises en compte, au contraire de notre typologie, qui privilégie les différents types d'organisation du paysage à échelle communale tout en considérant que l'urbanisation récente du pays s'est surimposée à cette organisation paysagère. Cependant, étant considérée comme document de travail, la typologie paysagère n'a pas été publiée dans l'avant-projet de plan ou dans l'outil de planification territoriale que sera le Plan sectoriel Paysage.

luxembourgeois à l'intérieur des grands ensembles, principe souligné dans le programme directeur[55].

A partir de cette carte, le groupe de travail a su dégager des entités paysagères de tailles variables, bénéficiant d'un statut de protection différencié selon les quatre grandes idées directrices de la protection des paysages pour leur importance en termes de qualité de vie, de patrimoine culturel, de patrimoine naturel et en ce qui concerne la sauvegarde de la diversité biologique. Au contraire des différents statuts de protection des paysages élaborés jusqu'à présent, les orientations générales de ce Plan sectoriel mettent clairement en avant l'importance – en termes de protection – de la *Kulturlandschaft* tout en n'omettant pas les aspects qualitatifs écologiques.

Ainsi, après avoir subdivisé le Grand-Duché en quatre espaces marqués d'une dynamique variable[56], le Plan sectoriel définit des zones à protéger, à statut et à fonction variable : le grand ensemble paysager, servant à la préservation de grandes entités paysagères cohérentes ; la zone verte interurbaine, destinée à la protection de l'espace libre entre les agglomérations urbaines de Luxembourg-Ville et de la Région Sud ; les coupures vertes, censées empêcher l'évolution vers la contiguïté des espaces bâtis ; l'espace d'action paysage urbain et la ceinture verte, servant à protéger et à développer les qualités écologiques, sociales et esthétiques des paysages urbains par le biais d'un maillage des espaces naturels libres ; la zone et le site d'intégration paysagère, se référant aux régions ayant jusqu'à présent conservé leur caractère rural mais étant soumis à de fortes influences périurbaines ; les paysages en tant que patrimoine culturel ainsi que les paysages en tant que patrimoine naturel ; et finalement la zone de protection de la biodiversité (les trois dernières étant protégées par leur définition comme zone ou site prioritaire ou d'importance prioritaire).

Ainsi, la *loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire* a généré l'élaboration d'un plan de protection des paysages qui, pour la première fois, ne limite pas les paysages – abordés à travers une définition globale – à leurs simples caractéristiques écologiques ou esthétiques. La *loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain*[57], abrogation de la *loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importante*, traduit la même évolution ; effectivement, tandis qu'en 1937, l'article 55 stipulait que tout projet de construction, d'agrandissement etc. – en des

[55] *Ibid*.
[56] Les différents espaces de développement sont : l'espace à dominante rurale de l'Oesling ; l'espace encore à dominante rurale du Gutland du nord englobant l'agglomération naissante de la Nordstad ; la Moselle à dominante rurale et le Gutland de l'est et les paysages urbains complexes émergeants comprenant aussi bien des espaces à dominante rurale que des espaces densément urbanisés.
[57] L'Art. 1 de cette loi stipule que l'aménagent communal « en tenant compte des particularités propres aux diverses parties du territoire communal, reprend et précise les orientations du programme directeur de l'aménagement du territoire ainsi que les prescriptions des plans directeurs régionaux, des plans directeurs sectoriels et les plans d'occupation du sol déclarés obligatoires en vertu de la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire ».

sites désignés par règlement pour leur valeur artistique, historique ou archéologique – ne serait permis que si le nouvel élément ne portait pas préjudice à l'esthétique du paysage, la nouvelle loi de 2004 impose une analyse de l'impact du nouvel élément sur le paysage en général – donc non réduit à l'esthétique ou à l'écologie – dans l'étude préparatoire du PAG communal.

En considérant les instruments élaborés depuis le début du XXIe siècle, l'intention du Gouvernement de protéger le patrimoine paysager semble évidente[58]. Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, la perception a changé ; aujourd'hui l'ensemble de la population se dit concerné par les paysages. Le paysage est « à la mode ». Ce changement au niveau de la perception a mené à une reconsidération des paysages qui s'est peu à peu traduite dans les lois et les objectifs émis par le Gouvernement, et entre autre matérialisée dans les politiques d'aménagement du territoire[59].

Aujourd'hui, la voie en direction d'une nouvelle approche consistant en une véritable protection des paysages est aiguillée, et la période où le développement était essentiellement orienté vers l'expansion économique – souvent en défaveur d'un aménagement du territoire capable de relever les défis futurs d'un fonctionnement indépendant de la consommation pétrolière[60] – semble révolue. La mise en œuvre et ultérieurement le respect de la législation concernant l'aménagement du territoire témoignera de la prise de conscience de la population – et par conséquent des politiques – de l'importance attribuée aux paysages et à un aménagement du territoire[61] consciencieux pour permettre une croissance économique tout en évitant le mitage et la dissection de l'espace. Néanmoins, en cette période de crise, où le développement

[58] Outre la multiplication des lois concernant la protection des paysages (*Loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*, déjà modifiée à plusieurs reprises) deux outils essentiels, dont l'objectif est entre autre la protection des paysages, ont été élaborés au ministère de l'Environnement : le plan d'action national pour la protection de la nature (PNPN) et le Plan National pour un Développement Durable (PNDD). Le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural témoigne également de cette évolution en émettant des primes à l'entretien du paysage et de l'espace naturel et à l'encouragement d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

[59] L'évolution présentée est identique en France. Ainsi, Pierre Donadieu souligne qu'« Entre la loi de 1930 sur la protection des sites et celle de 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, le sens du mot paysage s'est en effet élargi. Il ne désigne plus seulement, pour le législateur, des sites remarquables à protéger du point de vue de l'intérêt national, mais aussi un cadre local de vie ordinaire à préserver ou à réhabiliter pour ceux qui l'habitent. » (2005, Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ?, *Economie Rurale*, N° 297-298, p. 10-22)

[60] Le pétrole est une ressource naturelle épuisable. La hausse des prix générée par sa raréfaction sera à l'origine de réels problèmes en matière de transport individuel, vecteur de l'aménagement du territoire actuel.

[61] Jusqu'à présent, le Gouvernement semblait ne pas réellement savoir que faire avec l'aménagement du territoire, sa position par rapport aux autres politiques sectorielles était sans cesse modifiée : soumis au départ à divers ministères (d'Etat ou des Finances), il a été couplé avec le ministère de l'Environnement dès 1989, entre 1992 et 1999 il formait un ministère à lui seul pour être intégré au ministère de l'Intérieur en 1999 (rapprochement avec l'Aménagement communal) jusqu'en 2009, année depuis laquelle il fait partie, en tant que département, du ministère du Développement durable et des Infrastructures qui regroupe les Départements du Transport, de l'Environnement, des Travaux Publics et de l'Aménagement du territoire. Le regroupement avec d'autres domaines politiques à fort impact territorial peut traduire le fait qu'il est enfin en mesure d'assumer son rôle de coordinateur de la politique de développement territorial.

économique – cette fois-ci essentiellement à travers la diversification des activités économiques – est redevenu le premier objectif national, le Gouvernement s'imposera-t-il certaines limites en faveur de la protection des paysages ?

Cette succincte analyse du développement de l'aménagement du territoire luxembourgeois centré sur l'approche du paysage illustre donc clairement la prise d'importance de la notion du paysage au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Introduit et propagé dès les années 1960 par de nouveaux modes de vie[62], le paysage a trouvé son entrée dans les problématiques d'évolution territoriale. Parallèlement, des réflexions générales sur le développement du territoire ont abouti à la création d'un département ministériel. Tandis qu'au départ, l'approche des paysages par les politiques d'aménagement – incomplète car elle ne concernait que les espaces libres – était surtout fondée sur des qualités esthétiques mais surtout écologiques, et marquée d'une progression très lente – dans le cadre d'un *Zeitgeist* orienté vers l'expansion économique –, l'approche moderne a quant à elle débouché en un avant-projet de Plan sectoriel visant à préserver la *Kulturlandschaft* parallèlement au développement économique. Cette nouvelle approche semble traduire une évolution évidente de l'approche : l'expansion économique et l'automobile ayant jusqu'à présent orienté le développement du territoire, les politiques commencent désormais à mettre en avant des principes de développement durable. Cependant, ce n'est que la mise en œuvre des instruments de l'aménagement du territoire, donc leur ancrage dans la base législative, qui montrera si il y réellement a eu évolution.

2. Les origines de la reconsidération des paysages

Surgit la question de savoir pourquoi la notion de paysage a commencé à prendre de l'ampleur à partir des années 1960, dans l'Europe entière et non de façon isolée au Luxembourg. *A priori*, tout porte à croire que le courant révolutionnaire qui a culminé en mai 1968 y est pour quelque chose. Celui-ci était entre autre marqué par un retour à la nature matérialisée dans la création de nombreux mouvements écologiques et de protection de la nature[63]. A cette époque, la population devait également se rendre compte des dégâts paysagers causés par l'industrialisation, en particulier par l'industrie extractive.

[62] Dans le monde rural, le changement de la nature de la population à travers la rurbanisation modifiait la perception du paysage tandis que dans le monde citadin, les fins de semaine « à la campagne » étaient à la mode.

[63] Le Mouvement écologique luxembourgeois est né en 1968, l'association Greenpeace date de 1971, celle des Amis de la Terre en 1969 etc. Contrairement à ces organisations non gouvernementales, les partis politiques écologiques ne se sont créés que dans les années 1980 (Luxembourg, : Déi Gréng, 1983 ; France : Les Verts-Confédération écologiste, 1984 ; Allemagne : Bündnis 90/Die Grünen, 1980 ; Belgique : Ecolo, 1980 et Groen!, 1981 ; Pays-Bas : Groenlinks, 1990).

Néanmoins, un changement majeur se dessinait déjà depuis un certain temps : la mort des géosystèmes traditionnels. En effet, comme nous l'avons vu, ce lent déclin a commencé à la fin du XVIIIe siècle, à la naissance de l'individualisme agraire. Le lent éclatement de la communauté villageoise traditionnelle a culminé au début du XXe siècle, à une époque où les derniers vestiges des systèmes traditionnels étaient abolis (la vaine pâture et par conséquent le pâtre communal). L'arrêt du fonctionnement des géosystèmes traditionnels, qui avaient jusqu'alors imposé une organisation paysagère fonctionnelle ainsi qu'une perception très utilitaire du paysage, a, en certain sens, favorisé le développement de la perception esthétique et écologique des paysages par la population. Le développement de cette nouvelle perception, initiée par les esthètes et les artistes du XVIIe au XIXe siècle[64] et développée par les intellectuels[65], fut donc parallèle au déclin des géosystèmes paysagers traditionnels. Parallèlement, l'intensification de l'agriculture et l'importation ont libéré l'espace nécessaire à ces considérations qualitatives de la nature.

Ainsi, dans les années d'après-guerre et surtout au cours des années 1960 marquées par une révolution culturelle, l'évolution a commencé à prendre forme et une nouvelle approche des paysages a commencée à s'ancrer dans les philosophies d'aménagement du territoire naissant des différents pays européens. Comme nous l'avons montré dans la première partie de ce chapitre, le mouvement était porté par une population rurale profondément modifiée qui posait un nouveau regard sur le paysage[66] et encadré d'une économie de plus en plus globalisée favorisant l'importation de la produits agricoles.

Pourtant, cette nouvelle approche des paysages, *a priori* destinée à la préservation du patrimoine paysager et à la protection de la nature, n'est cependant pas moins fonctionnelle qu'auparavant. Tandis que, traditionnellement, l'approche du paysage était déterminée par le fonctionnement de l'agriculture, la nouvelle approche répond également aux besoins de la population et de leur mode de vie requérrant une fonction récréative du paysage. L'homme continue donc à aménager le paysage en fonction de ses besoins sous le prétexte d'un équilibre recherché entre l'environnement naturel et l'expansion humaine[67]. L'idée n'est pas de protéger les paysages et la nature pour ce qu'ils sont, mais au contraire parce que leur préservation sert l'homme.

---

[64] En Europe, avant le XVIIe siècle, en peinture, le paysage faisait surtout office de cadre à la représentation d'une scène le plus souvent religieuse.

[65] Alexandre de Humboldt (1769-1859) est un des premiers grands théoriciens du paysage. Le biologiste allemand Ernst Haeckel (1834-1919) fut le premier à définir le terme d' « écologie » (*Oekologie*), concept importé en France par Paul Vidal de La Blache (1845-1918 ; tout comme le mot « environnement », importé en France du monde anglo-saxon), fondateur de l'école française de géographie et de l'analyse paysagère.

[66] Les catastrophes naturelles internationales, souvent d'origine industrielle, ont également soutenu le développement de pensées plus écologiques. L'exemple phare est probablement l'accident dans la centrale nucléaire de Tchernobyl en 1986, en Ukraine.

[67] La courbe de croissance exponentielle de la population mondiale, permet-elle l'établissement d'un tel équilibre ?

Ainsi, l'approche actuelle attribue une valeur bien plus importante aux paysages ; celle-ci étant matérialisée entre autre dans la notion de « développement durable », principe sous l'égide duquel est actuellement élaboré l'ensemble des réflexions et projets d'acteurs locaux, nationaux et internationaux.

En effet, dans le contexte économique et politique actuel, on ne peut plus réduire un pays à son échelle nationale. Les réflexions sous le principe du développement durable se manifestent dans la majorité des pays européens. Ainsi, à l'échelle de la Grande Région SaarLorLux+, le SDEC[68] a généré un « Schéma de développement de l'espace SaarLorLux+ (SDE SLL+) » qui mise sur la cohérence territoriale. Il en est de même au niveau européen, où la Convention européenne du paysage et la directive « Habitat naturel[69] » orientent le développement dans le sens de la protection de l'environnement et des paysages.

A l'échelle planétaire, des conférences et conventions concernant l'environnement naturel[70] illustrent l'orientation vers le développement durable. Ces réflexions sont également à la base du Plan sectoriel Paysage luxembourgeois et ont influencé les orientations générales du programme directeur de l'aménagement du territoire en 1999. Ce succinct rappel des réflexions à différentes échelles emboîtées montre que le revirement du *Zeitgeist* n'est en aucun cas une particularité locale. Ainsi, au lendemain de l'industrialisation de la planète surgissent les réflexions sur son impact qui sont à l'origine du principe de développement durable. Cependant, des différences claires apparaissent entre les pays occidentaux industrialisés et les pays en voie de développement à structures encore largement rurales. De plus, dans le contexte actuel de crise économique la portée du mouvement est remise en question.

Parallèlement à la mondialisation de l'économie, l'intégration européenne favorise une réaffirmation régionale. En effet, *a priori* noyées dans un ensemble de plus en plus vaste, les régions ont tendance à mettre en avant leurs particularités locales. Ainsi, les recherches identitaires, voire les créations d'identité pullulent. A présent se pose la question de savoir si,

[68] Le SDEC (Schéma de développement de l'espace communautaire) oriente l'aménagement du territoire au niveau européen.

[69] *Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages* ; elle est à l'origine du réseau européen Natura 2000 qui répertorie des sites naturels et semi-naturels à forte valeur patrimoniale. Ce dernier est censé permettre la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique des Nations unies.

[70] En 1972, la Convention du patrimoine mondial a été la première à évoquer la protection des paysages. Le rapport Brundtland, intitulé « Notre avenir à tous », publié en 1978 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a proposé une première définition de la notion de développement durable. Le Sommet de la Terre (Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement) qui s'est tenu en 1992 à Rio de Janeiro a ainsi été à l'origine de plusieurs conventions internationales : la convention sur la diversité biologique, convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique etc. Depuis 1992, le terme de développement durable a été largement médiatisé. C'est également lors de cette conférence que les objectifs de l'Agenda 21 (ou Action 21) ont été adoptés. Finalement, en 2000, la Convention européenne des paysages à Florence a lancé les dernières impulsions en avançant une première définition globale des paysages.

dans un contexte où il a pris considérablement d'importance, le paysage peut abriter une identité ; et si oui, laquelle ?

B) UNE IDENTITE PAYSAGERE ?

Désormais, après avoir analysé en détail la genèse de nos paysages actuels, l'ultime partie de ce travail de recherche, nous permettra de définir – sur la base des connaissances acquises – les particularités du paysage, et d'éventuellement en extraire l'identité luxembourgeoise.

En essayant de trouver une identité paysagère typiquement luxembourgeoise, une définition de l'« identité » s'impose. L'identité, ici dans le contexte d'une identité individuelle[71], se réfère aux caractéristiques qui individualisent une personne et qui lui permettent d'être reconnue indubitablement parmi d'autres[72]. Par rapport à un paysage, l'identité spatiale est caractérisée par les éléments qui individualisent ce paysage parmi les paysages environnants.

En partant des paysages actuels, certaines différences entre les paysages luxembourgeois et ceux des territoires voisins peuvent être observées. Les dissemblances majeures semblent avoir été générées par une économie florissante basée sur le secteur tertiaire et par la pression ainsi générée sur un territoire d'étendue réduite. Une analyse à travers les âges s'impose donc.

Comme l'ont prouvé nos recherches dans les chapitres précédents, l'origine de nos paysages actuels réside dans les systèmes d'agriculture traditionnelle – le système d'*infield-outfield* et le système d'*openfield* – mis en œuvre pour assurer la survie des communautés rurales. Dans le cadre du second chapitre, une analyse géosystémique approfondie de plusieurs finages révèle de nombreuses particularités locales, résultant de l'adaptation du système agraire aux besoins de la population et à l'environnement naturel local. Ainsi, ces géosystèmes ruraux ont été à l'origine de paysages diversifiés obéissant tous à un fonctionnement identique. N'ayant pas réussi à déterminer une ligne de séparation claire[73] entre les systèmes agraires d'*openfield* et

[71] L'identité peut également être synonyme de similitude voire d'unité (identique), peut être à l'origine de recherches psychologiques etc.

[72] En définissant l'identité spatiale, le Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés souligne que le fait d'« exciper de l'identité d'un objet spatial (quel qu'il soit) c'est entreprendre de le distinguer, au sens fort du mot, en postulant qu'il peut être repéré et reconnu à certains signes qui d'emblée le particularisent ; on le pose alors en une place singulière dans l'ensemble constitué par la mise en série de tous les objets spatiaux ».

[73] Le plus souvent, la limite géologique entre l'Oesling et le Gutland est désignée comme ligne de séparation entre les deux systèmes de mise en valeur apparentés. Nos recherches n'ont cependant pas pu vérifier cette affirmation à connotation déterministe. La répartition des systèmes agraires nous apparaît davantage comme un système d'*infield-outfield* qui domine l'ensemble des paysages mais à intensivité variable : la surface occupée par l'*infield*, sous assolement triennal se réduit du sud vers le nord, jusqu'à, dans l'extrémité nord, devenir temporaire. Au contraire, l'importance spatiale de l'*outfield* tend à se réduire du nord vers le sud, tandis que l'intensivité des cultures temporaires qui y sont pratiquées a tendance à augmenter.

d'*infield-outfield* nous avons conclu que les paysages du territoire luxembourgeois étaient marqués par la transition douce entre ces deux grands types de systèmes agraires, sachant que les terres du nord et du sud du territoire luxembourgeois étaient organisées respectivement par les systèmes d'*infield-outfield* et d'*openfield*.

En effet, l'ensemble des auteurs ayant analysé les régions limitrophes des frontières luxembourgeoises ont montré que la répartition des systèmes d'*infield-outfield* ainsi que de l'*openfield* – y compris les variations locales d'intensité culturale – n'était aucunement influencée par le tracé des frontières territoriales[74]. Ainsi, pour ne citer que les références principales, Giovanni Hoyois[75] montre l'omniprésence des mêmes systèmes d'*infield-outfield* dans les Ardennes belges ; François Reitel[76] et Joseph Birkenhauer[77] analysent la répartition de ce système agraire ainsi que du système d'*openfield* dans les régions frontalières allemandes ; et Marc Bloch[78], André Meynier[79] Xavier de Planhol[80] et Jean-Robert Pitte[81] mettent la lumière sur les paysages d'*openfield* lorrains. La répartition de ces deux types de systèmes agraires est donc à analyser à l'échelle internationale, et ils ne peuvent être mis en rapport avec une identité luxembourgeoise des paysages. Il en est de même en termes d'évolution paysagère : n'ayant pas été remplacés par d'autres systèmes, ces géosystèmes ruraux déterminent l'organisation des paysages luxembourgeois de l'Ancien Régime à aujourd'hui, compte tenu des évolutions spécifiques étroitement liées aux fonctionnements traditionnels (mise en valeur permanente des terres de culture temporaire, type de forêt, forme des parcelles, etc.).

La particularité luxembourgeoise réside donc dans sa situation sur la limite floue entre ces deux systèmes agraires, phénomène qui a fait que le territoire luxembourgeois en entier peut – comme l'ont montré nos recherches – être considéré comme un espace de transition. Néanmoins, d'autres territoires présentent des caractéristiques identiques en termes géomorphologiques et agraires ; ainsi, en Belgique, la Province de Luxembourg est partagée entre les Ardennes au nord et la « Lorraine belge » au sud et en Allemagne l'Eifel du Sud (dont

[74] Celles-ci, par ailleurs, ont changé plusieurs fois de tracé au cours de l'histoire du Grand-Duché. En outre, il est difficilement possible d'attribuer avec certitude l'origine d'un des deux systèmes à une aire culturelle spécifique. Il semblerait que la mise en œuvre des systèmes soit en rapport avec l'habitat groupé. Nous pourrions même y déceler une hypothèse de genèse de l'*openfield* : soumis à une pression démographique de plus en plus forte du nord vers le sud, les cultures pratiquées sur un territoire restreint sont nécessairement de plus en plus intensives vers le sud et par conséquent assolées pour y faire cohabiter l'agriculture et l'élevage. Le Luxembourg aurait ainsi regroupé sur son territoire les différents stades d'évolution de l'*infield-outfield* à l'*openfield*.
[75] Giovanni Hoyois, *Op. Cit.*, Tome II, p. 443 – 983
[76] François Reitel, *Op. Cit.*, 2 tomes, 716 p.
[77] Josef Birkenhauer, *Op. Cit.*, 210 p
[78] Marc Bloch, *Op. Cit.*, 412 p.
[79] André Meynier, *Op. Cit.*, 199 p.
[80] Xavier de PLanhol et Paul Claval (coll.), 1988, *Géographie Historique de la France*, 635 p.
[81] Jean-Robert Pitte, 2003, *Op. Cit.*, 444 p.

l'*Islek*[82]) – dans la partie septentrionale – et le Golfe de Luxembourg – dans la partie méridionale – présentent un fondement géologique similaire qui était traditionnellement mis en valeur par les même systèmes agraires. Même si certains pourraient rappeler que ces terres faisaient autrefois partie du Duché du Luxembourg, cet argument n'affirme pas davantage l'identité spécifiquement luxembourgeoise de ces géosystèmes paysagers.

Ainsi, à l'échelle des finages, les paysages traditionnels des régions environnantes du Luxembourg étaient tous des géosystèmes dont le fonctionnement était déterminé par l'adaptation d'un système agraire à un environnement donné ou encore à un choix d'économie locale mais surtout aux caractéristiques démographiques. L'ensemble de ces paysages était organisé par un noyau d'habitat groupé entouré de ses jardins, de ses champs ouverts de culture permanente ou temporaire et des espaces forestiers – leur étendue et leur répartition étant liée à l'économie locale, aux densités démographiques, à l'environnement physique ainsi qu'à l'état d'avancement technique de la population locale – relativement homogène car à l'intérieur de la Grande Région il n'existe aucune barrière physique réelle et les frontières n'ont jamais été hermétiquement fermées. Les nombreux changements de tracé des frontières illustrent cette interdépendance. En conséquence, il devient très difficile d'y déceler des caractéristiques spécifiques permettant d'attribuer une organisation territoriale spécifique – voire même un système agraire – à un peuple cantonné à l'intérieur de frontières territoriales tracées par des conflits politiques au cours de l'histoire.

L'éclatement de la communauté rurale et de l'organisation de la société traditionnelle, provoqué en Europe par la Révolution française, donnait naissance à l'individualisme agraire[83]. Durant cette même période, la majorité des pays européens occidentaux vécurent la transition démographique à l'origine du trop-plein rural qui a généré à son tour la saignée démographique au départ vers les pays du Nouveau Monde et ensuite en direction des cités industrielles naissantes. Les géosystèmes ruraux européens se sont individuellement adaptés aux nouvelles exigences démographiques en intensifiant les rotations culturales sur l'ensemble de leurs terres. Parallèlement, une rationalisation de la répartition des terres à l'intérieur des finages eut lieu.

Dans la région transfrontalière franco-luxembourgeoise où affleurait la minette, la présence de minerai de fer a donné naissance à une industrie sidérurgique florissante. Celle-ci obéissait au même schéma de fonctionnement de part et d'autre de la frontière et généra par conséquent la même organisation paysagère en France et au Luxembourg. Les géosystèmes

[82] Nom de l'Oesling dans certains dialectes locaux du Nord du Luxembourg et dans l'Eifel à la frontière luxembourgeoise.

[83] En réalité, la Révolution française était l'aboutissement d'un mouvement de libération qui se ressentait à travers toute l'Europe. Le Cadastre de Marie-Thérèse, élaboré entre 1766 et 1771, en est une illustration parfaite : Marie-Thérèse, impératrice des Pays-Bas autrichiens depuis 1740, imposa un dénombrement des ressources en 1766 afin de protéger les manants contre de nouvelles exigences de la part des seigneurs. Visant à effacer les inégalités des différentes classes par rapport aux impôts, ce document est une preuve de l'évolution du *Zeitgeist* au niveau européen qui a culminé en 1789 dans la Révolution française.

sidérurgiques, en partie composés de l'extraction du minerai de fer, étaient évidemment adaptés à la topographie locale, ce qui eut comme conséquence qu'ici encore, l'adaptation d'un système identique sur un terrain donné fut à l'origine de paysages variés[84]. A l'aube de la deuxième moitié du XXe siècle, les paysages luxembourgeois montraient certes certaines particularités locales, cependant, aucune caractéristique majeure ne les différenciant foncièrement des paysages des territoires limitrophes.

Dans le dernier tiers du XXe siècle, l'automobile et par conséquent la périurbanisation et plus tard la rurbanisation accompagnée de la diversification industrielle, même en monde rural, ont marqué de plus en plus les paysages européens. C'est précisément à cette époque que les paysages du Luxembourg ont commencé à se différencier des paysages allemands, belges et français. En effet, le développement du Luxembourg comme place financière génère d'importants flux monétaires qui sont à l'origine de la prospérité du Grand-Duché. Evidemment, ceux-ci se matérialisent dans les paysages. De fait, l'installation de grands établissements du monde international de la finance (banques et assurances) et l'accueil de fonctions politiques européennes a transformé la capitale, qui était traditionnellement une petite ville fortifiée et marquée par la sidérurgie. Le paysage urbain est aujourd'hui dominé par des bâtiments prestigieux construits par des architectes de renommée internationale, censés traduire le prestige de ces établissements. La capitale luxembourgeoise, dotée d'un centre bancaire et européen florissant, rayonne sur toute l'Europe.

Le nombre d'emplois ainsi généré attire une population en grande partie internationale qui, dans un premier temps, favorise la périurbanisation et impose le développement de voies de transport internationales compte tenu des flux de travailleurs frontaliers. L'accroissement des salaires, élevant le niveau de vie de la population, se distingue également dans le paysage à travers l'importance numérique de la classe moyenne à l'origine des nombreuses grandes maisons récemment construites en milieu rural. En revanche, les immeubles collectifs sont plutôt rares ou alors très récents.

En contrepartie, les densités des constructions en milieu rural sont relativement faibles ; il y a une certaine tendance à l'étalement, signe de prospérité. Par ailleurs, la périurbanisation luxembourgeoise, extrêmement rapide, est particulière dans le sens où, au Luxembourg, aucune véritable culture urbaine n'a jamais traditionnellement existé. Les migrations de la population active de la ville vers les campagnes étaient donc largement facilitées et les gens repartaient

[84] Dans ce cadre, les principales différences résident dans la profondeur de la couche ferrifère à exploiter. Le système d'extraction était adapté en conséquence. Même sur le territoire luxembourgeois, certaines adaptations ont été nécessaires : dans l'est du bassin sidérurgique, la minette affleurait partiellement et son exploitation était dominée par l'extraction à ciel ouvert, au contraire de la partie ouest, où dominait l'exploitation par galerie. Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que les nouvelles machines performantes importées des Etats-Unis y ont généré le développement de l'extraction à ciel ouvert.

volontiers à la campagne[85]. En termes paysagers, la périurbanisation luxembourgeoise se différencie donc de celle de ses voisins par son étalement extrêmement consommateur d'espace, son homogénéité (la rapidité de l'évolution n'a pas laissé le temps au développement de différentes générations de quartiers différenciées par des styles variés) et la forme des maisons, marquée par une prospérité accrue par rapport aux régions européennes voisines. Ce phénomène peut aussi être observé au niveau de la Nordstad ; de fait, centrée sur deux Villes de taille inférieure (Diekirch et Ettelbruck), l'agglomération relativement étalée est caractérisée par des densités relativement faibles et par une certaine diffusion, les villages environnants étant fortement rurbanisées. Par ailleurs, au Luxembourg, le surplus d'argent généré par l'économie florissante engendre un investissement plus important dans le développement et l'entretien des structures existantes, privées et publiques. La combinaison de ces deux particularités, l'absence de culture urbaine mais surtout la croissance démographique du Luxembourg, particularise la périurbanisation et la rurbanisation sur le territoire luxembourgeois.

Cependant, ce phénomène affecte également les espaces en bordure des frontières luxembourgeoises depuis un certain temps. La pression démographique a fait grimper les prix du foncier, d'abord au Luxembourg, mais depuis peu également dans les régions frontalières allemandes, belges et françaises.

De plus, le cadre ainsi créé favorise évidemment l'installation de nouvelles entreprises, ce qui, à son tour, a un effet bénéfique sur l'économie en général mais également sur la reconversion industrielle dans le bassin minier. En effet, celle-ci s'effectue bien plus facilement au Luxembourg qu'en France. Outre les avantages fiscaux, les facteurs géographiques (position centrale en Europe, voies de communication, etc.) et économiques (multilinguisme, savoir-faire, etc.), le site est attractif en raison de la stabilité politique et sociale (les grèves sont très rares). Par ailleurs, l'Etat luxembourgeois s'implique également dans la reconversion industrielle de l'ancienne région sidérurgique, et les relations entre l'Etat et les communes sont facilitées par l'absence d'une multitude d'échelons administratifs. Ainsi, l'économie florissante du Grand-Duché imprègne l'ensemble de ses paysages, urbains, ruraux et industriels, ce qui différencie évidemment les paysages luxembourgeois des paysages des territoires allemands, belges et français.

L'évolution des paysages du territoire luxembourgeois a donc commencé à se différencier des paysages des régions limitrophes dans les années 1970, à l'époque du boom économique. Une grande partie des particularités des paysages luxembourgeois ne sont donc pas issues de caractéristiques culturelles, mais au contraire, de prospérité matérielle récente. En outre, il est fort probable qu'un peuple différent, qui aurait évolué dans les mêmes conditions que le peuple luxembourgeois, aurait aménagé son territoire de la même façon.

[85] Le fait que de nombreux citadins possédaient encore de la famille et souvent aussi des terrains dans leurs villages d'origine facilitait encore davantage leur retour.

La recherche de l'identité paysagère s'opère dans le cadre de la personnification de l'objet analysé car une personnalité individuelle, fondée sur le caractère ou les caractéristiques qui lui sont propres, lui est appropriée. Les réflexions préalables montrent à quel point il est difficile d'attribuer une identité luxembourgeoise aux paysages du territoire.

Or, en termes de paysages, le problème est compliqué davantage par le lien sentimental qui unit les habitants d'un pays à leur terre (le plus souvent) natale. Dès à présent, nous entrons dans le champ de l'identité perçue, c'est-à-dire des caractéristiques particulières le plus souvent idéelles que l'on peut – ou veut – voir dans un objet. De cette façon, la recherche d'une identité paysagère se rapproche des considérations subjectives des habitants d'un territoire donné sur soi-même et sur leurs agissements – matérialisées dans les paysages[86]. Cependant, nombreux sont les exemples où ce type de considérations ont été à l'origine de différenciations raciales qui ont alimenté de nombreuses actions et discours conflictuels et d'exclusion ; nationalistes, même au niveau européen.

D'un point de vue objectif, il est donc très difficile d'attribuer une réelle identité à un paysage. Celle-ci est donc une construction subjective issue de la perception subjective des êtres humains.

Les paysages du territoire luxembourgeois sont certes particuliers pour leur situation de confluence à tous les niveaux : climatiques (caractéristiques continentales et océaniques), géomorphologiques (les côtes de la Lorraine, l'extrémité est du bassin parisien – l'Oesling, partie orientale des Ardennes qui font partie du massif schisteux rhénan), et culturelles (la situation géographique relativement centrale en Europe lui faisant bénéficier des influences culturelles germaniques et latines, situation sur la limite floue de deux grands types de systèmes agraires, à la confluence de deux grands types de ferme traditionnelle). Néanmoins, nous n'avons pas réussi à déceler une identité spécifiquement luxembourgeoise.

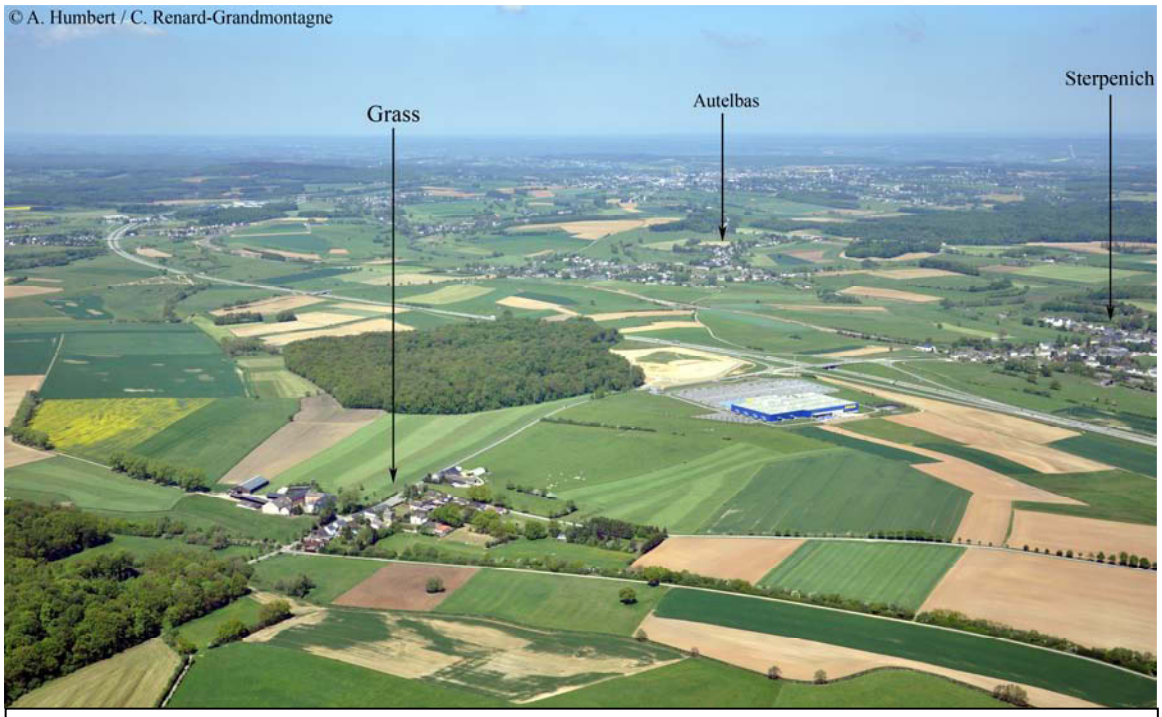
Ainsi, un paysage, surtout à l'échelle luxembourgeoise, ne peut être cantonné à l'intérieur de frontières nationales. Il est déterminé par les grandes aires d'influence culturelles et diversifié par ses particularités locales. Les paysages sont le résultat de la combinaison entre un milieu naturel, une histoire, (un savoir-faire, une évolution démographique) et une culture ; de plus, et jamais les frontières n'ont été imperméables, ce qui interdit donc toute conception nationaliste du paysage. L'identité demeure donc bel et bien un produit artificiel contribuant,

[86] Comme le souligne Elisabeth Mazas dans le cadre de sa définition de l'identité paysagère : « Il y a paysage si on a appris à « voir » ce paysage, et cela ne se fait pas sans l'apprentissage d'un langage. Si la base de l'identité paysagère est bien constituée d'éléments concrets, réels, quantifiables, mesurables et descriptibles de façon « objective », sa formulation comme telle relève d'une mise en relation subjective de ces différents éléments, d'une hiérarchisation, d'un classement, bref d'un jugement de valeurs, soumis autant à la situation actuelle et culturelle du sujet qui observe, qu'à sa capacité personnelle de voir, à représenter, à exprimer » (Pierre Donadieu et Elisabeth Mazas, 2002, *Des mots de paysage et de jardin*, p.148-149).

dans le sens positif, à développer le tourisme d'une région ou, dans le sens négatif, à distinguer une région parmi d'autres pour ainsi générer des préférences de la population locale ou de populations étrangères pour leur territoire.

Il en est de même dans les autres régions européennes. Bien que de nombreuses régions puissent être caractérisées par la présence d'un ou de plusieurs éléments spécifiques (forme des maisons etc.) et que parfois celles-ci semblent se confondre à des limites administratives le plus souvent artificielles, ces éléments ne peuvent contribuer à définir une identité locale.

Pour qu'il y ait identité, il faudrait qu'un territoire donné, évoluant de façon autarcique, muni d'une histoire propre et ayant pu développer une certaine tradition, une façon de faire locale particulière à laquelle l'ensemble de la population s'identifie et qui ne pourrait être mise en œuvre ou transposée ailleurs. Cependant, dans la majorité des cas, ces conditions ne sont pas remplies et les régions, en quête d'identité régionale, tendent à amplifier une particularité locale tout en la chargeant de valeurs identitaires fortes qui la différencient des régions voisines. Or, au Luxembourg, toutes nos recherches ont prouvé que l'organisation paysagère, la forme des maisons, le développement etc., donc tout ce qui peut différencier les paysages luxembourgeois d'autres paysages a été mis en œuvre pour répondre à des besoins locaux et a par la suite évolué de façon logique. Les particularités du territoire luxembourgeois se résument donc dans sa prospérité économique et dans sa situation de terre de confluence européenne.



Cliché 62 : <u>Les tendances actuelles dans l'évolution paysagère au niveau de la Grande Région</u> (mai 2010, vue vers l'ouest). Ce cliché montre le paysage rural à la frontière belgo-luxembourgeoise à hauteur de l'autoroute A6 (Luxembourg-Bruxelles). Au milieu de cette rase campagne les structures commerciales de ce genre (en l'occurrence un magasin Ikea avec un grand parking associé) poussent comme des champignons (le terrain juxtaposé est en train d'être viabilisé). Ce phénomène est à mettre en rapport avec l'augmentation du pouvoir d'achat de la population locale étroitement liée à la croissance économique du Luxembourg qui, à travers les frontaliers, s'exporte dans la Grande Région. Néanmoins, tout comme l'importance des bâtiments prestigieux de banques ou d'assurances – qui individualisent certes le paysage luxembourgeois – ne peuvent être liées à une quelconque identité paysagère luxembourgeoise ; le pullulement de ce genre de bâtiments dans la province du Luxembourg belge ne peut être considéré comme contribuant à l'identité paysagère belge ; par ailleurs, la situation est similaire en France et également en Allemagne. En outre, ces grandes infrastructures commerciales, en plein développement dans la Grande Région, servent d'argumentaire pour ériger au Luxembourg de vastes structures commerciales similaires. En effet, la peur de perdre ces investissements au profit d'une région frontalière joue en faveur de l'autorisation de construction de tels corps étrangers au milieu des paysages de plaine, et ceci malgré les efforts en matière d'aménagement du territoire et d'environnement (Plan sectoriel Paysage, Plan National pour la Protection de la Nature, etc.). En termes de paysages, ce problème est amplifié lorsqu'on tient compte du mitage de l'espace à travers la création, au cours des décennies précédentes marquées par le boom économique, d'une multitude de zones industrielles communales dispersées dans les campagnes. De plus, vu l'étroitesse du territoire luxembourgeois, qui implique que ce genre d'infrastructure – si elle doit être économiquement viable en termes de visiteurs – est toujours situé en périphérie urbaine défavorisant ainsi ces centres. En fin de compte, les seuls arguments évoqués à l'encontre de ce genre d'infrastructure – essentiellement écologiques – sont rapidement balayés, ce qui montre l'importance réelle du paysage lorsque l'intérêt économique entre en discussion. Certes, comparé au siècle précédent, des efforts en matière de protection des paysages sont actuellement faits ; néanmoins, vu d'un angle plus général, cette évolution fait tout de même naître l'idée que dans le cadre d'une organisation spatiale fondée sur les déplacements automobiles, la protection des paysages – voire de l'environnement – n'est qu'une tendance passagère surgissant entre les périodes de croissance et de régression économique.

Conclusion

Traditionnellement, le Luxembourg se situait sur la bordure nord-est du système agraire d'*openfield*, qui dominait autrefois les paysages lorrains et du Gutland luxembourgeois. Dans le Nord, le milieu se prêtait mal à ce système agraire. Des densités démographiques inférieures combinées à des rotations culturales de plus en plus extensives façonnaient alors les paysages dans le cadre d'un système agraire d'*infield-outfield* souvent combiné à l'exploitation de haies à écorces. Ces paysages ouverts se caractérisaient par l'importance des terres en friche pâturée. Dans ces économies herbagères, l'élevage ovin jouait un rôle de plus en plus important au fur et à mesure que l'on remontait vers le Nord en direction des Hautes Fagnes.

Au cours du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle, les géosystèmes agraires traditionnels se sont adaptés à la pression démographique accrue. Parallèlement au lent déclin des fonctionnements traditionnels, les rotations culturales ont pu être intensifiées grâce à la lente généralisation des amendements et des engrais et une rationalisation de la répartition des cultures a eu lieu. Ainsi, les systèmes agraires traditionnels ont péri, au contraire de l'enveloppe paysagère générée dont l'organisation continue à marquer le paysage. Inversement au reste du pays, où les paysages restaient marqués par les géosystèmes agraires traditionnels, les paysages de la région de la Minette ont été réorganisés de fond en comble par la surimposition de géosystèmes sidérurgiques.

L'évolution récente est marquée par deux, voire trois facteurs dominants : la généralisation de la voiture, la croissance économique et la crise sidérurgique. Tandis que les paysages ruraux sont de plus en plus rurbanisés et périurbanisés dans les régions limitrophes de la capitale et que les zones d'activités se sont développées dans l'ensemble du pays, la reconversion dans la région de la Minette, suite à la crise sidérurgique, fonctionne de façon intensive.

Outre la région de la Minette, les paysages luxembourgeois restent donc fortement marqués par les géosystèmes qui ont généré ces paysages. Tout comme l'infiltration par la rurbanisation, la reconversion des anciens sites sidérurgiques et la modernisation de l'agriculture ont lieu dans l'enveloppe paysagère prédéfinie par les géosystèmes paysagers antérieurs, ruraux et sidérurgiques.

Nous avons vu que la perception des paysages a, au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, profondément changé. Initialement vu comme une réalité fonctionnelle, sa fonction nourricière a aujourd'hui fortement diminuée grâce à l'importation de productions agricoles. De plus, le paysage a été pris en charge par une nouvelle population rurale. Cette population néorurale, non agricole, lui attribue des fonctions qualitatives, récréatives et souligne son rôle dans le cadre de vie. La notion de paysage est aujourd'hui « à la mode ».

Cette évolution de la perception s'est évidemment transposée avec un léger retard dans les politiques, en particulier dans celles de l'aménagement du territoire. A ses origines, le paysage était avant tout considéré comme synonyme d'espace naturel largement dépourvu de toute forme de construction et seules ses qualités esthétiques étaient prises en compte. Or, depuis un certain temps, sa qualité intrinsèque et par conséquent les efforts en vue de sa protection deviennent de plus en plus concrets. Les départements ministériels de l'aménagement du territoire et de l'environnement ont conjointement élaboré un plan sectoriel spécialement dédié aux paysages qui est sur le point d'entrer dans la législation. Pour la première fois, le paysage y est clairement défini et le document comporte de réelles initiatives en vue de sa protection. Son entrée en vigueur, qui dépendra des décideurs politiques déterminera, si effectivement, il y a eu évolution et si le paysage est réellement pris en compte par les politiques gouvernementales.

Cependant, au contraire de ce qu'on pourrait penser, cette nouvelle approche des paysages n'est pas moins fonctionnelle pour autant. Tandis qu'auparavant, le paysage avait une fonction nourricière, il a aujourd'hui la vocation de servir comme espace récréatif et de promotion du tourisme local. L'homme continue donc à organiser son territoire en fonction de ses besoins.

Placé dans un contexte de plus en plus international, mondialisé, le paysage devient également un élément auquel la population commence à s'identifier. Nombreux sont les exemples de régions européennes mettant en valeur des éléments permettant d'individualiser et de distinguer leur paysage parmi d'autres[1]. En ce qui concerne le territoire luxembourgeois, nos recherches ont montré qu'aucune identité individuelle n'est objectivement décelable. Les particularités locales, pourtant nombreuses, résultent de l'adaptation de certains fonctionnements géosystémiques aux besoins de la population et à un milieu naturel donné, mais également de la croissance économique récente. Néanmoins, ni les besoins de la population, ni le milieu naturel et ni l'économie – et par conséquent ni les géosystèmes paysagers qui en résultent – ne sont liés à une identité luxembourgeoise. En conclusion, tout paysage est particulier mais n'a que l'identité que l'observateur veut y apercevoir ou veut lui attribuer.

[1] Le développement fulgurant du tourisme vert en témoigne. Les produits du terroir sont de plus en plus recherchés.

Dans le cadre d'une Europe toujours en construction, nous pouvons estimer qu'en quête d'identité, les régions européennes continueront à mettre en avant leurs particularités locales. Parallèlement, dans une économie de plus en plus tertiarisée, les paysages resteront un facteur important en termes de qualité de vie. Ainsi, les paysages resteront donc, pendant un certain temps encore, au centre des intérêts.

Cependant, il ne faut pas oublier que les paysages sont aménagés en fonction des besoins de l'homme : les critères économiques détermineront donc également à l'avenir la réelle importance des paysages.

En raison de son exiguïté, ce principe se traduit d'autant plus rapidement sur le territoire luxembourgeois en évolution permanente. En effet, la combinaison de la protection des paysages et du développement économique y est particulièrement complexe. De fait, l'étendue réduite du Grand-Duché rend impossible le gel intégral de grands espaces paysagers. Ainsi, au-delà de la garantie des valeurs esthétiques des paysages, le rôle premier de l'aménagement du territoire n'est pas de bloquer une évolution, mais, au contraire, consiste en une planification spatiale consciencieuse et misant sur la durabilité ; il s'agit donc d'aménager, de façonner le territoire en fonction de critères qualitatifs à long terme.

Glossaire

Ce glossaire, qui comporte surtout les mots de luxembourgeois vernaculaire, reprend et définit les termes en rapport avec le fonctionnement des paysages qui ont été rencontrés au cours de nos recherches.

Cette tâche est rendue difficile par le fait que l'ensemble des sources archivistiques consultées ont été élaborées par des gouvernements étrangers qui régnaient sur le Luxembourg à diverses époques : le vocabulaire usité est alors en allemand ou en français et l'orthographe variable. Il en est de même avec la toponymie qui, annotée sur les premiers plans cadastraux par des puissances étrangères, est d'une orthographe variable. Ce problème est amplifié par les modifications orthographiques que les noms des lieux ont subies ultérieurement[1].

Trouver le mot en luxembourgeois – et son orthographe exacte – a donc parfois été une tâche difficile d'autant plus que les influences linguistiques germanophones et romanes sont très fortes dans la langue luxembourgeoise[2]. Pour trouver le mot luxembourgeois, le *Lëtzebuerger Dixionär* nous a été d'un grand secours car il comprend bon nombre de ces termes. Néanmoins, il ne nous a pas été possible de retrouver une traduction pour l'ensemble des mots rencontrés. Le terme à définir figure alors dans ce glossaire dans la langue et sous la forme selon laquelle nous l'avons rencontrée.

Par ailleurs, en dépit de la petitesse du Grand-Duché, les dialectes locaux y sont fortement développés. En conséquence, la prononciation et par conséquent l'orthographe de bon nombre de mots peuvent varier selon les régions[3]. Dans le cadre de ce travail de recherche géographique, nous nous sommes cependant borné le plus souvent à une seule prononciation, à moins que les divergences étaient réellement importantes. Ainsi, par exemple, nous ne rappelons pas que le mot *Pesch* peut également être prononcé (et écrit) *Peesch*, mais, au contraire la différence entre certains mots comme *flucksen* signifiant *fléizen* mérite mention, à notre avis.

---

[1] Initialement, les lieux-dits ont été annotés sur les plans de l'*Urkataster* par les puissances françaises et néerlandaises. Ceux-ci ont très souvent annoté les noms des lieux selon leur prononciation, sans pour autant en comprendre le sens. Ensuite, sur les cartes topographiques, ces noms ont été repris mais ont le plus souvent été annotés sous forme d'une orthographe plus « juste », pourtant également variable.

[2] A ceci s'ajoute la particularité du multilinguisme au Luxembourg. En effet, selon la *loi du 24 février 1984 sur le régime de langues*, « la langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois » (Art. 1) tandis que « les actes législatifs et leurs règlements d´exécution sont rédigés en français » (Art. 2). « En matière administrative, contentieuse ou non contentieuse, et en matière judiciaire, il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise, sans préjudice des dispositions spéciales concernant certaines matières » (Art. 3). Ce n'est qu'en 1984 que cette loi relève le luxembourgeois – qui reste pourtant essentiellement vernaculaire – au même niveau que le français et l'allemand.

[3] En 1946 seulement est introduite une première orthographe officielle de la langue luxembourgeoise (*Arrêté ministériel du 5 juin 1946 portant fixation d´un système officiel d´orthographe luxembourgeoise*). Celle-ci retient que plusieurs orthographes des mots sont possibles tant qu'elles se manifestent dans les dialectes de la langue vernaculaire.

Äänsmann : (luxbg. ; *Einsmann* en allem.) dans le système d'agriculture ancienne, membre de la communauté villageoise jouissant de l'ensemble des droits communs (*Äänsrecht*, voir ce terme).

Äänsrecht : (luxbg. ; *Einsrecht* en allem. ; droits communs) attributions auxquelles l'ensemble des membres d'une communauté avait droit. Les droits communs les plus courants étaient la vaine pâture (*Weedgang*, voir ce terme), le droit d'affouage (*Holzrecht*, voir ce terme) ainsi que d'autres jouissances usufruitières et collectives, etc. Dans la société rurale d'Ancien Régime, ceux-ci étaient vitales, surtout pour les membres les plus pauvres de la communauté.

Aker : (luxbg. ; *Ackergenuss* ou *Ackerschatz* en allem. ; droit de paisson, plus précisément de glandée) consiste en un droit collectif autorisant l'ensemble des membres de la communauté à faire paître leur porcs dans les forêts communes pour y consommer les glands des chênes et les faînes des hêtres.

Al : (luxbg. ; *Aue* en allem.) plaine d'inondation (alluviale) d'un cours d'eau.

Bakes : (luxbg. ; *Backstube* en allem.) maisonnette ou pièce accolée à une maison contenant le four à pain ; désigne à l'origine la *Bakes* communale.

Bann : 1. (luxbg. et allem. ; ban) l'ordre proclamé – la réglementation – composé de contraintes et de droits collectifs concernant une activité exercée par les habitants d'un territoire donné. A ses origines, le ban était proclamé par un seigneur ou une communauté sur son territoire et fixait le moment des travaux agricoles (les récoltes mais également certains droits communs). Dans nos régions, le ban se composait le plus souvent de contraintes communautaires rigides permettant de faire fonctionner le système agraire destiné à assurer la survie de l'ensemble de la communauté. Ainsi, l'ensemble des champs récoltés était par exemple ouvert à la vaine pâture, la clôture étant interdite. Le ban englobait également la concession ou l'autorisation d'utiliser un moyen de production ou de transformation essentiel : moulin, four, pressoir, voire forêt. Au Luxembourg, dans la seconde moitié du XXe siècle, les communes mosellanes arrêtaient encore des « bans de vendange » fixant ainsi le début des vendanges.

2. Le ban peut également désigner le territoire – et ses ressources – sur lequel s'exerçait cet ordre proclamé ; dans le cas d'une communauté villageoise, il est

alors utilisé comme synonyme de « finage » (voir ce terme). Au Luxembourg, dans la première moitié du XXe siècle, le terme ban était encore utilisé dans les textes législatifs pour désigner le territoire du village dans lequel se localisait un site ou une parcelle. Le *Lëtzebuerger Dixionär* donne plusieurs exemples d'utilisation tels que *Huewerbann* (littéralement « ban d'avoine ») ou *Lenzbann* (« ban du printemps » ; les deux mots luxembourgeois désignent la sole de culture printanière). Ceux-ci nous permettent de conclure qu'au Luxembourg, le mot était également utilisé pour désigner des parties spécifiques du finage.

Buggy : (angl.) désigne les wagonnets servant au transport de minerai attachés à un funiculaire.

Brëschteren : (luxbg. ; *schiffeln* en allem. ; écobuer) verbe désignant la mise en œuvre de l'écobuage, une pratique agricole traditionnelle permettant de préparer un terrain à la culture temporaire par essartage à feu couvert. Les landes étaient périodiquement mises en valeur (la durée de repos était variable, en moyenne tous les 20 ans) par écobuage (*Schiffelwirtschaft* ; ces terres étaient appelées « triots » en Ardenne française, *Schiffelland* dans l'Eifel allemande), une technique de mise en valeur similaire à l'essartage, qui consistait en la mise à feu des mottes de gazon séchées du champ préparé à la culture. Pour ce faire, les paysans pelaient le terrain au moyen d'une houe, l'écobue, en détachant des mottes de gazon assez profondes pour déraciner les mauvaises herbes et des plantes ligneuses. Séchées, les mottes de gazon étaient empilées en petits fourneaux coniques (*Brëschter* en luxbg.) qui étaient allumés dès le mois de juin. Les cendres étaient réparties sur la parcelle mise en culture à la fin de l'été (culture d'hiver, seigle). Tout comme les terres d'essart, les terres écobuées retournaient à l'état sauvage après une à deux récoltes.

Broochland : (luxbg. ; *Brache* en allem. ; terre en jachère) désigne une terre agricole intégrée dans un système de rotation sur laquelle la culture est interrompue pendant un certain temps à des fins de régénération du sol ; la jachère est donc travaillée, les réserves minérales du sol sont reconstituées par l'apport de fumier et de labours). Traditionnellement, les terres en jachère morte (*Schwaarzbrooch*), c'est-à-dire non cultivées, étaient pâturées. On parle de jachère cultivée lorsque les parcelles sont ensemencées d'une culture améliorante (plantes fourragères et cultures qui produisent de gros systèmes racinaires).

Canal de drainage : fossé creusé dans le sol ou canal souterrain permettant d'évacuer artificiellement l'eau par gravitation d'une zone désignée. Les drains s'organisent le plus souvent en réseau. Au Luxembourg, vers la fin du XIXe siècle, les associations agricoles ont effectué de nombreux travaux de drainage dans l'objectif d'assécher des zones humides afin d'y permettre la mise en culture agricole ou d'en accroître le rendement.

Cense : au cours de l'Ancien Régime, elle désigne un héritage grevé d'une redevance, en argent ou en nature, au profit du seigneur dont on détenait ces biens. Dans les documents d'archives consultés, plusieurs fermes isolées sont reportées comme censes.

Chenalisation d'un cours d'eau : (*Flussbegradigung* en allem.) regroupe l'ensemble des interventions humaines effectuées dans le lit d'un cours d'eau qui ont pour objectif d'en accélérer l'écoulement – directement ou indirectement – par modification du tracé en plan, de la géométrie en travers, de la pente et/ou de la rugosité d'un cours d'eau. A cette fin, diverses méthodes de chenalisation sont mises en œuvre : le recalibrage (approfondissement du lit), le réalignement (recoupement ou remblayage des méandres), l'endiguement (surélevage et bétonnage des berges), la consolidation des berges (consolidation, par végétaux ou bétonnage, des endroits soumis à une forte érosion), la mise en canalisation souterraine ou l'entretien et le curage. Ces interventions peuvent êtres mises en œuvre seules ou combinées. En raison de l'impact écologique de la chenalisation des rivières, abondamment pratiquée à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle pour accroître la S.A.U., de nombreuses actions qui visent à renaturer les anciennes plaines inondables et à restaurer les espaces humides sont aujourd'hui entreprises.

Dréisch : (luxbg. ; *Driesch* en allem.) désigne une terre agricole en jachère longue.

Droit d'aînesse : système de transmission de l'héritage qui stipule que l'ensemble ou la majorité de la propriété d'un foyer est transmise au premier enfant né, sans prérogative de sexe. Les autres descendants n'étaient que domestiques et servantes. Au Luxembourg, le droit d'aînesse a été définitivement aboli par la Révolution française, cependant, l'état d'avancement de la fragmentation parcellaire représenté sur les plans cadastraux de la première moitié du XIXe siècle nous

laisse supposer que son abolition en faveur du partage égalitaire entre tous les héritiers était déjà plus ancienne.

Droit coutumier : (*Gewohnheitsrecht* en allem.) Durant l'Ancien Régime, le droit reposait sur la coutume locale. Basé sur l'usage – et de ce fait variable d'une région à l'autre voire d'un village à l'autre – le droit coutumier est opposé au droit écrit, législatif. Au Luxembourg, il a été recueilli en 1623 sous le titre de « Coutumes générales des pays duché de Luxembourg et comté de Chiny ». Ce commentaire exhaustif des coutumes générales du Duché de Luxembourg a été décrété en 1623 et publié chez H. Reulandt à Luxembourg la même année, puis rééditées chez Chevalier en 1687.

Droit de chaumage : consiste en un droit collectif permettant de prendre la paille laissée sur pied après la récolte. Comme le droit de glanage cette pratique était organisée en faveur des plus pauvres de la communauté. Elle devait être peu répandue au Luxembourg car les textes législatifs ne l'évoquent pas.

Droit de glanage : consiste en un droit collectif autorisant le ramassage d'épis tombés après la récolte. Cette pratique était mise en œuvre pour les villageois les plus pauvres de la communauté. Elle était étendue au grappillage, permettant de cueillir ce qui restait sur les arbres, et au râtelage qui consistait à ramasser, avec un râteau, l'herbe qui restait sur le pré après l'enlèvement du foin. Dans les textes législatifs nous retrouvons encore la mention de cette pratique (règlement sur le glanage) en 1922, à Clémency.

Esch : (luxbg. et allem. ; méjou ou trest) préfixe du nom de plusieurs localités luxembourgeoises situées surtout dans le Nord-Ouest du pays. Selon les définitions d'André Meynier (1958, p. 19-20, 156 et 159) et de René Lebeau (2004, p. 56), dans la région allemande de Westphalie et de Hollande, l'*Esch* désignait – dans le cadre de l'agriculture traditionnelle – une petite zone de terres labourables groupée autour du village. Le parcellaire de l'*Esch*, l'*Eschflur*, est souvent décrit comme étant composé de champs laniérés. Cependant, plusieurs chercheurs allemands (Georg Niemeier, 1938 ; Hendrik Jakob Keuning, 1938) y évoquent des parcellaires variables (champs laniérés et parallèles, parcelles laniérées regroupées en quartiers, etc.). Le reste du finage était formé de champs plus trapus souvent enclos d'ailleurs, mais pas toujours, appelés *Kämpen*. Ce système agraire d'*infield-outfield* met en œuvre deux types

d'exploitation agricole à intensité variable, à l'origine de cette organisation du finage.

Feldgraswirtschaft : (allem., aussi *Feld-Weide-Wechsel*) système d'agriculture très extensive où l'ensemble des terres agricoles sont labourées temporairement et – envahies par l'herbe – servent de pâturage durant les longues jachères. Ainsi, deux à trois cultures successives sont interrompues par 10 à 20 années de jachère pâturée. Ce système était mis en œuvre dans l'extrême-nord de l'Oesling (voir également la définition d'*infield-outfield*).

Finage : (*Bann* en luxbg. (voir ce terme) ; *Gemarkung* en allem.) désigne le territoire sur lequel une communauté rurale exerce des droits agraires. Traditionnellement, l'espace rural était subdivisé en finages, territoires régis par les bans des différentes communautés villageoises. Aujourd'hui, les limites des anciens finages sont matérialisées dans les limites administratives des sections communales. En effet, au début du XIXe siècle, lors de la mise en place du cadastre et de la subdivision du territoire luxembourgeois en communes et sections, le législateur ne pouvait ignorer le fonctionnement des systèmes agraires traditionnels adaptés à un territoire. (voir également les explications sur l'*Urkataster* dans la partie méthodologique du présent travail).

Fléizkanal : (luxbg., également *Flutz-* ou *Fluckskanal* ; *Bewässerungsgraben* en allem. ; canal d'irrigation) canal permettant de transporter l'eau vers des espaces désignés ; *fléizen*, *flouzen* (verbe) désigne l'activité d'irriguer. Le mot *Fléiz-* peut également être utilisé comme préfixe pour tout ce qui se rapporte à l'irrigation (*Fléizweier* signifiant lac artificiel dont l'eau servait à des fins d'irrigation, etc.). Au Luxembourg, surtout dans l'Oesling, de nombreuses prairies de fond de vallée étaient irriguées pour accroître la production de foin.

Flouer : (luxbg. ; *Flur* en allem.) désigne initialement le terrain non bâti et de nature variée ; la campagne. Le terme a ensuite été utilisé pour désigner les terres agricoles, les champs, dont la forme parcellaire a pu être séparée en trois grands types : *Streifenflur* (les champs sont composés de parcelles allongées), *Blockflur* (le parcellaire est dominé de champs trapus qui s'apparentent à la forme quadratique) ou *Gewannflur* (les parcelles sont regroupées en quartiers de parcelles de formes identiques). Les différents types de formes parcellaires intermédiaires ont donné naissance à une typologie approfondie comme par

exemple le *Kurzstreifengewannflur* – parcelles courtes, 8 à 10 fois plus longues que larges, ou le Lang*treifengewannflur* – quartiers de très longs rubans (2 à 3 km sur quelques mètres de largeur). La *Flurbereinigung* désigne le remembrement des terres agricoles.

Fondant : en sidérurgie, un fondant est utilisé pour faciliter la fusion du minerai et sa fluidité. Dans la fonderie luxembourgeoise, la pierre castine ou la chaux pure est ajoutée au minerai de fer porté à fusion. Sous l'effet de la chaleur, la castine – une pierre calcaire – se décompose en gaz carbonique et en chaux ; cette dernière, outre le fait qu'elle facilite la fusion, sert à constituer le laitier qui, en surnageant sur le fer en fusion, fixe les impuretés contenues dans le minerai.

Gehöfer : (luxbg. ; *Vogtei* en allem. ; vouerie) désignait, durant l'Ancien Régime, une ferme avec dépendances et des terres associées appartenant au seigneur et attribuées à un exploitant qui la transmettait indivise à ses héritiers. Bien de condition servile, la possession d'une vouerie impliquait la prestation de rentes et/ou de services ainsi que la fidélité et le dévouement envers le seigneur mais garantissait également la protection du détenteur. Les *Gehöfer* ou *Hufen* étaient des types de voueries transmis au fils aîné par le droit d'aînesse.

Gemeng : (luxbg. ; *Gemeinde* en allem., commune ou communauté rurale) désigne aujourd'hui la mairie ou le territoire communal qui, le plus souvent, se compose de plusieurs sections. Voir également dans la partie méthodologique de ce travail le rappel historique de la mise en place des communes dans le cadre de l'analyse de l'*Urkataster*. Traditionnellement, le terme de commune pouvait être synonyme de communauté rurale. Celle-ci se composait de l'ensemble des habitants d'une localité bénéficiant des droits et jouissances communs sur un territoire déterminé, le finage. Cette collectivité n'englobait pas l'ensemble des habitants du village, mais seulement les chefs de famille qui payaient les redevances (en nature ou en argent, au profit du seigneur – propriétaire foncier – et à l'église) et exécutaient les corvées seigneuriales (*Froundingscht* en luxbg., *Frohndienste* en allem., ceux-ci consistaient en l'accomplissement de divers travaux tels que les récoltes ou l'ensemencement, la garde du château, etc.). L'ensemble des membres de la communauté étaient – à moins que la communauté ait été affranchie – des gens de condition servile (*Leibeigenschaftsleute*). Lors d'un affranchissement, accordé par charte ecclésiastique, la communauté était libre. Les villages étaient habités de

détenteurs de voueries, de laboureurs (qui pouvaient également exercer d'autres métiers en parallèle) et de journaliers. Exclu de la communauté qui liait les habitants du village étaient les *Nebengemeine* (littéralement les « juxtaposés aux membres communautaires », des parvenus).

Gemengeland : (luxbg. ; *Allmende* en allem. ; terres communes/communales) mot luxembourgeois se référant aux terres appartenant à la communauté et de ce fait à la commune ; les communaux. Dans ce cadre, le terme *Gemeng-* ou *Gemein-* est le plus souvent utilisé comme préfixe pour tout ce qui se rapporte – actuellement – à la commune administrative ou – traditionnellement – à la communauté rurale. Ainsi, les mots composés peuvent également définir le type de terre : ainsi, le *Gemengendréisch* est une terre de culture temporaire communale, *Gemengweed* désigne les pâturages communaux, *Gemengebësch*, la forêt communale, etc. Traditionnellement, il s'agissait des terres qui appartenaient collectivement à la communauté villageoise, au-delà de l'espace privatisé et parcellarisé. La jouissance de ces terres en copropriété était donc communautaire et, outre la vaine pâture, divers systèmes de partage étaient mis en œuvre pour leur exploitation. Quand elles étaient cultivables, elles englobaient le plus souvent des terres de moindre qualité. Néanmoins, elles sont à distinguer des terres usufruitières, terres privées qui étaient soumises à la jouissance commune pendant certaines périodes de l'année (les terres labourables privées par exemple étaient soumises à la vaine pâture du troupeau villageois). Les terres communales, qui autrefois étaient bien plus vastes, ont été vendues ou partagées entre les membres de la communauté, à la fin de l'Ancien Régime et après. Aujourd'hui, le plus souvent, seule la forêt subsiste comme bien communal ; la gestion actuelle est pourtant différente, la commune se considérant aujourd'hui comme personne morale.

Gewan : (luxbg. ; *Gewann* en allem.) le plus souvent défini comme quartier de parcelles (voir par exemple René Lebeau, François Reitel ou Joseph Schmithüsen) intégré dans une *Gewannflur*, donc un terroir composé de quartiers de parcelles allongées et regroupées par paquets en quartiers ; forme parcellaire étroitement liée à l'assolement triennal. Cependant, nos analyses ont révélées qu'au Luxembourg, la signification du mot pouvait varier. Ainsi, l'analyse de la commune de Leudelange confirme cette définition (voir p. 166) couramment admise du quartier de parcelles. Cependant, l'analyse de certains documents d'archives révèle qu'à Wormeldange (voir p. 274 et 279), le terme était

également utilisé pour désigner une sole ou une saison de culture dans un système d'*openfield* (le terme allemand habituellement usité pour désigner la sole de culture est *Zelge*). En outre, l'historien Gilbert Trausch (1968, Problèmes et structures agraires du passé (II), *Hémecht*, N°1. p. 92) explique qu'en patois luxembourgeois la division en trois soles se dirait *zu den dreien gewanden*. Le *Lëtzebuerger Dixionär* précise qu'à l'époque de l'assolement triennal, le *Gewan* fût subdivisé en trois parties : le *Broochegewan* (terre en jachère), *Fruuchtgewan* (terre à froment ou à seigle ; sole d'hiver) et *Lenzgewan* (terre d'avoine ou d'orge ; sole de printemps). Aujourd'hui, en langue courante, le terme de « *Gewan* » a perdu sa signification initiale et il est le plus souvent usité pour désigner l'ensemble des champs entourant la localité.

Grey-Träger : (luxbg. et allem. ; poutrelle Grey) poutrelle à larges ailes parallèles qui, contrairement aux poutrelles classiques utilisées en charpente métallique, est capable de supporter un poids bien plus élevé. Elle se différencie des poutrelles classiques par une largeur plus importante des ailes ; cependant, sa production nécessite un train de laminage particulier breveté par l'américain Henry Grey en 1898. La même année, le Baron Alexandre de Gerlache de Waillimont de Differdange (1860-1908) a acheté la licence des laminoirs à profilés Grey ce qui a permis à l'usine de Differdange d'être, dès 1901, la première aciérie à laminer ce type de poutrelles.

Groum : (luxbg. ; *Grummet* en allem. ; regain) seconde voire troisième coupe de foin au cours d'une année, à rendements décroissants.

Hädekar : (luxbg. ; *Heidenkorn*, *Buchweizen* en allem. ; sarrasin) plante non graminée mais panifiable. Très résistante (climat, sol), elle était surtout cultivée dans le Nord du Luxembourg.

Holzrecht : (luxbg. ; droit de chauffage ou droit d'affouage) consiste en un droit collectif dans les forêts ; l'ensemble des membres d'une communauté avait droit à la collecte d'une certaine quantité de bois mort (sec) ou de « bois blanc » (arbres ne portant pas de fruits) destiné à servir de bois de feu. Au Luxembourg, après la Révolution française, le droit d'affouage a été réglementé avec d'autres émoluments communaux par une circulaire ministérielle de 1837. Au début du XXe siècle, certaines communes distribuaient encore le bois d'affouage aux ménages.

Houbësch : (luxbg. ; *Hochwald* en allem. ; futaie) forêt de grands arbres adultes. La futaie est toujours le résultat d'une exploitation sylvicole, la futaie naturelle étant inexistante.

Infield : (angl.) dans une organisation du territoire villageois par un système agraire d'*infield-outfield* (voir ce terme), l'*infield* correspond aux champs de culture permanente à proximité directe du village. Ces terres, très sollicitées, présentent le plus souvent un maillage parcellaire serré contrairement aux terres de culture temporaire de l'*outfield*, dominées par des parcelles de tailles supérieures. Elles étaient désignées par des noms variés : terres chaudes, terres de bouvière, terres d'où on entend le coq chanter, Esch, etc. Au Luxembourg, selon le Cadastre de Marie-Thérèse, le terme de *Bauland* ou terres labourables semble avoir été usité.

Infield-Outfield : (angl.) système agraire différenciant entre des terres de culture plus intensive à proximité du village (l'*infield*, voir ce terme) et le reste du finage (l'*outfield*, voir ce terme). Dans le cadre de ce système, l'*infield* amendé par l'apport de fumier des étables, est mis en valeur de façon permanente ou semi-permanente. Les terres de l'*outfield*, qui englobent des terres de culture et des forêts, servent au pâturage du bétail et à la culture temporaire (après écobuage ou essartage). Au Luxembourg, les cultures temporaires de l'*outfield* n'étaient pas négligeables dans l'économie villageoise car d'un côté, la première année de culture peut être relativement productive (en absence de fumure, le sol s'épuisait rapidement) et les paysans de la communauté ne possédaient pas tous des terres dans l'*infield*. Lors de nos recherches, nous avons trouvé plusieurs variantes de ce système, différenciées par l'intensivité culturale de l'*infield* (jachères variant entre 1 (assolement triennal) et 20 années) et de l'*outfield* (jachères variant entre 15 et 60 ans ; à l'intérieur d'un même *outfield*, plusieurs zones d'intensité variable pouvaient également être identifiées). En raison de l'importance des terres de culture temporaire dans certains finages du Gutland, les systèmes d'*openfield* qui y étaient mis en œuvre pourraient presque être qualifiés de système d'*infield-outfield*, néanmoins, l'*outfield* s'y limitait aux terres de culture temporaire, les forêts n'étant pas obligatoirement essartées. Ce système a organisé les paysages de l'Oesling (le plus souvent en complémentarité avec l'exploitation des taillis à écorces) jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle ; les limites vers le système d'*openfield* du Gutland étant cependant floues. Dans l'extrême-nord du pays, les cultures dans l'*infield* étaient tellement extensives que les limites paysagères avec celles de l'*outfield*

devenaient floues ; les géographes allemands parlent alors de *Feldgraswirtschaft* (voir ce terme).

Kolonie : (luxbg. et allem. ; colonie) dans la région de la Minette, nom localement usité pour désigner une cité ouvrière construite par une entreprise sidérurgique, le plus souvent à proximité immédiate de l'usine et mise à disposition de ses ouvriers. Implantées dans le cadre alors à dominante rurale, leur effet paysager est relativement marquant ce qui leur a valu la désignation de « colonie ». Les différents types de maisons de ces cités, de taille variable – l'attribution aux ouvriers et employés était réalisée en fonction de leurs qualifications – et les cités, en général, peuvent être subdivisées en plusieurs générations : tandis que les premières cités luxembourgeoises consistaient en des habitations unifamiliales accolées en rangées d'un style très simple (dès les années 1880, Lasauvage), les secondes consistaient en de grandes maisons-bloc subdivisées en 2 (mitoyennes) voire 4 unités d'habitation (à la fin des années 1890, Differdange, Oberkorn). La troisième génération, composée d'habitations unifamiliales accolées, se démarque par un tracé des rues moins rectiligne, des espaces de verdure ainsi que d'autres éléments de décoration architecturaux et, de ce fait, ressemble davantage à une cité-jardin (années 1910, Esch, Schifflange). La quatrième et dernière génération est dominée par l'habitat collectif sous forme de grands immeubles à quatre étages munis d'une cour intérieure. L'ensemble de ces habitations ouvrières, d'une surface habitable variant pour la plupart entre 40 et 90 m^2, sont accompagnées de jardins potagers.

Kueleplaz : (luxbg. ; *Kohlenmeierstelle* en allem. ; charbonnière) désigne le lieu de production de charbon de bois en forêt.

Kuli : (luxbg. ; coulée) désigne, en sidérurgie, la fonte ou le fer en fusion déversé par coulage d'un haut fourneau ou d'une aciérie dans une lingotière ou un autre moule.

Louheck : (luxbg., également *Heck* ou *Eechenheck* ; *Eichenschälwald* en allem. ; *waîbe* en Ardenne française) taillis de chênes à écorces appelé également haie à écorces. Les taillis de chênes pédonculé (espèce dominante au Luxembourg) étaient exploités entre autre pour le bois de feu et surtout pour le tanin contenu dans ses écorces. Les sylviculteurs procédaient à la coupe après la phase de croissance

des chênes, déterminée par la teneur maximale en tanin des écorces. Les écorces de l'arbre, qui servaient au tannage du cuir, étaient vendues aux tanneries après avoir été moulues dans un moulin à écorces. Ce type d'exploitation, qui dominait de grands secteurs de l'Oesling, avait généré une véritable industrie basée sur la tannerie. Elle fonctionnait en complémentarité avec la *Rottwirtschaft* (voir ce terme), car après la coupe qui avait lieu tous les 20 à 25 ans, la parcelle était nettoyée par le feu et cultivée durant deux années successives. En luxembourgeois, le mot de « haie », *Heck* est utilisé pour désigner ces taillis à cause des ressemblances : d'un côté ce type de sylviculture interdit le développement de la futaie, les arbres ne sont donc pas très hauts et d'un autre côté, la coupe à ras le sol favorisant le développement de plusieurs rejets de souche avait pour conséquence des taillis relativement touffus.

Lous : (luxbg. ; *Los* en allem ; lot) portion égalitaire d'un ensemble subdivisé et tirée au sort. Concernant les terres communes, un système de mise en valeur partait du partage temporaire : les terres étaient subdivisées en lots (*Lousen*) d'étendue égale et tirées au sort par les membres de la communauté.

Meier : (luxbg. et allem.; syndic ou centenier) désignait la personne annuellement élue par un ensemble de voueries (*Gehöfer*, voir ce terme) réunies dans une même communauté qui était chargée de représenter la volonté collective, de surveiller la jouissance de la propriété collective de la communauté – appartenant en réalité au seigneur – et de dresser des procès-verbaux concernant les éventuels litiges relatifs aux clauses stipulées par l'assemblée générale.

Morgen : (allem. ; jour, journal) unité de mesure de surface usité sous l'Ancien Régime. Les superficies étaient déterminées en unités de travail. Ainsi, un journal de terre labourable correspondait à la surface labourable à la charrue au cours d'une journée. Dépendant de nombreux facteurs, les dimensions du journal étaient variables d'une région à l'autre ; elles variaient entre 30 et 50 ares. Au Luxembourg, le *morgen* le plus usité était le journal de 160 perches carrées de 16 pieds qui, selon Nicolay (1938, *Bauern und Landwirtschaft in der Geschichte des Luxemburger Landes. Urgeschichte bis 1915*, p. 60), équivalait à 35,68 ares. Un journal se subdivisait donc en 160 perches carrées (*Quadratrute* en allem., basée sur l'unité de longueur qu'est la perche, également « verge », *Rute* en allem., qui mesure 4,72 m) de Saint Lambert de 16 pieds, une unité de mesure inférieure équivalant à 22,30 m^2. La perche carrée

pouvait également être basée sur la perche de 24 pieds ce qui donnait une surface de 50,17 m^2 ; cependant, cette unité était le plus souvent usitée pour définir des surfaces forestières, les *Büschmorgen* (parfois appelés « arpents »). Ainsi, un journal de forêt correspondait à 100 perches carrés de Saint Lambert de 24 pieds, donc à 50,17 ares. L'unité de base pour ces mesures de longueur et de surface est le pied Saint Lambert qui avait une longueur de 29,54 cm. La longueur de la perche (simple) était – comme nous venons de le voir – variable ; nous en avons rencontré à 12 pieds (3,54 m), à 16 pieds (4,73 m), à 24 pieds (7,09 m) voire même à 25 pieds (7,39 m). Les unités de mesure usitées au Luxembourg étaient nommées d'après Lambert de Maastricht, un saint qui a vécu au VIIe siècle et qui est un symbole majeur de la principauté ecclésiastique de Liège. En imposant le système métrique, la Révolution française a officiellement mis fin aux unités de mesure anciennes et variables.

Openfield : (angl.) système agraire – mis en œuvre par une communauté sur ses terres labourables – destiné à la fois à la production céréalière et à l'élevage. Ce système imposait une rotation généralement triennale sur les terres labourables alors subdivisées en trois soles (*Bann*, *Gewan*). Les cultures alternaient selon un système de rotation annuelle. Les deux soles en culture donnaient donc une récolte annuelle (généralement on y cultivait des céréales d'hiver sur une sole et des céréales de printemps sur l'autre) pendant que la troisième sole était en état de repos. Dans ce système de rotation triennale (*openfield*), l'assolement imposé impliquait que chaque paysan possède au moins trois parcelles, une par sole. Ce système extrêmement rigide interdisait la clôture qui aurait gêné le libre parcours, sur les terres en jachère et sur les chaumes, du troupeau communal guidé par le berger. En effet, le pâturage du bétail avait l'avantage de fumer les terres pendant les périodes de repos ; l'élevage jouait donc un rôle déterminant dans ce système agraire.

Outfield : (angl.) dans une organisation du territoire villageois par un système agraire d'*infield-outfield* (voir ce terme), l'*outfield* correspond à l'espace au-delà de l'*infield*. L'*outfield* englobe donc l'ensemble des terres qui composent cet espace : les champs de culture temporaire, les forêts, les pâquis, etc., toutes pâturées et susceptibles d'être temporairement cultivées. Après les longues jachères, les terres étaient préparées à la culture par écobuage (landes) ou essartage (forêts). Tandis que l'*infield* (voir ce terme) présentait le plus souvent un maillage parcellaire serré, les terres de culture de l'*outfield* sont structurées

par des parcelles de dimensions supérieures, plus trapues. Les origines de ces terres sont difficiles à élucider mais elles sont le plus souvent assimilées à une privatisation ultérieure. Les noms pour désigner les terres de culture temporaire étaient très variables : terres froides, terres sauvages, terres d'essart, etc. Au Luxembourg, selon le Cadastre de Marie-Thérèse, le terme de *Roodtland* ou *terres sartables* semble avoir été usité.

Pesch : (luxbg., ou *päsch* ; *peschen* au pluriel) pré clôturé, le plus souvent accolé à la ferme. *Peschhä*, foin de ce pré fraichement servi au bétail. Malgré le fait que ces prés étaient parfois parsemés de quelques arbres fruitiers, ils ne sont pas à confondre avec le *Bongert*, verger, dans lesquels l'herbe recouvre également le sol au pied des arbres fruitiers.

Périmètre d'urbanisation : désigne la limite externe de la zone d'urbanisation d'un plan d'aménagement général (PAG) d'une localité. A l'intérieur du périmètre d'urbanisation, un zonage subdivise la surface en différents types de zones d'affectation variable. Ainsi, il comprend des zones d'habitation de densité (existante et projetée) variable, des secteurs d'aménagement différé, des zones réservées à un type d'équipement particulier, des zones *non aedificandi* (interdites à tout type de construction, les zones vertes par exemple), des zones d'activités, etc. Le périmètre d'urbanisation comprend donc non seulement les zones constructibles, mais une grande diversité de surfaces dont celles destinées à être préservées de toute forme de construction.

Plan incliné : étroite voie ferrée à double voie reliant une entrée de mine à la voie ferrée principale dans la plaine. Les wagonnets (bennes) chargés descendaient vers la plaine et remontaient en même temps les wagonnets vides connectés par câble.

Proto-industrie : manufactures de production industrielle situées pour la plupart en milieu rural et à caractère plutôt artisanal d'avant la révolution industrielle du XIXe siècle. La proto-industrie regroupe les forges, les filatures, etc.

Rottwirtschaft : (allem. ; luxbg. voir *saangen* ; essartage) désigne un type d'agriculture sur brûlis, itinérant à travers les bois communaux.

Roulage : désigne le transport de la matière première extraite et des déblais du lieu d'extraction (en l'occurrence la galerie) vers le site de transformation (les hauts fourneaux).

Saangen : (luxbg., également *eng Saang brennen* ; *rotten* en allem. ; essarter) verbe désignant la mise en œuvre de l'essartage, une pratique agricole traditionnelle permettant de préparer un terrain à la culture temporaire par essartage à feu courant. Les forêts, le plus souvent des taillis (les terres d'essart ou terres à sart étaient cultivées en moyenne tout les 20 à 25 ans), étaient mises en valeur par cette méthode qui consistait à mettre le feu – après la coupe, qui pourtant laissait subsister plusieurs baliveaux pour permettre la régénération naturelle – à l'ensemble des broussailles et des ramilles arrachées, séchées et régulièrement répandues sur la parcelle forestière. Afin de réaliser une combustion lente et complète, on faisait propager le feu contre le vent en plaine et vers l'aval sur les terres en pente. De petits fossés et des hommes munis de longues perches empêchaient que le feu se répande dans les zones voisines. Cette technique, qui permettait deux récoltes de céréales successives présentait néanmoins le désavantage de nuire quelquefois à la reproduction du taillis, mais les avantages (amendement et ameublissement de la terre) justifiaient sa mise en œuvre. Cette pratique était également utilisée pour défricher de terres nouvelles dans l'objectif d'agrandir l'espace cultural. Dans l'Oesling surtout, elle fonctionnait en complémentarité avec l'exploitation des taillis de chênes (*Louhecken*).

Streuobstwiesen : (allem.) pré parsemé d'arbres fruitiers de haute tige.

Überdrifft : (allem. ; droit de parcours) droit réciproque de vaine pâture du troupeau communal sur l'ensemble ou sur une partie des terres hors culture de finages voisins.

Wäinkeller : (luxbg. : *Weinkeller* en allem. ; cave à vin, cellier) pièce en sous-sol (sombre, à humidité et à température constante) où est conservé le vin en bouteille ou en fût.

Wäinkellerei : (luxbg. ; *Weinkellerei* en allem. ; chai) désigne l'endroit où l'on fabrique le vin, où se déroulent les différentes étapes de la vinification.

Weedrecht : (luxbg. ; *Langhalm* en allem.; droit de vaine pâture) droit collectif qui consiste en la permission de faire paître son bétail – le plus souvent avec le troupeau communal – sur l'ensemble des terres vides de fruits du finage et dans les forêts (droit de paisson ; *Aker*, voir ce terme). Ce droit s'applique sur les terres collectives et sur les terres usufruitières de la communauté ; il peut également être étendu sur les terres seigneuriales ou ecclésiastiques. En général, il est soumis à de strictes règlementations concernant le type et le nombre de bétail.

Weedgang : (luxbg. ; *Weidgang* en allem. ; vaine pâture) pâturage du bétail sur l'ensemble des terres non ensemencées du finage. Celui-ci s'effectuait généralement en commun, le bétail étant guidé par un pâtre communal (*Gemengenhirt*).

Wüstung : (allem.) village déserté à la suite d'une guerre ou d'une épidémie (choléra, peste, etc.). La guerre de Trente Ans (1618-1648, au Luxembourg de 1635 jusqu'en 1659) fut à l'origine de nombreuses *Wüstungen* qui ont pourtant aujourd'hui complètement disparu du paysage.

Sources et documentations

Bibliographie

Ouvrages

- Archives Nationales, 1987, *La commune de Differdange, Les sources de l'histoire de la Commune de Differdange*, Luxembourg, Archives nationales, 87 p.

- Association Renaissance des cités d'Europe, 2001, *Patrimoine et paysages culturels*, Actes du Colloque international de Saint-Emilion, 30 mai – 1er juin 2001, Bordeaux, Editions Confluences, Collection « Des lieux et des liens », 351 p.

- A.S.T.A., 1995, *D'Ackerbauverwaltung am Dengscht vun der Landschaft,* Luxembourg, Administration des Services Techniques de l'Agriculture, 169 p.

- ANEN Pierre, 1945, *Luxemburgs Flurnamen und Flurgeschichte*, Luxemburg, Editions Saint-Paul, 138 p.

- ANTOINE Annie, 2002, *Le paysage de l'historien - Archéologie des espaces bocagers de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection « Histoire », 340 p.

- BAECKEROOT Georges, 1942, *Oesling et Gutland, Morphologie du bassin ardennais et luxembourgeois de la Moselle*, Paris, Armand Colin, 309 p.

- BEROUTCHACHVILI Nikolaï et ROUGERIE Gabriel, 1991, *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes*, Paris, A. Colin, Collection U, 302 p.

- BERTRAND Vincent, 1999, *Les espaces urbains en Lorraine : Du paysage au système géographique. L'exemple lunévillois*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Nancy 2, 423 p.

- BIRKENHAUER Josef, 1960, *Die Eifel in ihrer Individualität und Gliederung*, Kölner Geographische Arbeiten, Selbstverlag des Geographischen Instituts der Universität Köln, 210 p.

- BLOCH Marc, 1999, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Première édition, 1931, Oslo, Institut pour l'Etude comparative des civilisations, 1988, Paris, Armand Colin, Collection Agora, 412 p.

- BOUSCH Patrick, SCHULZ Christian *et alii.*, 2009, *Atlas du Luxembourg*, Luxembourg, Herman-Josef Emons Verlag, 224 p.

- CABOURET Michel, 1999, *L'irrigation des prés de fauche en Europe occidentale, centrale et septentrionale, Essai de géographie historique*, Paris, Editions Karthala, 319 p.

- CALTEUX Georges, 1997, *D'Lëtzebuerger Bauerenhaus, Ein Querschnitt durch das Wohnen und Leben im Grossherzogtum Luxemburg*, Luxembourg, Editions Phi & kremer-Muller & Cie, Volume I, 243 p.

- CALTEUX Georges, 1998, *D'Lëtzebuerger Bauerenhaus, Ein Querschnitt durch das Wohnen und Leben im Grossherzogtum Luxemburg*, Luxembourg, Editions Phi & kremer-Muller & Cie, Volume II, 281 p.

- CHRISTIANS Charles, 1977, *Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire, L'Agriculture*, Séminaire de Géographie de l'Université de Liège, Grand Duché de Luxembourg, Ministère des Finances et de l'Aménagement du Territoire, 187 p.

- CHRISTIANS Charles, 1962, *Contribution à l'étude géographique de la structure agraire dans la partie wallonne de la Belgique*, Liège, J. Wykmans (Ed.), Cercle des Géographes liégeois, Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège, fascicule 125, 464 p.
- CLEMEN Norbert, FELTGEN Norbert, FRISCH Joseph et *alii*, 2003, *Landwirtschaft in Luxemburg, Nostalgie, Alltag, Perspektiven*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 222 p.
- CORNELIUS Mathias et *alii*, 1997, *Gemeng Leideléng, 1856 – 1996*, Luxembourg, Administration Communale de Leudelange, 255 p.

- CROIX Nicole (textes réunis par), 1998, *Environnement et nature dans les campagnes : Nouvelles politiques, nouvelles pratiques ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Espace et territoires (coll.), 259 p.

- D'HAENENS Albert (dir.), 1999, *Le Grand-Duché de Luxembourg entre les univers roman et germanique*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 115 p.

- DESHAIES Michel, 2007, *Les territoires miniers : Exploitation et reconquête*, Paris, Ellipses, Carrefour (Coll.), 224 p.

- DIEDERICH Romain, 1998, *Accessibilité et flux à Luxembourg-Ville ; simulation plurimodale de la circulation motorisée*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Strasbourg I, 538 p.

- DIRY Jean-Paul, 1999, *Les espaces ruraux*, Paris, Cedes, Coll. Campus Géographie, 192 p.

- DONADIEU Pierre et MAZAS Elisabeth, 2002, *Des mots de paysage et de jardin*, Dijon, Educagri éditions, 316 p.

- EDWARDS Kenneth Charles, 1944, *Luxembourg*, Naval Intelligence Division, Geographical Handbook Series, B.R. 528 (Restricted), 355 p.

- EFOR, 2006, *D'Louhecken zu Lëtzebuerg*, Luxembourg, Administration des Eaux et Forêts du Grand-Duché de Luxembourg, 19 p.

- ERPELDING Emile, 1981, *Die Mühlen des Luxemburger Landes*, Luxemburg, Editions Saint Paul, Luxembourg, 800 p.

- FERRON J.-P., 1853, *Essai d'un système du droit coutumier luxembourgeois*, Luxembourg, Imprimerie & Librairie de François Rehm, 197 p.

- FISCHBACH Victor, 1983, *1883-1983*, Luxembourg, Administration des Services Techniques de l'Agriculture, 286 p.

- FISCHER Eugène et KOLTZ Jean-Pierre-Joseph, 1891, *Rapport général sur l'état de l'agriculture dans le Grand-Duché de 1839 à 1889*, Luxembourg, Commission Grand-Ducale d'Agriculture, 531 p.

- FISCHER Eugène, 1860, *Notices historiques sur la situation agricole du Grand Duché de Luxembourg*, Luxembourg, Deuxième Edition, 254 p.

- FOLMER Nicolas, HEIDERSCHEID André (*et al*.), 1967, 1100 Joer Luerentzwöller 867 – 1967, *Plaquette éditée par le Comité d'Organisation des Solennités du XIe Centenaire*, 80 p.

- GAMBLIN André, 1960, *Géographie du Benelux, Géographie économique et humaine du Grand-Duché de Luxembourg*, Paris, Editions du C.D.U. et S.E.D.E.S., Centre de documentation universitaire, Tome I, 77 p.

- GAMBLIN André, 1960, *Géographie du Benelux, Grands traits physiques*, Paris, Editions du C.D.U. et S.E.D.E.S., Centre de documentation universitaire, Tome I, 147 p.

- GAUTHIEZ Bernard, 2003, *Espace urbain – vocabulaire et morphologie*, Paris, Monum, Editions du patrimoine, Ouvrage publié sous la direction du ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine, 495 p.

- GERGES Martin (dir.), 1989, *Mémorial 1989, La société luxembourgeoise de 1839 à 1989*, Luxembourg, Les publications mosellanes, 1032 p.

- GOERGEN-JACOBY Aline, 1937, *Die Gemeinde Differdingen von 1795 bis 1930 : Auszug aus einer anthropogeographischen Studie über eine luxemburgische Industriegemeinde*, Differdange, Administration communale, 1999, 112 p.

- GOSSELET Jules, 1888, *L'Ardenne*, *Mémoires pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France*, Paris, Baudry et Cie, 889 p.

- GROSBUSCH Jean-Claude, 1984, *Changes in the regional geography of Luxembourg*, Thèse de doctorat présenté à l'Université d'Oxford, Corpus Christi College, Michaelmans Term, 2 tomes, 515 p.

- HADIR / Hauts fourneaux et Aciéries de Differdange, Saint-Ingbert, Rumelange (Société des), vers 1930, *Description de l'usine de Differdange*, Luxembourg, 30 p.

- HEIDERSCHEID André, 1954, *Lorentzweiler im Laufe der Jahrhunderte*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 131 p.

- HELBACH Jos, 2004, *Die Geschichte des Luxemburger Waldes im Laufe der Jahrhunderte*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 414 p.

- HELBACH Jos, 2009, *Der private Grossgrundbesitz in Luxemburg im 19. Jahrhundert. Seine Entwicklung und sein Schicksal*, 326 p.

- HOYOIS Giovanni, 1953, *L'Ardenne et l'ardennais, L'évolution économique et sociale d'une région*, Gembloux, J. Duculot (Imprimeur-Editeur), Editions Universitaires Bruxelles-Paris, Tome II, p. 443 – 983

- HUMBERT André, 1988, *Campagnes andalouses et colons castillans. Paysages d'un front pionnier entre Grenade et Jaén*, Madrid, Publications de la Casa de Velázquez, Série Recherches en Sciences Sociales VIII, 296 p.

- HUMBERT André (volume préparé par) et ARNOULD Evelyne (collab.), 1999, *Pratiques anciennes et genèse des paysages : Mélanges de géographie historique à la mémoire du Professeur Jean Peltre*, Nancy, Université de Nancy 2, Centre d'études et de recherches sur les paysages, 329 p.

- HUSSON Jean-Pierre, 1991, *Les hommes et la forêt en Lorraine*, Paris, Editions Bonneton, 318 p.

- HUSSON Jean-Pierre (textes réunis par), 1999, *Territoires, paysages et héritages : Mélanges offerts au professeur Jean-Claude Bonnefont*, Nancy, Université de Nancy 2, Centre d'études et de recherches sur les paysages, 156 p.

- HUSSON Jean-Pierre, 2008, *Envies de campagne : Les territoires ruraux français*, Paris, Ellipses (Ed.), Carrefour (coll.), 207 p.

- KODISCH Nicolas, 1978, *Studien zur Toponymie und Geschichte der Gemeinde Differdingen*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, Volume 1, 494 p. et Volume 2, 413 p.

- KOHL Nicolas, 2009, « *Raschpëtzer » : Quo Vadis ?*, Leudelange, Nicolas Kohl (Ed.), 249 p.

- KOLTZ Jean-Pierre J., 1859, *Traitement du chêne en taillis à écorces*, Bruxelles, Librairie Agricole d'Emile Tarlier (Editeur de la Bibliothèque royale), 88 p.

- KREINS Jean-Marie, 1996, *Histoire du Luxembourg des origines à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je?, Collection Puf, Troisième édition mise à jour, 128 p.

- L'ÉVÊQUE DE LA BASSE-MOUTURIE Louis, 1980, *Itinéraire du Luxembourg germanique [au début du XIXe siècle],* ou *Voyage historique et pittoresque dans le Grand-Duché*, Luxembourg, Éditions J.-P. Krippler-Muller, Collection « Études historiques, culturelles et littéraires du Grand-Duché de Luxembourg ». Série A. Histoire générale et locale. – Monographies. No 9., Nouvelle édition illustrée, 500 p.

- LABOULAIS Isabelle (dir.), 2008, *Les usages des cartes (XIIe – XIXe siècle), Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 285 p.

- LAMPRECHT Karl, 1886, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter, Untersuchungen über die Entwicklung der materiellen Kultur des platten Landes auf Grund der Quellen zunächst des Mosellandes*, Leibzig, Editions Alphons Dürr, 3 Tomes, 663 p., 783 p., 608 p.

- LEBEAU René, 2004, *Les grands types de structure agraire dans le monde*, Paris, Armand Colin, Initiation aux études de Géographie, 7e édition, 182 p.

- LE CARO Yvon, MADELINE Philippe et PIERRE Geneviève, 2007, Agriculteurs *et territoires : Entre productivisme et exigences territoriales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Collection « Espace et territoires », 268 p.

- LEMAIRE Guy, 1965, *Le dénombrement thérésien dans le duché de Luxembourg et le comté de Chiny (1766 – 1771)*, Louvain, Mémoire présenté pour l'obtention du grade de licencié en Philosophie et Lettres, Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, non publié, 218 p.

- LOSCHETTER Léon et al., 1993, *Un pays et ses paysages*, Luxembourg, Nos cahiers, Lëtzebuerger Zäitschrëft fir Kultur, N° 4, 14e année, 144 p.

- LUCIUS Michel, 1937, *Die Geologie Luxemburgs in ihren Beziehungen zu den benachbarten Gebieten*, Luxembourg, Ministère des Travaux Publics, Publications du Service de la Carte Géologique de Luxembourg, Tome I, 176 p.

- MAJERUS Nicolas, 1955-1963, *Die Luxemburger Gemeinden nach den Weistümern, Lehenserklärungen und Prozessen*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, Tomes I-VI.

- MARGUE Paul, ALS Georges, HOFFMANN Fernand et al., 1984, *Luxembourg*, Le Puy, Christine Bonneton Editeur, 399 p.

- MAZAURIC Claude et ROTHIOT Jean-Paul (dir.), 2007, *Frontières et espaces frontaliers du Léman à la Meuse, Recompositions et échanges de 1789 à 1814*, Actes du colloque de Nancy, 25-27 novembre 2004, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 462 p.

- MAZOYER Marcel et ROUDART Laurence, 1997, *Histoire des agricultures du monde : Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Editions du Seuil, 533 p.

- MEYNIER André, 1958, *Les paysages agraires*, Paris, Librairie Armand Colin, 199 p.

- MULLER Jean-Claude et collab., 1989, *De l'Etat à la Nation 1839 – 1989, 150 Joër onofhängeg*, Catalogue de l'exposition édité lors de la fête des 150 ans d'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg (19 Avril – 20 Août 1989), Luxembourg, Publication du Ministère de l'Etat, 223 p.

- NEPPER Dominique-Marie, 1904, *Die landwirtschaftliche Benutzung des Grund und Bodens in dem Grossherzogtum Luxemburg*, Thèse de doctorat, Rheinische Friedrich-Wilhelms-Unversität zu Bonn, 195 p.

- NEYEN Jean-Auguste, 1869, *Die Ackerbaukrise im Grossherzogtum Luxemburg*, Luxembourg, Editions V. Bück, 70 p.

- NICOLAY Jean, 1938, *Bauern und Landwirtschaft in der Geschichte des Luxemburger Landes. Urgeschichte bis 1915*, Diekirch, 121p.

- NOIRFALISE Albert, 1988, *Paysages. L'Europe de la diversité*, Luxembourg, Commission des Communautés Européennes, Office des publications officielles des Communautés Européennes, 130 p.

- PAFFEN Karlheinz, 1940, *Heidevegetation und Ödlandwirtschaft der Eifel. Eine pflanzensoziologisch-kulturgeographische Untersuchung*, Thèse de doctorat, Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität zu Bonn, Beiträge zur Landeskunde des Rheinlandes, III Reihe, Heft 3, 272 p.

- PELTRE Jean, 1977, *Recherches métrologiques sur les finages lorrains*, Thèse présentée devant l'Université de Paris IV (23. février 1974), Atelier de reproduction des thèses, Universté de Lille III, Lille, 590 p., comprend un volume séparé de planches cartographiques.

- PFISTER Laurent, WAGNER Christian, VANSUYPEENE Eric, DROGUE Gilles et HOFFMANN Lucien, 2005, *Atlas Climatique du Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg, Musée national d'histoire naturelle, Société des naturalistes luxembourgeois, Centre de recherche public-Gabriel Lippmann, Administration des services techniques de l'agriculture, 80 p.

- PLANHOL Xavier de, avec la collaboration de CLAVAL Paul, 1988, *Géographie Historique de la France*, Paris, Fayard, 635 p.

- PLANHOL Xavier de, 1958, *De la plaine pamphylienne aux lacs pisidiens, Nomadisme et vie paysanne*, Paris, Institut français d'archéologie d'Istanbul, III, 195 p. (+ planches des clichés et des cartes, 606 p. en tout)

- PITTE Jean-Robert, 2003, *Histoire du paysage français, de la Préhistoire à nos jours*, Paris, Tallandier Editions, nouvelle édition revue et augmentée, 444 p.

- POINSOT Yves, 2008, *Comment l'agriculture fabrique ses paysages. Un regard géographique sur l'évolution des campagnes d'Europe, des Andes et d'Afrique Noire*, Paris, Editions Karthala, Hommes et Sociétés (coll.), 243 p.

- REITEL François, 1973, *Un massif central rhénan et ses bordures. La vie rurale dans l'Eifel, la vallée de la Moselle, le Maifeld, le Bitburger Land et les Börden rhénanes*, Université de Lille II, Service de Reproduction des Thèses, 2 tomes, 716 p.

- RENARD-GRANDMONTAGNE Colette, 2004, *Les zones d'activités : Des espaces pionniers à la périphérie des agglomérations : Le cas lorrain*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Nancy 2, 458 p.

- REY Violette, 1993, *Géographies et campagnes. Mélanges Jacqueline Bonnamour*, Saint Cloud, Ecole Normale Supérieure de Fontenay, 369 p.

- RUPPERT Pierre, 1899, *Circonscription du Pays Duché de Luxembourg et Comté de Chiny en Quartiers, Hauts-Commands, Justices, Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, Moulins, Censes, Forges, etc., d'après le Cadastre de Marie-Thérèse en 1766 – 1771*, Luxembourg, Extrait des « Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg », Vol. XLVI, 105 p.

- RUWET Joseph et BRUNEEL Claude, 1982, *Le Duché de Luxembourg à la fin de l'Ancien* Régi*me, Atlas de géographie historique, Fascicule I : Introduction*, Louvain-la-Neuve, Travaux de la faculté de Philosophie et lettres de l'Université Catholique de Louvain - XXVI, Section Histoire – VI, 149 p.

- RUWET Joseph, 1943, *L'Agriculture et les Classes rurales au Pays de Herve sous l'Ancien Régime*, Liège-Paris, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Fasicule C, 336 p.

- SCHMIT Guy et WIESE Bernd, 1981, *Le Luxembourg en cartes et photographies aériennes*, Luxembourg, Editions Guy Schmit et Bernd Wiese, 168 p.

- SCHMIT Guy, 1989, *Der Saar-Lor-Lux-Raum. Strukturen, Probleme und Entwicklungen in einer altindustrialisierten Grenzregion*, Köln, Aulis-Verlag Deubner, Problemräume Europas, Volume 8, 44 p.

- SCHMITHÜSEN Josef, 1940, *Das Luxemburger Land*, Leipzig, Editions S. Hirzel in Leipzig, Volkstum und bäuerliche Wirtschaft, Forschungen zur Deutschen Landeskunde

(Veröffentlichungen der Zentralkommission für wissenschaftliche Landeskunde von Deutschland, Band 34), 431 p.

- SCHON Arthur, 1957, *Zeittafel der Geschichte de Luxemburger Pfarreien, von 1500 bis 1800*, 5 Volumes, Esch-sur-Alzette, 516 p.

- SIGAUT François, 1975, *L'agriculture et le feu : Rôle et place du feu dans les techniques de préparation du champ de l'ancienne agriculture européenne*, Paris, Mouton & Co, 320 p.

- SPANG Paul, 1960, *La répartition de la propriété foncière et de la vie rurale à Echternach d'après le cadastre de Marie-Thérèse (1766 – 1771)*, Luxembourg, Editions du Centre, Collection « Etudes historiques, culturelles et littéraires du grand-duché de Luxembourg », Série A : Histoire générale et locale, Vol. 3, 113 p.

- STEFFES Marcel et STEFFES Guy, 1965, *La sidérurgie luxembourgeoise de l'époque antérieure à 1840*, Luxembourg, Editions Bourg-Bourger, 64 p.

- STORONI Alex, 2001, *Les formes d'affaissement minier dans le bassin ferrifère luxembourgeois*, Thèse de géographie physique, Université Nancy 2, 2000, Luxembourg, Publications du Service Géologique du Luxembourg, Volume XXX, 244 p.

- STORONI Alex, 1993, *Differdange, L'évolution d'un espace minier*, Administration communale de Differdange (Ed.), 139 p.

- SYLVESTRE Jean-Pierre (dir.), 2002, *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*, Dijon, CRDP de Bourgogne, Educagri (coll.), 352 p.

- THIBAULT Gabriel R. (coord.), 2004, *Trames, n°11 : Paysage et culture, Tome II : Regards géographiques et historiques,* Rouen, CRDP Haute-Normandie, 251 p.

- TRAUSCH Gilbert (dir.), 2003, *Histoire du Luxembourg, Le destin européen d'un « petit pays »*, Luxembourg, Editions Privat, 333 p.

- TRAUSCH Gilbert, 1981, *Le Luxembourg à l'époque contemporaine (du partage de 1839 à nos jours)*, Luxembourg, Editions Bourg-Bourger, Deuxième Edition, Tome IV, 240 p.

- TRAUSCH Gilbert, 1986, *Le Luxembourg sous l'Ancien Régime (17^{e}, 18^{e} siècles et débuts du 19^{e} siècle)*, Luxembourg, Editions Bourg-Bourger, Deuxième Edition, Tome III, 240 p.

- TROCHET Jean-René, 2008, *Les campagnes en France et en Europe : Outils techniques et sociétés du Moyen-Âge au XXe siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, Géographie (coll.), 298 p.

- TROSSEN Marc, 1997, *Chronik der Pfarrei Schüttringen-Hostert sowie der Höfe Anwen und Schittringen*, Administration Communale de Schuttrange, 608 p.

- VAN WERVEKE Nicolas, 1923-1926, *Kulturgeschichte des Luxemburger Landes*, Luxembourg, Gustave Soupert, 3 vol., I (1923), 334 p., II (1924), 320 p., III (1926), 324 p.

- WAGNER Joseph, 1921, *La sidérurgie luxembourgeoise avant la découverte du gisement des Minettes, Histoire technique du bon vieux temps*, Diekirch, 209 p.

- WAGNER Pierre-Edouard (dir.), 2003, *Les Naudin entre Meuse et Vosges. Catalogue de l'exposition*, Metz, Médiathèque du Pontiffroy, 117 p.

- WALTER François, 2004, *Les figures paysagères de la nation, Territoire et paysage en Europe (16 ^{e}-20 ^{e} siècle)*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Coll. Civilisations et Sociétés 118, 521 p.

- WEIDES Robert (dir., ouvrage collectif réalisé par le Statec), 1999, *L'économie luxembourgeoise au 20^{e} siècle*, Luxembourg, Editions Le Phare, 551 p.

- WILHELM Michel, 1999, *Die Gemeinde Erpeldingen und ihre Geschichte*, Erpeldange, Administration Communale, Volume 1, 749 p., Volume 2, 751 p.

- ZANETTA Valérie, 2001, *La géohistoire des mines de fer de Lorraine*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Nancy 2, 319 p.

Articles

- BIRKENHAUER Josef, 1964, Jüngere Wandlungen in der Kulturlandschaft der Eifel, *Geographische Rundschau*, Braunschweig, Westermann, 16e année, p. 15-26

- BIRKENHAUER Josef, 1966, Die Ardennen, *Geographische Rundschau*, Braunschweig, Westermann, 18e année, N°3, p. 95-105

- BOURGUIGNON Marcel, 1948, Les droits d'usage dans le Luxembourg, Extrait de l'*Almanach administratif de la province de Luxembourg*, Arlon, p. 1-16

- BOUTRY Léon, 1920, La forêt d'Ardenne, *Annales de Géographie*, Paris, Armand Colin, p. 261-279

- BRINKMANN Theodor, Aus dem Wirtschaftsleben der Eifelbauern, In : *Eifelfestschrift 1888-1913, Zur 25 jährigen Jubelfeier des Eifelvereins* (Alfred HERRMANN), Bonn, Selbstverlag des Eifelvereins, 423 p., p. 313-391

- BUCHLER Jean-Pierre, 1989, Die Entwicklung der Luxemburger Landwirtschaft, In : *Mémorial 1989, La société luxembourgeoise de 1839 à 1989* (GERGES Martin), Luxembourg, Les publications mosellanes, p. 705-718

- BUSCHMANN Xavier, 1989, L'évolution de notre espace rural, In : *Mémorial 1989, La société luxembourgeoise de 1839 à 1989*, Luxembourg, Les publications mosellanes (GERGES Martin), p. 734-738

- DANIEL Karine, 2003, Concentration et spécialisation : quel schéma pour l'agriculture communautaire ?, *Économie et Prévision*, 2003/2, n° 158, p. 105-120

- DECKER Marc, 1986, La tannerie et les taillis à écorces dans le Canton de Wiltz, *Parcs Nationaux*, Bulletin trimestriel de l'association, Volume XL.I., fasc. 2, p. 69-77

- DE MOREAU DE GERBEHAYE Claude, 1981, Contribution à la métrologie luxembourgeoise, Mesures de longueur, de superficie et de capacités en Gaume sous l'Ancien Régime, *Annales de l'Institut d'Archéologie du Luxembourg*, 1981-1982, Tomes 112-113, p. 3-12.

- DE SMET Antoine, 1966, Le général-comte de Ferraris et la carte des Pays-Bas autrichiens, *Extrait de la Revue Industrie*, Tome XX, Juillet 1966, Editions de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, p. 475-487

- DEL BIONDO Lucas, 2009, La conversion des friches sidérurgiques à la frontière franco-luxembourgeoise : un enjeu transfrontalier, *L'information géographique*, Vol 73 (3/2009), Paris, Editions Armand Colin, p. 46-64

- DENDAL Roger, 1948, Une enquête sur l'agriculture luxembourgeoise en 1764, *Bulletin de la Société belge d'études géographiques*, p. 35-46

- EICHHORN Alphonse, 1958, Aperçu historique sur l'étendue de la forêt luxembourgeoise à travers les âges, *Institut Grand-Ducal de Luxembourg, Section des sciences naturelles, physiques et mathématiques, Archives, nouvelle série*, T.XXV, Luxembourg, p. 75-93

- ENGEL Roger, 1956, Le partage des biens communaux dans le Duché de Luxembourg, *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise,* Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°1, 9e année, p. 32 - 55.
- ENGEL Roger, 1956, Le partage des biens communaux dans le Duché de Luxembourg, *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise,* Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°2, 9e année, p. 178 - 205.
- ENGEL Roger, 1957, Le partage des biens communaux dans le Duché de Luxembourg, *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise,* Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°1, 10e année, p. 72 - 87.
- ENGEL Roger, 1958, Le partage des biens communaux dans le Duché de Luxembourg, *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise,* Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°2, 11e année, p. 72 - 89.

- EWEN François, MULLER Fernand et WAGNER Jos, 2005, Die Flurnamen der Gemeinde Niederanven, In : *Niederanven V*, *200 Jahre Gemeinde Niederanven 1795 – 1995*, Niederanven Gemeindeverwaltung, p. 165-177.

- EYSCHEN Alphonse, 1958, Das luxemburgische Kataster, *Tijdschrift voor Kadaster en Landmeetkunde*, n°3, 74e année, p. 151-181.

- FELTGEN Valérie, 2007, Croissance démographique et urbanistique de Differdange, In : *Differdange 100 ans d'histoire(s), 1907-2007*, Differdange, Ville de Differdange, p. 36-43

- FOUSS Edmond P., 1948, Sur la structure agraire et le paysage rural de Torgny, *Le pays Gaumais*, Vol. 9 (1948), p. 65-89

- FRIESEISEN Claude, 1996, L'administration communale depuis la tourmente révolutionnaire française (1795 – 1995) ou le 200e anniversaire de nos communes. In : *Niederanven III : 200 Jahre Gemeinde Niederanven 1795 – 1995*, Niederanven Gemeindeverwaltung, p. 21-47.

- FÜRST Christine *et alii*, 2008, « Pimp your Landscape » – an interactive land-use planning support tool, In : *Geo-Environment and Landscape Evolution III* (MANDER Ülo, BREBBIA Carlos, MARTÍN DUQUE José Francisco (éd)), Southampton, WIT Press, p. 219-232

- GEIMER Alwin, 2006, Fléizen, *De Cliärrwer Kanton*, Edition Spéciale 2006 (Eau, tu es l'or bleu / Histoires d'eau), Clervaux, p. 51-59

- GEIMER Alwin, Lohheckenland, 2007, *De Cliärrwer Kanton*, n° 1, Clervaux, p. 29-36.

- Géohistoire des paysages des Côtes de Lorraine et du Luxembourg, 1998, *Revue Géographique de l'Est*, Tome XXXVIII, N°1-2 / mai, 84 p.

- GROSBUSCH Jean-Claude, 1983, Le parcellaire de l'Oesling, *Nos Cahiers. Lëtzebuerger Zäitschrëft fir Kultur*, n°3, 4e année, Editions Saint Paul, Luxembourg, p. 75-94.

- HEIDERSCHEID André, 1978, Dreihundert Jahre Lokalgeschichte in Stichworten, *Brochure du 50e anniversaire de la Fanfare Helmdange-Lorentzweiler*, p. 60 – 65.

- HESS Joseph, 1939, Le peuplement et l'habitat des Ardennes luxembourgeoises, *Revue de Synthèse*, Organe du Centre International de synthèse, Fondation « Pour la Science », Tome 59 de la Revue de synthèse historique IX (dir.: BERR Henri, et al.), Paris, Editions Albin Michel, Tome XVII, n°1, p. 97-102.

- KAELL Norbert, 2007, Parcours centenaire de l'usine de Differdange, *In : Differdange 100 ans d'histoire(s), 1907-2007*, Differdange, Ville de Differdange, p. 64-99.

- KEUNING Hendrik Jakob, 1938, Eschsiedlungen in den östlichen Niederlanden, In: *Westfälische Forschungen*, Vol. 1, p. 143-157

- LEMOGNE Nicolas, 1987, Les communes luxembourgeoises depuis la fin de l'Ancien Régime, In : *Fédération Générale des Fonctionnaires Communaux, FGFC, 75e Anniversaire, 1912 – 1987*, Dudelange, p. 149-155.

- NIEMEIER Georg, 1938, Fragen der Flur- und Siedlungsformenforschung im Westmünsterland, In: *Westfälische Forschungen*, Vol. 1, p. 124-142

- PLANHOL Xavier de, 1959, Essai sur la genèse du paysage rural de champs ouverts, In : *Geographie et histoire agraires*. Actes du colloque international organisé par la Faculté de Lettres de l'Université de Nancy, p. 414-424.

- RUWET Joseph, 1980, Le cadastre thérésien comme source pour la géographie historique de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des régions limitrophes, In : *Sources de la géographie historique en Belgique*, Actes du Colloque de Bruxelles 25.-27.IV.1979, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces (MERTENS Jacques), p. 172-194

- SCHMITHÜSEN Josef, 1938, Die Entwicklung der luxemburgischen Landwirtschaft in geographischer Sicht, *Deutsches Archiv für Landesforschung und Volksforschung*, 2e année, Leipzig, Editions S. Hirzel in Leipzig, p. 41-58.

- SCHMITHÜSEN Josef, 1939, Wesensverschiedenheiten im Bilde der Kulturlandschaft an der wallonisch-deutschen Volksgrenze, *Deutsches Archiv für Landesforschung und Volksforschung*, 3e année, Leipzig, Editions S. Hirzel in Leipzig, p. 560-575.

- SINNER Jean-Pierre, 1989, Les cantons et les communes de 1815 – 1989, *Mémorial 1989*, Les publications mosellanes, p. 257-261

- STEPHANY Jean, 1982, « D'Kirchermillen » - Le moulin de Basbellain, Clervaux, *De Cliärrwer Canton*, N°1, p. 37-41.

- STEPHANY Jean, 1985, 1400jähriges Besslingen (IV), *De Cliärrewer Kanton*, N° 3, p. 42-49.

- STORONI Alex, 1992, Bibliographie de géographie physique du Luxembourg, Luxembourg, *Publications du Centre Universitaire de Luxembourg, Etudes de géographie*, Fascicule 1, p. 37-83.

- STORONI Alex, 1999, Les paysages du Luxembourg, In : *Le Luxembourg au tournant du siècle et du millénaire* (dir. TRAUSCH Gilbert), Schortgen Editions, Esch/Alzette, p. 59-77

- STORONI Alex, 2006, Aux origines de l'épopée du fer : Lasauvage, *Nos Cahiers, Lëtzebuerger Zäitschreft fir Kultur*, n°3/4, Editions Saint Paul, Luxembourg, p. 53-67

- TRAUSCH Gilbert, 1963, Aspects et problèmes de la vie municipale à Luxembourg sous la République, *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n° 4, p. 449-498.

- TRAUSCH Gilbert, 1967, Structures et problèmes agraires du passé (I), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise,* Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°4, p. 499-507.
- TRAUSCH Gilbert, 1968, Structures et problèmes agraires du passé (II), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise,* Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°1, p. 91-98.

- TRAUSCH Gilbert, 1968, Structures et problèmes agraires du passé (III), *Hémecht*, *Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°4, p. 549-557.
- TRAUSCH Gilbert, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (IV), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise,* Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°1, p. 87-100.
- TRAUSCH Gilbert, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (V), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°2, p. 201-212.
- TRAUSCH Gilbert, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (VI), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°3, p. 345-361.
- TRAUSCH Gilbert, 1969, Structures et problèmes agraires du passé (VII), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°4, p. 469-476.
- TRAUSCH Gilbert, 1970, Structures et problèmes agraires du passé (VIII), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°1, p. 123-132.
- TRAUSCH Gilbert, 1970, Structures et problèmes agraires du passé (IX), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°2, p. 235-244.
- TRAUSCH Gilbert, 1970, Structures et problèmes agraires du passé (X), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°3, p. 391-398.
- TRAUSCH Gilbert, 1970, Structures et problèmes agraires du passé (XI), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°4, p. 493-506.
- TRAUSCH Gilbert, 1971, Structures et problèmes agraires du passé (XII), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°1, p. 113-131.
- TRAUSCH Gilbert, 1971, Structures et problèmes agraires du passé (XIII), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°3, p. 399-413.
- TRAUSCH Gilbert, 1971, Structures et problèmes agraires du passé (XIV), *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n°4, p. 517-526.

- TRAUSCH Gilbert, 1972, Structures et problèmes agraires du passé. Orientation bibliographique, *Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, Regroupement des revues annuelles 1 – 4, n° 2, p. 225-241.

Documents historiques

- A.N.L., A XIII, Dénombrement des feux de 1611.
- A.N.L., A XIV, Cadastre de Marie-Thérèse.
- A.N.L., H-1024, Registre des affaires communales.
- A.N.L., INT, Dossiers communaux.
- A.G.R., Cadastre de Marie-Thérèse, Comité pour le dénombrement du Luxembourg. Documents 23, 29, 31, 32, 36 et 37.
- A.C.T., Recueil Méthodique des lois, décrets, réglemens, instructions et décisions sur le cadastre de la France, 1811, Paris, Approuvé par le ministre des finances.

Autres documents

- *Annuaire Statistique du Luxembourg 2009*, 2010, Luxembourg, Statec, 599 p.
- *IVL, Ein Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept für Luxemburg*, 2004, Luxembourg, Ministère de l'Intérieur, Ministère des Transports, Ministère des Travaux Publics, Ministère de l'Environnement, 135 p.
- *L'état de l'environnement 1993*, 1994, Luxembourg, Ministère de l'Environnement, 418 p.
- *Luxmburger Wörterbuch (Lëtzebuerger Dixionär)*, 1949, 2 Volumes, Luxembourg, Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

- *Plan Sectoriel Paysage, Avant-projet de plan*, 2008, Luxembourg, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Environnement, 47 p.

- *Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire, 1978, Grand Duché de Luxembourg,* Ministère des Finances, 361 p.

- *Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire, 2003, Grand Duché de Luxembourg,* Adopté par le Gouvernement luxembourgeois le 27.03.2003, Ministère de l'Intérieur, Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (DATUR), Luxembourg, 223 p.

- *Renaturation des cours d'eau / Restauration des habitats humides*, 2007, Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Luxembourg, 97 p.

- *Vorabzug der Konzeptstudie zum Plan Directeur Sectoriel « Grands Ensembles Paysagers et Massifs Forestiers d'un intérêt particulier » (GEPF),* 2005, Ministère de l'Environnement, Luxembourg, 128 p.

Cartes et Orthophotographies

- *Cartes des Naudins*, 1734, 1 : 28 800, consultable sur Internet : *www.chr-lorraine/naudin/index.php*

- *Carte de Cassini*, 1750-1789, 1 : 86 400, consultable sur Internet : *http://cassini.seies.net/*

- *Carte de cabinet des Pays-Bas Autrichiens* (1777), Grand-Duché de Luxembourg, levée à l'initiative du comte de Ferraris, 1965, 1 : 25 000, Bruxelles, Centre Pro Civitate.

- *Urkataster*, 1824, 1 : 2 500, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2000)

- *Carte Topographique du Luxembourg par J. Hansen*, 1907, 1 : 50 000, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2000)

- *Carte Topographique du Luxembourg*, 1954, 1 : 25 000, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2000)

- *Carte Topographique du Luxembourg*, 1979, 1 : 25 000, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2000)

- *Carte Topographique du Luxembourg*, 2001, 1 : 20 000, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2001)

- *Base de Données – Luxembourg – Cadastre et Topographie (BD-L-TC)*, 1998, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2000)

- Carte des sols du Grand-Duché de Luxembourg, 1964, 1 : 100 000, Administration des Services Techniques de l'Agriculture, Service de Pédologie.

- Clichés aériens verticaux de 1950, Mission Raucourt – Longwy, 3010-3011, Ministère des travaux publics et des transports, © Institut Géographique National, Cliché du centre de documentation de photographies aériennes, Reproduction interdite.

- Clichés aériens verticaux de 1977, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2000)

- Orthophotographies 2007, © Origine : Administration du Cadastre et de la Topographie, Droits réservés à l'Etat du Grand Duché de Luxembourg (1998-2007)

Tables

Table des figures

Sauf indication contraire, l'ensemble des clichés et des figures a été réalisé par l'auteur.

Fig. 1 : La typologie des paysages luxembourgeois 31
Fig. 2 : Site des localités du paysage de l'Oesling du nord évoquées dans le texte 35
Fig. 3 : Site des localités du paysage de l'Oesling du sud évoquées dans le texte 37
Fig. 4 : Site des localités du paysage du paysage de côtes du Gutland évoquées dans le texte 42
Fig. 5 : Site des localités du paysage d'interface entre l'Oesling et le Gutland évoquées dans le texte 54
Fig. 6 : Site des localités du paysage de la minette évoquées dans le texte 60
Fig. 7 : Site des localités du paysage de la Moselle évoquées dans le texte 63
Fig. 8 : Les territoires communaux jugés exemplaires pour l'analyse des différents types de paysages luxembourgeois 68
Fig. 9 : Le paysage de l'actuelle commune de Troisvierges vers la fin de l'Ancien Régime 70
Fig. 10 : L'organisation du village de Basbellain et de ses environs immédiats en 1842 78
Fig. 11 : Le moulin de Basbellain en 1842 86
Fig. 12 : Le fonctionnement du moulin de Basbellain 87
Fig. 13 : La répartition des cultures à l'intérieur du finage de Basbellain en 1842 88
Fig. 14 : Le parcellaire et le morcellement de la propriété dans le finage de Basbellain dans la première moitié du XIXe siècle 89
Fig. 15 : Le paysage d'Esch-sur-Sûre vers la fin de l'Ancien Régime 96
Fig. 16 : Schéma théorique de la répartition des différents types de terres dans les finages de l'Oesling du sud 97
Fig. 17 : L'adaptation des terres de culture à une pression démographique accrue dans la commune d'Esch-sur-Sûre en 1842 113
Fig. 18 : Les changements dans les étendues forestières du sud-ouest d'Esch-sur-Sûre 115
Fig. 19 : La répartition des biens fonciers de différents propriétaires 117
Fig. 20 (a) : L'irrigation par dérivation partielle d'un cours d'eau, une technique très répandue dans les Ardennes 120
Fig. 20 (b) : Le système d'irrigation des prés de fauche du Rommelerhaff aujourd'hui 121
Fig. 21 : L'actuelle commune de Berdorf en 1777 133

Fig. 22 : Les limites du finage de Berdorf analysées à partir des limites administratives actuelles 135
Fig. 23 : Le paysage de Berdorf dans la première moitié du XIXe siècle 144
Fig. 24 : Le morcellement de la propriété paysanne à Berdorf dans la première moitié du XIXe siècle 145
Fig. 25 : L'organisation auréolaire du paysage de Leudelange vers la fin de l'Ancien Régime 151
Fig. 26 : La répartition des cultures dans le finage de Leudelange en 1842 160
Fig. 27 : La répartition de la propriété dans le système d'*openfield* de Leudelange en 1842 161
Fig. 28 : Le Schléiwenhaff dans la première moitié du XIXe siècle 166
Fig. 29 : Le paysage de Differdange d'après la Carte de Ferraris 170
Fig. 30 : L'utilisation du sol dans la section communale de Differdange au début du XIXe siècle 178
Fig. 31 : La fragmentation du parcellaire et le morcellement de la propriété agricole, deux phénomènes étroitement liés au système agraire d'*openfield* 179
Fig. 32 : Le parcellaire du lieu-dit *Auf Pellenstack* 181
Fig. 33 : Le paysage créé par le fonctionnement de la forge proto-industrielle de Lasauvage 186
Fig. 34 : Le paysage de l'actuelle commune de Lorentzweiler vers la fin de l'Ancien Régime 192
Fig. 35 : Le système d'*openfield* combiné à un *outfield* à l'intérieur de la section communale de Lorentzweiler 198
Fig. 36 : Les différences parcellaires à l'intérieur du finage de Lorentzweiler 199
Fig. 37 : Croquis de finage schématisé de Lorentzweiler à la fin de l'Ancien Régime 205
Fig. 38 : Le regroupement de deux types de finages dans l'actuelle commune de Niederanven à la fin de l'Ancien Régime 207
Fig. 39 : La répartition des cultures dans la première moitié du XIXe siècle : la persistance du système agraire traditionnel 216
Fig. 40 : Le morcellement de la propriété agricole dans la section d'Oberanven dans la première moitié du XIXe siècle 217
Fig. 41 : Le paysage du finage de la commune d'Erpeldange vers la fin de l'Ancien Régime 224
Fig. 42 : La répartition des cultures de la section d'Erpeldange dans la première moitié du XIXe siècle 234
Fig. 43 : La répartition de la propriété privée dans le finage d'Erpeldange en 1842 235
Fig. 44 : Le système d'irrigation des prés d'Erpeldange et son tour d'eau 239

Fig. 45 : Le paysage de Redange vers la fin de l'Ancien Régime 244
Fig. 46 : La répartition des différents types de terres dans la première moitié du XIXe siècle 252
Fig. 47 : Les particularités du parcellaire du finage de Redange 253
Fig. 48 : Le village de Redange au début du XIXe siècle, un habitat lâche organisé autour de plusieurs zones de regroupement de fermes 257
Fig. 49 : L'aménagement du ruisseau *Pall* par la communauté de Redange 265
Fig. 50 : Le paysage de l'actuelle commune de Wormeldange en 1777 268
Fig. 51 : La répartition des cultures à Wormeldange en 1842 278
Fig. 52 : La différence d'orientation des parcelles viticoles et labourables 279
Fig. 53 : Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling du sud 286
Fig. 54 : Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling du nord 290
Fig. 55 : Le géosystème paysager d'*openfield* de plaine 296
Fig. 56 : Le géosystème paysager d'*openfield* de plateau 298
Fig. 57 : Le géosystème paysager d'*openfield* de talus 299
Fig. 58 : Le géosystème paysager mosellan, un système d'*openfield* associé à la viticulture 304
Fig. 59 : Le géosystème emboîté de la ferme isolée 306
Fig. 60 : La répartition des fermes isolées au Luxembourg 307
Fig. 61 : La répartition de divers toponymes évocateurs des systèmes d'agriculture traditionnelle sur le fond des sections communales 310
Fig. 62 : Le paysage transformé de la commune d'Esch-sur-Sûre entre 1777 et 1907 325
Fig. 63 : L'immobilisme de l'organisation générale du paysage de la commune de Berdorf 328
Fig. 64 : L'évolution paysagère dans la commune de Wormeldange entre 1777 et 1907 332
Fig. 65 : Le paysage de Troisvierges dans la première moitié du XXe siècle 335
Fig. 66 : L'évolution du paysage de la commune d'Erpeldange au cours de la première moitié du XXe siècle 336
Fig. 67 : La stabilité de l'organisation spatiale de Leudelange au cours de la première moitié du XXe siècle 337
Fig. 68 : L'impact des remembrements occultes sur le paysage 342
Fig. 69 : Les mutations paysagères de la commune de Differdange dans la première moitié du XXe siècle 346
Fig. 70 : Le fonctionnement de l'usine intégrée de Differdange à son apogée 351
Fig. 71 : Schéma théorique de l'exploitation par galeries d'une couche à minerai 356
Fig. 72 : L'impact paysager de la société HADIR à Differdange 358

Fig. 73 : Le géosystème traditionnel d'*openfield* du finage de Differdange et ses interrelations avec deux systèmes emboîtés : la ferme d'Airsaint et la forge de Lasauvage 370
Fig. 74 : Le géosystème sidérurgique de l'usine intégrée de Differdange dans la deuxième moitié du XXe siècle 371
Fig. 75 : Le fonctionnement des paysages de l'Oesling sur la toile de fond de l'organisation traditionnelle dans la seconde moitié du XXe siècle 378-379
Fig. 76 : Le fonctionnement des paysages du Gutland sur la toile de fond de l'organisation traditionnelle dans la seconde moitié du XXe siècle 308-381
Fig. 77 : La périurbanisation fulgurante de Mamer 390
Fig. 78 : Le PAG surdimensionné de Leudelange 393
Fig. 79 : L'organisation des espaces bâtis luxembourgeois le long des voies de communication majeures 397
Fig. 80 : L'évolution récente du paysage de Herborn traditionnellement organisé par un système d'*openfield* 399
Fig. 81 : La mise en valeur du patrimoine paysager par le tourisme vert à Clervaux 400
Fig. 82 : L'empreinte sidérurgique dans l'actuel paysage de Differdange 402
Fig. 83 : Le paysage actuel de la région de la Minette toujours structuré par les anciens géosystèmes sidérurgiques 403
Fig. 84 : Schématisation des grandes lignes de l'évolution du paysage des localités rurales ardennaises depuis l'Ancien Régime à nos jours 410
Fig. 85 : Schématisation des grandes lignes de l'évolution du paysage des localités rurales du Gutland depuis l'Ancien Régime à nos jours 411

Table des clichés

Cliché 1 : Le paysage ouvert de l'Oesling du nord 36
Cliché 2 : Le paysage de l'Oesling du sud ou l'opposition entre les hautes terres défrichées et les vallées profondément encaissées 38
Cliché 3: Le paysage et les différents types de villages de l'Oesling du sud 39
Cliché 4 : L'impact de la géologie sur les paysages : le synclinal de Wiltz 40
Cliché 5 : Le paysage boisé du plateau de grès de Luxembourg 44
Cliché 6 : La plaine typique de la côte du grès de Luxembourg 46
Cliché 7 : La côte du Macigno à Garnich, endroit où son ampleur est des plus marquées 47
Cliché 8 : Le paysage particulier de plaine du sud-ouest 48
Cliché 9 : La plaine vallonnée de la côte du grès à l'est 49
Cliché 10 : Le village de Calmus, situé au pied du talus de la cuesta du grès 50
Cliché 11 : La limite paysagère nette entre les finages de plaine et de plateau de grès 51

Cliché 12 : Le paysage rurbanisée de la vallée de l'Alzette inférieure 52
Cliché 13 : L'opposition du paysage des hautes terres ardennaises et de la côte du Muschelkalk à Mertzig 56
Cliché 14 : La vallée de la Sûre à l'interface des paysages type Oesling et de plateau boisé du Gutland 57
Cliché 15 : Le paysage d'interface ouest entre les hautes terres de l'Oesling et les plaines du Gutland 59
Cliché 16 : Le dénivelé progressif entre les hautes terres de l'Oesling et la plaine de l'Attert 60
Cliché 17 : Le paysage industriel de la Minette 61
Cliché 18 : Le paysage viticole de la Moselle 64
Cliché 19 : Le village de Basbellain et ses environs aujourd'hui : un héritage de l'agriculture traditionnelle 79
Clichés 20 et 21 : La ferme en longueur à grange haute de Jean-Georges Felten aujourd'hui 80
Cliché 22 : L'état actuel de la maison du petit cultivateur Henry Joseph Braquet 82
Clichés 23 et 24 : L'ancienne ferme de Jacques Borges, une maison-bloc à terre à large pignon 83
Cliché 25 : La technique d'écorçage des taillis de chênes 106
Cliché 26 : Exemple de canaux d'irrigation à plusieurs niveaux du versant 122
Cliché 27 : Une ferme à large pignon à Esch-sur-Sûre 126
Cliché 28 : Le paysage généré par le système agraire d'Esch-sur-Sûre 128
Cliché 29 : La localité de Bollendorf séparée de son extension sur la rive droite de la Sûre 137
Cliché 30 : Le paysage actuel de Berdorf toujours imprégné de son organisation traditionnelle 149
Cliché 31 : Le Schléiwenhaff aujourd'hui 167
Cliché 32 : L'organisation du paysage par le système agraire traditionnel de pied de talus 200
Cliché 33 : Une clairière subsistante des anciennes terres sartables au lieu-dit *Kandel* 202
Cliché 34 : La bergerie isolée dans la *Biergwiss* 203
Cliché 35 : L'impact du système agraire traditionnel d'Oberanven sur les paysages actuels 219
Cliché 36 : Le paysage actuel de la partie méridionale – « gutlandaise » – du finage d'Erpeldange 231
Cliché 37 : Les prés de fauche traditionnellement irrigués d'Erpeldange 240
Cliché 38 : La localité de Redange aujourd'hui agrandie 258
Cliché 39 : La ferme en longueur du cultivateur Nicolas Berg aujourd'hui 260

Cliché 40 : La ferme Pierre Hemmer de nos jours 262
Cliché 41 : La ferme Jean Teischen, une ferme à cour ouverte 263
Cliché 42 : La ferme Jean-Pierre Hemmer, une ferme à cour fermée 263
Cliché 43 : Les villages de Wormeldange et de Wormeldange-Haut aujourd'hui 271
Cliché 44 : Une ferme de vigneron mosellan 281
Cliché 45 : L'influence lorraine dans les villages mosellans du Luxembourg 281
Cliché 46 : Le paysage de la vallée de la Moselle à Wormeldange 282
Cliché 47 : La déforestation et le reboisement à Doennange 326
Cliché 48 : L'Agrocenter à Mersch 334
Cliché 49 : L'impact du remembrement organisé en Allemagne 340
Cliché 50 : L'aciérie de Differdange aujourd'hui 352
Cliché 51 : L'impact paysager de l'extraction du minerai de fer sur le site des *Longues Raies* 359
Cliché 52 : L'exploitation à ciel ouvert sur le site du *Giele Botter* en son année de Fermeture 360
Cliché 53 : L'impact de la sidérurgie sur le paysage de la plaine et du talus de Differdange 364
Cliché 54 : L'évolution de la Ville de Differdange conditionnée par l'usine sidérurgique 366
Cliché 55 : L'ampleur de la périurbanisation de la commune de Leudelange favorisée par l'autoroute A4 et la volonté politique locale 392
Clichés 56 et 57 : Le mitage de l'espace par le développement anarchique du bâti à Hoscheid-Dickt 398

Cliché 58 : Belval-Ouest, élément phare d'un paysage (planifié) en devenir, construit sur l'héritage sidérurgique 406-407
Cliché 59 : La genèse des paysages actuels de l'Oesling 412
Cliché 60 : La genèse des paysages actuels du Gutland 413
Cliché 61 : Les nouvelles attentes envers le paysage 418
Cliché 62 : Les tendances actuelles dans l'évolution paysagère au niveau de la Grande Région 443

Table des matières

Introduction 7

I) UNE APPROCHE METHODOLOGIQUE CENTREE SUR L'ORGANISATION DES PAYSAGES 9

A) Un plan chronologique pour une approche géosystémique 12

B) Les sources utilisées 16

1) Le Cadastre de Marie-Thérèse 16

a) Aux origines de l'égalité fiscale 17

b) Une analyse ciblée non dépourvue de problèmes 18

2) La Carte de Ferraris 20

3) L'*Urkataster* 23

a) L'établissement du cadastre napoléonien 24

b) Les de sections limites actuelles, en général identiques à celles des finages traditionnels 25

II) L'ORGANISATION ACTUELLE DES PAYSAGES LUXEMBOURGEOIS 29

A) Le paysage déblayé de l'Oesling du nord 35

B) L'Oesling du sud, un paysage de hautes terres apprivoisées dominant comme des îles une vaste mer de forêt 37

C) Le paysage de côtes du Gutland 41

1) Le paysage boisé du plateau de grès de Luxembourg du Gutland 43

2) La plaine d'*openfield* du Gutland 45

3) Le paysage variable des différents types de finages des villages situés au pied des talus 49

D) Les paysages à l'interface de l'Oesling et du Gutland 54

1) L'opposition du paysage type haut plateau ardennais – côte du Muschelkalk (E) 55

2) Le paysage d'interface progressif entre hautes terres de l'Oesling et les plaines du Gutland (W) 58

E) Le paysage industriel de la Minette 60

F) Le paysage de la vallée de la Moselle : un paysage créé par les vignerons 62

III) LES SYSTEMES AGRAIRES TRADITIONNELS ET LEUR IMPACT SUR LES PAYSAGES LOCAUX DE L'EPOQUE PRE-INDUSTRIELLE 67

A) Le système d'*infield-outfield* de l'Oesling 69

1) Le système agro-pastoral de Basbellain 69

a) Le finage de Basbellain : un territoire dominé par les landes 69

b) Une organisation paysagère générée par une économie herbagère 71

1. Le système d'agriculture traditionnelle d'infield-outfield de Basbellain 71

2. Le village groupé de Basbellain dans le système d'agriculture ancienne 77

3. Le moulin de Basbellain : un fonctionnement garanti grâce à une arrivée d'eau artificielle 83

c) La conquête partielle des landes au début du XIXe siècle 87

2) Le système agro-sylvo-pastoral d'Esch-sur-Sûre 95

a) Un paysage dominé par la forêt et les landes durant l'Ancien Régime 95

b) La mise en valeur des différents types de terres du finage d'Esch-sur-Sûre 98

1. Les différents types de terre à l'intérieur du finage 98

2. Le fonctionnement communautaire 100

3. L'absence de preuves d'un système d'assolement sur l'ensemble des terres cultivées 102

4. L'exploitation des vastes espaces forestiers dans le finage d'Esch-sur-Sûre 105

5. Le problème de l'absence des terres collectives 109

c) L'évolution du paysage et le dessin parcellaire dans l'économie agro-sylvo-pastorale d'Esch-sur-Sûre dans la première moitié du XIXe siècle 111

1. La rationalisation de la répartition des terres de culture sous l'impulsion de la transition démographique 111

2. Le dessin parcellaire et la répartition de la propriété d'Esch-sur-Sûre selon l'Urkataster 115

3. L'importance des prairies dans l'économie herbagère traduite dans le paysage par l'omniprésence de systèmes d'irrigation 119

d) Le système d'agriculture traditionnelle d'*infield-outfield* d'Esch-sur-Sûre et les paysages générés 123

1. Les origines du système agraire 123

2. Le paysage généré 125

B) Le système d'*openfield* du Gutland 131
1) Berdorf, un système d'*openfield* de plateau 131
a) Le paysage de clairière forestière du finage de Berdorf vers la fin de l'Ancien Régime 132
1. Le paysage de clairière ouverte de Berdorf 132
2. Les limites du finage traditionnel de Berdorf 134
b) Le système d'agriculture traditionnel d'*openfield* de Berdorf 138
c) L'adaptation du système d'*openfield* de Berdorf à une population accrue dans la première moitié du XIXe siècle 143
2) Leudelange, un système d'*openfield* de plaine 150
a) Le paysage ouvert de Leudelange vers la fin de l'Ancien Régime 150
b) Le système agraire d'*openfield* traditionnel de Leudelange 152
c) L'extension du système d'*openfield* sur l'ensemble des terres labourables du finage de Leudelange 158
d) Le système quasi autarcique de la ferme isolée du Schléiwenhaff emboîté dans le système communautaire de Leudelange 163
3) Differdange, un système d'*openfield* de pied de côte 169
a) Le paysage ouvert de Differdange vers la fin de l'Ancien Régime 169
b) Le paysage organisé par le fonctionnement du système d'agriculture traditionnelle de Differdange 171
c) La persistance du système agraire d'*openfield* à Differdange dans la première moitié du XIXe siècle 177
d) Le géosystème proto-industriel de Lasauvage 184
4) Lorentzweiler, un système d'*openfield* de pied de versant 191
a) Le paysage du finage de versant de Lorentzweiler vers la fin de l'Ancien Régime 191
b) Un système agraire d'*openfield* augmenté d'un *outfield* 193
c) La persistance du système d'*openfield* et la disparition de l'*outfield* au début du XIXe siècle 197
5) Oberanven, Hostert et Rameldange : le cas particulier de la mise en valeur commune d'un même finage par trois villages 207
a) Le finage d'Oberanven partagé entre trois villages à la fin de l'Ancien Régime 207
b) Le système agraire traditionnel d'*openfield* à caractère bicéphale des communautés de Hostert, Oberanven et Rameldange 209
c) Les particularités paysagères du finage bicéphale d'Oberanven, Hostert et Rameldange au début du XIXe siècle 215

C) Variations locales du système d'*openfield* 223
1) Le système d'agriculture traditionnelle d'Erpeldange, ou l'association d'un vaste *outfield* complémentaire au système d'*openfield* 223
a) Le territoire d'Erpeldange durant l'Ancien Régime, un finage à cheval sur l'Oesling et le Gutland 223
b) Le système agraire d'Erpeldange à l'origine de la dualité dans l'organisation paysagère 226
c) L'importance de l'élevage traduite dans le paysage 233
1. Le maintien du système agraire traditionnel matérialisé dans le paysage par la dualité persistante 233
2. L'irrigation des prés de fauche de fond de vallée 236
2) Redange, un système d'*openfield* dominé par l'élevage 244
a) Le paysage traditionnel de Redange vers la fin de l'Ancien Régime 244
b) La prédominance de l'élevage dans le système agraire traditionnel de Redange 247
c) La conquête quasi totale des terres de culture temporaire au cours de la première moitié du XIXe siècle 250
d) Le village traditionnel de Redange 257
*1. La faible densité villageois*e 257
2. La ferme traditionnelle du village : la maison-bloc en longueur 259
e) L'aménagement des prairies productrices de foin 264
3) Wormeldange, un système d'*openfield* associé à la viticulture 267
a) Le paysage viticole de Wormeldange vers la fin de l'Ancien Régime 267
b) Le système agraire d'*openfield* combiné à la viniculture de Wormeldange vers la fin de l'Ancien Régime 270
c) L'extension de la vigne dans la première moitié du XIXe siècle 276
d) L'empreinte de la viniculture dans le village de Wormeldange 280
D) Les différents types de géosystèmes paysagers traditionnels 285
1) Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling 285
a) Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling du sud 286
b) Le géosystème paysager d'*infield-outfield* de l'Oesling du nord 289
2) Le géosystème paysager d'*openfield* du Gutland 294
a) Le géosystème paysager d'*openfield* de plaine 295
b) Le géosystème paysager d'*openfield* de plateau 297
c) Le géosystème paysager d'*openfield* de talus 299

d) Les paysages issus des systèmes agraires à tradition pastorale dans la zone de contact entre Oesling et Gutland 301
3) Le géosystème paysager d'*openfield* associé à la viticulture dans la vallée de la Moselle 303
4) Les éléments isolés : fermes, moulins et sites proto-industriels fonctionnant comme de petits géosystèmes emboîtés dans les grands géosystèmes paysagers 305
5) Les paysages traditionnels du Luxembourg marqués par la transition entre les systèmes d'*openfield* et d'*infield-outfield* 309
6) La structure paysagère actuelle, un héritage des géosystèmes traditionnels 315

IV) LE LENT DECLIN DES GEOSYSTEMES AGRAIRES TRADITIONNELS ET L'IMPACT PAYSAGER DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE 321
A) La persistance du paysage agraire traditionnel 321
1) Les raisons de la lenteur des changements dans le cadre du système d'agriculture ancienne 321
2) L'extension des terres de labour liée à la transition démographique 323
3) L'amélioration des conditions générales permettant l'intensification agricole et son impact sur les paysages ruraux 327
4) La modernisation de l'agriculture au cours de la première moitié du XXe siècle 333
5) L'impact paysager de l'intégration de l'agriculture mécanisée dans l'économie internationale au cours de la deuxième moitié du XXe siècle 339
a) Le mécanisation de l'agriculture effectuée par des exploitations agricoles de plus en plus grandes 339
b) L'impact de la PAC sur les campagnes 343
B) La réorganisation du paysage par la sidérurgie 345
1) Le développement tardif de l'usine sidérurgique de Differdange 348
2) Le géosystème sidérurgique de Differdange 350
a) Le cœur du système industriel : l'usine intégrée de Differdange 350
b) L'impact paysager du fonctionnement du système industriel de Differdange 353
1. En amont du complexe sidérurgique : l'extraction de la minette 353
2. L'explosion démographique à l'origine de l'enchevêtrement inextricable du tissu urbain de Differdange 361

c) Du géosystème d'*openfield* rural au paysage urbain organisé par le géosystème sidérurgique 367

1. Le géosystème d'openfield traditionnel… 367

2. … supplanté par le géosystème sidérurgique 371

C) Le territoire luxembourgeois caractérisé par une dichotomie paysagère qui oppose les paysages ruraux et sidérurgique 375

V) L'EVOLUTION PAYSAGERE ACTUELLE SUR LES VESTIGES DE L'ORGANISATION TRADITIONNELLE : UN DEVELOPPEMENT DIRIGE PAR L'ACCROISSEMENT DE LA MOBILITE ET LE DECOLLAGE ECONOMIQUE 385

A) La fulgurante croissance des espaces périurbains 386

B) Les évolutions contrastées des espaces ruraux 395

C) La reconversion industrielle dans la région de la Minette 401

VI) LE PAYSAGE REVISITÉ 415

A) La perception altérée des paysages et ses effets sur l'approche de l'aménagement du territoire 415

1) Le rôle du paysage renouvelé dans la seconde moitié du XXe siècle 415

2) L'aménagement du territoire luxembourgeois et le paysage aménité 419

a) De la protection des espaces libres par le premier programme directeur de l'aménagement du territoire à la DIG à valeur symbolique 422

b) Le second programme directeur du territoire et la naissance d'une nouvelle approche des paysages 428

1. L'approche moderne des paysages au niveau de l'aménagement du territoire 428

2. Les origines de la reconsidération des paysages 433

B) Une identité paysagère ? 436

Conclusion 445

Glossaire 449
Bibliographie 465
Table des figures 485
Table des clichés 488
Table des matières 491